Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 13
1911

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

DOCUMENTS ET QUESTIONS LITTÉRAIRES[1]

NOTES ALEXANDRINES, I : SUR L'ÉLÉGIE

Après la comédie de Ménandre, les découvertes papyrologiques vont-elles nous permettre de connaître directement l'élégie des Alexandrins? Nous possédions déjà quelques fragments d'intérêt inégal, conservés par un papyrus Flinders Petrie[2], par un papyrus d'Oxyrhynchus[3], par un papyrus de Genève[4]. Le tome VII des *Oxyrhynchus Papyri* nous apporte, sous le numéro 1011, un document bien plus considérable : 89 vers des *Aitia* de Callimaque, presque tous déchiffrés par M. Hunt et publiés par lui avec l'assistance de MM. von Wilamowitz et Murray[5].

1. [Sous cette nouvelle rubrique, la *Revue* se propose de poursuivre désormais un double but : 1° faire connaître à ses lecteurs, aussi vite que possible, les textes littéraires que l'on découvrira et leur en signaler l'intérêt; 2° dresser de temps en temps le bilan des progrès réalisés dans tel ou tel chapitre de l'histoire des lettres antiques, discuter les hypothèses les plus-curieuses et les plus suggestives, exposer la situation des problèmes importants. Étant donné son caractère synthétique, cette espèce de chronique ne risquera pas de faire double emploi avec les comptes rendus particuliers d'ouvrages même considérables. N'aspirant pas à résumer tout ce qui, durant un laps de temps déterminé, aura été écrit sur un auteur ou sur un groupe d'auteurs, elle se distinguera d'autres chroniques, telles que les *Berichte* du *Bursian*. Naturellement, elle ne saurait être l'œuvre d'un seul. La Direction s'est assuré d'ores et déjà un certain nombre de collaborateurs. Mais beaucoup de provinces de la littérature antique, et non des moindres, demeurent jusqu'à présent sans titulaire. Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés. N. D. L. R.]

2. T. II, p. 157. Cf. *Philologus*, LIII (1894), p. 12.

3. T. I, p. 37 (n° XIV). Cf. *Rev. Ét. gr.*, 1898, p. 239 et suiv. (= Weil, *Études de littérature et de rythmique grecques*, p. 25 et suiv.).

4. *Rev. Ét. gr.*, 1904, p 215-229. — Le fragment de Berlin publié dans les *Berliner Klassikertexte*, V 2, p. 62-63 (cf. *Wiener Studien*, 1907, p. 326) doit dater d'une époque antérieure.

5. Ces vers ont été déjà étudiés par M. Leo, dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1910. p. 56 et suiv., et par M. von Arnim, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. 164, 4° Abh, Voir aussi *Literarisches Zentralblatt*, 1910, p. 557 (Crusius); *Berliner philol. Wochenschrift*, 1910, p. 476 (Housman), 477 (Platt), 573 (Hunt); *Classical Quarterly*, 1910, p. 112 et suiv. (Platt); 114 et suiv. (Housman). — Pendant que nous corrigeons les

Ces 89 vers se lisent sur deux feuillets d'un *codex* que l'éditeur attribue au IVe siècle de notre ère, ou, plus exactement, au troisième quart de ce siècle. Le premier feuillet, dont la face postérieure porte la note ρνβ (= 152) et qui, par conséquent, représente les pages 151 et 152 du volume, contient la fin de l'histoire célèbre d'Akontios et Kydippé (77 vers), plus 3 vers, malheureusement peu distincts, qui amorçaient une autre histoire. Le second feuillet contient l'épilogue des *Aitia*, en partie mutilé (9 vers); après quoi commence un nouvel ouvrage de Callimaque, dont nous parlerons une autre fois, les *Iamboi*. Ce deuxième feuillet devait former, dans le volume entier, les pages 185 et 186. C'est-à-dire qu'entre les deux feuillets s'interposaient autrefois 32 pages, de 40 vers chacune ou à peu près.

A la suite de l'épilogue des *Aitia*, et avant le titre Καλλιμάχου Ἴαμ.[βοι], figure, entre deux lignes ornées, la mention Καλλιμάχου [Αἰτί]ων δ. Elle confirme d'une façon péremptoire ce que l'on admettait depuis longtemps : que les *Aitia* comprenaient quatre chants [1]. L'histoire d'Akontios, savons-nous par plusieurs fragments antérieurement connus, appartenait au chant III. L'ensemble des 89 vers conservés et des 1280 vers environ qui devaient trouver place entre nos deux feuillets — soit, en tout, à peu près 1370 vers — composait donc tout le IVe livre et une partie peut-être considérable du IIIe. En combinant cette indication avec une autre donnée que nous possédons par ailleurs, — à savoir que la métaphrase iambique de l'*Hékalé*, des *Hymnes*, des *Aitia* et des *Épigrammes* par Marianos formait un total de 6810 vers, — M. Hunt est conduit à admettre que chaque chant des *Aitia* embrassait de 700 à 800 vers; ce qui est très plausible.

Sur l'économie du poème, les fragments nouveaux n'apprennent pas grand'chose. Aucun mot du texte ne permet de conjecturer comment était amenée l'histoire d'Akontios, quel

épreuves de cet article, nous recevons le fascicule de la *Revue des Études grecques* contenant, p. 255 et suiv., l'intéressante étude de M. Puech : texte et traduction du fragment, notes explicatives et appréciation littéraire. Nous y renvoyons nos lecteurs.

1. Une première confirmation était déjà fournie par l'épigramme de basse époque publiée dans l'*Hermes*, XXVI (1891), p. 308.

αἴτιον elle devait fournir. L'épisode suivant était introduit, semble-t-il, par un vers (le vers 79) dont M. Hunt a discerné ceci : ἔστι γε Πισαίου Ζηνὸς ὄπις π... ιθην [1]. De cette mention du Zeus d'Olympie faut-il rapprocher le fragment 29 Schneider : Ἀπέσας, ὄρος τῆς Νεμέας, ὡς Πίνδαρος καὶ Καλλίμαχος ἐν τρίτῃ (ce qui veut dire vraisemblablement : dans le troisième chant des *Aitia*)? et, du rapprochement, convient-il de conclure, en reprenant l'hypothèse d'Otto Jahn, que le chant III des *Aitia* — comme le chapitre 273 d'Hygin *(Qui primi ludos fecerunt...)* — était consacré à l'origine des jeux, jeux Olympiques, jeux Néméens, etc.? Pas plus que M. Hunt, je n'oserais l'affirmer. Par contre, si le vers 78, peu lisible sur le papyrus, a été bien déchiffré, il permet une constatation qui ne manque pas d'intérêt. L'auteur, incidemment, a rappelé les noms des fondateurs des quatre cités de Kéos; et il ajoute, presque aussitôt après : οὐ γὰρ τὰς πολίων οἰκήσιας αἴσομαι ἤδη. On a supposé qu'un chant des *Aitia* — comme le chapitre 275 d'Hygin (*Oppida qui quae condiderunt*) — commémorait des fondations de villes; ce chant, s'il exista, placé après celui qui contenait l'histoire d'Akontios, ne pouvait être que le quatrième.

Il est bien fâcheux que l'épilogue ne nous soit pas parvenu en entier et qu'une bonne part de ce qui en subsiste soit jusqu'à nouvel ordre très obscure [2]. Tout à fait à la fin, dans le vers 89 (αὐτὰρ ἐγὼ Μουσέων πεζὸς [ἔ]πειμι νομόν), l'écrivain, semble-t-il [3], disait adieu à la poésie et annonçait un grand ouvrage en prose (les *Pinakes*?), ce qui doit sans doute empêcher de placer la composition des *Aitia* — ou, tout au moins, l'achèvement des *Aitia* — trop tôt dans la carrière de Callimaque. L'avant-dernier vers (v. 88 : χαῖρε, Ζεῦ, μέγα καὶ σύ, σάω δ'[ὅλο]ν οἶκον ἀνάκτων) contient une salutation à Zeus, à qui on recommande toute la famille princière. Le vers 87, qui contient

1. Les lettres ιθην sont douteuses.

2. Les restitutions proposées jusqu'ici (Murray, Crusius, von Arnim) diffèrent beaucoup entre elles, et aucune n'est convaincante.

3. J'ai cru d'abord que l'épithète πεζός faisait allusion à l'allure modeste et terre à terre de la poésie de Callimaque, qui, dans plusieurs fragments, se défend d'avoir des prétentions ambitieuses. Mais, dès l'époque alexandrine, πεζὸς λόγος se disait de la prose; si Callimaque avait voulu parler d'autre chose que d'un ouvrage en prose, il se serait exprimé peu clairement.

également une salutation et le souhait d'une plus grande prospérité (χαῖρε, σὺν εὐεστοῖ δ' ἔρχεο λωιτέρῃι), n'était sans doute pas adressé à un dieu; il devait l'être, au contraire, soi-disant par un dieu — peut-être par Zeus[1] — au poète, en guise de congé. Dans ce qui précède, on distingue clairement une allusion à Hésiode (v. 85-86 : ... κείνωι τωῖ (ou θ'ωῖ) Μοῦσαι πολλὰ νέμοντι βοτὰ σὺν μύθους ἐβάλοντο παρ' ἴχνιον ὀξέος ἵππου); ce qui n'a pas lieu de surprendre, étant donnée la faveur dont jouit le vieil aède durant la période hellénistique, étant donné surtout que les *Aitia* étaient présentés par leur auteur, à l'instar de la *Théogonie,* comme une révélation des Muses. Au vers 84, une personne du sexe féminin — une personne divine, je suppose — est appelée « toute bonne et capable de mener toute chose à bonne fin » (πάντ' ἀγαθὴν καὶ πάντα τ[ελ]εσφόρον). Auparavant étaient nommées les Charites et, quelques mots plus loin, une princesse (v. 82-83 : ... ἀνάσσης [ἡμε]τέρης ou [ὑμε]τέρης...), à laquelle, selon toute vraisemblance, Callimaque, poète de cour, dédiait quelque ingénieux compliment.

Venons à l'examen du morceau principal, morceau continu, de 77 vers, comprenant la fin de l'histoire d'Akontios.

Ce qu'il convient peut-être de remarquer tout d'abord, c'est que nous voyons dans ce morceau, d'une façon très nette et très précise, Callimaque fidèle à son principe de « ne rien chanter sans des témoignages à l'appui » (Fr. 442 Schn. : ἀμάρτυρον οὐδὲν ἀείδω). Aux vers 53 et suivants, le poète dit en termes explicites où il a pris l'histoire qu'il finit de raconter : chez Xénomédès de Kéos[2], « vieillard cher à la vérité » (v. 76 : πρέσβυς ἐτητυμίηι μεμελημένος), qui avait composé une histoire mythique de sa patrie (v. 54-55). Ce chroniqueur, cité dans quelques scholies et nommé par Denys d'Halicarnasse[3], avait écrit au ve siècle, jusqu'aux temps de la guerre du Péloponnèse. Ce ne devait pas être un auteur négligeable; certaines particu-

1. Notons que M. von Arnim lit ainsi le vers 79 : ἔστι γε Πισαίου Ζηνὸς ὅπις π[αρ' ἐμίν, et y voit une allusion à un ordre que le poète aurait reçu de Zeus, en songe, touchant le sujet et la disposition de son œuvre.

2. Et non pas de Chios, comme on le croyait jusqu'ici.

3. Cf. *Fragm. histor. graec.*, II, p. 43.

larités des légendes de Kéos, que Callimaque rappelle d'après lui, reparaissent, légèrement modifiées, dans les fragments des Πολιτεῖαι d'Hérakleidès[1]; Aristote, qu'Hérakleidès démarquait, avait donc consulté Xénomédès.

Le goût de l'érudition, des légendes peu connues, des singularités de mœurs, de cultes, de croyances, ne s'affirme pas moins, dans notre texte, que le souci d'une documentation exacte. Callimaque ne se contente point de déclarer qu'il a trouvé chez Xénomédès l'histoire d'Akontios et Kydippé; à ce propos, il énumère longuement, d'après le vieux chroniqueur, une série d'aventures mythologiques qui se sont déroulées à Kéos (v. 56-74) : établissement dans l'île, qui alors se nomma Hydroussa, des nymphes Korikiennes, chassées du Parnasse par un énorme lion; colonisation par les Cariens, « de qui Zeus Alalaxios reçoit toujours les sacrifices au bruit de la trompette », et par les Lélèges; arrivée de Kéos, fils d'Apollon et de Mélia, qui donna à l'île son nom définitif; impiété des Telchines et de Démonax, qui niait les dieux immortels; punition des mécréants par la foudre, anéantissement de tous les habitants sauf la vieille Makélo et sa fille Dexithéa; fondation de Karthaia par Mégaklès; d'Ioulis, riche en fontaines, par Eupylos, fils de Chryso; de Poïessa, séjour des Charites aux belles tresses, par quelqu'un dont le nom a disparu dans une lacune; de Korésion, par Aphrastos; tout cela, sans le moindre rapport avec le sujet du récit. Dans ce que nous avons du récit même, les détails érudits abondent et surabondent. Dès les premiers vers, pour donner à entendre que Kydippé était sur le point de se marier, l'auteur, commémorant une coutume de Naxos, patrie de la jeune fille[2], s'exprime comme il suit : « ... Déjà aussi, vierge, elle avait couché avec un jeune garçon, » suivant la coutume qui ordonne que l'épousée goûte le » sommeil avant ses noces avec un enfant mâle ayant ses » deux parents[3] », et, si la crainte du sacrilège ne lui fermait

1. Voir le commentaire de M. Hunt au vers 54.

2. C'est à tort que l'on considérait Kydippé comme une Athénienne. Voir ci-après.

3. Il m'a toujours semblé que les vers 1-3 devaient s'entendre ainsi, l'enfant dont il s'agit étant assez jeune pour être inoffensif; et je vois avec plaisir que telle est également l'opinion de M. von Arnim. On ne doit pas confondre la coutume

la bouche, il conterait tout au long, pour expliquer cette coutume bizarre, les noces furtives de Zeus et de Héra. Apollon, consulté par le père de Kydippé[1], veut-il dire qu'Artémis était présente à Délos quand la jeune fille a lu imprudemment la formule de serment inscrite sur la pomme : *J'en jure par Artémis, je n'épouserai que le seul Akontios* ? Avant les mots essentiels Δήλωι δ'ἦν ἐπίδημος, il dit où Artémis n'était pas; et c'est pour Callimaque une occasion précieuse d'énumérer plusieurs séjours de la déesse, de rappeler plusieurs de ses exploits ou de ses occupations favorites : « Car ma sœur » n'était pas occupée alors à poursuivre Lygdamis[2], ni à » tresser le jonc dans le sanctuaire d'Amyklai, ni à laver ses » souillures en rentrant de la chasse dans le fleuve Parthénios... » (v. 23-25). Ensuite, pour décider le père de Kydippé à agréer Akontios, Apollon ne manque pas d'exposer la généalogie glorieuse du prétendant, les fonctions honorifiques des siens, et, en passant, il donne quelques détails sur la capture des oiseaux migrateurs : « Toi, le beau-père, tu descends de Kodros; » mais l'homme de Kéos qui se présente pour gendre est de la » race des prêtres de Zeus-Aristaios Ikmios[3], à qui incombe le » soin, sur les sommets de la montagne, d'apaiser la terrible » Chienne quand elle se lève et d'obtenir de Zeus le vent par » lequel des essaims de cailles sont jetés dans les filets de lin » (v. 32-37). Cet étalage de science peut sembler à sa place dans la bouche du dieu des oracles. Mais, ailleurs, l'île de Naxos

naxienne dont parle Callimaque avec celle de Samos, d'après laquelle la nuit de noces précédait les cérémonies du mariage; le scholiaste Townley (Ξ 296), qui cite les deux côte à côte, parce que l'une et l'autre commémoraient l'ἱερὸς γάμος, ne dit point qu'elles aient été identiques. M. Salomon Reinach veut bien me faire savoir que des usages pareils à l'usage de Naxos sont connus dans des pays divers et à des époques différentes; en Suède, par exemple, existe la coutume que, la nuit précédant la noce, la fiancée couche avec un jeune garçon (*a boy-baby*, dit Hartland, *Primitive paternity*, I, p. 141).

1. D'après le vers 21 (ὁ δ' ἐννύχιον τοῦτ' ἔπος ηὐδάσατο) la consultation aurait eu lieu la nuit, ce qui, je crois, est sans exemple à Delphes. Le mot ἐννύχιον ne recèle-t-il pas quelque intention érudite? Δέλφιον, au vers précédent, n'est-il pas une faute de lecture — ou d'écriture?

2. Lire : Λύγδαμιν οὐ γὰρ ἐμὴ τῆμος ἔκηδε κάσις (il s'agit du roi des Kimmériens; cf. *Hymne à Artémis*, v. 252); le pronom τῆνον détonnerait dans une pièce qui n'est pas écrite en dorien.

3. Je traduis le texte proposé par Housman : Ἀρισταίου [Ζη]νὸς ἀφ' ἱερέων (au lieu de ἀμφ' ἱερῶν) Ἰκμίου, texte incertain.

est appelée, d'un nom exceptionnel, Dionysias (v. 41); la félicité d'Akontios, enfin possesseur de celle qu'il aime, est comparée aux avantages inouïs de héros légendaires, à l'agilité d'Iphiklos qui courait sur la cime des épis, à l'opulence de Midas de Kélainai (v. 46-47).

Il y a donc, dans les 77 vers conservés, de quoi satisfaire ou tout au moins piquer la curiosité des mythographes, des érudits friands de légendes rares, attentifs aux usages singuliers; il y a de quoi mériter à Callimaque le renom d'un docte écrivain. Mais quelle est la valeur poétique du morceau? Notre fragment n'embrasse pas les parties de l'élégie qui, à en juger par l'imitation d'Aristainète, devaient être les plus pittoresques et les plus pathétiques. Il commence au moment où l'on veut marier Kydippé, au point correspondant à cette phrase du sophiste : Τῇ δὲ Κυδίππῃ πρὸς ἕτερον ἠὐτρεπίζετο γάμος. A partir de ce point, il y avait encore place pour quelques développements émouvants; Callimaque ne nous en offre aucun. Il ne s'attarde pas à montrer Kydippé terrassée par la maladie; aussi bien n'aurait-il pu s'agir, dans son poème, que d'une description de mal purement physique, puisque son héroïne, à la différence de Simaitha, n'est pas elle-même amoureuse. Pas davantage il n'insiste sur l'émoi de ceux qui entourent la jeune fille, trois fois frappée d'une maladie soudaine, sur l'anxiété de ses parents. Et, quant à la joie d'Akontios lorsqu'il a obtenu la belle Kydippé, Callimaque l'indique discrètement, par les comparaisons mythologiques que nous rappelions tout à l'heure, par un appel à l'expérience personnelle de ses lecteurs; il n'entreprend pas de la décrire, — ce dont, au reste, nous ne saurions le blâmer[1]. A parler franc, ce n'est pas par de grandes beautés poétiques que se recommande à l'attention le fragment qui nous est si heureusement rendu. Mais il est intéressant d'y saisir ou d'y retrouver des caractères qui devaient être très répandus dans les œuvres des Alexandrins, et particulièrement dans les œuvres de Callimaque.

1. Cf. Couat, *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, p. 156.

Le plus frappant est la libre allure du récit. Le narrateur ne se croit pas tenu de développer uniformément toutes les parties de l'histoire qu'il raconte. Sans doute, en passant vite sur certains épisodes, il suit une simple règle de bon sens. Par exemple, il est bien évident qu'après avoir décrit assez longuement les préparatifs du premier mariage manqué de Kydippé, Callimaque ne pouvait recommencer deux fois à traiter le même thème ; dès lors, rien d'étonnant si les préparatifs du second et du troisième mariage sont signalés par lui en peu de mots, qu'il varie de son mieux (v. 15 : δεύτερον ἐστόρνυντο τὰ κλισμία ; v. 18 : τὸ τρίτον ἐμνήσαντο γάμου). Mais d'autres épisodes, qui auraient pu sans inconvénient recevoir un développement plus ample — la décision prise par le père de Kydippé d'aller consulter le dieu de Delphes, son retour au pays, l'interrogatoire et la confession de la jeune fille, le voyage à Kéos pour y aller chercher Akontios, la rentrée à Naxos, le mariage du héros et de l'héroïne — sont présentés, eux aussi, avec une concision étrangement hâtive (v. 20, 38-43), cependant que la réponse de l'oracle ne remplit pas moins de huit distiques (v. 22-37). D'autre part, loin de se condamner à l'attitude impassible, à l'*objectivité* d'un narrateur diligent, Callimaque intervient sans cesse dans son récit. Tantôt il fait sienne ou critique une opinion courante (v. 13-14 : νοῦσος αἶγας ἐς ἀγριάδας τὴν ἀποπεμπόμεθα, ψευδόμενοι δ' ἱερὴν φημίζομεν) ; tantôt il donne son avis personnel sur les événements qu'il rapporte et prend les lecteurs à témoin de la justesse de ses appréciations (v. 44-49 : οὔ σε δοκέω τημοῦτος, Ἀκόντιε, νυκτὸς ἐκείνης ἄντι κε... σφυρὸν Ἰφίκλειον ... δέξασθαι· ψήφου δ' ἂν ἐμῆς ἐπιμάρτυρες εἶεν οἵτινες οὐ χαλεποῦ νήιδές εἰσι θεοῦ) ; souvent, il interpelle ses personnages (v. 40, 44, 51, 53, 75) ; quelquefois, il s'interpelle lui-même : « Chien, chien, arrête-toi, cœur » effronté », s'écrie-t-il avec une indignation affectée au moment où il allait entamer le récit de l'ἱερὸς γάμος ; « tu chanteras » bien, toi, même ce qu'il n'est pas permis de chanter. Tu as » eu grandement de la chance de n'avoir point vu les mys- » tères de la redoutable déesse ; car, de cela aussi, tu aurais » *beuglé* (ἐξήρυγες) la relation. Certes, beaucoup de science est un

» terrible mal, pour qui ne sait pas tenir sa langue. En vérité, » peut-on dire, cet enfant a en main un couteau ! » (v. 4-9).

Le ton, le style, la langue offrent un mélange assez curieux de recherche et de simplicité voulue. A côté de mots appartenant au vieux fonds du vocabulaire poétique, il s'en trouve qui semblent être plus particulièrement alexandrins, tels que λαιδρός, μαῦλις, δειελινός, χλόος, ἀγριάδες, ἀνιγρή, φημίζειν dans le sens d'*appeler, nommer d'un certain nom*, ἄστυρον. Des tournures familières (ὥναο κάρθ' ἕνεκα κτλ.), des termes grossièrement énergiques (ἐξ ἂν... ἤρυγες ἱστορίην), des apostrophes triviales (κύον, κύον), des proverbes (παῖς ὅδε μαῦλιν ἔχει) voisinent avec des locutions empruntées à l'ancienne épopée (ὕπνον ἰαῦσαι, ἔπος ἡὐδάσατο, βαρὺς ὅρκος ἐνικλαΐ, θυμὸν ἀμύξειν, ἐμνήσαντο γάμου, cette dernière prise d'ailleurs dans un sens qui n'est pas le sens ordinaire), avec des expressions nobles ou insolites (ἀλλ' ἤν μ' ἐθέλῃς συμφράδμονα θέσθαι; τὴν κούρην Ἀΐδεω μέχρις ἔτηξε δόμων; Κυδίππην ὀλοὸς κρυμὸς ἐσωικίσατο; ἡ θεὸς εὐορκεῖτο; σφυρὸν Ἰφίκλειον ἐπιτρέχον ἀσταχύεσσιν). Parmi les périphrases évoquant quelque détail concret qui, çà et là, remplacent l'énoncé général et abstrait d'une idée, les unes sont courantes : par exemple, celle du vers 16 (ἐστόρνυντο τὰ κλισμία), celle des vers 42-43 (ἥλικες αὐτίχ' ἑταίρης ἠΐδον ὑμηναίους); d'autres ont un caractère plus rare; ainsi, aux vers 10-11, pour signifier que les fêtes du mariage étaient fixées au lendemain, on nous dit que, dès l'aube, les bœufs du sacrifice devaient frémir en voyant dans l'eau de la χέρνιψ l'image réfléchie du couteau. L'anaphore, qui donne au développement quelque chose de naïf et de vaguement populaire, est assez fréquente (τὴν δ' εἶλε κακὸς χλόος, εἶλε δὲ νοῦσος κτλ.; δεύτερον ἐστόρνυντο τὰ κλισμία, δεύτερον ἡ παῖς κτλ.; τὸ τρίτον ἐμνήσαντο γάμου κοτέ, τὸ τρίτον αὖτις κτλ.). Plusieurs phrases manquent de symétrie ou présentent des redites : ἄργυρον οὐ μολίβωι γάρ, Ἀκόντιον ἀλλὰ φαεινωῖ ἤλεκτρον χρυσωῖ φημί σε μιξέμεναι (il faudrait : ἀργύρωι οὐ μόλιβον γάρ κτλ.; c'est Akontios que l'oracle entend distinguer d'un plomb vil et assimiler à un métal précieux); οὔ σε δοκέω τημοῦτος, Ἀκόντιε, νυκτὸς ἐκείνης ἄντι κε ... οὐ σφυρὸν Ἰφίκλειον ... δέξασθαι (le second οὐ est de trop). L'ordre des mots, parfois, est bizarrement troublé : ἐξ ἂν

ἐπεὶ καὶ τῶν ἤρυγες ἱστορίην[1] (= ἐπεὶ καὶ τῶν ἄν ἐξήρυγες ἱστορίην); ἠῶϊοι μὲν ἔμελλον ἐν ὕδατι θυμὸν ἀμύξειν οἱ βόες ὀξεῖαν δερκόμενοι δορίδα (les mots ἐν ὕδατι doivent être rattachés à δερκόμενοι); ...νυκτὸς ἐκείνης ἄντι κε, τῆς μίτρης ἥψαο παρθενίης, οὐ σφυρον Ἰφίκλειον ... δέξασθαι (= ἀντὶ νυκτὸς ἐκείνης, τῆς ἥψαο μίτρης παρθενίης, σφυρὸν Ἰφίκλειον δέξασθαί κε). Dans l'ensemble, le langage du morceau sent à n'en pas douter le travail, l'artifice; ce n'est certainement pas — cette constatation ne surprendra personne — le langage d'un poète inspiré.

Nous avons considéré jusqu'ici le fragment nouveau en lui-même, comme un échantillon de la poésie de Callimaque. Il est précieux encore à un autre point de vue. En rapprochant et en interprétant de menus débris originaux conservés de droite et de gauche, en s'aidant de la paraphrase d'Aristainète (I 10) et de deux épîtres d'Ovide (XX et XXI), des philologues modernes avaient tenté à différentes reprises de reconstituer l'élégie d'Akontios[2]; la découverte de M. Hunt permet un contrôle partiel de leurs hypothèses. Or, sans doute, ce contrôle n'aurait guère d'intérêt, il risquerait même d'être décourageant, si nous voulions relever purement et simplement les erreurs de Buttmann, de Dilthey ou de Couat; il peut être instructif, si nous le faisons servir à révéler les causes de ces erreurs, à mesurer la fidélité ou l'inexactitude des imitateurs de Callimaque.

Ovide n'a jamais passé pour un imitateur scrupuleux; on a toujours admis qu'il avait dû prendre dans les *Aitia* le point de départ plutôt que la matière des épîtres XX et XXI. La confrontation que nous pouvons faire aujourd'hui de ces épîtres avec une portion de l'œuvre originale montre qu'on lui accordait encore trop de confiance. En vérité, nous ne saurions le rendre responsable de toutes les méprises qu'il a occasionnées : les deux vers de l'épître XXI d'où Buttmann inférait que Kydippé était une habitante d'Athènes — *et jam transieram*

1. Texte de Housman.

2. Buttmann, *Ueber die Fabel der Kydippe*, dans le *Mythologus*, II, p. 115-144; Dilthey, *De Callimachi Cydippa* (Leipzig, 1863); Couat, *La Poésie alexandrine...*, p. 143 et suiv.

Myconon, jam Tenon et Andron, inque meis oculis candida Delos erat (v. 81-82) — n'autorisent certes pas cette conclusion. Mais ce n'était pas mal raisonner que de se figurer, d'après Ovide, Akontios venant au pays de Kydippé, rôdant autour de chez elle au risque de faire naître des soupçons, communiquant avec la jeune fille par l'intermédiaire de sa nourrice; et Kydippé, touchée de tant de soins, s'éprenant peu à peu, comme les dieux le voulaient, de son prétendant inconnu. Or, ces hypothèses sont maintenant reconnues inexactes. Ovide est donc un guide très décevant. Observons néanmoins que les divergences qui viennent d'être notées entre Callimaque et lui sont comme des corollaires de la donnée essentielle des épîtres : Akontios et Kydippé correspondant en secret. Ce qui, dans les *Aitia*, n'était pas en contradiction avec cette donnée — par exemple, le récit de la première rencontre des amants — a pu survivre chez l'imitateur sans modification importante.

Pour ce qui est d'Aristainète, nous avons maintenant de nouvelles preuves, et des preuves abondantes, qu'en écrivant son épître — ou plutôt son récit — il avait devant lui l'œuvre de Callimaque et qu'il la suivait pas à pas. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-dessous[1] :

ARISTAINÈTE	CALLIMAQUE
Ἀλλ' ἄφνω νενόσηκεν ἡ παῖς, καὶ πρὸς ἐκφορὰν... οἱ τεκόντες ἑώρων.	... εἷλε δὲ νοῦσος... ἣ τότ' ἀνιγρὴ τὴν κούρην Ἀ[ίδ]εω μέχρις ἔτηξε δόμων
καὶ δεύτερον ὁ θάλαμος ἐκοσμεῖτο	Δεύτερον ἐστόρνυντο τὰ κλισμία
Ὁ δὲ πατὴρ τετάρτην οὐκ ἀνέμεινε νόσον	Τέτρατον οὔκετ' ἔμεινε πατήρ...
Ὁ δὲ Ἀπόλλων... παραινεῖ θᾶττον εὔορκον ἀποφῆναι τὴν κόρην	ἤν μ' ἐθέλῃς συμφράδμονα θέσθαι, πάντα τελευτήσεις ὅρκια θυγατέρος.
Κυδίππην Ἀκοντίωι συνάπτων οὐ μόλιβδον ἂν συνεπιμίξαις ἀργύρωι, ἀλλ' ἑκατέρωθεν ὁ γάμος ἔσται χρυσοῦς	Ἄργυρον οὐ μολίβωι γάρ, Ἀκόντιον ἀλλὰ φαεινωῖ ἤλεκτρον χρυσωῖ φημί σε μιξέμεναι
Ὁ δὲ ὅρκος συνεπληροῦτο τοῖς γάμοις. Αἱ δὲ τῆς παιδὸς ἡλικιώτιδες ἐνεργὸν ὑμέναιον ᾔδον οὐκ ἀναβαλλόμενον...	Χὴ θεὸς εὐορκεῖτο καὶ ἥλικες αὐτίχ' ἑταίρης ᾔδον ὑμηναίους οὐκ ἀναβαλλομένους
...τῆς νυκτὸς ἐκείνης [ἧς] οὐκ ἂν ἡλλάξατο τὸν Μίδου χρυσόν...	... νυκτὸς ἐκείνης ἄντι κε... οὐδ' ἃ Κελαινίτης ἐκτεάτιστο Μίδης δέξασθαι.
καὶ σύμψηφοι πάντες ἐμοί, ὅσοι μὴ καθάπαξ τῶν ἐρωτικῶν ἀμαθεῖς	ψήφου δ' ἂν ἐμῆς ἐπιμάρτυρες εἶεν, οἵτινες οὐ χαλεποῦ νήιδές εἰσι θεοῦ.

1. A noter que les apostrophes à Akontios, fréquentes chez Aristainète, se rencontrent déjà chez Callimaque.

Malgré tant de similitudes, l'épître d'Aristainète n'est assurément pas une simple métaphrase prosaïque de l'élégie des *Aitia*. Le sophiste a modifié son modèle en y ajoutant et en en retranchant. Il a retranché en premier lieu tout ce qui donnait au récit de Callimaque une apparence érudite : plus un mot sur les coutumes nuptiales de Naxos, sur les séjours d'Artémis, sur la généalogie d'Akontios, sur les vents ὀρνιθίαι; des comparaisons mythologiques destinées à illustrer la félicité du héros, une seule subsiste, la comparaison avec l'opulence de Midas; l'autre, dont Iphiklos fournissait le sujet, a été remplacée par une comparaison plus banale : οὐδὲ τὸν Ταντάλου πλοῦτον ἰσοστάσιον ἡγεῖτο τῇ κόρῃ. A elles seules, de pareilles suppressions suffiraient à altérer notablement la physionomie du modèle. D'autres portent sur quelques épisodes, que Callimaque expédiait brièvement et dont Aristainète ne dit rien : l'interrogatoire de Kydippé par son père (chez Aristainète, c'est l'oracle qui explique toute l'histoire à celui-ci : τὸν νέον, τὸ μῆλον, τὸν ὅρκον καὶ τῆς Ἀρτέμιδος τὸν θυμόν), le voyage à Kéos pour y aller chercher Akontios. Or, ce qui se constate dans la partie finale de l'épître peut bien s'être produit aussi dans les parties précédentes; dès lors, l'hypothèse de Dilthey, admettant que, chez Callimaque, la présence à Délos d'Akontios et de Kydippé était assez longuement motivée, acquiert un supplément de vraisemblance. Parmi les additions dues à Aristainète, il en est que les critiques modernes avaient déjà discernées; c'est le cas pour deux passages où le sophiste représente avec complaisance les jeunes filles amies de Kydippé chantant l'hyménée devant la chambre nuptiale; tous les deux, comme on l'a observé, ont été empruntés à Philostrate. Nous sommes maintenant en état de ranger dans la même catégorie un certain nombre d'autres traits, qui, en raison de leur caractère franchement alexandrin, paraissaient dignes de Callimaque; par exemple, cette antithèse : καὶ πρὸς ἐκφορὰν ἀντὶ νυμφαγωγίας οἱ τεκόντες ἐώρων (Callimaque dit seulement que la maladie conduisit Kydippé aux portes du tombeau, μέχρις Ἀΐδεω δόμων); — puis la description de l'impatience d'Akontios attendant l'heure du berger : ἅπαντα δ'οὖν ὅμως βραδύνειν ἐδόκει τῷ Ἀκοντίῳ, καὶ οὔτε ἡμέ-

ραν ἐκείνης ἐνόμισε μακροτέραν ἑωρακέναι οὔτε νύκτα βραχυτέραν (βραδυτέραν?) τῆς νυκτὸς ἐκείνης κτλ.; — enfin, tout le développement de la fin sur l'initiation de Kydippé aux plaisirs amoureux (ὁ δ'οὖν τῇ παρθένωι βραχέα νυκτομαχήσας ἐρωτικῶς τό γε λοιπὸν εἰρηναίων ἀπέλαυεν ἡδονῶν), sur la splendeur de la maison en fête (ἐκάοντο δὲ κατὰ δώματα δαίδες ἐκ λιβανωτοῦ συγκείμεναι, ὥστε ἅμα κάεσθαι καὶ θυμιᾶσθαι καὶ παρέχειν τὸ φῶς μετ' εὐωδίας), sur la supériorité que Kydippé transporte du camp des vierges au camp des femmes mariées (πάλαι τοίνυν αἱ παρθένοι συναριθμουμένης αὐταῖς τῆς Κυδίππης ἐπλεονέκτουν σφόδρα τῶν γυναικῶν, τὸν κολοφῶνα φέρουσαι τῆς εὐπρεπείας· νυνὶ δὲ τῆς νύμφης ἐν γυναιξὶ τατταμένης μειονεκτοῦσιν αἱ κόραι· τοσοῦτον ἡ φύσις ἀπανταχοῦ τὸ λαμπρὸν αὐτῆς ἐκορυφώσατο κάλλος), sur la beauté parfaite et assortie des deux jeunes époux (ὥσπερ δὲ χρυσόπολις ἡ πόα τωῖ χρυσωῖ μειρακίωι συνήπτετο προσφυῶς· ἄμφω δὲ λαμπροῖς ὄμμασιν οἷον ἀστέρες ἀνταυγοῦντες ἀλλήλοις φαιδρότερον τῆς ἀλλήλων ἀπέλαυον ἀγλαΐας). On voit qu'Aristainète n'a pas craint de faire la part plus large que ne l'avait faite Callimaque aux éléments érotiques et sentimentaux. C'est une observation dont il faudra désormais tenir compte quand on essaiera d'imaginer la première partie de l'élégie. Du moins pouvons-nous croire, d'après le vers 40 du nouveau fragment[1], que la peinture du héros tourmenté par l'amour, alangui, exténué, existait dans cette première partie. Lorsqu'on va chercher Akontios pour lui donner celle qu'il aime, le jeune homme, nous dit le poète, n'est plus que « le reste de lui-même » (βῆ ναῦς ὡς ὅτι λοιπόν, Ἀκόντιὲ, σεῖο μετέλθηι); sans doute, cette expression était préparée par un développement antérieur.

* * *

La découverte de M. Hunt laisse sans réponse une question qui, au cours des dix dernières années, a beaucoup occupé les philologues : les Alexandrins connurent-ils déjà l'élégie érotique subjective à la manière de Properce, de Tibulle et d'Ovide[2]? Je voudrais, dans la seconde partie de cette chro-

1. Lu comme le lit maintenant M. Hunt *(Berliner philol. Woch.*, 1910, p. 573), modifiant légèrement la lecture de M. Leo.

2. La négative a été soutenue avec rigueur par M. Jacoby, dans un article très

nique, indiquer l'état actuel du problème et présenter quelques observations.

L'originalité des recherches contemporaines visant à établir qu'il exista chez les Alexandrins une élégie subjective amoureuse consiste en ceci : que les chercheurs se sont appliqués à déduire l'existence de cette élégie d'analyses minutieuses des œuvres qui, d'après eux, en seraient imitées ou dérivées — productions des élégiaques latins, des épistolographes de basse époque, des épigrammatistes byzantins, etc. — et de comparaisons entre ces œuvres [1]. Il importe donc, avant toute autre chose, de prévenir ici une confusion. Déterminer les sources de Properce, de Tibulle et d'Ovide, de Philostrate et d'Aristainète, de Nonnos et de Paul le Silentiaire est un objet d'étude : prouver qu'une de ces sources, que la principale de ces sources fut l'œuvre d'élégiaques alexandrins décrivant leurs propres amours et parlant en leur nom personnel en est un autre, voisin du précédent, mais cependant distinct. Des travaux comme ceux que M. Wilhelm a consacrés à certaines pièces de Tibulle et d'Ovide [2] sont très précieux pour qui veut mesurer l'originalité des écrivains romains, la sincérité des sentiments qu'ils expriment, l'ingéniosité de leur art. Pour nous, l'intérêt en est indirect et intermittent. D'une façon générale, tous les rapprochements qu'on peut instituer entre des passages d'élégies latines et des fragments ou passages d'œuvres helléniques *antérieures* sont impropres à démontrer que des poèmes analogues aux poèmes de Properce, de Tibulle et d'Ovide ont existé chez les Alexandrins. Ou, plutôt, ils vont précisément à l'encontre de cette démonstration; car

important du *Rheinisches Museum*, 1905, p. 38-105 *(Zur Entstehung der römischen Elegie)*. L'affirmative réunit la majorité des suffrages. Plusieurs des pièces de la controverse ont été analysées par M. Cartault, *A propos du* Corpus Tibullianum, §§ 295, 303, 307.

1. Cette méthode a été mise en faveur principalement par M. Leo (*Plautinische Forschungen*, p. 128 et suiv.; *Gött. gel. Anzeigen*, 1898, p. 722 et suiv.; etc.), que MM. Hölzer (*De poesi amatoria a comicis atticis exculta, ab elegiacis imitatione expressa*, Diss. Marburg, 1899), Bürger (*De Ovidi carminum amatoriorum inventione et arte*, 1901), Gollnisch (*Quaestiones elegiacae*, Diss. Breslau, 1905) ont suivi avec plus ou moins de tact et de succès.

2. *Satura Viadrina* (Breslau, 1896), p. 48 et suiv.; *Philologus*, 1901, p. 579 et suiv.; *Rheinisches Museum*, 1902, p. 599 et suiv.; 1904, p. 279 et suiv.

ils tendent à prouver que toute ou presque toute la matière des élégies latines a pu être tirée de modèles grecs sans que, parmi ces modèles, il soit nécessaire de supposer des élégies amoureuses subjectives. Nous ne saurions effectivement mettre en doute que les poètes romains du siècle d'Auguste n'aient connu Ménandre et les principaux représentants de la νέα; qu'ils n'aient connu l'élégie narrative de Philétas[1] et de Callimaque; qu'ils n'aient connu les épigrammatistes des trois derniers siècles avant notre ère; sans parler des traités éthologiques, des recueils de contes et de nouvelles auxquels font songer quelques parties de leurs œuvres. Dès lors, pourquoi interposer entre eux et les comédies de Ménandre, de Philémon ou d'Apollodore, entre eux et les *Aitia*, entre eux et les épigrammes des deux premières *Couronnes*, entre eux et les Τέχναι ἐρωτικαί ou les traités Περὶ κολακείας ou les contes milésiens, éphésiens, etc., des modèles plus proches, dont leurs compositions reproduiraient à la fois et le fond et la forme et l'esprit? Les tenants les plus convaincus de l'élégie personnelle alexandrine admettent que telle pièce d'Ovide (*Am.*, I 13) est faite d'une épigramme de Méléagre (AP, V 172) et d'une d'Antipatros de Thessalonique (AP, V 3); telles autres (*Am.*, III 7 et 6), d'une épigramme de Philodème (AP, XI 30) et d'une d'Antiphile (AP, IX 277); que Properce, dans l'élégie III 6, Tibulle, dans l'élégie I 3, s'inspirèrent du modèle de l'*Heautontimoroumenos*; Ovide, dans l'élégie I 8, du modèle de la *Mostellaire*[2]. Pourquoi ce qui se constate dans plusieurs cas avec une quasi-certitude ne se serait-il pas passé dans beaucoup d'autres? Des morceaux comme l'élégie I 7 d'Ovide, comme les vers 53-66 de l'élégie I 10 de Tibulle, comme les vers 21-26 de l'élégie II 5 de Properce ne peuvent-ils pas être des variations, exécutées librement, sur le thème de la Περικειρομένη? Properce, aux vers 19-22 de l'élégie I 18, exprime à la suite deux idées dont l'une, certainement, et

1. *Philétas* ou *Philitas*? Cette dernière orthographe, recommandée par M. Crönert (*Hermes*, 1900, p. 112 et suiv.), a été acceptée par plusieurs savants, notamment par M. von Wilamowitz et par M. Cessi; M. Sitzler hésite à l'adopter (*Bursian's Jahresberichte*, t. 133, p. 140).

2. Cf. Gollnisch, *Quaestiones elegiacae*, p. 16 et suiv.

l'autre, probablement, étaient exprimées par Callimaque dans les lamentations d'Akontios[1]; n'est-il pas très plausible que Properce, cette fois, s'est inspiré des *Aitia*? Et, en une foule d'autres circonstances, est-ce donc attribuer aux élégiaques latins une initiative trop hardie, une trop forte dose d'originalité, que de croire qu'ils ont pris à leur compte les sentiments, les plaintes, les espérances, les tristesses, les colères et les joies tantôt d'un jeune premier de comédie, tantôt d'un amant de légende? qu'ils ont attribué à leurs maîtresses, réelles ou imaginaires, la malice, l'inconstance, la cupidité d'une Thaïs ou d'une Phronésium? qu'ils ont été chercher leur connaissance de l'art d'aimer, leur science de la psychologie amoureuse directement dans des traités didactiques? qu'ils ont développé à leur guise, varié, combiné les motifs indiqués dans des pièces différentes, et toujours en peu de mots, par des épigrammatistes? Il ne me semble pas.

Venons aux ressemblances entre élégies latines et œuvres grecques *postérieures*. Le raisonnement par lequel on les fait servir à prouver l'existence d'une élégie subjective alexandrine se décompose en deux temps : 1° ces ressemblances s'expliquent par des modèles communs; 2° lesdits modèles ont dû appartenir au genre de l'élégie subjective amoureuse. Sur l'un et l'autre point, principalement sur le second, il y a, je crois, des réserves à faire. Autrefois, on admettait sans doute avec trop de facilité que certains auteurs grecs de basse époque — par exemple, Paul le Silentiaire — imitaient couramment les classiques de Rome. Aujourd'hui, semble-t-il, on a posé en axiome qu'aucun ouvrage écrit en langue grecque ne peut être imité d'un ouvrage écrit en langue latine. C'est une réaction excessive. Qu'un Byzantin du VIe siècle ait été peu familiarisé avec l'idiome et les œuvres de Latins du siècle d'Auguste, je veux le croire[2]. Mais qu'un Grec cultivé de la première moitié

1. Cf. fr. 101 Schn. : Ἀλλ' ἐνὶ δὴ φλοιοῖσι κεκομμένα τόσσα φέροιτε γράμματα, Κυδίππην ὅσσ' ἐρέουσι καλήν; Arist., I 10 : Εἴθε, ὦ δένδρα,... τοσαῦτα κατὰ τῶν φλοιῶν ἐγκεκολαμμένα φέροιτε γράμματα ὅσα τὴν Κυδίππην ἐπονομάζει καλήν... Ἀλλ', ὦ φίλτατα δένδρα,... ἄρα κἀν ὑμῖν ἐστιν οὗτος ὁ Ἔρως κτλ.;

2. Encore, les considérations par lesquelles Mallet a, dit-on, *démontré* que Paul le Silentiaire n'imite pas les Latins (cf. *Quaestiones Propertianae*, Diss. Göttingen, 1882, p. 53 et suiv.) sont-elles, à mon avis, médiocrement convaincantes. Il me semble.

du IIIe siècle, un courtisan de l'impératrice Julia, un rhéteur qui a séjourné à Rome et qui parle de Rome[1], — Philostrate l'Athénien[2], — ait déjà partagé cette ignorance, l'hypothèse me laisse assez sceptique[3]. Quelque entichés d'eux-mêmes et de leur race, de leur littérature et de leurs grands hommes qu'aient pu être les *Graeculi* de l'époque impériale, ils ne durent point pousser le mépris des *Opiques* et des Barbares jusqu'à un tel degré d'aveuglement volontaire. Acceptons néanmoins la première partie du raisonnement. Qu'est-ce qui nous oblige à accepter la seconde? Philostrate, Nonnos, Aristainète, Paul le Silentiaire ignoraient-ils ou dédaignaient-ils donc les ouvrages, d'espèces très diverses, d'où il nous a semblé que les élégiaques romains, en l'absence même d'une élégie subjective alexandrine, auraient pu tirer la substance de presque tous leurs poèmes? Philostrate déclare qu'une femme bien éduquée doit connaître les pièces de Ménandre (ép. 47); il cite le Polémon jaloux du grand comique (ép. 16) et sa Glykérion (ép. 38); on ne saurait nier qu'il n'ait fait son profit d'un assez grand nombre d'épigrammes[4]. Aristainète semble avoir puisé largement dans ces recueils d'anecdotes et de contes auxquels les élégiaques latins ont peut-être emprunté quelques traits; il a paraphrasé tout au long au moins une élégie narrative, l'histoire d'Akontios; et sa dépendance à l'égard de la comédie doit avoir été plus étroite qu'on ne se figurait jusqu'à ces derniers temps[5]; ce n'est pas seulement par l'intermédiaire d'auteurs du IIe siècle, de Lucien, d'Alciphron, qu'il connaissait

en tout cas, que M. Gollnisch refuse trop constamment d'admettre que Paul ait imité des Grecs déjà tardifs, tels que Philostrate et Nonnos (*Quest. elegiacae*, p. 52, 54).

1. Ép. 8 (..ξένος .. καὶ ὁ ἐλέφας Ῥωμαίων...); ép. 55 (εἶδον ἐν Ῥώμῃ τοὺς ἀνθοφόρους τρέχοντας κτλ).

2. Sur l'attribution des *Épîtres érotiques* à Philostrate « l'Athénien », cf. Münscher, *Philologus*, Xte Supplementband (1907), p. 524 et suiv. Sur la vie de ce Philostrate, *ibid.*, p. 469 et suiv. Sur le passage de l'épître 55, *ibid.*, p. 531 et note 117.

3. De même, j'admettrais volontiers que quelques auteurs d'épigrammes furent instruits de l'élégie latine : par exemple Straton, Rufin (sur l'époque où vivait ce poète, cf. Sakolowski, *De Anthologia Palatina quaestiones*, Diss. Leipzig, 1893, p. 64 et suiv.), Marcus Argentarius.

4. Cf. Kayser, *Flavii Philostrati quae supersunt* (1844), prooem., p. 1; Schmid, *Atticismus*, t. IV, p. 531.

5. Cf. Leo, *Plaut. Forsch.*, p. 128 : Dagegen Aristaenetos kennt die Komödie gar nicht.

Ménandre et le répertoire de la νέα[1]; trois vers de la partie des Ἐπιτρέποντες que nous avons recouvrée reparaissent, à peine altérés, dans le texte de ses épîtres[2]. Paul le Silentiaire connaissait sans nul doute le théâtre du grand comique aussi bien que son contemporain et ami Agathias; comme Agathias aussi, il connaissait à coup sûr de très nombreux échantillons du genre où lui-même se distingua le plus : le genre épigrammatique. Bien que nous ayons conservé une ample collection d'épigrammes grecques, nous ne possédons pas, apparemment, toutes celles qui furent écrites avant l'époque de Paul, ni même toutes celles que Paul a lues et imitées; plus d'une fois, le modèle commun de Paul et d'un poète latin a donc été peut-être une épigramme aujourd'hui disparue; à moins que Paul ne se soit inspiré d'une imitation grecque du poète latin, œuvre de quelque épigrammatiste moins éloigné de Rome et du siècle d'Auguste que le silentiaire de Justinien[3]. Ajoutons que, comme les élégiaques latins, épistolographes et épigrammatistes ont été disciples des rhéteurs, qui traitaient volontiers des thèmes empruntés à la comédie, notamment des thèmes érotiques ; en sorte que beaucoup des ressemblances existant entre auteurs de ces différentes classes pourraient bien avoir leur origine dans des réminiscences de l'école[4].

D'ailleurs, si l'on examine attentivement beaucoup des ressemblances en question, on ne pourra manquer de les trouver imparfaites ou insignifiantes. Properce, dans quelques vers de l'élégie II 14, Agathias, dans l'épigramme AP V 216, conseillent aux amoureux, pour piquer une femme insensible, d'affecter à son égard le dédain. Est-ce donc là une pensée si rare, que les deux poètes aient dû nécessairement l'emprunter à un commun

1. Sur Aristainète imitateur de Lucien et d'Alciphron, cf. *Rev. Ét. gr.*, 1907, p. 181-182; Pietzko, *De Aristaeneti epistulis* (Diss. Breslau, 1907), p. 22 et suiv.

2. V. 338-339 Körte (cf. II 1), 343 (cf. I 19), 583 (cf. II 5). L'heureuse aventure de Mélissarion (I 19) est celle que pourrait espérer, si elle était maligne, l'Habrotonon des Ἐπιτρέποντες. Les personnages de l'épître I 22 portent des noms empruntés au répertoire de Ménandre (Ἐπιτρέποντες, Περικειρομένη); de même, la nourrice dans l'épître I 6.

3. Quoi qu'en dise M. Gollnisch (*Quaest. elegiacae*, p. 58), il n'est pas impossible que AP V 252 dérive d'une épigramme de Marcus Argentarius (AP V 128).

4. Cf. Reitzenstein, article « Epigramm » dans l'encyclopédie de Pauly-Wissowa, *passim*; *Hellenistische Wundererzählungen* (1906), p. 152 et suiv.

modèle, et en particulier à un modèle élégiaque? Assurément non. Properce, dans les élégies I 10 (v. 1-10) et I 13 (v. 15-26), Paul le Silentiaire, dans l'épigramme AP V 255, décrivant des amants qui s'enlacent et défaillent aux bras l'un de l'autre, disent parfois à peu près les mêmes choses, — à peu près et non point tout à fait. C'était inévitable; et la communauté de sujet ne pouvait manquer d'entraîner avec elle une certaine communauté de détails. Même observation pour les similitudes qui existent entre l'élégie II 15 de Properce et l'épigramme AP V 255 de Paul le Silentiaire : des étreintes passionnées, des baisers sans fin font partie du programme de toutes les nuits amoureuses. D'autre part, le distique où Properce *souhaite* d'être attaché à Cynthia par une chaîne indissoluble n'a qu'une ressemblance extérieure avec les vers de l'épigramme AP V 286, où Paul *consent* à porter les liens forgés par Héphaistos pourvu qu'il soit lié à sa maîtresse. Et quant aux développements où les deux poètes proscrivent des scènes d'amour jusqu'à la moindre draperie, ils sont très différents d'inspiration : l'un, celui de Properce, commente cette idée : *Oculi sunt in amore duces*; il exprime l'opinion d'un « visuel » ; l'autre, où le plus fin tissu qui sépare des amants est appelé « une muraille de Sémiramis », célèbre l'agrément des voluptueux contacts. On a rapproché cette phrase de Philostrate : Καὶ μὴν καὶ αὐτὸς ὁ Ἔρως γυμνός ἐστι (ép. 7) de cette phrase d'Ovide : *Et puer est et nudus Amor* (*Am.*, I 10, v. 15). Mais, chez Philostrate, la nudité d'Éros est rappelée pour assimiler le dieu aux pauvres; chez Ovide, pour signifier qu'il est *apertus*, c'est-à-dire sans rien de caché; donc, le rapprochement porte à faux. Ovide, dans une pièce des *Amours* (II 10), se représente épris simultanément de deux *puellae;* il déclare que mieux vaut ce double amour que point d'amour du tout et souhaite à ses ennemis de vivre sans maîtresse; Aristainète, dans l'épître II 11, donne la parole à un personnage qui aime une πόρνη en même temps que sa femme légitime et souhaite que les deux vivent sans se jalouser. Ce sont deux variations exécutées sur le même thème, mais assez distantes l'une de l'autre. Qu'y a-t-il de commun entre

l'épître II 1 d'Aristainète et les vers 27 et suivants de l'élégie I 8 de Tibulle? Seulement la donnée générale (un ami intercède auprès d'une jeune femme en faveur d'un de ses soupirants) et quelques considérations rebattues (la jeunesse passe vite, il faut en jouir; l'Amour tire vengeance des insensibles). En revanche, les divergences abondent. L'intervention de Tibulle est intéressée; il veut, par ses bons offices, mériter les bonnes grâces de son ami, de qui il est épris; chez Aristainète, l'intervention d'Ailianos est désintéressée. La Pholoé de Tibulle est surveillée par un maître jaloux; la Kalyké d'Aristainète a la pleine liberté de ses mouvements. Le Marathus de Tibulle n'apporterait à Pholoé rien autre que son amour[1]; le Charidémos d'Aristainète se présentera à Kalyké bien pourvu de bon argent comptant. Les conseils donnés à Kalyké sont en partie dans le goût des conseils de maquerelles comiques; les conseils donnés à Pholoé, point du tout; car les maquerelles de la comédie n'admettent aucunement l'amant de cœur. On a dit que les vers 49-50 de Tibulle (Neu Marathum torque; puero quae gloria victo 'st? In veteres esto dura, puella, senes) et cette phrase d'Aristainète: Χρῆσαι τοίνυν τοῖς μὲν ὑποκρινομένοις φιλεῖν ἑταιρικῶς, τοῖς δὲ γνησίοις ἐρασταῖς φιλικώτερον « concordaient tout à fait » *(plane concordant)*; ce n'est pas mon avis; chez Aristainète, il n'est nullement question de vieux galants. La description des injures de l'âge n'est point faite de même chez les deux écrivains. Marathus, avant d'être amoureux, a été insensible, et il expie sa dureté passée; rien ne prouve que Charidémos ait à se reprocher quoi que ce soit de pareil[2]; il a péché (ἔπταισεν), on l'avoue (ὁμολογουμένως); ce peut être que, pour un temps, il a dédaigné ou trompé Kalyké. En fin de compte, Kalyké se laisse persuader de faire bon accueil à l'amant qu'on lui recommande; Pholoé, non. Somme toute, ici encore, la

1. De ces mots d'Aristainète: προσάξω τὸν νέον πλουσίως ἐπικηρυκευόμενον δι' ἐμοῦ, M. Gollnisch rapproche une phrase de l'élégie I 9, où le poète dit à un garçon qu'il courtise, en lui parlant de sa belle: Saepe insperanti venit tibi *munere nostro* (v. 43). Mais *munere nostro* ne signifie point que le poète ait payé la maîtresse de son ami.

2. Le rapprochement institué par M. Gollnisch entre le passage d'Aristainète et les épigrammes AP V 299 et 300, d'Agathias et de Paul le Silentiaire, ne s'impose aucunement.

ressemblance est lointaine. Dans tous ces cas et dans maint autre pareil, s'il y eut modèle commun, il faut avouer que les imitateurs en ont pris à l'aise avec lui. Dès lors, toute conjecture sur le genre de ce modèle commun est singulièrement périlleuse.

L'hypothèse d'une élégie subjective alexandrine source commune des élégiaques latins et des écrivains grecs de basse époque gagnerait en probabilité, si l'on pouvait constater entre certaines élégies de Properce, de Tibulle ou d'Ovide et certaines épîtres de Philostrate ou d'Aristainète un parallélisme soutenu, s'étendant aux pièces tout entières. Car, en ce cas, il serait vraisemblable que le modèle suivi par les deux auteurs, — étant admis que l'un ne dépend pas de l'autre, — ait été du même genre que l'imitation la plus ancienne, je veux dire du genre élégiaque, et du même ton que les deux, je veux dire du ton subjectif [1]. Toutefois, nous n'atteindrions, même alors, qu'une vraisemblance relative, restant possible que l'imitateur latin et l'imitateur grec, indépendamment l'un de l'autre, aient transformé, celui-ci en une épître en prose et celui-là en une élégie personnelle, quelque discours de jeune premier comique ou de héros légendaire. D'ailleurs, le parallélisme que nous imaginons existe-t-il réellement? M. Gollnisch l'a cru et s'est appliqué à l'établir pour une demi-douzaine de cas particuliers [2]. D'après lui, dériveraient de modèles communs, lesquels seraient autant d'élégies subjectives : l'élégie de Properce I 2 et les épîtres de Philostrate 22 et 27; l'élégie de Tibulle II 3 et l'épître de Philostrate 59; l'élégie d'Ovide I 10 et les épîtres de Philostrate 7 et 23; l'élégie de Properce I 15*b* et l'épître d'Aristainète II 9; l'élégie de Tibulle I 8 et l'épître d'Aristainète II 1; l'élégie d'Ovide II 10 et l'épître d'Aristainète II 11. M. Gollnisch a dépensé, pour soutenir sa thèse, beaucoup d'ingéniosité et de science; il ne me semble pas qu'il soit arrivé à des résultats convaincants. Déjà M. Jacoby a montré en détail combien, dans les deux

1. Les « correspondants » à qui sont attribuées les épîtres d'Aristainète dont il va être question n'ont aucune personnalité; ce ne sont que des noms.

2. *Quaestiones elegiacae*, p. 25 et suiv., 60 et suiv.

premiers cas, le parallélisme laissait à désirer[1]; de semblables démonstrations pourraient être faites pour les quatre autres. Considérons, par exemple, l'épître II 1 d'Aristainète et l'élégie I 8 de Tibulle. Nous avons dit plus haut que, de celle-ci à celle-là, les motifs soi-disant communs sont, en réalité, assez divers. Il convient d'ajouter — et la remarque atteint également toutes les comparaisons instituées par M. Gollnisch — que, chez l'auteur grec et chez l'auteur latin, ces motifs ne sont pas traités dans le même ordre. Ce n'est pas tout. Tibulle ignore ce thème d'Aristainète : Μιμοῦ τὴν σὴν Ἀφροδίτην, ὡς ἐφικτὸν γυναικί. Mais il se complaît à dépeindre les caresses que saura donner son protégé, à répéter ses plaintes; ce qu'Aristainète ne fait point. N'oublions pas, enfin, que le prétendu parallélisme, de l'aveu même de son partisan, ne s'étend pas à la pièce entière de Tibulle; les vingt-sept premiers vers demeurent en dehors. Appelant à la rescousse l'épître I 27 et l'épigramme de Paul A P V 228, M. Gollnisch en vient bien à conjecturer que tout au moins les vers 9-16 avaient leur modèle immédiat dans la même élégie alexandrine que les vers 27 et suivants; mais c'est une conjecture totalement arbitraire. Le parallélisme est-il plus exact entre l'élégie d'Ovide I 10 d'une part, les épîtres 7 et 23 de Philostrate d'autre part? Du chapitre que M. Gollnisch a consacré à confronter ces pièces, il ressort immédiatement que non. Nous y voyons qu'il faut faire abstraction de toute la partie de l'épître 7 qui contient l'éloge de la pauvreté, — c'est-à-dire de la majeure partie, — empruntée aux traités philosophiques Περὶ πενίας. Nous y lisons que les vers 25-40 d'Ovide, où le poète prouve par plusieurs raisons l'infamie de l'amour vénal, — 15 vers sur 64 que contient l'élégie, — *apud Philostratum simile non habent.* Non content d'additionner, pour les mettre en face d'une unique pièce latine, deux épîtres de Philostrate, adressées la première à un jeune garçon et la seconde à une femme, — ce qui déjà semble peu légitime, — M. Gollnisch tire d'une troisième épître, de l'épître 29, la matière d'un rapprochement avec les vers 59-62 de l'élégie. Inverse-

1. *Berliner philologische Wochenschrift*, 1905, col. 1209-1213.

ment, l'équivalent de certaines phrases des épîtres 7 et 23 est recherché par lui, non pas dans la seule pièce d'Ovide dont il faudrait tenir compte, mais, d'une façon générale, *in Romanorum elegis,* chez Tibulle, chez Properce, dans l'*Ars Amatoria,* etc. Tous ces rapprochements manquent leur but. Passons-nous à l'élégie I 15*b* de Properce et à l'épître II 9 d'Aristainète? M. Gollnisch les résume de la sorte : *Apud utrumque igitur juvenis puellae, quae fidem datam fefellit, ita non succenset, ut angore prematur ne dii amicae perjurium vindicantes ipsum summo dolore afficiant. Quin etiam affirmat se nunquam ab amore discessurum esse, quanquam puellam fidem servare non posse non ignorat.* Mais, chez Properce, le premier de ces deux motifs est simplement effleuré, indiqué au passage en quelques mots (v. 27 : Audax a nimium, nostro dolitura periclo...), tandis que, dans l'épître, il est copieusement développé. Au contraire, le second motif, que développent les vers 29 et suivants du poète latin, n'est pas traité à part et d'une façon explicite chez Aristainète; il est inclus dans des phrases comme celles-ci : Τοιγαροῦν ἱκετεύων ὑπὲρ σοῦ τὴν Δίκην οὔποτ' ἄν, ὦ φιλτάτη, παυσαίμην κτλ...· ἀνεκτὸν γὰρ ἐμοὶ τὸν ἐμὸν ἔρωτα φέρειν καὶ μή σε μοχθηρόν τι πεπονθυῖαν ὁρᾶν, où l'amoureux se montre préoccupé surtout de soustraire sa maîtresse au châtiment des parjures. Rien ne correspond chez Properce au début de l'épître : Σὺ μὲν ἴσως οἴει βαρύνεσθαί με δεινῶς, ὅτι δή με τοσοῦτον ἐρῶντα κατέλιπες. Rien ne correspond chez Aristainète aux reproches qui remplissent la fin de l'élégie : Hos tu jurabas, si quid mentita fuisses, ut tibi suppositis exciderent manibus; et contra magnum potes hos attollere solem, nec tremis admissae conscia nequitiae?... (v. 35 et suiv.). On voit à quoi se réduit le parallélisme annoncé; des scènes de comédie dans lesquelles un personnage trahi demeurait plein de tendresse et de sollicitude pour celui qui l'avait abandonné, — comme Sélénium de la *Cistellaire* ou la Myrtion de Lucien, — la partie des plaintes d'Akontios où le héros souhaitait que Kydippé n'eût pas à expier trop cruellement l'oubli d'un serment involontaire peuvent bien avoir fourni à Properce et à Aristainète — et aussi à Tibulle, au commencement de l'élégie I 9 — un point de

départ suffisant. Inutile d'insister davantage. Nous pouvons souscrire avec sécurité au jugement de M. Jacoby : le travail de M. Gollnisch n'a pas changé les données du problème qui nous occupe[1]. Après comme avant, nous sommes en présence de similitudes éparses, fragmentaires; et nous avons dit ce que valent les similitudes de ce genre.

Bref, tous les rapprochements qu'on a pu instituer entre élégies latines et ouvrages grecs, aussi bien postérieurs que plus anciens, n'ont dans la circonstance qu'une valeur probante très médiocre. Si nous étions sûrs par ailleurs qu'il y eut chez les Alexandrins une élégie subjective amoureuse, ils permettraient d'en reconstituer partiellement le répertoire avec une assez grande vraisemblance. Mais ce n'est pas à eux qu'il faut demander la preuve — ni même un commencement de preuve — que cette élégie exista En revanche, de ce que certains morceaux des élégiaques latins — principalement d'Ovide — ne sont rien autre chose que l'amplification d'épigrammes connues, de ce que la matière de certains autres se trouvait à l'avance chez les comiques de la période nouvelle, chez les épigrammatistes alexàndrins, dans l'élégie narrative, dans le poème bucolique, on ne saurait conclure — comme M. Jacoby l'a fait trop vite — que les Alexandrins n'ont jamais cultivé un genre pareil à l'élégie latine. Montrer que l'éclosion de ladite élégie *peut* se comprendre sans qu'on suppose un antécédent grec tout à fait analogue n'est pas prouver que cet antécédent *doit* être éliminé de l'histoire littéraire. Quand on dit que les poésies de Tibulle, de Properce et d'Ovide sont imitées d'élégies alexandrines subjectives, on ne veut pas dire qu'elles en soient traduites; mais, tout simplement, que les élégiaques de Rome ont emprunté à des Alexandrins le type général de leurs compositions, l'idée de consacrer à la peinture de leurs propres amours des pièces écrites en distiques élégiaques et plus longues que des épigrammes. Cela peut être vrai alors même qu'en répétant ce type, en suivant cette idée, ils

1. Tel est aussi l'avis de l'auteur d'une dissertation récente, dont je n'ai eu connaissance qu'après avoir rédigé cet article, M. Heinemann (*Epistulae amatoriae quomodo cohaereant cum elegiis alexandrinis*, dans les *Dissertationes Argentoratenses*, t. XIV, fasc. III, 1910). On trouvera ci-après, dans la Bibliographie, l'analyse de son travail.

auraient puisé un peu partout des détails et des thèmes de développement, d'abord aux sources mêmes où leurs prédécesseurs avaient puisé avant eux, et à d'autres encore.

Ainsi, les voies nouvelles où se sont engagées de préférence les dernières recherches philologiques n'ont conduit jusqu'ici à aucune certitude, ni dans un sens ni dans l'autre. Il n'en était pas moins opportun, croyons-nous, de les faire connaître avec quelque détail, en raison même de leur nouveauté. Reste à signaler brièvement ce que, depuis plusieurs années, on a observé — ou cru observer — de neuf en suivant les voies plus anciennes.

Il a paru à M. Jacoby que l'existence chez les Alexandrins d'élégies subjectives amoureuses serait en contradiction avec l'évolution de l'élégie en Grèce et avec ce fait que les Latins antérieurs à Gallus n'ont pas écrit de poèmes élégiaques pour célébrer leurs amours. Ni l'une ni l'autre de ces observations n'est, à mon avis, sans réplique. Je crains que M. Jacoby n'ait conçu l'évolution de l'élégie en Grèce d'une façon trop logique et suivant des idées préconçues. L'ancienne élégie symposiaque qui, à juger d'après certains morceaux des *Theognidea*, annonçait une élégie subjective amoureuse, a été, nous dit-il[1], *remplacée* par d'autres sortes de poèmes, surtout par l'épigramme; elle n'a donc pas dû, concurremment, être *continuée* dans le genre élégiaque. Pourquoi pas? Si, poursuit M. Jacoby[2], il avait existé chez les Alexandrins, auprès de l'élégie narrative, une élégie subjective amoureuse, les représentants de la seconde auraient été forcément les mêmes poètes qui ont cultivé la première (Philétas, Callimaque, etc.), puisqu'on ne nous cite pas d'autres noms; or, un pareil cumul manque de vraisemblance. Pourquoi cela? Si les Alexandrins, dit encore M. Jacoby[3], avaient offert aux érotiques de Rome le modèle d'élégies amoureuses subjectives, leur exemple aurait été suivi plus tôt; Cornélius Gallus ne serait pas le premier en date des

1. *Rhein. Mus.*, 1905, p. 44, n. 3.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. *Ibid.*, p. 68-69; p. 84, n. 1.

élégiaques latins; le genre qu'ont illustré Properce et Tibulle et Ovide n'eût pas été ignoré de Catulle. Mais, par le fait, est-il sûr que Cornélius Gallus n'ait pas eu à Rome des devanciers? Nous ignorons la forme des poèmes où Varron de l'Atax avait raconté ses aventures galantes[1], de ceux où Valérius Cato et Ticidas avaient chanté Lydia et Périlla. Parmi les poésies légères de Calvus, *detexit variis qui sua furta modis*[2], peut-être y avait-il des élégies[3]. Dans le recueil des œuvres de Catulle, la pièce n° LXXVI, formée de treize distiques, est une élégie véritable; de même, au jugement des derniers commentateurs[4], la pièce n° LXVIII, à laquelle sa qualité d'épître n'enlève ni le caractère de poème personnel ni celui de poème élégiaque.

L'interprétation des fragments anciennement connus laisse toujours place aux mêmes incertitudes. Le fragment 11 de Callimaque continue d'être revendiqué par les uns pour le premier livre des *Aitia*, par les autres pour le premier livre des *Élégies*; le fragment 67, tantôt pour un poème où l'auteur parlait en son nom propre, tantôt pour le monologue d'Akontios amoureux. Rien n'est venu confirmer ni infirmer l'ingénieuse combinaison, proposée par M. Dittrich[5], des fragments 109, 540, 27, 106, 128 et anon. 376, — laquelle n'aboutit pas d'ailleurs à restituer une élégie subjective *amoureuse*. Le fragment anonyme publié dans le premier volume des *Oryrhynchus Papyri* peut, à coup sûr, provenir d'une œuvre érotico-bucolique telle que certaines élégies de Tibulle; mais il n'en provient pas évidemment. Des autres récentes découvertes, il n'y a non plus rien de précis à tirer.

Les passages où Properce et Ovide se réclament des poètes

1. Ov., *Trist.*, II, v. 439-440. Cf Prop., II 34, v. 85-86.

2. Ov., *Trist.*, II, v. 432.

3. Un pentamètre, conservé par Charisius, peut provenir d'un poème de Calvus visé par ces vers de Properce (II 34, v. 89-90): Haec etiam docti confessa est pagina Calvi, cum caneret miserae funera Quintilae Mais ledit poeme faisait-il partie du recueil dont veut parler Ovide? M. Jacoby ne le croit pas. M. Rothstein (*ad loc.*), M. Reitzenstein (dans l'encyclopédie de Pauly-Wissowa, *s. v.* Epigramm, col. 100) sont disposés à l'admettre.

4. Mess, *Das 68e Gedicht Catulls und seine Stellung in der Geschichte der Elegie*, dans le *Rhein. Museum*, 1908, p. 488 et suiv.

5. *Neue Jahrbücher*, XXIIIer Supplementband (1897, p. 168-169).

Alexandrins, de Philétas, de Callimaque, ont été soumis par M. Jacoby à un examen rigoureux. M. Jacoby est d'avis qu'ils ne prouvent pas que les Alexandrins aient écrit des élégies amoureuses subjectives, et qu'ils prouvent même le contraire. Sur le premier point, ses observations sont le plus souvent justes. On doit lui concéder que, chez Properce, Philétas et Callimaque sont nommés quelquefois, par contraste avec les auteurs d'épopées, simplement comme les maîtres de l'élégie nouvelle en général (quelle qu'en soit la matière) et du petit poème finement ciselé[1]; que, lors même qu'ils n'auraient pas écrit de poésies subjectives et par cela seul qu'ils s'étaient appliqués à la peinture de l'amour, les élégiaques latins étaient en droit de les considérer — et de les présenter — comme leurs modèles[2]; que les textes d'Ovide où Philétas et Callimaque sont nommés auprès de poètes de toute sorte (Anacréon, Sappho, Ménandre, etc.) comme des auteurs érotiques[3] n'apprennent rien de précis sur la nature de leurs poésies amoureuses; que la phrase même où il est dit de Callimaque : *Delicias versu fassus es ipse tuas*[4] peut tout aussi bien viser des épigrammes ou des μέλη que des poèmes élégiaques. Faut-il aller au-delà? « Si Properce, » dit M. Jacoby[5], « précisément dans les vers où il caractérise ses poésies et les » présente comme faisant suite à Callimaque et à Philétas, » se réfère à des élégies hellénistiques d'un contenu légen- » daire, c'est qu'il n'y en a pas eu d'autres. » Voyons donc les vers en question. Dans l'élégie IV 1, Properce, qui rêve de célébrer les origines et les légendes de Rome, s'appelle lui-même un « Callimaque romain » (v. 64); cette phrase prouverait, s'il en était besoin, que Callimaque a écrit des élégies

1. Par exemple, III 1, v. 1; v. 39 et suiv. Dans IV 1, quand Properce projette de devenir un Callimaque romain, il pense évidemment à l'auteur des *Aitia*. C'est aussi par allusion à des élégies narratives qu'il écrit, au commencement de IV 6 : Cera Philetaeis certet Romana corymbis et Cyrenaeas urna ministret aquas.

2. Comme le fait Properce III 9, v. 43 et suiv.; II 34, v. 31-32. Sur III 3, v. 52, voir ci-dessus. Comme type de l'élégie érotique, Ovide, dans les *Remedia amoris* (v. 382), cite la *Cydippe*.

3. *Trist.*, II, v. 361 et suiv. (Callimaque est mentionné v. 367-368); *Ars. am.*, III, v. 329 et suiv. (Callimaque et Philétas, au vers 329); *Rem. am.*, v. 757 et suiv. (Callimaque et Philétas, aux vers 759-760).

4. *Trist.*, II, v. 368.

5. *Rhein. Mus.*, 1905, p. 63.

narratives ; elle ne prouve point du tout qu'il n'en ait pas écrit d'une espèce différente. Dans l'élégie III 3, où Properce donnera, vers la fin (v. 47-50), le programme de ses poésies amoureuses, il se montre, au début, transporté en songe sur l'Hélicon et s'apprêtant à boire aux sources d'Hippocrène, puis invité par Phébus et Calliope à modérer ses ambitions poétiques; sans nul doute, cette fiction rappelle le prologue des *Aitia*, elle en est très vraisemblablement imitée; est-ce à dire qu'entre le programme tracé par les Muses (ou Zeus) à Callimaque et celui que Calliope trace au poète latin, celui-ci ait entendu établir, vaille que vaille, un parallélisme et que, par conséquent, il n'ait rien connu, dans l'œuvre de Callimaque, qui fût plus voisin que les *Aitia* de ses productions personnelles? Il ne me semble pas; la similitude entre l'élégie III 3 et le prologue des *Aitia* peut très bien s'être arrêtée au cadre; l'onde pure que Calliope, achevant son discours, répandra sur le visage de Properce ne sera pas une onde *cyrénéenne* ni *callimachéenne*, ce sera une onde *philétéenne* (v. 52)[1]. Dans l'élégie II 34, aux vers 31-32, Properce conseille à son ami Lynkeus, devenu amoureux, de renoncer à la grande épopée et d'imiter plutôt des poètes érotiques : Tu satius memorem lusus imitere Philetam et non inflati somnia Callimachi. *Somnia Callimachi*, ces mots, très certainement, font allusion aux *Aitia*; la désignation de ce modèle serait à coup sûr déconcertante, si Properce entendait conseiller à Lynkeus, d'une façon formelle et exclusive, de chanter ses propres amours; mais, en dépit du vers 44 (inque tuos ignes, dure poeta, veni), — que M. Rothstein a bien interprété, — son conseil est d'une portée beaucoup plus générale; pour demeurer fidèle dans ses poèmes à ce qui occupe son esprit, pour plaire au public féminin et en particulier à celle qu'il aime, Lynkeus n'a pas besoin d'exprimer ses transports et ses tourments personnels; qu'il parle d'amour, de l'amour des

1. Si même ces mots du vers 51 : *lymphisque a fonte petitis* sont une imitation consciente et voulue de cette expression de Callimaque : πίδακος ἐξ ἱερῆς ὀλίγη λιβάς, — ce dont je doute, — il n'en saurait résulter, comme le croit M. Jacoby (p. 61, n. 3), que, pour Properce, il n'y ait pas eu de différence entre les deux poètes alexandrins.

héros légendaires aussi bien que du sien, et cela suffira. Le vers 32 n'exclut pas l'existence d'élégies subjectives parmi les œuvres de Callimaque; le vers 31, dont le texte est d'ailleurs incertain, laisse le champ libre à toutes les hypothèses pour ce qui est des œuvres de Philétas[1]. M. Jacoby attache une très grande importance à un passage des *Remedia amoris* où, pour caractériser l'élégie, Ovide, auteur des poèmes que l'on sait, rappelle la Kydippé de Callimaque : Blanda pharetratos Elegeia cantet Amores et levis arbitrio ludat amica suo ! Callimachi numeris non est dicendus Achilles; Cydippe non est oris, Homere, tui (v. 379-382). Il en infère que, parmi les poèmes où Callimaque confessait ses faiblesses[2], il n'a pu y avoir d'élégies et que, d'une façon générale, l'élégie subjective amoureuse n'a pas dû être connue des Grecs. Mais il faut tenir compte de la composition, de la tournure du passage. A un personnage d'épopée, — Achille, — Ovide veut opposer un personnage d'élégie; et il veut prendre ce personnage dans l'œuvre de Callimaque, parce que Callimaque, théoricien en même temps que poète, a maintes fois proclamé la différence entre la grande épopée de jadis et les genres qui convenaient à son époque; dès lors, Kydippé a pu être choisie en raison de sa célébrité, parce que Callimaque, dans ses poésies subjectives — élégiaques ou autres, — n'avait pas assuré à une de ses maîtresses un renom comparable à celui de Cynthia, de Délia ou de Lycoris[3].

Pas plus que l'analyse des élégies latines, la considération

1. Je ne pense pas que M. Jacoby range parmi les passages où Properce caractérise sa propre poésie et la rattache à celle de Callimaque les vers 39 et suivants de l'élégie II 1. Là, le poète latin ne se réclame de Callimaque que pour s'excuser, après lui, d'être inapte à la grande épopée. Ce qu'il caractérise par comparaison avec Callimaque, c'est ce qu'il ne fait pas et non pas ce qu'il fait.

2. *Trist.*, II, v. 367-368.

3. Contre l'hypothèse d'une élégie alexandrine subjective, M. Jacoby croit pouvoir tirer un argument de ce fait, que, pour les poètes alexandrins, nous ne connaissons pas de maîtresses en titre, de maîtresses durables ou constantes, comme en avaient — ou feignaient d'en avoir — les Latins du siècle d'Auguste. Mais notre ignorance sur ce point n'est pas aussi complète qu'il le prétend; si nous ne connaissons pour Callimaque aucun nom de maîtresse que l'on puisse mettre en comparaison avec les noms de Cynthia, de Délia, de Lycoris, de Corinna, pour Philétas nous en connaissons un: celui de Bittis. D'ailleurs, un auteur d'élégies n'a-t-il pas pu chanter une femme sans la nommer? n'a-t-il pas pu chanter tour à tour ou simultanément plusieurs maîtresses, réelles ou imaginaires? Chez les Latins eux-mêmes, *l'unité de maîtresse* n'est pas stricte.

des documents certains qui jalonnent l'histoire de l'élégie ou l'examen des fragments élégiaques remontant à l'époque alexandrine, la critique des témoignages romains ne nous sort de perplexité.

Peut-être est-ce en partant de quelques mots d'Hermésianax qu'on peut trouver, aujourd'hui encore, les raisons les meilleures pour préférer l'une des deux opinions contradictoires. La combinaison, certes, n'a rien d'inédit. Je me permettrai cependant de la rappeler, pour la défendre contre des critiques imméritées, contre des hypothèses aventureuses, et pour la fortifier sur quelques points.

Dans le catalogue qu'il dresse des amoureux illustres, Hermésianax nomme Philétas ; et il dit de lui que ses compatriotes, les habitants de Kos, lui ont élevé une statue de bronze qui le représente « chantant l'agile Bittis »[1] (v. 76-77 : χάλκειον θῆκαν ὑπὸ πλατάνωι Βιττίδα μολπάζοντα θοήν). Volontairement ou involontairement, Hermésianax a dit beaucoup de sottises. Mais, quand il parle d'un contemporain, d'un homme qu'il a connu personnellement, nous devons croire qu'il est bien renseigné. Or, à quelle espèce de poèmes peuvent faire allusion les mots Βιττίδα μολπάζοντα θοήν? A un poème comme la *Lydé* et la *Léontion,* où, *à propos* de Lydé et de Léontion, l'auteur contait ou rappelait bout à bout toute sorte de galantes aventures? Rien, absolument rien ne recommande cette assimilation[2]. Chanter Bittis n'est pas chanter à propos de Bittis. On n'a pas dit d'Hermésianax qu'il chante Lydé ; pourquoi lui attribuer une expression inexacte? Ce dont nous donnent l'idée les mots Βιττίδα μολπάζοντα θοήν, c'est un poème ou ce sont des poèmes dans lesquels Philétas célébrait les charmes de Bittis, déplo-

1. Βιττίδα est le texte des manuscrits d'Athénée, où est conservé le fragment d'Hermésianax. Le dernier éditeur de ce poète, M. Giarratano (*Hermesianactis fragmenta*, 1905), corrige — comme beaucoup d'autres — en Βαττίδα, d'après deux passages d'Ovide où les manuscrits donnent *Battis, Battide* (*Trist.*, I 6, v. 2 ; *Pont.*, III 1, v. 58). Il me semble que c'est à tort.

2. Ovide, dans les *Tristes* (I 6, v. 1-2), rapproche les deux personnes de Lydé et de Bittis, mais non point — comme l'admet M. Jacoby (p. 47) — des œuvres poétiques auxquelles leurs deux noms auraient servi de titres. Quant à supposer que ce prétendu poème intitulé *Bittis* affectait, — comme la *Lydé* d'Antimaque, la *Léontion* d'Hermésianax (?) et l'*Arété* de Parthénios — la forme d'un ἐπιχήδειον (Jacoby, p. 47-48), c'est entasser gratuitement hypothèse sur hypothèse.

rait ses rigueurs, déclarait la passion qu'il ressentait pour elle, dépeignait les tourments qu'elle lui causait, tout comme Properce a célébré Cynthia et dépeint ses propres tourments. N'oublions pas qu'à la fin de l'élégie III 3 les vers où il est dit que Calliope arrose Properce d'onde *philétéenne* suivent immédiatement d'autres vers contenant un programme partiel des œuvres du poète latin ; ce rapprochement me paraît suggestif. Objectera-t-on que, si Bittis était l'épouse de Philétas, il est inadmissible qu'il l'ait chantée du même ton que Properce a chanté sa Cynthia ? Aussi bien, ne sommes-nous pas obligés de croire que Bittis ait été l'épouse de Philétas. Ovide, il est vrai, l'a par deux fois comparée à sa femme, une fois seule [1], une autre fois en même temps que Lydé [2], de qui Plutarque affirme qu'elle était l'épouse d'Antimaque [3]. Mais les comparaisons ne portent point sur la situation des personnes mentionnées; elles portent uniquement sur l'intensité de l'amour qu'elles ont su inspirer, sur la gloire qu'assure à chacune d'elles la tendresse d'un poète; quand Ovide veut comparer Marcia à des épouses dévouées, ce n'est plus de Lydé ni de Bittis qu'il parle, c'est d'Andromaque, de Laodamie, de Pénélope. La qualité d'épouse que Plutarque octroie si généreusement à Lydé n'est rien moins que certaine : Lydé, chez Athénée [4], apparaît en compagnie suspecte. On voudra bien reconnaître, d'autre part, que θοήν n'est pas une épithète convenable pour une matrone [5]. L'agile Bittis, n'en doutons pas, ne fut que la maîtresse de Philétas. Il peut sembler à des lecteurs modernes qu'Ovide manque de tact lorsqu'il paraît mettre sur la même ligne Marcia et deux ἑταῖραι ; apparemment, les Romains de son temps n'avaient pas tant de délicatesse [6].

Où donc et sous quelle forme Philétas a-t-il chanté Bittis ? Aucun document ancien n'atteste l'existence, maintes fois

1. *Pont.*, III 1, v. 57-58.
2. *Trist.*, I 6, v. 2.
3. *Consol. ad Apoll.*, § 9, p. 106 B.
4. P. 596 F.
5. Je ne vois pas de raison pour corriger θοήν, que donnent les manuscrits, comme on l'a proposé de différents côtés (cf. Giarratano, *ad loc.*).
6. Voir les observations de M. Reitzenstein, dans l'encyclopédie de Pauly-Wissowa, *s. v.* Epigramm, col. 100-101.

affirmée, d'un poème ou d'un recueil de poèmes dont le nom de Bittis aurait formé le titre. Par contre, nous savons qu'une partie des œuvres de Philétas était intitulée *Paignia*; et le mot *paignia* peut très bien désigner, entre autres poésies légères, des poésies amoureuses. Un fragment conservé par Stobée avec l'indication Φιλητᾶ Παιγνίων, le fragment 10 de Bach, paraît être une prière que le poète, en un jour de mélancolie, adressait à sa bien aimée, — une prière dont se sont souvenus et Tibulle et Properce. Et qui sait si Properce, en écrivant le vers 31 de l'élégie II 34, — qui, à mon sens, doit être lu ainsi : Tu satius *memorem lusus* imitere Philetam [1], — n'a pas voulu faire allusion au titre *Paignia*? Le peu qui nous reste des *Paignia* est rédigé en distiques élégiaques. Il est donc fort possible, il est probable même que, dans les *Paignia*, les élégiaques latins trouvèrent les modèles assez voisins, tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme, de leurs propres compositions. Au milieu de tant d'obscurités, de tant d'incertitudes que nous avons parcourues, cette probabilité m'apparaît comme quelque chose de relativement clair et solide. Quiconque aura foi en elle ne sera pas embarrassé pour accommoder à son système toutes les autres données de la question.

Ph. E. LEGRAND.

Lyon, juin 1910.

1. Cf. Leo, *Gött. gel. Anz.*, 1898, p. 733-734.

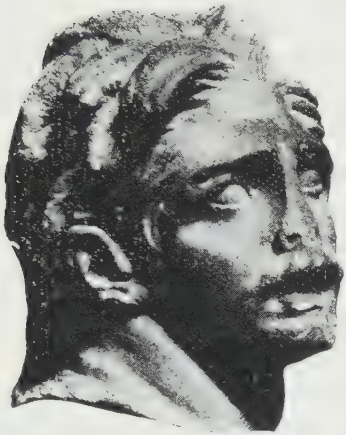

Le Gaulois du Caire.

LES GAULOIS EN ÉGYPTE[1]

Dans l'hiver 278-7, les débris des Gaulois, repoussés devant Delphes, rejoignaient sur l'Hellespont les bandes qui s'y étaient rendues directement, à travers les Balkans. Pendant que les unes s'occupaient à se tailler un royaume dans la Thrace centrale, les autres dévastaient les côtes européennes de l'Hellespont, attendant l'occasion favorable qui leur permît d'aller porter leurs ravages dans la riche terre d'Asie. A cette époque, le maître de la Thrace et de la Macédoine, Antigonos Gonatas, allié de Nikomédès de Bithynie, en guerre avec le Séleucide Antiochos Ier, paraît avoir croisé dans l'Hellespont

1. Le présent article est le développement de la première partie d'une étude lue en 1909 au IIe Congrès international d'Archéologie et dont un résumé a paru dans les *Comptes rendus* de ce Congrès (Le Caire, 1909, p. 141-6). La deuxième partie de cette étude a été reprise dans un mémoire qui paraîtra incessamment dans les *Monuments Piot* sous le titre de : *Les Gaulois dans l'art alexandrin*. Je me permets d'y renvoyer par avance pour ce qui a trait aux œuvres d'art qu'on peut rapporter aux Gaulois en Égypte, œuvres dont je ne fais mention ici que dans la mesure indispensable.

à la tête d'une flotte puissante [1]. Les Galates de Léonnorios et de Loutarios, au nombre de 18,000, venaient de s'emparer de Lysimacheia, la ville dont le roi Lysimachos avait fait la capitale de cette partie de la Thrace [2]. Cette prise lésait-elle directement Antigonos? Avait-il cherché à faire de Lysimacheia sa place d'armes pour une descente éventuelle en Asie? Maître des provinces européennes du royaume de Lysimachos, songeait-il à aller reprendre au Séleucide ses provinces asiatiques? On ne sait. Toujours est-il qu'il débarqua ses troupes à Lysimacheia et qu'il y infligea aux Galates une sanglante défaite (printemps 277) [3].

Cette défaite, comme toutes celles que les Grecs infligèrent aux Gaulois, a sans doute été exagérée. Elle l'a été d'autant plus facilement que, pour la première fois, les Grecs luttaient victorieusement contre les barbares en bataille rangée. Aussi, Antigonos retira-t-il de son succès une gloire qui lui permit de s'établir définitivement sur le trône de Macédoine. Sa victoire paraît même avoir contribué directement à ce succès : du moins, je n'hésite pas à reconnaître une partie des bandes taillées en pièces à Lysimacheia dans les Galates de Kidérios qui aidèrent Antigonos à vaincre Antipatros, son dernier compétiteur au trône de Macédoine [4]. Le fait de voir les vaincus de la veille s'enrôler dans les armées du vainqueur n'a rien en soi d'étonnant et nous entrevoyons que les souverains hellénistiques se sont livrés à cette époque à des négociations concurrentes pour se procurer les uns contre les autres l'aide de ces barbares dont les Grecs n'avaient que trop éprouvé la force.

1. Pour l'histoire de ces événements, voir en dernier lieu Félix Staehelin, *Geschichte der Kleinasiatischen Galater*, 2e éd., Leipzig, 1907. J'ai déjà indiqué, pour le récit des événements de 278-7, les points sur lesquels je ne crois pas devoir me conformer à son opinion dans mes *Documents nouveaux pour l'histoire des Gaulois d'Orient* publiés dans la *Revue Celtique*, 1908, p. 10-12 du tirage à part.

2. Liv. XXXVIII, 16 : *Lysimachia fraude capta, Chersonesoque omni armis possessa, ad Hellespontum descenderunt.* Lysimacheia commandait l'isthme où la Chersonèse se détache de la Thrace : il fallait donc s'en emparer pour pouvoir descendre dans la Chersonèse et passer les Dardanelles entre Abydos et Sestos.

3. De Justin, XXV, 1, et de Trogue, *Prol.* 25, on peut seulement conclure que le camp d'Antigonos était placé devant un port. C'est Diogène Laërte, II, 141, qui désigne Lysimacheia comme le lieu de la victoire macédonienne.

4. Polyen, IV, 6, 17; Justin, XXV, 4. Les bandes enrôlées sont moins fortes, précisément de moitié, que les bandes taillées en pièces : 9,000 contre 18,000.

On voit négocier avec les chefs vaincus à Lysimacheia, d'une part, Antipatros, le stratège séleucide en Phrygie hellespontique, Nikomédès de Bithynie, d'autre part, l'allié d'Antigonos contre le Séleucide[1]. Antigonos paraît avoir eu alors un autre allié, Ptolémaios Philadelphe qui venait d'épouser sa sœur Arsinoé. Cette union semble avoir inquiété le demi-frère de Philadelphe, Magas, régent de Cyrène. Il résolut de revendiquer les armes à la main le trône d'Égypte. Aux yeux des Grecs son cadet pouvait passer pour l'usurpateur, usurpateur qu'achevait de rendre indigne du trône une union où ils ne voyaient qu'un inceste. Les droits et les chances de Magas durent paraître tels qu'Antiochos Ier n'hésita pas à lui donner en mariage sa fille Apama[2]. Philadelphe s'était sans doute aliéné Antiochos en profitant des désordres qui avaient suivi son avènement pour mettre la main sur la Coelé-Syrie[3]. Adversaire d'Antiochos, il devint naturellement l'allié d'Antigonos Gonatas et, cherchant des mercenaires pour la guerre qui se préparait, il dut s'adresser à lui pour obtenir le concours de troupes gauloises. Les deux princes étaient également hostiles à Antiochos; ils se sentaient pareillement menacés par lui, l'un dans ses possessions hellespontiques, l'autre dans ses conquêtes syriennes. Leur alliance n'a donc rien que de très vraisemblable et je ne vois aucune raison pour ne pas reconnaître le roi de Macédoine dans l'« Antigonos, ami de Philadelphe » qui, selon un scholiaste de Callimaque, « s'entremit pour décider les Galates à se mettre à la solde du Lagide »[4].

1. Liv. XXXVIII, 16 ; Justin, XXV, 2.

2. On place généralement ce mariage après l'échec de la tentative de Magas que nous allons raconter, parce que c'est aussitôt après en avoir parlé que Pausanias mentionne le mariage. Mais les termes mêmes dont il se sert (I, 73): Μάγας δὲ ἤδη γυναῖκα ἑλὼν Ἀπάμην Ἀντιόχου τοῦ Σελεύκου θυγατέρα ἔπεισεν Ἀντίοχον, paraissent indiquer que le mariage était déjà conclu quand Magas essaya d'entraîner Antiochos contre son frère. D'ailleurs, le mariage est plus probable avant qu'après la défaite de Magas.

3. Cette hypothèse de Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, I, 155, n'est pas admise par J. Rouvier, *Rev. numism.*, 1909.

4. Scholiaste de Callimaque, *Hymn. in Del.*, v. 175 :

Βρέννος ὁ τῶν Γαλλῶν βασιλεὺς, συναγαγὼν τοὺς Κελτοὺς, ἦλθεν ἐπὶ Πυθῶνα βουλόμενος τοῦ Θεοῦ τὰ χρήματα διαρπάσαι. Πλησίον δὲ γενομένων, ὁ Ἀπόλλων χαλάζῃ χρησάμενος ἀπώλεσε τοὺς πλείους αὐτῶν. Ὀλίγων οὖν περιλειφθέντων, Ἀντίγονός τις φίλος τοῦ Φιλαδέλφου Πτολεμαίου προξενεῖ αὐτοὺς αὐτῷ, ὥστε ἐπὶ μισθῷ στρατεύεσθαι.

Dans quelles conditions ces Galates acceptèrent-ils d'affronter cette longue traversée vers une terre inconnue et mystérieuse? On peut l'entrevoir grâce à un passage où Polyen nous a conservé les conditions qu'Antigonos lui-même avait souscrites aux Galates enrôlés par lui contre Antipatros[1]. Il leur promit une statère d'or par guerrier en leur donnant pour otages des fils de ses nobles. Après la victoire, les Galates réclamèrent leur solde. Antigonos versa leur pièce d'or à chaque porte-bouclier (θυρεαφόρῳ). Mais les Galates en réclamèrent autant pour ceux qui ne portaient pas les armes, pour leurs femmes et leurs enfants. C'est là, selon eux, ce que signifiait le « τῶν Γαλατῶν ἑνὶ ἑκάστῳ » de la convention. Or, si l'on ne comptait que les combattants, cela faisait 30 talents (soit 9,000 hommes), mais si l'on ajoutait les non-combattants on obtenait 100 talents (30,000 hommes). Sur le refus d'Antigonos, le corps des Galates se retire en menaçant, si on ne lui donnait satisfaction, de mettre à mort les otages. Pour les sauver, Antigonos se décide à mander un négociateur aux Galates leur promettant tout ce qu'ils réclamaient. Ils n'avaient qu'à dépêcher à son camp ceux qui devaient toucher l'or.

Les Galates, tout joyeux à l'idée des richesses qu'ils allaient recevoir, se hâtèrent d'envoyer les plus notables d'entre eux.

Καὶ γάρ ἔχρηζεν ὁ Πτολεμαῖος τούτου στρατεύματος. Οἱ δέ ὁμοίως ἠβουλήθησαν καὶ τοῦ Πτολεμαίου διαρπάσαι τὰ χρήματα. Γνοὺς οὖν συλλαμβάνει αὐτούς καὶ ἀπάγει πρὸς τὸ στόμιον τοῦ Νείλου τὸ λεγόμενον Σεβεννυτικὸν καὶ κατέκλυσεν αὐτοὺς ἐκεῖσε. Ταῦτα οὖν φησι (Καλλίμαχος) ξυνὸν ἀγῶνα ἔσεσθαι. Au lieu de κατέκλυσεν le manuscrit de Paris écrit κατέκαυσεν, évidemment dans l'intention de mettre d'accord la note du scholiaste avec l'ἐν πυρί ἀποπνεύσαντας de Callimaque.

« Ce texte, écrit Bouché-Leclercq (*op. cit.*, I, 167, 2), insignifiant pour qui le prend à la lettre et voit dans ce certain Antigone un simple agent recruteur (Lumbroso, Rannow, Weinberger, Ehrlich), — peut-être l' Ἀντίγονος ὁ Μακεδών que Ptolémée Soter avait envoyé au secours des Rhodiens en 304 (Diod. XX, 98), — a obligé à des tours de force les érudits qui reconnaissent là le roi de Macédoine, Antigone Gonatas (Droysen, Wachsmuth, Koepp, Buecheler, Couat, Haeberlin, etc.). » J'espère avoir montré qu'il n'est aucunement nécessaire de recourir à un tour de force. C'est le rapprochement des dates qui permet de croire qu'Antigonos a pu envoyer les Gaulois à son allié. Mais, φίλος étant un titre honorifique à la cour des Lagides, la question ne comporte pas de solution absolue. Pourtant, si la source du scholiaste a employé ce terme dans ce sens, elle a commis un anachronisme, la dignité aulique d'Ami du Roi paraissant n'avoir été instituée que sous Ptolémaios Épiphane (cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, III, 109, IV, 333, et Willrich, *Klio*, IX, 417).

1. Polyen, IV, 6, 17. Malgré cette aventure, Antigonos conserva des Gaulois à son service puisqu'on voit Pyrrhos, après l'avoir vaincu en 274, consacrer des boucliers gaulois à Athéna Itônia (*Anth. Pal.*, VI, 130). Peut-être les 4,000 guerriers envoyés par lui à Ptolémaios furent-ils pris sur les 9,000 qu'il avait enrôlés.

On devine la ruse si simple qui a fait admettre cet épisode au nombre des *stratagemata*. Les envoyés gaulois, retenus prisonniers par Antigonos, ne sont délivrés qu'après le retour des otages macédoniens et le renvoi des trente talents déjà touchés.

Cette anecdote n'est pas seulement précieuse par ce chiffre d'une statère de solde par homme qu'on retrouve encore lorsque le dernier roi de Macédoine, Persée, prend les Bastarnes à son service[1]; elle ne confirme pas seulement que les Galates ne se mettaient au service des princes grecs qu'accompagnés de toute leur famille traînée dans des chariots, comme on le voit pour les Aigosages qu'Attalos Ier de Pergame enrôle en 218; elle nous les montre surtout tels qu'ils apparurent aux Grecs étonnés dans les premiers temps de leur invasion : grands enfants naïfs et avides, aimant l'or comme ils aimaient les bonnes épées, pour l'éclat et pour le tintement du métal. Elle apprend, enfin, que, dans l'opinion des Grecs, contre de pareils « barbares », il n'y avait pas de déloyauté qui ne fût de bonne guerre. Antigonos fut plus admiré sans doute pour avoir trompé les bandes de Kidérios que pour avoir taillé en pièces celles de Loutarios et de Léonnorios.

Cet épisode sert, ainsi, à comprendre ce qui a dû se passer quand, probablement dans l'hiver 277-6, les Gaulois d'Antigonos, les premiers sans doute qui aient mis le pied en Égypte[2], débarquèrent à Alexandrie. On ne doutera guère que, pour un si lointain voyage, ils ne se soient fait accompagner de leurs femmes et de leurs enfants. Et les Égyptiens purent avoir le spectacle d'une de ces migrations de tribu comme ils n'en avaient pas vu depuis le temps des Peuples de la Mer. Les chariots des Gaulois ne devaient guère différer de ceux des Philistins tels qu'ils sont figurés à Medinet-Habou. Pausanias parle de quatre mille Galates[3]. Il me semble que

1. Voir mon article sur *Delphes et les Bastarnes* dans le *Bull. de Corr. hell.*, 1910.

2. Je rappelle seulement comme *curiosum* l'hypothèse de Devéria identifiant aux Celtes les *Timihou* des monuments égyptiens (Libyo-Berbères), hypothèse que d'Arbois de Jubainville jugeait nécessaire de réfuter (*Rev. arch.*, 1875, I, 53). Vers la même époque, un autre celtomane voulait voir des Celtes dans les Hyksos.

3. Pausanias, I, 7, 2 : Πτολεμαῖον δὲ ὡρμημένον διώκειν αἰτία τοιάδε ἐπέσχεν : ἡνίκα παρεσκευάζετο ἐπιόντα ἀμύνεσθαι Μάγαν, ξένους ἐπηγάγετο καὶ ἄλλους καὶ Γαλάτας ἐς

ce chiffre ne doit se rapporter qu'aux guerriers; à eux seuls, sans doute, la convention promettait salaire. Si elle avait été conclue par l'entremise d'Antigonos, sa récente expérience n'avait pas dû manquer de lui faire préciser ce point. En tenant compte de la proportion indiquée par le texte de Polyen, ce serait donc au moins 12,000 Galates, hommes et femmes, qui durent étonner Alexandrie par leur haute stature, leur ample chevelure blonde, leurs longues moustaches, tout ce qui a frappé en eux les artistes alexandrins, tout ce que ceux-ci ont si admirablement reproduit dans la fameuse « tête de Gaulois du Caire » et dans quelques figurines du Musée d'Alexandrie.

Mais les Alexandrins n'eurent pas le loisir de les regarder longtemps. Philadelphe, poussé peut-être par l'énergie d'Arsinoé, n'avait pas perdu de temps. Magas comptait sur la coopération de deux de ses frères, Argaios, qui paraît avoir été chargé d'amener le corps d'Alexandre, de Memphis à Alexandrie, et un autre, un fils d'Eurydiké qui, probablement vice-roi à Chypre, se préparait à imiter Magas. Tandis que Ptolémaios faisait mettre à mort ces deux frères, « des émissaires allèrent exciter les Marmarides, des nomades libyens dont Sôter avait autrefois réprimé les incursions[1], à prendre les armes contre Magas »[2].

Celui-ci, qui redoutait si fort une révolte sur ses derrières qu'il avait fait désarmer les citoyens de Cyrène et démanteler la citadelle, s'était cependant avancé jusqu'à Paraitonion. Un phare y existait dès lors, pareil sans doute à celui qu'on voit encore à Taposiris, et il semble que, pour faire savoir aux habitants de la région qu'il n'y avait aucun danger, on avait coutume d'y élever au début de la nuit, puis à l'aube, un feu de bon augure, πυρσὸν φιλίον.

τετραχισκιλίους. Τούτους λαβὼν ἐπιβουλεύοντας κατασχεῖν Αἴγυπτον, ἀπήγαγε σφᾶς ἐς νῆσον ἔρημον διὰ τοῦ ποταμοῦ· καὶ οἱ μεν ἐνταῦθα ἀπώλοντο ὑπὸ τε ἀλλήλων καὶ τοῦ λιμοῦ.

1. Cette expédition de Ptolémaios Ier en Marmarique n'est connue que par le décret des prêtres de Pe et de Tep en 311 (Cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, I, 106). Auguste, en l'an I, dut envoyer une armée contre les Marmarides (Florus, II, 31. Cf. Domaszewski, *Philologus*, 1908, p. 5).

2. Pausanias, 1, 7, 1. Cf. pour ces événements Bouché-Leclercq, *op. cit.*, I, p. 166, en ajoutant, pour le transfert du cercueil d'Alexandre, O. Rubensohn, *Bull. de la Soc. arch. d'Alexandrie*, n° 13 (1910).

C'est ce « feu ami » que Magas obligea les veilleurs à continuer à élever et, grâce à ce stratagème, il put s'avancer jusqu'à la localité appelée le *Chi*[1] — apparemment pour sa similitude avec la lettre grecque de ce nom[2], — à trois jours de marche d'Alexandrie. C'est là que la nouvelle de la révolte des Marmarides — probablement une attaque même opérée par eux sur ses derrières — l'obligea à la retraite. Philadelphe s'apprêtait à le poursuivre quand une autre révolte, celle de ses Galates, l'arrêta à son tour. Peut-être même cette sédition avait-elle éclaté dès l'approche de Magas. On ne s'expliquerait guère autrement que son frère l'ait laissé s'avancer sans obstacle si près d'Alexandrie.

Quels furent les motifs de cette révolte? Pausanias parle de « complot pour s'emparer de l'Égypte »; chez le scholiaste de Callimaque, il est question d'une « tentative de mettre au pillage les trésors de Ptolémaios ». A travers ces textes on entrevoit que, envenimées par les menées de Magas, des difficultés d'argent durent s'élever, semblables à celle dont Antigonos était venu à bout par la ruse tant admirée des Grecs que nous avons relatée[3]. Ptolémaios ne dut pas se montrer

1. Polyen, II, 28. Sauf Melber, les éditeurs ont corrigé à tort τὸν Χῖ en τοῦ Χίου.

2. Cette localité est encore citée par le *Stadiasmus Maris Magni*, qui en fait la 1re halte après Taposiris, à environ 340 stades d'Alexandrie et 1,200 stades de Paraitonion. C. Müller a corrigé à tort (*Geographi graeci minores*, I, 430) le Χῖ des manuscrits en Χειμὼ pour l'identifier au Χειμὼ de Ptolémée, IV, 5, 8, dans le nome maréotique. M. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, I, 163, suppose que la ruse avait pour but de tromper les Bédouins de Marmarique. C'est bien plutôt à l'armée de Ptolémaios qu'elle était destinée. C'est en lui faisant croire que tout était paisible à Paraitonion que Magas put, sans être arrêté par elle, s'avancer jusqu'au Chi, à au moins huit jours de marche de Paraitonion. La tour à feu qui reste debout à Taposiris (voir H. Thiersch, *Pharos*, 1909) permet de mieux comprendre le récit de Polyen. Le signal de bon augure était sans doute transmis le long de la côte de tour à feu en tour à feu, depuis celle de Paraitonion à la frontière jusqu'au *phare* d'Alexandrie.

3. Cette supposition s'appuie sur le texte de Pausanias qui parle de « complot » et surtout sur la coïncidence de la révolte avec la marche de Magas sur Alexandrie. On ne doit pas s'étonner que le scholiaste de Callimaque n'en parle pas. Il est surtout préoccupé, pour justifier les dires du poète, de montrer dans les événements d'Égypte la suite et la conclusion de ceux de Delphes. Aussi, dans les deux cas, désigne-t-il par les mêmes mots l'intention des Gaulois (τὰ χρήματα διαρπάσαι). Je ne vois rien dans les textes qui autorise la conjecture de Mahaffy, *The Ptolemaeic Dynasty*, 1899, p. 87 : *Celtic mercenaries whom he was obliged to massacre because they saw that Egypt was too rich and pleasant a place to abandon when their engagement was over*. Philadelphe n'aurait probablement pas demandé mieux que de garder les Gaulois à son service comme colons militaires. Il n'est, d'ailleurs, pas impossible que les Galates aient cherché à piller le trésor royal : ainsi, laissés par Pyrrhos en garnison à Aigai, ils violent les tombes des rois macédoniens pour en prendre les trésors (Diodore, XXII, 12).

inférieur à son allié et, seul, sans doute, le hasard a empêché le récit de sa ruse de nous parvenir dans les recueils de *stratagemata*. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il réussit à enfermer les rebelles dans une île déserte de la bouche Sébennytique. Ils y périrent tous, les uns par la faim, les autres par le suicide, soit en s'entre-tuant, soit, semble-t-il, en se jetant dans les flammes. De ces maigres renseignements un romancier pourrait tirer un récit digne du *Défilé de la Hache*. Mais l'historien n'a pas les droits d'un Flaubert. Tout ce qu'il lui est permis d'ajouter, c'est que la présence des femmes et des enfants des Galates, que nous avons cru pouvoir supposer, a dû faciliter la tâche du roi d'Égypte. Encombrés par tant de non-combattants, les Galates n'ont pas dû être difficiles à réduire et l'horreur de leur fin s'en trouve singulièrement accrue. On conçoit aisément qu'un spectacle aussi tragique ait frappé les Alexandrins, et il n'est pas impossible que la tête de Galate du Musée du Caire provienne d'un monument qui commémore ce dramatique épisode. Avec ses yeux hagards, son front échevelé, la sombre énergie qui anime tous ses traits, cette tête conviendrait à merveille à un monument analogue au fameux groupe Ludovisi : le Galate, après avoir tué son épouse pour qu'elle échappe à la captivité ou au déshonneur, se frappe mortellement en jetant à l'ennemi un dernier cri de haine et de défi.

C'est sous le coup de l'émotion causée par cette révolte à Alexandrie que Callimaque écrivit son *Hymne à Délos*. On sait avec quelle ingéniosité cet hymne est composé pour assimiler le roi d'Égypte à Apollon. Le fils de Latone a écrasé les Gaulois devant Delphes; mais la juste colère de Ptolémaios ne leur a pas été moins funeste à Alexandrie. Le dieu né à Kos achèvera l'œuvre du dieu né à Délos. C'est Apollon lui-même qui le prédit. Après avoir montré « *l'un et l'autre continents et les terres situées dans la mer, heureux d'avoir un Macédonien pour maître, — il suivra,* ajoute-t-il, *les traditions de son père,*

Et un jour nous incombera une lutte commune,
Plus tard, lorsque, osant contre les Hellènes lever le glaive
Barbare et dresser l'Arès celte,

Les derniers-nés des Titans, des confins du Couchant,
Accourront pleins de force, semblables aux flocons de la neige et aussi nom-
[breux
Que les étoiles lorsqu'elles vaguent innombrables, paissant à travers le firma-
[ment.
Autour des forts et des villages des Étoliens et des roches delphiennes,
Et dans les pleines de Krissa et les ravins du Pleistos,
Les voilà bientôt qui se pressent, et ils connaissent la grasse fumée
Qui brûle en l'honneur du dieu voisin; et ce n'est plus seulement par ouï dire,
Mais déjà, devant le temple, l'éclat des phalanges
Ennemies resplendira; déjà toucheront presque mes trépieds
Les cimeterres et les ceinturons impies, et, répandant la terreur,
Ces boucliers qui vaudront à la race insensée des Galates un si triste retour,
Déjà ils seront là. De ces boucliers, une partie sera ma récompense; les autres,
[sur les bords du Nil,
Après avoir vu dans un bûcher, rendre l'âme, ceux qui les portaient
Demeureront, des grands travaux du roi prix
Impérissable. Ptolémaios, telle est la prophétie que je te révèle ![1]

Les plus magnifiques élans de lyrisme se combinent toujours chez Callimaque au goût des détails précis. Aussi n'est-ce pas sans raison que parmi des dépouilles gauloises il désigne les boucliers comme le prix de la victoire d'Apollon[2]. On sait par Pausanias que ce sont en effet les boucliers des vaincus qui furent attachés aux faces sud et ouest du temple de Delphes[3].

1. J'exposerai ailleurs les raisons qui m'amènent à adopter le texte que j'ai traduit pour les vers 170-184. Ceux qui nous intéressent ici, v. 185-8, ne présentent d'autre difficulté que celle qui est étudiée ci-dessus. En voici le texte :

... Τέων αἱ μὲν ἐμοὶ γέρας, αἱ δ' ἐπὶ Νείλῳ
ἐν πυρὶ τοὺς φορέοντας ἀποπνεύσαντας ἰδοῦσαι
κείσονται, βασιλῆος ἀέθλια πολλὰ καμόντος
ἐσσόμεναι· Πτολεμαῖε, τά τοι μαντήια φαίνω.

Au dernier vers la tradition manuscrite penche vers ἐσσόμενε qu'adopte Wilamowitz. Mais, spécifier que le Ptolémée auquel on s'adresse est « à venir » paraît par trop bizarre, même pour Callimaque; le rejet au vers suivant du dernier mot se rapportant au vers précédent est, au contraire, un procédé courant de sa métrique, surtout quand il importe autant d'attirer l'attention sur ce mot. Peut-être, entre ἀέθλια et μαντήια l'attraction avait-elle fait écrire : ἐσσομένα. Mais, comme αἱ ἀσπίδες domine toute la phrase, je préfère écrire, avec Schneider, ἐσσόμεναι.

2. On semble d'autant plus fondé à prendre à la lettre ce que dit Callimaque dans ce passage que les autres détails qu'il donne ne sont pas moins précis et exacts. Sur la blancheur « neigeuse » des Gaulois, voir les textes cités par Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 415 (Florus, I, 20, 2, *quiddam simile nivibus;* Ammien, XV, 12, 1; *niveas ulnas).* Quant aux larges ceinturons des Gaulois, ils sont figurés parmi les trophées qui forment la base de l'Étolie; ce sont eux que Diodore signale comme ἐπίχρυσοι ἢ κατάργυροι ζωστῆρες.

3. Pausanias, X, 19, 3. On a retrouvé à l'angle sud-ouest une métope portant la trace d'un bouclier gaulois (Homolle, *BCH*, 1904, p. 176).

Leur sort en Égypte fut-il semblable? Le texte de Callimaque permet de le supposer. Je crois, en effet, qu'il faut rapprocher ἐν πυρὶ non de κείσονται, mais de ἀποπνεύσαντας. Si les boucliers avaient été brûlés en même temps que leurs porteurs, pourrait-on dire qu'« ils aient vu brûler ceux qui les portaient »? pourrait-on surtout les désigner comme les ἀέθλια, prix et témoins à la fois de la victoire?

Il y a plus : aucun texte ne permet de croire que les Grecs brûlaient celles des dépouilles ennemies qu'ils consacraient aux dieux, comme le faisaient, à l'origine, les Romains et les Gaulois[1]. Si l'on objecte que les usages de l'armée de Philadelphe devaient être non ceux des Grecs, mais ceux des Macédoniens, la question se complique. Sur ce point nous savons, en effet, précisément que l'usage des Macédoniens différait de celui des Grecs. Tandis que les Grecs élevaient régulièrement un trophée après chaque victoire, il était interdit aux Macédoniens d'en faire autant : οὐ Μακεδόσιν ἱστάναι τρόπαια ἦν νενομισμένον, affirme Pausanias[2]. Il explique cette interdiction en racontant que, les Macédoniens étant continuellement en guerre avec leurs voisins, ériger des trophées eût été pour eux éterniser le souvenir de conflits sans réelle gravité et les rendre plus graves par cette commémoration même.

Cette explication est manifestement sans valeur; l'usage mentionné par Pausanias provient d'une interdiction religieuse; ce n'est pas à « la bienveillance pour leurs voisins » qu'il faut l'attribuer, c'est à ce *tabou* des dépouilles que Plutarque nous fait connaître pour la Grèce quand il se demande « pourquoi, parmi les offrandes qu'on fait aux dieux, il n'y a que les dépouilles prises sur les ennemis que la coutume ordonne de laisser consumer par le temps, sans qu'on en prenne soin ni qu'on les répare »[3]. Les Macédoniens,

1. Pour la signification religieuse des trophées voir Salomon Reinach, *Tarpeia* dans la *Rev. arch.*, 1908, I, 42 (*Cultes, Mythes et Religions*, III, 223). Pour les variétés de trophées en Grèce, voir W. H. D. Rouse, *Greek votive offerings*, 1902, chap. III. Pour plusieurs des allégations qu'on trouvera ci-dessus, je me permets de renvoyer à la démonstration qui en sera fournie dans l'article *Tropaeum* du *Dictionnaire des Antiquités*.

2. Pausanias, IX, 40, 7.

3. Plutarque, *Quaest. rom.*, c. 37, p. 237 *e*.

qui ont conservé tant d'usages primitifs, en étaient encore à cette phase où l'intégralité des armes du vaincu est abandonnée à la destruction, tandis que les Grecs étaient arrivés à celle où les dépouilles peuvent être remises en usage moyennant la consécration aux dieux d'une part prélevée sur elles. Si l'épisode des Gaulois se plaçait en Macédoine, il ne faudrait donc pas hésiter à rapprocher αἱ (ἀσπίδες) de ἐν πυρὶ et à y voir une confirmation des dires de Pausanias. On sait, en effet, que, jusqu'à Persée, les vieux rites militaires, comme ceux de la lustration de l'armée[1], se sont conservés en Macédoine et je ne connais pas de texte qui fasse mention de trophée élevé par Alexandre[2] ou par ses successeurs en Macédoine[3]. Mais en a-t-il été de même chez les autres successeurs d'Alexandre? L'exemple du grand roi, qui n'avait jamais élevé de trophée, devait, d'une part, les inciter à l'imiter en cela comme pour le reste. Mais ils subissaient, d'autre part, l'attraction de la Grèce et de ses usages. De fait, nous voyons qu'ils y ont cédé. Si l'on peut contester que Démétrios Poliorcète ait envoyé des boucliers à Delphes[4] ou élevé la fameuse *Victoire* de Samothrace pour éterniser le souvenir de ses succès sur mer, dès 270, nous apprenons que, pour commémorer sa victoire sur les Galates, Antiochos Ier a élevé un *ex-voto* qui représente un

1. On ne la connaît avec détail que par le récit donné par Tite-Live, XL, 6 de la cérémonie de 182 où Persée et son frère Démétrios furent chefs des deux moitiés de l'armée.

2. Pausanias, IX, 40, 9, l'affirme expressément pour Alexandre. Les deux cas que cite Rouse, *op. cit.*, p. 108 — les 300 armures perses envoyées à Athènes après le Granique et l'éléphant de Porus consacré après la victoire dans le temple du Soleil de Taxila — ne prouvent rien à l'encontre, puisque dans les deux cas les consécrations de dépouilles sont faites en dehors de l'empire macédonien. Rouse n'aurait pas dû, par ignorance du texte de Pausanias, s'étonner que l'on ne connaisse pas plus de trophées élevés par Alexandre. Dans les épigrammes, *Anth. Pal.*, 97 et 128, il s'agit d'armes portées par Alexandre qui furent vouées par lui dans le combat.

3. Les dédicaces d'armes faites par Pyrrhos à Dodone après une de ses victoires sur les Romains (Collitz-Bechtel, II, 1368), à Dodone et à Itôn après sa victoire sur Antigonos (Plut. *Pyrrhus*, 26; *Anth. Pal.*, VI, 130) prouvent que l'interdiction d'élever des trophées était limitée aux Macédoniens. Les Épirotes ne l'observaient pas. Relevons aussi que, à Athéna Itônia, ce sont des *thuréoi* gaulois que Pyrrhos consacre.

4. Plutarque, *Dem.* 13. A prendre le texte à la lettre, il semble, en effet, que ces boucliers envoyés à Delphes en 307, pendant que Démétrios dominait à Athènes, l'aient été plutôt par les Athéniens. Ils faisaient apparemment partie des dépouilles de la garnison macédonienne de Kassandros que Démétrios venait de chasser d'Athènes. D'autre part, on a contesté, à tort je crois, qu'il y eût aucun rapport entre Démétrios Poliorcète et la victoire de Samothrace (J. Hatzfeld, *Rev. arch.*, 1910, I, 139). On ne saurait donc affirmer que Démétrios ait rompu avec l'usage macédonien.

éléphant foulant aux pieds l'un des vaincus armé de leur bouclier caractéristique[1]. Trente ans après, Attalos Ier commençait à élever à Pergame les monuments de ses victoires sur les mêmes barbares. Les bases retrouvées et quelques textes nous apprennent que ce prince partageait les dépouilles entre ses soldats, réservant des prémices, ἀπαρχή, sur le produit desquels il consacrait un *ex-voto* dans le temple d'Athéna Niképhoros[2].

Il semble que la formule qu'on trouve dans toutes ces dédicaces doit se prendre à la lettre : Βασιλεὺς Ἄτταλος Ἀθηναῖ..... ἀπὸ τῆς περὶ πηγάς Καΐκου ποταμοῦ πρὸς Τολιστοαγίους Γαλάτας μάχης[3], par exemple, signifie que le bronze, dont le monument que porte la base est fait, provient de la fonte des armes prises sur les Galates à la bataille des sources du Kaïkos. C'est, en général, l'accomplissement d'un vœu comme l'indique le mot χαριστήρια[4], actions de grâces, qu'on trouve à plusieurs reprises sur ces bases. Que, parfois, les armes elles-mêmes fussent conservées, Pausanias l'affirme[5] et les fameux trophées sculptés sur la balustrade de Pergame ne sont que ces armes éternisées en pierre. Les plus belles d'entre les armes elles-mêmes étaient sans doute suspendues dans un temple : ainsi l'on voit les Étoliens, après leurs succès sur les Gaulois en 278, suspendre les boucliers des vaincus à l'architrave du temple de Delphes en même temps qu'ils élèvent sur sa terrasse un monument où ces boucliers sont sculptés[6]. Ils y sont sculptés mêlés à d'autres armes, imitant un monceau, l'une des formes du trophée. Que l'autre forme, celle que ce terme évoque à l'ordinaire — une poutre de bois sur laquelle les armes sont disposées comme sur le corps humain — était

1. Lucien, *Zeuxis*, 11. Une figurine trouvée à Myrina qui représente un éléphant muni d'une tour foulant aux pieds un Gaulois s'inspire sans doute de ce monument. Cf. E. Pottier et S. Reinach, *BCH*, IX, 485 ; *La Nécropole de Myrina*, pl. X.

2. Voir par exemple Dittenberger, *Orientis graeci inscr. sel.*, 281, 284.

3. Dittenberger, *op. cit.*, 273.

4. Dittenberger, *op. cit.*, 273, 280.

5. Pausanias, I, 4, 5 : Περγαμηνοῖς ἔστι μὲν σκῦλα ἀπὸ Γαλατῶν, ἔστι δὲ γραφὴ τὸ πρὸς Γαλάτας ἔχουσα.

6. J'ai étudié ce monument encore inédit dans un article qui paraîtra incessamment dans le *Journal international d'archéologie numismatique*. Dans un autre mémoire sur une base à trophées qui se voit à Délos, on trouvera étudiée l'histoire de ce type (*BCH*, 1911).

connue à cette époque en Grèce, une peinture de Pompéi paraît l'attester[1]. Elle représente un roi hellénistique, la tête couronnée de laurier et sa bannière à la main, à côté d'une poutre où une Victoire est en train de clouer des armes. Comme ces armes, grand bouclier ovale et casque à cornes, sont incontestablement gauloises, il y a lieu de croire que la peinture de Pompéi n'est que la copie d'une des fresques de Pergame. En tout cas, c'est devant un trophée de ce genre, des armes fixées sur une croix, que l'on s'imaginerait le mieux les dédicaces de ce type : [Βασιλεύς Ἄτταλος... ἐκ τ]ῶν λη[θέντω]ν ὅπλων Ἀθηνᾶι[2].

L'usage des trophées chez les Séleucides et chez les Attalides paraît donc établi et l'on ne voit pas de raison pour refuser de l'admettre chez les Lagides. Si l'on admet qu'il en fut ainsi et si l'on rattache, comme je n'hésite pas à le faire, l'ἐν πυρί de Callimaque aux porteurs des armes et non aux armes elles-mêmes, nous pouvons en tirer deux conclusions également importantes.

D'une part, tandis que nous savions seulement par Pausanias que les Gaulois s'étaient tués, nous apprenons qu'une partie au moins d'entre eux a cherché la mort dans les flammes. Cet holocauste volontaire n'a rien qui doive surprendre. Non seulement une partie des Gaulois pratiquaient l'incinération[3] et leurs tombes près d'Alexandrie vont nous montrer qu'il en était ainsi de ceux qui entrèrent au service de l'Égypte ; mais ils paraissent avoir cru que la mort par le feu purifiait le corps et propitiait les dieux. Ainsi, cernés par les légions romaines, Sacrovir et ses compagnons se réfugient dans une villa près d'Autun : là, après avoir mis le feu à la demeure, ils se donnent le coup de grâce et disparaissent dans les flammes[4].

1. *Museo Borbonico*, VII, 7. Reproduit dans le *Dictionnaire des Antiquités*, art. *Clavus*, fig. 1615, et étudié dans mon art. *Signa*.

2. Dittenberger, *op. cit.*, 285.

3. César, *B. G.*, VI, 19, 4 ; Méla, III, 2, 19. Après avoir dit que les Grecs, après les Thermopyles, dépouillèrent les morts gaulois, Pausanias, X, 21, ajoute que les Gaulois ne demandèrent pas de trêve pour les enterrer, « tenant pour indifférent d'être enseveli en terre ou d'être la proie des bêtes fauves et des oiseaux de proie ». Cette indifférence au sort du corps lui-même concorde avec l'incinération qu'ils semblent avoir pratiquée.

4. Tacite, *Ann.* III, 46.

C'est un spectacle de ce genre que les Gaulois de Philadelphe ont dû offrir en 276 et l'on comprend qu'il ait assez étonné les Alexandrins pour que Callimaque n'ait pas manqué d'y faire allusion[1]. Il devait y manquer d'autant moins que c'était là encore un trait par lequel l'épisode qu'il célébrait se rapprochait de celui de Delphes; là aussi, quand ils se sentirent perdus, les Gaulois de Brennus s'étaient donné la mort[2].

Callimaque n'a pas dû s'éloigner davantage de la réalité quand il dit que les boucliers furent le prix de la victoire de Ptolémaios. Non seulement les grands boucliers oblongs étaient la partie de l'armement gaulois qui devait le plus frapper les Grecs habitués au petit bouclier circulaire; mais il suffisait que ce fussent les boucliers gaulois que Delphes ait permis aux Étoliens d'accrocher à son temple, comme pendant à ceux des Perses, pour que Philadelphe, désireux de se montrer le successeur du dieu dans son œuvre de vengeance, fût tenté d'en faire autant[3]. C'est aussi, on l'a vu, un monceau de dépouilles gauloises où se superposent les grands boucliers à contour presque elliptique, que figure la base de « l'Étolie sur les trophées galates » que Pausanias mentionne à Delphes.

Nous connaissons malheureusement trop peu les temples de l'antique Alexandrie pour savoir si l'un d'eux vit également sa corniche ornée de boucliers gaulois ou bien sa terrasse décorée de trophées réels ou imités en pierre[4]. Mais la numismatique fournit peut-être une curieuse confirmation de l'importance

1. Je crois que l'hymne de Callimaque a été composé au lendemain des événements. D'une part, en effet, il est certain que cet hymne était destiné à être chanté à Délos; mais il faut expliquer que Ptolémaios ait pu y être égalé au dieu. Or, la troisième célébration des *Ptolemaia* tombe dans l'hiver 276-5 (cf. Ferguson, *Klio*, 1909, p 339). Où trouver une meilleure occasion pour l'Hymne à Délos? Je rappelle que le protectorat égyptien était établi sur les Cyclades depuis 287 (cf. Dürrbach, *BCH*, 1907, p. 219).

2. Pausanias, X, 23, 5; Justin, XXIV, 8.

3. Ptolémaios dut être informé qu'on avait placé les dépouilles gauloises dans le temple par la même mission delphienne qui, dès 278, alla annoncer à Kos que : τὸ δὲ ἱερὸν διαπε|φυλάχθαι τε καὶ ἐπικεκοσμῆσθαι τοῖς | ὑπὸ τῶν ἐπιστρατευσάντων ὅπλοις (Herzog, *C. R. Acad. Inscr.*, 1904, p. 165, l. 8 10).

4. Des trophées d'armes gauloises sont représentés sur une plaque en verre bleu doublé de blanc de la collection Castellani, publiée par S. Reinach, *Rev. arch.*, 1889, I, p. 291. Cette plaque paraît être de travail alexandrin. Elle a donc pu reproduire des trophées réellement exposés à Alexandrie.

que ces boucliers auraient eue aux yeux de Philadelphe. Sur plusieurs séries de monnaies de ce prince, on voit, devant ou derrière l'aigle emblème des Lagides, un bouclier ovale à nervure centrale accentuée[1]. Il existe même un type de pièces en plomb où ce bouclier occupe tout le revers[2]. Avec sa nervure longitudinale formant *umbo* au centre, avec son large rebord en relief, il paraît difficile de n'y pas reconnaître le *galatikos thuréos* en peau tendue sur une armature de bois. Jointes aux vers de Callimaque, ces monnaies ne permettent-elles pas de supposer, avec un haut degré de vraisemblance, l'existence à Alexandrie, dès cette époque, d'un monument commémorant le triomphe de Philadelphe sur ses mercenaires galates?

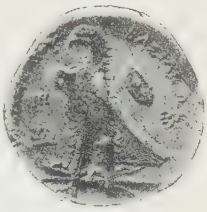

Monnaie de Ptolémaios II au bouclier gaulois.

* * *

Que ce soit cet épisode ou l'un des épisodes semblables qui ont dû se renouveler à maintes reprises pendant les guerres des Pergaméniens et des Galates qui aient inspiré le groupe Ludovisi, ce chef-d'œuvre de l'art hellénistique, toujours est-il que,

1. M. Svoronos qui a bien voulu me permettre de reproduire ces pièces (p. 47 et 74) d'après les empreintes du Musée Numismatique d'Athènes les a publiées et décrites dans son grand ouvrage : Τὰ Νομίσματα τοῦ Κρατοῦς τῶν Πτολεμαίων (Athènes, 1904). Dans son texte (t. I, col. ρξη'; col. 101 du texte allemand formant le t. IV), il voit dans le bouclier une allusion au pavois sur lequel Ptolémaios Sôter aurait été exposé par son père Lagos. Un aigle l'aurait nourri. C'est pourquoi l'aigle et le bouclier auraient figuré sur les monnaies de Ptolémaios II. Mais il faut remarquer que Suidas, qui nous rapporte la légende de l'exposition de Ptolémaios, emploie l'expression : ἐπὶ ἀσπίδος χαλκῆς. Il pense évidemment au bouclier orné et bombé, en bronze, à ornements géométriques en relief, bien connu par les monnaies macédoniennes. Rien n'y ressemble moins que celui des monnaies en question de Ptolémaios II. (Ce que M. Svoronos, II, p. 78, interprète comme un foudre servant d'épisème me paraît seulement la nervure centrale). De plus, si le bouclier se rapportait à cette légende ainsi que l'aigle, on s'attendrait à la trouver avec l'aigle sur les monnaies de Ptolémaios Ier et de tous ses successeurs, alors qu'on le trouve seulement sur celle de Ptolémaios II. La seule difficulté est que, d'après Svoronos, on aurait déjà des monnaies au bouclier datées de 285. La série établie par lui étant datée de 1 à 20 (A à Y) il a naturellement pris 1 pour la 1re année du règne et placé la série de 285 à 266. Mais pourquoi la frappe se serait-elle arrêtée en 266, année que ne marque pour les Ptolémées aucun événement notable? Les vingt ans ne seraient-ils pas à compter, comme plusieurs autres séries, de la mort et de l'apothéose d'Arsinoé, 270? Ou mieux encore, du mariage avec Arsinoé qui se place la même année que l'épisode des Gaulois?

2. Cette pièce (Svoronos, pl. XII, 22) est un petit plomb frappé, d'après Svoronos (col. ρξθ') pour servir de jeton d'entrée au théâtre à la tribu athénienne nommée *Ptolémaïs*, en l'honneur de Ptolémaios II (voir au cul-de-lampe).

si la tragique aventure a pu inspirer des artistes et des poètes, elle n'a guère dû engager le roi d'Égypte à renouveler une aussi malheureuse expérience. S'il y a eu encore sous le règne de Philadelphe, rencontre entre des troupes égyptiennes et des bandes galates, ce n'a plus été dans le même camp et côte à côte, mais dans les deux camps opposés et face à face. Le souvenir de deux de ces rencontres est parvenu jusqu'à nous.

Quand les Galates de Léonnorios que Nikomédès avait fait passer en Bithynie par l'entremise d'Antigonos, descendirent vers l'Ionie, menaçant tour à tour les riches cités de la côte, Cyzique, Troie, Alexandria Troas, Pitané, ils trouvèrent Érythrées occupée par des *Ptolémaïkoi*. Je ne vois aucune raison pour ne pas reconnaître en ces soldats des garnisaires égyptiens, et il y a tout lieu de croire que, dès les troubles qui suivirent l'avènement d'Antiochos Ier, Philadelphe en avait profité pour s'emparer des villes côtières d'Asie-Mineure. La garnison qu'il avait placée à Érythrées n'était-elle pas en force pour combattre les Galates? Est-ce le manque de cœur ou le manque d'argent qui l'en dissuada? On sait seulement que les stratèges d'Érythrées durent s'occuper, en 275, de réunir les sommes nécessaires pour payer et la présence des mercenaires du Lagide et le départ des bandes de Léonnorios[1].

Une rencontre plus sérieuse paraît avoir eu lieu à la même époque dans le nord de l'Asie-Mineure, où d'autres bandes galates étaient allées se mettre au service de Mithradatès Ier de Pont. Je croirais volontiers que, sur le Pont-Euxin comme sur la mer d'Ionie, Ptolémaios essaya de remettre la main sur les villes sur lesquelles sa sœur-épouse Arsinoé pouvait se croire des droits, soit comme veuve de Lysimachos, soit au nom des fils qu'elle avait eus de lui. Il suffit de rappeler la tradition qui fait venir de Sinope la statue du Sérapis d'Alexandrie. Comme cette tradition, celle de la victoire que les Galates et les Pontiques auraient remportée à Ancyre sur les Égyptiens

1. Au décret d'Érythrées en l'honneur des stratèges souvent discuté (Michel, *Recueil*, 503; Dittenberger, *Sylloge*, 210) s'ajoute un décret postérieur à la rentrée d'Érythrées sous la domination séleucide (v. 270) qui rappelle les services rendus par l'un des stratèges, Polykritos fils d'Iatroklès (publié par E. G. Zolôtas, Ἀθηνᾶ, 1908, p. 109).

s'est entourée de légendes[1]. Mais une pareille rencontre n'en reste pas moins très vraisemblable.

Tout mal connus que soient ces épisodes, il est probable qu'ils n'ont pas laissé de rendre plus difficile à Philadelphe l'enrôlement dans son armée de ces Galates qu'il combattait en Asie-Mineure après avoir fait périr leurs frères en Égypte. Les bons rapports que les Galates paraissent avoir entretenus de bonne heure avec le Séleucide, adversaire traditionnel du Lagide, ont dû accroître encore ces difficultés, et l'on peut douter que, avant la paix qui mit fin à la deuxième guerre de Syrie (v. 254), des Galates aient reparu à Alexandrie comme mercenaires. Mais il a dû en être autrement dans les années qui suivirent immédiatement cette paix. Grâce à elle, Philadelphe semble avoir pu consacrer les dernières années de son règne à activer cette mise en valeur du Fayoum par le desséchement progressif du lac Mœris qu'avait probablement entrepris Arsinoé. On sait que les terrains gagnés sur le lac dans le nome qui reçut d'elle le nom d'Arsinoïte, considérés comme biens de la couronne, furent distribués par le roi entre ses vétérans en lots variant de 30 à 100 *arourai*. Parmi ces colons militaires, on distingue des *katoikoi*, des *klérouchoi*, des *épigonoi*. Sans entrer ici dans toutes les discussions qu'a soulevées l'interprétation de ces termes[2], on peut considérer comme établi que le terme d'*épigonos* se distingue essentiellement des deux autres en ce qu'il désigne, non le premier colon auquel un lot a été octroyé, mais son héritier qui, par grâce spéciale du roi et à condition qu'il reste dans l'armée, continue à jouir du lot exploité par son père. Or, un passage de Polybe relatif à l'année 217, parle de « *katoikoi* et d'*épigonoi* Galates »[3]. Pour qu'il y ait eu des *épigonoi* à cette date, il faut évidemment que l'établissement de colons galates au Fayoum remonte aux environs de l'an 250.

1. Sur cette bataille, voir mes *Documents nouveaux*, p. 7; en faveur de la tradition affirmant l'origine sinopéenne de Sérapis, cf. S. de Ricci, *Rev. arch.*, 1910.

2. On a généralement admis, avec Mahaffy (*Petrie Papyri* I, p. 19), que l'État imposait aux klérouques, mais non aux katoeques, l'obligation d'épouser des femmes d'origine grecque. Le rapprochement du texte de Polybe et des stèles d'Alexandrie peut infirmer cette théorie.

3. Voir plus bas le texte de Polybe.

L'induction tirée de ce texte est corroborée par le témoignage des stèles qui fermaient les *loculi* contenant les cendres des mercenaires galates morts à Alexandrie. Des quatorze stèles connues, douze, ainsi que l'unique urne funéraire conservée, paraissent provenir d'un seul et même hypogée situé à Hadra, dans la nécropole orientale d'Alexandrie[1].

Sur l'espèce d'arch[illegible] qui sépare le tableau peint du fronton, les noms suivants se lisent sur les onze stèles où l'épitaphe n'a pas complètement disparu :

1. Φιλείστα γυνὴ Σισόνωνο[ς] Ἀναξίμου Γαλάτου.
2. Ἀιδεπράτης Αἰδοσότιος.
3. Πυῤῥὸς Γαλάτης.
5. Κετόσιτος Γαλάτης.
6. Ἄτυιος Κελτός.
7. ... πιη(?) ... Γαλάτης.
8. ..... Ἰσιῤῥὸς ... Γαλάτης.
9. Βίτος Λοστοίεκο Γαλάτης.
11. Πολυ?] ξενίος Γαλάτης.
13. Πυρρ?] ίας Ἰλλύριος .... | καὶ .... Γαλ]άτης.
14. Δοννωναταιεὺς Γαλάτης.

Sur l'hydrie cinéraire, on distingue :

15. Βουδορίς Γαλατὴ.

Sur onze noms d'hommes conservés, huit paraissent être gaulois : *Aidépratès*, *Aidosotios*, *Atuios*, *Bitos*, *Donnonataieus*, *Ketositos*, *Sisonôn*, *Lostoieko ;* ce dernier seul a conservé la terminaison celtique; *Anaximos* et *Polyxénios* (?) sont peut-être des adaptations de noms gaulois; le nom de *Pyrrhos*, qu'on retrouve donné à un esclave Bastarne à Delphes, peut être dû aux cheveux d'un blond roux qui caractérisait les Gaulois. Des deux noms de femmes, *Phileista* est un nom très répandu en Grèce, tandis que *Boudoris* paraît être une forme hellénisée d'un nom gaulois du type de *Boudicca*. D'autre part, à l'exception du grand bouclier ovale qui reste leur arme caractéristique, tout

1. On trouvera la description détaillée de ces stèles dans le mémoire cité sur *Les Gaulois dans l'Art alexandrin*.

l'armement et tout l'équipement des Gaulois tels qu'ils sont peints sur les stèles ne diffèrent pas de ceux des Grecs. A l'époque à laquelle on peut circonscrire ces stèles — 230-210 — on voit donc que les Gaulois mercenaires étaient plus qu'à demi hellénisés. Alexandrie avait agi sur eux comme son Génie le prédisait à Alexandre : « La ville que tu fondes prospérera, ornée de temples nombreux et de sanctuaires variés, riche en beauté, en grandeur et en population. Quiconque y entrera voudra y demeurer, oubliant le sol de la patrie[1]. »

Parmi nos Gaulois, les uns pouvaient y être fixés depuis la fin de la 2e Guerre de Syrie. Ce serait le cas de ce Sisonôn qui a épousé une Grecque et dont le père porte déjà un nom hellénisé. Les autres étaient au moins établis en Égypte depuis la 3e Guerre de Syrie. Ptolémaios III avait dû d'autant moins hésiter à en appeler, alors, à son service que, seule, une poignée de mercenaires galates, avait défendu, dans Daphné, sa sœur, la veuve d'Antiochos II, dont le meurtre était le prétexte de la guerre[2]. Bien plus, la masse de la nation galate s'était déclarée en faveur d'Antiochos Hiérax que Ptolémaios soutenait contre son frère Séleukos II. Établis maintenant en Galatie, les Galates devenaient, d'ailleurs, plus faciles à enrôler. Il ne fallait plus les prendre à son service en tribus avec femmes et enfants. Toujours en quête d'aventures, ils se laissent désormais engager individuellement par des recruteurs grecs qui se chargeaient de leur trouver de l'emploi. Non seulement il devenait ainsi plus aisé de les enrôler dans les armées au même titre que les autres mercenaires, Crétois, Thessaliens ou Thraces; on pouvait même songer à s'en servir comme colons puisqu'on ne se trouvait plus en présence de tribus entières dont l'établissement eût été un danger permanent, mais de guerriers isolés, déjà frottés de culture grecque par la vie des camps, et que le mariage avec des femmes grecques, lorsqu'ils s'établissaient au milieu de colons grecs, devait achever d'helléniser.

1. Pseudo-Callisthène, I, 33, passage traduit par Isidore Lévy dans son article sur *Sarapis* (*Rev. Hist. Rel.*, 1910, I, 165).
2. Polyen, VIII, 50 (247).

En quel nombre les Gaulois furent-ils appelés en Égypte? Les douze ou quatorze stèles *galates* d'Alexandrie ne permettent guère une estimation. Il est cependant bon de remarquer qu'en regard de ce chiffre on ne trouve à Alexandrie, en additionnant stèles peintes, stèles sculptées et urnes funéraires, que 10 Crétois, 5 Ciliciens, 5 Ioniens, 4 Thessaliens, 3 Béotiens, 3 Acarnaniens, 3 Arcadiens, 3 Syriens, 3 Théréens, 2 Thraces, 2 Chypriotes, 2 Rhodiens, 1 Épidaurien, 1 Achéen, 1 Étolien, 1 Lycien, 1 Pamphylien, 1 Bithynien[1].

1. D'après mes dépouillements, la nécropole de Hadra-Chatby aurait fourni les stèles suivantes de mercenaires (j'ajoute les vases funéraires de même provenance): Les numéros donnés sans autre indication sont ceux du *Catalogue des insc. du Musée d'Alexandrie*, que M. Breccia, qui va le publier, a bien voulu me communiquer.

10 Crétois : Échéphylos Crétois (276), Stasis Crétois (259), Kitos (?) Téleutou Crétois (Musée d'Alexandrie, n° 295 (203); Télémachos Crétois *décadarchos* (Botti, *Catalogue*, p. 6, 2 = 194); Ménéklès Crétois *hégémôn* an V (Botti, *ibid.*, p. 100, 1780; Néroutsos, *op. cit.*, p. 104,12 = 188); Battos de Polyrrhénia (Botti, *Notice*, p. 179, 2477 = 197); Andromédès Épigénous de Phalasarna Crétois panémos an II (Néroutsos, *op. cit.*, p. 111, 32 = Merriam, *Am. J. Arch.*, 1885, p. 21, 1); Pheidon Apônos Crétois d'Itanos (Merriam, *Am. J. Arch.*, 1885, p. 26,19); Tychaiménès Crétois (245) : Sotérichos de Gortyne, commandant de la garde (Botti, p. 258, 21 = 34).

5 Ciliciens : Tarkomôs Arte...; Tarkondas Rôsis; Hérôllas Lalatos; Midas Arollou Kas...; Artémidôros... ôtos Kasa... (173).

5 Ioniens : Aristion d'Assos (Botti, *ibid.*, p. 190, 40, 178, 2484 = Néroutsos. *op. cit.*, p. 108, 24 = 233); Démétrios de Milet (Botti, *Rivista Egiziana*, I, 1893, p. 242, 5 = 236); Zopyrion de Milet (273); Androsthénès et Hipposthénès, Taurosthénous de Milet (285).

4 Thessaliens : Lykinos Lykônos, Thessalien (242); Philinos Arkésila, Thessalien (275 = *Bull. Soc. Alex.*, 1905, p. 84 : Chatby); Philokratès Hermiou, Aïniane (*ibid.*, p. 66; déjà Botti, *Riv. Quindicinale*, III, 1891, 353); Polyoktos Hipponikou Thessalien (238).

3 Béotiens; Nikostratos Tisimachou d'Asplédon (Néroutsos, *Ath. Mitt.*, 1901, 288; *Rev. arch.*, 1891, 337, 3); Aristanor d'Hysiae (Néroutsos, *op. cit.*, 101, 19 = Botti, *Notice*, p. 178, 2465); Aglôklès de Thèbes (Néroutsos, *op. cit.*, p. 107, 18).

3 Acarnaniens : Nikokratès Tisimachou, Acarnanien (Edgar, *Catal. of Sculpt.*, p. 35, n. 27529); Attalos Mellakiou, Acarnanien (Daisios an XXVI; Botti, *Catalogue*, p. 100, 1778 = Néroutsos, *op. cit.*, p. 105, 15 = 195); Klémis Κλεαν... Acarnanien (Merriam, *Am. J. Arch.*, I, p. 24, 11) Ménémachos Apollodôrou Acarnanien (293).

3 Arcadiens: Echéphylos Kléodôrou, Arcadien (Botti, *Catalogue*, 258, 22 = 294); Kratidas Praxiou, Arcadien (Botti, *Catalogue*, 260, 25 = 307). Theukosmos Sôkritou d'Héraia (246).

3 Syriens: Sarapiôn Libanisios (= du Liban, Néroutsos, *op. cit.*, p. 107, 20); Timagoras Aétou Hyrnatas (Musée d'Alexandrie, 97 (108) = Botti, p. 189, 37 = 232); Hermippos... Syrien (Nisyrien d'après Breccia, *Bull. Soc. Alex.*, n. 12, p. 101).

3 Théréens : Théraidas de Théra (Merriam, *op. cit.*, p. 26, 7, = Néroutsos, *Rev. arch.*, 1891, 336, 11 : du Mex), 2 autres de Théra.

2 Thraces : Hagias Hérakléodôrou, Thrace; Apollodôros Lysiou de Marôneia (Neroutsos, *Ancienne Alexandrie*, p. 115, n. 41).

2 Chypriotes : Kléon Antipatrou de Salamine (Botti, *Catalogue*, p. 576, 425 = 292); X. d'Idalion (Botti, *ibid.*, p. 570, 402 = 302).

2 Rhodiens : Dromarès Rhodien (Néroutsos, *Rev. arch.*, 1891, 338, 4 = Milne, 27530 = Edgar, p. 35, 27530); Aléxikratès Rhodien (Néroutsos, *op. cit.*, p. 112, 35).

1 Épidaurien : Lakrinès d'Épidaure (Néroutsos, *op. cit.*, n. 52).

1 Achéen : Lysixénos Achéen (283).

Plus important dans sa brièveté est le texte de Polybe auquel il a été fait allusion plus haut. Il nous apprend que, au moment où Ptolémaios IV préparait la grande armée destinée à reprendre la Coelé-Syrie à Antiochos III, son ministre Sôsibios « rassembla une masse de Thraces et de Galates, les uns, qui faisaient partie des *katoikoi* et des *épigonoi* au nombre de 4,000, les autres, qui furent levés pour la circonstance, au nombre de 2,000, sous la conduite de Dionysios le Thrace »[1]. Du rôle joué dans la guerre par ces Galates, on sait seulement que, à Raphia, Thraces et Galates, joints à la cavalerie thessalienne, formèrent l'aile droite[2]. Les Galates dont il est question dans ces textes sont certainement des fantassins; mais deux des stèles d'Alexandrie — celle de Polyxénios (?) et une autre qui reste anonyme — permettent de croire à l'existence d'un de ces corps de cavalerie galate où chaque cavalier était suivi de son écuyer. En tout cas, en faisant partage égal entre Thraces et Galates dans le chiffre donné par Polybe, nous savons qu'il existait en Égypte, en 217, au moins 2,000 Galates en état de porter les armes.

Quant aux 2,000 Galates et Thraces levés, le chiffre est, je crois, assez fort pour qu'on doive rappeler que de nouveaux mouvements de migration paraissent s'être produits à cette époque chez les Gaulois des Balkans où l'on sait que le royaume gaulois de Tylis fut détruit en 212[3]. Ce sont ces

1 Étolien : Physkion, Aitôlien (xandikos an VIII, Neroutsos, *op. cit.*, p. 107, 21 = Meyre, *Das Heerwesen der Ptol.*, p. 14, 51).

1 Lycien : Mosannos (?) Lycien (Pugioli, fiches ms. 6, n. 16).

1 Pamphylien : Rôizis Apoasios d'Étenna (Néroutsos, *op. cit.*, p. 116, 42) ; χ...ἐπὶ Παμφυλίας (191).

1 Bithynien : Sot]éridos... Bithynien (Botti, *Notice*, p. 184, 2569 = 231).

Il est probable que ces troupes faisaient partie des οἱ περὶ αὐλὴν ἐπιλέκτοι μαχίμοι qui avaient leur camp au delà de la porte de Rosette, peut-être à l'emplacement du futur camp romain de Hadra (cf. Botti, *Bull. Soc. Arch*, IV, p. 294).

1. Polybe, V, 65 (451) : συνήχθη δὲ καὶ Θρᾳκῶν καὶ Γαλατῶν πλῆθος, ἐκ μὲν τῶν κατοίκων καὶ τῶν ἐπιγόνων εἰς τετρακισχιλίους, οἱ δὲ προσφάτως ἐπισυναχθέντες ἦσαν εἰς δισχιλίους, ὧν ἡγεῖτο Διονύσιος ὁ Θρᾷξ. Mahaffy (*Ptolemaic Dynasty*, p. 131) croit que ces 2,000 hommes « specially imported » n'étaient que des Galates. Mais le texte implique que ce chiffre se rapporte à la fois aux Galates et aux Thraces. Comme cela ferait un nombre de mercenaires bien restreint pour une circonstance aussi grave, on peut supposer qu'un copiste aura lu 6χ au lieu de δχ, erreur fréquente.

2. Polybe, V, 82 (509): à l'aile droite, Échékratés le Thessalien avec sa cavalerie παρὰ δὲ τοῦτον ἐκ τῶν εὐωνύμων ἵσταντο Γαλάται καὶ Θρᾶκες.

3. Sur ce mouvement de peuples, voir mon étude sur *Delphes et les Bastarnes* dans *BCH*, 1910.

mouvements qui, l'année d'avant Raphia, ont permis à Attalos Ier d'engager à son service la tribu entière des Aigosages[1] et qui, sans doute, expliquent que, la même année, les Rhigosages[2] apparaissent dans l'armée d'Antiochos III. Il paraît, d'autre part, qu'Antiochos était en rapports assez étroits avec les Galates d'Asie-Mineure pour qu'ils n'aient guère permis à son adversaire d'opérer chez eux ses levées. Je croirais donc que la plupart des Gaulois enrôlés en même temps que les Thraces, et sans doute par le Thrace même qui apparaît comme leur chef commun, étaient des Gaulois de Thrace. Les désordres qui agitaient la Thrace expliquent leur rapide enrôlement; il permet aussi de penser que beaucoup d'entre eux durent préférer au retour dans leurs montagnes le séjour dans la belle terre d'Égypte. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le nombre des Gaulois établis en Égypte se soit doublé après Raphia, et je ne puis voir qu'un hasard dans le fait qu'aucun des papyrus du Fayoum ne nous ait encore apporté de mention des Gaulois. Le texte même de Polybe atteste qu'ils ont joué un rôle au moins aussi important que celui de ces colons Thraces dont il est si souvent question dans les trouvailles papyrologiques du Fayoum.

Les monuments funéraires d'Alexandrie nous ont montré que les Galates ont servi dans l'infanterie et dans la cavalerie des Lagides. Cavaliers et fantassins de cette nationalité formaient-ils deux divisions d'un même corps? Les fantassins formaient-ils une chiliarchie, les cavaliers une hipparchie? Tout ce que l'on peut affirmer dans l'état actuel de nos connaissances, c'est, d'une part, que les Galates ne constituaient pas une des hipparchies dont les cavaliers recevaient des lots de 80 aroures puisqu'il paraît n'y avoir eu que quatre de ces régiments privilégiés, le Thrace, le Phrygien, le Thessalien, le Perse.

1. Polybe, V, 77 et 111.

2. Polybe, V, 53, 3. Les Kardaces commandés à Raphia, dans l'armée d'Antiochos III, par le Galate Lysimachos (Polybe, V, 79, 11; 82, 11) ne sont pas des « Gaulois » comme l'écrit Bouché-Leclercq (*Histoire des Lagides*, I, p. 309); il faut les identifier aux Kyrtiens, Kardousiens et Kardouques, archers et frondeurs, ancêtres des Kurdes. Les noms tout grecs de Lysimachos, ce chef des Galates du roi de Syrie et de son prédécesseur Apatourios (Polybe, IV, 48, 7), sont intéressants à comparer avec ceux des Galates de Hadra.

D'autre part, les Galates formaient un corps à part, οἱ Γαλαταί. C'est ce qu'atteste un graffite précieux, le plus ancien document que nous possédions écrit d'une main gauloise. Au fond de la chapelle d'Horus, dans le temple de Séti Ier à Abydos, cinq Galates ont laissé le souvenir de leur passage. L'un s'est

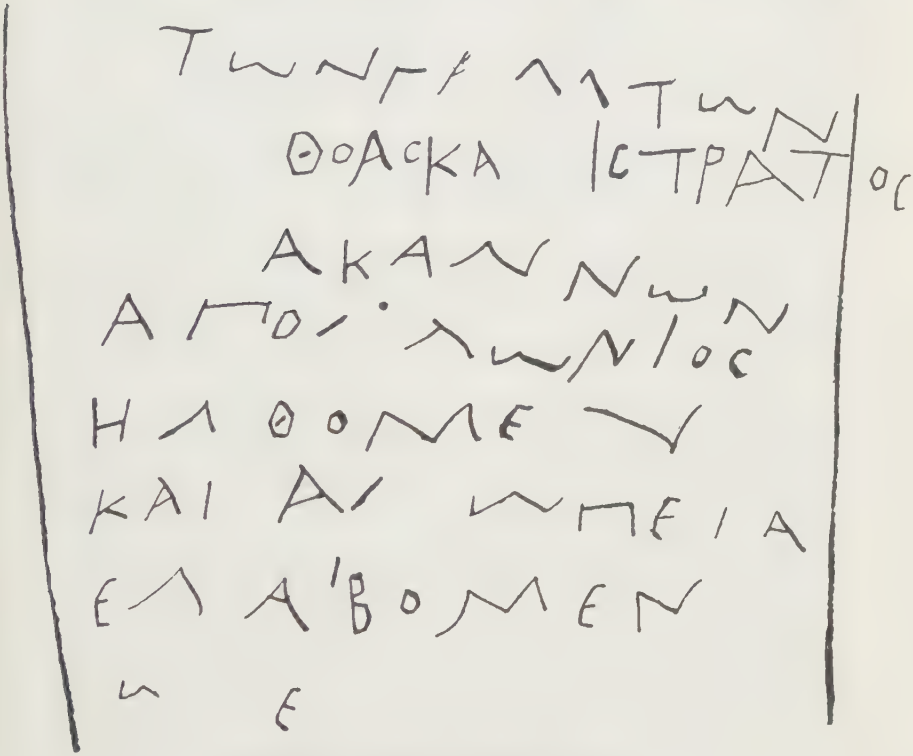

Fac-similé du *graffite* des Galates à Abydos.

contenté de graver son nom : Γαλάτης Δημήτριος. Les quatre autres se sont commémorés de façon plus originale : « Parmi les Galates, nous, Thoas, Kallistratos, Akannon, Apollonios, nous sommes venus céans et céans nous avons pris un renard. » Τῶν Γαλατῶν | Θόας, Καλλίστρατος, | Ἀκάννων, | Ἀπολλώνιος | ἤλθομεν [ὧδε?] | καὶ ἀλώπεκα | ἐλάβομεν | ὧδε[1].

1. Ce *graffito* a été relevé et publié par Sayce, *Proceedings of the Society of biblical Archaeology*, X, 1888, p. 380. Pensant qu'il s'agissait de deux Galates, ayant chacun deux noms, l'un grec, l'autre barbare, il a intercalé un καὶ entre Καλλίστρατος et Ἀκάννων. Mais Dittenberger, en reproduisant cette inscription (*Orientis graeci*, 757) a

Pour qu'on puisse poursuivre un renard[1] jusqu'au saint des saints, pour qu'on puisse le prendre sous l'image même du dieu, ne faut-il pas des conditions exceptionnelles telles qu'on ne les trouve qu'en temps de guerre, dans une ville livrée à la soldatesque? Or, dans la chapelle d'Isis, voisine de celle d'Horus, un habitant de Trézène, Philoklès fils d'Hiéroklès, en inscrivant son proscynéme à Sérapis, n'a pas seulement, comme beaucoup de pèlerins, noté avec soin l'année et le jour — année XX, 27 de Paüni —, il a ajouté une circonstance qui devait donner plus de prix à sa visite : ἐπὶ τῆς Ἀβύδου πολιορκίας, « pendant le siège d'Abydos »[2]. En l'année XX de quel Lagide Abydos a-t-il pu être assiégé? On sait qu'en l'an XIX de Ptolémaios V Épiphane, 187-6, les travaux du temple d'Edfou, qu'une révolte de la Thébaïde avait interrompus depuis 207-6, furent repris. La même année, entre janvier et juillet 186, on voit Ptolémaios V faire graver sur les murs du temple d'Asklépios à

remarqué que si Akannon est, en effet, un nom barbare, Thoas n'est pas moins grec qu'Apollônios; il vaudrait donc mieux reconnaître quatre individus. Je remarquerais, cependant, que Thoas étant proprement un nom thraco-scythe, un Gaulois venu de Thrace a pu le porter comme nom indigène. Mais, comme je n'ai retrouvé sur l'original (qui se trouve sur la jambe droite de l'Horus à tête d'épervier, au milieu de la face Est) aucune trace du καὶ, je me range à l'avis de Dittenberger. En traçant (3 avril 1909) le fac-similé reproduit ci-dessus, j'ai pu me rendre compte aussi que plusieurs lettres vues par Sayce, à en croire sa copie, avaient disparu. Comme elles sont très légèrement incisées — on dirait à la pointe d'un canif — dans la jambe peinte en rouge du dieu assis, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, en vingt ans, elles se soient effacées. Mais je puis affirmer que c'est à tort que Sayce avait cru lire ἦλθον ἔνθαδε καὶ... ἔλαβον ἔνθαδε. Malgré toutes mes recherches (reprises en 1910) je n'ai pu retrouver l'autre *graffito* de Gaulois signalé par Sayce dans la même *cella :* Γαλάτης Δημήτριος. Sur la jambe du premier Horus assis sur le mur Ouest de la *cella* je vois bien un Δημήτριος, mais je ne distingue rien au-dessus et, au-dessous, je lis son patronymique Ἀτταρώνος, puis le nom de sa fille ou de sa femme καὶ Ἀμμωνία ἥκει ἡ Δημητρίου.

1. Cette mention d'un renard semble la première que des textes grecs fournissent pour l'Égypte; mais la présence de cet animal est assurée dès la troisième dynastie où la tombe de Nefermat à Meidoum montre une chasse au renard. C'est la tête du renard qui forme celle du sceptre bien connu dit *ouser* (plus exactement *ouasar-it*) et le signe *mes* paraît dériver de la figuration de trois renards pendus ensemble par la queue. Le nom du renard, en copte *baskar,* est intéressant à rapprocher d'une part de ce nom, de l'autre de βασσάρα; nom que le renard porterait chez les Cyrénéens et chez les Libyens d'après Hesychius (en général, *bassara* est donné comme thrace). Sur les trois espèces de renard qu'on distingue en Égypte, le *canis vulpes aegyptiacus* sur la lisière du désert, le *canis famelius* dans les plateaux désertiques, le *canis zerda* dans les oasis, voir, outre Anderson, *Zoology of Egypt*, Beadnell, *An Egyptian Oasis*, 1909, p. 233, Lortet et Gaillard, *La faune momifiée de l'ancienne Égypte,* 5e série (Lyon, 1909), chap. XVII.

2. Sayce, *loc. cit.*, p. 381 ; Dittenberger, *op. cit.*, 758. Sayce avait pensé à une ère locale dont le siège serait le point de départ. P. M. Meyer, *Das Heerwesen der Ptolemäer,* p. 59, note 201, a reconnu qu'il s'agissait de la XXe année du règne de Ptolémée Épiphane.

Philae le décret commémorant la soumission des rebelles[1]. La résistance s'est apparemment prolongée plus longtemps à Abydos qu'à Edfou et qu'à Philae, puisque tout porte à placer en l'an XX d'Épiphane — 186-5 — le pèlerinage fait par le Trézénien au temps du siège. S'il a pu y rendre ses hommages à Sérapis pendant le siège, il faut en conclure que les grands temples encore debout à Abydos se trouvaient en dehors de la ville, ce qu'implique d'ailleurs le caractère funéraire de ces temples. En dehors de la ville, abandonnés par les prêtres sans doute instigateurs ou complices de la révolte, ils ont pu être occupés par l'armée de siège. On s'expliquerait ainsi et la ruine de la ville constatée par Strabon[2] et la présence des innombrables graffites qui défigurent les chapelles centrales, ce qu'on ne retrouve pas ailleurs; ce seraient les soldats de l'armée qui y auraient gravé ces centaines de noms accompagnés de l'ethnique, sans proscynème ni aucune formule d'adoration. Moins respectueux encore ou plus facétieux, les Galates y ont commémoré le souvenir de leur exploit cynégétique.

Si ce graffite est précieux parce qu'il peut se dater et jette ainsi quelque lumière sur un épisode obscur de l'histoire de l'Égypte ptolémaïque, il l'est aussi pour nous parce qu'il atteste et la rapide assimilation des Galates — un seul sur cinq porte un nom celtique et ils écrivent couramment en grec — et leur groupement en un régiment « galate » — puisqu'ils disent qu'ils font partie de τῶν Γαλάτων. Mais ce graffite, qui pour les Galates a autant de valeur que ceux d'Abou Simboul pour les mercenaires grecs, n'est-il pas plus précieux encore comme document en quelque sorte « psychologique »? N'entrevoit-on pas le renard, effrayé dans sa tanière du *djebel* tout proche, se jeter follement à travers le camp et, poursuivi, se réfugier dans le sanctuaire abandonné? Parmi ces soudards recrutés de tous les coins du monde hellénique, tous conservent encore assez la crainte des dieux pour hésiter à forcer la bête dans son asile sacré. Mais les Galates n'hésitent pas : plus encore que les

1. Voir Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, I, pp. 316, 365, 395.

2. Strabon, XVII, 1, 42 : ποτὲ ἡ Ἄβυδος, πόλις μεγάλη, δευτερεύουσα μετὰ τὰς Θήβας, νυνὶ δ' ἐστὶ κατοικία μικρά.

Romains, leurs voisins du Nord n'ont que moquerie et que dédain pour les dieux bizarres de l'Égypte. Les barbares blonds poussent droit à la chapelle d'Horus et ramènent en triomphe le renard captif. A côté de l'attaque de Delphes, cet épisode ne contribue-t-il pas aussi, en sa petite mesure, à expliquer le renom de contempteurs des dieux que les Grecs firent aux Gaulois?

A côté du régiment galate dont le graffite d'Abydos atteste l'existence — ou pris dans ce régiment — des mercenaires de la même nationalité ont pu être cantonnés à Chypre[1]; nous en retrouverons d'autres en garnison à Hermoupolis Magna. On ne peut savoir si le peintre *Galatôn* qui orna de ses fresques l'Homéreion d'Alexandrie sous Ptolémaios IV Philopator était d'origine galate[2], mais la *Septante* fournit une curieuse confirmation de l'importance qu'avait prise sous ce règne l'élément galate à Alexandrie. Dans cette traduction grecque de la *Bible* qui doit avoir été faite vers cette date dans la capitale de l'Égypte, on trouve, en effet, employé, pour rendre le nom sémitique d'une arme de jet peu connue, le mot de γαῖσον[3] et on le retrouve à la même époque dans un papyrus du Fayoum[4]. Cet emploi du nom que les Gaulois donnaient à leur javelot national indique à quel point leurs relations étaient devenues étroites avec la population gréco-égyptienne.

C'est aussi de leur hellénisation que témoigne le document du règne de Ptolémaios X Soter II auquel il faut descendre pour retrouver une trace des Galates. Sur la dédicace de l'autel

1. S. Ménardos, Τοπωνύμικον τῆς Κύπρου (extrait de l' Ἀθηνᾶ, 1907), p. 337, mentionne une localité de Γαλάδκια que des documents latins du temps de la domination franque appellent *Galatia*. Ce nom ne pourrait venir que d'une colonie de Galates si l'on en croit la vie de saint Jean le Lampadiste où il est dit que le saint venait «ἀπὸ κώμης Λαμπάδος... τῶν Γαλατῶν ἐπαρχίας.» La présence de Galates à Chypre est rendue plus vraisemblable par leur présence à Rhodes. A Kamiros on trouve un Βότρυς Γαλάτας χαῖρε (*I. G.*, XII, 1, 751) et peut-être doit-on restituer ...α]νακτος Γαλ[άτας dans *I. G.*, XII, 1, 607 (cf. 548).

2. Ælien, *Var. hist.*, XIII, 21. Peut-être faut-il aussi considérer comme d'origine galate le Γαλατιανός dont nous avons l'épitaphe à Alexandrie (Botti, *Catalogue*, p. 274, n. 84 *a*).

3. *Josué*, LXX, 8, 18; *Judith*, IX, 7. Les noms de Gaizatorix (Polyb., XXIV, 8, 6; Strab., XII, p. 563), et de Gaizatodiastos (*Orientis graeci*, 533) qu'on rencontre chez les Galates d'Asie Mineure, attestent qu'ils connaissaient l'usage de cette arme.

4. *Tebtunis papyri*, I, p. 533. Le document, plainte de la victime d'une tentative de meurtre, est malheureusement très mutilé. Mais il est vraisemblable que celui qui maniait le *gaesum* était un des colons galates du Fayoum.

élevé en son honneur par la garnison d'Hermoupolis Magna, entre 114 et 107, figure, parmi les noms des soldats, Γαλάτης Ἱέρακος (col. III, l. 41)[1]. Il est manifeste que nous avons affaire à un Galate dont la famille était établie en Égypte depuis trois générations au moins. Son père, en effet, porte déjà le nom d'*Hiérax*, nom très en vogue dans le monde gréco-égyptien puisqu'il passait pour une traduction de celui d'Horus, le dieu-épervier, qui, à cette époque, prend de plus en plus le caractère d'un dieu de la guerre. Cet Hiérax, militaire sans doute lui-même, a voulu rappeler l'origine de sa famille en donnant à son fils, suivant une coutume très répandue, son nom ethnique comme nom personnel.

L'existence d'un corps spécial de Galates dans la garnison d'Hermoupolis est rendue probable par un autre document émanant de la 1re année du successeur de Soter II, Ptolémaios XIII Aulétès (80-79). C'est un papyrus qui nous a conservé le souvenir de la dédicace d'un temple à Apollon et aux Dieux Égyptiens par un des corps étrangers de la garnison d'Hermoupolis Magna. Malheureusement la fin du nom est seule conservée... ατα: et la restitution [Γαλ]άται ne peut être considérée comme certaine[2].

Vingt-cinq ans plus tard (55-4), quand le proconsul de Syrie, A. Gabinius, d'accord avec Pompée et avec César, réunit une armée pour rétablir Ptolémaios XIII sur son trône, la cavalerie qui marchait en tête sous le commandement de Marc-Antoine comprenait des Gaulois et des Germains. La présence des

1. P. Jouguet, *BCH*, 1896, p. 185. Je ne sais s'il faut rapprocher plutôt du thrace *Kotys* que du gaulois *Cottus* les deux soldats appelés Κοτίων Ἀόδέους et Κοτίων Βήσατος. Un Hiérax commande précisément l'armée qui dompte la révolte de la Thébaïde en 146 (*BCH*, 1897, p. 141). La stèle funéraire de Βήσας Σισοΐτος (Edgar, *Greek Sculpture*, p. 40, Catalogue du Caire, 27541) associe le nom certainement égyptien de *Bésas* avec celui de *Sisoïtos*, qui l'est sans doute aussi, bien qu'il rappelle singulièrement celui de Sisonôn, fils d'Anaximos, Galate, des stèles d'Alexandrie. (p. 13, n. 1).

2. *Pap. Giessensis*, 136, verso. P. M. Meyer, qui a consacré un article à ce papyrus (*Klio*, 1908, 427-39), préfère restituer Κιθυρᾶται pour deux raisons : 1° tandis qu'Apollon est le dieu national des Libyens, il était, depuis Delphes, l'ennemi des Galates. Cet argument est évidemment sans grande valeur. 2° Absence de tout nom galate dans la grande inscription de la garnison d'Hermoupolis. Nous venons de voir que cette allégation est erronée (mais il en est effectivement ainsi dans celle que Lefebvre vient de publier, *Bull. Soc. Arch. Alex.*, 1908, 189). Je suis heureux de voir que Wilcken (*Archiv. f. Pap.*, 1909, 250), considère aussi que les observations de P. M. Meyer n'empêchent pas la restitution Γαλ]άται.

Germains à côté des Gaulois indique qu'il s'agit de guerriers de la Gaule et non de la Galatie. Comment ces barbares étaient-ils arrivés jusque-là? Antoine était lieutenant de Gabinius depuis 58. D'autre part, il nous est dit que les Gaulois qu'il allait laisser en Égypte avaient déjà servi sous Pompée[1]. Il y a donc lieu de supposer qu'ils faisaient partie des 8,000 cavaliers qui, en 63, aidèrent Pompée à pacifier la Palestine. Comme son armée ne semble pas avoir reçu de renforts depuis son arrivée en Asie en 67, il est probable que les Gaulois qui en faisaient partie étaient de ces Allobroges et de ces Voconces dont Fonteius, laissé par Pompée en 76 comme gouverneur en Narbonnaise, avait exigé de grandes forces de cavalerie[2]. A cette date, Arioviste avec ses bandes germaniques s'était déjà avancé du Rhin sur la Saône[3]. Il n'y aurait rien, donc, d'étonnant à ce que Fonteius ait pu enrôler des Germains pour le compte de Pompée en même temps que des Gaulois. L'un des chefs de ces Gaulois nous est connu : c'est l'oncle paternel de l'historien Voconce Trogue Pompée. Justin, son abréviateur, nous apprend qu'il commanda de la cavalerie dans la campagne de Pompée contre Mithridate, *Mithridatico bello turmas equitum sub Pompeio duxisse* (43, 5, 11). Comme il est peu probable qu'on ait donné à un Gaulois un commandement de cavalerie italienne, on doit supposer que c'est à celui des escadrons gaulois qu'il fut nommé par Pompée dont il prit le nom.

Ce seraient donc des Gaulois de Provence et des Germains des bords du Rhin que Pompée avait amenés jusqu'aux confins de l'Égypte. Désireux de se concilier le vainqueur de Mithridate, Ptolémaios XIII lui envoya force argent et force vêtements pour ses troupes, l'invitant à venir mettre les Alexandrins à la raison[4]. N'ayant pas reçu, malgré ses prières, l'appui de

1. César, *De Bello civ.*, III, 103 : *in hoc erant numero* (les troupes de Ptolémaios à Péluse en 48) *complures Pompei milites quos ex ejus exercitu acceptos in Syria Gabinius Alexandriam traduxerat belloque confecto apud Ptolomaeum, patrem pueri, reliquerat.* Cf. *Bell. alex.* 3. Pompée connaissait Septimius qui paraît avoir été tribun pendant la guerre des pirates, *Bell. civ.*, III, 104; Plut., *Pomp.* 79.

2. Cicéron, *Pro Fonteio*, 2 : *magnos equitatus imperavit.* Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, III, p. 111.

3. En 58, César, *Bell. gall.*, I, 36, 7, dit qu'il était en Gaule depuis quatorze ans.

4. Appien, *Mithr.*, 114.

Pompée, Ptolémaios se trouva impuissant quand, en 58, éclata la révolution qui l'obligea à se réfugier à Rome. Aussi, quand Pompée le fit rétablir sur son trône par Gabinius, ne pouvait-il manquer de lui laisser une garde qui empêchât pareille aventure de se reproduire.

C'est des Gaulois et des Germains qu'on fit choix en les plaçant sous les ordres d'un officier romain, L. Septimius. On pensait sans doute que ces barbares, ignorant le grec, ne sachant rien de l'Égypte et de sa politique, seraient plus fidèles à ceux qui les avaient établis dans sa capitale. Incapables de prendre parti dans les querelles locales, leur présence devait faire tolérer aux Alexandrins les exactions nécessaires pour que leur roi pût rembourser les 6,000 talents prêtés par César sous le couvert de Rabirius qui devint ministre des finances en Égypte.

César et Pompée n'auraient sans doute pas raisonné ainsi s'il avaient su la rapide assimilation subie par les Galates en Égypte. Celle de leurs successeurs de 55 fut encore plus surprenante. Sans doute, ils se firent les exécuteurs des vengeances de Ptolémaios; mais, non seulement ils laissèrent les Alexandrins chasser Rabirius; bientôt, ils ne craignirent même pas de s'attaquer à des Romains. Quand, à la mort de Ptolémaios XIII, Cléopâtre VI et Ptolémaios XIV lui succédèrent, le nouveau gouverneur de la Syrie, M. Calpurnius Bibulus, crut sans doute pouvoir rappeler sans danger les soldats laissés par Gabinius, probablement au nombre de 3,000 cavaliers et d'au moins autant de fantassins[1]. On les considérait donc toujours seulement comme détachés de l'armée de Syrie. Leur présence y était d'autant plus nécessaire que Bibulus s'attendait à être attaqué par les Parthes. Il leur envoya donc ses deux fils pour les ramener. Que se passa-t-il alors? Le ministre Achillas, désireux de conserver d'aussi excellentes troupes, sut-il leur persuader qu'on les entraînait à leur perte? S'imaginèrent-ils d'eux-mêmes — ou plutôt par l'action de leurs chefs romains —

1. Cet épisode est connu par César, *Bell. civ.*, III, 110; Sénèque, *Consol. ad Marc.*, 142; Valère Maxime, IV, 1, 15; Dion Cassius, L, 2. Comme il restait encore 2,000 de ces cavaliers en 48 (voir p. 63, n. 1) et qu'il faut tenir compte des pertes qu'ils avaient subies tant dans les insurrections égyptiennes que dans la guerre civile, on doit supposer qu'ils avaient été au moins 3,000.

que Bibulus, l'ancien ennemi de César et de Pompée, ne cherchait qu'à défaire l'œuvre de leurs patrons et à les perdre eux-mêmes? Les fils de Bibulus prirent-ils à leur égard un ton plus hautain que Gaulois et Germains n'étaient gens à le supporter? Il peut y avoir une part de vérité dans toutes ces hypothèses. Mais la raison la meilleure est, je crois, celle que donne César pour expliquer que, deux ans plus tard, ces soldats n'aient pas hésité à se joindre, contre lui, au peuple d'Alexandrie : « Déjà l'habitude de la vie et des plaisirs d'Alexandrie avait produit sur eux son effet; ils avaient oublié le nom et la discipline du peuple romain; ils avaient pris femme et, la plupart, en avaient des enfants[1]. » Gaulois et Germains s'étaient donc attachés à leur nouvelle patrie : ils refusèrent de la quitter et, les fils de Bibulus les pressant sans doute trop vivement, ils finirent par les massacrer. Pour ne pas être rendue responsable de ce crime, Cléopâtre s'empressa d'en envoyer les auteurs à Bibulus. Mais lui, en Romain de vieille roche, il « renvoya sur-le-champ à Cléopâtre les bourreaux de son sang intacts, disant que le droit d'infliger le châtiment appartenait au Sénat »[2].

Le Sénat n'eut guère le loisir d'évoquer l'affaire d'Alexandrie. L'année suivante, fuyant Rome devant César, il donna à Bibulus, comme compensation peut-être, le commandement suprême de sa flotte. Pendant que Pompée grossissait son armée de terre de 600 cavaliers et de 300 fantassins envoyés par le tétrarque galate Déjotaros, son fils Cnéus allait réclamer à Alexandrie, de la reconnaissance de Cléopâtre, 50 ou 60 vaisseaux, où il fit monter 500 — ou plutôt 1,500 — des Gaulois et Germains laissés par Gabinius[3]. Il amena à Bibulus ces meur-

1. César, *De Bello. civ.*, III, 110 : les 20,000 hommes d'Achillas étaient en partie composés : *ex Gabinianis militibus, qui jam in consuetudinem Alexandrinae vitae ac licentiae venerant et nomen disciplinamque populi romani dedidicerant uxoresque duxerant, ex quibus plerique liberos habebant.* Mahaffy exagère en concluant de ce passage : « we see, in fact, a new settlement of κατοικοί leading by their intermarriages with the natives to a new ἐπιγονή » (*The Ptolemaic Dynasty*, p. 239). Il n'y a sans doute eu aucune intervention gouvernementale dans cette transformation des mercenaires, due surtout au contact avec la foule cosmopolite d'Alexandrie.

2. Valère Maxime, IV, 1, 15.

3. Dans le dénombrement de l'armée de Pompée, César, *De Bello. civ.*, III, 4 compte : *D ex Gabinianis Alexandria, Gallos Germanosque quos ibi A. Gabinius praesidii, causa apud regem Ptolemaeum reliquerat, Pompeius filius cum classe adduxerat.* En outre,

triers de ces fils. Une partie d'entre eux figurèrent sans doute dans la cavalerie de Labiénus dont la charge irrésistible faillit transformer Pharsale en victoire pompéienne : après la défaite (9 août 48), quelques-uns suivirent Labiénus en Afrique sur une partie de la flotte que la mort de Bibulus avait laissée inutile à Corcyre et devant Brindisi; la plupart, avec l'escadre égyptienne, rentrèrent à Alexandrie sans avoir joué aucun rôle.

Les Gaulois et Germains y étaient déjà de retour quand, le 28 décembre 48, le vaincu de Pharsale arriva devant le promontoire Kasios, en avant de Péluse, où les régents, en guerre alors avec Cléopâtre, avaient mené Ptolémaios XIV et son armée. Il suffit de rappeler le célèbre guet-apens. Sans doute Gaulois et Germains n'y ont pas eu part directe : tout l'odieux du crime retombe sur le régent Achillas et sur les deux officiers romains des « Gabiniens », le tribun Septimius et le centurion Salvius. Mais, indirectement, les Gaulois et Germains n'ont pas laissé d'y contribuer. On sait que les parlementaires de Pompée, rencontrant des « Gabiniens », leur avaient recom-

parmi sa cavalerie : *DC Gallos Dejotarus adduxerat;* parmi son infanterie, *CCC Tarcondarius Castor et Domnilaus ex Gallograecia dederant : horum alter una venerat, alter filium miserat.* Au moment de leur retour à Alexandrie, César, *ibid.*, 119, parle de 50 navires; Appien, *Bell. civ.*, II, 71, de 60. Avec le chiffre de 500 Gabiniens donné par César, on aurait ainsi au plus 10 cavaliers par bâtiment, ce qui paraît fort peu. On peut se demander s'il n'en faut pas supposer 30 en lisant *MC ex Gabinianis.* On touche ici à une question très complexe que soulève un texte du *Bellum Africanum,* 19 : *ex fuga proelioque Pompeiano Labienus quos secum a Brundisio transportaverat equites Germanos Gallosque... Labienus cum equitibus Gallis Germanisque MDC.* Ni le dernier éditeur du *Bellum Africanum* (Schneider, chez Weidmann), ni le dernier biographe de Labiénus (Saverio La Sorsa, dans *Riv. di Storia Antica,* 1906-7-8) ne semblent s'être demandé quels étaient ces 1,600 cavaliers Gaulois et Germains. Les textes cités ne mentionnent dans la cavalerie de Pompée que les 500 Gaulois et Germains de Gabinius et les 600 Galates de Déjotaros. Or, les Galates se retirèrent après Pharsale avec leur roi, les Gabiniens revinrent à Alexandrie. Il est vrai que César avoue (*Bell. civ.*, III, 70) que beaucoup de ses cavaliers Gaulois passèrent à Pompée sous les chefs Allobroges Roucillus et Egus; mais il ne peut guère y en avoir eu 1,600. Il faut donc supposer que, quand Labiénus avait abandonné le parti de César, il avait emmené avec lui beaucoup de ces cavaliers Gaulois et Germains qu'il avait pu aisément s'attacher pendant sa campagne contre les Trévires et son gouvernement de la *Gallia togata.* Leur présence a même dû faciliter le passage, dans le camp de Pompée, de Raucillus et d'Egus. Mais, après les charges meurtrières fournies par Labiénus à Pharsale, en pouvait-il rester 1,600 ? Je croirais volontiers qu'une partie de ces cavaliers viennent du corps gallo-germain mandé d'Alexandrie. Peut-être sont-ce les Gaulois et Germains qui étaient montés sur l'escadre de D. Laelius qui, au moment de Pharsale, bloquait Brindisi. A la nouvelle du désastre, Laelius se retira, évidemment vers le quartier général de Corcyre. Ce serait là que Labiénus aurait rassemblé ses 1,600 Gaulois et Germains. Si l'on admet cette hypothèse, il faut croire que Cnéus avait emmené d'Alexandrie 1,500 cavaliers au moins et non 500.

mandé leur ancien général, « les exhortant à remplir leur devoir envers Pompée et à ne pas mépriser sa fortune »[1]. Une pareille recommandation n'eût pas manqué de toucher des Romains. Pour qu'elle restât sans effet, il fallait que ce fussent des barbares qui, comme le dit César, *nomen disciplinamque populi romani dedidicerant*. A vrai dire, ce nom et cette discipline, ils ne les avaient jamais connus. A Alexandrie, combattre les grands capitaines de Rome leur semblait peut-être un devoir national comme sur les bords du Rhin ou dans les monts d'Auvergne. Après les fils de Bibulus, Pompée tombait sous leurs coups. Peu s'en fallut que César ne subît le même sort.

On sait seulement que, dans les 20,000 fantassins d'Achillas, les « Gabiniens » figuraient pour une bonne part et qu'ils composaient exclusivement les 2,000 cavaliers qui soutinrent avec eux la révolte d'Alexandrie[2]. On ne saura sans doute jamais la part exacte qu'ils prirent dans la résistance désespérée qu'Alexandrie sut opposer au vainqueur des Gaules. Mais on peut soupçonner que l'énergie des barbares y a puissamment contribué. Sans doute, ce sont surtout leurs intérêts matériels qui les ont poussés à cette résistance. Et pourtant, voir les plus farouches adversaires des Romains, les frères des soldats de Vercingétorix et d'Arioviste, s'associer contre eux aux efforts suprêmes de la capitale du monde hellénistique, n'est-ce pas un de ces spectacles où le hasard de l'histoire atteint à la grandeur d'un symbole ?

Mais un fait enlève à ce spectacle de sa valeur symbolique pour accroître son caractère dramatique : Gaulois et Germains se trouvaient face à face avec leurs compatriotes qui formaient

1. César, *De Bello civ.*, III, 103-4; Plutarque, *Pompée*, 78; Dion Cassius, XLII, 5. Peut-être le corps laissé par Gabinius comprenait-il, d'ailleurs, outre le tribun Septimius et le centurion Salvius, quelques autres officiers ou soldats romains comme G. Lutatius Crispus, στρατιώτης Ἱτο(λεμαΐκος) dont on a trouvé le nom sur une liste de proxènes à Gortyne (G. de Sanctis, *Monum. antichi*, 1908, n. 28). Lutatius a pu appartenir aussi à ces Italiens, bannis politiques ou criminels de droit commun, que César signale (*Bell. civ.*, III, 110) comme l'un des éléments des forces d'Achillas.

2. César, *Bell. civ.*, III, 110, distingue des *Gabiniani milites qui jam*, etc., les *equitum millia duo ...hi omnes inveteraverant compluribus Alexandriae bellis; Ptolomaeum patrem in regnum reduxerant, Bibuli filios duos interfecerant, bella cum Aegyptiis gesserant.* Tous les textes attestent que ces 2,000 cavaliers sont le reste de ceux de 55-4. La distinction ne porte pas sur Gabiniens et non-Gabiniens, mais sur *milites* et *equites*.

la meilleure partie de la cavalerie de César[1]. L'auteur du *De Bello Alexandrino* nous parle des cavaliers Gaulois que César mélangea à l'élite de son infanterie légère pour enlever l'île de Pharos[2], et des cavaliers Germains qui, dans la bataille décisive livrée sur la branche Canopique du Nil, décidèrent du succès en passant le fleuve à la nage[3]. Dans cette bataille, il s'agissait pour César de donner la main aux forces que lui amenait d'Asie Mithridatès de Pergame, qui passait pour fils du grand Mithridate et de la princesse galate Adobogiona, fille du tétrarque des Trokmes et sœur de Brogitaros qui devint gendre du roi Déjotaros. Il n'est guère douteux que des Galates aient figuré dans cette armée[4]. Enfin, comme on n'entend pas parler d'autres auxiliaires dans la petite armée de César, n'est-ce pas à ces Gaulois et à ces Germains que pense Aulu-Gelle quand il nous apprend que les 700,000 volumes de la Bibliothèque d'Alexandrie durent leur destruction à un incendie fortuitement allumé par les auxiliaires de César pendant le sac de la ville, *dum diripitur ea civitas, non sponte neque opera consulta, sed a militibus forte auxiliariis incensa sunt*[5]? N'est-ce pas là l'écho de la version répandue par César lui-même pour rejeter, sur l'ignorance ou l'imprudence de ses barbares, un désastre qu'il devait être le premier à déplorer?

*
* *

Pour compléter ce tableau du rôle militaire que les Gaulois ont joué en Égypte, il faut réunir le peu que l'on sait sur les troupes, celtiques d'origine ou de nom, qui ont été en garnison dans l'Égypte romaine.

1. On sait que César avait enrôlé de nombreux cavaliers Germains au début et à la fin de la campagne d'Alésia (*Bell. gall.*, VII, 65; VIII, 10-11). C'est un reste de ces Germains sans doute qu'il avait avec lui à Dyrrhachium (*Bell. civ.*, III, 53 et 70) et à Alexandrie. Quant aux cavaliers Gaulois, au lendemain d'Alésia, il en enrégimenta autant qu'il voulut. Après ses campagnes de Macédoine, d'Égypte et du Pont, il lui en restait encore en arrivant en Afrique et il s'y en fit envoyer 800 (*B. afr.*, 20 et 34).

2. *De Bello Alexandrino*, 17 : *cohortes X, et levis armaturae electos, quos idoneos ex equitibus Gallis arbitrabatur, in navigia minora scaphasque imponit.*

3. *De Bello Alexandrino*, 29. Dans la bataille livrée sur la branche canopique après avoir rejoint l'armée de secours, César ne peut passer le fleuve jusqu'à ce que *equites Germani, dispersi vada fluminis quaerentes, partim demissioribus ripis flumen transnarunt.*

4. Voir Bouché-Leclercq, *op. cit.*, II, p. 210.

5. Aulu-Gelle, VII, 17.

César avait laissé trois légions en Égypte[1]. Il est probable que c'est en s'en servant comme de cadres qu'Antoine forma quelques-unes[2] de celles qu'il enmena contre les Parthes, notamment la *III^a Gallica* qu'on retrouve à Alexandrie en 105; il est probable aussi que c'est du sein des auxiliaires de César que fut tiré le corps d'élite des 400 *doryphores* Gaulois donné comme garde à Cléopâtre. Ils l'accompagnèrent sans doute à Actium, où ce sont les cavaliers Galates, envoyés par Déjotaros à Antoine, qui donnèrent le signal de la défection[3]. Les Galates de Cléopâtre lui restèrent fidèles jusqu'au bout; c'est pour les en punir qu'Auguste les donna, après la mort de la dernière des Lagides, à son pire ennemi, le roi des Juifs, Hérode le Grand[4]. Ils ne devaient, d'ailleurs, pas tarder à être remplacés à Alexandrie par d'autres Galates.

Déjotaros, le roi des Galates que nous avons vu trahir Antoine à Actium, avait déjà, pour se faire pardonner d'avoir secondé Pompée, puissamment aidé César dans son expédition contre Pharnakès du Pont en 47. Il lui avait prêté les deux légions où il avait appris aux Galates la discipline romaine et leur avait donné l'armement des légionnaires[5]. Dès que Déjotaros mourut, en 25 avant J.-C., Auguste s'empressa de

1. Suétone, *Div. Jul.*, 76.

2. Tacite, *Hist.*, III, 24; cf. Cohen, *s. v.* Marc Antoine, n. 10.

3. Dion Cassius, L, 13, 8; Plutarque, *Ant.*, 61, 63; Velleius Paterculus, II, 84, 2; Horace, *Epod.*, IX, 17.

4. Josèphe, *Bell. Jud.*, I, 20, 3 (397): (Auguste) ἐδωρήσατο δ'αὐτῷ (Hérode) καὶ πρὸς φυλακὴν τοῦ σώματος τετρακοσίους Γαλάτας, οἵ πρότερον ἐδορυφόρουν Κλεοπάτραν. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, II, p. 356, traduit Γαλάται par *Galates*. « Ce n'étaient pas des Galates, mais des Gaulois prêtés par César ou par Gabinius, » observe Th. Reinach (*Journal des Savants*, 1905, p. 550, 1), observation que répète P.-M. Meyer, *Klio*, 1908, p. 433,5. En tout cas, il ne saurait guère s'agir en 29 des soldats laissés par Gabinius en 55. L'âge avait dû enlever tous ceux qui n'avaient pas disparu dans les guerres d'Alexandrie. Quand on songe au peu de troupes que César avait avec lui en Asie, au prix qu'il attachait à ses Gaulois et au fait que ceux qu'il avait avec lui étaient des cavaliers et non des fantassins, comme devaient l'être ces doryphores, il paraîtra plus vraisemblable que ceux-ci étaient des Galates, venant probablement de l'armée de secours amenée par Mithridatès de Pergame.

5. *De Bello Alexandrino*, 34 : *adjungit Cn. Domitius legioni XXXVI duas ab Dejotaro quas ille disciplina atque armatura nostra complures annos constitutas habebat, equitesque centum* (Cf. Cicéron, *ad Att.*, VI, 1). La plus grande partie des troupes de Déjotaros furent anéanties dans la bataille livrée par Domitius Calvinus à Pharnakès, *op. cit.*, 39-40. Il en restait pourtant assez pour que, à l'arrivée de César, *legionem autem, quam ex genere civium suorum Dejotarus armatura disciplinaque nostra constitutam habebat equitatumque omnem ad bellum gerendum adducere jussit* (68-9). Après la victoire de Zéla, *auxilia Dejotari domum remittit* (77). On les retrouve parmi les troupes de Brutus et de Cassius (Appien, *B. civ.* IV, 88) qu'elles trahissent à Philippes (Dion Cassius, XLVII, 48).

réduire la Galatie en province romaine et d'envoyer ses troupes en Égypte[1]; après le désastre de Varus, en l'an 9 de notre ère, elles furent incorporées dans l'armée romaine sous le nom de *legio XXII Dejotariana*[2]. Cette nouvelle légion trouvait en Égypte la *legio III Cyrenaica*. Celle-ci ne comprenait guère moins de Gaulois qu'elle. On peut en juger par l'inscription laissée à Koptos par les soldats détachés de ces deux légions qui, vers la fin du règne d'Auguste, avaient remis en état la route allant de cette ville à Bérénice sur la mer Rouge. Sur 18 soldats de la *legio III*, 8 sont des Galates et 2 des Gaulois; sur les 18 de la *legio XXII*, 6 viennent d'Ancyre ou de Tavium[3]. Nikopolis, le faubourg d'Alexandrie qui était le quartier général des deux légions, a fourni de nombreux cippes de leurs soldats. Deux d'entre ceux de la XXIIe affirment leur origine galate, *M. Pontius Saburianus Galatus*[4] et *Sextus*

1. Sur leur envoi par Auguste en Égypte, voir Strabon, XVII, 1, 12 et 30, et Tacite, *Ann.* IV, 6. Sur cette incorporation des légions galates, il faut citer les paroles de Domaszewski, *Bonner Jahrbücher*, 1908, 193 : « Auguste, pour remédier à la disparition des Italiens, ouvrit ses armées aux Gaulois et aux Ibères dans l'Ouest, aux Galates dans l'Est. C'est cette importance de la Galatie, comme pépinière de l'armée, qui expli-explique pourquoi, dès la fondation du principat, ce pays fut constitué en province. »

2. P. M. Meyer, qui a consacré un chapitre de son *Heerwesen der Ptolemäer und Römer in Aegypten* à la *legio XXII* soutient (p. 151) que le nom de *Dejotariana* ne fut attribué à la légion que sous Trajan qui le lui donne dans un rescrit du 4 août 107. Tous les cippes où elle reçoit ce nom seraient postérieurs à cette date. C'est ce qui ne me paraît pas démontré.

3: *CIL*, III, 6627; Dessau, 2483. Mommsen, dans son commentaire, a groupé comme provenant de Galatie, 2 légionnaires de la XXIIe originaires de Pisidie et 2 de la IIIe (1 de Pompeiopolis en Paphlagonie et 1 de Sébastopolis dans le Pont) que je n'ai pas cru devoir comprendre dans la liste suivante. J'y fais rentrer 14 Galates :

Ancyre : *M. Lollius L. f. Pol(lia) Ancyr(a) c(enturiae) Caecili*, I, l. 9.
C. Cornelius C. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturiae) Aquilae, l. 11.
C. Didius C. f. Pol(lia) Ancyr(a) c(enturiae) Gavisidi, l. 16.
C. Granius C. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturiae) Coti, l. 33.
Cn Otacilius Cn. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturia) Oeniana II, l. 11.
C. Valerius C. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturiae) M. Corneli, l. 16.
M. Lollius M. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturia) Cliterniana, l. 20.
C. Aufidius C. f. Pol(lia) Anc(yra) coh(ortis) VI, *c(enturiae) Firmi*, l. 26.
P. Papirius P. f. Pol(lia) Anc(yra) c(enturiae) Vari, l. 33.

Tavium: *L. Longinus L. f. Ser(gia) Tavio c(enturiae) Vedi*, I, l. 5.
T. Antonius T. f. Ser(gia) Tavio c(enturiae) Licini Veri, l. 20.
C. Sextius C. f. Ser(gia) Tavio c(enturiae) Numeri, l. 24.
Sex. Lusius Sex. f. Pol(lia) Tavio c(enturiae) Clementis II, l. 22.

Gangra : *C. Helvius C. f. Pol(lia) Gangr(is) c(enturia) Justiniana* I, l. 18.

et 2 Gaulois :

Lyon : *L. Julius. L. f. Gal(eria) Lugdun(i)*, I, l. 25.
C. Valerius. C. f. Gal(eria) Lugdun(i), l. 34.

4. *CIL*, III, 6598.

Trouvé à Ramleh (Nikopolis). Conservé au Musée de Bologne (au même Musée, autre fr. où est nommé un soldat d'Ancyre, *R. arch.*, XXII, 1870, p. 103).

Munatius Galata[1]; deux autres, tous deux porte-enseigne dans la même légion, vers 65, *M. Liburnius Saturninus* et *Valerius Saturninus,* sont originaires d'Ancyre[2]. On pourrait considérer comme des Galates *largo sensu* G. Niger d'Amasia et M. Longinus de Gangra qui appartiennent, sous Trajan, à la *legio III Cyrenaica*[3]. En tout cas, les documents épigraphiques connus permettent d'affirmer que, d'Auguste à Trajan, les 50 o/o des soldats cantonnés en Égypte étaient originaires de Galatie[4]. On estimait donc avec Tite-Live que les Galates étaient restés la nation la plus militaire de l'Asie : *omnium quae Asiani colunt gentium Galli fama belli praestant*[5].

Peu à peu, pourtant, ils se laissèrent gagner par la mollesse de l'Orient et par la culture grecque : ils devinrent ces Gallo-

Leg(ionis) XXII Deioter(ianae) | *c(enturia) Caeselli Fusii* | *M(arcus) Pontius M(arci) f(ilius) Col(lina) tribu)* | *Saburianu*<*s*> *Gala(tus)* (on lit GAI^A) *vixit an*<*n*>*is XXV, militavit an*<*n*>*is II, hic* | *situs H(ic) e(st) s(itus).*

1. Néroutsos, *Rev. arch.*, 1891, t. XVIII, p. 341, n. 12; Dessau, 2274. Trouvé à Ramleh. Conservé au Musée d'Athènes.

Sex(tus) Mu(n)atius Sex(ti) f(ilius) | *Galata meiles leg(ionis)* | *XXII.*

Le texte de Néroutsos donne *C. alata* et l'éditeur observe : « deux îles portent le nom de Calata ou Galata, l'une voisine de la Chersonèse, l'autre proche de la Sicile ». Il ne s'agit pas moins évidemment d'un Galate, comme l'a vu Dessau. Le principal quartier de la légion fut Alexandrie où nous avons encore d'elle huit cippes (*CIL*, III, 399, 6598, 6600, 6602, 6606, 6608, 6623 *a*; Ricci, *Archiv*, II, p. 567, 133); mais il ne fut pas le seul, comme l'indique à tort Cagnat (art. *Legio* du *Dict. des Antiquités*). On retrouve ses traces à Ekfas (*CIL*, III; 6624; *BGU.*, 1402), à Thèbes (*CIL*, III, 30, 33, 36, 56, 57, 58, 60; *CIG*, III, 4766, 4768), à Koptos (*CIL*, III, 13580), à Silsilis (*CIG*, 4843), à Syène (*C. R. Acad. d. Inscr.* 1896, 40), à Talmis (Lepsius, XII, 97, 440) et à Pselkis (*CIL*, 5088) à l'*Hydreuma Trajanum* (*CIL*, 4713 *d*). Les documents datés vont de Claude à Hadrien.

2. *CIL*, III, 6023 et 6606.

Trouvé à Ramleh. Retrouvé par S. de Ricci en décembre 1908 au Caire chez Maurice Nahman.

M(arcus) Liburnius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus, Ancy(ra), sign(ifer) leg(ionis) XXII c(enturia) Valeri | *Prisci.*

M(arcus) Valerius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) | *Saturninus, Ancy(ra), signife*[*r*] | *leg(ionis) XXII c(enturia) Servi* [*R*]*ufi.*

L. Renier, qui a publié l'inscription dans la *Rev. arch.*, 1870, t. XXII, p. 103, remarque que la *centuria Valeri Prisci* est connue par *un autre* document daté du 16 mars 1865 (*CIL.*, III, 30).

3. *CIL*, III, 6607.

Trouvé à Ramleh (Nikopolis).

G(aius) Niger | *G(aii) f(ilius) Pol(lia tribu) miss(icius)* | *Amasia et M(arcus)* | *Longinus M(arci) f(ilius) Pol(lia) Gangr(is)* | *mil(es) leg(ionis) III c(enturia) Laeli(i) Tiron(is).*

On sait que la tribu Pollia était celle où étaient placés les fils que des soldats pourvus du droit de cité romain avaient eus de femmes indigènes, fils auxquels l'empereur conférait le droit de cité à condition qu'ils entreraient dans la légion.

4. Voir J. Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte,* dans la *Revue de Philologie,* XXVIII, 1904, p. 6.

5. Tite-Live, XXXVIII, 17.

Grecs dont Florus écrit : *genuina feritas eorum Asiatica amoenitate mollita est*[1]. Dans la *legio II Trajana Fortis* qui remplaça, vers 108, les deux légions dont les Galates avaient formé un élément si important, on n'en trouve plus un seul. Par l'effet de la conscription provinciale qu'on commence à appliquer, les deux tiers de la légion nouvelle paraissent formés d'Égyptiens[2]. Aussi faut-il la flanquer de troupes au tempérament plus belliqueux. Ce sont les populations de l'Espagne et de la Gaule qui vont fournir les corps de cavalerie et d'infanterie légères qui protégeront l'Égypte contre les Nubiens du Sud et contre les Nomades du Désert.

Déjà, sous Domitien, en 83, un diplôme apprend la présence en Égypte de la *cohors I^a Hispanorum*[3], sans doute identique à la *cohors I Hispanorum equitata* qui élève un autel à Syène en 99[4]; le tribun qui la commande en 83, M. Sabinius Fuscus, a gravé son nom, le 9 mars de la même année, sur la jambe du Colosse de Memnon[5]; il était sans doute sur la route de Talmis en Nubie où la présence de la cohorte est attestée par une série d'inscriptions dont la seule datée est de 84[6]. C'est sous Trajan que paraissent avoir été amenés la plupart des autres corps venant des pays celtiques dont on constate la présence en Égypte.

C'est peut-être déjà sous Domitien qu'un détachement de l'*ala Vocontiorum*, sous le décurion M. Caesius Valens, surveille les carrières de Ptolémaïs, tandis qu'un autre détachement apparaît le 28 janvier 116, cantonné aux carrières du *Mons Porphyrites*, sous le décurion M. Papirius Celer; en 122-123, un ancien tribun de la *legio XXII* devenu préfet de l'aile des Voconces, Servius Sulpicius, grave son nom sur le Colosse

1. Florus, I, 27 (II, 11).
2. Cf. Lesquier et P.-M. Meyer, *op. cit.*, et Cheesman, *Class. Review*, 1009, 155 : Retirée d'Égypte vers 108, la XXIIe *Dejotariana* paraît avoir été détruite dans la campagne d'Hadrien contre les Juifs.
3. *CIL*, III, *Const. vet.*, XV; Dessau, 1995.
4. *CIL*, III, 14147[2].
5. *CIL*, III, 50. Cf. Cichorius, art. *Cohors* du Pauly-Wissowa, col. 298.
6. *CIG*, 5043 (= *I. G. Rom.* 1345); 5046 (= 1347); 5047 (= 1346). Peut-être doit-on aussi rapporter à cette cohorte le cippe d'Alexandrie, *CIL*, 6590. Si la restitution *co[hortis I H]isp(anorum)* est juste, il faut écrire ensuite non *centuria*, mais *[turma B]assi*. Cependant, à Talmis, on rencontre ἑκατοντάρχια (1345), et κεντούρια (1347) à côté de τύρμα (1346).

de Memnon ; le 25 février 134, un papyrus montre que son quartier général était à Koptos, ce que confirme la dédicace d'un *duplicarius* de cette *ala,* trouvée à Contra-Koptos et datée de 164. C'est entre ces deux dates que se placerait le mieux l'inscription gravée en caractères énormes sur un rocher qui domine le *castellum* d'El Moueh, le quatrième sur la route qui mène de Koptos à Kocéïr. Cette inscription nous a conservé le souvenir d'un Volk qui faisait partie de l'*ala* des Voconces. Il s'agit évidemment des *Volcae Arecomici* que le Rhône séparait des *Vocontii* et qui étaient compris comme eux dans la Narbonnaise[1] :

Dida Damanai filius, nationi Volqu(a)[2],
Eques alae Vocontiorum, turma Amaturi,
Armatum feci stationi meses quinque.
Pro salutem imperatore, feliciter!

Le plus curieux dans cette inscription est de trouver à cette date un Volk dont le nom, Didas, est thrace[3], alors que son père porte un nom gaulois[4]. Il suffit, d'ailleurs, pour l'expli-

1. On trouvera le *fac-similé* de cette inscription que j'ai découverte en mars 1910 dans un article du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 13, intitulé *Voyageurs et Pèlerins dans l'Égypte gréco-romaine.* Je me permets d'y renvoyer pour les références et tout ce qui a trait à l'*ala Vocontiorum.*

2. Je n'ai pu trouver aucun exemple du nom des Volks au singulier. Comme le pluriel est *Volcae*, le singulier devait être *Volca.* L'inscription est si fautive (cf. l'art. cité où j'ai omis de relever *meses* pour *menses*) qu'on ne peut savoir si, au lieu de prendre *nationi* pour un datif-ablatif dépendant du nominatif *Volqua*, il ne faut pas sous-entendre *ex* et écrire *Volqu(arum).* Mais, comme il n'y a pas d'autre abréviation dans l'inscription, je préfère restituer *Volqua.* La forme *Volqus* pourrait, d'ailleurs, avoir existé à côté de *Volca* comme transcription de *Volk.*

3. Cf. le Péonien Didas qui commande les Péoniens, Paroréens, Parastrymoniens et Agrianes dans l'armée de Persée (Liv., XLI, 51 et 58). L'athlète Didas d'Arsinoé, en Égypte, vainqueur à Olympie en 125 après J.-C. (Paus., G, 21, 15), doit être également d'origine thrace. La forme nationale du nom devait être *Dizas* (Sur le sens de διζα — cf. Tomaschek, *Die Alten Thraker,* II, 2, p. 23). On la rencontre dans une inscription de Panticapée (*Inscr. Pont. Eux.*, II 230). Phlégon de Tralles cite, dans sa liste des centenaires : Αἰδέσιος Δίζα Παροικοπόλεως Μακεδών et Βῖθυς Διζάστου Παροικοπόλεως Μακεδών (*Fr. Hist. Gr.*, III, 609, 1). On retrouve des noms semblables à Iampolis : Δίζα Μουκατράλεος et Βεῖθυς Διζάζε[λμεος (Tomaschek, *Arch.-ep. Mith.*, XV, 107, 57 et 54). Ce dernier nom peut se restituer ainsi depuis la découverte à Olbia d'une inscription de Διζάζηλμις, fils de Seuthès, chef des Διζύρων (cf. le Δίζηρος, fleuve d'Illyrie), publiée par von Stern (*Oest. Jahr.* III, *beibl.* 80). Le même nom peut se transcrire, au lieu d'avec un δ, ou bien avec un ξ comme le montre la monnaie du prince Odryse Διξάτελμεος (Head, *H. N.*, 243), ou avec un τ comme on le voit par celui de la femme de Nikomédès I de Bithynie, Διτιζήλη (*Fr. Hist. Gr.*, III, 600, 75). Il faut d'ailleurs remarquer qu'un des meurtriers de Viriathe s'appelle Διτάλκής (*ibid.* II, *praef.* XIX, 24). Mais cet exemple isolé ne peut suffire à faire tenir le nom de notre Didas pour celtique.

4. Je croirais volontiers que ce nom de Damanaos — dont je ne trouve pas d'autre exemple — devrait se décomposer en *Dam* — qu'on retrouve notamment chez

quer, de remarquer qu'à côté des Gaulois et des Espagnols, ce sont les Thraces qui fournissent le plus grand nombre des auxiliaires cantonnés en Égypte et l'on a vu que les rapports étroits entre Thraces et Gaulois y remontent au temps de Ptolémaios IV. Damanaos avait probablement épousé la fille d'un camarade thrace. Par contre, dans une liste de 28 *decuriones* des *alae veterana Gallica* et *I^a Thracum Mauretana*, qui élèvent une statue à Septime Sévère en 199, aucun ne porte un nom qui ne soit pas gréco-romain[1]. Une autre dédicace de la même *ala* a été trouvée dans le camp de Nikopolis avec la précédente[2] et des *cursus honorum* nous font connaître deux de ses préfets vers la même époque[3]. La *Notitia* enfin la montre cantonnée à Rhinocoroura en Basse-Égypte[4]. C'est probablement à un autre corps, appelé *ala Gallica*, qu'appartient un *praefectus alae Gallicae* connu sous Domitien[5] et le *praefectus Gallorum alae* qui grave son nom sur la colonne de Memnon[6]; trois soldats sont encore connus par des papyrus du Fayoum, datés de 144, 177 et 217. Celui de 144 se qualifie de *duplicarius alae veteranae Gallicae*[7]; celui de 177 de *eques alae Gallicae*[8]; celui de 217, de *sesquiplicarius alae Antonianae Gallicae*[9]. Il semble qu'à côté de l'*ala Gallica* existant en Égypte au moins depuis Domitien, ses vétérans aient, en retour du droit de cité à Antinooupolis, été formés en une *ala veterana* par Hadrien et par Antonin. Le nom d'*Antoniana* lui aurait été donné par Caracalla.

Dans la longue liste de noms de soldats cantonnés en 156 à Contra-Apollonopolis Magna (Redesieh), soldats appartenant

la déesse *Damona* et dans d'autres noms d'hommes *Damas, Damio, Daminius, Damonus* (racine *dam*, δῆμος) — et en *anavos* qu'on rapprochera du gallois *anau* : « harmonie, poésie. » (Cf. les noms d'homme, *Anavus, Anavio*).

1. *CIL*, III, 14 = 6581 ; Dessau, 2543.
2. *CIL*, III, 15 = 6582.
3. *CIL*, IX, 5439, et III, 320 (= *CIG*, 4152).
4. *Notitia dign. Or.* XXVIII, 28.
5. *CIL*, V, 3356.
6. *CIL*, III, 55.
7. Grenfell, *Greek Papyri*, n° 51 : Reçu donné par Stotoêthis et les anciens de Soknopaios à Ἀντώνιος Σαβεῖνος διπλοκάριος ἐξ ἴλης οὐατρανῶν τς Γαλλικῆς τοὔρμης Αντι... Le même personnage paraît dans *Berl. Mus. Griech. Urk.*, 256, daté de 138. Cf. P. Meyer, *Heerwesen der Ptolemaer und Roemer in Aegypten*, p. 128.
8. *Ibid.* I, n° 48 : reçu donné à Stotoêthis et aux anciens de Soknopaios par Δίδυμος Ἀργέντις ἱππεὺς ἴλης Γαλλικῆς. M. Grenfell date à tort ce document de 191 ; l'an 31 indiqué ne se trouve que sous Marc-Aurèle.
9. *Berl. Mus. Griech Urk.*, 614.

à la *cohors I Augusta Praetoria Lusitanorum equitata*[1], on trouve plusieurs noms égyptiens, mais aucun nom celtique. La cohorte comptait alors 505 hommes dont 6 centurions, 3 décurions, 10 méharistes *(dromedarii)*, 114 cavaliers et 363 fantassins. En 288 elle passe à Hiérakonpolis[2] où elle se trouvait encore au temps de la *Notitia*[3]. On ne sait s'il faut considérer comme *equitata* la *cohors II Lusitanorum* dont on rencontre vers la même époque un soldat à Talmis[4]. Comme il est qualifié de *miles*, il serait plutôt un fantassin.

En passant de la cavalerie mixte à l'infanterie légère, nous rencontrons, à côté de la *cohors I Hispanorum equitata* que nous avons déjà vue en 83, une *cohors II Hispanorum*. Elle a laissé sa trace à Oxyrhynchos en 295[5]. Elle n'y fut peut-être envoyée que vers cette date, quand Dioclétien réorganisa la défense de l'Égypte. Des légions y reparurent alors. Du nombre fut sans doute la *legio III^a Gallica*. Du moins, trouve-t-on en juillet 316 une *vexillatio* de cette légion et de la *legio I^a Illyrica* en garnison à Koptos[6]; on retrouve la même *vexillatio* commandée par le même officier, le *praepositus* Victorinus, à Syène en 323[7]. Dans les deux inscriptions, les soldats des deux légions invoquent la protection des anges, ὑπὲρ τυχῆς τῶν ἀγγέλων. Mais chaque légion a un prêtre et c'est par les années de Licinius qu'elles datent. Ces anges sont donc ceux du paganisme expirant. Peut-être est-ce pour les éloigner de ce dernier foyer de résistance au christianisme qu'était l'Égypte que ce qui y restait des légions fut envoyé en Macédoine sous Théodose Ier (v. 380). Elles ne

1. *CIL*, III, 22.
2. *Berl. Mus. Gr. Urk.*, 696; Mommsen, *Ephem. epigr.*, VII, p. 456.
3. *Notitia Or.*, XXXI, 58.
4. *CIL*, III, 13582. Cette inscription pourrait appartenir à la *cohors I Augusta* puisqu'on a trouvé à Contra-Apollonopolis Magna un ex-voto d'un soldat de ce corps qui s'intitule simplement : στρατιώτης χώρτης α' Λυσιτανῶν ἑκατονταρχίας Σερήνου (Ricci, *Archiv f. Pap.*, II, p. 447, n. 76; Cagnat, *I. G. Rom.* 1275).
5. Grenfell, *Ox. Pap.*, I, 43, col. IV, 1214 : Αὐρήλιος Ἰσίδωρος εἴλης δευτέρας Σπάνων... Ἰσιδώρῳ ὀπτίωνι εἴλης δευτέρας Σπάνων.
6. Daressy, *Recueil de Travaux*, XVI, t. 44; Wiedemann, *ibid.*, XVII, p. 15; S. de Ricci, *Archiv f. Pap.*, II, p. 451, n. 94; Milne, *Catal. des Inscr. grecques du Musée du Caire*, 9272.
7. Milne, *History of Egypt under the Romans*, p. 188; *Catalogue*, n. 9238; S. de Ricci, *Archiv*, II, p. 445,67. Sa *vexillatio* comprenait encore un 3e corps que je crois devoir restituer : καὶ τῶν Ἐμεσηνῶ]ν σαγιτταρίων. C'est à ces archers d'Emèse qu'appartiendrait le 3e prêtre, Azizos, portant le nom de son dieu.

tardèrent pas à y être remplacées par les nouveaux barbares qui se jetaient alors sur le monde civilisé comme les Celtes huit siècles plus tôt. Un demi-siècle, en effet, après le départ d'Égypte des débris des légions, la *Notitia* y montre, — à côté de Gaulois d'Asie comme la *cohors III Galatarum* et de Gaulois d'Occident comme *l'ala IV Brittonum,* la *cohors II Asturum,* la *cohors I Lusitanorum,* — l'envahissement de ces barbares qui achevaient alors de s'établir en Gaule et en Germanie : *Ala I Quadorum, Cohors IV Juthungorum, Cohors XI Chamavorum, Ala Germanorum, Cohors IX Alamannorum, Cohors VI Sugambrorum, Ala I Francorum.* Avec ces derniers, l'histoire des Gaulois en Égypte est achevée; celle des Francs commence.

Dès le 1er siècle de l'Empire, d'ailleurs, on a vu que les troupes *gauloises* d'Égypte ne l'étaient plus guère que de nom. Dans la liste des auxiliaires de 83, on ne trouve plus qu'un seul nom Gaulois, celui du chef d'une centurie de la *legio XXI Dejotariana,* la *centuria Coti;* encore, s'il ne s'agissait de cette légion d'origine galate, on pourrait penser aussi bien au nom thrace *Cotys* qu'au nom gaulois *Cotius*[1]. Par la suite, le Volk Damanaos est l'unique nom celtique que nous ayons rencontré. Mais, si les Galates ou les Gaulois de l'armée d'Égypte ont bientôt achevé de se transformer, ceux-là en Gallo-Grecs, ceux-ci en Gallo-Romains, il ne faut pas perdre de vue que, autant que les mercenaires des Lagides, les auxiliaires de Rome s'établissaient souvent à demeure là où ils avaient accompli leur service. Nulle part la proportion des auxiliaires se fixant dans leur nouvelle patrie ne paraît avoir été plus forte qu'en Égypte[2], tant dans les provinces qu'à Alexandrie. C'est le fils d'un de ces Gaulois ainsi transformés en Alexandrins que je verrais dans le *Ptolomeus Matisci filius Alexandrinus*[3] dont le nom nous est parvenu

1. Peut-être doit-on aussi considérer comme gaulois dans cette liste le nom du centurion *Gavisidus*. Cf. *Kavises* dans une inscr. de Matrei, *Cavinnius, Caviniacus* ou *Gaviniacus* (Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz,* s v.).

2. Voir les travaux cités de P. M. Meyer et de J. Lesquier.

3. G. di Petra, *Le Tavolette cerate di Pompei rinvenute nel 5 Luglio 1875* (*Memoria letta alla R. Accad. dei Lincei, il 23 aprile 1876,* tir. à part, Rome, 1876). Parmi les 132 tablettes de cire trouvées dans un dépôt de la maison de L. Cæcilius Jocondus, le n° 86 (p. 63) est un triptyque qui porte sur la tranche :

pERScriPTIO AVCTIONIsICNVRNAE
ptoLOMei matisCI FILI ALEXSANDRINI

sur une tablette de cire de Pompéi. A ce nom de Ptolémée, le plus estimé sans doute à Alexandrie, son patronymique unit le souvenir de *Matiscus, Matisco*[1], le mot celtique qui a subsisté en France dans la ville de Mâcon.

Ce constant afflux de soldats de race celto-germaine que nous avons pu suivre en Égypte de 276 avant notre ère au ve siècle après est-il resté sans influence sur la masse de la population au milieu de laquelle ils s'établissaient et à laquelle ils ne tardaient pas à s'assimiler[2]? Un pareil problème ne comporte point de réponse assurée. Mais, à un moment surtout où les savants[3] s'intéressent tant à la recherche des éléments étrangers qui, par l'armée, se sont de tout temps introduits dans la population égyptienne, il n'était peut-être pas sans intérêt de rassembler ce que l'on peut savoir sur l'histoire des Gaulois en Égypte.

ADOLPHE J.-REINACH.

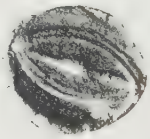

et sur une des tablettes :

PTOLOMEI MATISCI
FILI ALEXSANDRINI

L. Caecilius était une sorte de commissaire-priseur et la plupart des tablettes sont des *perscriptiones* qui lui ont été laissées par ceux au nom desquels il a fait la vente. Ptolémée était un de ces *auctionatores*. Toutes les tablettes datées le sont entre l'an 15 et l'an 62 de notre ère.

1. On connaît des Gallo-Romains nommés *Mato, Matisius, Matisonius, Matonius.*

2. Sur l'analogie entre le caractère gaulois et le caractère égyptien, voir dans Vopiscus l'histoire du gaulois Saturninus auquel Aurélien confia le *ducatum limitis orientalis*. Cf. Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei homani*, 2e éd., p. 103.

3. Voir, entre autres, les recherches de Flinders Petrie (notamment dans *Memphis*, I et II) sur les types ethniques — perse, phrygien, syrien, grec — auxquels semblent se rapporter les figurines trouvées surtout à Memphis et les études de P. Perdrizet (*Rev. des Ét. anc.*, 1908, p. 337) et de G. Seure (annoncée au *Congrès archéologique* de 1909, *Comptes rendus*, p. 289), sur les Thraces et les Macédoniens dans l'armée ptolémaïque.

QUELQUES REMARQUES NOUVELLES

SUR LA DÉESSE CYBÉBÉ

Dans mon essai de monographie religieuse consacré à la Dame de Sardes[1], je me suis efforcé d'établir qu'il existait un lien d'hérédité entre la déesse que les Lydiens, au temps de leur indépendance, adoraient sous le vocable de « Cybébé », celle qu'à partir de la conquête perse les Grecs prirent l'habitude d'appeler Artémis Anaïtis, et enfin celle à qui les contemporains des Antonins ou des Sévères appliquaient la dénomination de Koré. Parmi les raisons qui me déterminaient à le croire, j'invoquais notamment les suivantes:

Les anciens n'avaient pas coutume de détrôner leurs divinités protectrices. Celle qu'une ville avait choisie, à l'origine de son histoire, pour sa reine céleste, demeurait, à travers toutes les vicissitudes, la Dame de la cité. Jusqu'à la fin du paganisme, Athéna règna sur Athènes, Aphrodite sur Paphos, Artémis sur Éphèse. Il en fut de même ailleurs. Chaque ville était indissolublement unie à son dieu. Pourquoi Sardes aurait-elle fait exception? Sous la dynastie des Mermnades, elle vénérait en Cybébé la Grande Déesse indigène. Plus tard, au temps des Achéménides, l'antique Mère lydienne continue à jouer le premier rôle sous le masque d'Anaïtis. A l'époque impériale, le culte représentatif de la ville est celui de Koré. Cybébé, Anaïtis et Koré sont-elles trois types distincts ou trois dénominations d'un même type? D'Anaïtis à Cybébé la filiation est visible. Elle ne me paraît guère moins apparente entre Anaïtis et Koré. Si la Koré sardienne n'est pas un avatar grec d'Anaïtis, comme Anaïtis est un avatar perse de Cybébé, il faut qu'il y ait eu éviction de la vieille divinité protectrice... Peut-on croire à ce bouleversement d'hégémonie? ...N'est-il pas plus normal d'admettre que Sardes, d'un bout à l'autre de son développement, resta fidèle, comme Éphèse ou Pergé, à une seule et même suzeraine[2]? »

1. *Cybébé, étude sur les transformations plastiques d'un type divin* (XIIIe fascicule de la *Bibliothèque des Universités du Midi*), 1909.
2. *Op. cit.*, p. 97-98. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. VI, 1904, p. 318-319.

Cette thèse a rencontré, auprès de quelques-uns des savants qui voulurent bien rendre compte de mon ouvrage, une certaine opposition. M. Frederik Poulsen, par exemple, regarde comme peu vraisemblable « cette évolution de la même divinité, on pourrait presque dire cette persistance du monothéisme à Sardes[1] », et M. Adolphe Reinach se refuse à « faire coexister » dans un même sanctuaire Anahita et Cybébé : « le culte iranien était trop particulier, » dit-il, « pour qu'il n'ait pas dû avoir son temple spécial[2]. » De nouveaux documents me permettent de ne pas laisser ces observations sans réponse.

D'abord, qu'au Cybébéion de la Lydie indigène ait succédé l'Artémision de l'âge hellénistique, c'est un point que les récentes fouilles des Américains à Sardes viennent de mettre en lumière. Les premiers rapports analysant ces découvertes mentionnent une inscription du mur de la cella où il est question des tributs payés au sanctuaire d'Artémis par un certain nombre de localités du voisinage ayant, chose curieuse et significative, une dénomination perse[3]. Aussi le directeur de l'entreprise, M. Howard Butler, peut-il écrire : « The inscription definitely proves that the temple was sacred to Artemis, bearing out the theory advanced by M. Georges Radet in his *Cybébé*[4]. » Donc, il est hors de doute à cette heure que l'Artémis de Sardes (Ἄρτεμις Σαρδιανή, *CIG*, 3459) ne fait qu'un avec la Cybébé d'Hérodote (ἐπιχωρίη θεὸς Κυβήβη, V, 102).

Est-il impossible maintenant que le culte d'Anahita ait trouvé place dans cet Artémision ? Il faut, lorsqu'on s'occupe de la religion perse, distinguer avec soin et les éléments constitutifs et les étapes chronologiques. Telle remarque, vraie pour l'époque sassanide, peut l'être déjà moins pour la période arsacide et n'avoir plus aucune espèce de valeur pour l'âge achéménide. Nul ne se figure l'Avesta des théologiens d'Ardashir enseigné dans l'Artémision de Sardes au temps de la

1. *Nordish Tidsskrift for Filologi*, t. XVIII, 1909, p. 106. — Si j'ai laissé de côté le Dompteur mâle ailé dont parle M. Poulsen (p. 104), c'est parce que l'étude de ce type, auquel je renvoie dans le numéro même de la *Revue des Études anciennes* où a paru *Cybébé* (t. X, 1908, p. 195), restait en dehors de mon sujet. J'espère y revenir un jour.

2. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. LXI, 1910, p. 361.

3. David M. Robinson, *Amer. Journ. Archaeol.*, t. XIV, 1910, p. 416.

4. *Ibid.*, p. 408.

bataille de Cunaxa. Mais, en revanche, je vois très bien Anahita, la Grande Déesse de l'Asie, sœur jumelle d'Ourania et de Mâ, s'introduisant, dès le règne de Cyrus, dans un sanctuaire où il lui était facile de se reconnaître sous les traits de Cybébé.

Une preuve de cette iranisation nous est fournie par le texte épigraphique exhumé au cours de la première campagne américaine. Si, comme nous l'apprend M. David Robinson, les villes payant tribut au temple ont des noms à consonance perse, « Persian-sounding names[1], » c'est donc que la population perse du district, où l'on sait que les colonies perses abondaient, se rattachait à l'Artémision comme à son grand foyer religieux. Cybébé, en s'iranisant à Sardes, ne se comportait pas autrement que l'Artémis d'Éphèse, car Oupis aussi « persisa ». Quand son temple fut brûlé par Hérostrate, les Mages, au témoignage de Plutarque[2], couraient çà et là, se frappant le visage, s'écriant que le désastre était pour l'Asie le présage de la ruine et de la destruction. Le clergé perse aurait-il considéré l'incendie de l'Artémision d'Éphèse comme un malheur national s'il n'eût été mêlé, d'une façon plus ou moins intime, à la vie du sanctuaire? Cybébé, Oupis et Anahita présentaient de si étroites affinités que par la force des choses vainqueurs et vaincus devaient aboutir à des échanges réciproques.

Jusqu'ici, nous concevons très bien que la même enceinte religieuse ait vu tour à tour les Lydiens adorer Cybébé, les Perses Anahita et les Grecs Artémis. Mais est-il également vrai que la Cybébé des Mermnades, l'Anahita des Achéménides, l'Artémis des Séleucides soit devenue, à l'époque romaine, une Koré? Il me semble avoir démontré par des arguments pressants que la Koré sardienne, laquelle diffère essentiellement de la Koré grecque, n'était, comme la Koré Soteira de Cyzique ou la Misé Koré de Pergame, qu'une dernière manifestation de la Grande Déesse asiatique. Cependant, si les types monétaires et les textes littéraires se prêtaient un appui mutuel, l'évidence épigraphique manquait. Je puis l'alléguer aujourd'hui.

1. *Op. cit.*, p. 416. Peut-être la liste renferme-t-elle plus d'un nom anatoliote. Il faut attendre, pour se prononcer, qu'elle ait intégralement paru.

2. *Vie d'Alexandre*, 3.

En dépouillant un recueil qui renferme des trésors incomplètement utilisés, — il s'agit du vieux *Musée* de l'École évangélique de Smyrne, — j'ai découvert une inscription significative. C'est un ex-voto de Chios, érigé par un certain Trophimas, pour rendre grâces « à Koré Ourania, l'invincible divinité qui exauce : θεᾷ Κόρῃ ἐπηκόῳ ἀνεικήτῳ Οὐρανίᾳ »[1].

Voilà donc Koré nettement assimilée, dans une dédicace de la côte asiatique, à Ourania, la Grande Déesse syrienne[2], qui fut aussi, sous le nom d'Anahita, la Grande Déesse iranienne[3]. Le vocable « Koré Ourania » correspond, dans la nomenclature religieuse, à l'expression « Artémis Anaïtis », si fréquemment employée autour du Tmole[4]. Ainsi, la Koré sardienne est bien, comme d'autres raisons me le faisaient croire, un tardif avatar de l'antique Cybébé[5].

GEORGES RADET.

1. Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς Σχολῆς, 2e période, 1876, p. 35, n° ρμδ'.

2. Cf. Clermont-Ganneau, *C. R. Acad. Inscr.*, 1909, p. 310, et pour la lecture « Ἀστάρτη Παλαιστινὴ Ἀφροδίτη Οὐρανία », *ibid*, 1910, p. 413.

3. Sur l'identité d'Anahita et d'Ourania, je renvoie à Fr. Cumont, *Mystères de Mithra*, t. I, p. 150.

4. Voir l'indication des textes dans *Cybébé*, p. 60, n. 4.

5. Dans son analyse, qui a l'importance et la documentation d'un article, M. Adolphe Reinach décrit (p. 365) deux monuments du Musée de Naples qui représentent, l'un, une Niké du type archermien, figurée à la mode archaïque avec les ailes recoquillées, l'autre, la Dame de Sardes, sous l'un de ces aspects chers à la statuaire de l'époque romaine, c'est-à-dire trônant entre deux lions qui forment les supports de son siège à dossier. On rapprochera cet ex-voto, dédié par Marcarianus (cf. aussi le médaillon publié par Graillot, *Mélanges Perrot*, p. 141-144), de la stèle méonienne où trône la même déesse aux lions (*Cybébé*, p. 85 et pl. V), et comme l'ex-voto de Marcarianus appelle la souveraine des lions DEAM CYBEBEN tandis que le bas-relief méonien la dénomme ΑΡΤΕΜΙΣ, c'est une nouvelle preuve de l'identité d'Artémis et de Cybébé. — Pour compléter la série des figurations de la Niké du type archermien, je signalerai le groupe des monnaies dites de Mallus (Mionnet, *Descr. de médailles*, t. III, p. 664, n° 654; Hill, *Catal. greek Coins Brit. Mus.*, *Cilicia*, p. 95-97, n°s I-II, et pl. XV-XVI), où l'on retrouve la même divinité aux ailes recoquillées qui vole en tenant héraldiquement une paire d'attributs. L'attribution à Mallus, proposée par Imhoof-Blumer (cf. Hill., *op. cit.*, p. CXVII sqq.), reste douteuse. Mais comme celle que je pourrais lui substituer ne me paraît pas encore suffisamment établie, j'attends pour la soumettre aux numismates que les indices soient devenus des preuves (sur d'autres monnaies du même genre, classées à la Cyrénaïque, voir Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 40, et pl. III, n° 4; t. II, p. 16, et pl. I, n° 6).

Ne quittons pas le domaine d'Artémis Anaïtis sans formuler un souhait : puisque les Américains fouillent à Sardes, pourquoi l'École française d'Athènes n'installerait-elle pas ses chantiers à Hiérocésarée ? Sous les sables qui le recouvrent, le sanctuaire de la « Déesse Persique » n'attend que de faciles coups de pioche pour nous livrer bien des secrets.

NOTES GALLO-ROMAINES

XLIX

UN FAUX *MITHRÆUM* DANS LES PYRÉNÉES

Soulan, dans la vallée d'Aure, est un des villages les plus tristes et les plus haut perchés des Pyrénées françaises. Il étage ses maisons et ses granges à près de 1,300 mètres, et il faut, pour l'atteindre, traverser des rochers déserts et gravir d'interminables lacets. Mais l'inscription romaine que Sacaze y a vue m'a paru valoir le voyage et la peine. C'est, disait-il, une dédicace à Mithra,

DEO MITR

etc., et près de l'autel qui la porte, ajoutait-il, on peut voir un « petit antre, tapissé de verdure », qui lui fit « songer à l'*antrum* institué par Zoroastre »[1]. Sur la foi de Sacaze et du *Corpus*, la dédicace au Mithra de Soulan a permis d'ajouter les Pyrénées comme une nouvelle province du culte célèbre[2] : et on devine ce qu'on peut dire à la suite de ce fait : le dieu persan s'installant sur les plus hautes montagnes de la Gaule, et le reste[3].

Je suis donc monté, et deux fois, à Soulan. Le fameux antre est là, près de l'église : mais c'est une bâtisse artificielle,

1. Sacaze, *Inscr.*, n° 412, et, d'après lui, *Corpus*, XIII, 379.
2. Voyez la carte annexée au beau livre de M. Cumont.
3. Et Sacaze, dès un article de la *Revue arch.*, juin 1882, p. 350, avait signalé l'importance de sa découverte mithriaque.

toute moderne, qui abrite la fontaine publique, chose fort nécessaire en ce pays de neiges et d'avalanches. Et j'ai vu aussi l'autel à inscription, oublié dans un recoin de la maison d'école.

J'affirme qu'il n'y a jamais eu, sur cette inscription, le nom de Mithra. Qu'on puisse le lire, aujourd'hui, à la première ligne, je le veux bien: mais les lettres en ont été tracées au canif par une main toute moderne, et cette main, pour les tracer, a utilisé fort habilement les vestiges des lettres primitives. Nous sommes en présence d'une fraude, dont Sacaze a été la victime ou peut-être la cause involontaire. Voici ce que j'ai lu sur le marbre :

DEOAC·T·C
FAV·STVS
MODESTA
V · S · L · M

Il va de soi que la première ligne n'est pas très lisible, et Sacaze est du reste le seul à y avoir lu quelque chose[1]. Il est possible que la fin signifie *T(itus) C(laudius)* ou quelque chose d'approchant. Mais je crois certain que le milieu AC dissimule le nom d'un dieu pyrénéen, peut-être *Ageio*, connu dans la Bigorre et le Comminges[2]. En tout cas, jusqu'à nouvel ordre, Mithra n'est point venu dans les Pyrénées.

Dans l'église du village de Vielle-Aure, d'où l'on peut monter (fort péniblement) à Soulan, le *Corpus* signale, d'après Cénac-Montaut, l'inscription suivante : ... ABA | RIAMAS | ...AMS. *Num antiqua sit dubito,* dit prudemment M. Hirsch-

1. L'autel avait été signalé avant lui par Abadie de Sarrancolin et par Lejosne, mais je ne crois pas (je ne connais que par Sacaze et le *Corpus* leurs publications) qu'ils aient publié la première ligne. Le premier auteur qui ait parlé du monument est, à ma connaissance, de Piencette d'Agos, dans sa *Notice sur Notre-Dame de Bourisp,* Saint-Gaudens, 1854 (non connu de Sacaze et du *Corpus*), p. 51 : lui aussi ne donne pas la première ligne.

2. Sacaze, nos 452, 463, 464, 465 = *Corpus*, 180, 386, 385, 384. Ici, p. 84.

feld[1]. Il a fortement raison. C'est un cartouche du seizième siècle, présentant le nom du bâtisseur de l'église;

B · LABA
RTA · MAS O
A · M · S
1595

Un cartouche semblable se trouve dans l'église de Bourisp[2], près de Vielle : ce B. Labarta a travaillé un peu partout dans le pays d'Aure.

A Guchen, l'épitaphe de Modestus, fils de Faustus, est toujours encastrée dans la façade de l'église[3]. J'ai retrouvé à Cadéac cinq inscriptions sur six[4] dans le presbytère. Je n'ai que de menues corrections à faire aux lectures de Sacaze. Je crois bien, au n° 408, qu'il faut lire :

SABINI · F
S · L · M

sans le *votum* habituel. Au n° 405, il y a à la première ligne :

AN..... A...

ce qui me semble exclure la présence d'*Ilunus*. Je n'ai pas retrouvé à Cadéac la dédicace des Pompéiens, signalée par Sacaze à l'Hôtel de Ville[5]. Mais qui, dans la vallée d'Aure, a cure d'histoire et d'archéologie, sauf mon ami l'abbé Marsan?

CAMILLE JULLIAN.

Cadéac, août 1910.

1. *Corpus*, XIII, n° 378.
2. De Piencette d'Agos, p. 71.
3. Sacaze, n° 411. Sur ces noms en *-st*, cf. p. 97.
4. Sacaze, n°s 404, 405, 406, 407, 408 = *Corpus*, XIII, n°s 374, 371, 370, 372, 373. Je n'ai pas retrouvé le n° 409 = *C.*, 376.
5. N° 410 = *Corpus*, n° 375.

CÉRAMIQUE POLYCHROME DES CELTES[1]

Ces deux vases peints (que nous donnons en restitution) ont été trouvés à Cavaillon, dans une sépulture du 1er siècle avant notre ère,

surmontée, très probablement, d'une stèle à inscription celtique, en caractères grecs.

Le décor comporte l'usage de quatre couleurs appliquées sur engobe blanc et se trouve réparti en trois zones séparées par des bandes de couleur :

1° Frise de chiens courants peinte en noir ou en rouge violet foncé;

2° Couronne de laurier en rose;

3° Base formée de dents de scie alternativement jaunes ou rosées, ou bien d'une série d'appendices en forme d'S.

Couleurs

Le restant du mobilier comporte des vases en terre jaune du type de la Tène III.

L'auge et son couvercle consistent en deux blocs massifs d'une forme quelque peu différente des auges romaines.

F. MAZAURIC.

1. [Cf. 1910, p. 417-8. — C'est sur notre demande expresse que M. Mazauric a rédigé cette note. Un mémoire plus détaillé paraîtra dans le *Bull. archéol.* du Comité. — C. J.]

ENQUÊTE SUR LES MENHIRS

[M. Guénin, professeur au Lycée de Brest, a adressé la circulaire suivante aux instituteurs de Bretagne :] Brest, 22 juin 1909.

Monsieur, préparant une thèse en Sorbonne sur les « menhirs », il est des renseignements que, seule, une personne de la commune peut aisément se procurer. C'est pourquoi je m'adresse à l'obligeance de mes collègues de l'enseignement primaire, et les remercie à l'avance de bien vouloir répondre au questionnaire suivant, dans l'ordre indiqué. — *Menhirs* (pierre plantée en terre en forme d'obélisque ou de pyramide de...) : 1° emplacement exact (plan cadastral, ou nom de la ferme). Nom français ou breton (traduction) de la pierre. — 2° Y a-t-il eu des menhirs détruits ? Noms français ou bretons rappelant un menhir disparu (pierre fiche, fritte ; roche longue, blanche ; grée, pavé, perray, haute-borne, pile, etc.) ? — 3° Le menhir est-il sur un sommet (altitude), sur un versant, dans un marais, auprès d'une source, d'un étang, etc. ? — 4° Est-il sur le bord d'une route, ou sur le tracé d'une ancienne voie ? Jalonne-t-il un accident de terrain, comme lignes de hauteurs, cours d'une rivière, etc. ? — 5° Forme du menhir (prière d'en donner un dessin). Dimension en hauteur, largeur des faces. *Est-il brut ou poli (question capitale)?* — 6° Orientation du menhir (boussole autant que possible). Il est nécessaire d'indiquer le sens des faces les plus larges, ce qui donne l'orientation. — 7° La roche est-elle locale ou non ? Si non, à combien de distance se trouve le gisement le plus rapproché ? Nature de la roche. — 8° Sculpture, dessins quelconques (les reproduire). Le menhir a-t-il une ou deux bosses, taillées ou non, sur les côtés et à quelle hauteur du sol ? Y a-t-il apparence sur le menhir des organes génitaux ou le menhir lui-même a-t-il cette apparence ? — 9° A côté du menhir et *à quelle distance* y en a-t-il un second ou un troisième ? Noms de ces menhirs accouplés (les deux causeurs, etc.). — 10° A-t-on fouillé le menhir, quand et qui ? Qu'est devenu le résultat des fouilles ? — 11° A-t-on découvert au pied du menhir, ou dans les environs, des statues (Mercures, Vénus sortant des eaux, etc.) ? Et sur le territoire de la commune ? — 12° A-t-on trouvé des monnaies (que représentaient-elles ?), des poteries, des haches en silex ou en pierre ? J'attache la plus grande importance à savoir si ces haches étaient brutes ou polies, et quelle était leur forme. — 13° A-t-on découvert des squelettes, des ossements, ou simplement de la cendre et du charbon, au pied du

menhir? — 14° Le menhir est-il auprès d'un tumulus, d'un dolmen, d'une allée couverte, d'un cromlech? Distance. — 15° Quand le menhir a-t-il été détruit, par qui et pourquoi? A-t-on voulu faire disparaître certaines particularités? Hauteur de la décapitation. Le menhir est-il incliné, renversé, ou l'a-t-on enterré? — 16° Chapelle auprès du menhir et nom de son patron. Le menhir a-t-il le nom d'un saint ou celui du diable. A-t-on mis ou sculpté sur le menhir une croix ou d'autres emblèmes chrétiens? Quand? — 17° Pratiques superstitieuses *actuelles* (friction contre le menhir, danses, offrandes, glissade, raclures prises en boisson, etc.). Invocation au menhir. — 18° Légendes relatives au menhir. — 19° Auteurs ou actes divers qui ont parlé de ce menhir. Alignements (menhirs ou pierres sur une ou plusieurs lignes). Cromlechs (enceintes de menhirs ou de pierres). — 20° Donner le plan de ces alignements avec leur direction, le nombre des pierres, et agir de même pour les cromlechs. — 21° Dire tout ce que vous connaissez au sujet de ces alignements et cromlechs, et sur les découvertes faites.

J'accueillerai avec la plus grande reconnaissance tous les renseignements que l'on voudra bien me donner et prie mes correspondants de signer bien lisiblement, pour que je puisse citer leur nom dans ma thèse.

G. GUÉNIN.

LE DIEU AGEION

[M. l'abbé Marsan m'écrit, à la date du 3 janvier :]

Je suis heureux de vous annoncer que l'autel du dieu Ageion, trouvé à Rebouc par l'abbé Pinac, mentionné par J. Sacaze, n° 455, et, d'après lui, par Hirschfeld, n° 221, existe toujours dans le village. Il est situé au hameau du Sarrat et encastré dans le pignon de la grange Roger. Le cippe, qui ne présente que la partie supérieure, porte cette inscription :

DEO
AGEIONI
BASSIARI o

(au dieu Ageion du Bassia). Le Bassia est cette montagne qui sépare le vallon du Bouchidet de celui de Beyrède. Connu sous le nom de Bassia de Hèches, il mesure 1,900 mètres d'altitude.

La cassure du cippe a fait disparaître l'o final. La partie supérieure comprenant une moulure mesure en largeur $0^{m}15$, et le fût, $0^{m}12$.

Les lettres sont de forme assez grêle.

ABBÉ MARSAN.

LES DOLIA DES FORGERONS GAULOIS

DE MANÉ-BRAMUS EN PERSQUEN

CANTON DE GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF (MORBIHAN)

La colline de Mané-Bramus en Persquen, à sept kilomètres au sud de Guéméné-sur-Scorff, est inculte en grande partie, couverte d'ajoncs et de bruyères. Au pied passe la route de Lignol-Persquen. Elle est exposée au nord et surplombe le manoir du Coscro, situé à 200 mètres de là dans la plaine, au confluent du Scorff et d'un de ses affluents.

Ayant remarqué sur la partie nord un certain nombre de petits tertres ayant de 2 à 3 mètres de long, un peu moins larges que longs, et de 1 mètre à 1 mètre 50 d'élévation au-dessus du sol, je résolus, en septembre 1908, d'en fouiller quelques-uns. Plusieurs

Fig. 1.

ne me donnèrent rien; un ou deux, des débris de charbon et des fragments insignifiants de poterie; un d'eux me livra, en revanche, des restes importants de forge gauloise[1]. Je constatai l'existence d'un foyer sur le flanc du tertre avec un amas considérable de brûlages. Je mis à nu un véritable gâteau à peu près circulaire de terre rougie et de scories de fer. Je trouvai aussi dans le tertre des débris de fer forgé. Il me livra également des fragments de poterie

1. Pour plus de détails, je renvoie au compte rendu de nos fouilles de 1908 et 1909, que je vais prochainement adresser au ministre, et qui paraîtra dans les mémoires de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*.

très caractéristiques et dont je n'avais, pour ma part, jamais eu d'exemplaire sous les yeux *(fig. 1)*. J'en envoyai aussitôt des échantillons à M. Déchelette qui reconnut aussi des débris de *dolia* identiques à ceux qui servaient à apporter de l'eau aux forgerons du Mont-Beuvray. L'an dernier, en septembre, je continuai mes explorations. Elles ne furent guère productives. Je recueillis cependant quelques fragments de poterie ornée *(fig. 2)* que je soumis aussi à M. Déchelette. Voici ce qu'il m'écrit à la date du 26 mai dernier : « En ouvrant votre boîte, avant d'avoir reçu votre lettre, dès que j'ai

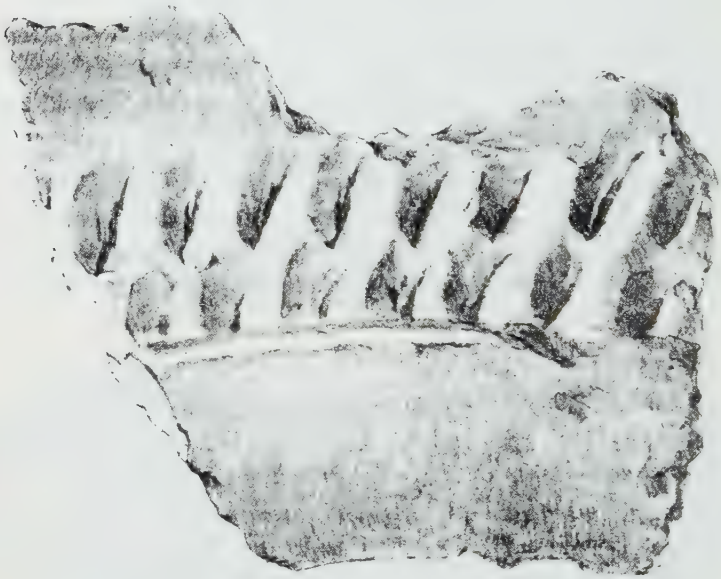

Fig. 2.

vu le fragment de poterie, j'ai immédiatement pensé aux *dolia* des forges de Beuvray. Formes générales, dimensions et dessin, l'analogie est frappante. On peut cependant constater d'après la nature de la pâte que la terre est d'une autre provenance, mais il est curieux de trouver à cette distance tant de similitude. Nos vases du Beuvray sont de l'époque de César ou d'Auguste. Je ne puis dire si ce type a duré longtemps ni s'il est antérieur. » J'ai trouvé avec ces fragments des débris de poterie dont j'ai constaté l'existence dans des *tumuli* sûrement gaulois d'avant la conquête ; d'un autre côté, j'ai relevé dans ces fouilles des débris de forge, quelques fragments de poteries gallo-romaines. Il est donc probable que l'exploitation de Mané-Bramus a précédé la conquête, mais a dû continuer quelque temps à l'époque gallo-romaine.

Le type de vase orné dont je donne ici une photographie paraît avoir été très répandu en Armorique. J'ai vu un fragment exactement semblable provenant de Keroual en Arzanno (Finistère, sur la limite du Morbihan).

M. Harscouet de Keravel, président de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, m'a signalé des fragments semblables provenant de Branderion (Morbihan); on en a trouvé, m'a-t-on affirmé, non loin de Rennes. L'Armorique est un pays riche en mines; on trouve un peu partout des restes d'exploitation de minerai de fer. Mon collègue M. Kerforne, de la Faculté des Sciences, m'a confirmé l'existence en Lanfains (Côtes-du-Nord) de plusieurs centaines du tertres accompagnés de trous d'extraction, signalés par Gaultier du Mottay dans son *Répertoire archéologique* des Côtes-du-Nord. J'en ai fouillé de semblables à Baharon-en-Messac (Ille-et-Vilaine) avec M. Kerforne, grâce à l'obligeance du propriétaire M. Lucas. Ils ne nous ont rien donné (nous en avons fouillé cinq) qu'un morceau de fer. En revanche, dans les remblais d'un trou d'extraction, nous avons trouvé un grand nombre de scories dont la teneur en fer indique une exploitation faite avec des moyens primitifs.

On savait aussi que l'étain était assez abondant en Armorique, l'argent également; or, voici que nous apprenons que l'or y a également été exploité. M. Kerforne a découvert en Beslé (Ille-et-Vilaine), non loin de Redon, une mine d'or où il a relevé des vases gallo-romains. Il vient de découvrir plus récemment d'autres filons aurifères en Brains, non loin de Beslé.

Il serait intéressant de constater dans quelles régions et jusqu'à quelle époque se rencontre le type de *dolia ornés* qui fait l'objet de cette note. Je serais personnellement reconnaissant aux lecteurs de cette *Revue* de me communiquer à ce sujet leurs observations.

J. LOTH.

LES STÈLES ÉNIGMATIQUES

D'ORGON ET DE TRETS (B.-DU-R.)

Sous ce titre M. de Gérin-Ricard, en réponse à un article de M. A. de Mortillet (*L'Homme préhistorique*, 1909, p. 335), revient sur ces curieux monuments dont il s'est occupé à plusieurs reprises depuis 1899 et, dans le dernier fascicule des *Mémoires de l'Académie de*

Vaucluse, il rappelle qu'à l'époque où le premier il a publié des dessins de toute la série, il a établi l'âge et l'usage de ces sculptures (stèles gravées et peintes sur sépultures à incinération du début du bronze).

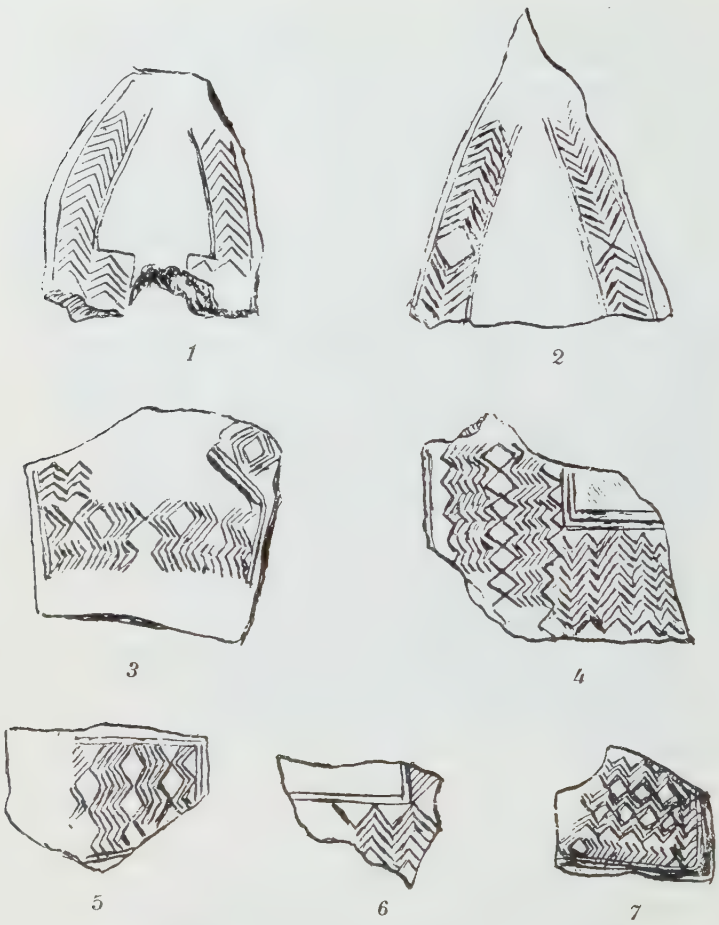

STÈLES DE TRETS.

L'auteur pense qu'on ne peut pas encore rapprocher avec succès et sans type intermédiaire connu ces stèles des menhirs-statues à visage humain découverts par l'abbé Hermet dans le Tarn et l'Aveyron, et ce pour les raisons suivantes :

1° Parce qu'il faudrait écarter du premier coup les stèles qui nous sont parvenues entières (n° 2 d'Orgon et n° 1 de Trets. Voir ci-dessous) et aussi la partie supérieure d'une stèle de Trets (n° 2).

2° Parce que les yeux ne sont marqués *sur aucune de ces dalles*, tandis qu'ils sont fortement accusés sur les statues-menhirs et sur les sculptures de la Marne.

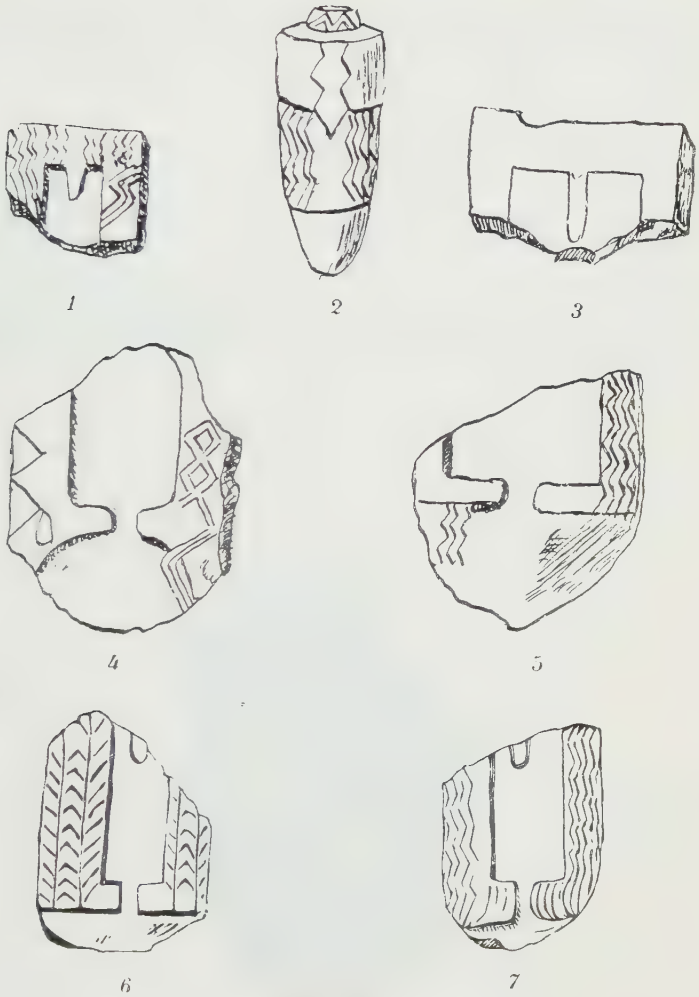

STÈLES D'ORGON.

3° Parce que les mains et les pieds sont toujours figurés sur les statues-menhirs, tandis que les mains ne sont pas indiquées sur nos stèles.

Si l'on admettait que ces pierres sont des statuettes à visage humain, il faudrait, dans tous les cas, reconnaître qu'il s'agit là moins de représentations primitives et schématiques que de types fortement

dégénérés de la « tête de chouette », laquelle, réduite à sa plus simple expression, est constituée par un sommet le plus souvent arrondi, un nez et des yeux.

Or, sur nos stèles provençales, les yeux n'existent pas, le nez n'a jamais été représenté sur certaines (celles de Trets) et le sommet de la tête est presque toujours rectiligne, d'où il s'ensuit que la plupart de ces statuettes ne seraient caractérisées que par des bras chargés d'ornements appartenant à un thème égéen.

La découverte, toujours possible, d'autres exemplaires de cette série est à surveiller, car elle faciliterait peut-être singulièrement l'évanouissement des doutes qui subsistent sur leur représentation symbolique.

Indépendamment des sept stèles d'Orgon qui se trouvent au Musée d'Avignon, il en existe une huitième, de même provenance, au Muséum d'histoire naturelle de Nîmes, reproduite ci-dessous pour la première fois, d'après une photographie remise obligeamment par le conservateur de ce Musée, M. G. Mingaud, à M. de Gérin [1].

1. Cette pierre mesure 35 centimètres sur 20 environ.

8

STÈLE FUNÉRAIRE D'ORGON.

Collection Émilien Dumas
(Muséum de Nîmes).

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Puits gallo-romain. — Cf. Chénon, *Bull. des Antiquaires* de 1910, p. 229.

La tour de l'Horloge à Aix (cf. Espérandieu, I, p. 76). M. Chapot hésite à y voir un mausolée (*Bull. des Antiquaires*, 1910, p. 304).

Folklore étymologique. — Communiqué par un de mes auditeurs au Collège de France :

« Dans les environs de Blois, il y a une fontaine, la fontaine d'Orchaise : les gens du pays prétendent qu'il y a au fond de la grotte une chaise d'or, mais que, jusqu'à présent, personne n a pu arriver jusqu'au bout. Orchaise est près de Chambon et de l'ancien château de Bury. »

Le temple du génie de la colonie à Arles. — Voyez Héron de Villefosse, *Bull. arch. du Comité*, 14 novembre 1910. Inscriptions :

	GENIO *coloniae*	GEN. CO *l*
Genio col ON	T. IVLIV*s*	
Corpus, XII, 676	V. S. *l. m*	

Mines d'or en Auvergne. — Un de mes auditeurs me communique un prospectus, daté du 25 avril 1910, portant constitution d'une Société pour l'exploitation de mines d'or en Auvergne, « basée sur la reprise des gisements exploités par les Gallo-Romains ». Tout cela peut, en effet, réussir.

Sceau de bronze trouvé à Fréjus et donné au Musée de Draguignan, avec l'inscription [1] :

L· STATIEPI
TYNCHANI

La mosaïque de Phaéton à Sens, par M. Héron de Villefosse, *Ac. des Inscr., c. r.*, 1910, octobre. Le nom de M. de Villefosse se retrouve partout où l'on travaille. Je ne sais, sans lui, ce que deviendraient les séances des Sociétés, Comités et autres.

1. Poupé, *Procès-verbaux des séances de la Société d'Études... de Draguignan*, 1910, p. VII.

Le cuivre en Gaule. — Production métallurgique en France en 1908 : douze millions de francs et 7,000 tonnes. En 1907, 7,000 tonnes. — En Allemagne, 30,000 tonnes en 1908. — En Norvège, 1,000 tonnes en 1907 et 1908. — En Espagne, 21,000 tonnes en 1907. — En Angleterre, 55,000 tonnes en 1908. — Extraction en France en 1908 : 20,000 francs ; en Espagne en 1907 : 67 millions ; en Allemagne en 1908 : 31 millions.

Les trouvailles de Mérouville en Eure-et-Loir ; cf. *Bulletin des Antiquaires* de 1910, p. 284 et suivantes.

L'or des Cévennes. — Je lis dans le *Journal officiel* du 14 décembre 1910 : « Par une pétition en date du 28 juillet 1910, M. Victor-François Merle, domicilié à Paris, place Vendôme, 26, sollicite une concession de mines d'or, mispickel, argent et autres métaux précieux sur le territoire des communes de Malbosc et Banne, arrondissement de Largentière, département de l'Ardèche ; Castillon-de-Gagnières et Bordezac, arrondissement d'Alais, département du Gard. Cette demande fait partiellement concurrence : 1° à la demande en concession présentée le 14 avril 1910 par M. Robert Forget ; 2° à la demande en concession présentée le 20 juin 1910 par la Société des mines d'or de la Gagnières ; 3° à la demande en concession présentée le 2 juillet 1910 par la Société des mines d'or de Gagnières et Draye ; 4° à la demande en concession présentée le 4 juillet 1910 par la Société des mines d'or de la Mathe et Pivoujère. » Suivez les autres numéros du *Journal officiel*. Vous trouverez de nouveaux documents de ce genre.

Autres mines d'or. — « En 1909, trois mines d'or françaises, la Lucette dans la Mayenne, la Bellière dans le Maine-et-Loire, le Châtelet dans la Creuse, ont produit pour six millions de francs d'or... En 1875[1], M. Burthe, étudiant un gisement aurifère situé dans la commune de Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire), attribue aux Gaulois l'origine des anciens travaux, alors à l'abandon ; en 1909, ce gisement, mis en exploitation avec les procédés modernes, a produit pour deux millions de francs... En France... on a l'avantage de ne succéder qu'aux Anciens qui, au-dessous de quelques dizaines de mètres..., s'étaient arrêtés devant des minerais sulfureux... Ces cailloux provenaient des couches profondes, où s'étaient arrêtés les Anciens, en présence d'un minerai dont le réactif n'était pas trouvé, ou devant les venues d'eau, les difficultés de l'aération en profondeur, ou l'appauvrissement des gîtes. Dès 1875, M. Burthe avait, dans son étude de la mine de Saint-Pierre-Montlimart, exposé des vues de cette nature. » — Wampach, *L'or, richesse nationale,* dans la *Revue de Paris* du 1er octobre 1910.

Les casques dits de Falaise. — Il semble qu'on veuille les reculer

1. Erreur pour 1895. Cf. ici, p. 98.

de plus en plus. M. Coutil parle « de l'aurore du Hallstatt » dans une étude qu'il vient de leur consacrer (*Bull. de la Soc. préhistorique de France*, nov. 1910); M. Déchelette (*Manuel*, II, p. 229) en parle à propos du pur âge de bronze. Je persiste dans mes doutes, et les planches de comparaison apportées par M. Coutil me montrent au moins autant de divergences que de ressemblances (cf. *Revue*, 1910, p. 201).

Bâtonnets de verre. — Cf. *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 2e trim. 1910, p. 159 et suiv.

A Castel-Roussillon. — Un des points de France où l'on peut faire les plus heureuses découvertes. Sur les fouilles récentes de M. Thiers, cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1910, p. 517 et suiv. Une inscription *res*] *publi*[*ca*...]*decu*[*rio*?] *L. Va*... semble bien rappeler l'existence d'une *civitas* à Ruscino. Une dédicace à Caligula rappelle une fois de plus cette extraordinaire popularité, dans les Gaules, de la famille de Drusus. — De nouvelles lettres de M. Thiers confirment l'extrême importance de la localité au point de vue archéologique. Nous sommes là sur un champ de fouilles exceptionnel.

Le trophée d'Auguste. — Cf. Formigé, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1910, p. 500 et suiv.

Poterie préhistorique. — H. Hubert, *La poterie de l'âge du bronze et de l'époque de Hallstatt dans la collection de Baye*, extrait de la *Revue préhistorique*, 1910, n° 3. La connaissance de cette poterie a fait d'étonnants progrès dans ces derniers temps.

La Commission des Monuments préhistoriques. — Voyez, sur son activité récente, H. Hubert, *L'Anthropologie*, 1910, p. 321 et suiv.

Callaïs et étain. — On sait que de la turquoise [il est vrai différenciée par M. Lacroix de la callaïs antique] se trouve dans le gisement d'étain de Montebras. — M. Lacroix rapporte la callaïs antique à la variscite (*Minéralogie de la France*, IV, 1910, p. 480).

Le milieu et la race. — A propos de la race bovine de Salers (*Soc. nat. d'Agriculture*, séance du 23 nov. 1910), M. Vacher communique ceci : « Le milieu géologique et agronomique de l'élevage a une influence certaine sur la coloration de la robe du salers. Lorsqu'on envisage la race de Salers dans l'ensemble de son élevage pratiqué dans le Cantal, on remarque que les meilleurs sujets, les types les plus caractérisés se rencontrent de préférence dans les arrondissements de Mauriac, où se trouve justement le canton de Salers qui donne son nom à la race, de Murat et d'Aurillac. A mesure que l'on s'éloigne de ces régions, le type se modifie; la taille, l'ampleur, la régularité des formes diminuent; la nuance du pelage acajou devient de moins en moins vive, souvent même des taches blanches tranchent sur le rouge de la robe acajou. Dans les terrains primitifs de la période granitique, couverts encore de genêts et de bruyères, le bétail est petit, malingre,

sans ampleur ni régularité; la robe est d'un rouge pâle lavé. La situation de l'élevage et du bétail ne peut s'améliorer dans toute cette région qu'avec l'emploi des engrais calcaires et phosphatés, sans parler d'une application des règles essentielles de l'hygiène et de la zootechnie qui sont presque complètement ignorées. Par opposition au granit, la formation tertiaire qui s'étend dans l'arrondissement d'Aurillac donne des terres fertiles et des prairies à végétation vigoureuse, déjà riches en acide phosphorique et en nitrates. C'est pourquoi l'aspect du bétail y change du tout au tout. Les animaux y présentent une plus grande précocité, leurs formes sont plus amples et plus régulières, la robe est d'une couleur acajou beaucoup plus vive et beaucoup plus foncée. Les terrains volcaniques, eux aussi, forment par leur décomposition des terres consistantes, des herbages et des prairies réputées où paissent les meilleurs types de la race de Salers. Ainsi donc à la région granitique appartient un bétail pauvre, de précocité retardée, à la robe acajou pâle, tandis que dans les vallées tertiaires et basaltiques vit un bétail homogène, à la robe d'un rouge acajou vif. La vivacité de la robe est d'autant plus grande que le sol apparaît plus riche en acide phosphorique et surtout en matières azotées. »

L'étain en Gaule. — Lettre de M. Antoine Thomas: « Étignères est le nom de deux villages (É. d'en haut et É. d'en bas), ayant chacun une maison, commune de Lourdoueix [*Oratorium*]-Saint-Pierre, canton de Bonnat, arrondissement de Guéret (Creuse). C'était une seigneurie avec château. En 1247, on l'appelle Estaigneres et en 1392 *de Estanereis* (abbé Leclerc, *Dict. topogr. de la Creuse*, Limoges, 1902, p. 244).

Toponymie. — *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, par M. Beszard, Paris, Champion, 1910 (thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Nancy). M'a semblé fort bien fait, bien classé, au courant des derniers travaux, très préoccupé (ce qui est capital) de faire l'histoire particulière de chaque nom. Car la toponymie, comme l'archéologie, doit d'abord situer ses espèces. Voyez, plus loin, l'épisode des *Tornates*.

Jaude. — Il s'agit du nom de la célèbre place de Clermont; viendrait de *platea Galata* (Poisson, *Note sur l'étymologie du nom de Jaude*, 1910, Clermont, Mont-Louis). M. Thomas me dit que c'est possible.

Divinités des sources. — *La Déesse gallo-romaine des Eaux*, par M. Guénin, Brest, 1910 (extrait du t. XXXIV de la Société académique de Brest). La diffusion du culte de cette déesse serait en rapport avec la chute des eaux. Et c'est elle qui serait figurée en la Vénus des terres cuites. Je ne dissimule pas qu'il y a dans ce travail beaucoup d'efforts. Je ne puis encore me prononcer sur les conclusions.

L'arc d'Orange. — Hypothèses sur sa restitution; Formigé, *Revue arch.*, sept.-oct. 1910.

L'ancien gaulois. — Haberl, *Zur Kenntniss des Gallischen*, dans la *Zeitschrift* de Kuno Meyer; traite en particulier de l'accentuation. Je fais des réserves sur les étymologies. Il n'est pas prouvé, par exemple, que tous les *lem-* ou *lim-* signifient la même chose; l'un peut vouloir dire marais (Limagne); l'autre, orme; l'autre, cerf (*Lemovices*).

Protoaryens. — Holbrooke, *Aryan Word-Building*, New-York, 1910.

Latin vulgaire. — E. Diehl, *Vulgærlateinischen Inschriften*, Bonn, Marcus, 1910.

Les fouilles de Marseille. — Vasseur, *Résultats des fouilles archéologiques*, etc., extrait des *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1910.

Grecs et indigènes dans le Midi : cf. Joulin, *Les âges protohistoriques dans le sud de la France et la péninsule hispanique*, *Revue arch.*, 1910 et 1911. Travail d'ensemble sur l'époque hallstattienne.

Les collèges. — Je recommande, à qui voudra étudier les collèges romains, les points de comparaison que lui fournira le livre de Poland (*Geschichte des griechischen Vereinswesens*, Leipzig, 1910), qui est excellent.

A Alésia. — Académie des Inscriptions, 9 déc. : « M. Héron de Villefosse annonce que M. le commandant Espérandieu, assisté de M. le docteur Epéry, vient de découvrir à Alise-Sainte-Reine un petit temple hexagonal traversé par une canalisation amenant l'eau dans une piscine d'où l'on a retiré des ex-voto en bronze en forme d'yeux et de doigts, témoignages de reconnaissance des malades. Les monnaies recueillies s'arrêtent au règne de Marc-Aurèle, en 166, date à laquelle le temple a dû être détruit. » — Je me demande si cette destruction ne se rattache pas aux troubles que la *Vita Marci* signale en Franche-Comté (*res in Sequanis turbatas*).

Haches néolithiques. — M. P. de Givenchy, *Mensuration des haches polies et haches polies à tranchant varié*, Le Mans, 1910, extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*. — Je suis très frappé de l'excellence des planches en chromotypographie faites par la maison Ruckert. Il me semble que les teintes si variées des haches en pierre polie sont rendues avec une exactitude dont rien n'a approché jusqu'ici. — La planche a été exécutée directement d'après les objets.

Clermont gallo-romain, par Audollent, extrait des *Mélanges littéraires* publiés [encore des Mélanges! cf. 1910, p. 444] par la Faculté des lettres de Clermont à l'occasion du centenaire de sa fondation, 1910. Premier travail d'ensemble sur la topographie d'*Augustonemetum*, et digne de la valeur de M. Audollent. — Je ne crois pas qu'elle eût été fortifiée sous Auguste : des remparts du temps d'Auguste laissent toujours des traces; voyez Autun. Remarquez que la ville était appelée *-nemetum* et non *-dunum*. — M. Audollent ne se prononce pas sur « le mur des Sarrasins », mais il hésite à y voir un reste des

remparts de l'an 300; c'est aussi l'avis de M. Blanchet. Et ils me paraissent avoir raison. Dans ce cas, comme la construction est au plus tôt, je crois, de 300, et, au plus tard, de 400, c'est un des plus curieux et des très rares spécimens que nous ayons en Gaule de l'architecture du Bas-Empire. — Le travail de M. Audollent suggère maintes remarques, apporte bien des faits nouveaux, soigneusement triés.

Les noms en -av. — *Ein uraltes Flussname, aach, aqua, ava,* par C. Tæuber, dans *Globus*, XCVIII, n° 21.

La psychologie des peuples. — On annonce la seconde édition du livre de Wundt, *Völkerpsychologie*, Leipzig, Engelmann, 1910.

Le cirque de Vienne. — M. Héron de Villefosse présente un travail de M. E. Bizot, conservateur des musées et de la bibliothèque de Vienne (Isère), ayant pour titre : *Fouilles archéologiques : découverte d'un cirque antique de Vienne, description et plan.* Il contient un plan très complet des substructions du cirque de Vienne qui, avant ce travail, était pour ainsi dire ignoré. Le cirque était situé à 500 mètres de l'ancienne enceinte ; heureusement disposé dans la vallée du Rhône, il s'étendait du Sud au Nord parallèlement au fleuve. Sa longueur totale était de 441 mètres et la largeur de l'arène atteignait 101 m. 40 (*Acad. des Inscr.*, 30 déc. 1910).

La mort de Vercingétorix. — Je ne puis partager le moins du monde l'avis de Stoffel que rapporte *Pro Alesia*, p. 728 (j'imagine que la revue ne le prend pas à son compte), qu' « on n'est pas en droit de reprocher à César la mort de Vercingétorix ». Je le lui reproche, et sans ambages ni restrictions. Ni le peuple ni l'aristocratie n'ont rien à voir là-dedans ; César a fait ce qu'il a voulu. Stoffel a parlé de cette chose sans grande expérience du passé, et je ne vois pas la nécessité de remettre en lumière un passage médiocre. Il y a, de la part des généraux de la République, des faits de clémence envers les Barbares, dont César aurait pu s'inspirer : Crassus a épargné Adiantunn. Claude, plus tard, a respecté Caractacus qui, cependant, ne s'est pas rendu comme Vercingétorix, mais a été pris : *vinctus ac victoribus traditus est*. Comparez l'attitude de Claude envers Caractacus (Tacite, XII, 36-37) à celle de César envers Vercingétorix, et je vous assure que cela vous donne le droit de juger. L'histoire ancienne est une science trop délicate, trop complexe, pour être réglée très vite par des phrases de convention. — Cela n'empêche pas *Pro Alesia* d'être une revue fort vivante.

Hypocaustes. — Cf. *Pro Alesia*, juillet-août 1910, article de F. Boutron.

Les répertoires Reinach. — Voici que s'achève avec le tome IV, qui renferme 4,000 statues et les tables, le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*. Comme ce *Répertoire* n'exclut rien de ce qui a été

trouvé en Gaule, figure classique ou figure indigène, il faut que tout érudit qui s'occupe des antiquités nationales le possède et le consulte sans cesse. Et il faut (car pour être érudit on n'en doit pas moins être homme) qu'il envoie à M. Reinach l'expression de sa gratitude et de son admiration. M. Reinach n'est pas seulement un savant d'une science hors ligne, il est aussi (et ces répertoires, œuvres d'un incroyable désintéressement, le montrent chaque jour), il est aussi un grand homme de bien, qui fait honneur à ce que j'appellerai l'humanité française. — Cf. *Revue*, 1910, p. 96-7; 1909, p. 259.

L'âge du bronze en Suisse. — *Mobiliers funéraires de l'âge du bronze, conservés au Musée de Fribourg* en Suisse, par M. l'abbé Breuil, extrait du IIe *Jahresbericht der Schweizer. Gesellschaft für Urgeschichte*, p. 67-74. — Remarquer, à propos de cette revue, les progrès de la préhistoire en Suisse, dont le cours de M. l'abbé Breuil à Fribourg fut à la fois une cause et une conséquence.

Éolithes. — Je recommande aux partisans de l'éolithe la lecture du travail de M. l'abbé Breuil *sur la présence d'éolithes à la base de l'éocène parisien* (extrait de *l'Anthropologie*, 1910), avec l'expérience faite *in anima vili* sur les théories de M. Rutot. — Je me permets cependant de regretter, pour une polémique de ce genre, tant de pages et tant d'images. Je me demande si la préhistoire ne ferait pas bien, parfois, de condenser et ramasser ses efforts.

La grotte de Gargas et ses mains. — Cartailhac et Breuil, extrait de *l'Anthropologie*, 1910, p. 129 et suiv. Cf. *Revue*, 1906, p. 344-5.

Tornates. — C'est un nom de peuplade aquitanique, mentionné par Pline (IV, 108). On l'identifie d'ordinaire avec celui de Tournai dans les Hautes-Pyrénées. Mais M. Sarrieu fait très justement remarquer que Tournai est une bastide et doit son nom à la ville belge, sans aucun rapport avec les *Tornates*. Il propose pour les *Tornates*, Tourdun (par * *Tornodunum*). Tourdun, situé sur une colline, dominant la riche plaine de Marciac, peut convenir au centre d'une tribu (p. 129-130 de la brochure citée à la suite). — Voilà un grand pas de fait à la question *Tornates*.

Toponymie pyrénéenne. — Dans les actes du *Congrès tenu à Auch* (29 mai-2 juin 1910) par l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest* (Auch, Cocharaux, 1910, in-4°), je trouve un bon, court et substantiel travail de M. B. Sarrieu : *Persistance de radicaux celtibériens dans quelques noms de lieux de Gascogne* (en particulier *Andoss-* (= *Annoss-*) dans Anos, *Neures-* dans Neurest, etc.). M. Sarrieu remarque la fréquence de la terminaison -st dans l'onomastique d'Aquitaine, terminaison qui se retrouve dans la toponymie de la Bigorre et du Comminges. Je me demande si la fréquence des noms *Faustus* et *Modestus* dans les inscriptions pyrénéennes ne se rattache pas à un fait de même ordre. Cf. ici, p. 80-81.

La question des piles. — Il y a, dans ce même recueil, p. 149-152, une note de M. de Bardies (avec dessin) sur la pile de Luzenac, à un peu plus d'une lieue de Saint-Girons. Le fameux argument du voisinage d'un pavé de route romaine, — sur lequel on s'appuyait pour affirmer le caractère itinéraire de ces sortes de monuments, — n'existe plus. Une fouille faite sous la direction de M. l'abbé Samiac montre qu'il s'agit d'une couche alluvionnaire de gros cailloux. — J'ai pu visiter et étudier de près, ces mois-ci, les piles des environs d'Auch et celle d'Aiguillon. De toutes les hypothèses émises, celle de tombeau me séduit chaque jour davantage, mais il faut, je crois bien, écarter tout rapport avec la grande viabilité.

Découverte de monnaies romaines. — M. Banet, propriétaire à Bonpas, commune située à quatre kilomètres de Perpignan, vient, en creusant des trous pour compléter une plantation de vigne aux abords du village, de mettre à jour d'un coup de pioche un pot en terre ancien contenant dans une bourse plus de 600 petites piécettes de formes tout à fait irrégulières. Elles pèsent ensemble 1 kilog. 560, et sauf quelques-unes plus grandes et plus belles, toutes paraissent être d'un alliage d'argent et de cuivre. Cette monnaie date de plus de 2,000 ans. Sur le nombre, treize deniers ou demi-deniers de l'époque romaine paraissent en argent pur et sont très bien conservés. La frappe en est parfaite. Deux pièces datent du commencement de notre ère. Inutile d'ajouter que la bourse est réduite en poussière. Quant au pot, il a été brisé complètement.

Les mines d'or en Maine-et-Loire. — C'est en 1895 (*Annales des Mines*, mai, p. 528 et s.) que M. P. L. Burthe en révéla l'existence ancienne, et à l'aide de procédés qui montrent tout le profit que les sciences exactes peuvent apporter à l'archéologie. Desvaux avait bien, dans sa *Statistique* du département (p. 228 et s.), signalé la présence de mines antiques, mais il pensait à de la galène argentifère. C'est M. Burthe qui a reconnu leur caractère aurifère, en soumettant les échantillons de mispickel au bureau d'essai de l'École des Mines : on a reconnu de 5 à 310 grammes d'or par mille kilos. « Je suis donc porté à croire, » écrivait-il (p. 529), « que la destination de ces fouilles était l'exploitation d'un gisement aurifère dont les anciens mineurs ont enlevé les affleurements et les minerais de surface oxydés, où l'or pouvait être à l'état natif jusqu'à ce qu'ils rencontrassent les minerais sulfureux et arsenicaux, dont le traitement difficile les a arrêtés. »

Les origines de l'Irlande celtique. — Voici le dernier travail sur ce sujet de feu Zimmer : *Ueber direkte Handelsverbindungen Westgalliens mit Irland* : 4e p. : le gascon Virgile Maro en Irlande ; 5e p. : commerce avec l'Irlande sous les premiers empereurs. J'espère encore que tous ces mémoires seront réunis en un seul volume.

Démétrius de Tarse, qui visita la Bretagne et en rapporta de si

beaux récits (Plutarque, *De def. orac.*, § 18), n'est pas un personnage imaginaire. On connaît deux inscriptions de lui, faites au cours de son voyage, dont l'une ΩΚΕΑΝΩΙ ΚΑΙ ΤΗΘΥΙ (Dessau, *Hermes*, XLVI, p. 156 et 1.). Voilà qui doit nous faire ajouter foi aux fameux mythes rapportés par Plutarque. — Ce que nous avons déjà fait : car, ici même, sans que nous connussions les inscriptions, l'existence réelle de Démétrius a été soutenue (1904, p. 135-136, p. 143, n. 2).

Les Ibères. — Sur le livre de Philipon, cf. Meyer-Lübke, *Literaturblatt für germ. u. röm. Philologie*, 12 déc. 1910.

Crocus, roi des Alamans : sous ce titre, M. Coville reprend un à un tous les textes relatifs au fameux chef. Il n'a pas de peine à montrer la réalité de l'invasion alamanique de 256-260 ; il hésite seulement à y placer le nom de Crocus, qu'il croirait volontiers un chef de bande postérieur, contemporain de Constance. — Tout ce travail est fait avec la rigueur scientifique que fait présager le nom de M. Coville. — Il doit être extrait de la même publication que celui de M. Audollent (p. 95).

Forum Voconii et la rencontre de Lépide et d'Antoine. — Chaque département a son problème topographique : celui du Var a *Forum Voconii*, et on ne compterait pas le nombre de mémoires que la recherche de cet endroit a provoqués, ainsi que celle du lieu de rencontre des futurs triumvirs, qui en fut tout près. Pour M. Poupé, *Forum Voconii* est Châteauneuf près de Vidauban, la rencontre se place dans la plaine de Planguillet, au confluent de l'Argens et de la Florièye. N'ayant pas vu les lieux, je ne peux me prononcer. Mais je puis voir que M. Poupé connaît fort bien le terrain, et qu'il a sur beaucoup de ses prédécesseurs l'avantage de raisonner juste. — Poupé, *Le lieu de la rencontre de Lépide et d'Antoine*, Draguignan, Latil, 1911, extrait du *Bulletin de la Soc. d'Ét. de Draguignan*, t. XXVIII.

Le squelette Hauser. — « Quant au squelette du Moustier, vendu plus qu'au poids de l'or à des mains étrangères par un industriel sans autorité scientifique, grâce à des intermédiaires avides de réclame, la triste mésaventure de son exode et de son aventureuse restauration illustrait douloureusement l'anarchie officielle des recherches sur l'origine et les préhistoires humaines, dans le pays classique par excellence des civilisations paléolithiques » (Breuil, *L'Institut de Paléontologie humaine*, nouvelle fondation Albert Ier, extrait de la *Revue scientifique*).

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

L. Heuzey et F. Thureau-Dangin, *Restitution matérielle de la Stèle des Vautours.* Paris, Leroux, 1909; 1 vol. in-f° de 64 pages avec 4 planches hors texte et gravures dans le texte.

La fameuse Stèle des Vautours vient d'être reconstituée à nouveau, grâce à un fragment, détourné sans doute du champ de fouilles de M. de Sarzec et qui a fini par entrer au British Museum. M. Léon Heuzey, le premier éditeur du monument, s'est associé, pour la publication définitive, M. F. Thureau-Dangin, qui a méthodiquement classé les débris du texte épigraphique et en a extrait ce qu'ils contenaient de substance. Dans l'œuvre commune, M. Heuzey s'est chargé du commentaire archéologique; la transcription en caractères latins et la traduction critique du récit de victoire du roi Éannadou ont été faites par M. Thureau-Dangin.

Des deux faces de la Stèle, l'une, la face antérieure, est consacrée à l'intervention divine et a reçu par suite la désignation de face mythologique; l'autre, le revers, représente les faits d'armes accomplis sous la protection des dieux, d'où le nom de face historique qui lui a été appliqué. L'examen de chacun des registres composant les deux faces est suivi d'observations particulières relatives aux armes royales et au char chaldéen, puis, d'observations générales portant sur le type physique, sur le costume, sur certains rites et usages, comme le port de la chevelure et de la barbe.

Les sagaces et patientes recherches de M. Léon Heuzey l'amènent à une conclusion qui mérite d'être citée ici :

« Aux yeux du géographe, à ceux de l'historien, la nature spéciale de la région chaldéenne, la situation de cet admirable champ de culture créé par le double bassin des fleuves jumeaux, mais isolé sur son flanc par l'immensité du désert, explique parfaitement la juxtaposition très ancienne de deux races, différentes d'origine, de caractère et de vie, et devenues cependant indispensables l'une à l'autre, s'amalgamant d'abord par endroits pour se pénétrer ensuite profondément. D'un côté, si loin que nous remontions dans le passé, nous trouvons la zone des terres fertiles occupée par une race sédentaire, celle que l'on appelle sumérienne, qui applique son esprit

ingénieux et pratique à mettre le sol en valeur par le creusement des canaux, par la fondation d'un certain nombre de villes, premiers centres politiques et religieux du pays. D'autre part, la bordure des terres incultes est le domaine des tribus sémitiques, puissantes aussi, mais d'une autre manière, fortes de leurs richesses pastorales, redoutables par l'indépendance et par la mobilité de la vie nomade, maîtresses du désert, de ses pistes et de ses débouchés dont la possession équivaut alors à ce que sera plus tard, en d'autres régions, la domination de la mer. »

On ne saurait trop recommander la lecture de ce beau mémoire aux générations présentes d'érudits. Son principal auteur nous a donné une fois de plus le modèle de la vraie discussion scientifique : d'abord, une étude serrée, lumineuse, pénétrante, de chacun des éléments du sujet, où rien de ce qui peut aider à la compréhension de l'ensemble n'est laissé dans l'ombre, mais où rien aussi n'est accordé au détail oiseux; puis, après l'analyse sobre, et pourtant exhaustive, une synthèse également forte, qui ne craint pas d'aborder les grands problèmes, mais qui se garde des généralisations ambitieuses et ne se prononce que dans la limite des documents dont elle dispose. Le maître admirable qu'est M. Léon Heuzey n'estime pas qu'élargir une question c'est refaire à tout propos l'histoire universelle. Quel profit pour un siècle pressé comme le nôtre si son exemple était plus souvent suivi au delà du Rhin et même en deçà des Vosges!

GEORGES RADET.

R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée : études de protohistoire orientale.* Paris, Geuthner, 1910; 1 vol. in-8° de VIII-314 pages, avec 2 planches hors texte et 207 gravures.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Dussaud de réunir en un volume les recherches dont il avait entretenu ses auditeurs de l'École d'anthropologie. A la fois orientaliste, préhistorien et archéologue, il était qualifié entre tous pour reconstituer la physionomie des temps qui ont précédé la constitution de la Grèce archaïque, durant le millénaire compris entre la période néolithique et l'invasion dorienne : âge du cuivre, âge du bronze, âge du fer, ou, suivant la classification adoptée depuis les fouilles d'Evans à Cnosse, Minoen ancien, Minoen moyen, Minoen récent, sans oublier la grosse question des rapports de la civilisation égéenne avec l'Égypte et les États asiatiques.

Son ouvrage est divisé en six chapitres : I. La Crète préhellénique (mise en valeur des fouilles de Cnosse, de Phaestos et d'Haghia Triada); II. Les Cyclades (fouilles de Théra et de Phylacopi); III. Troie, Mycènes, Tirynthe (remaniement des thèmes du VIe volume

de l'*Histoire de l'Art* de M. Perrot à la lumière des récentes découvertes); IV. Chypre (une des parties les plus originales du livre); V. Cultes et mythes (excellent essai de synthèse religieuse); VI. Les peuples égeens (essai, non moins intéressant, de synthèse historique).

Quand M. Dussaud n'aurait fait que résumer clairement, en un tableau d'ensemble, la multitude des travaux parus sur le monde créto-mycénien, il aurait déjà droit à notre reconnaissance. Mais son ouvrage a encore ce mérite qu'il abonde en remarques personnelles et qu'il contribue ainsi pour sa bonne part au progrès des études de préhistoire orientale. Nous aurons sans doute le plaisir, et ce sera justice, d'en saluer bientôt une seconde édition. GEORGES RADET.

É. Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes* (lettres H — K = 5e et 6e livraisons). Paris-Heidelberg, Klincksieck et Winter, éditeurs, 1910.

Voici que le grand ouvrage de M. Boisacq atteint la page 400 (commencement de la lettre K), c'est-à-dire qu'il est parvenu presque à moitié du plan prévu (950 pages). La maîtrise dont l'auteur a fait preuve dans les précédentes livraisons ne se dément pas dans celles qui viennent de paraître. Au contraire, il semble que sa méthode s'affermisse encore à mesure qu'il avance dans sa tâche. Il a le sentiment net de ce qui est vraisemblable ou non et il ne s'acharne pas à vouloir trouver ou maintenir une étymologie indo-européenne pour les mots obscurs. Si, pour θύσανος, il en admet une qui est très défendable (θύσσομαι «s'agiter»), et pour θῶμιγξ (rac. θω-), une qui l'est beaucoup moins [lat. *fūnis* dialectal (?) de* *fō-nis (?)*], il reconnaît de lui-même que des mots comme θύννος et θύρσος reposent sans doute sur un substratum étranger. De lui-même, sous le mot ἴθυμβος, il rappelle ἴαμβος, διθύραμβος, θρίαμβος en déclarant qu'ils ne sont sans doute pas grecs d'origine. C'est pourtant sur un mot de ce genre qu'on le chicanera ici. Pour le nom du « chacal », gr. θώς, θωός, il admet une étymologie par θῶσθαι « festiner » (soit « l'animal dévorant ») tout en repoussant celle de Fick (par θέ[ϝ]ω « courir »). Il ne convaincra sans doute personne, car θώς a un sens précis et il n'est guère possible de rendre compte d'un mot qui, à la différence de λύκος, peut très bien n'être pas indo-européen. — Θώς a d'autre part une certaine ressemblance avec les noms du « loup » (« chacal ») dans les langues sémitiques. Ces noms sont hébreux. *zᵉ'ēβ*, arabe *ðiʾbᵘⁿ*, syr. *dīb-*, soit en sémitique commun * *ðiʾb(u)*, lequel a également un correspondant en vieil égyptien : *s-ʾ-b* « loup ». Le mot était donc au moins chamito-sémitique. Mais si l'on admet que le radical de θώς est θωϝ- (le gén. θωός représente nécessairement ou * θωσός ou * θωγός ou * θωϝός au choix), et que

l'on se rappelle d'une part un autre nom d'animal : λέων, -οντος (ancien *λέϝων), et de l'autre le mot hébreu de même sens *lāḇi'* « lion », lequel n'a de répondant sémitique qu'en arabe et qui ne se lit que dans les livres *poétiques* de la Bible hébraïque, on s'apercevra facilement qu'il y a entre θώς : *zᵉ'ēb*, etc..., le même rapport qu'entre *λέϝων (primitivement thème en -ον- [et non en -οντ-] comme le montre λέαινα < * *léwn--yə*) et le mot hébreu. Soit, en faisant abstraction des nuances vocaliques :

$$\frac{\text{θωϝ-} < * dhōw-}{\text{sém. } ḏi'b-} = \frac{\text{λέϝ (-ον-)} < * lew-}{\text{hébr. } lāβ(-i')}$$

La grande extension du nom du *loup-chacal* conduirait ainsi à y voir un mot de la Méditerranée orientale qui aurait rayonné dans différentes directions. [Il faut du reste en dire autant sans doute de ἴασπις, hébr. *yāšᵉpe* (Boisacq, p. 364), car la représentation arabe du mot avec sa consonne flottante : *yašf, yašb, yašm* montre qu'il n'est lui-même qu'un emprunt.]

Mais s'il en est ainsi, il convient de revenir sur ce qui a été dit à propos de βύσσος dans le compte-rendu des première et deuxième livraisons du *Dictionnaire* de M. Boisacq (*REA*, t. X, 1908, p. 366). Suivant M. Spiegelberg qu'a reproduit M. Boisacq, βύσσος et son correspondant sémitique *bū*ᵀ*s* sont empruntés à l'égyptien *w*-d-ꜣ-*(t)*. Dans le compte rendu cité, on avait vu une impossibilité phonétique à la correspondance de : gr. β- ; sémit. *b*- = v. égypt. *w*-. Le scrupule était exagéré, comme on peut le voir par l'échelle bien connue : lat. class. *w* (écrit *u* ou *V*) > lat. vulg. *v* (dentilabial) > gascon *b* (occlusive labiale). Pourtant, l'idée de M. Spiegelberg, si elle peut être acceptée, doit subir, pour l'être, une légère modification. Nous sommes dans le même cas que pour θώς et λέων. Il s'agit sans doute d'un mot préhellénique commençant par un phonème bilabial ou dentilabial (*w* ou *v*) qui, *à l'initiale*, est rendu en grec et en sémitique occidental par l'occlusive *b* (sans doute à cause de la perte du *w* initial ou du manque d'un *v* sur ces deux domaines linguistiques), tandis qu'il l'est en égyptien par *w* (cette langue possède en effet de nombreux *w* initiaux). De plus, en égyptien, l'étymologie populaire a dû s'exercer sur le mot de manière à le rapprocher phonétiquement du féminin de l'adjectif signifiant « vert ». Le genre féminin du mot égyptien, (*-t* en est l'indice grammatical), qui s'accorde très bien avec le genre du mot grec, est probablement celui de la langue originaire. Seul le mot sémitique est masculin : hébr. *bū*ᵀ*s*, syriaque *bū*ᵀ*s-ā*. (Il n'existe pas dans les autres langues sémitiques, ce qui fait soupçonner une origine préhellénique [1].)

1. Voir, sur ces questions, *Les mots du fonds préhellénique en grec, latin et sémitique occidental* dans cette *Revue*, t. XII, nº d'avril-juin 1910, p. 154-164.

Un autre détail à signaler est que, dans les restitutions, il serait bon (p. ex. *s. v.* ἰάλλω p. 363) de se servir de *s* latine et non de σ (p. ex. * *sισαλγω* et non * σισαλγω), le σ grec évoquant toujours l'idée d'un ancien σσ qui est lui-même de diverses origines. Voir une observation semblable de M. Meillet (*Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 58 [1910], p. cclxxxix).

Nul doute que M. Boisacq ne nous donne bientôt la suite de son intéressant travail. On peut lui en savoir gré d'avance.

A. CUNY.

Pius Franchi de' Cavalieri et **Iohannes Lietzmann**, *Specimina codicum graecorum Vaticanorum*. Bonnae, Marcus et Weber, 1910; 1 vol. de XVI pages, 50 pl., 6 m.

MM. Franchi de' Cavalieri et Lietzmann ont réuni 50 planches, empruntées aux divers fonds de la Bibliothèque Vaticane. L'album qu'ils publient, d'une exécution matérielle parfaite, d'un format commode, est destiné à l'enseignement de la paléographie grecque. L'évolution de l'écriture du IVe siècle après J.-C. au XVIe siècle se déroule sous nos yeux; des exemples bien choisis en marquent les principales étapes. En tête, des notices précises donnent les renseignements paléographiques et bibliographiques essentiels sur chaque manuscrit. Mais cet album n'est pas seulement un livre d'enseignement. Sur les 50 manuscrits qui y sont représentés, 38 sont datés par des souscriptions explicites. MM. Franchi de' Cavalieri et Lietzmann apportent là des matériaux nouveaux à l'histoire de l'écriture grecque, à l'étude du développement et de la disparition des formes.

Dans les transcriptions qui suivent certaines notices, il faut lire : page VII [pl. 11; 3, l. 3], ὑπερ non ὑπαρ; page XI [pl. 28; l. 6], εἵνεκα non ἕνεκα.

PIERRE BOUDREAUX.

Max. Heinemann, *Epistulae amatoriae quomodo cohaereant cum elegiis alexandrinis* (*Dissertationes philologicae Argentoratenses selectae*, vol. XIV, fasc. III, 1910), 120 pages.

Cette dissertation comprend quatre chapitres. Dans le premier, l'auteur résume les raisons pour lesquelles certains savants modernes admettent l'existence chez les Alexandrins d'une élégie amoureuse subjective et les raisons inverses pour lesquelles d'autres refusent d'y croire. — Dans le second chapitre, après avoir rappelé que l'épître fictive a dû figurer de bonne heure parmi les exercices des écoles de rhétorique, M. Heinemann énumère et caractérise les épîtres d'amour antérieures à celles d'Alciphron, de Philostrate et d'Aristainète : épîtres de Lysias, sortes d'ἐγκώμια ou de ψόγοι, apparentées de près aux λόγοι

ἐρωτικοί tels que celui de Lysias lui-même (rapporté dans le *Phédre*) et celui du pseudo-Démosthène ; épîtres d'Épicure ou attribuées à Épicure, épîtres attribuées à Chrysippe, à Cicéron ; épîtres de l'époque impériale ; épîtres insérées dans des ouvrages d'histoire, dans des romans ; épîtres en vers, telles que les *Héroïdes* d'Ovide ; épîtres racontant des aventures d'amour, comme la Xe épître attribuée à Eschine. — Le troisième chapitre est consacré à examiner quelle parenté il y a entre les épîtres d'Alciphron, de Philostrate ou d'Aristainète et les études des rhéteurs. Sur Alciphron, M. Heinemann passe vite, puisqu'aussi bien personne n'a voulu voir en lui un imitateur de poètes élégiaques. Dans le paragraphe consacré à Philostrate sont rappelées les similitudes qui existent entre plusieurs de ses épîtres, réduites à une brève sentence, et certaines *lettres* de philosophes ; sont relevés ensuite les emprunts, avérés ou probables, faits par Philostrate à des dissertations rhétorico-philosophiques sur l'exil, sur la pauvreté et la richesse, sur la colère, sur l'adultère. En ce qui concerne Aristainète, on nous le montre utilisant tour à tour, avec les ressources de la rhétorique, des thèmes fournis par des nouvelles ou des contes milésiens, par des anecdotes historiques ou légendaires, par des élégies narratives, et rivalisant avec les rhéteurs dans la *prosopopée* ou l'*ecphrasis*. — Le quatrième chapitre forme à lui seul la moitié de l'ouvrage. Après une assez longue préparation, l'auteur y discute si c'est à juste titre qu'on s'est servi des épîtres de Philostrate et d'Aristainète pour reconstituer la prétendue élégie subjective des Alexandrins. En tête de la discussion sont placées quelques remarques d'une portée générale : que beaucoup de similitudes entre épîtres et autres œuvres érotiques peuvent être accidentelles et tenir purement et simplement à l'identité des sujets ; qu'elles peuvent représenter des lieux-communs vulgarisés par l'enseignement des rhéteurs ; que les passages semblables, plutôt qu'ils ne dérivent de la même source, sont parfois imités l'un de l'autre (par exemple, un passage d'élégie latine ou d'épître amoureuse, d'une épigramme) ; que, même s'il exista une source commune, on ne doit pas conclure trop précipitamment que ce fut une élégie subjective. Partant de ces principes, M. Heinemann étudie et explique à sa manière, dans trois paragraphes successifs, les ressemblances entre les épîtres amoureuses d'une part (épîtres 2, 7 et 23, 11 et 12, 22 et 27, 40, 54, 59 de Philostrate ; I 7, 14, 18, 27, II 1, 9, 11 d'Aristainète) et des scènes de comédies, ou des épigrammes, ou des passages d'élégies latines d'autre part. En particulier, tous les parallèles institués par M. Gollnisch[1] font l'objet de critiques minutieuses (p. 79-83, 95-102, 106-110, 110-114, 114-116, 117-120) ; un seul — celui de l'élégie II 3 de Tibulle et de l'épître 59 de Philostrate —

1. Dans ses *Quaestiones elegiacae*, Diss Breslau, 1905.

semble à M. Heinemann assez exact pour que l'existence d'un modèle commun soit en ce cas vraisemblable, d'ailleurs sans que la nature de ce modèle (épigramme, élégie ou idylle?) puisse être précisée. — Somme toute, M. Heinemann est d'avis que, des épîtres amoureuses, on ne peut rien tirer pour reconstituer des exemplaires de l'élégie amoureuse subjective alexandrine, ni même pour établir que cette élégie ait existé. C'est là la conclusion négative de sa thèse, que nous approuvons sans réserves. D'autre part, reprenant une idée de son maître M. Reitzenstein (*Hellenistische Wundererzählungen*, p. 152 et suiv.), il estime que, si les épistolographes et les auteurs d'autres œuvres érotiques se rencontrent si fréquemment et dans le choix des thèmes et dans celui des détails, cela tient, en bien des circonstances, à ce que les uns et les autres se souviennent d'exercices de rhétorique où les thèmes en question étaient courants et les détails qui servent à les développer, traditionnels. Peut-être y a-t-il dans cette partie positive de la thèse quelque exagération. L'influence de la rhétorique sur la formation des élégiaques latins (principalement d'Ovide), sur celle des épistolographes et même d'un certain nombre de poètes d'épigrammes, est indéniable. Il m'a semblé que, çà et là, M. Heinemann se laissait aller trop aisément à transporter aux *progymnasmata* des rhéteurs la dignité de source commune que d'autres attribuent à d'hypothétiques élégies. Du moins l'a-t-il fait en parlant de documents certains, qu'il est intéressant de voir utiliser ainsi dans le débat. Ses considérations — lui-même le reconnaît — n'excluent pas du domaine du possible l'existence chez les Alexandrins d'une élégie amoureuse subjective; mais, en permettant de constater mieux et d'un point de vue relativement nouveau que, sans qu'on admette cette existence, tout est cependant intelligible dans le développement subséquent de la littérature érotique, elles contribuent puissamment à la rejeter en dehors des hypothèses nécessaires.

PH.-E. LEGRAND.

Charles Plésent, *Le* CULEX, *Poème pseudo-virgilien, édition critique et explicative.* Paris, Fontemoing & Cie, 1910; 1 vol. in-8° de 266 pages. — *Le* CULEX, *Étude sur l'alexandrinisme latin.* Paris, Klincksieck, 1910; 1 vol. in-8° de XII-504 pages.

La nouvelle édition du *Culex* que nous offre M. Plésent est une œuvre des plus méritoires et qui rendra, sans doute, de grands services. Le texte du poème y est précédé d'une longue introduction en deux parties; dans la première partie, austère comme le sujet le comporte, mais claire et bien ordonnée, sont présentés les divers manuscrits par lesquels nous connaissons le *Culex;* la seconde partie, où quelques pages ne manquent pas d'intérêt anecdotique, passe en revue les éditions et travaux relatifs à l'établissement du texte, depuis

les éditions Romaines, Ascensiennes, Aldines et le *De Culice* de Bembo, jusqu'aux travaux de Leo et d'Ellis[1]. Pour mener à bien sa tâche d'éditeur, M. Plésent, dont l'information est très complète, a mis à profit toutes les études de ses devanciers, et il y a ajouté le fruit de ses observations personnelles. D'accord avec Housman, il estime que les trois manuscrits dont il faut tenir compte en première ligne sont le *Bembinus*, le *Corsinianus* (non utilisé par Leo), le *Vaticanus* (insuffisamment utilisé par Ellis), tous les trois indépendants l'un de l'autre. Parmi les manuscrits de deuxième ordre, il classe en tête le *Harlesianus*, jusqu'ici négligé, plus ancien et meilleur que l'*Helmstadiensis*. D'une façon générale, il fait la place large, dans l'apparat, aux manuscrits récemment découverts ou étudiés depuis peu. Sa critique est prudente et conservatrice. Il admet une seule transposition : celle des vers 198-200, qu'il intercale — avec raison, je crois — entre 192 et 193. Parmi les nouvelles conjectures, agrestum *fetura boum* (v. 21), triste Jovis *patrisque* (v. 27), *tendebant hydrae* venientis.. (v. 168), alias *adeo* densas... (v. 248), steterant *frondes* (v. 281), *dejecta* triumphis (v. 370) sont ingénieuses et plausibles; valuit sed vincere *telis*, au vers 194, me plaît moins. Le commentaire est intéressant. A signaler, de façon toute particulière, l'exégèse — longuement justifiée dans la thèse principale, p. 59 et suiv. — des vers 261-262 : Obvia Persephone comites heroidas urget adversas *perferre* faces (et non *praeferre*); Perséphone, voulant interdire au *culex* l'accès des Champs-Élysées, « donne l'ordre à ses suivantes de brandir leurs torches devant lui, de les lui opposer avec insistance, non pour éclairer sa marche et lui faire cortège, mais pour l'obliger à reculer. » Notons aussi l'interprétation de *pressos* au vers 160 (« accablés », d'une façon absolue), celle du vers 173 (la tête du serpent est comme illuminée — *micat flammarum aspectu* — par l'éclair de son œil farouche — *lumine torvo*), celle du vers 205 (dont il faut grouper les éléments ainsi : *comparat dare requiem in fessos artus)*, celle de *distantia* au vers 232 (= *late patentia*), celle de *tranandus* au vers 260 (*avec l'intention* de traverser?), celle des vers 311-312 (où les mots *feritatis altrix* seraient à rapprocher), celle de *lacrimante* au vers 314 (allusion à la résine qui coule et grésille en se consumant), celle du vers 368 (« ce Flaminius, qui sacrifia sa vie pour sauver l'honneur »), où M. Plésent voit un hommage au vaincu de Trasimène, champion de la démocratie et, en cette qualité, sympathique à l'auteur du *Culex*.

L'étude qui accompagne cette édition nouvelle du poème pseudo-virgilien est un ouvrage difficile à juger, parce qu'il est difficile de

1. L'édition de M. Vollmer (*Appendix Vergiliana*, Teubner, 1910) a paru trop tard pour que M. Plésent en tirât parti.

se placer au même point de vue où s'est placé l'auteur pour le composer et l'écrire. En étudiant le *Culex,* M. Plésent a entendu surtout — comme l'indique le sous-titre de son livre — définir « une école littéraire qui a présidé à la naissance et au développement de la poésie latine, et dont les grands poètes du siècle d'Auguste sont tous plus ou moins tributaires ». Si le *Culex* lui a paru particulièrement désigné pour servir à cette définition, c'est que, à son avis, la médiocrité littéraire du poème est ici une garantie : « dans les créations du génie, la personnalité d'un esprit supérieur masque et altère souvent la tradition anonyme dont il procède ; chez un disciple docile, qui ne fait qu'appliquer routinièrement des formules apprises, la tradition se montre à nous dans son intégrité. » Ne soyons donc pas offusqués si le premier chapitre, où est étudiée la question d'authenticité et aussi celle de date qui y est jointe, escompte sans cesse — cela ressort des notes — les résultats des chapitres suivants. Ne déclarons pas que l'appréciation et la caractéristique du *Culex* sont comme noyées au milieu de dissertations sur les mythes de Penthée, de Phaéthon, d'Orphée et Eurydice ou sur la topographie de l'Hadès, sur les descentes aux Enfers ou sur la croyance aux peines du Tartare, sur l'alexandrinisme en tant que système littéraire, sur la métrique de l'âge hellénistique, sur le développement de la langue poétique latine. M. Plésent répondrait que fixer la date du *Culex* n'était pour lui qu'une opération préliminaire, et qu'il s'agissait moins d'apprécier ce poème que d'analyser « l'état d'esprit très complexe » dont il procède, « la longue évolution des idées antiques » qui s'y trouve en quelque sorte résumée. Le malheur est que le *Culex* ne résume que très imparfaitement tout ce dont veut parler M. Plésent, et qu'on ne saurait y voir, sans s'abuser, « l'alexandrinisme intégral ». Quelque avertis qu'ils soient des intentions de l'auteur, la plupart des lecteurs estimeront sans doute que le titre du livre et le sous-titre s'accordent assez mal ; cette espèce d'ambiguïté les déconcertera ; ils penseront qu'en tant que tableau de l'alexandrinisme latin l'ouvrage est incomplet, et qu'en tant qu'étude sur le *Culex* il contient beaucoup de longueurs, de digressions, de hors-d'œuvre.

Passons condamnation sur ce défaut de plan et de structure. Pris en eux-mêmes, beaucoup des développements donnés par M. Plésent sont intéressants et instructifs. Ainsi, les développements sur la *Versification* et la *Langue.* J'aime moins les chapitres consacrés à la *Mythologie* et aux *Idées morales* (un titre bien ambitieux!), qui, de quelque façon qu'on les envisage, ont quelque chose de décousu. Ceux-là mêmes, toutefois, pourront être consultés avec fruit, à cause de la très riche documentation que M. Plésent y déploie. D'autre part, les chapitres et portions de chapitre où l'auteur s'applique plus particulièrement à commenter le *Culex,* à l'apprécier, à en expliquer

l'origine *(La question d'authenticité, Analyse et interprétation du poème, Sources et imitations du* Culex, *Le genre et la forme, Conclusion)*, contiennent plus d'une remarque digne d'être retenue. Sans entrer dans une discussion de détail, rappelons brièvement les principales conclusions de l'auteur : le *Culex* est une falsification préméditée, un essai de restitution d'une œuvre perdue de Virgile, œuvre de jeunesse, que Virgile n'avait pas voulu publier ; il a été composé après la mort du poète et celle de son exécuteur testamentaire, de son éditeur Varius, sous le règne d'Auguste, aux environs de l'an 10 avant notre ère ; l'auteur anonyme doit être un des *poetae minores* qui gravitaient autour d'Asinius Pollio ; il a suivi comme modèle principal un conte pastoral hellénistique, qu'il a surchargé de digressions et d'amplifications, dans lequel il a intercalé gauchement le long épisode de la descente aux Enfers, et en tête duquel il a placé une dédicace fictive à Octave encore presque enfant ; ce conte bucolique grec ne se rattachait point à l'école de Théocrite ; il appartenait à une autre école, dont le *Culex* — émondé, débarrassé des additions maladroites — est pour nous l'unique exemplaire un peu développé : la pastorale péloponnésienne.

PH.-E. LEGRAND.

Alfred Besançon, *Les adversaires de l'hellénisme à Rome pendant la période républicaine.* Paris (Alcan) et Lausanne (Payot), 1910 ; 1 vol. in-8° de XVIII-361 pages.

L'ouvrage de M. Besançon est mal composé. D'abord, il ne répond pas à son titre. « Nous devons maintenant, » dit-il dans sa préface, « prévenir une objection que nos lecteurs ne manqueront pas de soulever. Vous avez, nous diront-ils, intitulé votre travail : *Les adversaires de l'hellénisme à Rome*, mais vous avez dépassé les limites que vous imposait votre sujet, vous avez parlé aussi longuement des hommes favorables à l'importation des coutumes étrangères que de ceux qui cherchaient à endiguer ou à arrêter ce courant... Nous reconnaissons volontiers que nous avons fait la part belle au philhellénisme romain ; mais comment mettre en valeur le motif principal d'un tableau, le situer, en négligeant les sujets accessoires qui l'expliquent?... Il est clair qu'on ne peut, en jugeant les ennemis d'un système quelconque, se dispenser d'exposer ce système ou du moins d'en indiquer les caractères essentiels. » Excuse insuffisante ! Sans doute, pour expliquer, pour apprécier les attaques des mishellènes, il était nécessaire de faire connaître les défauts, les travers et les vices, non seulement des Grecs, mais aussi des philhellènes et grécomanes romains. Il n'en reste pas moins que, dans l'ouvrage de M. Besançon, il y a un grave défaut de perspective, que le *motif principal* du tableau se distingue malaisément au milieu des *sujets*

accessoires, que les *Graeculi* de toute sorte sont dépeints trop longuement et trop complaisamment, qu'au lieu de leur consacrer tant de notices individuelles, l'auteur aurait dû, semble-t-il, synthétiser ce que nous savons d'eux, pour le confronter — dans des paragraphes ayant une unité logique et non biographique — avec les griefs des mishellènes. — Ce n'est pas tout. Maintes fois, M. Besançon se laisse aller à donner de certains personnages des portraits beaucoup trop compréhensifs, à étudier leurs aptitudes, leurs capacités, leurs mérites ou leurs imperfections en général plutôt que, d'une façon particulière, leur attitude en face de l'hellénisme. Ou bien, au lieu d'extraire de leur histoire une caractéristique de philhellène ou de mishellène, il narre tout au long leurs voyages en Grèce, leurs relations avec des Grecs, etc., et laisse aux lecteurs le soin de trier eux-mêmes ce qui est significatif. Il abuse des digressions. Il aime à juxtaposer les développements plutôt qu'à les subordonner les uns aux autres. J'ai lu souvent des pages et des pages de son livre sans savoir où il en voulait venir; dans la plupart des cas, je l'ai compris après coup, à la réflexion, ou grâce à une indication tardive; j'aurais mieux aimé, assurément, le comprendre au fur et à mesure. Bref, l'ouvrage de M. Besançon, tel qu'il nous est offert, m'apparaît comme un simple recueil de documents, imparfaitement dégrossis et classés; malgré les abondantes notes marginales qui accompagnent le texte, l'ordre y manque.

J'ai insisté sur cette critique, parce que c'est surtout par la composition que le livre aurait pu valoir. Le fond n'en est pas neuf, non plus que les idées qui s'en dégagent — ou, plus exactement, que nous en pouvons dégager. Du moins, ces idées me semblent justes. J'avoue que le début de la préface, où il est question de *Salammbô* et de *Quo vadis?*, et aussi (si j'ai bien compris) de l'affaire Dreyfus, m'avait donné quelques doutes sur le sens historique de l'auteur et sur la liberté de son jugement. Mais j'ai vite reconnu, avec plaisir, que je m'étais inquiété à tort. M. Besançon n'a pas entrepris une réhabilitation du *Graeculus*. Il a stigmatisé ses tares; il a fait remarquer — d'ailleurs sans tirer parti de la remarque autant qu'il aurait pu pour expliquer les contradictions apparentes dans la conduite de quelques illustres Romains, à la fois philhellènes et mishellènes — ce que désignait ce nom de *Graeculus* : en bien des circonstances tout autre chose qu'un Grec, — un Barbare vaguement hellénisé, ou bien un descendant dégénéré des Grecs de la belle époque, grandement différent de ses ancêtres. Il a rendu justice à ce qu'il y avait d'honnêteté, d'amour de la vertu, de souci de la dignité et de la prospérité nationale dans le mishellénisme des défenseurs du *mos majorum*. Mais, auprès de ce mobile honorable, il en a signalé d'autres, d'une espèce infiniment moins noble : la jalousie de l'intrigant, du charlatan, de

l'*arriviste* latin contre des concurrents étrangers, habiles et retors; la mauvaise humeur et la rancune des politiques de l'ancienne école, des *barbati* du vieux temps, supplantés dans la faveur populaire par des rivaux plus aimables et plus brillants; le grossier dédain de la plèbe du pays vainqueur pour le peuple entier des vaincus; l'horreur instinctive de la canaille, sa haine perpétuelle, poussée, comme l'a dit Vigny dans une phrase que rappelle M. Besançon, « jusqu'à la soif du sang » pour l'élégante simplicité et la réserve polie des manières du grand monde. — Il était inévitable que, citant une multitude de textes, l'auteur ne les interprétât pas constamment de façon à satisfaire tous ses lecteurs; — je lui reprocherais volontiers, quant à moi, d'avoir cherché chez Plaute trop de renseignements sur la société romaine de l'époque; – il me semble toutefois que, d'ordinaire, sa critique est judicieuse et sage.

Pour finir, quelques observations de détail. Plusieurs fautes d'impression — ou d'orthographe? — se répètent avec une assiduité désobligeante : ainsi, l'écriture par œ au lieu de æ dans les mots écrits en italique (exemple : *Grœculus*); ainsi, *fonds* avec un *s* au lieu de *fond* sans *s* (p. XVII, 177, 263, etc.); ainsi, *quoique* en un seul mot au lieu de *quoi que* en deux mots (p. 11, 12, 60, 100, 160, 177, 222, etc.)... Et il ne faut pas dire d'un poète ancien qu'il *rimait* (p. 270)!

PH.-E. LEGRAND.

G. De Sanctis, *Per la Scienza dell'Antichita : saggi e polemiche.* Turin, Bocca frères, 1909; 1 vol. in-12 de XII-531 pages.

L'auteur nous en avertit dès la première ligne de son ouvrage : « è, questo, un libro di battaglia » : batailles d'idées et discussions de faits. La plupart de ces chapitres « pieni di Marte » ont déjà paru ailleurs dans diverses revues. M. Gaetano De Sanctis les réédite, en les complétant, et, parfois, en accentuant encore le ton de la polémique. L'inconvénient du genre est de préférer les feux de paille au κτῆμα ἐς ἀεί. Mais comme notre combattant traite des questions de méthode, l'intérêt de la lutte ne se limite pas aux circonstances qui l'ont motivée. La thèse de M. G. De Sanctis est que l'Antiquité exige, autant et plus que les temps modernes, le sens de la réalité vivante: celui qui étudie le monde ancien ne doit ni s'abandonner au vague des généralisations hâtives, ni s'enfermer dans la sécheresse inféconde de la simple analyse des textes. Ce ne sont pas les compatriotes de Michelet qui peuvent se plaindre que l'histoire soit une résurrection.

Dans la première partie de son recueil : « essais homériques, » M. De Sanctis se montre à nous comme un connaisseur aussi judicieux et aussi fervent du monde grec qu'il l'est du monde romain. Il fait preuve des mêmes qualités dans la seconde partie où le morceau prin-

cipal est une large et intéressante monographie d'Agathocle. La troisième partie, à propos de la *Storia dei Romani* dont la *Revue des Études anciennes* a rendu compte (t. XI, 1909, p. 378-380), reprend divers problèmes, notamment (contre Bonfante) le problème aryen et le problème étrusque. Elle se termine par un double corps à corps, l'un avec Ettore Pais, l'autre avec Guglielmo Ferrero, ces deux hommes incarnant les deux pôles extrêmes entre lesquels notre auteur veut sagement qu'on se tienne : d'une part, l'hypercritique outrancière, dont il raille avec esprit les aberrations; d'autre part, le dilettantisme et le bluff. Pour M. Gaetano De Sanctis, l'histoire vraie concilie la science, le bon sens et la vie. Il a grandement raison.

GEORGES RADET.

Commentationes Aenipontanae. — V. *Imperfekt* AUDIBAM *und Futur* AUDIBO, par **L. Siegel**. — *Die Berichte des Photios über die fünf ältern attischen Rednern* (analyse), par **A. Vonach.**

L'article de M. Siegel (pp. 1-13) sur l'histoire et les rapports de l'imparfait *audībam* et du futur *audībo* contient des choses intéressantes. Il a tout à fait raison de voir dans *audībo* une forme relativement récente (bien que n'ayant pas vécu), faite d'après *amābo, monēbo* après qu'*audībam* lui-même eut remplacé *audiēbam* en vertu de l'analogie de *amābam, monēbam*. La forme *audībam,* la seule que postulent les langues romanes, aurait triomphé dans la langue littéraire sans les grammairiens qui ont remis en vogue la forme primitive *audiēbam*. D'après M. Siegel, *amābam, monēbam, legēbam, faciēbam,* représentent *amāns-* f(w)ām, monēns-*f(w)ām,* etc. A cela il y a de sérieuses difficultés : le **f* n'a pu devenir *b* qu'à l'intervocalique et le **ns* n'a guère pu tomber que devant une sonore (cf. *trāiicere*). Pourtant on sait que *-ns* se prononçait simplement *-s* avec allongement de la voyelle précédente. Si l'on admet **amāsf(w)ām,* il faudra encore concéder que l'*s* est tombé sans compensation à cause de la longue précédente. Nous arrivons ainsi à **amāf̣am*[1] d'où **amāβam*[2], et enfin *amābam*. Mais ceci suppose que la réduction de l'*n* devant *s* remonte à une époque antérieure à tous les autres phénomènes phonétiques du latin. Encore ne s'agit-il pas ici d'un simple *-ns* comme est celui de l'accusatif pluriel féminin *equās* de **equā-ns,* mais d'un ancien **-nts* (**amā-nts, *monē-nts, *legĕ-nts*). Telles sont les raisons qui feront certainement persister dans leur opinion les savants qui, comme M. Brugmann (*Abrégé de gr. comp.*, § 715, 2, Rm.), préfèrent voir

1. *f* bilabial.
2. *v* bilabial (comme en grec moderne).

à la base de ces imparfaits de « vagues »[1] noms d'action *amā-, *monē-, qui sont du reste attestés par le slave (*nesē-axŭ*).

L'article de M. A. Vonach (pp. 14-76) intitulé : *Les relations de Photios sur les cinq orateurs attiques anciens*, est résumé ainsi par son auteur (p. 76) : « En ce qui concerne les *jugements littéraires*, Photios s'appuie pour Antiphon sur le Pseudo-Plutarque (à l'exception d'une longue digression dont Caecilius est désigné comme étant l'auteur); de même pour Andocide, à l'exception des données sur les discours d'Andocide ; au contraire, Caecilius de Calacté a été probablement sa source immédiate pour Lysias, Isocrate et partiellement aussi pour Isée, à ceci près que pour Lysias et Isocrate la possibilité ne paraît pas exclue que Photios ait utilisé aussi d'autres critiques littéraires (Denys d'Halicarnasse, Hermogène) ou qu'il ait mis en œuvre des observations personnelles, fruit de ses lectures. Mais pour les notices *biographiques*, il est au-dessus de tout doute que Photios s'est tenu servilement au texte du pseudo-Plutarque, qui de son côté, selon toute vraisemblance, s'appuie sur Caecilius. Pour finir, je dois reconnaître que l'étude des cinq autres orateurs que je pense entreprendre dans un avenir prochain, jetterait sûrement çà et là plus de lumière sur les recherches qui sont ici présentées au public ». Souhaitons que l'auteur nous donne bientôt cet utile complément de son travail.

A. CUNY.

P. Willems, *Le droit public romain*, 7e édit., p. p. J. Willems, professeur à l'Université de Liége. Louvain, Peeters, 1911 ; in-8° de LII-682 pages.

Excellente réimpression du célèbre manuel. Le travail en est dû au fils de l'auteur. La partie relative au droit privé a été supprimée. Les *judicia privata* sont remaniés. L'introduction s'est considérablement enrichie de notes bibliographiques nouvelles. Tout ce que j'ai pu vérifier m'a paru exact, judicieux, et complet dans la mesure que l'on peut demander à un simple manuel. Le livre doit donc prendre place dans toute bibliothèque française qui se respecte.

C. J.

Th. Burckhardt-Biedermann, *Die Kolonia Augusta Raurica, ihre Verfassung*. Bâle, Helbing et Lichtenhahn, 1910; in-8° de 103 pages.

M. Th. Burckhardt-Biedermann est un des bons érudits du pays de Bâle, curieux, logique, aimant à voir les questions largement, et à les rattacher les unes aux autres. Il a déjà publié, dans le domaine de

1. Le mot est de M. Siegel.

nos études, deux travaux sur le pays d'Augst-Bâle : l'une, dont le but indique le caractère un peu aventureux, sur l'étendue du pays des Rauriques dans les temps préhistoriques et historiques (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, n. s., XXXIV, 1909, p. 391-417); l'autre sur les causes de la fondation d'Augst par Plancus (même recueil, p. 417-429). — Le propre de cette nouvelle étude est de répondre à la question suivante : quel était le rapport de la colonie d'*Augusta Raurica* avec l'ancienne population indigène ? (On sait que cette question est de celles qui préoccupent le plus les érudits : qu'on se rappelle les pages de Mommsen, Hirschfeld et Kornemann). M. Burckhardt ne croit pas à une colonie faisant corps avec l'ancienne *civitas*. Il ne croit pas davantage à une attribution à la colonie du territoire des Rauriques. Il croit plutôt au dédoublement du territoire : une partie, avec Augst comme centre, serait devenue la chose de la colonie; l'autre partie aurait été conservée aux indigènes, et se serait plus tard muée dans le diocèse de Bâle. L'auteur tire ses arguments, avec une patience et une habileté qui m'ont semblé fort remarquables, de l'histoire de ces deux pays après l'an 400, des destinées du *pagus* d'Augst sous les Francs, de l'existence d'un évêque à Augst, etc. Et il paraît bien certain qu'après l'an 400 au moins, il y a eu essai de dualisme entre Augst et Bâle. Reste à savoir s'il en a été de même avant 400. Pour cette période, point de texte. Et il y a des arguments contre : si le pays de Bâle avait été le territoire réservé des Rauriques, pourquoi, si obstinément, aurait-on appelé *Raurica* la colonie de Plancus ? pourquoi toujours ce nom de la cité indigène ? Si les Rauriques avaient eu une cité distincte de la colonie, où serait le chef-lieu de cette cité ? Bâle, avec son nom de *Basilia*, rappelle le néo-hellénisme du IVe siècle. — Au début du travail, une étude sur l'organisation municipale d'Augst. A la fin, des remarques utiles sur les théories célèbres de Rübel touchant les établissements des Francs, l'arpentage colonial, sur les greniers romains, etc. — A signaler, puisque nous sommes à Augst, les premières pages de Stæhelin, *Basler Biographien* (sur les origines d'Augst, I, 1900), et l'étude de Stelin sur l'énigmatique monument (disparu) de l'île du Rhin (*Basler Zeitschrift*, IX, 1909, p. 66 et suiv.).

C. J.

A. Loisy, *Jésus et la Tradition évangélique*. Paris, Nourry, 1910; 1 vol. in-12 de 288 pages.

Cette fois, et sur presque tous les points, je suis d'accord avec M. Loisy, et je ne trouve rien à changer ni à sa méthode ni à ses conclusions. Il rejette, hautement, dès la première ligne de son livre, l'idée que l'on puisse faire de l'histoire du Christ un simple mythe : non ! pour lui, comme pour nous, Jésus fut un être vivant et bien

vivant. Et l'essence du christianisme, ce qui le différencie des autres religions contemporaines, Isis ou Mithra ou la *Mater*, c'est cette origine humaine, cette présence d'un fondateur, ce culte de sa personne, cette glorieuse mainmise d'un homme sur les destinées d'un groupe, cette influence profonde, mystique et mystérieuse, d'une individualité puissante sur ses contemporains et leur postérité. — Que Jésus fût précisément un être de valeur, par le cœur, l'intelligence, les espérances, il me semble que M. Loisy est chaque jour disposé davantage à le croire. Voyez, par exemple, p. 60-1 : « Jésus parlait comme ayant pouvoir, avec l'assurance que lui donnait sa mission, et la force persuasive d'une éloquence qui jaillissait du cœur. Parole vraiment inspirée, vivante et pénétrante. » — De cette physionomie extraordinaire, de son enseignement, M. Loisy croit que l'on peut retrouver les traits essentiels dans les trois premiers Évangiles. Au travers des additions théologiques, des transformations populaires, des doublets et des paraphrases, la vraie vie du Christ peut se dégager, et la tradition demeure, pour le principal, acceptable : « L'histoire peut donc produire sur le fait du Christ autre chose que des déclarations d'ignorance. » — Le Christ de M. Loisy diffère évidemment encore de celui de M. Harnack. L'éminent écrivain persiste à ne voir dans le fondateur qu'un Juif ayant des espérances de Juif. « En fait, Jésus n'appelle que les Juifs. » C'est sur ce point surtout que nous nous permettrons de nous séparer de M. Loisy. Je doute que le christianisme se fût si rapidement envolé du monde hébraïque pour se répandre dans l'univers romain, si telle n'avait pas été l'impulsion première donnée par le Christ. Les Juifs intelligents et ardents de ce temps, et tel il faut juger Jésus, étaient toujours prêts à regarder au delà de leurs frontières, autant qu'un Grec du Portique ou un Égyptien du Muséum. — Mais il me semble que la pensée de M. Loisy, sur ce point, est moins absolue que jadis. « Ce n'est pas en tant que Juifs, c'est en tant que justes qu'ils auront accès à la table du Père. L'admission des Gentils ne comporte donc aucune difficulté de principe. » — Présentée ainsi sous forme narrative, racontée avec une visible sympathie pour le fondateur, dégagée de tout lien avec les constructions ultérieures (je songe au livre de *l'Évangile et l'Église*), cette vie de Jésus (car cet ouvrage est cela, et surtout cela) me paraît, chez M. Loisy, marquer une splendide marche en avant vers la tâche historique, — loin, très loin de la métaphysique religieuse, — et aussi, à dire toute ma pensée, un pas dans le sens du protestantisme libéral. Je sais bien qu'on dira le contraire, et que la grande discussion va recommencer au sujet de ce livre. Je n'apporte ici que mon impression personnelle, qui est celle d'un protestant libéral.

C. JULLIAN.

Alfred Leonhard Feder, S. J., Studien zu Hilarius von Poitiers : I. *Die sogenannten* « Fragmenta historica » *und der sogenannte* « Liber I ad Constantium imperatorem » *nach ihrer Ueberlieferung, inhaltlichen Bedeutung und Entstehung (Sitzungsberichte der Kais. Akad. der Wissenschaften in Wien, Philos.-histor. Klasse,* 162 Bd., 4te Abhandlung). Vienne, 1910; 1 vol. in-8° de 188 pages et 2 planches.

Chargé par l'Académie de Vienne de publier dans le *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum* une grande partie des œuvres d'Hilaire de Poitiers[1], le P. Feder nous donne aujourd'hui la première d'une série d'études destinées à servir de prolégomènes à sa future édition. Le fascicule que nous avons sous les yeux est consacré aux *Fragmenta historica* et au *liber I ad Constantium :* l'auteur en annonce d'autres dont la publication, espérons-le, ne se fera pas trop attendre.

On ne saurait nier que ces recherches ne viennent à leur heure. Après les travaux dont ont fait l'objet depuis quelques années, — directement ou indirectement, — les *Fragmenta*[2], après, surtout, les importants articles de dom Wilmart[3], il y avait place pour une étude critique où seraient exposées, avec les résultats nouveaux obtenus, les conclusions qu'on en peut tirer touchant l'histoire de la crise arienne. A vrai dire, le P. Feder ne s'est point proposé de remplir tout ce programme : il n'a pas cherché à retoucher le tableau traditionnel des événements qui se passèrent en Gaule de 356 à 361, — et cependant, à notre avis, il y aurait lieu de le faire. — Étudier les manuscrits que nous ont transmis le *Ad Constantium I* ou les *Fragmenta*, déterminer les rapports qui existent entre eux, soumettre à une analyse minutieuse les deux ouvrages, n'y rien laisser d'obscur, et préciser, dans la mesure du possible, la date des faits qui y sont mentionnés ou celle même à laquelle tel ou tel passage a été écrit, tout cela pour arriver à résoudre, avec une certitude suffisante, l'irritant problème que, depuis leur découverte, les *Fragmenta* posent à l'érudit, — voilà le but que s'est assigné l'auteur; il n'a pas écrit un « livre » à proprement parler, mais une suite de petites études de détail; parfois même on a l'impression d'être en présence de notes marginales destinées à faciliter au lecteur l'intelligence du texte d'Hilaire, — et il y a tant à glaner dans ces notes qu'on nous excusera de ne pouvoir signaler ici tout ce que l'histoire peut y recueillir.

1. On sait que le *Tractatus super psalmos* a déjà été édité par A. Zingerle (*C. S. E. L.*, tome XXII).

2. Citons, entre autres, Schicktang, *Die Hilarius-Fragmente* (diss.), Breslau, 1905; Marx, *Theolog. Quartalschrift*, 1906; Duchesne, *Libère et Fortunatien* (*Mél. d'arch. et d'hist.*, 1908).

3. A. Wilmart, *Le Ad Constantium Liber I et les Fragments historiques* (*Rev. bénéd.*, 1907). Cf. aussi *Rev. bénéd.*, 1908.

De la question de la tradition manuscrite, nous ne dirons rien : mieux vaut pour se prononcer attendre qu'ait paru l'édition critique elle-même. Après Schicktang, le P. Feder signale l'intérêt du *ms. lat. 483 de l'Arsenal :* il y voit l'archétype des anciens manuscrits connus et compte le suivre de près dans la future édition : à en juger d'ailleurs par quelques lectures nouvelles données dans les *Studien*, on ne peut douter que le texte traditionnel ne doive sortir singulièrement amélioré des mains du savant jésuite[1].

Quant aux conclusions générales de l'auteur, elles ne diffèrent guère — et cela nous dispense d'entrer dans le détail de la démonstration — de celles que, en 1907 et en 1908, avait formulées dom Wilmart. Voici comment le P. Feder les résume lui-même (p. 151-153) : les *Fragmenta* et le *Ad Constantium I* sont les débris de trois ouvrages d'Hilaire de Poitiers, des trois livres d'un *Opus historicum adversum Valentem et Ursacium :*

1° En 356, peu après le synode de Béziers, Hilaire écrivit un ouvrage de polémique dont faisaient partie, avec le *Ad Constantium I*, les *Frag. hist.* I, II et, sans doute aussi, III. L'auteur voit dans ce libellé un premier *Adversum Valentem et Ursacium.* Cela, assurément, est possible : rien cependant, dans les passages qui nous ont été conservés, ne permet de dire que Valens et Ursacius aient été spécialement visés : c'est beaucoup plus pour instruire les évêques de Gaule de l'état réel des choses et du véritable objet du débat qu'Hilaire écrivait; nous aurions aimé que, sur ce point, le P. Feder imitât la réserve de dom Wilmart qui a atténué, dans son article de 1908, ce que ses affirmations de 1907 pouvaient avoir de trop absolu.

2° Dans l'hiver de 359-360, l'évêque de Poitiers écrivit à Constantinople un second traité mi-polémique, mi-historique, contenant l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie : c'est le *liber adversum Valentem et Ursacium* dont parle saint Jérôme et que Rufin connaissait. En faisaient partie les fragments IV à X.

3° Enfin, très probablement, les autres fragments (XI-XV) appartiennent à un dernier ouvrage, publié peut-être après la mort de son auteur ; le document le plus récent qui y soit contenu date de 367 ou de décembre 366 (*Frag. hist.* XV, lettre de Germinius à Rufianus).

Cette affirmation, énoncée déjà par dom Wilmart sous une forme à peine différente, ne nous paraît pas étayée d'arguments bien probants; il n'y en a en réalité pas d'autres que celui-ci (p. 127) : les fragments XI-XV nous sont donnés par les manuscrits mêlés à d'autres dont l'origine hilarienne est certaine : on peut donc conclure qu'ils sont du même auteur et, vu la date des événements qu'ils rela-

1. Cf. les lectures données des *Frag. hist.* VIII, 3 (p. 75), et VI, 8-9 (p. 109). Nous conservons pour les *Fragments* la numérotation adoptée par Constant; le P. Feder en adopte une nouvelle d'après le manuscrit de l'Arsenal.

tent, qu'ils appartiennent à un troisième livre, suite des deux précédents, publié peu avant la mort de l'évêque de Poitiers ou même comme ouvrage posthume. Nous avouons que ce raisonnement ne nous paraît guère solide; il a le grave défaut de supposer connue de manière certaine l'époque de la mort d'Hilaire, alors que nous ignorons si elle doit être placée en 366 ou en 367 : saint Jérôme dit 367; mais Sulpice Sévère [1] dit simplement : « *Hilarius sexto anno postquam redierat in patria obiit.* » Or, le P. Feder place lui-même le retour en Gaule de l'exilé à l'été de 360 (p. 63), — et avec raison, selon nous, — en sorte qu'il serait mort en 365-366. Aucune affirmation n'est donc possible. Pourquoi d'ailleurs vouloir absolument que *tous* les documents contenus dans les *Fragmenta* soient extraits d'ouvrages de l'évêque de Poitiers? Entre ces documents, tels qu'ils nous ont été conservés, il n'y a qu'un lien : leur caractère antiarien et le fait qu'ils se rapportent tous, plus ou moins directement, à l'histoire de la crise en Occident : qu'y aurait-il d'invraisemblable à ce que l'anonyme hostile à l'arianisme, à qui nous devons les *Fragmenta*, eût ajouté à la « *Collectanea antiariana* » qu'il avait constituée en « mettant en fiches » deux traités d'Hilaire, d'autres documents pour compléter son dossier? Ce n'est pas l'examen du manuscrit de l'Arsenal, dans lequel les fragments sont réunis dans le plus grand désordre, qui peut infirmer cette hypothèse.

C'est de très bonne heure, semble-t-il, que le recueil a été constitué sous sa forme actuelle; Feder estime que le compilateur travaillait peu avant le début du ve siècle, puisque Sulpice Sévère, vers 403, connaissait déjà l'ouvrage sous sa forme actuelle, tandis que saint Jérôme le possédait encore dans son intégrité. Rien ne prouve que l'anonyme, comme on l'a récemment prétendu, fût de tendances luciférienne; il vivait sans doute en Italie.

Plus que par ses conclusions d'ensemble, peu originales en somme, l'étude du P. Feder vaut, à notre avis, par les observations de détail que suggère à l'auteur l'examen de chacune des pièces du dossier. Les résumer toutes ici est impossible; nous signalerons seulement quelques-unes d'entre elles.

1° P. 62-63, l'auteur s'efforce de déterminer la date de l'épître synodale envoyée aux Orientaux par les évêques gaulois réunis à Paris (*Frag. hist.* XI, 1-4), il paraît se rallier à l'opinion de Constant, qu'a suivi Schicktang, et place le synode vers le milieu de 360, peu après le retour d'Hilaire qui en a été sans doute l'inspirateur. Ici, le P. Feder nous paraît trop prudent; que l'influence de l'évêque de Poitiers se soit fait sentir à Paris, cela n'est pas douteux : non seulement les formules contenues dans l'épître sont celles mêmes qu'il affectionne,

1. *Chron.*, II, 45, 9.

mais encore les trois points développés dans la lettre, *similitudo*, *nativitas*, *subjectio*, sont ceux mêmes sur lesquels l'auteur du *de Synodis* indiquait qu'il fallait nécessairement s'expliquer si l'on voulait proclamer l'homoousie sans être suspect de sabellianisme[1]. Mais il y a plus : rien n'autorise en effet à négliger le témoignage de Sulpice Sévère[2] : or, à ses yeux, le triomphe de l'orthodoxie en Gaule est dû tout entier à Hilaire, qui sut provoquer la réunion de plusieurs synodes où fut condamnée l'œuvre de Rimini; le concile de Paris et la déposition de Saturninus apparaissent comme l'aboutissement de toute une campagne. Dans ces conditions, on aura peine à admettre que l'épître synodale puisse être antérieure au début de 361 ; peut-être même faudrait-il en reculer encore un peu la date.

2° P. 64-65, le P. Feder indique les raisons, parfaitement justes selon nous, pour lesquelles il faut rejeter l'hypothèse de l'abbé Saltet[3], qui voyait dans la lettre d'Eusèbe de Verceil à Grégoire d'Elvire (*Frag. hist.* XI, 5) un faux luciférien.

3° Enfin, l'auteur, et il a peut-être écrit là les pages les plus importantes de son étude, a repris l'examen de la question libérienne; l'appendice de 30 pages qu'il lui consacre (p. 153-183) est un véritable article où il suit d'ailleurs d'assez près Mgr Duchesne[4], avec lequel il est d'accord sur tous les points essentiels. Comme lui, il admet — et démontre — la parfaite authenticité des lettres contenues dans les *Fragmenta*, car, comme lui, il croit à la « chute » de Libère. Sur un point il complète sa démonstration : Mgr Duchesne voyait dans la lettre *Studens paci* un « artifice grossier », la prétérition de faits réels; Libère, disait-il, cherchait à faire croire que, dès 352, il avait rompu avec Athanase, ou tout au moins hésité sur la conduite à tenir, ce qui n'était vrai que pour 357; les faits en un mot auraient été « arrangés » selon ce que l'intérêt du pape réclamait en 357. Le P. Feder, mis en garde par cette nouvelle interprétation de la lettre, a pu aller encore plus loin : à l'aide de la lettre *Obsecro* (*Frag. hist.* V), il montre que Libère a bien eu au début de son pontificat des hésitations sur l'attitude à prendre à l'égard d'Athanase : la lettre *Studens paci* s'explique dès lors parfaitement. Ainsi se trouve définitivement résolu le problème libérien.

Nous espérons que ces quelques observations auront assez montré l'intérêt très réel que présente l'œuvre du savant jésuite : c'est à l'étude de la crise arienne et d'Hilaire de Poitiers une contribution de premier ordre. Si l'on peut regretter qu'il ait compris sa tâche dans un sens aussi étroit, du moins doit-on reconnaître qu'il l'a parfaitement remplie.

RENÉ MASSIGLI.

1. *De Syn.*, 70 : ante nativitas, ante subjectio, ante similitudo naturae praedicanda est, ut non impie unius esse et Pater et Filius substantiae praedicetur.
2. *Chron.*, II, 45, 5-6.
3. *Bull. de litt. ecclésiastique*, 1905 et 1906.
4. *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1908.

Henri Martin, *Recherches sur l'évolution du Moustérien dans le gisement de La Quina (Charente)*, préface de M. Adrien de Mortillet; 1er vol.: *Industrie osseuse*. Paris, Schleicher, 1907-10; gr. in-8° de 316 pages et 67 planches hors texte.

Si, dans la *Revue des Études anciennes*, nous avons voulu faire une assez large place aux questions préhistoriques, c'est parce que nous estimons qu'il ne doit pas y avoir entre l'histoire et l'archéologie classiques, la préhistoire et l'anthropologie, ces divorces ou ces ignorances réciproques qui sont après tout la faute des circonstances plus souvent que des hommes. Les archéologues du monde gréco-romain ont tout profit à s'inspirer des procédés de notation scrupuleuse, d'examen stratigraphique, d'analyse scientifique, en usage chez les meilleurs des préhistoriens. M. Henri Martin est un exemple de ce qu'on peut faire, à cet égard, avec beaucoup de patience, une curiosité très générale et un sens aigu d'observation. Son premier volume sur La Quina est uniquement consacré aux traces que la main de l'homme a pu faire sur les os. Pour les constater, il ne s'est pas aidé seulement du regard, mais du microscope, de l'analyse chimique, des rayons Röntgen; il a recouru, pour les comprendre, aux analyses que lui ont fournies les chirurgiens, ses confrères de l'armée ou des écoles vétérinaires. Il a voulu et su classer les constatations faites (traces d'utilisation *comme instruments*, enclumes, maillets, compresseurs; traces de *procédés industriels*, polissage, perforation; *traces graphiques*, marques de chasse ou autre signes; traces de *travail alimentaire*, dépècement, décarnisation, calcination; traces de *blessure* ou de *morsure*). Et ce n'est qu'à la fin de ce long travail d'analyse et de classement qu'il a résumé en quelques traits rapides ses conclusions sur les caractères de l'homme moustérien de La Quina. Je trouve, comme méthode, comme ensemble d'objets, comme résultats, ce livre de tout premier ordre.

C. JULLIAN.

Frédéric Christol, *L'Art dans l'Afrique australe*, préface de M. Philippe Berger. Paris, Berger-Levrault, 1911; in-4° de xxii - 146 pages et 221 dessins.

M. Christol a, comme missionnaire, parcouru l'Afrique australe. Il en a rapporté, entre autres documents, une très grande quantité de spécimens de l'art pictural des indigènes. Comme cet art a été souvent rapproché de celui de nos cavernes paléolithiques, les préhistoriens auront grand profit à consulter les innombrables planches de ce beau volume. — M. Philippe Berger, dans sa préface, a bien montré la valeur de ces documents.

C. J.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Koptos. — Les fouilles exécutées à Koptos, du 17 janvier au 28 février 1910, par M. Adolphe Reinach, assisté du capitaine R. Weill, n'intéressent pas seulement les égyptologues. La ville du dieu Min était une capitale de chercheurs d'or et un grand entrepôt de commerce Elle atteignit son apogée vers le temps où la visita Strabon. C'est probablement à Auguste que remonte l'organisation routière et minière du district. Tibère la compléta. Plus sûres encore que l'exploitation des richesses aurifères étaient les ressources créées par le développement du trafic avec l'Orient arabique et indien (A.-J. Reinach, *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, 1910; tirage à part de 51 pages avec VIII planches).

Étymologie du mot « diable ». — Quel est le sens premier du terme διάβολος, appliqué par les Écritures à l'esprit du mal? Est-ce « calomniateur », « accusateur », comme on le dit en général? Un passage d'Hérodote (V, 49 sqq.) répond à la question. Racontant l'ambassade d'Aristagoras de Milet à Sparte (500 av. J.-C.), l'historien montre que l'auteur de la révolte de l'Ionie, si habile qu'il fût dans l'art d'« enjôler » (εὖ διαβάλλων), ne réussit pas à entraîner le roi Cléomene dans la guerre contre Darius, tandis qu'il eut gain de cause auprès du peuple d'Athènes, une assemblée étant plus facile à « tenter » (διαβάλλειν) qu'un seul homme. Il résulte de ce récit que l'interprétation à donner de διάβολος est « celui qui tente ». Peut-être le verbe διαβάλλειν avait-il chez les Grecs une signification analogue à notre expression familière « mettre quelqu'un dedans ». Toujours est-il que « diabolos », avant tout, c'est le « tentateur » (Michel Bréal, *Revue bleue* du 3 décembre 1910, p. 711-713).

Autour du « décret mégarien ». — On est très mal renseigné sur ce décret, qui fut une des causes de la guerre du Péloponnèse. A deux reprises (I, 67, 4, et 139, 2), Thucydide en donne la clause principale. Mais Aristophane ayant plaisamment renforcé celle-ci à l'aide d'une autre empruntée au décret de Charinos, la mixture, chez les scholiastes et les auteurs de biographies, est allée s'aggravant. M. Bodin vient de s'attaquer à ce redoutable imbroglio (*Mélanges littéraires*[1] de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, 1910). Il en a méthodiquement débrouillé les fils et fait valoir des raisons excellentes pour reporter de 432 à 350 l'affaire du héraut Anthémocritos.

1. Sur cette publication, voir plus haut, p. 95.

Reconstitution de Priène (Leipzig, Teubner, 1910; grande feuille hors texte avec brochure explicative de 28 pages in-8°, 18 gravures et 3 planches). — Les fouilles exécutées à Priène, de 1895 à 1898, par le Musée de Berlin, ont ajouté un nouvel ensemble de ville ancienne à ceux que nous connaissions déjà. Rebâtie avant 334, probablement sur les plans de Pythios, le célèbre architecte du Mausolée, Priène nous offre un exemple saisissant du tracé géométrique dont Hippodamos de Milet s'était servi pour le Pirée, entre 457 et 450, pour Thurium en 443 et pour Rhodes en 408. Autrefois, Pompéi était seule à nous offrir le cadre d'une cité antique. Nous avons maintenant et Sélinonte, et Délos, et Théra, et Priène, qui évoquent, non plus les débuts de l'empire romain, mais la grande époque de l'art. D'où l'intérêt qui s'attache à la restauration publiée par la librairie Teubner. Elle est due à la collaboration de trois hommes particulièrement qualifiés pour ressusciter Priène : l'architecte A. Zippelius, le peintre E. Wolfsfeld et l'archéologue Th. Wiegand. La magnifique planche coloriée de MM. Zippelius et Wolfsfeld a les proportions d'une carte murale (0m 90 × 0m 84). Quant au texte qui l'accompagne, M. Wiegand, dont on sait la manière aussi précise que nourrie, y a condensé pour notre instruction les trésors de sa riche expérience.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines (cf. *Revue*, t. XI, 1909, p. 388; *ibid.*, p. 100, etc...). — Le 44e fascicule renferme la fin de l'article *Sibyllae* (Hild), les articles *Sigilla* (statuettes, Blanchet et Pottier), *Signa militaria* (Ad. Reinach), *Signum* (sceau, cachet, V. Chapot), *Sirenes* (Ch. Michel), *Situla* (A. Grenier), *Socii* (alliés du peuple romain, Lécrivain), *Sol* (le Soleil, Cahen et Cumont), *Sortitio* (le tirage au sort en Grèce et à Rome, Glotz et Lécrivain), *Speculum* (miroir, de Ridder), *Sphinx* (G. Nicole), *Sportula* (Albertini et Lécrivain), *Stadium* (Sorlin-Dorigny), et beaucoup d'autres. A signaler notamment, dans cette galerie pleine de faits, l'étude sur la κλήρωσις, où l'auteur, après Henri Weil et Camille Jullian [1], rend un si bel hommage à la science obstinément lumineuse et divinatoire de Fustel de Coulanges.

La cuirasse de Ksour-es-Saf. — Découverte en 1909 dans les environs de Mahdia et publiée par M. Alfred Merlin (*Monuments Piot*, t. XVII, 1910, avec 5 gravures et 2 planches), cette cuirasse « appartient à un type qui a été en usage dans l'Italie méridionale, plus spécialement en Campanie, vers le IIIe siècle avant notre ère » (cf. la cuirasse de Ruvo en Apulie, conservée au Musée de Naples). Elle a sans doute été importée en terre carthaginoise par un contemporain de la seconde guerre punique.

1. H. Weil, *Journal des Savants*, 1891, p. 207; C. Jullian, dans les *Nouvelles Recherches*, p. III; 155, n. 1; 159, n. 3; 161, n. 2; 179, n. 1.

Les bas-reliefs historiques romains du Musée du Louvre. — Dans un savant mémoire de 111 pages, illustré de 15 gravures et d'une planche hors texte (*Monuments Piot*, t. XVII, 1910), M. Étienne Michon, conservateur au Musée du Louvre, étudie douze des pièces les plus intéressantes de son département: d'abord, une frise de l'autel consacré entre 35 et 32 avant notre ère par Cn. Domitius Ahenobarbus (*Sacrifice des Suovetaurilia*, provenant de la collection du cardinal Fesch, et dont le complément, *Noces de Neptune et d'Amphitrite*, se trouve aujourd'hui à la Glyptothèque de Munich); puis, un panneau de l'Ara Pacis Augustae; puis, divers fragments qui s'échelonnent vraisemblablement entre Claude et Trajan (à citer la belle scène guerrière encastrée dans le socle de la *Melpomène*); enfin, de remarquables échantillons de l'art du temps d'Hadrien (*Sacrifice du taureau* et *Soldats prétoriens*, de la collection Mattei). Cette série de morceaux choisis, excellemment commentés, avec reconstitution du dossier depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, analyse du sujet et du style, classification méthodique, complète les travaux de MM. Courbaud en France, Petersen en Allemagne, Stuart Jones, Wace, Mrs Strong en Angleterre, et montre combien le Louvre fut prévoyant d'accorder à ces monuments la place qui leur est due.

GEORGES RADET.

Les écoles antiques et l'enseignement des formes du duel. — M. le Dr Erich Ziebarth, dont les *Kulturbilder aus griechischen Städten* ont été mentionnés ici (t. IX, 1907, p. 198), réédite (*Aus der antiken Schule*, Bonn, Marcus et Weber, 1910; brochure in-12 de 25 pages) quelques-uns des fragments scolaires les plus intéressants parmi ceux publiés dans ces dix dernières années (voir la bibliographie, p. 3). Ces fragments, intéressants au point de vue de notre connaissance de l'École antique, peuvent aussi suggérer d'utiles conseils pour l'enseignement classique moderne. Quoi qu'en dise M. Bornecque, qui vient de mettre sa théorie en pratique dans une petite grammaire grecque parue l'an dernier, ou bien il faut renoncer au grec ou bien il faut apprendre les formes du duel. Le duel était depuis longtemps une forme morte à l'époque où remontent nos fragments, et pourtant on faisait soigneusement décliner et conjuguer sans omettre aucune forme du duel (v. p. 9-10). C'est que ces formes étaient indispensables à connaître pour la lecture des auteurs anciens (v. p. ex. la préparation d'Homère, p. 12-13) et que cette lecture était le but de l'étude de la grammaire, comme elle l'est réellement aujourd'hui dans l'enseignement secondaire allemand. Tandis qu'en France on ne lit plus de textes ou presque plus: tout est sacrifié à un enseignement littéraire théorique qui paraît en général plus facile au professeur que l'explication des textes. C'est peut-être de là que vient la décadence

de nos études classiques. Ce n'est pas en supprimant le duel avec M. Bornecque qu'on l'arrêtera.

Morphology of the Mexican verb (Chicago, 1910, chez l'auteur, 31 pp.). — M. Denison continue la série de ses études fantaisistes sur le mexicain comparé à l'indo-européen (cf. *Revue*, t. XII, 1910, p. 205). Il se plaint de ses critiques. Pour toute réponse, on ne peut que se féliciter ici d'être (c'est M. Denison qui nous l'apprend) aussi « ignorant » que l'illustre linguiste américain C. D. Buck. C'est trop d'honneur que nous fait, sans le savoir, le *linguiste amateur* de Chicago.

A. CUNY.

Le génitif latin contracté en *-i*. — La question du génitif latin en *-i* ou en *-ii* est très confuse et très controversée. Avec la patience qui caractérise les philologues américains, M. W. A. Merrill (*University of California publications in Class. Philology*, 1910, p. 57-79) a relevé, dans chaque auteur, tous les exemples de noms en *-ius* (ou *-ium*) dont le génitif se forme en *-i*, en *-ii*, ou ne se trouve dans aucun texte. Il en conclut que la prononciation *-i* devait être courante, mais que dans la poésie et la prose littéraire le souci du rythme a provoqué l'alternance entre les deux formes.

La « Consolatio » attribuée à Cicéron. — De tout temps, la critique a conçu des doutes sur l'authenticité de la *Consolatio* publiée en 1583 par Vianello sous le nom de Cicéron. Suivant M. Evan T. Sage (*The pseudo-Ciceronian Consolatio*, Chicago, 1910; thèse de doctorat), qui examine successivement l'historique du genre, le manuscrit, la composition et le style de la pièce, elle serait l'œuvre d'un érudit de la Renaissance; en ce qui concerne la personnalité de l'auteur, M. Sage écarte tous les noms proposés jusqu'à présent (Vianello, Sigonius, G. Barzizza), mais ne parvient pas à une solution positive.

L'accent et le rythme italo-celtiques. — Une nouvelle preuve de l'unité primitive italo-celtique est donnée par M. Fitzhugh (*University of Virginia, Bulletin of the school of latin*, n° 4, 1er déc. 1909; 70 pages in-8°), qui, continuant ses études sur la versification latine pré-hellénique et non-hellénique, compare en détail et identifie la structure du vers saturnien avec celles de rythmes usités en oscan-ombrien et en vieil irlandais; il arrive ainsi à la conception d'un rythme tripudique italo-celtique, fondé partout sur le même principe du double accent dans le mot et de la double thesis dans le pied métrique.

PIERRE WALTZ.

---

2 février 1911.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

III[1]

Sculpture.

Phidias. — J'ai exposé ici, il y a six mois[2], comment M. Nicole, publiant un papyrus de Genève, croyait y reconnaître un fragment des *Chroniques* d'Apollodoros, propre à éclairer plusieurs parties obscures de la carrière de Phidias. M. Pareti, l'ayant à son tour étudié[3], nie que ce texte puisse être d'Apollodoros et que ce soient des vers[4], et d'ailleurs son commentaire ne s'accorde presque en nul endroit avec celui de son devancier[5]. Mais là n'est point l'intérêt principal du mémoire de M. Pareti; même, j'ai eu l'impression que ce mémoire était déjà rédigé au moment où fut publié le papyrus de Genève, et qu'alors l'auteur ajouta un chapitre nouveau, allongea son titre, posa en tête de sa première page ce que les secrétaires de rédaction des journaux et revues appellent un « chapeau », sans que rien de tout cela ait modifié une

1. I et II : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151, et p. 325-364.

2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 344-347.

3. L. Pareti, *Il processo di Fidia ed un papiro di Ginevra* (*Rœm. Mitteil.*, XXIV, 1909, p. 271-316).

4. Même opinion exprimée dans le compte rendu qui a été fait de la publication Nicole par M. Jacoby (*Berlin. phil. Wochenschrift*, 1910, c. 1148-1156). — Selon M. Pareti, il s'agirait peut-être d'une biographie de Phidias, composée à l'époque alexandrine.

5. Comparer, aux pages 307-308 de son article, les deux petits tableaux où M. Pareti a juxtaposé ses conclusions à celles de M. Nicole. La date même de la *chouette d'or*, qu'on eût pu croire fixée sûrement, s'y trouve changée : M. Nicole la mettait en 440/39, sous l'archontat de Morychidès; M. Pareti, ayant lu autrement les lettres subsistantes, de façon à y reconnaître le nom de l'archonte Antiochidès, fait descendre la γλαῦξ à l'année 435/4.

démonstration déjà complète et des conclusions déjà arrêtées. Cette démonstration porte sur les textes antiques concernant le procès de Phidias, et, par voie de conséquence, sur la fin de la carrière du grand sculpteur et les dernières œuvres de sa main. Depuis longtemps, les textes en question ont été épluchés, discutés, tirés en sens contraire. Cependant il y en avait un qu'on tenait jusqu'ici pour inébranlable, et il était précieux particulièrement, puisqu'il fournissait, croyait-on, la date certaine de l'inauguration de la *Parthénos* : or, M. Pareti explique ce texte d'une façon nouvelle, et d'une telle façon que notre certitude d'hier chancelle aujourd'hui.

Voici, en résumé, cette démonstration. Aristophane, dans sa comédie *la Paix* (v. 605 sqq.) représentée au printemps 421, la guerre du Péloponnèse durant déjà depuis dix ans, fait remonter l'origine de la guerre à Phidias lui-même. Il y a là, sans doute, beaucoup de sans-gêne à déformer les événements; mais la passion politique, surtout quand elle s'exprime par le moyen d'une satire bouffonne, vise moins au vrai qu'à l'effet. Donc, selon Aristophane, « le commencement de la calamité fut Phidias et sa *mauvaise affaire* » ; car Périclès, menacé par contre-coup, opéra une diversion en lançant le décret de Mégare, petite étincelle qui alluma l'incendie. La guerre éclata au printemps 431, le décret contre les Mégariens avait été voté dans l'été 432 : la « mauvaise affaire » de Phidias se placerait, par conséquent, au début de 432 ou à la fin de 433. Il s'agissait d'une accusation relative à la *Parthénos*, et il est logique d'admettre que la statue venait seulement alors d'être terminée. Tous les autres textes (sauf un) sont favorables ou ne sont du moins pas défavorables à cette idée, que les accusations et le procès contre Phidias ont suivi immédiatement l'achèvement de la *Parthénos*, précédé immédiatement la guerre du Péloponnèse. L'unique témoignage opposé, et en apparence décisivement opposé, est celui du scoliaste d'Aristophane (*Paix*, 605).

Cette scolie, qui est longue, commence par un extrait du chroniqueur Philochoros, et c'est de là qu'on tirait (après correction du nom des deux archontes cités, correction que le

contexte semblait justifier entièrement) une belle suite de renseignements et de dates, à savoir : inauguration de la *Parthénos* sous l'archonte Théodoros en 438/7 ; après quoi, exil de Phidias et exécution du *Zeus* d'Olympie ; puis, mort de Phidias sous l'archonte Pythodoros en 432/1, l'année même où commençait la guerre du Péloponnèse. Mais il y a eu ici des erreurs accumulées par les exégètes modernes, qui ont fait dire à Philochoros plus et autre chose qu'il ne disait. L'extrait du chroniqueur, dans la scolie, doit être diminué de près de la moitié et réduit aux cinq premières lignes, lesquelles ne fournissent pas la date juste de l'inauguration de la *Parthénos*. On doit, en effet, les interpréter de cette manière-ci : le chroniqueur ne s'occupe pas de Phidias ni de la *Parthénos* pour eux-mêmes, il les nomme seulement par rapport aux causes de la guerre du Péloponnèse ; il en est arrivé, dans ses chroniques, à l'archontat de Pythodoros (car ce nom doit être gardé tel quel, non pas corrigé en Théodoros), l'année 432/1 ; le grand événement de cet archontat est que la guerre du Péloponnèse commença ; rien de plus naturel que d'en exposer les causes diverses, entre lesquelles il y avait l'affaire de la *Parthénos*, où Phidias était attaqué et Périclès compromis. Philochoros n'a pas dit que la statue fut inaugurée en 438, sous l'archonte Théodoros, puisque l'archonte nommé par lui est Pythodoros ; il n'a pas dit non plus qu'elle fut inaugurée sous Pythodoros en 432/1 : mais, dans le récit des faits survenus *cette année-là*, il a rappelé Phidias et sa « mauvaise affaire », qui avait éclaté au lendemain de l'inauguration. Ainsi expliqué, le témoignage de Philochoros concorde en somme avec celui d'Aristophane.

Outre les textes littéraires, il y a les inscriptions officielles, comptes des épistates pour le Parthénon et la *Parthénos* ; dans les trop rares fragments qui en subsistent, les indications suivantes sont à considérer. On a encore travaillé aux frontons du temple, l'année 437/6 ; et c'est seulement à partir de 434 qu'il y eut des offrandes déposées à l'intérieur : ne serait-il pas étonnant que l'œuvre si précieuse de Phidias eût été mise en place dès 438, lorsque le temple n'était prêt, ni dehors ni dedans ? D'autre part, les épistates quelquefois faisaient vendre,

pour en porter le produit aux recettes, des matériaux devenus inutiles ou des déchets de matières coûteuses : vente de bois en 439/8, vente d'or et d'ivoire en 434/3. D'où provenaient ces déchets d'or et d'ivoire, sinon de la statue? Et ne doit-on pas croire qu'ils ont été vendus, aussitôt la statue finie? Celle-ci aurait donc été finie en 434 seulement. Quant au bois, si on admet que c'était le déchet du bâti de la statue, ce bâti aurait donc été fait en 439, *cinq* ans auparavant, et précisément certains détails des comptes donnent à penser que l'exécution des parties d'or et d'ivoire n'avait pas duré moins de cinq ans.

En conséquence, la *Parthénos*, commencée en 439, aurait été finie en 434 et inaugurée aux Grandes Panathénées de cette année-là. Peu après Phidias était accusé, et peu après il mourait, en 432/1, soit en Élide, s'il avait pu s'y réfugier, ou bien, selon la meilleure tradition, à Athènes même, en prison. De toute manière, la *Parthénos* avait été sa dernière œuvre; le *Zeus* d'Olympie était antérieur. Plusieurs savants avaient déjà affirmé cette antériorité[1]. Mais leur thèse prêtait à de sérieuses critiques, parce qu'ils gardaient l'ancienne croyance que la statue du Parthénon était finie pour 438 et avait dû être commencée avec le Parthénon même, en 447/6, ce qui les forçait à reculer jusque vers 450 et encore plus loin l'exécution du *Zeus*. Les critiques s'évanouissent, maintenant que rien n'oblige plus à réinstaller Phidias à Athènes avant 439. Voici donc les dates qu'on devra désormais adopter, et par lesquelles toute difficulté est résolue, dates sûres, de tout repos (peut-on dire): le *Zeus* en 447-440, la *Parthénos* en 439-434. — A ces déductions et conclusions le papyrus de Genève, répétons-le, n'oppose nul obstacle, voire il amène quelque renfort,... pourvu qu'on y lise et restitue autrement que M. Nicole les noms fort mutilés de deux archontes.

Dans ce bref résumé, je n'ai pu, naturellement, suivre en tous leurs méandres les raisonnements de M. Pareti, ni faire apprécier les qualités de son abondant savoir, de son argu-

1. Dans l'énumération que M. Pareti (p. 309 de son article, note 1) a faite de ces savants, a été omis le nom de K. Wernicke: cf. *Arch. Anzeiger*, 1898, p. 177 sqq.

mentation déliée et pressante. Il a conféré à sa thèse le plus haut degré de vraisemblance dont elle est susceptible, et, si cette thèse n'était sans doute pas neuve pour l'essentiel, qui consiste à placer le *Zeus* avant la *Parthénos*, il l'a transportée sur terrain neuf, en assignant aux deux œuvres des dates inattendues. Tous les anciens tenants de l'antériorité du *Zeus* se réjouiront, j'imagine; ils seront rejoints désormais par d'autres, qu'avait seule retenus jusque aujourd'hui l'appréhension d'une date trop voisine de l'archaïsme; enfin, une secrète sympathie devra incliner dans le même sens ceux encore qu'a pu séduire l'hypothèse récente de M. Hauser, attribuant les frontons d'Olympie à Panainos, frère de Phidias[1]. Cependant, je ne crois pas qu'on soit unanime à accepter les conclusions offertes, comme on doit l'être à louer le plaidoyer.

1. Qui voudra maintenir le *Zeus* après la *Parthénos*, ainsi qu'on le fait ordinairement, il y a encore de bonnes raisons. Au moment de les alléguer, qu'on ne se laisse pas impressionner par l'objection de M. Pareti, à savoir que le temple d'Olympie, terminé au plus tard en 456, n'a pas dû attendre jusque vers 438 la statue nouvelle! M. Pareti la lui fait bien attendre jusque vers 446 : en quoi une attente de dix-huit ans se comprend-elle moins qu'une de dix[2]? — Les deux carac-

1. Spécialement le fronton Est. Pausanias cite Paionios comme en étant l'auteur, et il s'est trompé; mais, soupçonne M. Hauser (cf. Furtwængler-Reichhold's *Griech. Vasenmalerei*, II, p. 324), son erreur a bien pu venir de l'assez grande ressemblance des deux noms : Paionios et Panainos.

2. Ce qui demande à être expliqué, c'est qu'il y ait eu intervalle de temps entre l'achèvement du temple et le commencement de la statue. Mais rien ne s'explique plus aisément. Une statue chryséléphantine de taille colossale coûtait bien plus cher que tout l'édifice qui la renfermait (cf. les calculs, d'ailleurs approximatifs, faits pour le Parthénon et la *Parthénos* par M. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle*, p. 90 et 103). Sauf quand on disposait de ressources vraiment exceptionnelles (ce fut le cas pour Athènes, entre 450 et 430, grâce à la politique de Périclès), il était impossible de mener de front les deux dépenses. A Olympie donc, avant de commencer le colosse précieux, il n'est pas surprenant qu'on ait dû attendre que la caisse, plus ou moins vidée par les frais de la construction du temple, se fût de nouveau remplie. Nous trouvons naturel que telle cathédrale du Moyen-Age ait mis cent ou cent cinquante ans à se construire, ou n'ait pu être finie, parce que les moyens pécuniaires manquaient; aujourd'hui encore nous voyons les travaux de tel grand édifice languir, faute d'argent : les mêmes gênes se sont produites aussi dans l'antiquité et ont eu les mêmes effets. — A ce sujet, M. Pareti a indiqué, en passant, que la date 437 sqq. convient mal pour le *Zeus*, parce que l'Élide eut, en ce temps-là, à pourvoir aux dépenses d'une guerre avec Corcyre. L'objection ne me paraît pas des plus graves; car le trésor d'Olympie était relativement indépendant de celui d'Élis, et les deux, distincts en principe, ne se confondaient pas en fait, comme à Athènes le trésor d'Athéna et celui de la Cité.

tères les plus certains du *Zeus*, et les plus remarqués, par quoi il saisissait d'abord le spectateur, c'était sa taille et sa richesse, l'une et l'autre excessives. Il était, par ses dimensions en largeur et en hauteur, disproportionné au naos qui le renfermait. Nécessairement, il y eut une cause à cette disproportion, si opposée à l'esprit de mesure de l'art grec au ve siècle[1], et cette cause est intervenue après que le temple était déjà terminé. D'autre part, il y avait, dans le *Zeus*, excès de richesse. Une statue chryséléphantine est sans doute, par définition, un ouvrage très riche; mais c'est dépasser le très riche, que de faire reposer une statue d'or sur un piédestal d'or. Tandis que la *Parthénos* avait un piédestal en marbre, avec reliefs taillés dans le marbre même, la bande semblable de reliefs qui ornait le piédestal du *Zeus* était en or. Quand on compare en pensée les deux statues: l'une sur sa base de marbre et l'autre sur sa base d'or; la *Parthénos* bien proportionnée au vaisseau qui la contenait, et, quoique colossale, ne semblant pas trop grande; le *Zeus*, au contraire, trop énorme quoique assis, remplissant toute la largeur et la hauteur de la travée médiane, et près de faire craquer l'enveloppe trop étroite qui l'enfermait, — on a l'obscur sentiment que les deux œuvres (qui, en toute hypothèse, se sont suivies immédiatement l'une l'autre) ont dû influer l'une sur l'autre et que la façon d'être de l'une a dû, en quelque sorte, conditionner la façon d'être de l'autre. Eh bien, rappelons-nous que Périclès,

1. M. Pareti la suppose due, en partie, à ce que les Éléens l'avaient voulue, mais il n'indique nul motif de ce vouloir. Puis il ajoute que peut-être Phidias, quand il exécuta le *Zeus*, n'avait pas encore un sens développé de la proportion. Le soupçon est dur pour Phidias; et d'ailleurs s'accorde mal avec l'opinion, exprimée par M. Pareti à la page suivante, que Phidias s'était acquis déjà alors le renom de « grand maître ». — On pourrait, afin d'atténuer, en ne la laissant pas isolée, cette disproportion constatée à Olympie, évoquer ici l'exemple de disproportion en sens inverse qu'offrait le temple d'Aphaia, à Ægine, avec sa statue beaucoup plus petite qu'il n'eût convenu à l'édifice. Mais je crois que cet exemple ne prouverait rien. Car cette statue devait être l'ancienne idole, ainsi que l'explique M. Fiechter (cf. Furtwængler's *Ægina*, p. 43; l'opinion différente indiquée par Furtwængler lui-même, p. 499, n'est pas vraisemblable); et très probablement cette ancienne idole, trop petite, était destinée à céder la place à une neuve, s'accordant par ses dimensions à celles du temple neuf. Si la nouvelle idole ne fut pas faite, c'est que l'appauvrissement et le déclin d'Ægine commencèrent presque au lendemain du jour où les Æginètes eurent terminé leur nouveau temple d'Aphaia (cf. Furtwængler, *op. l.*, p. 499). Ils avaient eu les ressources nécessaires pour construire un bel édifice; ils n'en eurent plus, après, pour le meubler d'une grande figure d'or et d'ivoire.

quand il entreprit ses magnifiques et immortels travaux dans Athènes et l'Acropole, avait pour dessein de donner à sa ville non pas seulement une parure, mais un nouveau prestige, d'ordre moral et religieux; « ... il comptait certainement que le Parthénon finirait par devenir un sanctuaire panhellénique, un rival du temple de Zeus Olympios[1]. » Et figurons-nous alors de quel œil les gens d'Élis et d'Olympie devaient suivre le rapide progrès de ces travaux, avec quels sentiments ils devaient entendre parler de ces temples tout de marbre qui s'achevaient, de ces statues d'or qui se montaient. Pense-t-on que, menacés dans leurs intérêts, ils aient négligé leur défense? Ne conçoit-on pas qu'ils aient songé à leur *Zeus* par dessus tout, qu'ils aient accumulé pour lui toutes leurs ressources disponibles, qu'ils aient même reculé l'exécution, afin de grossir davantage les réserves du trésor et aussi de connaître mieux les merveilles athéniennes à quoi il leur fallait riposter, et qu'ils aient enfin décidé de faire la statue plus grande qu'on ne l'avait projetée et que ne le comportaient les dimensions mêmes du temple, de la faire plus riche et tellement riche qu'elle ne pût avoir sa pareille? Il me semble que le *Zeus*, comparé avec la *Parthénos*, se comprend mieux, si c'est lui qui est venu après, et si l'on avait calculé qu'il devait éclipser la *Parthénos* et rendre à Olympie son prestige menacé.

2. Plutarque (*Périclès*, 12-13), après avoir montré l'animation d'Athènes pendant les grands travaux, après avoir vanté le nombre et l'éternelle beauté des édifices entrepris alors, s'exprime ainsi : « C'est Phidias qui donnait des instructions pour tout, et qui exerçait au nom de Périclès la surveillance générale, bien qu'on eût pour les divers travaux de grands architectes et d'illustres artistes. » Et plus loin, encore : « Tout dépendait de Phidias, et, comme nous l'avons dit, il avait la haute main sur tous les artistes, parce qu'il était l'ami de Périclès. » Remarquons d'abord que, si Phidias, au moment où il fut investi de ce rôle, avait été déjà l'auteur du *Zeus* d'Olympie, sa primauté allait de soi; un tel chef-d'œuvre l'eût

1. Cavaignac, *op. l.*, p. 83-84.

imposé, plus que l'amitié personnelle de Périclès ; et les historiens n'auraient sans doute pas ignoré ce fait et ne l'auraient pas omis. Mais bornons-nous à ce que dit Plutarque en termes si nets : Phidias a été l'exécuteur des desseins de Périclès, l'ordonnateur et directeur général des divers travaux d'architecture et de sculpture. Or, ces travaux, qui furent arrêtés en 432, avaient commencé en 450 ou très peu après ; l'Odeion, construction importante, était inauguré dès 446, et les chantiers du Parthénon s'étaient ouverts l'année précédente. Ces travaux furent menés vite[1] ; sur les dix-huit années qu'ils durèrent, les dix premières virent certainement s'accomplir la majeure partie de l'ensemble tant admiré par Plutarque ; et c'est, naturellement, durant cette période 450-440 que fut déterminé le plan général, furent arrêtés les plans de chaque grand édifice et le genre de sa décoration. Cependant Phidias, selon M. Pareti, était loin d'Athènes ; et il y serait rentré seulement en 439, c'est à dire quand le principal était fait ! Que devient alors le grand rôle que lui attribue Plutarque ? Pour l'Acropole particulièrement, voici les conséquences de ce système. Il y a là le Parthénon commencé en 447, les Propylées commencés en 437 : le Parthénon était chargé de sculptures, les Propylées n'en avaient pas du tout. Or, à ces sculptures du Parthénon qui, prises d'un certain point de vue, étaient chose nouvelle et sont restées chose unique, à l'idée géniale de cette décoration insolite et à son exécution même[2] Phidias serait demeuré étranger ; en revanche, c'est lorsque « tout dépendait de lui », qu'on aurait laissé nus et vides les métopes et frontons des Propylées. Ce sculpteur aimait pourtant la sculpture ; les descriptions détaillées du *Zeus* et de la *Parthénos* nous apprennent avec quelle abondance il savait la répandre, la prodiguer ; et, précisément pour cela, on avait jusqu'ici expliqué, par sa présence quand s'élevait le Parthénon et par son absence quand s'élevaient les Propylées, qu'il y eût tant de sculpture au Parthénon et qu'il n'y en eût pas aux Propylées.

1. Plutarque *(loc. l.)* le dit et y insiste.

2. Une bonne partie des sculptures étaient déjà exécutées ou en voie d'exécution en 439.

3. La *Parthénos* n'a pu être mise en place avant que le Parthénon fût en état de la recevoir; et on admet que son achèvement et son inauguration doivent avoir coïncidé avec la fête des Grandes Panathénées : les deux seules dates possibles, en ce cas, sont 438 ou 434. Mais, Phidias étant mort, nous dit-on, en 432/1, et le *Zeus* ne pouvant pas avoir été exécuté dans le trop court laps de temps qui resterait après 434, la *Parthénos* serait donc fixée à l'an 438. C'est la date, naguère indiscutée, qu'on croyait formellement donnée par Philochoros. Nous avons vu que M. Pareti explique d'une manière neuve ce texte important, et la force de sa démonstration lui vient de ce que la date 438 n'apparaissait, somme toute, que par l'effet d'une correction dudit texte. Mais si Philochoros, d'après cela, n'a pas fixé la *Parthénos* à l'année 438, il n'a pas indiqué non plus l'année 434, il n'en a indiqué aucune; et nous demeurons donc, nous-mêmes, libres de choisir entre les deux dates, selon la valeur des raisons alléguées pour l'une et pour l'autre. Or, la scolie d'Aristophane (la fameuse scolie!), dans une ligne où il est dit que « les histoires de Phidias sont antérieures de sept ans au début de la guerre », fournit implicitement la date de 438 pour la statue, puisque ces « histoires » présupposent l'achèvement de l'œuvre. Et M. Pareti a beau déclarer qu'une telle tradition est indigne de créance : constatons du moins qu'elle existait[1]. Deux dates y sont impliquées à la fois, celle de la *Parthénos* et celle du procès de Phidias; l'une peut être valable, sans que l'autre le soit nécessairement. Il faut accorder à M. Pareti que toutes les probabilités sont pour que la « mauvaise affaire » de Phidias ait eu lieu immédiatement avant la guerre; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait eu lieu immédiatement après l'inauguration de la statue[2]. N'oublions pas qu'il n'y a, au fond du procès de Phidias[3], qu'une manœuvre contre Périclès; et la

1. Son existence semble prouvée encore par les quelques textes secondaires que M. Pareti discute à la page 279 de son article, et auxquels il attribue, naturellement, un sens en rapport avec sa propre thèse.

2. M. Pareti est lui-même obligé de laisser s'écouler dix-huit mois : inauguration de la *Parthénos* au milieu de 434, procès de Phidias à la fin de 433 ou au début de 432.

3. Comme dans le procès d'Anaxagoras et dans celui d'Aspasia.

passion politique, si elle ne choisit pas ses armes, sait choisir son moment. Il n'eût pas été bien choisi, quand la *Parthénos* était encore dans sa nouveauté et que le peuple athénien, en grande majorité, devait n'éprouver qu'admiration et reconnaissance; mais, avec les années qui passent, l'ingrate et vilaine attitude du peuple devient plus vraisemblable.

Cependant, M. Pareti met en avant des arguments matériels pour la date 434 : c'est à savoir que le Parthénon n'était pas fini en 438, et qu'il y a eu vente de bois (provenant du bâti de la statue) en 439/8 et vente d'or et d'ivoire (provenant de la statue) en 434/3; enfin, que le premier inventaire d'offrandes déposées à l'intérieur du temple est de 434 seulement. — Fini, le Parthénon ne l'était sûrement pas en 438, il ne l'était pas non plus en 434; la question est seulement de savoir s'il était, dès 438, en état de recevoir la statue. M. Pareti répond que non, parce qu'on travaillait encore aux frontons dans l'année 437/6. Mais les comptes des épistates fournissent d'autres indications, avec celle-là. En voici le résumé : le travail de 437/6 n'a pas été considérable, vu le peu d'importance des recettes qui y furent affectées[1]; en revanche, on avait beaucoup travaillé aux frontons en 439/8; dès l'année 442/1, il est fait mention de pièces de bois qu'on suppose être les poutres du plafond[2], ce qui témoignerait que l'édifice était déjà fort avancé; et l'année suivante 441/40 paraît être celle où régna sur le chantier l'activité la plus intense[3]. Dès lors, il n'est guère douteux que, en 438, le temple ne fût déjà couvert et terminé pour tout le principal; quant aux frontons, l'on suppose avec grande vraisemblance que celui de l'est était achevé en 438 et que l'autre traîna un peu plus[4]. Concernant le bois vendu en 439, il n'y a nul indice qu'il provînt du bâti de la statue; plutôt devait-il provenir soit du plafond ou de la charpente ou d'échafaudages dorénavant inutiles. Et pour la

1. Toutes les ressources des épistates, cette année-là, provenaient de la vente de matériaux désormais inutiles (cf. Cavaignac, *op. l.*, p. LXVIII) : ce ne pouvait être qu'assez peu de chose.
2. Cf. Cavaignac, *op. l.*, p. 88.
3. Cf. Cavaignac, *op. l.*, p. 88.
4. Cf. Cavaignac, *op. l.*, p. 98.

vente d'or et d'ivoire en 434/3, on peut penser que ces déchets venaient du travail des grandes portes du naos[1]. Enfin, le premier inventaire d'offrandes à l'intérieur du Parthénon n'apparaissant qu'en 434, cela n'implique pas du tout que le Parthénon fût hors d'état, auparavant, d'abriter ces offrandes. L'hypothèse serait admissible si on voyait ce premier inventaire énumérer des offrandes en grand nombre et précieuses; mais, au contraire, elles sont en nombre infime et de valeur presque nulle; on a l'impression d'un commencement très modeste, avant quoi il n'existait rien. La raison en est que les offrandes, jusque-là, avaient été en monnaie, afin de contribuer à la construction et à la décoration de l'édifice[2] : la première apparition d'offrandes en nature témoigne simplement qu'en 434/3 la période des grosses dépenses était close; c'est ce que confirment les comptes des épistates. — En somme, on n'aperçoit pas un fait qui, matériellement, *oblige* à abaisser jusqu'à 434 la date de l'inauguration de la statue dans le temple, pas un fait qui matériellement *empêche* de retenir la date 438.

4. Nous devons reconnaître que Phidias, s'éloignant d'Athènes en 438, nous surprend un peu. Il s'en va au moment où la gloire neuve de son *Athéna* le ceint d'une auréole; il abandonne le Parthénon inachevé, Périclès son ami, et les hautes et nobles fonctions dont la confiance de celui-ci l'avait investi. Cela sans raison apparente, puisque nous admettons avec M. Pareti que c'est seulement cinq ou six ans plus tard que se produisirent les accusations et le procès. Mais, d'autre part, considérons aussi que, à cette date, voilà douze ans déjà que durent les travaux d'Athènes; le Parthénon et sa statue en étaient comme le cœur; et la statue vient d'être achevée, et le Parthénon même, s'il n'est pas matériellement fini, est déjà complet : car, pour ce qu'il en reste à exécuter, il n'y a plus à s'écarter du plan fixé. Peut-être n'avait-on plus alors l'entrain général des premiers temps; un peu de lassitude paraissait; peut-être l'opposition politique et religieuse, qui allait bientôt réussir à faire modifier les plans des Propylées,

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 346, note 1.
2. Cavaignac, *op. l.*, p. 98.

commençait-elle à disposer les obstacles et les pièges; quelques bons apôtres devaient déjà sourdement incriminer « les statues et temples de mille talents[1] »... Quelle tentation, cependant, pour l'auteur de la *Parthénos*, d'aller maintenant exécuter la statue de *Zeus* dans le temple principal du Péloponnèse, d'aller dresser, plus colossale encore que l'*Athéna* du Parthénon, l'image fabuleusement riche du dieu suprême, dans le plus glorieux des sanctuaires panhelléniques!... Nous comprenons mieux, à la réflexion, que Phidias n'ait pas résisté à l'appel des Éléens et qu'il soit parti.

Il est temps d'arrêter cette discussion, devenue longue. Je suis encore loin, à la vérité, des cinquante pages du mémoire de M. Pareti. Mais je n'ai pas voulu ici dresser démonstration contre démonstration. Je désirais seulement, comme la théorie nouvelle va être accueillie avec faveur, arrêter un instant le lecteur sur la pente d'un engouement facile. Certes, les meilleurs arguments de M. Pareti méritent qu'on leur accorde la plus attentive considération (je dis les meilleurs, car il en est de moins bons, qui font nombre sans faire poids[2]); mais les meilleurs mêmes ne sont pas tels qu'ils obligent à tenir les conclusions de l'auteur pour forcément justes et dorénavant triomphantes.

Parthénon (fronton ouest). — Des deux frontons du Parthénon, celui de l'ouest, on le sait, est à la fois le plus détruit et le

1. Plutarque, *Périclès*, 13, 1.

2. Voici un premier exemple de ces mauvaises raisons. Il y avait, dans le *Zeus*, une certaine part faite à la couleur, et Phidias avait pris pour collaborateur son frère le peintre Panainos : preuve, dit M. Pareti, qu'il devait être, à l'époque du *Zeus*, encore peu éloigné du temps de sa jeunesse, où il avait été lui-même attiré vers l'art de peindre. Si une telle argumentation était susceptible de valoir quelque chose, il serait trop aisé d'y riposter par la suivante : la *Parthénos* offrait une partie de peinture (*Gigantomachie* sur la face interne du bouclier; cf. Pline, 35, 54) que Phidias passait pour avoir exécutée lui-même, sans aide: preuve qu'il devait être alors encore peu éloigné du temps où, *etc.* — Autre argument : M. Pareti rappelle que, selon la légende, Phidias s'était représenté lui-même, dans l'*Amazonomachie* du bouclier de la *Parthénos*, sous l'aspect d'un vieillard chauve, ce qui concorderait bien avec l'hypothèse que la *Parthénos* aurait été sa dernière œuvre. Mais vraiment, toutes réserves faites quant à la valeur de cette légende, quel indice tirer de là pour choisir entre ces deux dates si rapprochées, 438 et 434? Et comment prétendre que Phidias pouvait bien être chauve et vieux en 434, mais ne pouvait pas être chauve et avoir l'air vieux quatre ans plus tôt?

mieux connu. La presque totalité des figures qui le composaient, ou bien n'existent plus ou sont réduites à l'état de pauvres débris; mais l'ensemble de la composition subsiste, clair et complet, devant nos yeux, et nous n'ignorons pour ainsi dire rien du nombre des figures et de leurs relations entre elles, de leur attitude à chacune et de leurs gestes : cela grâce au dessin fait par Jacques Carrey[1] en 1674, treize années avant la stupide aventure qui causa une ruine à jamais déplorable. A cette époque, cependant, quelques marbres avaient été déjà jetés par terre. Ainsi, vers l'extrémité de l'aile gauche, entre la figure d'angle dite l'*Ilissos* ou le *Képhise* (aujourd'hui au British Museum) et le groupe dit *Kécrops et Pandrosos* (demeuré en place), il manquait une figure; le dessin de Carrey laissait deviner ce manque, et un simple calcul de symétrie relativement à l'aile droite le confirmait. Or, cette figure manquante vient d'être identifiée et concrètement reconnue. Je ne dis pas : retrouvée. Car, retrouvée, elle le fut en 1835, à l'endroit normal où elle devait l'être, au pied du Parthénon, devant la façade ouest, sous l'aile gauche du fronton. Mais Michaelis, quand il avait eu à l'examiner, avait jugé qu'elle ne pouvait pas provenir des frontons, et depuis lors elle demeurait obscure et négligée, entre tant d'autres débris recueillis dans le petit musée de l'Acropole. La voici maintenant tirée de l'ombre.

M. Sauer, qui a déjà tant fait pour rassembler et ordonner tout ce qui matériellement peut encore aujourd'hui nous instruire sur les frontons du Parthénon, a eu la joie de discerner soudain l'espèce et la valeur de ce débris, qu'il avait jusque-là, sur la foi de Michaelis, toujours dédaigné[2]. Ce n'est plus qu'un tronc sans les membres, sans la tête, un reste de forme humaine, usé, rongé, gardant à peine une petite lueur

1. On avait décidé, naguère, que ce dessin et les autres dessins des sculptures du Parthénon ne devaient pas être de Carrey; on les attribuait plutôt à un Flamand, de nom inconnu, qui appartenait aussi à la maison du marquis de Nointel (cf. Vandal, *Les voyages du marquis de Nointel*, p. 280; Omont, *Dessins des sculptures du Parthénon attribués à J. Carrey*, p. 4). Mais cela n'est pas démontré, et les probabilités en faveur de Carrey sont toujours très fortes (cf. Smith, *Sculptures of the Parthenon* [public. du British Museum], p. 4).

2. B. Sauer, *Ein altes Parthenonproblem* (*Athen. Mitteil.*, XXXV, 1910, p. 65-80, pl. 7).

de vie. Telle quelle pourtant, cette épave est précieuse : elle remplit le seul vide qui subsistât (au propre et au figuré) dans le fronton ouest[1] et dans la connaissance que nous en avions ; elle nous apprend que, là où, par hypothèse, on croyait devoir restituer un personnage féminin, c'est une figure de jeune homme qui s'intercalait entre le *Kécrops* et l'« *Ilissos* » ; elle

Parthénon, fronton ouest, extrémité de l'aile gauche (avec la nouvelle figure supposée presque complète).
Athen. Mitteil., 1910, p. 77, f. 5.

permet que, de cette figure, au moins la silhouette générale soit rétablie, et qu'ainsi nous puissions apprécier en gros par quel jeu de lignes elle se rattachait à ses voisins de droite et de gauche. Bref, trop ruinée pour procurer grande jouissance à notre sensibilité, elle nous apporte une vive satisfaction d'ordre intellectuel. Ce n'est pas un marbre à admirer des yeux et palper de la main, comme ceux du British Museum ; mais c'est un heureux complément à l'inappréciable document qu'est le dessin de Jacques Carrey.

Parthénon (acrotères). — On n'ignorait pas que le Parthénon avait eu des acrotères. Il n'eût pas été complet sans cette décoration au dessus des angles de ses frontons ; d'ailleurs, quatre des βάθρα τοῖς ἀκροτηρίοις existent encore[2] ; enfin, on a depuis

1. Ne serait-il pas souhaitable, puisque l'exposition à l'air ne saurait guère aggraver son actuel délabrement, qu'on la rehissât à son ancienne place, auprès du groupe mutilé de *Kécrops et Pandrosos ?*

2. Trois de ces bases sont restées en place : les deux de la façade ouest, et celle de l'angle nord-est à la façade Est ; celle de l'angle sud-est, tombée par terre, gisait jadis au pied de l'édifice.

longtemps retrouvé et signalé[1] les débris de certains ornements végétaux, dont on avait reconnu, sans contestation en général, quels étaient l'origine et le rôle. Cependant, les acrotères du Parthénon n'avaient pas été étudiés jusqu'ici; on n'en parlait jamais, et plus d'un archéologue eût été fort embarrassé, hier, à qui on eût demandé quelque chose sur ce sujet. Aujourd'hui, la réponse lui sera grandement facilitée par le mémoire que vient de publier M. Praschniker[2].

Les fragments retrouvés sont au nombre de quinze[3], sur lesquels il y en a douze — respectivement sept et cinq — qui proviennent des deux acrotères de milieu[4], sans qu'on puisse dire lequel de ces deux décorait la façade Est, lequel la façade ouest. Les deux ne se répètent pas, et, quoique moins dissemblables en réalité qu'on ne le croirait d'abord, ils ont (comme au temple d'Ægine) chacun son dessin et sa silhouette propre[5]. Le nombre des morceaux rendait possible un essai de reconstruction, qui semble avoir abouti, pour le premier acrotère, à un résultat certain, et pour le second à un résultat au moins vraisemblable. L'une et l'autre reconstruction montrent un déroulement hardi et joli, souple et élégant, de fortes tiges gonflées et grasses, finement cannelées, d'où partent, s'échappent et se déploient des feuilles à dentelures, de nerveuses volutes, des demi-palmettes, toujours se correspondant une à une en ordre symétrique. Mais, ces délicats et fragiles découpages atteignant une hauteur non moindre de 2 m 80[6], on doit supposer qu'ils étaient (comme ceux du temple d'Ægine)

1. En premier lieu dans les ouvrages du comte de Laborde et de Michaelis.

2. C. Praschniker, *Die Akroterien des Parthenon (Wien. Jahreshefte*, XIII, 1910, p. 5-40). Un bref résumé du mémoire avait été déjà donné par l'auteur dans le grand ouvrage de A.-H. Smith, publié par le British Museum, *Sculptures of the Parthenon*, p. 68 sqq., f. 127-130.

3. Un au British Museum, les quatorze autres à l'Acropole.

4. Les trois autres fragments proviennent des quatre acrotères de côté, et chacun d'eux paraît provenir d'un acrotère différent.

5. Les acrotères de côté différaient aussi, non pas seulement d'une façade à l'autre, mais même pour chacune des deux façades : c'est à dire, en somme, que les six acrotères offraient six dessins différents. Bien entendu, ces différences dans le détail de l'ornement n'empêchaient pas l'exacte correspondance et l'équilibre des masses.

6. Ils se dressaient chacun sur un petit socle qui pouvait avoir environ 30 centimètres : soit donc, pour l'acrotère entier, une hauteur de plus de 3 mètres au dessus des lignes du fronton.

consolidés par derrière au moyen d'un étai ; nul vestige de ces étais n'a subsisté. Il manque autre chose encore. Si le deuxième acrotère est d'une largeur bien proportionnée à sa hauteur, le premier, au contraire, est manifestement trop étroit, trop grêle, et nous devons l'imaginer flanqué, sur chaque côté, d'un complément analogue à celui que fournissaient, dans le temple d'Ægine, les deux petites *corés* debout. Quel complément? Peut-être des *Nikés*; plus probablement, si on applique au Parthénon certain texte de Callimaque, c'étaient des *amphores* panathénaïques : une amphore, de type allongé, à droite et à gauche du gracile ornement de palmettes et volutes.

Les rares personnes qui avaient jusqu'ici examiné les débris de ces acrotères attribuaient ceux-ci généralement au IVe siècle, les considéraient donc comme étant très postérieurs à la construction du Parthénon. Une date si basse n'est pas admise par M. Praschniker; mais, s'il croit que les deux acrotères maintenant connus de nous sont tous les deux du Ve siècle, il ne croit pas qu'ils soient tous les deux exactement de la même époque. L'acrotère étroit (l'acrotère aux amphores), il le tient pour contemporain du temple, tandis qu'il repousse l'acrotère large à la fin du Ve siècle, trente ans plus bas[1]. — Cette dernière opinion me paraît sujette à critique. D'abord, on jugera très peu probable que le Parthénon, en 432, fût encore privé d'un de ses deux acrotères principaux[2], alors que, pour tout le reste, construction et décoration, il était si complètement achevé. Puis, on pourra contester que les différences de facture et de style entre les deux ornements obligent à les éloigner tellement l'un de l'autre; comparant l'acrotère étroit avec la partie centrale de l'acrotère large, on discernera dans leur composition à tous deux une ressemblance quasi fraternelle. Surtout on pourra révoquer en doute et même retourner

1. M. Praschniker écarte l'hypothèse que cet acrotère plus récent aurait pris la place d'un plus ancien, endommagé par quelque accident. Il estime que c'est bien l'acrotère original, et que, s'il a été mis en place si tard, c'est que l'achèvement du Parthénon, en ce qui concerne les acrotères, avait été, pour un motif ignoré de nous, retardé jusque-là.

2. Sans parler des acrotères latéraux (lesquels ne doivent, semble-t-il, avoir été faits qu'après les deux principaux).

Parthénon, acrotère de milieu, n° 1 ; restitution très probable.
[*Wien. Jahreshefte*, 1910, p. 13, f. 12.]

Parthénon, acrotère de milieu, n° 2 : restitution possible.
[*Wien. Jahreshefte*, 1910, p. 17, f. 19.]

contre l'auteur un des principaux arguments dont il a usé, à savoir la grande analogie du travail entre l'acrotère large et la *Colonne d'acanthe* (ou *Colonne aux danseuses*) de Delphes, celle-ci « datant, en nombre rond, de l'année 400 » : car, à mes yeux du moins, les têtes des *Danseuses* — élément d'appréciation autrement valable que la forme d'un feuillage ou d'une cannelure — indiquent une date beaucoup plus rapprochée de 430 que de 400. Pour ces raisons, je croirais volontiers que les deux grands acrotères du Parthénon, très méritoirement ressuscités par M. Praschniker, s'ils sont, je le veux bien, d'ornemanistes différents et s'ils témoignent peut-être de tendances décoratives un peu différentes, sont cependant contemporains l'un de l'autre et appartiennent tous deux à la période des derniers travaux du Parthénon, avant 432.

Temple de l'Ilissos. — En 1897, les musées de Berlin faisaient, dans un palais de Venise, l'acquisition de trois reliefs qui provenaient d'une frise ayant décoré quelque édifice. M. von Schneider, en les publiant cinq ans après[1], signalait qu'un autre relief, parmi les marbres jadis réunis au château de Catajo, près Padoue[2], avait vraisemblablement même origine que les trois de Berlin. Le style de ces reliefs engageait à les dater du ve siècle av. J.-C. et à les attribuer à l'art attique; on devait présumer encore, vu leur faible hauteur, que l'édifice originaire était petit[3]. Mais cet édifice demeurait inconnu, comme le sujet représenté sur sa frise demeurait mystérieux. M. Brückner, dans un article récent, s'était bravement employé à résoudre la double énigme, et il avait abouti aux conclusions suivantes : la frise narrait diverses légendes relatives à Thésée; elle avait très probablement décoré la pieuse construction érigée en l'honneur du héros, à Athènes, au temps de Kimon[4]. Je doute qu'on eût, en aucun cas, ratifié une date si

1. Cf. *Arch. Jahrbuch*, XVIII, 1903, p. 91-93, pl. 6-7.
2. Maintenant à Vienne, collections de l'archiduc François-Ferdinand.
3. La hauteur des quatre plaques est de 0m46 à 0m47; celle de la frise du petit temple d'*Athéna Niké* sur l'Acropole d'Athènes dépasse un peu 0m44.
4. A. Brückner, *Ein athenischer Theseus-Fries in Berlin und Wien* (*Wien. Jahreshefte*, XIII, 1910, p. 50-62.)

haute, assignée à des reliefs dont la facture apparaît tellement aisée et souple. Du reste, je me borne à mentionner, seulement pour mémoire, les hypothèses de M. Brückner. A peine mises au jour, elles ont été anéanties. M. Studniczka est intervenu dans l'affaire, et les interventions de M. Studniczka ne sont pas vaines, en général ; brèves ou longues, elles comptent.

Celle dont nous parlons tient en une seule page[1], où M. Studniczka démontre d'abord de quel édifice proviennent les reliefs de Berlin et de Vienne. Il y avait à Athènes, au bord de l'Ilissos, un petit temple ionique, lequel était encore debout au XVIIIe siècle, et a été, depuis, entièrement ruiné; nous n'en connaîtrions rien, si, par bonheur, Stuart et Revett ne l'avaient dessiné et mesuré[2]. Une frise en relief le décorait, dont les plaques[3], déjà en ce temps, avaient été enlevées; il n'en restait que la place vide, accusant pour ces reliefs une hauteur de près de $0^{m}47$ et une épaisseur de $0^{m}06$: juste les dimensions des morceaux à identifier. Et voici, maintenant, qui va prouver que cette concordance de dimensions n'est pas fortuite. Une des plaques de Berlin offre un détail singulier, difficile à expliquer : ce sont, posés à terre contre un rocher, deux sacs pleins, gonflés par leur contenu, des sacs-ballots bien remplis et bien fermés. Or, en 1897, comme on fouillait l'emplacement du temple de l'Ilissos, on y a recueilli un menu fragment de bas-relief, où figurent deux sacs pareils, debout sur un sol rocheux. Il est certain que ce fragment provient de la frise du temple, et non moins certain qu'il appartient au même ensemble que les morceaux de Berlin et de Vienne. La démonstration est donc complète : ces reliefs sont bien d'origine attique, et leur date ne peut être que celle du temple, probablement le dernier tiers du Ve siècle. — Quant à l'inter-

1. Imprimée sur une feuille volante, et résumant un exposé oral fait le 5 décembre 1910, à l'occasion de l'anniversaire de Winckelmann, au séminaire archéologique de l'Université de Leipzig.

2. Il était tétrastyle amphiprostyle, avec naos petit et pronaos relativement très profond ; en somme, fort semblable, pour les proportions et pour l'aspect de ses façades, au temple d'*Athéna Niké* sur l'Acropole. Cf. Perrot-Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 608, pl. 51 (plans juxtaposés des deux temples, ramenés à la même échelle); Durm, *Baukunst d. Griechen* 3, p. 410, n° 8.

3. Plaques minces, en paros, *rapportées* sur le fond de la construction qui était en pentélique.

prétation du sujet, elle reste incertaine[1], mais peut-être commence-t-elle à le devenir moins. Car la détermination de l'édifice a permis à M. Studniczka de suggérer une idée neuve : il s'y agirait de l'antique querelle entre les habitants d'Athènes et les Pélasges de l'Hymette[2], querelle dont un des épisodes aurait eu pour scène les bords mêmes de l'Ilissos, près de l'endroit où plus tard devait s'élever le temple.

Hécataion. — Il y avait sur l'Acropole d'Athènes, exactement sur le *pyrgos* qui portait le temple d'*Athéna Niké*, une image de la triple *Hécate* par Alcamène. Pour la première fois en sculpture, dit Pausanias (II, 30, 2), Alcamène avait réalisé ce type de la déesse une et triple, en le composant de trois figures distinctes mais jointes ensemble. Le nom officiel était *Artémis-Hécaté;* les Athéniens employaient plutôt le surnom *Épipyrgidia* (Artémis ou Hécate *sur le pyrgos*); et il s'y ajoute encore, dans les inscriptions, l'épithète φωσφόρος ou πυρφόρος. Enfin, une de ces inscriptions nous apprend que les *Charites* étaient associées au culte de l'*Épipyrgidia*[3], ce qui rend supposable que peut-être l'image cultuelle montrait, réalisée plastiquement de quelque manière que ce fût, l'association des trois Charites et de la triple déesse. Alors, il ne serait pas impossible que nous eussions une copie réduite de l'œuvre d'Alcamène dans un petit monument d'une collection autrichienne : *Hécataion* attique, datant des environs de 400 av. J.-C., et que caractérise précisément la réunion des Charites et d'Hécate[4].

Le marbre qui suggère déjà une si intéressante hypothèse est, en soi, une œuvre charmante dans sa modestie, une de ces gentilles fleurs d'art où se respire le plus délicat parfum d'esprit grec. Les difficultés de composition résultant d'une telle donnée y ont été surmontées sans apparence d'effort ni

1. Rappelons-nous que les morceaux subsistants ne font même pas la dixième partie de la frise entière; celle-ci, d'après le plan et les dimensions du temple, devait se développer sur une longueur totale de 36 à 38 mètres.

2. Cf. Hérodote, VI, 137-138.

3. Leur prêtre commun est appelé *prêtre des Charites et d'Artémis Épipyrgidia Pyrphoros* (*C. I. A.*, III, 268).

4. H. Sitte, *Ein attisches Hekataion* (*Wien. Jahreshefte*, XIII, 1910, p. 87-94, pl. 3-4). Cette sculpture est au château d'Ottenstein, propriété du comte Lamberg ; la provenance en est inconnue.

de calcul, avec une sorte d'aisance souriante; les caractères différents des figures de deux espèces qui s'opposent en se juxtaposant y sont marqués de la manière la plus franche, sans pourtant qu'il y ait de heurt entre eux et que l'unité d'impression soit compromise; la gravité et la grâce, l'immobilité recueillie et l'animation joyeuse, l'attitude fixe et les poses souples s'y accordent, s'y harmonisent; et, loin qu'on perçoive la moindre dissonance, on éprouve tout de suite combien était sûr, spontané, naturel, le sens de la mesure, le goût qui a réglé cette fine harmonie. Mais il faut décrire

Hécataion attique, au château d'Ottenstein (Autriche).
Wien. Jahreshefte, 1910, pl. 3.

l'œuvre, et d'abord nous la représenter en son état premier. M. Sitte nous engage à la compléter ainsi : en dessous, par un support circulaire haut d'environ 1 mètre; en dessus, par une large coupe, dont l'usage pratique était de recevoir des offrandes, et dont l'effet décoratif était celui du chapiteau terminant un fût. Ce qui subsiste a une hauteur de seulement $0^{m}46$, y compris la base ronde qui porte tout le groupe : les cinq centimètres de cette base une fois retranchés, il reste $0^{m}41$ pour la colonne au centre; *Hécate* et les *Charites* ont respectivement $0^{m}36$ et $0^{m}25$.

La colonne lisse, qui fait l'axe vertical du groupe, n'est pas, comme on pourrait le croire, de l'inerte matière simplement destinée à l'adossement des personnages à figure humaine : elle est elle-même un « personnage »; c'est l'ancienne représentation aniconique d'Artémis-Hécaté; elle a un sens, et, peut-on dire, une certaine vie. Autour d'elle et véritablement issues d'elle, l'enveloppant et adhérant à elle, se dressent les trois images pareilles d'*Hécate* une et triple. En chacune, la déesse apparaît dans une attitude frontale, jambes unies et pieds joints, coiffée du polos, vêtue d'un long péplos, tenant des deux mains deux grandes torches flambantes[1], qui ont juste même hauteur que leur divine porteuse; son visage aux beaux traits réguliers regarde devant soi, calme et sérieux, immobilisé pour l'expression comme l'est le corps pour le mouvement. Avec les deux torches plantées droit qui l'encadrent tout entière, avec les plis verticaux du péplos et les lignes raides des jambes serrées, chacune des trois images nous offre un modèle, à la fois de la gravité religieuse propre à une antique idole, et de la gravité décorative convenable à une figure qui prend appui contre une colonne et qui doit accorder sa forme à la rigidité architecturale de son support. Enfin, — nouveau cercle de la composition totale, — c'est autour de ces graves figures que s'arrondit la danse aimable de trois jeunes vierges, triade féminine qui est fréquente sur les reliefs grecs, et qui prend, selon les cas, des noms divers : ici les Charites, ailleurs les Nymphes, les Horai, les Agrau-

1. *Artémis* φωσφόρος, *Épipyrgidia* πυρφόρος.

lides, etc. Vêtues du chitôn et de l'himation drapé en biais sur leur poitrine menue, montrant de profil leur visage délicat et leur coiffure coquette, fines de lignes et légères d'allure, les *Charites* s'opposent à *Hécate* d'une manière telle qu'on les comparerait presque à de gaies fillettes s'amusant sous les yeux de leur grave maman. Et il y a cette autre différence encore, que l'artiste a non moins délicatement rendue que sentie : quoique ces jeunes filles se ressemblent fort, et rien n'est plus naturel, puisque ce sont des sœurs (« trois sœurs du même âge, » comme dit certaine chanson d'une ronde enfantine), elles ne sont pourtant pas identiques, ainsi que le sont et devaient l'être les trois figurations d'Hécate. Plis de la draperie, mouvement des jambes, gestes des mains, beaucoup de détails changent de l'une à l'autre. Pouvait-on mieux marquer, et avec plus de discrétion, que les trois sœurs ne se confondent pas entre elles, ne se répètent pas, sont bien trois individus, trois personnes?

Quelle jolie composition de ce petit monument, qui, devant représenter une déesse triple et une triade divine, est lui-même triple en sa structure, et chez qui la vie semble se répandre du dedans au dehors et descendre du haut vers le bas, un peu comme une eau qui a jailli et retombe trois fois en s'élargissant de vasque en vasque! Au milieu, la vie obscure et secrète du primitif symbole sans figure; puis, la vie recueillie, immobile, grave de la déesse aux torches nocturnes; et puis enfin, la vie fraîchement épanouie, mouvante, souriante des virginales danseuses et leur hymne de mouvement et de joie... Serait-il permis de compléter encore cette progression, d'élargir ces ondulations par un cercle de plus, en esquissant dans notre pensée un chœur de jeunes mortelles, vraiment vivantes celles-là, aux jambes vraiment dansantes, aux voiles vraiment flottants, qui mèneraient leur ronde autour de l'image sainte, sur le sol du sanctuaire, en l'honneur des trois Charites et de la triple Hécate?

Reliefs dits "pittoresques". — Le mot qui sert à désigner ces reliefs n'est pas pleinement satisfaisant. Même toujours appli-

cable, il ne l'est pas toujours à un égal degré. Parmi les monuments ainsi qualifiés, il y en a dont on ne peut vraiment pas dire que leur caractère essentiel et dominant soit de nous montrer, appropriées à la sculpture, certaines conventions de la peinture pour la mise en scène des personnages et pour l'artificielle composition des fonds. Il existe dans cette série bien plus de variété que ne le laisserait supposer l'emploi d'une étiquette unique; et l'habitude de cette étiquette trop exclusive a peut-être empêché jusqu'ici de faire leur juste part aux différences et aux ressemblances. Des différences, comment n'y en aurait-il pas, et de sérieuses, entre des marbres qu'on croit aujourd'hui devoir échelonner sur une durée de plus de quatre cents ans (du IIIe siècle av. au IIe siècle ap. J.-C.)? C'est dans ce sens, je crois, que se marquera le progrès des études dont ils seront l'objet désormais: on séparera au lieu de réunir, on distribuera en plusieurs groupes à physionomie strictement définie ce qu'on avait trop vite unifié pour une raison générale, sans un suffisant souci des traits particuliers. Tel est le but vers où s'est nettement orienté M. Sieveking, dans son récent travail consacré aux reliefs « pittoresques ». Vingt de ces reliefs, tous (sauf un) déjà connus et quelques-uns célèbres, ont été reproduits sur dix belles planches successives des Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*[1], et, soit dans le commentaire de chaque image ou dans sa conclusion finale, M. Sieveking a proposé pour eux un classement neuf, où sont considérées à la fois l'époque, la région d'origine et les délicates questions de technique.

Rappelons auparavant les deux principales théories qui avaient été soutenues jusqu'ici, celles de M. Schreiber et de son contradicteur M. Wickhoff, entre qui se partageaient les préférences. Pour M. Schreiber, nos reliefs « pittoresques » en

1. Livraisons 125 et 126, pl. 621-630. Voici le détail des planches: 621, les deux reliefs *Grimani* (Vienne); 622-625, les huit reliefs du palais *Spada* (Rome); 626, deux reliefs avec figuration du poète *Ménandre* (Latran, et coll. du feu comte Stroganoff); 627, relief *Polyphème et Éros* (villa Albani), et relief *Dolon* (Vienne); 628, relief du palais *Colonna* (Rome), analogue à ceux du palais Spada, et relief représentant des *Acteurs divers* (Dresde); 629, relief de la "*Chevauchée nocturne*" (Naples), et relief *Éros et panthère* (villa Albani); 630, relief *Acteurs jouant une comédie* (Naples), et relief *Silène et Pygmée* (villa Albani). De plus, dans le texte de certaines notices, ont été figurés quelques autres reliefs encore, des mêmes séries.

marbre sont des *copies* d'après des originaux *en métal*, qui formaient partie des luxueuses décorations murales en vogue dans l'*Alexandrie* des Ptolémées; les plus complets et les plus significatifs d'entre eux, comme les reliefs Grimani, traduisent fidèlement certains produits de l'art alexandrin, que cet art inventa et commença de répandre dans un temps qui coïncide à peu près avec celui du poète Théocrite. Pour M. Wickhoff, au contraire, il ne saurait être parlé, ni du IIIe siècle av. J.-C., ni d'Alexandrie, ni de métal: les reliefs Grimani ressemblent tellement, pour le style et la facture, à certain fragment[1] de l'*Ara Pacis Augustae* (construite et décorée de 9 à 13 av. J.-C.), qu'ils ne peuvent pas être attribués à une date sensiblement plus haute que l'*Ara Pacis* elle-même; ils ne dérivent pas d'un prototype métallique, ce sont des *originaux* qui ont été exécutés d'après des modèles soigneusement et minutieusement établis *en terre*; et c'est à *Rome* (dans quelque atelier de sculpteur grec sans doute, mais grec de Rome[2]) que ce genre nouveau est né, au plus tôt vers le milieu du Ier siècle avant notre ère. Voici maintenant les opinions exprimées par M. Sieveking. D'abord, en ce qui concerne la technique, nommément celle de ces fameux reliefs Grimani autour de qui la bataille s'échauffa le plus, M. Sieveking tient pour certain, à l'encontre de M. Schreiber, qu'on ne doit pas du tout penser à une copie ou imitation d'après le métal, et, d'autre part, tout en admettant avec M. Wickhoff qu'il y a eu, au préalable, établissement d'un modèle très étudié et très fini, il rejette l'idée que ce modèle ait pu être en terre[3], et ne le comprend sinon en cire ou en plâtre, plutôt *en plâtre*. Mais les reliefs Grimani ne sont pas les seuls reliefs dits « pittoresques », et les autres ne sont pas tous de la famille des reliefs Grimani. Tandis que, pour ceux-ci, s'impose le modèle fignolé dans une matière ayant les qualités spécifiques de la cire ou du plâtre, il y en a de nombreux qui sont en marbre vraiment et entièrement, du

1. Scène de sacrifice: cf. *Wien. Jahreshefte*, X, 1907, p. 187, f. 58 (Sieveking).

2. Peut-être cet Arkésilaos de qui on estimait si cher les *proplasmata* (Pline, *N.H.*, 35, 155).

3. Les objections les plus fortes contre l'idée d'un modèle en terre avaient été faites tout de suite par M. Schreiber: cf. *Arch. Jahrbuch*, XI, 1896, p. 78 sqq.

commencement à la fin : c'est à dire qu'ils n'ont pas demandé, ceux-là, une préparation spéciale avec une matière spéciale, et qu'ils ont été en quelque sorte conçus en marbre tout de même qu'ils ont été exécutés en marbre. Remarquons cette distinction faite entre les matières employées, plus exactement entre le respect que les uns ont gardé de ce qu'on peut appeler l'humeur de la matière, et l'espèce de traîtrise avec laquelle d'autres, par un artifice, ont contraint son humeur, forcé son tempérament[1]. Là est le point capital de la démonstration de M. Sieveking ; car de là résulte nécessairement un partage des reliefs en deux groupes.

1. Quand le relief, au début de la période hellénistique, tend à se transformer, sous l'influence de certains goûts nouveaux, son aspect seul est modifié plus ou moins, sans que les procédés d'exécution aient changé. Sur le fond auparavant vide et nu, apparaissent des arbres, des rochers, éléments d'un bref décor de nature autour de la scène figurée ; mais les personnages sont toujours traités comme ils l'étaient antérieurement dans le relief à fond nu, et le supplément décoratif ne fait pas résistance aux justes règles de la technique traditionnelle. S'il y a innovation dans la manière de présenter le sujet, cependant persiste l'ancienne facture, la mieux appropriée au marbre. Le premier en date, parmi les monuments de ce genre aujourd'hui connus, est le relief *Sacrifice à Asclé-*

1. « Comme l'architecte, le sculpteur doit compter avec les matériaux qu'il emploie La nature et les qualités de ceux-ci influent puissamment sur la physionomie de ses œuvres et ont une part considérable à leur expression. La pierre, les métaux, toutes les matières plastiques répondent à des ordres de conception différents. Chacune a un génie latent et comme une vertu ; chacune a ses ressources et aussi ses limites : l'idée, tour à tour, doit entrer en accommodement avec elles. Le mode de composition que l'une rend possible, l'autre l'interdit ; les formes que l'une accepte, l'autre est impuissante à les recevoir. C'est pour ainsi dire en marbre et en bronze que le sculpteur doit penser. — Le langage rend parfaitement compte de ces phénomènes. Car, que veut-on dire quand on parle d'un marbre, d'un bronze, d'une cire, d'un ivoire ? S'agit-il simplement de morceaux exécutés indifféremment à l'aide de ces substances ? Non ; on veut dire bien davantage. Cela signifie que le marbre et que le bronze, par exemple, avec les propriétés spécifiques qui les distinguent, se sont identifiés à ces ouvrages, et qu'ils les ont marqués d'un caractère générique tel que, même lorsqu'ils sont reproduits par le moulage et par le dessin, il est impossible d'en méconnaître la nature. Ils sont différents de tous autres par la donnée première, par l'aspect, par le modelé, par les plus humbles détails de la pratique ; tant l'artiste, en les concevant et en les élaborant, a dû s'inspirer des qualités caractéristiques du métal ou du calcaire et obéir à leur tempérament... » (Eugène Guillaume, *Études d'art antique et moderne*, p. 279-280.)

pios (Glyptothèque de Munich[1]); on doit le dater du IIIe siècle. Ensuite viendrait, vers 200 av. J.-C., l'original d'où dérive le relief *Dolon* (Vienne[2]). Le gros de la série est fourni par les reliefs dits *delphiques*, avec représentation d'*Apollon citharède*[3], puis ceux dits *Bacchus chez Ikarios*[4], enfin ces aimables fantaisies dont les *Satyres* font les principaux personnages[5]. Les originaux de ceux de ces reliefs qui ne sont que des copies étaient sûrement en marbre; et il ne peut être question, à leur sujet à tous, que du marbre. Leur pays d'origine a été l'Orient grec[6], et c'est à eux, en effet, que sont le plus étroitement apparentées telles sculptures asiatiques, comme la frise *Téléphos* dans le Grand Autel de Pergame et le relief *Corde et anneau*, découvert à Tralles[7]. Nous avons là une série de reliefs purement grecs, d'une autre apparence assurément que les reliefs du IVe siècle, mais qui en continuent avec exactitude la tradition technique durant le IIIe et le IIe siècle et jusque dans le Ier siècle av. J.-C.

2. Cette tradition a été, au contraire, manifestement abandonnée dans des marbres tels que les reliefs Grimani, le relief *Polyphème et Éros* (villa Albani[8]), le relief *En route pour le marché* (Glyptothèque de Munich[9]) : œuvres conçues et préparées en cire ou en plâtre, selon les ressources propres à ces matières. Ce sont, après les reliefs hellénistiques-*grecs* de la série précédente, des reliefs qu'on peut dire hellénistiques-*romains;* car les ressemblances indéniables avec certaines parties de l'*Ara Pacis Augustae* incitent à croire que le genre nouveau naquit à Rome, au temps d'Auguste. Les sculpteurs Arkésilaos et Pasitélès ont fort bien pu en être, l'un ou l'autre,

1. Cf. Furtwængler, *Beschreibung*[2], 206; *Id.*, *100 Tafeln nach d. Bildw. d. Glypt.*, 28; Amelung, *Führer in Florenz*, p. 28, f. 7.— Je l'appelle *Sacrifice à Asclépios*, pour plus de commodité; mais il n'est pas certain que le dieu représenté soit bien Asclépios.

2. BrBr's *Denkm.*, 628.

3. Cf. Schreiber, *Hellenist. Reliefbilder*, pl. 34 sqq.

4. Cf. Schreiber, *op. l.*, pl. 37 sqq.

5. Cf. Schreiber, *op. l.*, pl. 22, 24.

6. Rappelons que M. Cultrera (*Saggi sull' arte ellenistica e greco-romana*. I. *La corrente asiana*) avait déjà affirmé avec vigueur les titres, jusque-là méconnus, de la Grèce d'Asie.

7. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXVIII, 1904, pl. 7, p. 71, et XXXII, 1908, p. 526 (Edhembey); *Rev. arch.*, 1906, I, p. 225 (Perdrizet), et 1908, I, p. 9 (Engelmann).

8. BrBr's *Denkm.*, 627.

9. Cf. Furtwængler, *Beschreibung*[2], 455; Schreiber, *op. l.*, pl. 80.

l'inventeur. Les plus anciens échantillons que nous connaissions aujourd'hui de ce style, les plus instructifs aussi, sont les deux reliefs Grimani, qu'on doit dater de 50 av. J.-C. environ.

Tous les caractères qui distinguent ces deux morceaux fameux ne se retrouvent pas exactement, tant s'en faut, chez les autres monuments qui leur font suite. Voici, par exemple, le petit relief *Ménandre et Glykéra* (Latran [1]), où la figure du poète reproduit sans doute la statue exécutée par les fils de Praxitèle pour le théâtre d'Athènes, comme la figure de son amie [2] doit reproduire la statue qu'avait exécutée d'après l'aimable femme Hérodotos d'Olynthos : tout le principal du sujet a donc été emprunté à des œuvres célèbres des siècles passés, et l'artiste n'a eu qu'à composer un facile arrangement, en avant d'un fond qui lui-même est dépourvu d'originalité et n'a aucun rapport avec les deux personnages figurés. On constate par l'analyse une semblable combinaison factice dans le relief *Acteurs* (Dresde [3]), dans l'*Éros et panthère* (villa Albani [4]), dans les grands reliefs du palais Spada [5] et du palais Colonna [6]. Les auteurs de telles œuvres empruntent beaucoup : ils prennent, loin derrière eux, une statue célèbre, un personnage illustre; plus près d'eux, ils prennent un décor rustique, un fond conventionnel avec mur, guirlandes, rideau, etc.; ils combinent à leur guise ces éléments disparates; et quant à l'exécution, toujours reviennent, comme dans les reliefs Grimani, de brusques sautes d'une saillie très plate à une saillie très forte, de hardis refouillements par en dessous, des trous multipliés, et, faisant contraste, des burinages sur le

1. BrBr's *Denkm.*, 626. — Le masque dans la main du poète et les deux autres posés sur la table correspondent, dit justement M. Sieveking, aux trois rôles fondamentaux de la Nouvelle Comédie (κωμωιδία νέα), ceux que le latin désigne ainsi : *juvenis, meretrix, senex.*

2. Si toutefois c'est bien Glykéra !

3. BrBr's *Denkm.*, 628.

4. BrBr's *Denkm.*, 629.

5. BrBr's *Denkm.*, 622-625. — Il y en a huit, dont les six premiers sont attribuables à l'époque de Claude, et les deux autres (représentant respectivement *Paris et Oinoné*, *Paris et Éros* : BrBr's *Denkm.*, 625) sont postérieurs : de l'époque d'Antonin, disait M. Wickhoff; de l'époque de Trajan, dit M. Sieveking.

6. Il y en a trois (cf. Schreiber, *op. l.*, pl. 15 sqq.; un seul est reproduit dans les BrBr's *Denkm.*, 628), analogues à ceux du palais Spada et provenant pareillement d'une grande décoration murale; mais le travail en est plus fin.

Relief dit *" Chevauchée nocturne "* (Musée de Naples).

Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, pl. 629.

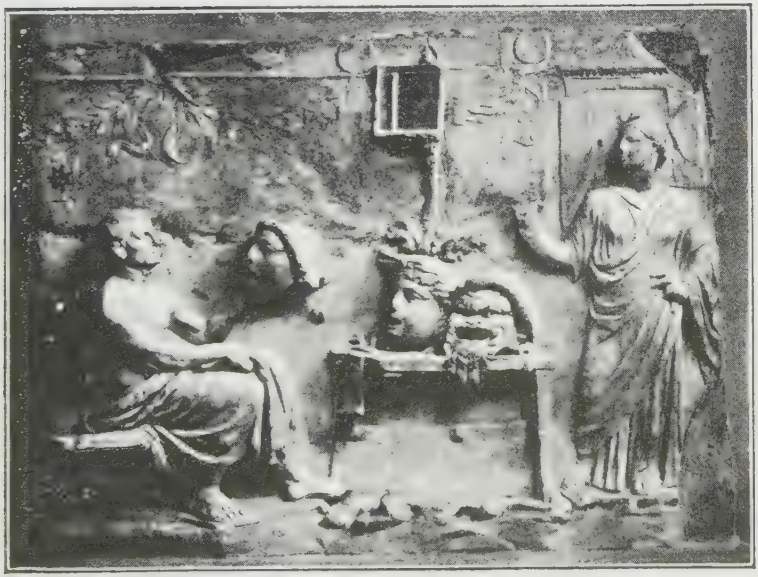

Le poète *Ménandre* et *Glykéra* son amie (Rome, Latran).

Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, pl. 626.]

fond, légers, menus, fins. Encore faut-il remarquer que, certaines fois, notamment dans les reliefs Spada, ces procédés d'exécution atténuent leurs audaces, reculent et s'effacent au lieu de s'étaler, et l'ancienne technique la plus convenable au marbre semble vouloir reprendre le dessus... On voit que tout cela est passablement complexe, et sans doute le dernier mot n'est-il pas encore dit quant à ces reliefs hellénistiques-romains, parsemés sur une durée d'environ deux cents ans (du Ier siècle av. au IIe siècle ap. J.-C.).

3. Entre les monuments de la première série et ceux de la seconde, on souhaiterait qu'un pont fût jeté, au moins une modeste passerelle; et déjà quelques indices donnent à espérer que nous verrons un jour ce souhait réalisé. Deux ou trois reliefs méritent, après examen, d'être tirés à part des autres. Ils sont au musée de Naples, et doivent provenir de la région de Naples; on a ainsi quelque raison de les croire d'origine campanienne. Considérons celui, mal expliqué encore, qu'on appelle la "*Chevauchée nocturne*"[1] : le groupe des trois figures avec le cheval a été traité de l'exacte façon qui convient au marbre, comme il en est dans les œuvres du premier groupe; cependant le sol rocheux, le vieux chêne feuillu, et cette guirlande sur le haut piédestal portant une étrange statue, sont des détails qui nous rejettent vers les œuvres du deuxième groupe; mais, si les détails sont les mêmes, l'exécution en est différente; et finalement on constate qu'un tel relief demeure à distance presque égale de l'un et de l'autre des deux grands groupes. Pareille constatation se fait aussi sur le relief, plus connu, qui montre des *Acteurs jouant une comédie*[2]. Or, la Campanie a été, d'une façon générale, dans la civilisation antique, un intermédiaire entre l'Orient grec et l'Italie latine. Ce rôle utile qu'elle a joué apparaîtra peut-être une fois de plus dans ce cas particulier; peut-être le petit groupement commencé de ces reliefs hellénistiques-campaniens, attribuables au Ier siècle av. J.-C., s'étendra-t-il assez pour nous procurer un passage de plain-pied entre les reliefs hellénistiques les plus anciens,

1. BrBr's *Denkm.*, 629. Le relief a été trouvé à Capri.
2. BrBr's *Denkm.*, 630; Schreiber, *op. l.*, pl. 83.

ceux d'Asie-Mineure, et les reliefs hellénistiques les plus récents, ceux de Rome.

Statue d'Auguste (*de Primaporta*). — M. Studniczka (j'ai plaisir à le dire pour la seconde fois[1] au cours de ces pages) projette sur ce qu'il soumet à son examen un regard si perspicace et si minutieux, il apporte tant de ténacité dans la recherche, il sait si subtilement découvrir entre choses lointaines des rapports féconds, que tout sujet traité par lui, fût-il le mieux connu en apparence, révèle aussitôt quelque trait inaperçu, puis un autre et d'autres encore, tant qu'enfin les conclusions antérieures doivent être revisées et se trouvent renouvelées. C'est ce qui arrive aujourd'hui pour la célèbre statue d'Auguste, exhumée en 1863 à Primaporta[2]. Cette belle et noble effigie, œuvre originale en marbre[3], provient des ruines d'une villa, dite *villa ad gallinas*, que Livie s'était fait construire peu après son mariage avec Auguste [38 av. J.-C.], au voisinage de Rome, dans un site dominant le Tibre. A quelle occasion avait été exécutée la statue qui, un jour, était venue décorer la façade principale de la « villa des Poules » ? Et à quel âge représente-t-elle Auguste? On hésitait beaucoup : pour les uns, l'occasion avait été les *ludi saeculares*, en 17 av. J.-C.; pour d'autres, le vote par le Sénat, en l'an 13, de l'*Ara Pacis* à élever au Champ-de-Mars, alors qu'Auguste atteignait la cinquantaine; mais le portrait, aux yeux de certains, était plutôt d'un homme ayant dépassé à peine la quarantaine. M. Studniczka, en vue d'aboutir à une solution exacte, procède à l'analyse la plus serrée des reliefs de la cuirasse et plus généralement de tous les détails accessoires, lesquels, peut-on dire, mettent autour de l'effigie même de l'empereur un abondant réseau d'allusions à des faits historiques : reste à bien interpréter ces allusions.

1. Cf. ci-dessus, p. 143.
2. F. Studniczka, *Zur Augustusstatue der Livia* (*Rœm. Mitteil.*, XXV, 1910, p. 27-55).
3. M. Studniczka rejette l'idée que la statue puisse être une copie d'après un bronze. Cette idée avait été mise en avant par M. Lœschcke (cf. *Bonner Jahrbücher*, fasc. 114-115, 1906, p. 470); et, dans le moment même que M. Studniczka la repoussait, elle était encore soutenue par M. Sieveking (cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte de la pl. 621, p. 2).

Voici d'abord comment doivent s'expliquer les scènes figurées en relief sur la cuirasse[1]. En bas, sous le nombril, *Tellus* (et non pas une personnification de l'*Orbis romanus*) avec la corne d'abondance sur les genoux et deux enfants blottis contre son flanc[2]. Un peu plus haut, à gauche et à droite, *Apollon* chevauchant un griffon et *Diane* chevauchant un cerf : ce sont les deux divinités à qui Auguste et sa maison avaient une particulière dévotion. Plus haut encore, à gauche et à droite, deux figures féminines, assises dans une attitude désolée, personnifiant deux *Nations barbares,* que leurs attributs font reconnaître pour la *Gaule* (à droite) et l'*Espagne* (à gauche) : allusion aux révoltes récemment réprimées des Celtibériens, en 21 av. J.-C., et de certaines peuplades gauloises, en 27 et 19 av. J.-C. Au dessus, dans toute la largeur des deux pectoraux, représentation du *Soleil levant* et de son quadrige au galop, qui chasse devant lui la déesse verseuse des *Rosées du matin,* laquelle porte sur ses deux ailes l'*Aurore;* puis, dominant cette évocation du jour qui naît, et la complétant encore, *Caelus* (de qui la figure correspond en haut à celle de *Tellus* en bas) étend à deux mains largement, comme un vaste manteau flottant, une rouge nuée[3]. L'esprit du spectateur est ainsi tourné vers les pays du Levant, de l'Orient, où se joue la scène capitale, la scène à deux personnages qui occupe le milieu du décor : il s'agit de la restitution par les Parthes, en 20 av. J.-C., au cours de l'expédition d'Auguste en Asie, des aigles qu'ils avaient prises aux légions de Crassus, à la bataille de Carrhae [53 av. J.-C.]. L'*aigle,* sur une hampe décorée de trois phalères, est intentionnellement placée au point central de la cuirasse. Qui donc la tient et va la restituer? Ce n'est pas la Nation parthe personnifiée[4]; ce n'est pas non plus un Parthe quelconque, représentant idéal de la nation :

1. Certaines de ces explications sont connues et acceptées de tous; d'autres sont, en totalité ou en partie, nouvelles et personnelles à M. Studniczka.

2. *Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,*
Magna virum...
(Virgile, *Géorg.*, II, 174-175.)

3. La statue était polychromée; particulièrement les reliefs de la cuirasse avaient été peints avec grand soin; et il subsiste de nombreux vestiges des couleurs.

4. Les Nations barbares sont toujours personnifiées sous figure féminine.

Statue d'*Auguste*, trouvée à Primaporta.
(Rayet, *Mon. de l'art ant.*, II, pl. 71.)

c'est le roi même, *Phraatès IV,* reconnaissable au bandeau royal qui ceint sa chevelure. Et l'autre personnage, qui va recevoir l'aigle, et qui n'est pas le dieu Mars (Mars Ultor), mais un officier romain, n'est pas non plus un officier quelconque, représentant idéal de l'armée romaine : c'est l'envoyé même d'Auguste, le négociateur qui délivra les aigles prisonnières ; c'est *Tibère*[1], alors âgé de vingt-deux ans. Il a près de lui, tout contre lui un *chien,* dont on comprenait mal la présence quand il fallait naguère y voir un compagnon du dieu Mars. Mais, Tibère étant substitué à Mars, la qualité de l'animal change aussi, et je ne sais rien de plus joliment ingénieux que l'explication nouvelle de M. Studniczka, pour qui ce chien méfiant, grondant, le corps en arrêt, les oreilles aplaties, prêt à sauter sur le Parthe, représente à merveille la pensée et l'attitude du Romain surveillant, à la frontière orientale de l'Empire, ses odieux et gênants voisins. Il y a des sentiments qu'un ambassadeur, fût-il un militaire et négociât-il avec la main sur la garde du glaive, ne peut décemment laisser voir ; mais, ce que Tibère ici pense sans le dire, le chien de police qui l'accompagne et qui n'a rien, lui, d'un diplomate, l'exprime en un clair langage.

La scène de la restitution des aigles ayant été mise au premier plan dans le décor de la cuirasse (si bien qu'on doit même supposer que l'attribut qu'Auguste tenait de la main gauche n'était pas une lance ni un sceptre, mais plutôt une enseigne de légion, une aigle dorée s'éployant au dessus de son épaule et faisant de l'*imperator* un *signifer*), en conséquence la date de la statue semble ne pouvoir pas être bien éloignée de cet impressionnant succès, advenu en l'an 20. C'est ce que confirment encore les *Sphinx* figurées sur les épaulières : allusion au plus ancien des trois cachets qu'Auguste employa successivement[2]. D'autre part, Auguste revint d'Orient à Rome seulement en 19 ; c'est là le *terminus post quem,* déjà impliqué d'ailleurs dans l'allusion aux révoltes gauloises de la même

1. *Recepit et signa quae M. Crasso ademerant Parthi.* (Suétone, *Tib.*, 9.)
2 *In... epistulis signandis initio Sphinge usus est...* (Suétone, *Aug.*, 50). Auguste se servait encore de ce cachet durant son voyage d'Asie.

année 19. Toute la difficulté est de déterminer à quelle longueur se tenir de ce *terminus post quem*. Considérons, pour cela, un dernier détail accessoire, qui n'est pas le moins significatif de tous. Il y a, contre la jambe droite de la statue, un support avec un dauphin que chevauche un petit *Amour;* et

Cuirasse d'*Auguste*, partie antérieure développée à plat.
[*Rœm. Mitteil.*, 1910, p. 31.]

l'on croit d'habitude que cet Amouret n'est là que pour rappeler la divine origine de la maison des Césars[1]. Oui, il a bien ce sens, mais non pas seulement ce sens-là. M. Studniczka s'est avisé que la tête de cet *Amour* était le fidèle portrait d'un enfant de la famille impériale, du petit *Gaius Caesar,* fils de

1. Auguste = *clarus Anchisae Venerisque sanguis* (Horace, *Carmen saec.*, 50).

Julie et d'Agrippa, né en 20 av. J.-C.; et ce portrait, qui accuse un âge d'environ deux ans, aurait donc été fait en l'année 18. Même, avec une ingéniosité croissante, M. Studniczka discerne que la présence du petit-fils a été voulue ici par le grand-père, pour rappeler au beau-fils Tibère, trop porté peut-être à s'enorgueillir de son succès chez les Parthes, qu'Auguste avait maintenant un rejeton mâle de sa race, à qui l'Empire devait un jour revenir; en sorte que cet innocent Amouret serait, en réalité, une évocation des intrigues ambitieuses qui se nouaient autour d'Auguste, et que la mort si souvent traversa[1]. — En tout cas, grâce au portrait du petit Gaius, la statue de Primaporta daterait exactement de l'année 18. Auguste avait alors quarante-cinq ans[2].

HENRI LECHAT.

Lyon, mars 1911.

Additions et corrections aux Notes antérieures.

I. *Rev. Ét. anc.*, 1910, p. 127-128. — Ἐπίνητρον ou ὄνος. Sur l'exact emploi, pour la préparation de la laine à filer, de cet objet dont nous ne possédons que de rares échantillons en terre cuite, presque tous de fabrication attique, contenus dans un étroit espace de temps aux environs de 500 av. J.-C., cf. un intéressant article de M. St. Xanthoudidès (*Athen. Mitteil.*, XXXV, 1910, p. 323-334). — Autre article par M. H. Blümner (*Wien. Jahreshefte*, XIII, 1910, *Beiblatt*, c. 89-94) sur l'*épinétron* et sur le sens à attribuer au verbe ξαίνειν, dans l'expression d'Aristophane (*Lysistraté*, 579): ξαίνειν ἐς καλαθίσκον.

II. *Rev. Ét. anc.*, 1910, p. 348, note 3. — Torse dit d'*Atalante*, considéré comme provenant du fronton Est du temple de Tégée. Contre l'idée que ce torse doive ou puisse être complété avec

1. Gaius Caesar, qu'Auguste avait adopté en 17 av. J.-C., mourut en 4 ap. J.-C., à vingt-trois ans; son frère Lucius, né en 17 et qu'Auguste avait adopté en même temps que Gaius, était mort en 2 ap. J.-C., à dix-huit ans. C'est seulement après la mort de Gaius, qu'Auguste adopta son beau-fils Tibère, âgé déjà de près de quarante-six ans.

2. Une nouvelle statue d'Auguste, fort intéressante, a été découverte en 1910, à Rome, près la via Labicana : cf. *Notizie degli scavi*, 1910, pl. 1-3, p. 223-228 (Pasqui). Elle représente l'empereur en *pontifex*. La tête en a été changée; peut-être, suppose M. Studniczka, lorsque Auguste, en 12 av. J.-C., prit le titre de *pontifex maximus :* ainsi, cette tête, qui est un très beau portrait, nous donnerait l'image ressemblante de l'empereur quand il avait cinquante et un ans.

une certaine tête découverte également à Tégée, MM. Dugas et Berchmans ont apporté de nouvelles objections qui semblent décisives : cf. *Rev. de l'Art ancien et moderne,* 1911, I, p. 14. A ce propos, je rappellerai ici une opinion qui est trop peu connue et qui mérite fort d'être considérée. M. Studniczka déclarait naguère (cf. *Litt. Zeitg*, 1906, c. 2628) que ledit torse ne pouvait, à ses yeux, être celui d'*Atalante*, à cause du vêtement *trop long*, et il m'a réitéré cette déclaration dans une lettre récente : son avis est que, pour ce marbre, étant admis qu'il ait appartenu à la décoration du temple, on doit penser plutôt à une figure d'acrotère.

III. *Rev. Ét. anc.*, 1910, p. 350, en bas. — *Éros* en bronze, de Mahdia (Tunisie). J'ai commis, en décrivant la figure, un lapsus, que le lecteur pouvait d'ailleurs rectifier de lui-même, s'il suivait ma description sur l'image des *Monuments Piot*. Mon texte doit être corrigé ainsi : « ... ses yeux regardent avec attention, sa main droite [au lieu de *gauche*] s'est levée brusquement à la hauteur du front, et il est probable que la main gauche [au lieu de *droite*], tenant l'arc, obéissait à la même impulsion et se soulevait plus ou moins haut. » — Le bras gauche de la statue a été retrouvé en 1910 (cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1910, p. 589), et il est vrai que la main gauche tenait l'arc et se soulevait aussi.

H. L.

[Qu'il me soit permis, à propos du chien de Tibère (p. 158), de faire, sans y insister, une hypothèse différente de celle de M. Studniczka. Celui-ci y voit, très habilement, le chien *custos imperii,* l'équivalent du *cave canem* des demeures privées. Je me demande si ce sens symbolique est tout à fait en rapport avec l'extraordinaire précision de ce bas-relief. Ne s'agirait-il pas de l'étoile du chien ? La scène de la remise des aigles ne se serait-elle passée à la fin avril, au temps où *exoritur Canis* (Ovide, *Fastes*, IV, 904) : on sait bien qu'elle eut en effet lieu vers cette date. Ou bien Tibère ou Auguste ne rendaient-ils pas un culte particulier au chien stellaire ? La dévotion astrologique servira de plus en plus à expliquer bien des choses d'archéologie gallo-romaine. Remarquez que les images tirées du ciel abondent sur cette cuirasse. — On peut aussi penser aux chiens qui gardaient le temple de Jupiter Capitolin, dans lequel les enseignes furent d'abord déposées. — C. J.]

SUR LES GEMMES

REPRÉSENTANT LA FABRICATION D'UN SQUELETTE

La gemme que reproduit la gravure ci-contre, a été découverte à Samos et se trouve actuellement à Smyrne dans une collection particulière.

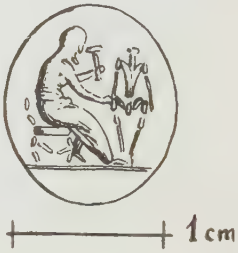

Intaille plate. *Sardoine, ou imitation en pâte brun clair translucide.* A gauche, homme barbu assis sur un escabeau, la partie inférieure du corps drapée. De la main droite, il tient un squelette debout devant lui; de la gauche, il lève un marteau comme pour enfoncer un clou.

Gravure négligée et peu profonde. Appartient, d'après le sujet, aux environs de l'ère chrétienne[1].

Cette gemme rentre dans une série dont on connaît déjà plusieurs exemplaires, et il ne serait pas utile d'y revenir si l'explication généralement acceptée n'en paraissait peu satisfaisante. Dans cette représentation, on a presque toujours reconnu Prométhée, créateur de l'homme, construisant la charpente du corps[2]. Or ni les textes ni les monuments ne légitiment une pareille interprétation: d'une part, les textes[3]

1. Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, p. 297; cf. Babelon, *Collect. Pauvert de la Chapelle*, p. 58.

2. Par exemple: Winckelmann, *Descr. des pierres gravées du feu Baron de Stosch*, p. 314; Jahn, *Arch. Beiträge*, p. 138; Ch. Blanc, *Gaz. des Beaux-Arts*, VII (1860), p. 193; De Witte, *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, 1869, p. 167; Treu, *De ossium humanorum larvarumque apud antiquos imaginibus*, p. 7; Leclercq, in *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie* de Dom Cabrol, v° Anatomie, col. 1960; Bapp, in *Roscher's Lexikon*, v° *Prometheus*, col. 3104. Furtwängler seul, sans la contester, n'a pas adopté cette interprétation: *Beschreib. der geschnittenen Steine im Antiquarium*, p. 284, n° 7688.

3. Par exemple: Apollodore, I, 7, 1; Ménandre, *Incert. fabul. fragm.* (Didot), VI; Philémon, *Incert. fabul. fragm.* (Didot), III; Callimaque, fragm. 87, 133 (Schneider); Lucien, *Prometh.*, 12-13; Pausanias, X, 4, 3; Horace, *Od.*, I, 16, 13; Ovide, *Metamorph.*, I, 80; Hygin, *Fabul.*, 142; Juvénal, XIV, 35. Cf. sur ce mythe: Toutain, in *Dict. des*

disent simplement que Prométhée a *façonné* l'homme *avec de l'argile* et, bien que certains d'entre eux soient assez explicites, ils ne présentent jamais cette opération comme nécessitant l'ajustage préliminaire d'une charpente; d'autre part, sur les monuments assez nombreux qui illustrent indubitablement ce mythe[1], l'homme créé par Prométhée est toujours figuré avec l'aspect d'un corps recouvert de chair, non avec celui d'un squelette[2]. Il semble donc nécessaire de renoncer à la dénomination mythologique de ce thème et de le considérer plus naturellement comme emprunté à la vie réelle. Reste à savoir si cette seconde interprétation est justifiée par les faits et si l'on a effectivement fabriqué des squelettes dans l'antiquité.

De nos jours, c'est à la construction d'une pièce anatomique qu'une pareille scène fait penser au premier abord. Mais il ne paraît pas que l'usage de telles pièces ait été répandu chez les anciens. Galien, qui nous dit longuement[3] comment un étudiant en médecine pourra suppléer à l'extrême rareté des squelettes humains, ne fait aucune allusion à la pratique de squelettes artificiels sur laquelle, semble-t-il, il n'aurait pas manqué d'insister. Par contre, leur existence nous est attestée en vue d'une fin tout autre que l'enseignement de l'anatomie: l'excitation au plaisir et à la joie[4]. On connaît là-dessus le texte de Pétrone décrivant le festin de Trimalchion[5], texte qui

Antiquités, v° *Prometheus*, p. 682; Preller-Robert, *Griech. Mythologie*, I, p. 81; Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, p. 241; Bapp, in *Roscher's Lexikon*, v° *Prometheus*, col. 3044.

1. Par exemple: Jahn, *Annali dell' Instit.*, 1847, pl. Q; Visconti, *Museo Pio Clementino*, IV, pl. 34; Reinach, *Répert. de la statuaire*, I, p. 105-106; probablement aussi Furtwängler, *Ant. Gemmen*, I, pl. XXI, 56-61. Cf. Jahn, *Annali dell' Instit.*, 1847, p. 308; Toutain, in *Dict. des Antiquités*, v° *Prometheus*, p. 683; Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, p. 241; Bapp, in *Roscher's Lexikon*, v° *Prometheus*, col. 3103.

2. La gemme: Treu, *De ossium humanorum... imaginibus*, p. 9, n° 23, sur laquelle Bapp (*l. c.*, col. 3104) reconnaît le prototype complet de la scène, ne me semble pas représenter Prométhée. Autant que j'en puis juger par les descriptions, rien ne désigne dans la femme debout un personnage mythologique, par exemple Athéna ou Psyché que l'on s'attendrait à trouver auprès de Prométhée (cf. Collignon, *Essai sur les monuments relatifs au mythe de Psyché*, p. 329). Quant au génie ailé portant une torche, on peut y voir un génie funéraire dont la présence est naturellement amenée par celle du squelette (cf. Welcker, *Alte Denkm.*, II, pl. XIV, 26). De même le papillon de la gemme mentionnée par Jahn (*Arch. Beiträge*, p. 138) paraît rappeler la séparation de l'âme et du corps plutôt que l'union de l'âme au corps qu'il serait étrange, dans cette dernière hypothèse, de figurer sous la forme d'un squelette.

3. *De anatomic. administrat.*, I, 2.

4. Cf. Le Blant, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1887, p. 254.

5. *Satyric.*, 34: *larvam argenteam attulit servus sic aptam, ut articuli eius vertebraeque laxatae in omnem partem verterentur.*

a été confirmé par la découverte de plusieurs petits squelettes en bronze[1]. Ne serait-ce pas la fabrication d'un objet de ce genre que représenterait notre gemme?

La seule difficulté de cette interprétation provient des dimensions du squelette, celui qui est figuré sur la gemme ne pouvant avoir moins de 1 mètre, et les petits squelettes en bronze n'atteignant pas $0^{m}10$. Mais cette difficulté est loin d'être décisive : car, s'il a existé des squelettes de grande taille, ils ont dû être en bois plutôt qu'en métal, ce qui en explique la disparition complète. De plus, au dire d'Hérodote[2], les momies ou squelettes en bois que l'on présentait en Égypte dans les festins, mesuraient jusqu'à 2 coudées, c'est-à-dire $0^{m}89$; or, c'est probablement d'Égypte, aux environs de l'ère chrétienne, que la mode des squelettes de banquets a passé dans les habitudes gréco-romaines, et l'on ne voit aucune raison pour que les Égyptiens, peuple conservateur, aient réduit, après l'époque d'Hérodote, les dimensions qu'ils donnaient à leurs squelettes ou momies.

C'est donc une scène de la vie réelle que l'on trouvera, si les remarques précédentes sont justes, sur les gemmes au prétendu Prométhée. La fortune de ce thème ne s'en explique pas moins aisément: d'abord, par le goût des graveurs pour la représentation d'un métier analogue, celui du sculpteur[3]; ensuite, par le sens que prenait facilement un tel sujet: l'image de l'ouvrier formant non un corps plein de vie, mais un squelette décharné, devait éveiller l'ensemble d'idées, issu de la philosophie épicurienne, qu'ont illustré le plus parfaitement les gobelets de Boscoreale. La scène de genre s'élevait ainsi à l'expression d'une haute pensée morale, et le chaton de bague devenait un *memento mori* au même titre que le squelette dont il représentait l'ajustage.

CHARLES DUGAS.

1. Ficoroni, *Gemmae antiquae litteratae*, p. 96, pl. VIII, 4; Treu, *De ossium humanorum... imaginibus*, p. 30, 35, 36, et *Arch. Anzeiger*, 1889, p. 106; Lovatelli, *Mon. Antich.*, V (1895), col. 5.

2. II, 78; cf. Plutarque, *Conviv. sept. sap.*, 2.

3. Cf. Blümner, *Technologie und Terminologie*, III, p. 222.

LES SYMBOLES ASTRAUX

SUR LES

MONUMENTS FUNÉRAIRES DE L'AFRIQUE DU NORD

Les stèles et cippes funéraires de l'époque romaine, qui ont été trouvés en très grand nombre dans l'Afrique du Nord, portent souvent, soit sur la face antérieure, au-dessus ou au-dessous de l'épitaphe, soit sur les faces latérales, des figures, des scènes, des ornements divers et des motifs de décoration. Les figures sont, en général, des portraits plus ou moins grossiers; la plus fréquente des scènes ainsi représentées est le banquet funèbre; les ornements et motifs de décoration sont fort variés; l'une des catégories les plus habituelles est constituée par les symboles astraux. Ces symboles méritent d'autant plus de retenir l'attention que leur présence sur les monuments funéraires de l'époque romaine est très rare ailleurs que dans l'Afrique du Nord. Ils ne sont signalés ni dans l'étude minutieuse consacrée par Bruno Schræder aux *Monuments funéraires de l'Empire romain*[1], ni dans le travail d'ensemble récemment publié par V. Macchioro sur le *Symbolisme dans la décoration funéraire chez les Romains*[2]. Nous nous proposons d'indiquer brièvement, dans cette note, quels ont été les symboles astraux appliqués à la décoration des monuments funéraires de l'Afrique du Nord; quelle est la répartition géographique des monuments aujourd'hui connus sur lesquels ils sont représentés; enfin, quelle est l'origine de cette coutume.

1. Bruno Schræder, *Studien zu den Grabdenkmälern der romanischen Kaiserzeit*, dans les *Bonner Jahrbücher*, 108-109 (1902), p. 47 sqq. Cf. dans le même volume les articles de MM. J. Klinkenberg (p. 80 sqq.) et R. Weynand (p. 185 sqq.), sur les monuments funéraires antiques de Cologne et des pays rhénans.

2. V. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepulcrali romane*, Naples, 1909.

Les trois symboles astraux de beaucoup les plus fréquents sur les stèles et cippes funéraires de l'Afrique du Nord, sont : le croissant lunaire, le disque et la rosace solaire, l'étoile. Le croissant est presque toujours représenté montant, c'est-à-dire les cornes en l'air ; à l'intérieur du disque solaire, sont parfois dessinés quatre, six ou huit rais ; enfin l'étoile est le plus souvent figurée par quatre, trois ou même simplement deux lignes droites qui se coupent. Ces divers symboles se présentent soit isolément, soit groupés les uns avec les autres. Le nombre des monuments où l'épitaphe est simplement surmontée du croissant est considérable ; beaucoup plus rares sont ceux où figurent soit le disque ou la rosace seuls, soit une ou deux étoiles. Le groupe du disque et du croissant revêt diverses formes : tantôt le disque est comme emboîté dans la cavité du croissant, tantôt il est figuré au-dessus du croissant, mais à une certaine distance et indépendamment de lui *(fig. 1)* ; tantôt enfin, le croissant est placé entre deux disques ou rosaces[1]. Le groupe de l'étoile et du croissant a été conçu de la même façon : ici l'étoile est placée au-dessus et à l'intérieur du croissant *(fig. 2)* ; là le croissant se trouve entre deux étoiles (*fig. 3*) ; plus rarement l'étoile ou les étoiles sont placées au-dessous du croissant, ou même fort loin de lui dans un autre compartiment de la pierre. L'étude de tous les monuments funéraires africains ornés de symboles astraux fait apparaître l'incontestable prédominance du symbole lunaire,

Fig. 1.
Groupes du Disque et du Croissant.

Fig. 2.
Le Croissant et l'Étoile.

Fig. 3.
Le Croissant entre deux étoiles.

1. Dans ce dernier cas, bien que le disque soit nettement dessiné, on peut se demander si l'intention du sculpteur n'a pas été de représenter deux étoiles plutôt que de redoubler le symbole solaire.

du croissant. Est-il possible de préciser davantage la valeur de ces symboles? La forme exclusive du croissant donnée à la lune a-t-elle un sens spécial? Dans les deux disques parfois

Fig. 4. — Cippe funéraire provenant de Thacia (région de Sicca Veneria).

représentés de l'un et l'autre côté du croissant faut-il voir le soleil levant et le soleil couchant? Convient-il d'interpréter de même les deux étoiles dont la disposition est analogue à droite et à gauche du croissant? Il nous est impossible de le dire. Les monuments ne fournissent aucune indication qui permette de répondre à ces questions.

Outre ces symboles courants de la lune, du soleil et des étoiles, il est nécessaire de signaler d'autres motifs, qui se rattachent au même ordre d'idées. En premier lieu, le svastika, dessiné sans aucun doute sur deux monuments funéraires de Theveste[1] et de Zattara[2]. En second lieu, divers motifs à la fois anthropomorphiques et symboliques (*fig. 4*), tels que une tête virile radiée[3] et une tête féminine surmontée d'un croissant de

Fig. 5. — Coffret funéraire chrétien d'Aïn-Beida (face).

lune[4] ou au contraire placée sur un croissant de lune[5]. Enfin les signes du Zodiaque, qui ornent le mausolée connu d'Henchir el Messaour[6], et quelques autres figures ou groupes dont la signification sidérale est possible, sans être certaine toutefois, un Dioscure?[7], un poisson et un serpent[8], un lion redoublé[9], divers animaux[10].

Il n'est pas jusqu'aux monuments chrétiens sur lesquels on ne puisse retrouver la trace des symboles astraux. Plusieurs épitaphes chrétiennes d'Altava, dans la Maurétanie Césarienne,

1. *C. I. Lat.*, VIII, 1908.
2. *Id., ibid.*, 5192.
3. *Id., ibid.*, 15625; *Revue de Constantine*, 1907, p. 255.
4. *C. I. Lat.*, VIII, 17364; cf. *Revue de Constantine*, 1892, p. 221, n° 22.
5. *C. I. Lat.*, VIII, 15625 : *caput lunae crescenti impositum.*
6. R. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 7; Doublet, in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 133-135.
7. *C. I. Lat.*, VIII, 1606.
8. *Id., ibid.*, 8408.
9. *Id., ibid.*, 9057 = 20738, 20758.
10. *Id., ibid.*, 18731.

sont ornés de disques et d'étoiles[1]. C'est à la symbolique astrale qu'ont été empruntés d'autre part les éléments essentiels de la décoration du coffret funéraire chrétien trouvé aux environs d'Aïn Beida[2] *(fig. 5 et 6)*.

La répartition géographique des monuments, sur lesquels apparaissent les symboles astraux est fort inégale. Dans la partie orientale des provinces africaines, ainsi qu'au sud, ils

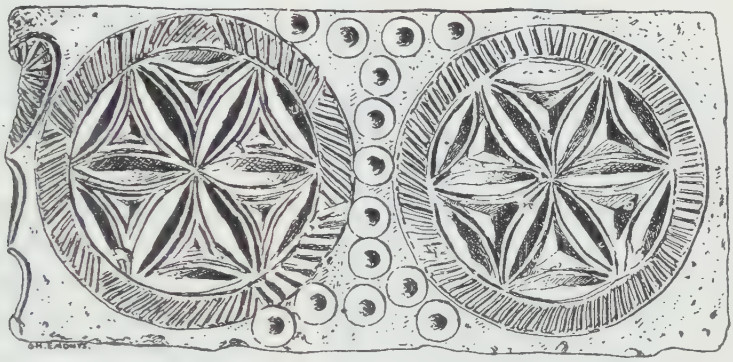

Fig. 6. — Coffret funéraire chrétien d'Aïn Beida (revers).

font presque complètement défaut. A Carthage même, ils sont très rares. Ils deviennent plus nombreux, à mesure qu'on pénètre dans les régions montagneuses de l'intérieur. Le pays accidenté, qui forme aujourd'hui le centre de la Tunisie et qui s'étend depuis la vallée de la Medjerdah au nord jusqu'aux plateaux de Thala et de Sbeitla vers le sud, en a fourni quelques-uns : Thubursicum Bure, Thugga, Mustis, Mactaris et ses environs, Uzappa, la Civitas Araditana, Bisica, telles sont les cités, en général d'origine préromaine, dont les nécropoles ont livré quelques monuments où figurent soit des symboles astraux, soit des représentations sidérales; mais il faut ajouter que de tels monuments sont très peu nombreux par rapport à l'ensemble des stèles ou cippes funéraires recueillis aux mêmes endroits.

La région où les symboles astraux semblent avoir été le

1. *C. I. Lat.*, VIII, 21736, 21738, 21746, 21749, etc.
2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 76-77.

plus populaires, le plus souvent employés pour la décoration des tombes, est celle qui s'étend depuis Thabraca, Bulla Regia et Sicca Veneria à l'est, jusqu'à Saldae, Sitifis et Auzia vers l'ouest, depuis le littoral au nord jusqu'à l'entrée des hauts plateaux vers le sud. Nulle part ces symboles ne sont plus nombreux que dans les nécropoles de Bulla Regia, de Thuburnica, de Sicca Veneria et des bourgs voisins, de Thagaste, de Thubursicum Numidarum, de Tipasa de Numidie, des petites villes voisines de Cirta, telles que Arsacal, Uzelis, Mastar, Mileu, Civitas Celtianensium, Sigus, Sila, etc., enfin de Sitifis et Tupusuctu. Hors même des villes, les cimetières ruraux retrouvés ici et là entre Thagaste et Thabraca, dans l'un des cantons les plus boisés et les moins accessibles de la province Proconsulaire, ou tout autour de Cirta, attestent également combien était répandu dans toute cette partie du Tell algéro-tunisien l'emploi du croissant de lune, du disque et des étoiles comme symboles funéraires. Il est remarquable d'autre part que les cités de sud, créées principalement autour des camps ou sur les grandes voies militaires, Theveste, Mascula, Thamugadi, Lambaesis, Diana, Zaraï, malgré le grand nombre des épitaphes trouvées dans leurs ruines, n'ont fourni que très peu ou même n'ont point fourni de monuments funéraires décorés de symboles astraux.

Fig. 7.
Stèle funéraire de Caesarea (Cherchell).

A l'ouest de Saldae, Sitifis et Auzia, une seule ville doit être retenue, Caesarea, la capitale de la Maurétanie Césarienne:

mais sur les stèles funéraires qui en proviennent, le croissant *(fig. 7)* et le groupe du disque et du croissant sont fréquents.

De cette répartition géographique une conclusion ressort, c'est que les symboles astraux ne sont pas dans l'Afrique du nord d'importation romaine. Ce n'est ni dans les villes du littoral, telles qu'Hadrumète, Carthage, Utique, Hippo Regius, Rusicade, ni dans les colonies fondées par Rome, Theveste, Thamugadi, Lambaesis, Diana Veteranorum, que ces motifs de décoration étaient populaires. La plupart des cités, dans les nécropoles desquelles ces symboles ont été surtout retrouvés, existaient avant la conquête romaine, sinon comme villes au sens administratif du mot, du moins comme centres de population; leurs noms même le démontrent : Bulla Regia, Sicca Veneria, Thuburnica, Thagaste, Thubursicum Numidarum, Arsacal, Uzelis, Mileu, etc., etc. A Sitifis, à Tupusuctu, à Caesarea, qu'habitèrent des soldats, des vétérans ou des colons venus des autres provinces de l'empire, les symboles astraux décorent les tombes les plus modestes, celles dont les épitaphes portent un nom obscur, sans mention de grade militaire ni de dignité municipale.

Mais avant que la domination romaine s'étendît sur l'Afrique du Nord, deux éléments ethnographiques et sociaux avaient joué un rôle important dans les destinées du pays : les Phéniciens d'une part, et d'autre part les populations que ces immigrants orientaux trouvèrent installées dans le pays à l'époque où ils y abordèrent : Libyens, Numides, Maurétaniens. Au premier abord, pour qui étudie isolément la répartition géographique des monuments funéraires décorés de symboles astraux, cette répartition paraît exclure l'idée d'une origine punique, puisque ce n'est ni autour de Carthage, ni autour des antiques comptoirs phéniciens ou carthaginois, Leptis, Tacape, Taparura, Hadrumète, Utica, Thabraca, Hippo Regius, Rusicade, Igilgili, Icosium, Cartenna, que de tels monuments ont été recueillis en grand nombre. Au contraire, leur fréquence dans les régions voisines de Bulla Regia, de Thagaste, de Cirta, ou dans une cité comme Caesarea, capitale d'un des royaumes de Maurétanie, encourage à penser

que ces symboles astraux sont d'origine africaine, qu'ils ont été surtout répandus chez les plus anciennes populations du pays. Ce qui pourrait corroborer cette conclusion, c'est que le groupe du disque et du croissant se trouve sur deux épitaphes bilingues, latines et libyques[1], et que, soit ce même groupe, soit le croissant seul; accompagnent parfois des textes libyques[2].

Nous pensons toutefois que ce serait une erreur d'envisager ici exclusivement la répartition géographique ou les rapprochements que nous venons de signaler entre les symboles astraux et les textes libyques. Il convient d'examiner aussi les symboles eux-mêmes, d'en déterminer le caractère, et, si possible, l'origine.

Il ne saurait y avoir aucun doute sur le sens intrinsèque des symboles astraux, dont sont ornés de nombreux monuments funéraires africains. Le disque avec ou sans rais intérieurs et la rosace représentent le soleil; le croissant représente la lune; les étoiles représentent, soit le ciel nocturne étoilé dans son ensemble, soit l'étoile du matin et celle du soir. Mais ces symboles ont aussi une valeur religieuse; c'est en tant qu'êtres divins que ces astres ont été ainsi figurés; les cultes de la lune, du soleil et des astres divinisés sont parmi les plus anciens que l'histoire nous fasse connaître; ils existaient dans les cités primitives de la Chaldée; on constate l'importance, dès l'aurore des temps historiques en Égypte, au moins des cultes solaire et lunaire.

Les symboles astraux avaient-ils perdu cette valeur religieuse lorsque les Africains de l'époque romaine les gravaient sur leurs cippes et stèles funéraires? Nullement. Tout d'abord, en thèse générale, on peut affirmer que les monuments funéraires avaient eux-mêmes un caractère religieux : l'expression *Dis manibus sacrum* suffirait à le démontrer. Mais, en outre, l'archéologie africaine nous permet de préciser davantage encore les relations étroites qui existaient entre ces monuments et les monuments votifs. Nous n'insisterons pas sur la ressem-

1. *C. I. Lat.*, VIII, 5216, 5220.

2. *Revue de Constantine*, 1875, pl. III, n° 206; pl. VI, n°s 225-226; pl. VIII, n° 237; pl. X, n° 248; pl. XI, n° 255. — *Id.*, 1892, p. 226, n° 386; cf. *Id.*, 1886-1887, pl. II, n° 365; pl. V, n°s 377-378.

blanoe extérieure des mausolées et des temples, des cippes funéraires et des autels, des stèles tombales et des stèles votives. Nous nous contenterons de signaler quelques faits particulièrement caractéristiques. Dans certains cas, on a gravé des épitaphes sur des stèles évidemment préparées pour servir d'ex-voto. En voici plusieurs exemples : à Mascula, dans la Numidie méridionale, la tête voilée du dieu Saturne surmonte l'épitaphe d'un enfant mort en bas-âge[1] ; or, dans la même ville ont été trouvées de nombreuses stèles à Saturne. A Oum el Bowaghi, également en Numidie, l'épitaphe d'un personnage nommé Aemilius Maximus se lit sur une stèle, dont la décoration est parfaitement identique à celle d'une stèle votive trouvée au même endroit[2]. Enfin à Sitifis, l'inventaire des antiquités de cette ville, publié dans la *Revue de Constantine*, en 1903, mentionne une stèle funéraire dont la partie supérieure porte une grossière représentation de Saturne assis, la tête voilée ; sur cette stèle a été gravée l'épitaphe d'un certain Q. Domitius Saturninus[3]. Si de tels faits ont pu se produire, n'en pouvons-nous pas conclure très légitimement que le disque, le croissant, les étoiles ont, eux aussi, passé de la symbolique religieuse dans la symbolique funéraire, et que l'origine de ces motifs doit être cherchée là où ils ont d'abord servi à décorer les monuments religieux ?

Fig. 8.
Stèle dite de la Manouba.

Or, sans même sortir de l'Afrique du Nord, il est incontestable que de tels symboles, et tout particulièrement le disque

1. *C. I. Lat.*, VIII, 2259.
2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 202 et suiv., nos 135, 136; cf. no 149.
3. *Revue de Constantine*, 1903, pp. 44-45, n° 5.

solaire et le croissant de lune, soit isolés, soit groupés, caractérisent les ex-voto puniques et néo-puniques. Qu'il nous suffise de rappeler la série des stèles carthaginoises dédiées à Tanit et Baal Hammon[1], celle des stèles longtemps dites de la Manouba[2] *(fig. 8)*, et le très curieux ensemble des ex-voto néo-puniques de Mactaris[3] *(fig. 9)*. On sait d'autre part combien

Fig. 9. — Ex-voto néo-puniques de Mactaris.

est fréquente la représentation de Sol et de Luna sur les très nombreux monuments votifs dédiés à Saturne dans toutes les parties de l'Afrique romaines[4] *(fig. 10)*; or, Saturne n'est que l'antique Baal punique romanisé.

Il nous semble que l'origine orientale, plus spécialement phénicienne, du groupe formé soit par le disque et le croissant, soit par l'image d'une tête radiée et par celle d'une tête surmontée du croissant, ne saurait être mise en doute en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Cette conclusion n'est pas forcément contradictoire avec celle qui paraissait ressortir de la répartition géographique des monuments funéraires décorés des symboles astraux. L'influence punique s'est exercée dans l'Afrique du Nord jusqu'à une distance considérable du litto-

1. *C. I. Semitic.*, pars I. Tab. *passim.*
2. De la Blanchère, *Douze stèles votives du Musée du Bardo;* cf. L. Poinssot, *Les stèles de la Ghorfa,* in *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. 395 sqq.
3. *Catalogue du Musée Alaoui,* p. 62, nos 656-740; pl. XVIII.
4. J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 33 sq.; tab. I et II.

ral. Si Carthage a été l'un des foyers de rayonnement de cette influence, Cirta en a été un autre; les inscriptions puniques trouvées en Numidie l'attestent. A l'époque de Saint Augustin, les campagnards numides parlaient encore le punique et ne comprenaient guère que cette langue; des épitaphes néo-puniques ont été découvertes à Masculula, dans le massif montagneux et boisé qui s'étend au nord-ouest de Sicca Veneria. Il n'est donc pas étonnant que les symboles puniques du disque et du croissant aient pénétré jusqu'à Mactaris et Uzappa, se soient répandus dans les régions qui avoisinaient Thagaste et Cirta. Cette pénétration et cette diffusion ont même pu se produire encore à l'époque romaine. MM. Ph. Berger et R. Cagnat ont montré, dans leur savant article sur le sanctuaire de Saturne d'Aïn Tounga[1], que loin de se déclarer hostile à la religion punique, le gouvernement impérial ne mit aucun obstacle à sa propagation et contribua peut-être, par sa tolérance même, à en étendre le domaine primitif.

Fig. 10.
Stèle anépigraphe a Saturne.

Mais d'autre part la civilisation gréco-romaine s'introduisit à la même époque en Afrique. Elle a laissé surtout des traces dans les villes du littoral, qui se trouvaient en rapports plus fréquents et plus directs avec l'Italie et le monde méditerranéen, et dans les cités qui se développèrent peu à peu autour des camps de légions et des postes militaires. Dans les régions de l'intérieur, où ne furent installés ni des détachements ni des groupes nombreux de vétérans, la masse de la population, qui avait subi partiellement l'influence punique, demeura plus fermée aux influences classiques. Par là s'explique la rareté des symboles astraux, d'origine orientale, dans la plupart des ports de la côte; par là s'explique aussi la survivance de ces mêmes symboles dans les parties de l'Afrique où nous en avons constaté la présence.

J. TOUTAIN.

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 207 sqq.

ESSAI SUR LE NOM DES « VOLSQUES »

Les historiens modernes, esquissant les mouvements d'extension des Sabelliens dans l'Italie centrale, enseignent qu'une partie d'entre eux, les Èques (et les Herniques), avaient occupé les chaînes de montagnes qui sont au nord-est du Latium avant de descendre dans la plaine pour aller s'établir, sous le nom de Volsques, sur les collines qui longent la côte (sud-ouest de la même région). Cette doctrine concorde parfaitement, du moins en ce qui concerne les Èques et les Volsques, avec ce que nous apprend Tite-Live, qui, pour nous, représente à peu près toute la tradition historique antérieure. Continuellement, Èques et Volsques sont alliés [1], soit contre les Latins et les Herniques, soit contre Rome. Voici les passages caractéristiques à cet égard qu'on a relevés chez Tite-Live : II, 30 : *cum* VOLSCI *ÆQVIque et Sabini forte una omnes in armis essent...*; II, 31 : VOLSCIS *deuictis ueliternus ager ademptus... cum* ÆQVIS *post aliquanto pugnatum est;* II, 40 : *rediere deinde* VOLSCI ADIVNCTIS ÆQVIS *in agrum romanum... hinc ex certamine* VOLSCI ÆQVI*ne imperarent seditio...*; II, 42 : *uno animo patres et plebes rebellantes* VOLSCOS *et* ÆQVOS..... *uicere;* II, 48 : *et alia bella aut praesentia instabant, ut ab* ÆQVIS VOLSCISQUE... *aut...*; II, 53 : VOLSCI *ÆQVIque in Latino agro posuerunt castra...*; II, 58 : VOLSCVM *ÆQVICVMque inter seditionem romanam est bellum coortum... App. Claudius in* VOLSCOS *missus, Quinctio* ÆQVI *prouincia euenit...*; II, 64 : *ingens uis hominum ex omnibus* VOLSCIS *ÆQVISque populis in castra hostium uenit...*; III, 6 : *legati Hernici nuntiant in agro suo* ÆQVOS VOLSCOS*que coniunctis copiis castra posuisse;* III, 7 : *fortuna...* VOLSCIS *ÆQVISque praedonum potius mentem quam hostium dedit;* III, 8 : *et* VOLSCI *ÆQVIque afflictas*

1. T. L. II, 22 : *Volscos Hernicosque parare bellum Romanis* est à peu près le seul passage où l'on voie les Herniques alliés aux Volsques. Presque toujours fidèles aux Romains dans la suite, ils subissent tantôt les attaques des Volsques, tantôt celles des Èques, plus souvent celles des deux peuples à la fois.

res suas in unum contulere; III, 10 : *...triumphauit de* VOLSCIS ÆQVISQUE; *ibid.* : *...Hernici nuntiant* VOLSCOS et ÆQVOS... *reficere exercitus ;... ibid.* : *...alteri* (datif) *ut* VOLSCI, *alteri ut* ÆQVI *prouincia esset...*; *ibid.* : VOLSCOS *et* ÆQVOS *mouere sua sponte arma posse;* III, 22 : *bellum ingens a* VOLSCIS *et* ÆQVIS *Latini atque Hernici nuntiabant... Vbi cum* VOLSCI, *quia nondum ab* ÆQVIS *uenisset exercitus...*; III, 23 : *Consules... ingenti certamine hinc* VOLSCOS *hinc* ÆQVOS *populantur;* III, 60 : *Valerius aduersus coniunctos iam in Algido exercitus* ÆQVORVM VOLSCORVMQUE *sustinuit consilio bellum;* III, 66 : *...ad quorum primum strepitum uelut signo accepto arma cepere* ÆQVI *ac* VOLSCI; III, 70 : *ni suo proprio eum praelio equites* VOLSCORVM *et* ÆQVORVM *tenuissent;... ibid.* : *...consulibus qui praeter* VOLSCOS *et* ÆQVOS *Sabini etiam belli perfecti gloriam pepererant...*; IV, 26 : *tumultus causa fuit cum ab* ÆQVIS *et* VOLSCIS *Latini et Hernici nuntiarunt...*; *ibid.* : *...Seorsum* VOLSCI, *seorsum* ÆQVI *castra communivere;* IV, 27, 28, 29 (opérations militaires communes); IV, 30 : ÆQVORVM *legati foedus... impetrauerunt.* VOLSCORVM *res in iurgia et seditiones uersa;* IV, 42 (fin) : *non diutius fortuna* ÆQVIS *indulsit qui ambiguam uictoriam* VOLSCORVM *pro sua amplexi fuerant;* IV, 55 : *...populationesque et praedas et in* ÆQVIS *et in* VOLSCO *agro ingentes factas;* IV, 56 : VOLSCOS *deinde et* ÆQVOS *ad bellum coortos;... ibid.* : *...eorum legatos vtrivsque gentis populos circumisse;* V, 16 : *simul multis bellis* VOLSCORVM *ad Anxur...* ÆQVORVM *ad Labicos...*; V, 23 : *legati a* VOLSCIS ÆQVISQVE *uenerunt* (pour demander la paix); VI, 2 : *uictor ex* VOLSCIS *in* ÆQVOS *transiit et ipsos bellum molientes; exercitum eorum ad Bolas oppressit;* VI, 12 : *unde totiens uictis* VOLSCIS *et* ÆQVIS *suffecerint milites*[1]...; VII, 27 (dans un discours) : ÆQVIS VOLSCISQVE AETERNIS HOSTIBUS *huius Vrbis... ab tergo erimus;* enfin, X, 1 : *Soram atque Albam coloniae deductae. Albam in* ÆQVIS *sex milia colonorum scripta. Sora agri* VOLSCI *fuerat, sed possederant Samnites...*

1. Le passage très caractéristique vaut la peine d'être cité en entier : *Non dubito praeter satietatem tot iam libris* ADSIDUA BELLA CVM VOLSCIS *gesta legentibus illud quoque succursurum... unde totiens victis* VOLSCIS *et* ÆQVIS *suffecerint milites.* Et encore : VI, 21 (dans un discours) VOLSCOS *uelut sorte quadam prope in aeternum exercendo Romano militi datos.*

Si les Volsques étaient pour ainsi dire une *colonie* des Èques, ou plutôt du groupe sabellien qui avait peuplé le nord-est du Latium avant les débuts de l'histoire de Rome (cf. Tite-Live I, 32 : *ius ab* ANTIQVA *gente* ÆQVICVLIS[1] *quod nunc fetiales habent descripsit* [Ancus Martius]), il n'est pas étonnant de les voir ainsi constamment alliés à leurs frères d'origine, dont ils étaient, il est vrai, séparés géographiquement par les Herniques. On peut même faire remarquer (Tite-Live IV, 9) qu'un chef des Volsques portait le nom de *Æquŏs* : *priores* VOLSCI *duce* ÆQVO *Claelio Ardeam uenere* (à moins qu'il ne faille entendre, au rebours de ce qu'on fait d'ordinaire, que leur chef était l'*Èque* Clélius, ce qui serait plus significatif encore).

D'autre part, le volsque était un dialecte étroitement apparenté à l'osque (cf. A. Ernout, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin,* p. 4) et, comme l'osque, il représentait[2], on le sait, par *b* le son **gw* de l'italique commun qui est en latin *u* à l'initiale (sauf devant *r*) et à l'intervocalique. L'ouvrage cité a montré que c'était aussi le cas même pour certains parlers latins autres que celui de Rome (cf. par exemple *bōs* et non **uōs*, *būfō* et non **uōbō*, Ernout *s. v. v.*). Il n'y a donc aucune difficulté à ce que le nom des Volsques : *Volsci* (ou *Vulsci*) soit en rapport avec le nom de la ville *èque* appelée *Bōlae* (on trouve quelquefois pour ce nom la graphie *Volae*, *Volanus*[3], mais ceci tient plutôt sans doute à la confusion postérieure de *b* et de *u* dans les manuscrits qu'à la conservation d'une forme urbaine avec *u*). Ce nom de ville se rencontre chez Tite-Live avec une finale de pluriel : *Bolae,* et de même chez Diodore de Sicile, XIII, 42, 6 : πόλιν Βόλας (sic), et chez Plutarque, *Cor.*, 29 : Βόλλας πόλιν οὐ πλείους σταδίους ἑκατὸν ἀπέχουσαν τῆς Ῥώμης, mais il se lit aussi au singulier chez Denys d'Halicarnasse, *Antiq. R.*, VIII, 18 : Βῶλαν (Λατίνων) ἑτέραν πόλιν (cf. Βωλανός, fréquent chez le même auteur) et chez Étienne de

1. *Horrida ... gens ... | ... duris Æquĭcula glebis* | Verg. *Æn.* VII, 746-747.

2. V. p. exemple *Sepis* = *si quis* et autres exemples, dans l'inscription volsque rééditée par M. Jacobsohn (*Altitalische Inschriften,* Bonn, 1910, p. 21). — En revanche *Velestrom* de la même inscription n'aurait rien à faire avec *Volsci*. Le vocalisme et le suffixe du reste diffèrent complètement dans les deux mots.

3. Ainsi, dans le passage : T. L. IV, 49, les mss. ont *Volanis* (d'après le *Thesaurus*).

Byzance. Virgile emploie également la forme du singulier, *Æn.* VI, 775 :

Pometios Castrumque Inui Bōlamque Cŏramque,

c'est-à-dire : les Volsques de Suessa Pometia ... et Bola (ville des Èques) et Cora (ville des Volsques). Outre cette ville èque, il y avait dans le sud-est du Samnium (près de Bovianum) une *Bōla* dont parle également Diodore (XX, 90, 4) : πόλιν Βῶλαν. Il s'agit, sans doute[1] dans les deux cas, d'un nom propre *Bolla* provenant d'un plus ancien **gwol(l)ā* qui, en latin de Rome, serait * *Vol(l)a*, mais qui, sur territoire osque et volsque, ne pouvait aboutir qu'à la forme que nous possédons. A première vue, il y a une difficulté à en rapprocher le nom de *Volsci* (il ne s'agit pas du *b* qui s'explique de lui-même par le dialectisme attendu en face du *u* urbain), car *Bola* semble avoir eu une voyelle radicale longue. Mais l'orthographe Βόλλας de Diodore et de Plutarque (et même Βόλας de Diodore) montre qu'il n'y faut pas attacher trop d'importance.

Du reste, dans *Volsci (Vulsci)*, l'*o* est en syllabe fermée (par suite d'une syncope) et la transcription Οὐολοῦσκοι de Plutarque [*Cor.* 8 etc...] ne prouve pas péremptoirement que l'*o* de *Volsci* ait été bref dès l'origine (le circonflexe de Οὐολοῦσκοι qui repose ici sur une syllabe d'anaptyxe purement grecque, n'a pas plus de réalité que celui de Τοῦσκλον = *Tusculum* [Plut.], car l'*u* de *tuscus* était bref de nature comme le montre l'*o* de l'italien *tosco, toscano*). Les meilleurs manuscrits portent en outre (ceci d'après le *Thesaurus*), *Vulsci*[2] avec *u*. Si *ō* était réellement long dès l'origine, on pourrait interpréter *u* comme le représentant rustique de cet *ō* (cf. Ernout, *op. cit.*, passim). *Vulsci* présenterait le même mélange de phonétique urbaine et rustique que p. ex. *bobus* à côté de *būbus* (seul **būfus* serait purement rustique). Au contraire, si l'*o* est originairement

1. Étant donnée la rareté du *b* indo-européen, seule autre origine possible du *b* osco-ombrien et l'absence de sonores en étrusque.

2. En revanche le tome I du *CIL.* donne chaque fois *Volsci* quand il s'agit du nom du peuple. De même la nouvelle édition Weissenborn revue par Moritz Müller (1906). Le *Corpus* n'a *Vulscus* que comme nom propre. Cf. chez Tite-Live le nom propre *Volscius* et chez Virgile *Volscens, Volscentis*, *Æn.* IX, vv. 370-374-420-439.

bref *(gwŏll-)*, *u* s'expliquera par l'assourdissement régulier de cet *o* devant *l* implosif vélaire *(-l(l)sc-)*. Enfin, il est probable que le couple : *Bōla* - *Volsci* (avec les variantes) est en rapport avec le nom d'une ville bien connue de l'Étrurie méridionale : *Vulceii (Volceii)*, auj. *Vulci*, cf. peut-être les noms d'hommes étrusques *velχa*, *velka*; *velχie*, *velkie* = lat. **Vulcus*, **Vulcius* (*Vulcatius : Volcatius* seul est attesté). En effet, les mêmes noms de villes se retrouvent souvent dans les différentes parties de l'Italie, p. ex. *Volaterrae*, étr. *velaθri* (Étrurie) et *Velitrae*[1]), *veleθri* (auj. *Velletri*), chez les Volsques, les deux *Bola* cités plus haut, les deux *Suessa (Aurunca* et *Pometia)*, *Vulceii* (Étrurie) et *Vulcentum* (Lucanie), etc... — *Vulceii* (cf. pour la finale *Cerceii*) est sans doute dérivé d'un ethnique **uulcus*, **uolcus* (d'où *Volcātius*). Si *Vulcientes* (CIL. vol. I : *Vulcientib*[*us*]) paraît être formé sur *Vulceii*, en tout cas *Vulcentani* de Pline HN. III, 5, 8 (donné comme nom des habitants de *Vulceii*) ne laisse pas de doute sur l'existence d'un radical plus simple **uulc*(*o*)-. Tous les autres dérivés de ce nom propre donnés par les dictionnaires sont plus ou moins suspects sauf deux qui se trouvent dans Properce et qu'on écarte par des corrections arbitraires :

Prop. IV (V), 10, 27 : *Et Veii ueteres et Volscum regna fuistis* (ici *Volscum* = *Vulcentanorum*).

Prop. IV (V), 2, 4 : *Praelia Vulcinos* (mieux sans doute *Vulscinos*) *deseruisse focos* (ici aussi = *Vulcentanos*). On admettra donc ici que le nom de *Vulceii* de même que celui de *Vulcentum* repose sur un ancien ethnique **gwol*(*l*)-*iko*- d'origine italique indo-européenne, ce qui n'a rien que de conforme avec l'histoire, car on sait que les Étrusques ont conquis sur des populations italiques les parties de l'Italie qu'ils ont occupées et en particulier l'Étrurie sur les Ombriens. *Volscum*

1. L'adjectif formé sur *Velitrae*, qui est *ueliternus*, fournit un archaïsme intéressant. Il représente certainement un ancien **uelitrĭ-nos*, cf. *paternus* de **patrĭnos* etc. Plus archaïque encore est l'adjectif *crustuminus* (comme cet adjectif ne se rencontre que chez Tite-Live, on ne voit pas sur quoi repose l'affirmation que son *i* était long) de *Crustumĕrium*, *Crustumĕria* T.-L. Κρουστομέριον, Plut. *Rom.* 17, *Crustumĕri* Virg. *Æn.* VII, 631) qui semble garder une trace de la vieille alternance *r/n* dans les suffixes. Cf. encore comme adjectif *Crustumius* chez Virgile, *Georg.*, II, 88, et Pline H N., XV, 53 et le nom de cours d'eau *Crustumum*, Pline III, 115, et Lucain II, 46. Ces menus faits sont intéressants à cause de leur ancienneté.

et *Vulscinos* de Properce au sens de «vulcéien» montrent du reste qu'on ne saurait en séparer le nom de *Volsci*. De même le *Volscens* de Virgile est avec *Volscus* dans le même rapport que * *Vulcus (Vulcatius)* avec * *Vulcent-s (Vulcent-anus)*.

S'il est ainsi, l'existence d'un ancien *Vulci *à côté de* Vulsci, rappelle trop vivement le couple bien connu : Opsci – Ὀπ-ικοί « les Osques » et montre trop à l'évidence l'addition d'un suffixe d'adjectif *-(i)cus, -(i)scus* pour qu'il soit téméraire d'y voir des dérivations d'un italique **gwol(l)ā* > osco-ombrien *Bol(l)a*. En effet on a :

$$\frac{Volsci < {}^*gwol(l)\text{-}iskoi}{{}^*Volci < {}^*gwol(l)\text{-}ikoi} = \frac{Osci < Opsci < {}^*op\text{-}iskoi}{\text{Ὀπ-ικοί } ({}^*op\text{-}ikoi)}$$ [1].

Les Latins eux-mêmes saisissaient encore l'analogie de *volscus* et de *obscus* comme le prouve le vers célèbre de Titinius (environ 170 avant notre ère) :

qui obsce et uolsce fabulantur, nam latine nesciunt (Festus, *s. v. obscum*).

Resterait pour achever la démonstration du rapport *Volsci (Vulsci) : Bōlae (Bollae)*, à apporter la forme indigène du nom des Volsques qui, dans l'hypothèse admise, serait **Bolsci* ou quelque chose d'approchant, commençant en tout cas par un *b*. Nous ne la possédons malheureusement pas dans le peu qui nous reste de l'épigraphie volsque. Mais il suffira d'avoir montré que rien, ni au point de vue de l'histoire, ni au point de vue de la linguistique, ne s'oppose au rapprochement indiqué. Si pourtant on objectait qu'il est étrange que le nom des *Volsci* se présente à nous sous une forme purement romaine (urbaine), [*u* au lieu de *b*,] il serait facile de répondre qu'il en est de même, et cette fois sans conteste possible, du nom des *Æqui, Æquiculae*, lequel eût été nécessairement **Æpi*,

1. Cf. pour le suffixe le nom des *Hern-ĭcī* dont les anciens nous ont conservé l'étymologie. Il était dérivé de *herna* «rocher» d'après Asper et Servius. Le mot *herna* existait également en marse d'après Paulus-Festus. — On interprète généralement le nom des Osques par « les riches » (de *op-ēs*), mais la coutume bien connue du *uer sacrum* ou *printemps voué à une divinité* engage plutôt à y voir : « ceux qui ont été voués à la déesse Ops » ; cf. *Vestini* de *Vesta, Marsi* (ancien **Mart-ioi*, comme osque *Bansa* de **Bantia* (lat. *Bantia*), de *Mars, Mart-is*.

*Æpicolae dans leur idiome, si jamais les Èques se sont dénommés eux-mêmes ainsi[1].

A. CUNY.

LES GAULOIS EN ÉGYPTE

J'ai retrouvé à la Bibliothèque du Musée du Caire la brochure à laquelle j'avais fait allusion p. 37, n. 2 de mon article sur *Les Gaulois en Égypte*. Je la signale à simple titre de curiosité. C'est un petit in-12 de 15 pages. Sur la couverture : *Les Traditions gallo-égyptiennes* — Béchet, libraire, *18, rue de la Sorbonne*. Le nom de l'auteur se trouve en signature : L. E. Mouline, Vals-les-Bains, le 20 juillet 1877. D'après lui, les Hyksos sont des Gaulois : « M. Moreau de Jonès soutient que c'était une peuplade celte qui, après avoir quitté l'Afrique, vint s'emparer des Gaules vers l'an 1700 ; mais cette conjecture n'a pas été admise jusqu'ici par les historiens parce qu'elle n'était pas étayée sur des preuves suffisantes, et je veux essayer de développer les motifs pour lesquels il me semble qu'on s'y ralliera » (p. 3). Ces *motifs* résident dans l'enchaînement suivant d'hypothèses. Repoussés d'Égypte, ils séjournent en Syrie : ce sont les géants *Réphaïm* de la Bible ; leur population s'amassant, une partie seulement reste dans le pays, où les Druses, dont les « doctrines religieuses semblent dériver des traditions druidiques » seraient leurs descendants, tandis que le reste de la nation, avertie par les Phéniciens des excellentes terres libres à l'Occident, gagnent la Gaule par le Danube ; ils étaient encore en Asie Mineure au temps de Sésostris, et ce seraient les *Scythes* qu'il y attaqua. Viennent ensuite les similitudes entre la religion celtique et celle des Hébræo-Phéniciens : Bel et Baal, menhirs et bétyles, Teutatès et Toth, Soutekh et Esu-Toth (« si l'on tient compte des altérations subies par les mots » !), de part et d'autre un Karnak et de part et d'autre la transmigration des âmes, enfin, pour finir, une perle — qu'on trouve déjà dans Dulaure — « Paris qui dériverait de Par-Isis (frontière d'Isis), le territoire des Parisiens étant une frontière qui séparait la Gaule celtique de la Gaule Belge » !

Le Caire, 3 mars 1911. ADOLPHE J.-REINACH.

1. Si l'on identifie *Bolae* à *Poli* et non pas à *Lugnano*, on notera le rapport : *Bolae : Poli* = *Cora : Cori*. Le *p* au lieu du *b* attendu s'expliquera par l'intermédiaire d'une prononciation étrusque **Polae*. La frontière de l'ancienne Étrurie est en effet très voisine. Et comme les Étrusques ont également occupé la Campanie (avant la grande puissance des Samnites), on recourra à la même explication pour *Bolana* (mss. *Volana*), v. des Samnites, aujourd'hui *Pallano*. La forme moderne montre qu'il faut corriger *Bolana* et ce nom de ville est sans aucun doute en rapport avec les deux *Bola* citées plus haut.

L'HISTOIRE DE VALERIUS LAEVINUS
DANS TITE-LIVE

(Note lue à l'Académie des Inscriptions le 29 juillet 1910)

J'ai essayé, dans un précédent article[1], de retracer d'après Tite-Live la curieuse manœuvre électorale par laquelle, aux comices de 211, l'aristocratie romaine réussit à écarter du consulat T. Otacilius, suspect à cause de sa politique de conquête en Afrique. Je voudrais aujourd'hui appeler l'attention sur un personnage dont le nom figure dans le même épisode, et qui, sans être un héros de premier plan, paraît avoir joué un rôle assez curieux et assez considérable. Je veux parler de M. Valerius Laeuinus. Lorsque les *iuniores* de la centurie prérogative Voturia s'entretiennent avec leurs *seniores*, ceux-ci leur disent qu'il n'y a que trois candidats possibles : deux anciens consuls, chargés d'honneurs, Marcellus et Fabius Cunctator, et, si l'on tient absolument à nommer un homme nouveau, M. Valerius Laeuinus. La formule dont son nom est accompagné, *si utique nouom aliquem aduersus Poenos consulem creari uellent*, ne témoigne pas beaucoup d'enthousiasme. C'est une concession que les *seniores* font aux *iuniores*, les aristocrates à la démocratie. Les chefs du gouvernement préféreraient de beaucoup voir élire Fabius et Marcellus; ils se résignent à la nomination de Laeuinus au lieu d'Otacilius, comme à un moindre mal. La liste qui finit par triompher, et qui comprend les noms de Marcellus et de Laeuinus, est le résultat d'une transaction entre les deux partis[2]. Qu'est-ce donc que ce Laeuinus ainsi lancé dans la mêlée électorale? qu'avait-il fait jusqu'alors? que devait-il faire ensuite?

1. *Revue des Études anciennes*, avril-juin 1908 (t. X, p. 169-172).
2. Liv., XXVI, 22, 12-13.

La première fois que nous voyons son activité dépeinte avec quelque détail[1], c'est en 215. Étant préteur, il reçoit à Luceria les envoyés de Philippe V de Macédoine, lorsque celui-ci se décide à intervenir dans la lutte entre Carthage et Rome. On les lui amène dans son camp, et leur chef, Xénophane, se déclare chargé d'aller proposer à Rome un traité d'alliance. Laeuinus, enchanté de ce secours inespéré, les reçoit cordialement, leur donne des guides, leur explique les positions des deux armées. Les Macédoniens, qui sont venus en réalité pour Hannibal et non pour Rome, profitent de ses obligeants renseignements pour courir auprès du chef Carthaginois et conclure un traité avec lui. Tel est, du moins, le récit de Tite-Live[2], et il faut avouer que Laeuinus y fait un personnage médiocrement heureux. Ceci même doit nous mettre en défiance. Il me paraît peu vraisemblable qu'un homme qui plus tard devait donner tant de preuves de prudence et de finesse, se soit laissé si naïvement duper. Je me demande si Tite-Live ne s'est pas fait l'écho d'une de ces traditions d'origine patricienne, toujours si malveillantes à l'égard des généraux populaires[3], qui ont faussé toute l'histoire de la guerre punique. Je croirais volontiers que Laeuinus a cherché à s'assurer l'alliance de Philippe, comprenant de quel poids elle pourrait être dans la lutte actuelle. Il n'y a pas réussi, parce qu'Hannibal a fait à la mission macédonienne des offres plus avantageuses, et ses ennemis politiques en ont profité pour le représenter comme un diplomate jobard.

Quoi qu'il en soit, cette première rencontre avec le monde gréco-oriental n'est pas perdue pour lui. Désormais, sa curiosité, son attention, son ambition sont tournées vers ces régions. Après quelques victoires sur les Hirpins[4], nous le voyons prendre une position qui indique nettement ses nouveaux projets : il envoie son lieutenant M. Liuius à Tarente; lui-même s'établit à Brindes[5], et, guettant du côté de l'est, il

1. Auparavant, il a été nommé préteur et on l'a chargé d'aller recueillir les débris de l'armée de Varron (Liv., XXIII, 24, 4, 32, 16).
2. Liv., XXIII, 33.
3. Par exemple Flaminius, Varron.
4. Liv., XXIII, 37, 12.
5. Liv., XXIV, 20, 13.

attend. L'occasion n'est pas longue à s'offrir : dès 214, il est sollicité par les habitants d'Oricum qu'assiège Philippe, va délivrer leur ville, s'empare d'Apollonie, et force Philippe à se réfugier en Macédoine[1]. Voilà, engagée par lui, cette longue lutte qui aboutira, cinquante ans plus tard, à l'annexion du royaume macédonien.

Le gouvernement de Rome semble comprendre l'intérêt de l'œuvre entreprise par Laeuinus : on le proroge « en Grèce et en Macédoine » successivement en 213, 212 et 211[2]. Quelle besogne il y fait, Tite-Live ne nous le dit pas en détail. Mais nous voyons le résultat de son long et patient travail, lorsqu'en 211 il forme contre Philippe une vaste ligue avec les Étoliens, les Élidiens, les Lacédémoniens, Attale de Pergame, le roi thrace Pleuratus et le roi illyrien Scerdilaedus[3]. Cet « encerclement » de la Macédoine commence déjà à produire ses effets militaires. Laeuinus s'empare de Zacynthe, d'Œniades, de Nasos[4]. Dans l'hiver de 211-210, les Étoliens se jettent sur les Acarnaniens, alliés de Philippe; celui-ci vient à leur secours[5]; mais Laeuinus rentre en scène au printemps, et, avec l'aide des Étoliens, assiège et prend la place forte d'Anticyre[6]. C'est à ce moment là qu'il reçoit la nouvelle de sa nomination au consulat. Aussitôt, il tombe malade, — peut-être d'une maladie diplomatique, — et ne revient à Rome que très tard, à contre-cœur, semble-t-il[7]. Il paraît bien d'ailleurs avoir été relevé de son commandement en Macédoine avant d'être élu consul[8], ce qui prouverait que le gouvernement désirait le rappeler, trouvant son zèle excessif. Son successeur, Sulpicius, ne fera pas grand'chose ; la lutte contre la Macédoine, si vigoureusement mise en marche par lui, va traverser une période de langueur. Mais, en ce qui le concerne, la preuve est faite: au moment où il est nommé consul, on le regarde

1. Liv., XXIV, 40.
2. Liv., XXIV, 1, 4, 5; XXV, 3, 6; XXVI, 1, 12.
3. Liv., XXVI, 24, 1-14.
4. Liv., XXVI, 24, 15-16.
5. Liv., XXVI, 25.
6. Liv., XXVI, 26, 1-3.
7. Liv., XXVI, 26, 4.
8. Du moins, Tite-Live mentionne ainsi les deux faits (XXVI, 22, 1 et 12).

comme un de ceux qui sont les plus désireux, et aussi les plus capables, de lancer la république romaine dans des entreprises extra-italiennes. Il s'oppose donc, comme Otacilius, comme plus tard Scipion, aux aristocrates étroits et routiniers, aux Fulvius et aux Fabius, qui ne voient que l'Italie, et je dirai presque que le Latium. Il est un des partisans résolus de la « plus grande Rome », et c'est comme tel qu'il est élu au consulat.

Son attitude dans l'exercice de cette magistrature va être d'accord avec la position qu'il a prise jusqu'ici. J'ai dit tout à l'heure que son entrée à Rome fut tardive : en revanche, elle fut sensationnelle. En passant par Capoue, il avait accueilli bénévolement les plaintes et les protestations des Campaniens contre leur dur vainqueur, Q. Fuluius Flaccus, et leur avait permis de le suivre à Rome pour réclamer auprès du Sénat[1]. Le bruit se répandit sans doute très vite qu'il était favorable aux revendications des peuples soumis; les Syracusains, qui étaient venus accuser Marcellus, se portèrent au-devant du nouveau consul, et, joints aux Campaniens, lui composèrent une escorte triomphale d'un genre singulier : « On le voyait, » dit Tite-Live, « amener, contre les vainqueurs illustres par la prise des deux villes les plus célèbres, leurs vaincus comme accusateurs[2]. » Cette phrase à effet recouvre une réalité que l'historien n'a pas suffisamment mise en lumière, mais que nous entrevoyons : la lutte du vieux parti aristocratique, étroitement romain, férocement attaché aux idées autoritaires, impitoyable dans la conquête et la répression, et d'un parti plus éclairé, plus moderne, plus libéral. Le conflit se poursuit pendant les jours qui suivent. Le sort ayant donné l'Italie à Laeuinus et la Sicile à Marcellus, une manifestation des Syracusains, probablement appuyée par les manœuvres subreptices de Laeuinus lui-même, fait remettre en question cette répartition des provinces. Marcellus finit par consentir à l'échange, et Laeuinus est chargé de la Sicile[3]. Il est pro-

1. Liv., XXVI, 27, 10-15.
2. Liv., XXVI, 27, 16.
3. Liv., XXVI, 29.

bable, quoique Tite-Live ne le dise pas formellement, qu'il intervient dans le débat relatif aux plaintes des Syracusains; il est pour quelque chose dans les résolutions assez humaines prises par le Sénat; en tout cas, il est chargé de les exécuter et de remettre en meilleur état la pauvre ville sicilienne si cruellement traitée[1].

Mais, avant de partir, il est obligé de trancher une autre difficulté. Son collègue et lui rendent un édit obligeant tous les contribuables, proportionnellement à leur fortune, de fournir un certain nombre de rameurs à la flotte. Le peuple proteste, se révolte. Le Sénat est fort embarrassé, lorsque Laeuinus fait décider que, pour enlever au peuple tout prétexte de plainte, les sénateurs donneront l'exemple, verseront volontairement au trésor tout leur or et leur argent[2]. Ce conseil, dit Tite-Live, est accueilli avec enthousiasme et reconnaissance : c'est très beau, très édifiant, trop édifiant peut-être. Ce que j'y vois de plus clair, c'est que Laeuinus s'arrange pour faire peser sur l'aristocratie le principal effort d'un sacrifice pécuniaire que les circonstances nécessitaient. Il apparaît, encore ici, comme un consul populaire.

Après avoir réglé cette question, il se rend dans sa province. Là, il fait quelques opérations militaires, telles que la prise d'Agrigente[3], mais il semble se consacrer surtout à la pacification et à la mise en valeur de la Sicile[4]. Bientôt, il peut déclarer au Sénat que tous les Siciliens exilés sont rentrés chez eux, que ce pays longtemps abandonné redevient cultivé et fertile, et va être, non seulement pour ses habitants, mais pour Rome même, la plus sûre garantie d'approvisionnements[5]. Il fait des tournées d'inspection agricole, adresse en Italie d'importants convois de blé[6]. En même temps, il enrôle dans l'armée romaine des Siciliens[7]. Bref, cette contrée, encore toute frémissante quand il en prend le

1. Liv., XXVI, 32, 6.
2. Liv., XXVI, 35-36.
3. Liv., XXVI, 40.
4. Il reste en Sicile de 210 à 207 inclusivement.
5. Liv., XXVII, 5, 3-5.
6. Liv., XXVII, 8, 18-19.
7. Liv., XXVII, 8, 14-17.

commandement, devient très vite paisible, fidèle à Rome et utile pour Rome.

Aussi, rassuré de ce côté, il tourne ses regards plus loin, au delà de la mer, vers l'Afrique. Dès 210, il reprend les desseins offensifs d'Otacilius; au moment où on le rappelle à Rome pour présider les comices, il envoie M. Valerius Messalla avec la moitié de sa flotte pour faire une razzia en Afrique et, en même temps, pour observer de près les dispositions des Carthaginois[1]. Ici se place un épisode assez obscur, mais qui nous montre une fois de plus la mésintelligence perpétuelle entre Laeuinus et l'aristocratie. Messalla, en questionnant les Africains qu'il a faits prisonniers, apprend l'alliance de Masinissa avec Carthage, le projet de descente d'Hasdrubal en Italie, l'attaque préparée de la flotte punique contre la Sicile. Il écrit tous ces renseignements à Laeuinus, qui les communique au Sénat. Le Sénat, apeuré, lui enjoint de retourner aussitôt en Sicile, après avoir nommé un dictateur *comitiorum habendorum causa*. Laeuinus dit qu'il nommera précisément ce même Messalla, commandant de la flotte d'Afrique. La chose est illégale. Un conflit s'élève. La plèbe, consultée par les tribuns, décide que Fuluius, le vainqueur de Capoue, sera nommé dictateur. Mais déjà Laeuinus est parti nuitamment pour ne pas avoir à exécuter cette résolution, et l'on est obligé de faire revenir en toute hâte l'autre consul, Marcellus, bien que la guerre contre Hannibal rende sa présence nécessaire sur le champ de bataille[2]. Dans le récit de Tite-Live, la conduite de Laeuinus témoigne d'une obstination injustifiée au point d'en être puérile. Il doit y avoir là quelques « dessous », que les annalistes patriciens ont laissés volontairement dans l'ombre, quelques divergences entre Laeuinus et le Sénat, soit sur la politique extérieure, soit plutôt sur le choix des nouveaux consuls. Ces consuls, en effet, vont être deux purs aristocrates, Q. Fuluius Flaccus, le président même des comices, et Q. Fabius Maximus[3]. En d'autres termes, les élections

1. Liv., XXVII, 5, 1.
2. Liv., XXVII, 5, 8-19.
3. Liv., XXVII, 9. L'élection du président des comices comme consul fut discutée par les tribuns.

de 211 avaient abouti à la nomination d'un conservateur, Marcellus, et d'un homme nouveau, Laeuinus ; celles de 210 marquent une réaction conservatrice. Je crois que Laeuinus l'avait prévue, et avait cherché, par des subterfuges plus ou moins ingénieux, à l'empêcher.

S'il n'y réussit pas, du moins il va pouvoir continuer son œuvre africaine. En 209, il a la permission d'aller razzier le littoral africain[1]. En 208, il pille le territoire de Clupea et bat la flotte carthaginoise[2]. En 207, nouvelle descente près d'Utique, et nouvelle victoire maritime[3]. Mais, à la fin de cette année, il est rappelé, et avec lui les deux tiers de la flotte : trente navires sur cent restent seuls en Sicile, ce qui indique que le gouvernement romain veut se borner, de ce côté, à une attitude exspectante et défensive[4]. La question de l'attaque directe contre l'Afrique sera posée un an plus tard avec plus d'éclat et d'insistance par Scipion. Mais, entre Otacilius et lui, Laeuinus a maintenu la politique agressive, malgré la mauvaise volonté du parti au pouvoir.

Après cela, il reste dans l'obscurité pour n'en sortir plus qu'à de rares intervalles. En 205, il conduit à Arretium, contre Magon, les deux légions urbaines[5]. La même année, il est le chef de l'ambassade envoyée au roi de Pergame[6]. En 204, il s'occupe de faire rembourser les subventions que les particuliers avaient versées au trésor lorsqu'il était consul[7]. Tout cela n'est pas très important. Ce qui l'est peut-être davantage, c'est la part qu'il prend en 203 à la discussion du Sénat au sujet des premières propositions de paix formulées par les Carthaginois. C'est lui qui conseille le plus énergiquement de les repousser et de continuer la guerre; c'est lui qui, par conséquent, permet à Scipion de remporter sa pleine victoire[8]. Cette dernière intervention atteste que son ardeur et son énergie ne s'étaient point relâchées.

1. Liv., XXVII, 7, 16.
2. Liv., XXVII, 29, 7-8.
3. Liv., XXVIII, 4, 5-7.
4. Liv., XXVIII, 10, 16.
5. Liv., XXVIII, 46, 13.
6. Liv., XXIX, 11, 3.
7. Liv., XXIX, 16, 1-3.
8. Liv., XXX, 23, 5.

En somme, l'activité de Laeuinus a été multiple et variée, mais son caractère est un. Au point de vue de la politique intérieure, tout le montre comme un homme d'opposition démocratique, moins bruyant et moins violent peut-être que d'autres, mais fort résolu : le choix qu'on fait de lui en 211, son acrimonie contre Fuluius et Marcellus, son rôle dans l'affaire de l'impôt des rameurs, son conflit avec le Sénat en 210. Au point de vue extérieur, il apparaît comme un de ceux qui ont su le mieux comprendre les nécessités nouvelles de l'expansion romaine : qu'on se rappelle ses succès en Grèce, son habile administration en Sicile, ses attaques contre l'Afrique. En Grèce et en Afrique surtout, ses entreprises me semblent très intéressantes : ici, il amorce la lutte contre la Macédoine; là, il menace presque directement Carthage; ici, il prépare les voies à Flamininus; là, à Scipion. Il mérite donc mieux qu'une brève mention, puisque même le récit de Tite-Live, à condition qu'on sache le comprendre, nous révèle en lui un des premiers ouvriers de l'impérialisme romain.

René PICHON.

NOTES GALLO-ROMAINES

L

LA DÉPOPULATION DE LA GAULE AU IVe SIÈCLE

M. Henri-F. Secrétan vient de poser à nouveau ce problème : si la Gaule s'était dépeuplée dans les derniers siècles de l'Empire[1]? Contre Fustel de Coulanges[2], qui s'est toujours opposé avec vigueur à cette thèse, M. Secrétan cherche à la défendre par les textes. Il a bien voulu me prier de lui dire ici mon avis personnel, et à ne tirer cet avis que des renseignements fournis par l'archéologie.

Je n'hésite pas à lui donner raison. Dans la mesure où la méthode archéologique est susceptible d'établir une vérité, elle nous autorise à affirmer la dépopulation de l'Empire au IIIe et au IVe siècle.

1° A partir du milieu du IIIe siècle, les inscriptions deviennent plus rares[3].

2° Autant sont nombreuses les villas du Haut Empire, autant

1. *La dépopulation de l'Empire romain et les invasions germaniques*, par le Dr Henri-F. Secrétan. Lausanne, Payot, 1908, in-8° de 30 pages. Extrait de la *Revue historique vaudoise*. — M. Secrétan est revenu là-dessus dans un travail plus récent, *La fin de l'Empire d'Occident* (*id.*, 1911, même revue).

2. *Histoire des Institutions politiques*, t. II, pp. 221, 381, 391, etc. — Dans un sens contraire à celui de Fustel, O. Seeck, *Die Entvölkerung des Reiches* (*Untergang*, t. Ier, l. II, ch. v).

3. En ce qui concerne les inscriptions à noms impériaux, la Narbonnaise offre près de 150 inscriptions de 100 à 250, cent au plus de 250 à 400. En ce qui concerne les inscriptions à date consulaire, la proportion tombe de 19 à 1 pour ces deux périodes. — J'avoue ne pas attacher une importance décisive à cet argument ; l'intensité épigraphique a diminué pour d'autres causes que la dépopulation. Et, en ce qui concerne les *Tres Galliae*, la pénurie des inscriptions du Bas Empire provient aussi des conditions dans lesquelles se sont alors conservés les monuments funéraires. Tout cela est à étudier de très près.

sont rares les ruines de ce genre qu'on peut assigner à des villas du Bas Empire.

3° Même remarque en ce qui concerne les temples, théâtres, thermes ou autres constructions à caractère public.

4° On a l'indication du périmètre des villes reconstruites vers l'an 300 : ce sont de toutes petites cités [1], et dont l'étendue restreinte contraste avec l'énormité des amphithéâtres ou autres lieux publics bâtis pour elles dans les siècles antérieurs [2].

5° Quelques-unes de ces villes ont été reconstruites et fortifiées en suivant la ligne des remparts d'autrefois, bâtis sous Auguste. Or, elles n'ont utilisé qu'une faible partie de ces remparts, se cantonnant dans un coin de l'enceinte du Haut Empire [3].

6° On peut diviser en deux groupes les villes fortifiées par l'empire romain dans les Gaules : celles qui datent des premiers empereurs, celles qui datent de l'ère dioclétienne. L'enceinte des premières varie entre 4,000 et 6,000 mètres de pourtour ; l'enceinte des secondes, entre 1,000 et 2,600, et la plus grande partie (21 sur 26) a moins de 2,000 mètres [4].

7° C'est un fait connu que l'extraordinaire quantité de trésors de monnaies enfouis en Gaule au cours du IIIe siècle [5] : mais la présence de ces trésors ne signifie-t-elle pas que leurs possesseurs n'ont pu les reprendre, tués ou enlevés comme captifs?

CAMILLE JULLIAN.

1. Voyez les chiffres chez Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 283-284.

2. Comparez le Paris de Julien, qui tient dans l'île de la Cité, avec l'espace occupé par les édifices de rendez-vous du Paris du Haut Empire (les arènes de la rue Monge, le théâtre de la rue Racine, l'édifice de Cluny, les thermes du Collège de France, le marché-sanctuaire de la rue Soufflot et les autres vestiges romains) : cela, c'est tout le nord de la Montagne Sainte-Geneviève, et une surface plus grande que la Cité.

3. Par exemple Autun : l'Autun d'Auguste a 199 hectares et 5,922 mètres, et on construisit dans son enceinte un réduit de 10 hectares et 1,300 mètres (Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 13 et 29). Pareil retrait se constate à Nîmes (qui passe d'un périmètre de 6,200 à un périmètre de 2,300) ; voyez F[rançois] Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2e éd., 1877, Nîmes, Catélan, in-12 de 104 p. et plan. Et sans doute ailleurs. — Cf. Blanchet, *Acad. des Inscr.*, *c. r.*, 1906, p. 195 : « Au commencement du IVe siècle, Autun n'était plus que la 20e partie de la ville bâtie par Auguste, Nîmes était réduite au 7e de sa superficie. »

4. Voyez les relevés de Blanchet, p. 283. Le même, *Ac.*, 1906, p. 194 : « Les enceintes forment deux groupes... : les murailles élevées par Auguste et ses successeurs immédiats ont un périmètre plus développé ».

5. Cf. Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines*, 1900, p. 56-60.

LE PROJET DE LOI

RELATIF AUX

FOUILLES INTÉRESSANT L'ARCHÉOLOGIE ET LA PALÉONTOLOGIE

A Monsieur le Directeur du *Journal des Débats :*

L'article paru dans ce journal le 21 janvier, « Comment on applique les lois, » répond si précisément quoique partiellement à nos préoccupations actuelles, que nous n'hésitons pas à lui emprunter ses premières lignes en nous excusant auprès de son auteur. « Le Parlement, » disent-elles, « fait beaucoup trop de lois et surtout de lois interventionnistes, parmi lesquelles de fort mauvaises. »

De ce qui précède, nous considérons que l'instant est venu d'appeler l'attention sur le projet de loi déposé le 25 octobre 1910, relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie. Les lecteurs de ce journal n'ignorent pas quelles passionnantes recherches, quelles rivalités ardentes suscite aujourd'hui l'évocation de la préhistoire. Cette science, bien française par les savants de notre pays qui s'y adonnèrent les premiers il y a près de deux siècles, les Jussieu, Mahudel, Goguet et tant d'autres, et aussi par ceux qui en fixèrent les lois, Boucher de Perthes, Quatrefages, Milne-Edwards, Filhol, Gaudry, Cartailhac, de Mortillet, Hamy, etc., etc., s'est tellement développée ces dernières années, qu'elle a donné naissance à un commerce international assez inconnu encore, mais des plus florissants.

Il consiste à alimenter en objets fossiles les musées étrangers et les collections particulières à notre détriment. Si celui[1] qui exerce ce commerce n'a que le « frottement » de la science paléontologique, il a un flair extraordinairement délicat et est toujours très précisément renseigné sur les gisements qu'elle doit explorer tôt ou tard. Son habileté est proverbiale. Membre étranger de quelques Sociétés savantes de ce pays, il en suit les Congrès avec une assiduité soutenue. Sa curiosité, d'un caractère apparemment tout scientifique, se renseigne très minutieusement sur les régions parcourues. Alors, il prend des notes et des croquis, observe toujours d'être d'une amabilité affable[2], y réussit le plus souvent, puis, le Congrès disloqué, disparaît.

1. [Cf. *Revue*, 1907, p. 273, 1910, p. 413. — C. J.]
2. [Nous avons cependant, nous et nos amis, éprouvé bien souvent le contraire. — C. J.]

Peu de temps après, il revient s'installer dans le pays visité, se recommande modestement du dernier passage du Congrès dont il était membre, se fait remarquer par son étude approfondie de la région, provoque une sorte de sympathie en annonçant qu'il se fera prochainement naturaliser pour continuer plus facilement ses travaux, acquiert ou loue des terrains suivant les cas, engage de nombreux ouvriers qu'il paye fort cher, bref, devient populaire et respecté[1]. Alors ses fouilles commencent, très méthodiquement[2] dirigées. Très affecté, il déclare à qui veut l'entendre que ses résultats sont négatifs ou insignifiants. Le lecteur ne se souvient-il pas que c'est précisément dans ces conditions que, l'année dernière[3], les si riches gisements de la Vézère (en Dordogne) furent explorés?

Divers objets précieux et notamment un squelette préhistorique dans un admirable état de conservation[4] furent ainsi extraits du sol et expédiés incontinent au musée d'une grande puissance voisine, moyennant un prix dépassant cent mille francs[5]. L'événement s'ébruita, les Sociétés archéologiques, paléontologiques, ethnographiques s'émurent : car un sujet d'étude, aussi rare que précieux, échappait à l'examen de la science. Alors, de telles protestations s'élevèrent des corps savants de ce pays, que l'Académie des Sciences, le Comité des travaux historiques[6], la Société d'Anthropologie réclamèrent la protection d'une loi nouvelle[7]. C'est de ce projet de loi, déposé par le Gouvernement le 25 octobre 1910, qu'il est question ici.

Si l'État, par une protection vigilante, doit veiller à la conservation des si précieux trésors qui restent la richesse du patrimoine historique et préhistorique de la France, que tous ceux qui chaque année plus nombreux reprennent au sol national, par de longues et coûteuses recherches, il ne s'ensuit pas que sa protection doive se traduire par des mesures aussi rigoureuses que celles qui vont être présentées aux Chambres. Et l'on peut affirmer ici, sans craindre la moindre contestation, que si ce projet de loi était voté, le magnifique essor qu'a pris depuis quelques années la science préhistorique serait immédiatement paralysé : car l'initiative privée, cependant si féconde, cesserait de poursuivre des études dont le résultat serait de suite accaparé par l'État.

Cette loi doit donc être modifiée, car il est indispensable que l'esprit

1. [Redouté plus que respecté. — C. J.]
2. [Voyez les réserves faites ici, *Revue*, 1908, p. 85 et s. (Obermaier), 1910, p. 414 (Heierli). — C. J.]
3. [Plutôt pendant plusieurs années, de 1907 (cf. *Revue*, 1907, p. 273) à 1910 au moins. — C. J.]
4. [Cf. *Revue*, 1909, p. 73-4.]
5. [Cf. *Revue*, 1911, p. 99.]
6. [Plutôt la Commission des monuments préhistoriques. — C. J.]
7. [Cf. *Revue*, 1910, p. 412.]

de libre recherche et d'initiative individuelle soit respecté dans la plus large mesure. Nous pensons nous faire l'interprète d'au moins trente-neuf Sociétés archéologiques de France en demandant au Gouvernement de maintenir l'ancienne législation (loi du 30 mars 1887), mais en la complétant par les articles suivants, afin de réprimer les abus récents :

Article premier. — Aucun objet présentant un intérêt national archéologique ou paléontologique ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du ministre compétent.

Art. 2. — En cas de vente d'objets intéressant l'archéologie et la paléontologie, l'État pourra exercer un droit de préemption.

Art. 3. — Tout étranger désirant faire des fouilles sur le territoire français devra solliciter l'autorisation ministérielle.

MARCEL VERNET,
Associé correspondant national des Antiquaires de France.

(*Journal des Débats*, 3 février 1911.)

CROISSANTS-AMULETTES

(Voir, au dos, la planche.)

[Ayant eu à nous occuper des croissants de pierre ou de métal préhistoriques, nous avons demandé à M. Verneau, l'éminent directeur du Musée d'Ethnographie, quelques renseignements sur les objets similaires que renferment ces riches collections. Avec sa complaisance coutumière, il nous a envoyé les notes et les croquis ci-joints, que nous tenons à publier ici. Ces objets modernes et exotiques n'ont rien à voir au premier abord avec les études gréco-romaines. Et cependant, il nous paraît bon que l'historien de l'Antiquité se tienne au courant de l'ethnographie moderne. On a souvent remarqué, depuis Fontenelle, que les mythes classiques ne diffèrent point sensiblement des fables des sauvages : et cette idée a donné lieu à une multitude de livres, dont le nombre ne cesse point de croître. Pareille chose peut se dire de l'archéologie, objets de parure, de combat ou de magie. Le croissant des peuples sauvages n'est autre que la *lunula* des patriciens de Rome ; et le serpent partage avec lui la plus haute vertu talismanique chez les sauvages d'aujourd'hui comme chez les Italiotes de jadis. Je dois ajouter aussi : comme chez les Occidentaux des temps préhistoriques. Préhistoire, archéologie classique, ethnographie concourent à la conquête de vérités pareilles. — C. J.]

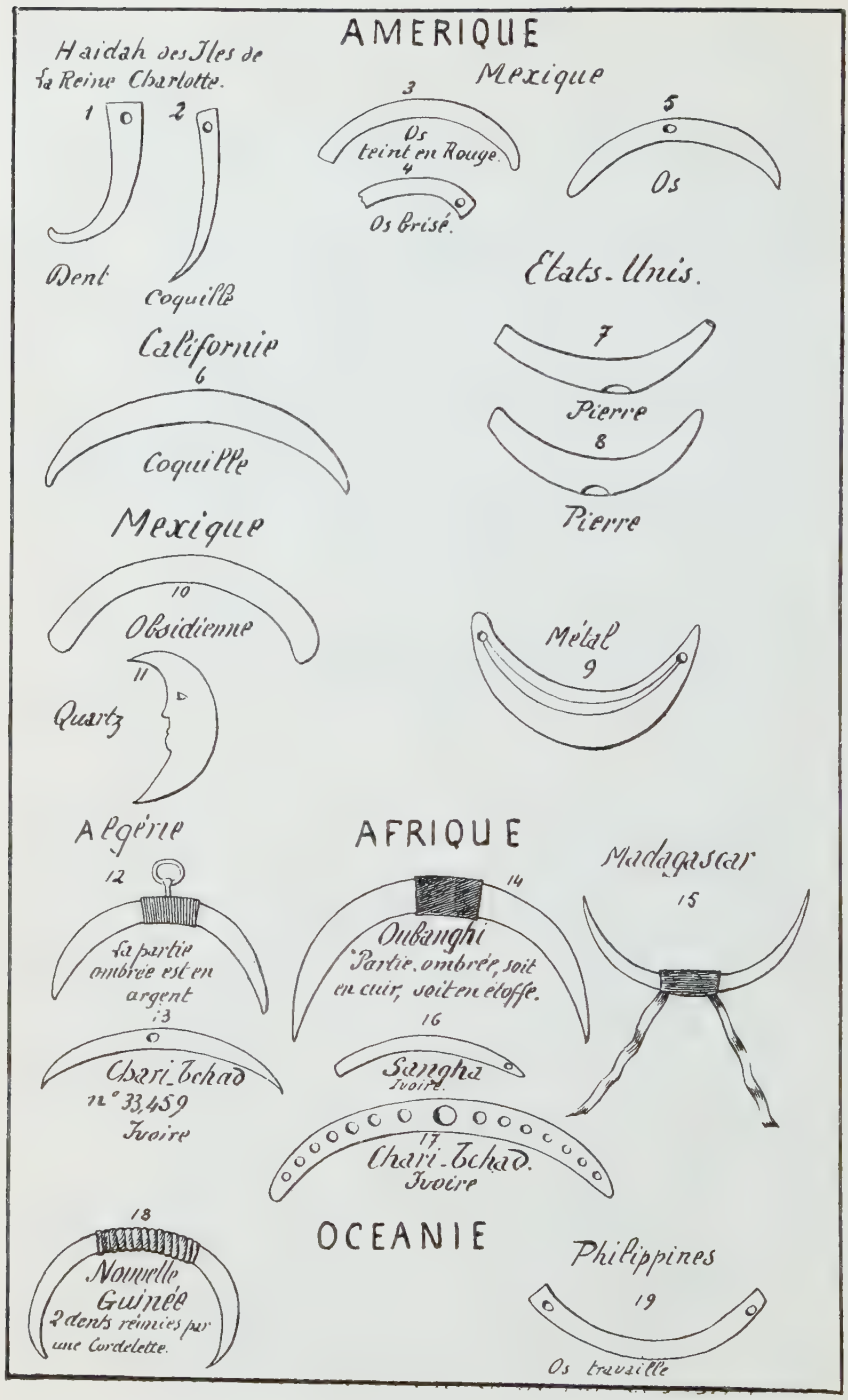
AMERIQUE
Haidah des Iles de la Reine Charlotte.
1
2
Dent
Coquille
Mexique
3
Os teint en Rouge.
4
Os brisé.
5
Os
Etats-Unis.
7
Pierre
8
Pierre
Californie
6
Coquille
Mexique
10
Obsidienne
11
Quartz
Métal
9
Algérie
12
La partie ombrée est en argent
13
Chari-Tchad
n° 33,459
Ivoire
AFRIQUE
14
Oubanghi
Partie ombrée, soit en cuir, soit en étoffe.
16
Sangha
Ivoire.
17
Chari-Tchad.
Ivoire
Madagascar
15
18
Nouvelle Guinée
2 dents réunies par une Cordelette.
OCEANIE
Philippines
19
Os travaillé

AMÉRIQUE

Dents ou coquilles taillées en forme de dents, employées comme pendeloques (Haïdah) (nos 1 et 2).

Os taillés en forme de croissant, avec ou sans trou de suspension (Mexique) (nos 3, 4 et 5).

Croissant en coquille (Californie) (n° 6).

Croissant en pierre (États-Unis. — Le Musée d'Ethnographie n'en possède que deux moulages) (nos 7 et 8).

Croissant en obsidienne et croissant en quartz, avec figure (Mexique) (nos 10 et 11).

Hausse-col en métal, deux exemplaires (moulages) sur des mannequins d'Indiens *modernes* des États-Unis (n° 9).

AFRIQUE

Dents employées comme pendeloques dans presque tout le continent africain.

Deux dents peuvent être reliées par une lanière de cuir ou par une cordelette, portant parfois des coquilles enfilées.

Deux dents peuvent être réunies, d'une manière fixe, par une plaque d'argent et donnent alors la *pendeloque en croissant*, comme en Algérie (n° 12). Il s'agit là d'une industrie déjà très évoluée. Mais le même ornement est fabriqué d'une manière beaucoup plus simple par les nègres de l'Oubanghi (n° 14). Ceux-ci, en effet, réunissent les deux dents, non par une virole d'argent, mais par une lanière de cuir ou par un morceau de tissu. (Le Musée d'Ethnographie possède les deux variantes.)

La corne joue souvent le même rôle que les dents. Généralement, les pendeloques de cette catégorie sont faites avec les extrémités plus ou moins recourbées de cornes, simplement percées d'un trou de suspension. Quelquefois la corne est sculptée (Loango-Angola).

A Madagascar, deux petites cornes, réunies par une ligature, d'où pendent deux rubans, donnent le croissant, que les nègres de l'Oubanghi obtiennent avec des dents (n° 15).

En Afrique, des ornements, affectant plus ou moins la forme d'un croissant, sont taillés dans l'ivoire; ils sont alors d'une seule pièce. En voici trois croquis (sous les nos 13, 16 et 17).

OCÉANIE

Les dents recourbées sont employées comme pendeloques, de même qu'en Afrique.

Celles de Babiroussa (canines), de forme plutôt spiroïde, servent à faire des bracelets ou d'autres objets de parure (Nouvelles-Hébrides).

Certains bracelets sont faits au moyen de deux dents réunies à chacune de leurs extrémités par des cordelettes ou des fibres végétales; on a alors une ellipse complète, formée de deux moitiés plus ou moins symétriques (Florès).

A la Nouvelle-Guinée, on trouve des bracelets comparables, chaque moitié de l'ellipse étant taillée dans un morceau d'os.

Mais, dans la même île, on rencontre également l'ornement en *croissant,* formé de deux dents réunies par une cordelette (n° 18).

Enfin, aux Philippines, on trouve un ornement en os, en forme de hausse-col, percé d'un trou à chaque extrémité (n° 19).

VERNEAU.

[Encore un mot à propos des amulettes antiques. J'ai consulté là-dessus la brochure (thèse de Munster, de 1907) de M. Kropatscheck, *De amuletorum apud antiquos usu capita duo.* Elle m'a déçu. Elle ne renferme aucun renseignement d'ordre archéologique, et s'occupe surtout du rôle magique des plantes. Toutefois, je glane çà et là des suggestions utiles. — Page 29, la puissance magique du triangle à l'époque classique doit ou peut remonter aux pendeloques triangulaires des temps préhistoriques. — Page 33, le phylactère se met surtout autour de la tête, du cou, des poignets. Et c'est bien la place des plus anciens objets de parure. — Page 27, comme amulettes classiques (employées par exemple en phalères), on cite le croissant, la tête de Méduse, etc. Je remarque que presque tous les êtres représentés en amulettes sont également figurés sur les tombes (croissant, serpent, Méduse, etc.), et j'en conclus, de plus en plus volontiers, que la plupart des représentations sépulcrales sont des figures de protection : talisman préhistorique d'abord, emblème funéraire ensuite[1]. Et si cette conclusion est juste, elle peut mener loin.

Elle n'étonnera pas ceux qui connaissent la riche littérature sur le « mauvais œil », et le dernier livre paru là-dessus, *Der böse Blick,* du docteur Seligmann (2 vol. in-8°, Berlin, 1910) : livre dont nous n'ignorons aucun des défauts, mais qui a le mérite de renfermer beaucoup de choses, et auxquelles ne pensent d'eux-mêmes ni les préhistoriens ni les archéologues des temps classiques. A regarder à nouveau, ce livre à la main, peintures, sculptures et menus objets des temps paléolithiques et néolithiques, bien des solutions nouvelles apparaissent. Mais je n'ai pas le temps de les indiquer ici. — C. J.]

1. Cf. *Revue,* 1910, p. 294.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES GALLO-ROMAINES A VAISON

La ville de Vaison et ses environs voient peu à peu se dessiner d'une façon plus nette leur histoire et leur civilisation aux époques romaine et gallo-romaine. Deux découvertes récentes méritent à ce point de vue une mention toute particulière : celle d'une stèle funéraire et celle d'un objet en marbre.

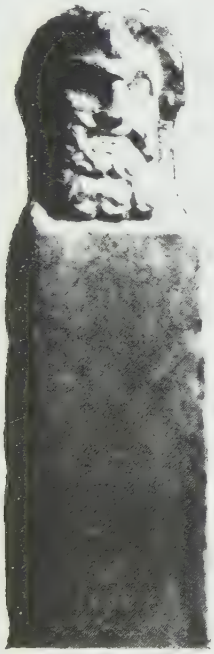

La stèle a été trouvée à Vaison même, sur le bord d'un bassin du château de la Villasse, où elle servait de pierre à laver : une circonstance toute fortuite la fit retourner l'hiver dernier et l'on y remarqua de belles lettres de 0,03 à 0,05 centimètres : un nettoyage urgent permit de reconstituer ainsi l'inscription : « *(Diis) Manibus* » *Saturnin(i) et Amandae et Sabin(ae)* », « aux Dieux Mânes de Saturninus, d'Amanda et de Sabine ». Ce fragment en calcaire coquillier de Beaumont (dont l'emploi était très commun à Vaison à l'époque

gallo-romaine) n'est que la partie supérieure de la stèle proprement dite : on l'a conservé à cause de sa forme, très propice à l'usage auquel on le destinait; le reste a disparu.

L'autre document est un marbre curieux, découvert il y a quelques mois. C'est une colonne carrée de 0,060 à 0,068 millimètres de côté sur 0,27 centimètres de longueur, présentant à l'une de ses extrémités deux têtes : l'une d'homme, l'autre de femme vraisemblablement, sculptées assez grossièrement et ne formant qu'un seul bloc par la nuque (*fig. 1-3*). On a beaucoup discuté à ce sujet, on a parlé de Janus, de Dieu Lare, de Terme, etc., il me semble simplement que nous sommes en présence d'une de ces stèles hermaïques, dont la forme importée de la Grèce fut en grand usage sous l'Empire, au point de devenir fort communes jusque dans les provinces les plus reculées. En effet, toutes les divinités, Bacchus, Sylvain, Faunus, etc..., furent ainsi moulées en de petits bustes simples ou doubles, montés sur une colonne rectangulaire, que l'on pouvait placer avec les dieux lares sur l'autel familial, dans les appartements particuliers, sur les portes des maisons, dans les cours, dans les bibliothèques, etc... (c'est ce que tendraient du moins à prouver les restes d'un scellement que j'ai remarqués à mi-hauteur de la colonne). Aussi nos musées en sont abondamment pourvus; le Musée d'Avignon à lui seul en possède près d'une dizaine d'échantillons assez bien conservés, trouvés dans la région : ils sont précieux, comme le fait remarquer M. Louis Couve, « parce qu'ils peuvent servir à donner une idée des dieux latins populaires ». Celui qui nous occupe est d'ailleurs du type classique, signalé par tous les auteurs (cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. III, part. I, p. 134) : d'un côté, tête d'un homme âgé, sévère, barbu et couronné de lauriers; de l'autre, une figure imberbe à l'aspect féminin, et dont les lignes du front et le profil manifestent l'influence grecque, signalée bien souvent dans nos régions.

M. Roumieu, qui a mis à jour cet objet en creusant une cave dans sa maison, située sur la route de Villedieu, a continué quelques fouilles depuis l'époque de la découverte, mais elles n'ont abouti à aucun résultat appréciable.

Je mentionnerai aussi cinq fragments de poteries de couleur rouge, trouvées au quartier de Maraudy, en 1909, par M. Auguste Gleize : ils sont très bien conservés et ornés de divers sujets en relief, dont le dessin est tout à fait romain : j'y ai remarqué un chien courant, un lapin dans la même position, un oiseau au repos, une silhouette humaine, enfin un fond de vase avec la marque du potier : OFF(?)ARIC, c'est-à-dire *off(icina) Aric(ii)*, atelier d'Aricius. Le fragment le plus large mesure 7 centimètres, le plus étroit atteint à peine 5 centimètres.

Enfin, j'ai pu faire deux restitutions intéressantes : la première est celle de l'inscription funéraire d'une flaminique d'Auguste de la colonie d'Apt. Elle était à Carpentras au XVIIe siècle ; on en avait perdu la trace depuis Calvet et Fabre de Saint-Véran : Perrot la mentionne comme étant chez Olivier, bibliothécaire de la ville de Carpentras, et M. Hirschfeld, dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (t. XII, p. 143, n° 1118), dérouté par cette fausse indication, reste dans l'indécision. Je l'ai retrouvée, pendant les vacances dernières, à la place même que lui indique Calvet, au milieu d'un bosquet, le long de la nouvelle ligne d'Orange au Buis, un peu avant la gare de Sablet, à Saint-André-des-Ramières, propriété de M. le général Correnson.

La seconde inscription, que j'ai identifiée, fut signalée au XVIe siècle par Suarez, dans une chapelle rurale en ruines, à peu de distance de Saint-Roman-de-Malegarde : le président Moreau de Vérone confirme l'attribution de l'évêque de Vaison, et M. Allmer dans sa *Revue épigraphique* de l'année 1892 (t. III, p. 171, n° 909), la considère comme « perdue ». Je l'ai également retrouvée pendant les dernières vacances, dans la chapelle qu'indique Suarez, où elle sert de chambranle à la porte principale : le côté droit du cippe a été entaillé de quelques centimètres, mais on distingue encore très bien la plupart des lettres : il s'agit d'un autel au dieu Sylvain, offert par Publius Iccius Veratianus, sur l'ordre qu'il en a reçu : « *Deo Silvano P(ublius) Iccius Veratianus ex jussu.* »

Toutefois, il faut remarquer que ces inscriptions, livrées à l'action destructive des agents atmosphériques, perdent peu à peu leur netteté primitive. Assurément, le patrimoine archéologique de la Provence est encore considérable, mais ne serait-ce pas le devoir des Sociétés locales et artistiques de le préserver le plus possible? Non seulement les objets qui sont mis au jour à chaque instant s'égarent entre des mains étrangères, mais ceux que nous possédons encore se détériorent, et leur intérêt historique disparaît peu à peu : telle l'inscription celto-grecque du Groseau, qui sera bientôt illisible.

L'histoire, en effet, que permettent de construire les données archéologiques : inscriptions, monuments, statues, etc..., ne s'établit pas sur un fait unique : non, c'est de l'ensemble des faits, de l'étude comparative de ces monuments que l'on peut tirer des conclusions réellement scientifiques.

Voilà pourquoi il m'a paru bon de faire connaître ces quelques découvertes, qui, quelque peu importantes qu'elles soient en elles-mêmes, confirment cependant avantageusement des vérités timidement avancées, et créent peu à peu ce faisceau de données et de faits, d'où jaillira tôt ou tard la lumière de la vérité.

J. SAUTEL.

MINES D'OR EN AUVERGNE

M. Jullian a signalé, dans sa dernière *Chronique gallo-romaine* (*Rev. Ét. Anc.*, 1911, p. 91), la constitution d'une Société pour l'exploitation des mines d'or en Auvergne, « basée sur la reprise des gisemnts exploités par les Gallo-Romains ». On ne nous indique pas où se trouvent ces gisements. Mais puisque la question de l'or en Auvergne est d'actualité, il sera sans doute opportun de rappeler les renseignements fournis à ce sujet par M. Démarty dans la *Revue d'Auvergne*, tome XXIV, 1907, p. 161-170 : *Les mines de Labessette (Puy-de-Dôme). Exploitations gauloises et gallo-romaines.* Ce travail a paru ensuite sous forme de brochure, avec un titre quelque peu modifié : *L'or en France. Les exploitations gauloises et gallo-romaines de Labessette en Auvergne.* In-8°, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1907, 12 pages.

Labessette est situé dans le canton de Tauves, au sud-ouest du département du Puy-de-Dôme. Près du village, se voient des excavations nombreuses, en forme de larges tranchées. Il en existe au moins neuf groupes. M. Démarty estime « à plus d'un million de mètres cubes le volume des déblais rejetés sur leurs bords ». Il croit à une exploitation de mines avec lavage des matières sableuses. Et comme on a constaté la présence de l'or dans les argiles sableuses du plateau, entre Labessette et Larodde, il est possible que ces creux soient les restes d'anciennes « aurières ». Quel a pu en être le rendement? Le chiffre de 8,000 kilogrammes que propose M. Démarty paraît assez aventuré. Cette région, aujourd'hui sauvage et inculte, fut habitée après la conquête romaine et antérieurement; les objets en fer, surtout en terre cuite, qu'on y a découverts à diverses reprises, en témoignent. A quelle époque faut-il attribuer l'exploitation minière? Est-elle gauloise, romaine ou des deux périodes successivement? Cette dernière hypothèse semble la plus probable.

Je profite de l'occasion pour rappeler l'existence, dans le même département, d'une localité du nom d'*Aurières*, à l'ouest de la chaîne des puys, dans le canton de Rochefort-Montagne.

De la *Liberté du Cantal*, n° des 1er et 2 mars 1911 : « *L'or dans le Cantal.* — Des recherches d'or sont faites en ce moment dans le Cantal, comme dans le reste du Plateau central. On veut notamment reprendre les tentatives déjà plusieurs fois renouvelées sur les mispickels aurifères de Bonnac qui, d'après M. Pagès Allary, contiennent 6 à 10 grammes d'or par tonne. L'installation de l'usine est commencée. De l'or a été signalé aussi à Massiac, à Saint-Mary-le-Plain, dans la vallée de l'Allagnon, en cristaux d'or natif dans le quartz associé au mispickel. »

Aug. AUDOLLENT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Sur la céramique á spirales. — A propos du livre de Wilke, *Spiral-Mæanderkeramik und Gefæssmalerei* (cf. *Revue*, 1910, p. 199, n. 1), excellent article de M. Hoernes dans la *Præhistorische Zeitschrift*, II, 1910.

Bas-reliefs de Paris trouvés dans la Cité : fragment d'amazone et scène de marché. — H. de Villefosse, extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXVII, 1910.

Préhistorique limousin. — Voici quelques utiles travaux qui nous viennent de ce Limousin où il y a tant à faire pour la préhistoire, et où la carence (purement accidentelle) d'inventaires d'objets a fait dire à de trop rapides généralisateurs des choses étranges. Ces travaux nous viennent de M. Franck Delage, qui me paraît bien désigné pour des œuvres d'ensemble : 1° *Archéologie préhistorique :* dolmen de La Villedieu, haches néolithiques (extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, Limoges, 1909, in-8° de 11 pages); 2° *Dolmen et druides : le dolmen du Breuil, Haute-Vienne* (même recueil, 1908, in-8° de 32 pages); 3° *Mélanges d'archéologie limousine :* le *dolmen du Reneix à La Croisille*, etc. (même recueil, 1910, in-8° de 32 pages). M. Delage est un ancien élève de notre Faculté.

Paris gallo-romain. — Dans une luxueuse publication intitulée *Le Luxembourg*, première partie, *des premiers siècles à l'année 1611* (in-4°, Paris, 1910), M. Hustin a réimprimé toutes les planches de Grivaud relatives aux découvertes faites dans le quartier, et a résumé en des notices assez longues tout ce qu'on sait et peut supposer de cet emplacement à l'époque romaine.

Conférence Cartailhac sur la religion paléolithique. — Paris, 12 février. Conférence faite dans la série de l'*Au delà*, organisée par *Foi et Vie*. Public extrêmement nombreux, très choisi, très calme, très attentif; étudiants en théologie; çà et là, de très jeunes gens; M. Capitan, M. P. M..., le plus célèbre de nos maîtres chartistes, Mlle S..., directrice d'un collège fameux, etc. Le public, très objectif, je veux dire par là s'intéressant moins à l'orateur qu'aux choses à entendre et à voir. Silence très respectueux : MM. X... et Y..., deux bavards impénitents et qui sont à côté l'un de l'autre, écoutent dans une attitude figée; des chuts ! immédiats arrêtent les toux hivernales. Des réflexions per-

çues çà et là, du jeu des physionomies il m'a paru résulter, en toute évidence, que jamais la préhistoire n'a été plus populaire. On sent qu'elle a saisi le public intelligent jusqu'au fond de sa vie intellectuelle. Voici, à côté de moi, des étudiants qui n'ont pas vingt ans : ils vont faire des fouilles, ils ramassent des silex, ils les étudient et les aiment. Mlle S... voudrait bien montrer à ses élèves les planches d'Altamira. Rien, dans ce public parisien, qui ressemble à un sourire, au désir de plaisanter. — Conférence, au surplus, excellente, sobre, précise, prenant bien son auditeur. C'est le développement du thème : l'art paléolithique est surtout religieux, la religion est surtout de la magie et la magie est surtout par envoûtement : sur les peintures ou sculptures d'animaux, trous et flèches, cela signifie la mort souhaitée de l'animal[1] ; et M. Cartailhac incline à voir dans les signes tectiformes non pas des huttes [à quoi bon des huttes ? dit-il, ces objets ne serviraient à rien dans ces images], mais le piège où l'on veut faire tomber l'animal. – Très bel hommage rendu par M. Cartailhac à M. Christol (cf. *Revue*, 1911, p. 120). — Et ce fut une joie pour moi de voir cette conférence confiée à un provincial, et de l'entendre (face à Saint-Germain-des-Prés, où Camulogène tenta d'arrêter Labiénus), en plein quartier latin, par le soir d'un radieux dimanche parisien.

Puits gallo-romains. — Toutain, *Bulletin archéologique*, 1910, pp. 161-173. Remarques d'ensemble, à propos des puits d'Alésia, sur les puits domestiques des cités romaines. Seraient des fosses de décharge (comme le Moyen-Age en a connu, trou-punais, trou-gaillard, etc.).

Terra sigillata. — Le nombre de monographies qu'elle provoque devient incalculable. O. Fritsch, *Rœmische Gefässe aus terra sigillata von Riegel am Kaiserstuhl*, 1910, in-4°, publication des Antiquaires de Karlsruhe.

Encore terra sigillata. — Forrer, *Die rœmischen Terra sigillata Tœpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass*, Stuttgart, 1911, 242 pages, 246 figures, 40 planches. — Cf. *Revue*, 1910, p. 296. — Fr. Behn, *Rœmische Keramik*, dans la collection des catalogues du Musée de Mayence, n° 2 (1910).

Castel-Roussillon. — Nous donnons ici trois spécimens des innombrables fragments d'inscriptions trouvés par M. Thiers dans ses fouilles désormais fameuses (*Revue*, 1911, p. 93). On voit par là l'extraordinaire richesse épigraphique (tout cela, ou presque tout, est sur marbre, et de belle époque) de ce sol, et c'est une raison de plus pour aider M. Thiers de toutes les manières. Sur ces fouilles, *Bull. arch.*, 1910, pp. 149-160.

1. Je ne peux cependant écarter l'hypothèse qu'il s'agit simplement de flèches perçant le mauvais œil, représentation courante en ethnographie.

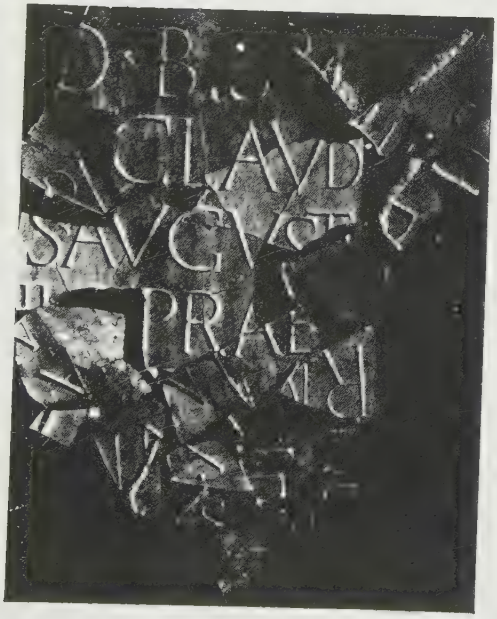

Fragments d'inscriptions de Castel-Roussillon.

Le croissant de jade de La Buisse. — C'est, jusqu'à nouvel ordre, une pièce unique et capitale, que ce croissant (de Mortillet, *Musée*, 2e éd., n° 774), jadis à la collection de Galbert, aujourd'hui au Musée de Grenoble et qui parut à l'Exposition de 1867. Voici, pour la première fois, une étude du gisement où il a été découvert *(la Grotte néolithique funéraire* de Fontabert, La Buisse, Isère, par Hippolyte Muller, extrait du Congrès de l'AFAS, Lille, 1909). Par malheur, la grotte a été si souvent fouillée depuis 1843, et dans des conditions parfois déplorables. Je crois bien que l'objet en question et le reste sont des derniers temps du néolithique pur, c'est-à-dire voisinent avec les premiers objets d'or. Les olives en stéatite verte (fig. 5) annoncent, je crois, les olives d'or, qui apparaissent dès le début de l'âge métallique ; de même le croissant en jade me paraît être le prélude, peut-être le mieux caractérisé qui existe en France, des fameux hausse-cols ou gorgerins ou croissants du type irlandais.

Fanum de Saint-Aubin de l'Eure. Fouilles de M. Georges Poulain résumées dans la *Dépêche de Rouen* du 11 février 1911.

Un faux Mithræum (cf. *Revue*, 1911, p. 79). M. Cumont me fait remarquer que M. Hirschfeld avait été inquiété par la lecture de Sacaze (*Abhandl.* de l'Acad. de Berlin, 1896, p. 448, n. 4).

Stèles funéraires d'Auvergne. — *Les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand*, par M. Audollent, dans le même fascicule du *Bulletin*, pp. 174-204. Relevés complets avec reproductions des tombeaux à couvercles. Travail inspiré par celui de M. Héron de Villefosse sur *les récipients de pierre en usage pour les sépultures à incinération* (même *Bull. arch.*, 1909, pp. 154-165).

Vin sacré. — Vient de paraître, dans la collection Dieterich *(Religionsgeschichtliche Versuche)* : K. Kircher, *Die sakrale Bedeutung des Weines im Alterthum* (à Giessen, chez Tœpelmann).

Musée germanique de Mayence, n° 1 de la série des catalogues : Schumacher, *Verzeichnis der Abgüsse und wichtigeren Photographien mit Germanen Darstellungen* (1910). Cf. p. 204.

Musée de Cologne. — *Führer durch die städt-prähistorische Museum*, Cologne, 1910.

Les mains de Gargas (*Revue*, 1911, p. 97 ; 1906, pp. 344-345). Comparez les mains de la célèbre invocation de Délos : Ἐπικαλοῦμαι καὶ ἀξιῶ τὸν θεόν, etc., en dernier lieu Deissmann, *Licht vom Osten*, 2e et 3e éd., 1909, p. 316 et suiv. Voyez aussi, sur les mains de Bes, Alice Grenfell, *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 1902, p. 21 et suiv. Et sur les rôles des mains en général, Seligmann, *Der böse Blick*, II, 1910, p. 165-188.

Les Gaulois et les Germains en Orient (cf. ici, p. 63). Il semble bien que César en ait expédié aux gouverneurs d'Orient au cours de ses campagnes de Gaule de 58-51. Les Gaulois qui accompagnaient

Crassus ressemblent fort à des Germains dans leur manière de combattre (voyez Plutarque). Et cf. Suétone, *César*, p. 28 : *Nec minore studio reges atque provincias per terrarum orbem adliciebat, aliis captivorum millia dono offerens, aliis... auxilia summittens.*

Trésors de monnaies romaines découverts dans le département de l'Eure et notamment celui d'Acquigny [Constantin]. Voyez Coutil, *Le Trésor gallo-romain d'Acquigny*, Évreux, Hérissey, 1910, in-8° de 32 pages.

Casques de Falaise. — Coutil, *Les Casques de Bernières*, Le Mans, 1910, extrait de la Société préhistorique de France; cf. *Revue*, 1911, p. 93; 1910, p. 201.

Balnéaire et villa. — Coutil, *Les ruines gallo-romaines de Saint-Aubin-sur-Gaillon*, Louviers, 1911, 4 pages. — M. Coutil ne se repose point du travail

Bibliographie préhistorique. — J. Déchelette, *Les récentes découvertes préhistoriques en France*, 1908-1909, extrait de la *Prœhistorische Zeitschrift*, t. II.

En Lorraine. — *Annales de l'Est*, publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, XXIVe a., f. 3 : *Bibliographie Lorraine*, 1909-1910, revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1910, in-8° de 168 pages. A signaler les résumés faits par Grenier des dernières trouvailles dans les *tumuli* de l'ère du bronze et dans les *villae* gallo-romaines. Remarques du même Grenier sur les différents plans des *villae*, sur les sanctuaires rustiques, etc.

Poterie à cupules perlées. — Note de M. de Saint-Venant dans les *Mém. des Ant. du Centre*, 1909, XXXII. Les cuvettes à perles circulaires sont des derniers temps de la Gaule indépendante. Mais on retrouve aux temps néolithiques et du bronze des cuvettes à perles de forme quadrangulaire. Le tesson à cupules du lac de Port serait adventice dans la station.

Minoen et ibérique. — M. Arthur J. Evans revient, dans ses *Scripta Minoa* (I, 1909, p. 96 et suiv.), sur les relations entre l'art crétois ou mycénien et l'art ibérique. Mais il ne faut pas interpréter ses pages (comme on l'a fait) dans le sens d'une croyance à la contemporanéité des objets. *Colonial art is often conservative*, dit-il (p. 97). — Et c'est précisément là que gît l'intérêt de l'archéologie ibérique, c'est que la majeure partie des objets voisine avec les temps grecs ou romains, et qu'elle rappelle en même temps à s'y méprendre le style de Mycènes ou de Knossos. Ceux qui nient le *retard* ou l'*arrêt* n'ont qu'à regarder de près l'Espagne. — Et de fait, je ne nie pas que ce style ne vienne de la mer Égée, et qu'il ait pu être apporté en Espagne par la mer d'Utique d'abord et la mer de Cadix ensuite, à la fin du second millénaire. Et si je le crois, ce n'est pas par des comparaisons

archéologiques (qui pourraient me tromper sur la date), c'est par des raisons tirées des textes. Chose extraordinaire, et qui marque bien l'irrémédiable divorce entre l'archéologue et le texte, les textes sont nombreux qui montreraient *sur le vif* ces rapports entre la mer Égée et la mer de Cadix, et les archéologues ne veulent pas les étudier, se privant ainsi de leur plus fort appui. C'est la fondation de Cadix, mille ans avant notre ère, par les Orientaux; c'est l'existence, autour de Cadix, de l'empire de Tartessus, avec ses annales vieilles de six mille ans; mettez trois mille (années semestrielles), cela nous ramène au néolithique; c'est la trame des voyages d'Hercule, où le mythe enveloppe tant de souvenirs de courses et de navigations réelles; c'est le caractère que Macrobe et d'autres assignent à la civilisation de Tartessus, *maritime*, *industrielle*, *commerciale* et *à religion astrale ou solaire;* nous sommes en pleine vie du bronze. Quoi! il y eut en Espagne un empire qui rappelle à tous les égards les États de Crète, ou de Troie, ou d'Égypte, qui fut en relation avec ces gens de l'Orient, et vous ne commencez pas par en parler, par dire ce qu'en disent les textes? Mais procéder ainsi, c'est comme si vous étudiez la poterie pseudo-arrétine de la Gaule, ses thermes, ses théâtres, son archéologie de vaisselle et de monuments, sans indiquer d'abord que la Gaule faisait partie de l'Empire romain. — C'est cet empire de Tartessus qui a dû accepter la civilisation minoenne, et, ensuite, la transmettre à l'Espagne, et faire qu'elle y a pris racine et vécu de sa vie propre jusqu'aux temps romains[1]. — Cf. *Revue*, 1906, p. 69, 170; 1910, p. 89-90, p. 202, n. 1.

Inscriptions de Périgueux. — Photographies de M. Durand:

Buste de femme tenant un bouquet et un épi.	Pomme de pin et croissant.	Patère.	Pomme de pin et croissant.
D ꟻ M IVLIAEMARI NAEIVLPOTITIA NVSLIBPOSV I T	D M ET·MEMORI AE·CL·PLACI DI·CIVIS·PET R·SVADVGE NA·PARENS CARA·POSV I ascia T	TOCI·BLANDI F MATER CVRAVIT ETPATER	D M VLPEXORATI MILITISLEGIOXXII ADNAMATINIA CESSORINA CONIVX·P·OS

Ce sont les résultats épigraphiques de la dernière campagne de fouilles faite par les soins de la Municipalité de Périgueux, et dont nous avons eu déjà souvent à la féliciter, elle et son premier adjoint, M. Charles Durand (cf. *Revue*, 1910, p. 295 et 415, 1908, p. 256).

Bien entendu, cette campagne va être l'objet d'un rapport détaillé.

1. Cf. Brutails, *Revue*, 1910, p. 192.

Vase grec en Provence (cf. *Revue*, 1910, p. 418). — Récit de la trouvaille, faite dans un tumulus hallstattien de Pertuis. Le vase serait protocorinthien des abords de 600 (Ch. Cotte, *Les tumulus hallstattiens provençaux*, extrait de l'*Homme préhistorique*, 1910).

Le seigle. — On en aurait trouvé dans une caverne énéolithique de Jouques dans les Bouches-du-Rhône (J. et Ch. Cotte, *Note sur l'ancienneté de la culture du Secale cereale en Europe*, dans le *Bulletin de la Société Botanique de France*, 24 juin 1910).

Pierre gravée de Gap. — Il s'agit d'un fragment de grès avec figures assez grossières, dont la technique n'est pas sans analogie avec celles de Panossas (cf. *R.*, 1908, p. 195). M. de Manteyer rapporte ces figures au culte ouranochthonien. Et je crois volontiers comme lui que le culte a été fort développé chez les Voconces ou autres celto-ligures. L'identification d'Andarta avec la Grande Ourse *(And-Art-)* est ingénieuse: cependant, il semble que les Romains aient rapproché plutôt Andarta d'une Victoire que d'autre chose (cf. *R.*, 1899, p. 47). J'hésite bien davantage à rapprocher du dieu Lug la localité de *Lucus Augusti*. En tout cas, je crois bien que celle de *Dea*, Die, doit rappeler la grande déesse des Voconces. — De Manteyer, *La pierre de Gap dédiée à la Terre et au Ciel*, Gap, 1910, in-8° de 68 p., extrait du *Bulletin de la Société d'Études*, 1910.

Souterrains d'amphithéâtre. — Voici un travail original, plein de faits précis, de dessins utiles, et qu'on souhaite être le point de départ de travaux similaires sur nos amphithéâtres. On sait que ce genre d'études reprend en Italie. L'exemple de M. Mazauric est à imiter partout en France (Mazauric, *Les souterrains de l'amphithéâtre de Nîmes*, 1910, in-8° de 36 pages, dessins, coupes, etc.).

Mines d'or anciennes près de Massiac dans le Cantal; cf. *Soc. préhist. de France*, 1910, p. 605 (Pagès-Allary).

Ardenne. — Est-ce que l'ancien nom (croit-on) de la forêt de Sénart, *nemus Ardanum* (Lebeuf, n. éd., V, p. 65) ne serait pas le même que celui d'*Arduenna*, qu'on retrouve en Belgique, Normandie, Saintonge?

La perte des noms collectifs de forêts. — Ils ont été chassés par celui d'une localité de la lisière, d'ordinaire celle d'où partaient les grandes chasses : *Biera* est devenue la forêt de Fontainebleau, Laye *(Legia?)* de Saint-Germain, *Cotia* de Compiègne, Rouvray le bois de Boulogne, etc.

Bibliographie vauclusienne. — Que de services rendraient nos sociétés provinciales si elles imitaient l'Académie de Vaucluse, dont les répertoires bibliographiques annuels sont de vrais modèles !

Gallia Christiana novissima. — Le volume de Saint-Paul-Trois-Châteaux a paru en 1909 (Valence, in-4°), sous la signature de Albanès, Fillet et Chevalier.

Recettes médicales et préhistoire. — De même que les plus anciens faits historiques ont subsisté, à l'état de survivances, dans les jeux d'enfants, dans les mythes, dans les contes populaires, de même, à ce que je crois, on peut en trouver les traces dans les plus vieilles recettes médicales. Voici par exemple une recette que M. Aud'houy, dans son *Traité de thérapeutique* (1897, p. 1012), emprunte aux pharmacopées d'il y a un siècle : *Pulvis antispasmodicus :* gui de chêne, ongle d'élan, succin, corail rouge, castoreum, fragment de crâne d'homme mort de mort violente et non inhumé, etc. Il est visible que l'emploi de toutes ces drogues remonte à l'époque de La Tène, comme disent les archéologues, celle qui a vu le corail voisiner avec l'ambre, les Gaulois chasser l'élan et cueillir le gui de chêne, et les castors peupler nos Bièvres et nos Beuvronnes.

L'ongle de l'élan. — D'un de mes auditeurs : « M. Milne-Edwards, directeur du Museum, mort en 1900, nous conduisant à une conférence dans la Ménagerie, nous faisant voir un *élan* qui y vivait, nous a dit qu'il recevait à chaque instant des demandes de personnes qui le priaient de leur faire donner de la *poudre de l'ongle* de cet animal.»

Répertoire d'art et d'archéologie, dépouillement des périodiques français et étrangers, publié par la Bibliothèque d'art et d'archéologie (de la rue Spontini, 16). Voici le troisième fascicule. Indispensable instrument de travail. Cf. *Revue*, 1910, pp. 416-417.

Age du cuivre. — A l'Académie des Sciences, 20 février, remise, par M. Marcel Baudoin, d'une note sur *un centre de l'âge du cuivre préhistorique en Vendée.*

Mines préhistoriques. — Cf. dans le dernier volume de l'*Archæologia* (1910), le beau travail, avec belles figures, de W. Sandars, *On the use of the deer-horn Pick in the mining Operations of the Ancients.*

Age du bronze en Angleterre : sépulture de Loys, Ayrshire, même recueil.

Poterie néolithique en Angleterre, même recueil.

La question des piles (cf. 1911, p. 98). — De M. Ch. Cotte : « Près de Pertuis (Vaucluse), entre la route et le ruisseau que l'on longe lorsqu'on va de Mirebeau à la gare, est une pile carrée dont l'appareil m'a paru romain. J'ai supposé qu'il s'agissait d'un tombeau, hypothèse admise pour le fameux monument de Saint-Remy, celui de Trets, celui de la Pennelle. Je me propose de l'étudier un jour ou l'autre... 22 février 1911. »

Le Cirque de Vienne (cf. *Revue,* 1911, p. 96). Dans la note, « il s'est glissé une omission : les cotes 441 mètres et 201 mètres sont celles de l'arène ou de l'intérieur du cirque, les longueur et largeur totales étant respectivement de 445 mètres par 118 mètres. Ces différences sont peu sensibles, mais il me paraît qu'il y a quelque

intérêt à les faire connaître au point de vue de l'importance du monument ». Lettre de M. Bizot, 24 février 1911. — Le titre exact du travail de M. Bizot, que nous recevons, est : *Fouilles archéologiques : découverte d'un cirque antique à Vienne, description et plan.* Lyon, Waltener, 1910, grand in-8° de 32 pages, un plan, une vue de la pyramide du Plan de l'Aiguille (extr. du *Bulletin de la Société académique d'Architecture*, août-novembre 1910).

Mines d'or en Limousin. — « Par une pétition en date du 24 décembre 1910, M. Maury (Pierre-Charles), domicilié à Limoges, rue du Piaulaud, 2, sollicite une concession de mines de mispickel aurifère et minéraux connexes sur le territoire des communes de Saint-Priest-Ligoure, Château-Chervix et Coussac-Bonneval, arrondissement de Saint-Yrieix. » (*Journal Officiel* du 28 février.)

Sulpice Sévère et saint Martin. — Voyez les articles (qui seront continués) de M. Babut dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (Nourry), que dirige M. Loisy, numéros de novembre-décembre 1910, janvier-février 1911. M. Babut y combat quelques-unes de nos assertions (*Revue*, 1910, pp. 260 et suiv.).

Le Trésor de Marcillat, avec importantes réflexions sur le monnayage des Bituriges et pays voisins (Blanchet, *Revue numismatique,* 1910, pp. 461 et suiv.). — Sur ce trésor, dans un sens parfois différent, de La Tour, *Société préhistorique de France,* 1909, t. VI, pp. 291 et 292.

Toponymie. — Rien à changer, rien à ajouter, rien à enlever aux remarques de M. Vendryès *sur quelques difficultés de l'étymologie des noms propres* (extrait [cela n'est point marqué] du recueil clermontois mentionné ici p. 95). Que de fois ici avons-nous dit, comme M. Vendryès, que la toponymie vit surtout d'espèces (cf. pp. 94 et 97, 1905, p. 382).

La fondation d'Ampurias. — M. Frickenhaus (*Bonner J.*, 1909, p. 24) m'a sans doute mal compris quand il me reproche (d'après les découvertes archéologiques) d'avoir reculé jusqu'après 480 les établissements d'Ampurias. Je persiste à croire que les Marseillais ne l'ont point colonisée avant cette date, et que, si les Grecs s'y sont établis avant 535, c'est d'une première colonisation phocéenne et non marseillaise qu'il faut parler. J'ai moi-même indiqué (*Gaule*, I, p. 216) que les Phocéens sont venus dans cette région entre 600 et 535. Il est possible que l'île soit leur établissement primitif (quoique sous un autre nom qu'Emporium) et que la *neapolis* grecque soit celle des Marseillais après 480. — Cf. *Revue,* 1903, p. 320.

Severinus de Cologne et Seurin de Bordeaux. — Cf. Levison, *Bonner Jahrbücher*, t. CXVIII, 1909.

Pommeaux ou poignées d'épées. — Je crois de plus en plus que chez les Celtes, Ligures et autres Occidentaux, la forme du pommeau de l'épée n'était point indifférente, et qu'un sens symbolique ou,

mieux, talismanique y était attaché. Ce n'est pas pour rien qu'on trouve des poignées façonnées en têtes humaines, voire en têtes de béliers (cf. *Revue*, 1904, p. 61). Je me demande si certaines courbes du pommeau à l'âge dit du bronze IV (Mortillet, *Musée*, 1056) ne rappellent pas le croissant. Je me demande si les spirales de pommeau au même âge (Déchelette, II, f. 64, n° 4) ne rappellent pas le serpent (le fétiche compagnon du croissant). — Et que la poignée fût la partie porte-bonheur de l'épée, cela se retrouve au Moyen-Age (*Chanson de Roland*, 2345-8) : « En le pommeau d'or assez il y a reliques, la dent de saint Pierre et du sang saint Basile, etc. » — On sait du reste qu'entre le Moyen-Age et les temps préhistoriques se place, à l'époque romaine, le rôle du pommeau comme porte-blason chez les Romains et les Grecs. — Qui nous refera cette histoire ? — A côté du fétiche conduisant la main qui tient l'épée, il y a aussi celui qui conduit le cheval. Mais nous reviendrons là-dessus (cf. *Revue*, 1904, p. 47, n° 4).

Capita viarum. — M. Gordon J. Laing (extr. des *Transactions of the American Philological Association*, t. XXXIX, 1909) : *In the three Gauls the system of numbering wat adjusted to the old tribal division of the lands*. Ne parlons pas de tribus, mais de peuplades. Cela est tout différent. Le système de calculer les distances était d'ailleurs, non pas en rapport avec la vieille division en peuplades, mais avec l'organisation de ces peuplades refaite sous Auguste : ce qui n'est pas la même chose.

La nationalité des esclaves à l'époque romaine ; voyez le travail de M. Bang, *Die Herkunft der rœmischen Sklaven*, dans les *Mittheilungen*, partie romaine, 1910, t. XXV.

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

G. Fougères, *Grèce* (2e édition). Paris, Hachette et Cie, 1911; 1 vol. in-18 de LXXXVI-520 pages, avec 27 cartes, 56 plans, 30 illustrations et 1 tableau.

En rendant compte de la première édition du Guide de Grèce de M. Fougères, la *Revue des Études anciennes* s'exprimait ainsi (t. VIII, 1906, p. 176-177) : « Je n'ose espérer que la périégèse de M. Fougères, écrite en vue de l'instruction du voyageur, de l'humaniste, de l'étudiant, s'enlève comme le *Voyage de Sparte*, si joliment brodé par M. Maurice Barrès, pour une clientèle toute différente. » Le succès de l'ouvrage prouve que nous aurions dû espérer avec moins de timidité. Un an après l'apparition, en février 1909, de l'édition complète, le Guide était déjà épuisé ; il a fallu recourir à un tirage supplémentaire pour satisfaire aux demandes, en attendant que le livre eût été revisé en vue d'une deuxième édition.

C'est celle-ci qui nous est aujourd'hui présentée, deux ans presque jour pour jour après la première. La faveur que cet ouvrage a rencontrée auprès du public n'est que la juste récompense du labeur consciencieux de l'auteur et des sacrifices que les éditeurs ont consentis pour lutter honorablement contre la concurrence étrangère. Non seulement les touristes ont trouvé leur compte dans ce *vade-mecum* pratique et bien adapté à leurs besoins, mais les hommes d'étude, professeurs, étudiants, humanistes amateurs, ont apprécié ce précis à la fois clair et érudit, qui mettait à la portée de tous les derniers résultats de la science et leur offrait un tableau presque complet de la Grèce historique et archéologique, émergeant à travers les réalités de la Grèce moderne.

Soucieux de répondre à la confiance des lecteurs, l'auteur et l'éditeur n'ont rien épargné pour faire profiter cette deuxième édition de toutes les nouveautés survenues pendant cet intervalle de deux ans. Aucune découverte sensationnelle ne s'est produite ; mais, dans cette Grèce en perpétuel devenir, l'archéologie ne laisse pas passer une semaine sans apporter quelque surprise. Mainte trouvaille de détail oblige constamment l'helléniste à « refaire son siège », sans parler des transformations rapides d'un pays neuf qui s'ouvre largement au confort européen.

Voici quels sont les principaux remaniements de cette deuxième édition :

L'Index des renseignements pratiques a été mis au courant des hôtels nouveaux, services de tramways, etc.; le *Manuel d'archéologie* a été complété d'après les récentes publications sur la chronologie des civilisations crétoise et mycénienne. Dans la description d'Athènes, les fouilles de Brückner au Céramique ont motivé une refonte complète des pages consacrées à cette nécropole : l'ancien plan du Dipylon a été refait; un plan spécial de la nécropole a été établi d'après celui de Brückner. Tout le catalogue du Musée national a été refondu de façon à répondre au classement actuel. Le chapitre sur Delphes a subi de nombreuses corrections. C'était là une tâche particulièrement délicate. La topographie de Delphes est une toile de Pénélope que tous les archéologues contemporains s'amusent à embrouiller à l'envi. Chaque jour, ce sont des combinaisons, des théories, des identifications nouvelles. Dans ce chaos d'hypothèses contradictoires, il fallait choisir à bon escient, sous peine de dégoûter le visiteur d'un chantier dont on a fait un casse-tête chinois. M. Fougères ne s'est pas cru obligé d'adopter toutes les billevesées de MM. Pomtow et consorts. Il a, dans ce provisoire, indiqué ce qu'il y a actuellement de plus plausible. Nous approuvons son idée de désigner les Trésors, dont l'état civil change tous les jours au gré des fabricants de conjectures, par des lettres : ainsi, B désigne clairement l'édicule tantôt attribué aux Siphniens, tantôt aux Cnidiens, en sorte que les sculptures du Trésor B ne risquent plus de recevoir cette dénomination abracadabrante de sculptures du *Trésor des Siphniens-Cnidiens* (!).

D'ailleurs, autant que possible, M. Fougères a voulu rendre à chacun ce qui lui appartenait en plaçant chaque théorie sous le patronage de son auteur. Les fouilles de Furtwängler et Bulle à Orchomène de Béotie ont été résumées, et l'ancien plan de la ville renouvelé d'après les dernières données. On a tenu compte de l'achèvement du chemin de fer Athènes-Larissa-Tempé dans la description de l'itinéraire d'Athènes en Thessalie. Les nouveaux Musées de Thèbes, de Chalcis, de Volo, de Tégée, de Sparte, d'Épidaure, sont décrits d'après des renseignements recueillis jusqu'à la dernière heure par nos jeunes camarades de l'École d'Athènes, en particulier par M. Charles Dugas, et aussi d'après des notes fournies par les éphores du Service des antiquités, notamment par MM. Kéramopoullos. Les fouilles de l'École française à Tégée, celles de l'École anglaise à Sparte, n'ont pas été omises, et le plan de Sparte a été amélioré. Un itinéraire à travers le Taygète et le Magne a été ajouté. Les nouveautés en partie inédites, dues aux dernières campagnes de l'École française à Délos ont été consignées dans le texte et dans deux excellentes cartes de Délos : l'une, représentant l'ensemble de l'île avec une fraction de

Rhénée d'après l'admirable carte du capitaine Bellot ; l'autre, l'ensemble des fouilles, avec cartons spéciaux de l'hiéron d'Apollon et de la Maison du Trident. Les dernières découvertes non encore publiées (Palestre du Lac trouvée par M. Picard), le Sanctuaire des Dieux orientaux, les quais, l'« Agora de Théophrastos » sont ici indiqués pour la première fois sur une carte d'ensemble des fouilles. Le chapitre de la Crète a été mis à jour et augmenté de deux plans nouveaux (Palais de Phaestos et Villa d'Haghia Triada).

Signalons enfin, parmi les innovations les plus heureuses, l'adjonction de deux cartes de la Grèce antique en couleurs (Grèce continentale et Péloponnèse) où les ruines importantes sont signalées ; celle d'une carte de la Grèce médiévale de 1214 à 1462 qui fera plaisir à ceux qu'intéresse l'épopée de G. de Villehardouin ; celle d'une carte en couleurs de l'Argolide. Toutes ces cartes, fort bien étudiées par l'auteur du Guide et fort agréablement exécutées, font honneur au service cartographique des Guides Joanne qui est notablement en progrès et parfaitement apte à rivaliser avec ceux des Guides étrangers.

On doit aussi savoir gré à M. Fougères d'avoir changé la vignette qui présente la restauration de l'entrée de l'Acropole d'Athènes au ve siècle, d'avoir ajouté au plan de l'Érechthéion le croquis du projet primitif reconstitué par Dörpfeld, enfin d'avoir substitué à l'ancienne la nouvelle restauration par Wolters du fronton ouest d'Olympie. Le grand plan d'Athènes a été mis au courant des lotissements nouveaux et le réseau des tramways électriques s'y détache très nettement en lignes bleues, ainsi que sur le plan du Pirée.

Pour parfaire ces améliorations déjà très appréciables, et qui ne manqueront pas d'être appréciées, il ne reste plus à la maison Hachette qu'à prendre un parti héroïque et douloureux, mais que la qualité du Guide actuel lui impose : la réfection complète de la grande carte de Grèce. On a bien essayé d'améliorer et de mettre au courant l'ancienne carte tirée de l'atlas de Vivien de Saint-Martin. Mais ce retapage ne donne pas un résultat digne du progrès réalisé d'autre part. Il faut renoncer à faire du neuf avec du vieux : une bonne carte toute moderne sera le complément irréprochable d'un Guide si heureusement modernisé. Nous demanderions aussi un plan plus détaillé de la ville de Corfou, un autre de Patras, un plan de Stratos, une carte hors texte en couleurs de la Béotie (région du Copaïs).

Nous regrettons la disparition de quelques itinéraires secondaires, sacrifiés pour ne pas trop grossir le volume. Sans doute, le Guide primitif en deux volumes, paru en 1890, était un ouvrage encombrant et dispendieux : mais il n'y manquait rien, et l'on pouvait plutôt lui reprocher quelque surabondance dans la description d'itinéraires qui n'intéressaient que les seuls archéologues. Sous prétexte de concision, il ne faudrait pas s'exposer au reproche d'être incomplet. Aucune des

régions historiques de la Grèce n'est négligeable. Nous demandons, au lieu des schémas trop sommaires qui leur sont consacrés, des notices (avec plans) sur les ruines de Lycosoura, du Mont Lycée, de Kleitor, Lousoi, Thelpousa, Gortys, etc.; un itinéraire vraiment descriptif de Tripolis à Corinthe par Mantinée, Orchomène d'Arcadie, Aléa, les lacs de Phénéas et de Stymphale, le Styx et Phlious; des descriptions plus détaillées des Cyclades, Naxos, Paros, Mélos, etc.; un récit des batailles de Platée et de Sellasie.

Il en coûtera vingt ou vingt-cinq pages de plus. Le touriste ne se plaindra pas de ce surcroît, car on a eu l'intelligente idée d'alléger son fardeau en imprimant le nouveau Guide sur un papier mince et souple, quoique résistant, très supérieur en aspect et en qualité au papier des anciens guides. Outre que le texte et les gravures se détachent nettement sur cette surface blanche et satinée, la grosseur du volume est réduite d'un tiers. Ainsi se trouve atténué le gros défaut des anciens Guides Joanne, dû au fléau, inévitable paraît-il, des annonces : ils étaient trop volumineux et faisaient éclater les poches les plus complaisantes. Il n'en est plus ainsi; les nouveaux Joanne ont dérobé à leurs rivaux Bædeker la dernière supériorité d'un format facile à loger, même en voyage. Raison de plus pour ne pas lésiner sur quelques pages nécessaires, quand il s'agit de se rapprocher aussi près que possible de la perfection.

GEORGES RADET.

Sélinonte : la Ville, l'Acropole et les Temples. Relevés et restaurations par **Jean Hulot**, *texte par* **Gustave Fougères**. Paris, Ch. Massin, 1910; 1 vol. in-f° de XII-311 pages, avec 204 gravures dans le texte et XIV héliogravures hors texte.

Fondée en partie sur l'observation exacte et la mensuration minutieuse des ruines, en partie sur le rêve évocateur, « la *restauration* », dit très bien M. Fougères (p. VII), « est un des triomphes de l'art français ». Rien de plus vrai. Sans remonter jusqu'à l'*Olympie* de MM. Laloux et Monceaux, qui date de 1889, rappelons les derniers ouvrages de reconstitution historique et esthétique dont nous avons entretenu nos lecteurs : *Épidaure*, de MM. Defrasse et Lechat (1895)[1]; *Pergame*, de MM. Pontremoli et Collignon (1900)[2]. Ces belles publications fondent en un harmonieux ensemble les travaux de l'architecte et ceux de l'archéologue. La *Sélinonte* de MM. Jean Hulot et Gustave Fougères ajoute une pièce de choix à la série.

Ce que nous restituait *Olympie*, c'était un des grands centres officiels de l'hellénisme, pénétré de tous les échos de l'Antiquité méditerranéenne. A *Épidaure*, nous parcourions le domaine, non plus

1. *Revue des Universités du Midi*, t. II, 1896, p. 243-245.
2. *Revue des Études anciennes*, t. IV, 1902, p. 151-158.

de la divinité représentant et symbolisant l'hégémonie suprême, mais d'un petit dieu populaire, dispensateur de la santé humaine et comme tel assiégé par les multitudes en quête de guérison. *Pergame,* de la cohue grouillante des pèlerinages crédules, nous transportait dans la majestueuse splendeur d'une ville royale de l'âge hellénistique. Avec *Sélinonte,* nous remontons beaucoup plus haut, à l'aube même de l'expansion de la race grecque, et l'intérêt principal du livre est de nous offrir l'image vivante de ce que fut en Occident une colonie d'Hellènes sur la périlleuse lisière de l'empire carthaginois.

L'ouvrage comprend trois parties : une introduction, en deux chapitres, sur le pays de Sélinonte; une étude, en sept chapitres, où nous est retracée l'histoire de la ville; une description archéologique, en neuf chapitres, de l'enceinte et des monuments.

I. Sélinonte appartient à la zone libyque de la Sicile. Tandis que la côte orientale, autour de Syracuse, évoque la Grèce, la côte sud, avec sa végétation tropicale, palmiers, orangers, agaves, cactus, aloès, est « comme l'aveuglante réverbération d'un mirage africain ». On y retrouve le ciel du Maghreb, « avare de pluies, prodigue de chaleur et de sécheresse », le même genre de « grève sablonneuse, festonnée de larges baies ouvertes, qu'enferment de menus promontoires émoussés par les courants : les petits *ouadi* côtiers, descendus du massif intérieur, y viennent croupir en marais ou s'étouffer sous l'ourlet des dunes... Au large, l'atmosphère, saturée de poussière saharienne et d'une buée d'étuve, embrume le plus souvent les horizons, diffuse une lumière opaline et ternit les eaux de reflets plombés et sinistres » (p. 2).

Sur ce brûlant talus de Sahel qui s'adosse à un Tell magnifique, Sélinonte occupe l'extrémité d'un épi de tuf qui s'abaisse vers la mer en trois ressauts. Le gradin supérieur, dont l'altitude est de 50 mètres, porte le nom caractéristique de *Galera* (la Galère) : il marque l'emplacement de la plus ancienne nécropole. La terrasse intermédiaire, dite plateau de Manuzza, offre la forme d'un losange de 750 mètres de long sur 550 de large : elle correspond à la ville extérieure. Le dernier échelon de la croupe, appelée la *Terra di Pulci* (Terre des Puces), s'étire en manière de palette inclinée : l'axe nord-sud desservi en ligne droite par une grande rue longue de 400 mètres, part de la cote 30 pour s'infléchir en pente douce jusqu'à un escarpement brusque et déchiqueté ne dominant plus les eaux que d'une vingtaine de mètres; l'axe transversal, également utilisé par une rue, est un peu plus court que l'autre. C'est sur cette langue terminale que l'établissement primitif se concentra d'abord pour devenir ensuite, quand Sélinonte eut débordé, l'Acropole de la cité nouvelle.

Des deux côtés de l'arête en chapelet qui vient d'être décrite, un ravin se creuse : à l'est, le *Gorgo di Cottone,* méchant oued inter-

mittent, aux allures indécises, moitié ruisseau et moitié marécage; à l'ouest, le *Modione,* ancien Sélinous, le fleuve sacré qui donna son nom à la ville. Sur la rive gauche du Gorgo di Cottone se dresse une plate-forme sans arbres à laquelle les ruines colossales des temples ont valu la pittoresque appellation de *Pileri dei Giganti* (Piliers des Géants). Sur la rive droite du Modione s'étalent les dunes de *Gaggera,* qui abritent les restes du sanctuaire des divinités infernales et chthoniennes. Avec ces deux faubourgs sacrés qui la flanquaient, Sélinonte pointait sur la mer comme une fourche à trois branches.

Elle nous apparaît ainsi comme un des sites de prédilection que recherchaient les thalassocrates. Mycéniens, Phéniciens ou Grecs faisaient grand cas de ces dentelures en saillie. C'est qu'en effet « aux navigateurs anciens, le promontoire offrait un double avantage : il suffisait d'un retranchement pour barrer aux populations indigènes l'accès de l'isthme qui l'isolait de l'intérieur; ensuite, sa conformation lui assurait sur ses flancs l'usage de deux ports où les navires avaient la facilité d'accoster ou d'appareiller à volonté, selon la direction du vent » (p. 33).

II. Avant d'aborder le récit de la fondation de Sélinonte, M. Fougères commence par nous retracer l'état politique de la Sicile à l'arrivée des Grecs. Il rencontre ainsi successivement deux problèmes historiques : la question des populations primitives de l'île et la question des précurseurs phéniciens.

Vers 735, quand Théoclès inaugura le mouvement colonial en s'établissant à Naxos de l'Etna, trois groupes de tribus se partageaient la Trinacrie : au centre, les Sicanes, qui se prétendaient autochtones; à l'est, les Sicules ou Sikèles, venus après eux, et qui s'étaient, à leur détriment, taillé la part du lion; à l'ouest, d'autres envahisseurs, les Élyméens, qui avaient, de même, dépossédé les aborigènes.

Dans les Élyméens, Thucydide voyait des réfugiés partis de la côte d'Asie après la prise de Troie. M. Fougères les tient aussi pour des émigrants orientaux, et en effet la tradition littéraire ne se heurte pas ici comme ailleurs à des considérations philologiques ou archéologiques qui la démentent. Peut-être faut-il supposer un lien entre la migration élyméenne et la migration étrusque.

Quant aux Sicanes et aux Sicules, les uns seraient « d'origine ibérique et gauloise », les autres « d'origine et de dialecte italiotes » (p. 37). L'assimilation des Sicanes aux Ibères remonte à Thucydide et à Philiste de Syracuse. Admise pour des raisons de linguistique par Guillaume de Humboldt, elle est également une des thèses que soutiennent les savants les mieux informés en matière d'anthropologie et de préhistoire[1].

1. Cf. Modestov, *Introduction à l'histoire romaine,* p. 124 sqq.

Seulement, s'il est juste d'attribuer aux Sicanes une origine ibérique, je ne crois pas qu'il le soit de les confondre avec les Gaulois. La migrauon celtique me semble postérieure de bien des siècles à l'établissement des Sicanes dans la Trinacrie. En 600, quand les Phocéens fondent Marseille, c'est à peine si les Gaulois occupent la basse vallée du Rhône depuis quelques générations [1]. A mon sens, rien ne nous autorise à regarder les Sicanes comme les Celtibères de la Sicile.

Le rattachement des Sicules aux Italiotes se réclame de la haute autorité de Thucydide. Mais peut-être eût-il été bon d'indiquer que toute une école d'archéologues le rejette, comme inconciliable avec les témoignages des fouilles. Pour Modestov, qui écarte les considérations dialectales dont on l'appuie [2], les Sikèles seraient des Ligures, opinion soutenue anciennement par Philiste de Syracuse et confirmée par Silius Italicus. Quoi qu'il en soit, le chapitre où M. Fougères a résumé les découvertes de P. Orsi dans les nécropoles sicules nous rend le service de condenser et de mettre au point des résultats du plus vif intérêt, actuellement épars dans une multitude d'articles et de menues publications italiennes. Un choix de vases et d'objets classés chronologiquement nous permet de suivre étape par étape les différentes phases de la civilisation indigène et l'évolution que lui ont fait subir les apports exotiques. Ce tableau, qui a dû coûter beaucoup de peine à l'auteur, dépasse peut-être le cadre de sa monographie sélinontienne; mais il était utile pour l'intelligence complète des événements. Comme il est nouveau, on en louera l'originalité vaillante plus qu'on n'en discutera les parties douteuses ou contestables.

Sur la question phénicienne, M. Fougères prend nettement parti. A la thèse de M. Victor Bérard [3], qui, dès le XIe siècle, couvre la Méditerranée des comptoirs de Tyr et de Sidon, il oppose de nouveau celle dont MM. J. Beloch, S. Reinach et E. Pais s'étaient faits jadis les champions. Voici comment s'exprime le vigoureux et spirituel adversaire des idées phénicolâtres :

« Le rôle des Phéniciens semble avoir été fort exagéré par les anciens et, plus encore, par les modernes. On s'est plu à les retrouver partout, depuis les côtes de Syrie jusqu'aux Colonnes d'Hercule et au delà. Mais, en fait, avant le IXe siècle, on ne peut suivre leurs traces authentiques, et l'on doit, même après cette date, les déloger de mainte position où on les avait indûment installés. Le mirage d'une thalassocratie phénicienne *mondiale* et pour le moins contemporaine de l'époque mycé-

1. Voir dans le *Journal des Savants* de mai 1908, p. 262-266, la discussion que j'ai faite du système de M. Jullian, pour qui l'invasion celtique est sensiblement plus tardive encore.

2. Comparer *Sélinonte*, p. 37, n. 5, à la p. 131 de l'*Introduction à l'histoire romaine*.

3. Cf. *Rev. des Études anciennes*, t. V, 1903, p. 81-87, et t. VI, 1904, p. 263-267.

nienne s'évanouit devant les réalités. Les Phéniciens n'ont ni découvert ni fréquenté les premiers tout le domaine maritime qu'on a voulu leur attribuer. Dans l'Archipel, en Italie, en Sicile, ils furent précédés par des navigateurs plus anciens, Cariens, Crétois, Achéens : ceux-ci du moins ont laissé de leur activité commerciale les innombrables témoins retrouvés sur place et qui remplissent les vitrines des Musées de Candie, de Théra, d'Athènes, de Tarente, de Girgenti, de Syracuse. Or, dans cette opulente collection, l'archéologie proprement phénicienne ne brille que par son absence : discrétion singulière de la part d'un peuple dont on a cru retrouver la marque de fabrique sur tous les caps et îlots du monde ancien et jusqu'à l'intérieur des continents. A défaut des preuves matérielles, on allègue en leur faveur des étymologies fantaisistes et des considérations mythologiques un peu risquées. D'une marine de trafiquants réalistes, on a fait une armée navale du Salut, avant tout préoccupée de propager le dogme théologique d'une Trinité anticipée, sous les espèces du Dieu-père, de la Déesse-mère et du Dieu-fils » (p. 39).

Ainsi, les premiers qui frayèrent la voie aux colons grecs du VIIIe siècle furent les marins de la thalassocratie crétoise. D'accord avec l'archéologie, la légende nous montre Minos, lancé à la poursuite de Dédale, abordant chez les Sicanes et y mourant (p. 44). Ce roman d'aventures n'est, en somme, qu'une manière imagée et condensée de traduire un fait réel : la venue des Préhellènes orientaux apportant et répandant en Sicile, à l'âge du bronze (XVe-XIe siècles), leurs produits et leur civilisation [1].

Mais quand le vieux monde achéen eut succombé sous la poussée des tribus du nord, les Phéniciens, mettant à profit le bouleversement qui résulta de la conquête dorienne, apparurent, se substituèrent aux navigateurs crétois ou mycéniens et occupèrent, sur le pourtour de la Sicile, un certain nombre de promontoires et d'îlots côtiers [2], où ils établirent « de simples factoreries, des bazars d'échanges, complétés par l'outillage sommaire d'une petite station navale capable de réparer les navires » (p. 46).

Puis, Tyr à son tour connut le déclin. Ses longs démêlés avec l'Assyrie paralysèrent son essor vers l'Occident et ce fut Carthage, fondée par elle en 814, qui reprit à son compte l'œuvre de la métropole.

1. M. Fougères croit cependant (p. 85) que la légende est d'origine géographique : on l'aurait imaginée tardivement, pour expliquer l'existence de la ville de Minoa, souvenir de l'acropole métropolitaine de Mégare, en territoire sélinontien.

2. Thucydide, VI, 2 : ἄκρας τε καὶ ἐπικείμενα νησίδια. Signalons à ce propos une théorie intéressante des origines de l'*Odyssée*. D'après M. Fougères, les aventures d'Ulysse en Occident ne seraient qu'un écho des navigations des marins préhelléniques, minoens et mycéniens, dont le souvenir aurait subsisté, sous forme de récits fabuleux, après le recul de l'expansion créto-achéenne dans les pays du Couchant. Il n'y aurait là-dedans rien qui soit dû aux Phéniciens. Ce sont bien les précurseurs des Grecs qu'on retrouve à la source de l'épopée grecque.

Mais, dans l'intervalle, les États grecs avaient grandi, et du jour où les Chalcidiens de Théoclès eurent élevé, au cap Schiso [1], l'autel d'Apollon Archégète, il devint évident que les colons hellènes disputeraient à leurs rivaux puniques la fructueuse exploitation des richesses de la Sicile.

C'est à ce programme d'élimination de l'élément carthaginois que se rattache la fondation de Sélinonte. En 729, stimulé par le succès de l'entreprise des Chalcidiens à Naxos, un chef dorien, Lamis, était parti de Mégare, à la tête d'une troupe d'émigrants, pour chercher fortune dans la même région de la Trinacrie. La venue de ces intrus, prétendant au partage des terres et des bénéfices, fut très mal accueillie des premiers explorateurs. Théoclès, en Ionien subtil, s'inspira des meilleurs biais de l'artificieux Ulysse. Il utilisa la bande famélique contre les Sikèles et se défit d'elle ensuite par un stratagème où la prévoyance utilitaire se vêtait ingénieusement de piété envers les dieux. Bernés et chassés, les malheureux errèrent le long de la côte jusqu'à ce que le roitelet sicule Hyblon leur fît l'aumône d'une résidence. La concession modeste qu'ils obtinrent de lui, combinant le nom de la bourgade d'Hybla, située dans le voisinage, avec celui de la métropole qu'ils avaient quittée l'année précédente, devint Megara Hyblæa (728).

Un siècle plus tard, la ville, qui végétait pauvrement au pied de ses collines peuplées d'abeilles, ne pouvant s'étendre ni au nord, où elle se heurtait au réseau florissant des colonies eubéennes, ni au sud, où la dorienne Syracuse la traitait en sœur ennemie, changea tout à coup de méthode. Puisque la confraternité de race ne lui avait apporté qu'avanies et déboires, elle résolut d'essaimer, non plus dans la zone grecque, mais en dehors, sur la marge du domaine carthaginois.

Respectueuse des rites, elle invita la mère-patrie à lui envoyer le personnage chargé d'allumer le feu sacré dans la fondation nouvelle. Mégare désigna Pammilos. Au pied de l'acropole sur laquelle les colons avaient jeté leur dévolu, du côté occidental faisant face aux possessions puniques, une rivière paresseuse traversait des prairies toutes fraîches de persil sauvage. Le nom du cours d'eau, Selinous, « rivière de l'ache, » fut appliqué à la ville, et Sélinonte prit comme emblème le persil, symbole du fleuve (628).

L'idée de s'installer au centre de l'arc de cercle jalonné par les comptoirs phéniciens de Lilybée, d'Éryx et de Panorme témoignai d'une audace un peu imprudente. Sélinonte était condamnée, ou à servir de vedette à l'hellénisme, ou à subir la tutelle carthaginoise. Ce fut surtout la seconde éventualité qui se réalisa.

Mais tout d'abord, en dépit de luttes fréquentes avec les Puniques de Motyé ou les Élyméens de Ségeste, l'essor de Sélinonte fut magni-

1. Cf. Victor Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 374.

fique. Dès la seconde génération, elle substituait aux modestes sanctuaires édifiés par les compagnons de Pammilos les temples orgueilleux qui ont fait sa gloire : « Il y a de l'emphase sicilienne dans la prodigalité de toutes ces bâtisses, unique dans les fastes de la Sicile et de la Grèce. Car cette fièvre de construction, qui dure tout un siècle, de 580 à 480 environ, dépasse en ardeur et en prétention, sinon en goût, le merveilleux effort de l'Athènes de Pisistrate, de Périclès et de Nicias » (p. 91).

L'énormité de cette architecture, si avide de proportions colossales que le dernier monstre de pierres dut rester inachevé, attestait l'ampleur de la prospérité matérielle. Au VIe siècle, « Sélinonte apparaît comme la reine de la Sicile grecque » (p. 92). Elle veut sa part de prestige dans le vieux monde hellénique. A Olympie, sur la terrasse de l'Altis, elle édifie son Trésor, entre les chapelles de Cyrène et de Métaponte. A Delphes, elle consacre ses armes parlantes : un rameau de σέλινον en or.

Après la grande victoire d'Himère, remportée en 480 par Gélon sur les Carthaginois, Sélinonte, que sa situation de ville-frontière condamnait à une attitude ambiguë, put avouer plus franchement ses sympathies helléniques. Elle lia partie avec Syracuse. La politique agressive que pratiquèrent les deux cités doriennes fut un des prétextes dont usèrent les Athéniens pour intervenir en Sicile (415).

Il semble que le désastre de 413, dont Sélinonte bénéficiait autant que Syracuse, aurait dû assurer à la ville de la marche élyméenne un renouveau de puissance. Mais Carthage observait d'un œil attentif les progrès de la discorde entre les États grecs. En 409, jugeant le moment venu de rompre la réserve qu'elle gardait depuis l'année d'Himère et de Salamine, elle prit résolument la défense de Ségeste contre ses remuants et ambitieux voisins. Sélinonte, enlevée de vive force, fut mise à sac. On pilla ses temples ; on rasa son enceinte. Ce qui subsistait de la ville n'était plus qu'une misérable bourgade satellite de Carthage : « la chute de Sélinonte, suivie de celle d'Himère, inaugurait le démantèlement de l'hellénisme en Sicile » (p. 117).

C'est en vain que dès l'hiver de 408 à 407 le banni syracusain Hermocrate rassemble les fugitifs échappés à la ruine et les réinstalle sur l'acropole de Pammilos qu'il munit d'une nouvelle ligne de remparts. Sélinonte ne tarde pas à retomber sous le joug de Carthage. Denys l'Ancien, Timoléon, Agathocle se succéderont sans l'affranchir. Pyrrhus ne lui apportera qu'une libération précaire et fallacieuse. Enfin, en 250, les Carthaginois, vaincus par Métellus, ne voulant pas laisser derrière eux une citadelle qui pût servir de point d'appui aux Romains, procédèrent à la seconde destruction de Sélinonte. Après une existence tourmentée de 378 ans, la petite-fille de Mégare disparaissait de l'histoire.

III. Sélinonte, dans les conflits méditerranéens, n'a guère joué qu'un rôle de comparse. La manière dont elle influa sur les événements ne mérite pas de nous arrêter outre mesure; on s'intéressera davantage à son développement artistique.

Avec son acropole et sa ville extérieure, ses faubourgs, ses périboles sacrés, ses quartiers funéraires, elle nous présente un type saisissant de ce qu'était à l'époque classique une grande agglomération grecque. Parmi les innombrables problèmes que soulève l'examen de ses ruines, trois surtout s'imposent à notre attention : l'étude de l'enceinte, le plan de la cité rebâtie en 408, les temples.

Le démantèlement de 409 avait embrassé le périmètre entier de Sélinonte, ville extérieure et acropole : la restauration de 408 ne fut que partielle. Hermocrate se contenta de relever le rempart de l'acropole. Il s'agissait de remettre en défense un circuit de 1,260 mètres : « L'opération dut être rapide. Les anciens savaient mener ce genre de travaux avec une extraordinaire célérité. Il avait suffi de quelques semaines à Thémistocle pour faire reconstruire, en 479-478, les 6 kilomètres de la nouvelle enceinte d'Athènes; en 402, Denys l'Ancien, grâce à une excellente répartition du travail, put achever en vingt jours l'admirable muraille des Épipoles, longue aussi de 6 kilomètres » (p. 167).

Mais l'enceinte d'Hermocrate, improvisée par un simple chef de partisans, était incapable de résister à une armée régulière pourvue de machines. Aussi la flanqua-t-on, plus tard, d'ouvrages avancés qui procèdent de conceptions toutes différentes. Syracuse, sous Denys l'Ancien, était devenue, pour la poliorcétique, un foyer de savantes recherches : « Des ingénieurs, des ouvriers d'élite, appelés de tous les pays, excités par l'appât de primes et de salaires élevés, travaillaient avec ardeur à renouveler par leurs inventions les procédés de la guerre de siège. Des engins jusqu'alors inconnus, tels que les catapultes, furent imaginés. Des dispositifs compliqués révolutionnèrent la fortification. On en trouve la première application dans les travaux du fort Euryèle, le chef-d'œuvre des Vaubans syracusains, créé par Denys vers 402, en même temps que l'enceinte des Épipoles. De l'ancien fort classique qui avait subi en 413 l'assaut des Athéniens, il fit un réduit imprenable, pourvu d'abris souterrains inattaquables aux machines de trait, aux tours, aux béliers, à la sape. C'était un labyrinthe de fossés à ponts-levis, de casemates, d'écuries, de magasins, de galeries de sortie, taillés et creusés dans le roc. Le tout était couronné par un donjon de cinq fortes tours aménagées pour les batteries de catapultes et par une enceinte supérieure » (p. 178).

Il ne semble pas douteux à MM. Hulot et Fougères, bons juges ayant vu de près les choses et donnant méthodiquement leurs raisons

(p. 179-190), que les défenses extérieures de Sélinonte ne s'inspirent de la technique inaugurée au fort Euryèle.

C'est également le système d'un autre grand inventeur, Hippodamos de Milet, contemporain de Périclès, qui prévalut lors de la réédification de la ville sur l'aire de la primitive acropole. Les créations du célèbre architecte ionien se répartissent en deux types : le plan rectangulaire en damier, adopté pour le Pirée (457-450) et pour la colonie panhellénique de Thurii (443); le plan circulaire rayonnant, adopté, en 408, pour Rhodes.

Avec son polygone de la *Terra di Pulci* sectionné à angle droit par des voies rectilignes, Sélinonte atteste la hantise de l'esprit géométrique. Le dernier chef-d'œuvre hippodamien, imaginé pour servir de foyer commun aux habitants d'Ialysos, de Camiros et de Lindos, trouve aux extrémités de la Méditerranée une curieuse réplique sicilienne : « Durant son séjour en Asie Mineure, de 413 à 408, Hermocrate avait pu assister à la naissance de Rhodes et visiter les travaux dirigés par Hippodamos. » En tout cas, la plate-forme de l'acropole sélinontienne lui offrait « un tableau tout préparé pour une épure. Il n'était pas besoin d'y violenter le terrain, comme on le fit à Priène, où la géométrie du plan s'imprima de la manière la plus paradoxale sur les aspérités d'un versant rocheux » (p. 196). A Sélinonte, « le damier presque parfait des îlots rectangulaires proclame le triomphe de l'ordre suprême » (p. 197).

Il est regrettable que dans cette ville du plus pur type géométrique on se soit borné à dégager les façades des habitations en bordure sur les deux rues principales et que l'on n'ait point fouillé l'intérieur des îlots : « Les remarquables déblaiements de Théra, de Priène et de Délos nous ont restitué des ensembles intéressants et complets de rues et de masures de l'époque hellénistique; mais pour la période antérieure, on ne connaît que les échantillons bien imparfaits et souvent altérés de la colline de la Pnyx à Athènes, du Pirée, de Mégare, d'Æpion en Triphylie, de Dystos en Eubée, de Lato en Crète. Tandis que la maison prémycénienne et mycénienne nous a été révélée dans tous ses détails, la maison grecque du VIe au IVe siècle reste pour nous un problème » (p. 206).

Les quelques habitations qu'on a pu étudier sur la *Terra di Pulci* sont celles d'une « bourgade de refuge improvisée avec les débris de sa devancière : pauvres logis, en somme, qui laissent une impression de médiocrité, presque de misère. Aucun détail n'y évoque le luxe bourgeois des maisons de Priène, de Délos, de Pompéi. L'art, la gaîté, le superflu en sont absents. Le contraste violent entre la mesquinerie de ces habitations privées et la somptuosité des vieux temples évoque la vision des cathédrales du Moyen-Age entourées de masures, et surtout ce passage où Démosthène, traçant le tableau de la vieille

Athènes, oppose l'humilité des demeures des particuliers, tels que Miltiade et Thémistocle, à la grandeur et à la beauté des édifices publics » (p. 209-210).

Ce sont donc les temples qui représentent le mieux l'originalité de Sélinonte. Les onze dont les ruines subsistent forment trois groupes : acropole, colline de l'est, colline de l'ouest. Comme la plupart sont anonymes, on est convenu de les désigner par des lettres de l'alphabet.

Sur l'acropole, le temple C, doyen des sanctuaires doriques de Sélinonte, est conçu d'après les exigences d'un rituel archaïque. Il possède un adyton ou saint des saints. Sur la colline de l'est, le temple G, consacré à Apollon, était, avec l'Olympieion d'Agrigente, « le colosse de l'architecture hellénique. Il mesurait 113 mètres sur 54m05 et occupait une superficie de 6,126 mètres carrés, dont celle du Parthénon ne représente que les deux cinquièmes » (p. 250)[1]. Avec Hittorf, MM. Fougères et Hulot pensent que l'édifice était hypèthre. La colline ouest renfermait le téménos de Déméter.

Ce qui distingue le temple de Sélinonte, c'est qu'il dérive, non du type dorique, mais d'un type prédorique, caractérisé par l'existence d'un sécos ou cella à une seule ouverture. Cette pièce sombre à porte unique, où se trouvait l'adyton ou chapelle de l'idole, n'était qu'une survivance architecturale de la caverne sacrée primitive, du μέγαρον souterrain[2], auquel l'Orient préhellénique faisait une place si grande dans son culte (antres de l'Ida et du Dicté en Crète, antre de Trophonios à Lébadée, antre du Cynthe à Délos, etc.). Ces conclusions semblent devoir être confirmées par les études qui s'élaborent sur les origines des principaux types d'édifices en usage chez les Grecs.

La sculpture sélinontienne est en rapport intime avec son architecture. Elle n'est guère représentée que par les métopes des temples : « l'art en Sicile et dans la Grande-Grèce semble n'avoir pas osé se risquer dans les monumentales compositions des frontons » (p. 282). Les plus anciens reliefs, comme la métope préarchaïque d'*Europe sur le taureau*, sont d'une technique plus graphique que sculpturale. Ils se rattachent à la série « qui commence avec la frise d'Assos et se continue par les stèles de Dorylée et de Symé... Ils remontent aux premiers essais tentés pour transposer sur la pierre les sujets de la céramique ou de la ciselure sur métal ». M. Fougères les classe « aux

1. L'Apollonion de Sélinonte diffère peu comme dimensions de l'Héraion de Samos, dont on établit ainsi la cote : 109m15 × 54m575 (Pontremoli et Haussoullier, *Didymes*, p. 128 ; cf. *Rev. Ét. anc.*, t. VI, 1904, p. 269).

2. Dans la langue religieuse, le mot μέγαρον signifiait grotte (cf. Hésychius). M. Fougères (p. 275) lui suppose une origine crétoise, carienne ou sémitique (rapprocher de l'hébreu megarah).

dernières années du VIIe siècle, c'est-à-dire à une date voisine de la fondation » (p. 285).

D'un accent plus énergique en leur rudesse enfantine sont les célèbres métopes du temple C. Le *Persée tuant la Gorgone*, surtout, « donne l'impression d'un tour de force. Il est impossible de tasser en moins d'espace plus d'intensité dramatique... Au milieu, Persée, le protagoniste sympathique; à droite, la Gorgone, le personnage odieux ; à gauche, Athéna, figure muette de confidente. L'action est rapide, comme une scène eschyléenne. Le geste, laconique, va droit au but. Le héros, fort de sa mission, accomplit son devoir avec l'inflexibilité d'un automate illuminé. On croit entendre l'Oreste des *Choéphores* disant à sa mère : *Viens ici que je t'égorge!* » (p. 285).

Avec les métopes du temple E, nous sortons du domaine de la statuaire archaïque pour aborder un style qui fait déjà pressentir les créations de Phidias. Des morceaux comme *Zeus et Héra*, comme *Artémis et Actéon* sont loin des figures de portefaix qui décoraient les panneaux du *Persée tuant la Gorgone* ou de l'*Héraclès emportant les Cercopes*.

L'étude de la galerie sélinontienne amène M. Fougères à se poser la question des influences et des origines. Pour lui, cette plastique ne saurait être d'inspiration exclusivement ionienne comme le veulent ceux qui nient l'existence d'un art dorien : « Nous retrouvons à Sélinonte quatre copartageants : 1° la Crète; 2° le Péloponèse dorien; 3° l'Ionie; 4° la Sicile mégarienne. La part prépondérante nous paraît revenir à l'art dorien du Péloponèse : l'école sélinontienne lui doit non seulement ces formes puissantes pour lesquelles le Péloponèse laconien et argien a montré une prédilection marquée, mais aussi l'esprit qui inspire et domine cette école d'un bout à l'autre de son évolution, esprit bien différent de celui de l'art natif de l'Ionie... Il y a un art dorien, comme il y a un art gothique » (p. 304-306).

Cette analyse serait incomplète si, après avoir rendu compte des recherches historiques et archéologiques de M. Fougères, nous ne disions un mot de l'œuvre propre de M. Hulot. Toute la partie architecturale et artistique, relevés, plans, élévations, coupes, dessins, croquis, aquarelles, est traitée de main de maître. Les restaurations, générales ou partielles, ne comprennent pas seulement l'ensemble de la ville, les temples de l'acropole, les sanctuaires des faubourgs. Elles portent aussi, nouveauté du plus vif intérêt, sur les fortifications (enceinte d'Hermocrate).

L'union fraternelle et traditionnelle de l'Académie de France à Rome avec l'École française d'Athènes s'est donc traduite une fois de plus par une collaboration féconde. Rendons hommage à l'érudition nourrie, jaillissante et colorée de M. Fougères, à la science technique,

au goût fin, intuitif et séduisant de M. Hulot. Sous l'habile parure que lui a donnée une intelligente maison d'édition, *Sélinonte* plaira, non seulement aux spécialistes, mais encore aux amateurs de beaux livres [1].

GEORGES RADET.

E. H. Sturtevant, *Labial Terminations*. Chicago, The University Press, sans date; brochure in-8° de 34 pages.

Ce petit opuscule comprend : 1° une note d'introduction de M. C. D. Buck qui nous dit la pensée pieuse qu'ont eue envers la mémoire du Dr Stratton (en dernier lieu *registrar of the Panjab University and principal of the Oriental College at Lahore*), de publier un travail commencé par lui sur les mots grecs contenant des suffixes à labiale ; 2° une étude critique de M. Sturtevant sur ceux de ces suffixes qui présentent -β-; 3° une liste de mots à suffixe -β- apparent ou réel, liste dressée par le Dr Stratton. La partie intéressante de la brochure est la seconde qui va de la page 4 à la page 20. M. Sturtevant y exprime en général de saines idées, mais il n'insiste pas assez sur le fait qu'il est extrêmement rare de trouver en dehors du grec des suffixes qui correspondent à ceux en -β-, -βο-, etc., même dans le cas où ce -β- provient d'un i.-e. **gʷ̥*. Voici quelques remarques de détail. P. 4 : τύμβος n'est pas le seul exemple certain de ce dernier cas. Il y en a un bien meilleur : κέραμβ-ος « capricorne, coléoptère à grandes antennes » qui a été rapproché du sk. *çrnga-* « corne » (i.e. **k₁rngʷ̥o-*, f. forte **k₁erngʷ̥o-*) dès 1878 par M. F. de Saussure dans son célèbre *Mémoire*, p. 16 note 3. — Quant au groupe de mots à sens religieux : ἴαμβος, διθύραμβος, θρίαμβος, ὕμνμβος (p. 7, suiv.), M. Boisacq, *Dict. étym.*, p. 369, a signalé avec raison qu'ils ne sont sans doute pas grecs d'origine. Mais, d'après une communication

1. Quelques remarques de détail : p. 7 (légende de la gravure), lire : « côté sud-est », au lieu de : « côté nord ». — P. 88, 2e §, les années 580-576 correspondent à la 50e olympiade, non à la 1re (faute typographique : Ie au lieu de Le). — P. 120, l. 2, lire : « Hermocrate » au lieu de « Dermocrate ». — P. 127, 4e ligne avant la fin, il faut : « combattre [avec] les Carthaginois » (συμμαχῆσαι). — P. 133, l. 9, lire : « Seule, l'ante nord-ouest de l'opisthodome s'est maintenue », au lieu de : « seule, l'ante nord-est du pronaos ». — P. 136, l. 13, lire : « les atrocités carthaginoises », au lieu de : « les atrocités religieuses » (coquille d'un Homais typographe). — P. 172, note, l. 2, lire : « revêtement extérieur », au lieu de : « intérieur ». — P. 175, l. 1, lire : « remployant », au lieu de : « remplaçant ». — P. 195, dans la note 1 relative au plan d'Alexandrie, il fallait citer le texte positif de Diodore, XVII, 52. — P. 200, l. 14, lire : « les *vici* de Pompéi », au lieu des « *viæ* ». — P. 226, l. 16 : « les tuiles en argile cuite », au lieu de : « en brique ». — P. 275, l. 6 : « doublet de », au lieu de : « doublée ». — P. 281. Temple B : « (entre 280 et 250) », au lieu de : « (entre 260 et 250) ». — P. 297, 3e ligne avant la fin : le « Sélinous de Castelvetrano », au lieu de : « l'Apollon ».

P. 128, l. 22, « dans le but » (signifiant « dans le dessein »), et p. 136, l. 5 « de suite » (pour « tout de suite »), expressions justement condamnées par Littré. — P. 128, l. 3, « partit de Lilybée à Hérakleia » : *partir à* est un idiotisme parisien. Est-ce la crise du français qui le fait adopter par les Francs-Comtois ?

personnelle, au lieu de leur attribuer une origine thraco-phrygienne, il y verrait plutôt maintenant, avec l'auteur de ce compte rendu (*REA*, avril-juin 1910, p. 159), des mots d'origine préhellénique. Il en est de même de ὄροβος-ἐρέβινθος dont on a traité *ibid.*, p. 155. Et, ce qui confirme d'une façon inattendue l'origine préhellénique de ce suffixe -β-, c'est qu'il alterne quelquefois avec le sfx. -σ- (-σσ) comme le montrent certains exemples de M. Sturtevant. Surtout μαδιβός (*Labial T.*, p. 18) cité par Hésychios comme variante de μαδιτός (hoyau à deux pointes) est caractéristique à cet égard (préhellénique. **madi-β-* : *madi-^{T}s-*)[1]. Cf. aussi Λάρα-βος à côté de Λάρι-σα (p. 18): Enfin si Περραιβοί (peuple de Thessalie) et Πράσσαιβοι (peuple de Thesprotie) [v. p. 17] sont réellement des dérivés de πράσυν, racine et suffixe se trouvent être également préhelléniques (cf. *REA*, avril-juin 1910, p. 157). Rien d'étonnant donc à ce que l'origine indo-européenne de gr. -βσ- etc., soit très rare et que ce soit surtout dans des mots vulgaires à peine conservés par la littérature qu'il se soit transmis. Il s'agit d'un suffixe d'origine étrangère, adopté et affectionné même par la langue de tous les jours (cf. en frç. le sfx. *-iste*, en roman le morphème de féminin *-issa* (**comitissa* > *comtesse*), etc... C'est donc surtout dans cette direction qu'il convient de chercher l'origine des nombreux suffixes à sonore labiale dont nous avons ici un précieux résumé.

A. CUNY.

THUCYDIDES *Histories*, Book IV, edited by **T. R. Mills**, with a general introduction by **H. Stuart Jones**. Oxford, Clarendon press, 1909; 1 vol. in-16, sans pagination.

La partie la plus originale de cette édition est la préface dont l'a fait précéder M. Stuart Jones. On y trouvera, sobrement et clairement résumées, les principales questions qui se posent, soit à propos de l'auteur, soit à propos de son œuvre : biographie de Thucydide, composition des différentes parties du livre, méthode et valeur de l'historien, son système chronologique, ses connaissances géographiques, son style et sa langue, histoire du texte. Les solutions ne sauraient être toutes données comme définitives, et M. Stuart Jones aurait pu réagir plus vigoureusement et d'une façon plus pénétrante contre la théorie, récemment mise à la mode en Angleterre, d'un Thucydide dominé par une conception dramatique de l'histoire, ne voyant dans la guerre du Péloponnèse qu'une sorte de tragédie dont le peuple serait le protagoniste, Périclès, César, Alcibiade les principaux acteurs.

1. Plus intéressante encore est la coexistence de βόνασος, taureau sauvage, bison (Théophr.) et de βόλινθος (même sens, Aristote), qui montrent l'alternance des suffixes *-^{T}s-* et *-nT-* (préhellénique **bonąTs-* : **boninT-*, ce dernier devenu **bolinT* par dissimulation).

Mais, dans l'ensemble, cette introduction est raisonnable et sera un excellent guide pour les étudiants auxquels elle s'adresse.

On regrettera qu'elle ne soit pas suivie d'une analyse méthodique du livre IV, ou, tout au moins, que le texte grec ne soit pas disposé de façon à faire ressortir les lignes générales de la composition. Pourquoi s'obstine-t-on, dans les éditions classiques surtout, à suivre la division traditionnelle en chapitres et en paragraphes, sans distinguer par des coupures nettes et, au besoin, par des titres et des sous-titres en manchettes, les ensembles que l'historien a lui-même si nettement délimités? Thucydide s'est appliqué visiblement à combiner un système de composition synthétique avec les exigences d'un exposé basé sur la chronologie. Des morceaux comme l'affaire de Pylos-Sphactérie et comme la campagne de Brasidas en Thrace sont là pour le prouver. Ne croit-on pas qu'il y aurait intérêt à mettre en relief, par de simples artifices typographiques, l'originalité de cette méthode?

Le texte est établi avec soin. Le commentaire, malheureusement rejeté à la fin du volume, suivant l'habitude anglaise, vise uniquement à faciliter la lecture. Il ne s'encombre ni de discussions, ni de références. Clair, simple, direct, ramené souvent à une paraphrase ou même à une traduction littérale, il a le grand mérite d'être toujours utile et presque toujours suffisant. M. Mills, tout en empruntant largement — et avec raison — aux éditeurs précédents, en particulier à Steup, ne craint pas, de temps à autre, d'introduire des solutions personnelles. Mais son édition ne se donne pas pour cela comme un instrument de travail; elle est ce qu'elle veut être, une bonne édition classique.

L. BODIN.

Th. Fitzhugh, *The literary Saturnian. Part I. Livius Andronicus. Part II. Naevius and the later italic tradition.* Charlottesville, Anderson, 1910; 2 vol. in-8° de 80 et de 124 pages.

Le terrain sur lequel continue à bâtir M. Fitzhugh n'est guère solide. Bien qu'une unité italo-celtique de langue soit regardée aujourd'hui comme probable, il ne s'ensuit nullement que nous puissions avoir une idée de la rythmique italo-celtique, à moins qu'elle ne fût encore purement quantitative comme celle de l'indo européen. L'accent d'intensité initial s'est développé à date relativement récente en latin, dans certaines langues celtiques et en germanique, et les faits sont complètement indépendants. C'est ce qu'enseigne M. Meillet, qui a ici avec lui toute l'école française et M. H. Bergfeld (*De uersu saturnio*, 1909). Donc pas d'accent commun d'intensité. Donc toutes les théories basées sur cette intensité prétendue tombent d'elles-mêmes. Ce ne sont pas des exagérations comme celles de M. Fitzhugh

qui sont bien faites pour les remettre en honneur. A tout homme qui ne voit que la vérité scientifique, il doit être parfaitement indifférent que le latin ait eu une rythmique analogue à celle du grec ou à celle des langues germaniques. Cette indifférence ne paraît pourtant pas en général être celle des savants de langue germanique. Espérons qu'ils y arriveront.

A. CUNY.

A. Cartault, *Le distique élégiaque chez Tibulle, Sulpicia, Lygdamus* (*Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, t. XXVII). Paris, Alcan, 1911; 1 vol. in-8° de 314 pages.

En terminant son récent ouvrage sur le *Corpus Tibullianum*[1], M. Cartault constatait que « malgré la passion avec laquelle l'Allemagne s'est vouée à l'œuvre qui consiste à ressusciter l'Antiquité », les très nombreux érudits allemands qui ont fait de l'œuvre de Tibulle leur champ d'études ne sont jamais arrivés à en saisir parfaitement l'esprit, si différent de celui de leur race; et il en concluait que « si une nation latine, avec une organisation pareille et douée d'une faculté de travail égale, eût entrepris la besogne philologique, elle l'eût sans doute accomplie avec moins de tâtonnements, mieux et plus vite ». Cette affirmation pouvait alors sembler quelque peu audacieuse; mais M. Cartault a eu à cœur de la justifier autant qu'il était en lui; après avoir publié une édition des auteurs du *Corpus Tibullianum*[2], il présente aujourd'hui une étude détaillée de la métrique de ces mêmes écrivains, dont il a minutieusement énuméré et analysé toutes les particularités, pour dégager, en terminant, les principaux caractères de la versification chez Tibulle, Sulpicia et Lygdamus.

M. Cartault commence par étudier la structure prosodique et verbale de l'hexamètre et du pentamètre, c'est-à-dire par déterminer pour chacun de ces deux rythmes la proportion des dactyles et des spondées, et leur distribution aux diverses places du vers; puis des recherches analogues sont faites sur la coupe de l'hexamètre, sur la fréquence et la place des élisions, sur la disposition symétrique du qualificatif et du qualifié dans les deux parties du distique, sur les rapports de la période grammaticale avec la période métrique, enfin sur l'autonomie ou le groupement des distiques. A toutes les questions qui se posent dans chacun de ces chapitres, la solution est donnée successivement pour les deux livres authentiques de Tibulle, pour les élégies IV, 13-14, et IV, 2-6, pour l'œuvre de Sulpicia et pour celle de Lygdamus. Il serait superflu d'exposer en détail les conclusions

1. *A propos du* Corpus Tibullianum, Paris, Alcan, 1906. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. IX, 1907, p. 198-201).
2. *Tibulle et les auteurs du* Corpus Tibullianum, Paris, Colin, 1908.

partielles auxquelles cette vaste étude aboutit; d'autant qu'elles n'ont, dans l'intention de l'auteur, d'autre objet que de servir à l'établissement de résultats plus généraux. Voici quels sont, en résumé, ces « enseignements » que M. Cartault tire de l'ensemble de son travail : le caractère dominant de la métrique de Tibulle est une très grande pureté dans la technique du vers et du distique; mais la rigueur apportée à l'observation des règles est tempérée par un effort constant pour éviter la monotonie qui résulterait d'une trop grande uniformité dans la distribution des pieds et des coupes; l'artiste consommé qu'est Tibulle sait unir la mesure à l'indépendance, les scrupules du métricien à la fougue de l'inspiration, le sens de l'harmonie et de l'équilibre à une vigueur très nerveuse. Sa versification a d'ailleurs évolué : dans le second livre, elle est infiniment plus relâchée que dans le premier. Les élégies IV, 13-14 et 2-6 se placent à cet égard entre les deux. Sulpicia, dont la versification n'est pas inférieure à celle de Tibulle, appartient à la même école que lui, et a peut-être été son élève; il en est de même pour Lygdamus, dont la métrique s'écarte davantage de celle du maître, en raison de leurs tempéraments très différents.

Ainsi conçu, l'ouvrage de M. Cartault se recommande par une solidité à toute épreuve : rien n'est aussi peu « littéraire », au vieil et mauvais sens du mot, que cette étude où ne se rencontre pas un développement verbal, pas une hypothèse hasardée, pas une induction aventureuse, pas même une idée abstraite que sa généralité rende nécessairement attaquable sur quelque point. Rien que des faits précis; que dis-je? presque rien que des chiffres. Des chapitres entiers ne contiennent pas autre chose que des tableaux récapitulatifs, d'où se déduit une conclusion incontestable, puisqu'elle ne consiste qu'à additionner et à comparer les résultats obtenus.

En revanche, j'avoue que j'ai été quelque peu déçu par la lecture des dernières pages, où l'auteur jette un coup d'œil sur l'ensemble des ouvrages étudiés, et essaie d'en dégager les caractères essentiels. On ne retrouve pas toujours dans cet examen final la sûreté que ferait pressentir l'ampleur de l'érudition déployée au cours de tout le livre : Tibulle « fait largement prédominer la penthémimère, mais, soucieux d'éviter l'uniformité, il fait également un emploi modéré de l'hepthémimère ». — « Sans prodiguer les élisions, Tibulle ne se les interdit pas avec rigueur » (p. 299-300). Ces assertions sont loin d'avoir, au moins dans la forme, toute la précision qu'on attendrait. « Un des traits les plus saisissants de la versification de Tibulle, c'est l'effort perpétuel pour établir une corrélation entre le substantif et l'adjectif qui s'y rapporte » (p. 300). N'en pourrait-on pas dire autant de Catulle, de Virgile et surtout d'Ovide? « La technique n'est à ses yeux que la servante de l'art » (p. 303). Ce caractère ne se retrouve-t-il pas

dans toute la poésie latine, et même dans toute poésie en général? Ces formules ajoutent peu de chose au jugement, devenu classique, de Bernhardy : que la perfection de la métrique de Tibulle tient au juste milieu qu'il a su garder entre la rigueur excessive de Properce et la liberté immodérée d'Ovide[1]. La physionomie du poète n'en est pas sensiblement précisée; et la portée des conclusions ne semble guère en rapport avec le labeur formidable que M. Cartault s'est imposé. Aussi se demande-t-on, en fin de compte, s'il valait bien la peine d'aligner pour les établir 314 pages de calculs d'une aussi minutieuse austérité, et si l'ouvrage a rien gagné à ce que ce travail matériel — indispensable à sa préparation — soit reproduit avec autant de détail aux yeux du lecteur. Le livre de M. Cartault ne convertira pas, je le crains, les esprits jeunes et naïfs qui croient qu'on peut mettre de l'âme même dans une étude philologique, et qu'on peut concevoir la science autrement que sous la forme un peu trop scolastique de statistiques et de catalogues.

PIERRE WALTZ.

J. Allen Tolman Jr., *A Study of the sepulchral Inscriptions in Buecheler's « Carmina epigraphica latina »*. Chicago, The University of Chicago Press, 1910; 1 vol. in-8° de IX-120 pages.

Le recueil d'inscriptions métriques de Bücheler a eu le mérite de susciter toute une série de travaux (ajouter à ceux que cite M. Allen Tolman : Fr. Plessis, *Épitaphes*, Paris, Fontemoing, 1905), dont celui-ci, le dernier en date, se propose d'être une étude d'ensemble des inscriptions funéraires.

M. Allen Tolman étudie d'abord (ch. I et II) la forme de ces inscriptions, puis il recherche (ch. III-V) en quoi elles nous renseignent sur les croyances antiques.

On s'étonnera que dans le chapitre Ier, sur la forme des inscriptions, M. Allen Tolman ne dise rien de leur forme métrique et nous laisse dans l'obligation de nous reporter à l'index de Bücheler. On regrettera aussi que les remarques de style soient réduites à l'énumération de quelques synonymes, d'expressions consacrées, de formules poétiques (cf. par ex. p. 32, 43, 44, 45, etc.) disséminées dans des paragraphes et même dans des chapitres différents (cf. par ex. p. 15 et 32-33 sur le style poétique). Du reste, l'auteur néglige tout ce qui dans la rédaction des épitaphes intéresse l'histoire de la langue : formules abrégées, syntaxe sacrifiée au mètre, formes caduques, graphies archaïques et vulgaires.

Ce n'est donc ni au linguiste ni au philologue que s'adresse cette

1. *Aus. Gesch. der Röm. Litt.*, t. I, p. 611.

étude. Quant à l'historien de la littérature, il y trouvera de quoi esquisser une histoire du genre funéraire, mais il y cherchera en vain les indications, pourtant essentielles, de date, de lieu, d'origine. Du reste, la consultation même de l'ouvrage est difficile : pas d'index, peu de renvois, et les titres des paragraphes ne se répondent pas toujours de la table au corps du volume (cf. par ex. dans le chapitre II).

C'est surtout la seconde partie de l'ouvrage qui pourra rendre des services, en particulier aux lecteurs qu'intéresse l'histoire des idées, des croyances et des mœurs populaires.

J. MAROUZEAU.

Recueil des inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte par G. Lefebvre, inspecteur en chef du Service des antiquités de l'Égypte. Le Caire, 1907; 1 vol. in-4°.

Quoique cet ouvrage ne rentre pas tout à fait dans le cadre de la *Revue des Études anciennes*, je demande à en dire quelques mots ici. Il s'ouvre par une préface de Gabriel Millet, le savant probe et tenace qui a conçu le projet du *Corpus inscriptionum graecarum christianarum* et sous la direction de qui s'élabore cette grande œuvre. Au congrès d'archéologie tenu à Athènes en 1905 (*Comptes rendus*, p. 317; *Byz. Zeitschr.*, XV, 496), Millet avait posé les règles selon lesquelles doivent être publiées les inscriptions grecques-chrétiennes. Lefebvre s'y est strictement conformé. Les textes de son *Recueil* sont donnés « dans une transcription qui reproduit l'orthographe de l'original, l'accentuation et la ponctuation telles qu'elles sont et seulement si l'original est ponctué et accentué, et qui corrige non dans le texte mais dans l'appareil critique les inadvertances d'exécution ou les erreurs de copie » (préface, p. II). Le volume, publié par le Service des antiquités d'Égypte, est d'une exécution typographique tout à fait remarquable.

Dans une introduction excellente, où je m'étonne de ne rencontrer nulle part le nom de Harnack, Lefebvre traite successivement, dans une manière sobre et précise, du christianisme en Égypte avant le schisme copte — de la date des inscriptions — des ressources qu'offrent les formules et le décor pour déterminer l'origine des stèles de provenance inconnue — des formules liturgiques et des acclamations — des sigles, abréviations et monogrammes — des titres et professions, surtout des titres de cléricature — de la grammaire et de la langue. Le *Recueil* comprend 808 numéros. Lefebvre le complétera au fur et à mesure des découvertes, par des suppléments dans les *Annales du Service*. Deux de ces suppléments (*Annales*, 1908, pp. 172-183; 1909, pp. 61-65), ont déjà paru. Voici deux numéros pour le prochain : 1° Baring-Gould, dans ses *Curious Myths of the Middle Age*

(nouvelle édition, Londres, 1901), p. 358, cite une inscription « in a Christian church to the east of the Nile in the desert », que je n'ai pas retrouvée dans le *Recueil;* 2° dans la collection Fouquet, au Caire, lampe en terre rouge, dont le couvercle est décoré d'une croix, de deux palmiers et d'un lion (?) courant; à l'exergue, cette inscription :

ΤΟΥΑΓΙΟΥ ΕΥΔΑΙΜΩΝ

τοῦ ἁγίου Εὐδαίμων (indéclinable), ou peut-être, si le point au-dessus du N est un signe d'abréviation, Εὐδαίμ(ο)νος. Le nom est fréquent en Égypte : au IIe siècle, l'Olympionique Eudæmon (Philostrate, *Heroicus*, p. 293; Eusèbe, *Chron.*, I, p. 44); au IVe, le grammairien Eudæmon de Péluse; cf. dans *BCH*, 1903, p. 369, n° 95, une épitaphe de Tehneh, et dans le *Recueil* de Lefebvre, le n° 140; etc.

Voici quelques observations que j'ai faites en lisant l'ouvrage. Page XXXVI, Lefebvre propose de voir dans le ζυγοστάτης du n° 95 un vérificateur des poids et mesures. La fonction de vérifier les poids et mesures incombait à des magistrats assez importants, agoranomes et autres. Un ζυγοστάτης ne devait être qu'un petit employé, préposé au « poids » (ζύγος) du fisc ou du marché aux grains.

N° **120**. Lefebvre lit (cf. *BCH*, 1903, p. 370, n° 101) : Αὐρ(ήλιος) Ἀμμώνιο(ς) Κροῦστις ὑπὸ σκορπίου ἡρπάσθη. Εὐψύχι. Il voit dans Κροῦστις le nom, par ailleurs inconnu, du père ou de la mère du défunt. N'y faut-il pas plutôt reconnaître un substantif indiquant la profession du mort : κρούστης (par iotacisme κρούστις), formé par analogie avec πλάστης, correspondrait au latin *crustarius* = mosaïste. Il n'est pas surprenant qu'un ouvrier qui posait et réparait des pavements ait été piqué par un scorpion. Rapprocher l'épitaphe d'un chasseur de lions, dans l'*Anthologie palatine*, VII, 574.

N° **135**. Épitaphe de l'ἀρχίατρος Protéris. Les ἀρχίατροι étaient les médecins publics ; cf. Pohl, *De Graecorum medicis publicis* (diss. Berlin, 1905); Oehler, *Beiträge zur Geschichte des Arzneistandes* (Vienne, 1906); Grégoire, dans *Studia Pontica*, t. III, p. 137.

N° **664**. Épitaphe du moine Schnoudi; texte remarquable par son analogie avec une prière récitée aux funérailles dans l'Église grecque. La lecture de la date, ἀπὸ μαρ(τύρων) θξ', a été indiquée par Gardthausen, dans une note sur l'église byzantine d'Olympie : cf. *Olympia*, t. II *(Die Baudenkmale)*, p. 101. Néroutsos et Dumont lisaient ἀπὸ μαρ[τύρ]ων ξ'. « L'inscription, » dit Lefebvre, « était à Paris, dans la collection Froehner. Actuellement, je ne sais où elle est. » Sans doute y est-elle encore; car M. Froehner n'est pas mort; et s'il a dressé beaucoup de catalogues de vente, il n'a pas fait la sienne, que je sache.

N° **762**. Croix de bronze, au musée de Berlin, trouvée à Louxor, portant l'inscription :

Φ
Z Ω H
C

qu'il faut lire, non point φῶς ζωῆς, mais φῶς, ζωή. Cette formule, qui, comme Lefebvre l'a noté, dérive de l'Évangile de Jean, VIII, 12 (ὁ ἀκολουθῶν ἐμοὶ... ἕξει τὸ φῶς τῆς ζωῆς), était au témoignage d'Irénée (*Contra haereses*, I, 9, 3), l'une des façons de désigner le Christ. Il était la Lumière et la Vie, parce qu'il y faisait parvenir ses adorateurs, parce qu'il assurait à ceux-ci l'ἀθανατισμός. Cette façon de désigner le Christ, pleine de promesses et de mystère, multipliait, pour les chrétiens superstitieux de la décadence, la vertu magique de la croix. D'ailleurs, les deux mots qui composaient cette désignation semblaient contenir, dans leur texture même, quelque chose de mystérieux. Aussi les croix de bronze, avec l'inscription ci-dessus, ne sont-elles point rares, aux VIe-VIIe siècles environ : cf. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 216. On en connaît qui ont dû servir de fermoir à des reliquaires (*Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 335) : peut-être ces reliquaires contenaient-ils des parcelles de la Sainte Croix ? Notez encore qu'aux VIe-VIIe siècles, le crucifix était à peu près inconnu ; au lieu de représenter sur la croix le corps de Jésus, on y crucifiait, si j'ose dire, deux des noms mystérieux du Christ, le nom étant l'équivalent de la personne. Du reste, l'inscription en question se trouve non seulement sur des croix, mais sur une foule d'autres objets de la même époque, tels qu'anneaux (Lefebvre, n^os^ **770, 772**), linteaux d'églises (*Princeton University Archaeological Expedition*, 1904/5, n°s 893, 912), etc. : cf. Kondakov-Tolstoï, *Antiquités de la Russie méridionale*, p. 521, fig. 477 ; Diehl, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 336 ; Cabrol et Leclercq, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, n° 2805, p. 14*. Strzygowski (*Koptische Kunst*, p. 305, n° 9177) assure que les croix avec l'inscription φῶς, ζωή ont dû être fabriquées en Palestine. Il ne donne pas les raisons de cette assertion. C'est, je suppose, que la formule en question revient fréquemment dans l'épigraphie chrétienne de la Palestine ; mais elle peut bien avoir été employée ailleurs.

N° **778**. « Étui à calames, en cuir estampé, trouvé à Antinoé » [par Gayet]. Très curieux monument, à comparer à l'étui de scribe qui faisait partie, avant la Révolution, du trésor de Saint-Denis et dont on disait qu'il avait appartenu à l'Aréopagite (cf. Montfaucon, *Palaeogr. graeca*, pl. à la p. 23). Lefebvre ne connaît l'étui d'Antinoé [aujourd'hui au musée Guimet] que par des notes insuffisantes que lui a communiquées De Ricci. L'objet n'est pas inédit, il a été publié par

Omont (*Bull. des antiq. de France*, 1898, p. 330) avec un commentaire qui aurait pu être plus fouillé; j'y suis revenu dans *Rev. ét. gr.*, 1903, p. 53. La prière sur le haut de l'étui doit se lire : ἅγιε Φιλόθε, βοήθι τῷ δούλῳ σου Παμίῳ (et non ταμίῳ); elle donne le nom, bien égyptien, du possesseur. Sur le bas de l'étui, une inscription qui a paru à De Ricci formée de « lignes sans suite » : aussi s'est-il abstenu de les transcrire. En réalité, ce sont des Ἐφέσια γράμματα, à ajouter à celles que Wessely a réunies dans un travail fondamental (*Ephesia grammata aus Papyrusrollen, Inschriften, Gemmen, etc.*, Vienne, 1886). Ainsi, par ses inscriptions, l'étui d'Antinoé est un bon exemple de ce mélange de piété chrétienne et de croyances magiques qui rend si choquante la religion copte, pour ne parler que de celle-là. Même conclusion si l'on examine la représentation figurée dont est orné l'étui : Saint Philothée, armé de la lance, transperce une diablesse. Qu'est-ce que cela signifie? Que Philothée était un saint guérisseur. Il suffit d'ouvrir les Évangiles pour voir que dans l'Orient les maladies étaient considérées comme produites par les démons : un malade était, par définition, un possédé.

N° **783**. « Pierre gravée, au musée du Caire, publiée par Karo, dans *Arch. Anz.*, 1901, p. 212 :

6. μονος θη
ος εν ουρ
ανω. »

Cette gemme est à deux faces. Sur une face avait été gravée, à l'époque impériale, une représentation païenne : Zeus, Asclépios, Hygie. Plus tard, la gemme devint la possession d'un chrétien ou d'un juif qui, ne voulant pas perdre ce joyau, le fit monter en chaton, de sorte que la pierre pouvait tourner sur elle-même; et sur l'autre face, il fit graver l'inscription orthodoxe μόνος θεὸς ἐν οὐρανῷ. Le 6. de la copie publiée par Lefebvre provient de la lettre B sous laquelle Karo avait donné l'inscription du revers, la gravure de l'avers étant désignée, dans la description de Karo, par la lettre A.

PAUL PERDRIZET.

A. Stanley Pease, *A Harvard manuscript of St. Augustine* (extrait de *Harvard Studies in Classical Philology*, XXI, 1910, pp. 51-74).

Le manuscrit dont M. Stanley Pease nous apporte la collation contient les homélies de saint Augustin « in Epistolam Joannis ad Parthos » (Migne, XXXV, p. 1976-2063); il provient de la bibliothèque des Bénédictins de Weissenau, et est allé échouer à la Harvard College

Library après avoir passé par la bibliothèque de Firmin Didot. D'après le catalogue de cette bibliothèque (vol. V, p. 39-40, n° 25), il serait du xe siècle; selon M. Stanley Pease, il ne remonte qu'au début du xiie ou à la fin du xie.

M. Stanley Pease laisse à l'éditeur futur le soin de déterminer la valeur du manuscrit pour l'établissement du texte (p. 53), et il se borne à donner une collation scrupuleuse, qui, vu l'absence d'apparat critique dans l'édition de Migne, ne sera pas inutile à l'étude du texte des homélies.

Nous aurions pourtant été reconnaissants à M. Stanley Pease de ne pas restreindre à ce point sa tâche, et de mettre en lumière quelques-uns des enseignements qu'on peut tirer de sa collation. Les omissions ou additions, nombreuses et parfois considérables (cf. p. 61, 2010, 12-19), les substitutions (p. 63, 2019, 21-22), les commentaires introduits dans le texte (p. 70, 2049, 27, *ignem aeternum* substitué à *gehennam*), et surtout le nombre incroyable d'interversions, montrent à quels remaniements le texte de saint Augustin a été soumis.

Il nous manque aussi des indications générales sur le système d'abréviations du copiste, qui nous éclaireraient peut-être sur l'omission particulièrement fréquente des petits mots. La question a son importance, en particulier en ce qui concerne les formes du verbe « être » dont le déplacement paraît résulter souvent d'omissions préalables, qui à leur tour s'expliquent peut-être par des graphies telles que : pour *est*, *-uſt* pour *-us est*, etc. On trouvera dans Ad. Régnier, *De la latinité des sermons de saint Augustin*, pp. 153-156, un relevé des positions différentes qu'occupe la copule auxiliaire par rapport au participe; et s'il est vrai, comme il semble bien, que la fréquence de l'ordre *est factus* = fr. *est fait* (15 ex. dans le sermon cc) par rapport à l'ordre *factus est* (un seul ex.) soit un des traits du parler vulgaire, on voit l'intérêt qu'il pouvait y avoir ici à fournir au philologue les indications les plus précises et les plus détaillées.

On ne se persuadera jamais assez, en collationnant un manuscrit, que pour la critique des textes il n'est pas de petits faits.

J. MAROUZEAU.

Dr Albert Churchward, *Signs and symbols of primordial man.* Londres et New-York, Swan Sonnenschein, Dutton et C°, 1910; 1 vol. grand in-8° de 449 pages.

Le plan et les idées de ce livre, magnifiquement édité et illustré, seraient peut-être malaisés à tirer d'une analyse des chapitres qui le composent, si l'auteur n'avait pris soin d'en faire lui-même la synthèse dans une introduction dont la clarté ne laisse rien à désirer. L'ouvrage est dédié « aux frères maçons, de quelque pays et de quelque

rite qu'ils soient, qui reconnaissent un grand architecte de l'univers et croient en lui ». Le Dr Churchward l'a composé pour éclairer ses frères sur les origines préhistoriques des signes et des symboles dont ils font usage. Nous apprenons ainsi que les conceptions de la franc-maçonnerie datent de l'âge de la pierre taillée. Est-il besoin de dire que l'auteur s'appuie sur le totémisme et met à contribution les fameuses relations de *Spencer* et de *Gillen* qui ont servi à illustrer tant d'hypothèses en regard desquelles la sienne fera sans doute bonne figure? L'ethnographie de Churchward n'est pas moins hardie que son archéologie religieuse. L'habitat de l'homme primitif s'est révélé à lui. C'était le pays des pygmées, c'est-à-dire la haute vallée du Nil. Ces pygmées ont créé la civilisation égyptienne primitive et institué les rites du totémisme. Ils se sont ensuite répandus à travers le monde, ont peuplé non seulement l'ouest de l'Europe, mais l'Amérique centrale et l'Australie. C'est pourquoi l'analogie est si grande entre les ruines du Yucatan et les monuments de l'architecture égyptienne; c'est pourquoi aussi les tribus de l'Australie centrale conservent encore les rites du totémisme égyptien. Évidemment, l'auteur tient pour non avenue la critique qu'Adolf Erman a faite, il y a quelques années, de l'interprétation que les partisans du totémisme donnent de la zoolâtrie égyptienne[1]. Mais qu'adviendrait-il du totémisme universel, s'il fallait tenir compte des objections de l'histoire, de la philologie et de l'archéologie? M. Churchward aurait eu d'autres révélations à nous faire; mais il s'est cru obligé de sauvegarder les secrets de la Maçonnerie (p. 4). Quel dommage!

GASTON RICHARD.

Hans Hahne, *Das vorgeschichtliche Europa* (collection des *Monographien zur Weltgeschichte* de Heyck). Bielefeld, Velhagen, 1910; 1 vol. gr. in-8° de 130 pages et 150 gravures.

Jusqu'à quel point la préhistoire, l'histoire générale des civilisations antiques se répandent en Allemagne, c'est ce que montre, après bien d'autres, le livre de M. le Dr Hans Hahne. Il faut distinguer dans le livre, très nettement, le texte et les gravures. Le texte m'a paru très sobre, mais trop sec, et d'une lecture évidemment peu agréable pour les élèves des écoles et pour le grand public. Les choses y sont présentées de façon trop dogmatique; que restera-t-il, dans vingt ans, de formules comme celles-ci? « La steppe n'a pas été le berceau de la civilisation de la céramique à rubans *(Bandkeramik)*: il faut le chercher dans l'Europe de l'ouest, d'où elle a gagné le centre et le nord (p. 24). » « Depuis le XIIe siècle avant notre ère, le territoire des fouilles germaniques commence à s'étendre de tous les côtés (p. 79).»

1. *Die Aegyptische Religion*, ch. I, pp. 26-27.

Les aphorismes et truismes se heurtent et s'enchevêtrent dans le livre en un désordre tel que je n'ai jamais bien pu apercevoir l'idée maîtresse de l'auteur. — Et il y a évidemment aussi un peu de désordre dans le choix des gravures, qui commencent par le coup de poing chelléen et finissent par le portrait de Nansen. Mais ces gravures sont si nombreuses, si variées, si bien reproduites pour la plupart, que je ne dois pas chicaner. Remarquez figure 61 les vases de Hallstatt en couleur, figure 47 le chariot de Seeland, etc. Trop peu de place faite aux dolmens et menhirs. Il eût fallu, pour quelques images, recourir aux objets : l'extraordinaire caractère du chaudron de Gundestrup n'apparaît pas.

CAMILLE JULLIAN.

Gustave Chauvet, *Os, ivoires et bois de renne ouvrés de la Charente, hypothèses palethnographiques* (Publications de la *Soc. arch. et hist. de la Charente*). Angoulême, Constantin, 1910; in-8° de 192 pages, 6 planches hors texte et 122 gravures.

Excellent travail, rempli de documents archéologiques, de notes bibliographiques, de réflexions ou hypothèses utiles ou suggestives. Les objets sont fort bien dessinés, et il n'y en a guère d'inutiles. C'est, on le pense bien, la grotte du Placard qui en a fourni la majorité, et c'est de la collection Chauvet qu'ils viennent tous. Tous, cela va sans dire, sont des niveaux magdaléniens. Voici quelques-unes des conclusions les plus intéressantes auxquelles est amené M. Chauvet.

Au sujet de l'écriture, il est évident (p. 128 et suiv.) que M. Chauvet incline à en admettre l'équivalent chez les Magdaléniens. Non que l'on trouverait un alphabet, mais au moins la volonté de reproduire des idées par des signes. Bien que l'on remarque l'extraordinaire différence des signes utilisés (Breuil, *Altamira*, p. 61), j'inclinerai cependant vers le même résultat que M. Chauvet[1].

Au sujet de la *domestication des animaux*, M. Chauvet est beaucoup moins exclusif que la plupart des préhistoriens, et il ne peut pas la repousser formellement pour les temps du renne. Il croit même pouvoir reconnaître, après M. Aymar, que les bâtons percés, si énigmatiques, seraient des bâtons à conduire les attelages (p. 111) : ce qui expliquerait la fréquente rupture de ces pièces, les traces d'usure au trou et d'usure à l'endroit que la main tenait. M. Chauvet n'exclut pas non plus l'hypothèse qu'il s'agisse de pieux à filets pour parc ou pièges à bêtes. De toutes manières, il voit là l'éventualité d'une domestication. Et je crois que cela mérite un nouvel examen.

1. Il serait bon d'étudier la question des bâtons à marques ou encoches, si utilisés autrefois chez les Néo-Celtes et ailleurs pour les sorts.

Il y a bien d'autres questions à soulever dans ce volume, qui fait honneur à la science de lecture, à l'intelligence curieuse, à la sagacité de M. Chauvet. C. JULLIAN.

J.-G. Frazer, *Le Rameau d'or*, trad. franç., par Stiébel et Toutain, t. III. Paris, Schleicher, 1911; in-8° de 585 pages.

Fin de l'excellente traduction du livre célèbre. On a plaisir à y lire les dernières pages de ce livre, qui sont d'une envolée, d'une ampleur, rappelant les plus belles de Renan ou de Harnack. Deux index : l'un des noms de pays, l'autre des noms de choses. C. J.

Friedrich Hertlein, *Die Juppitergigantensäulen*. Stuttgart, Schweizerbart, 1910; petit in-8° de 168 pages.

M. Hertlein a repris, dans un travail très serré comme raisonnement, très complet comme inventaire, la thèse qu'il a développée, il y a quelques années, sur les fameuses colonnes aux Géants, et sur les autels aux Quatre Dieux. Nous avons analysé cette thèse ici même (*Revue*, 1908, p. 196): nous lui avons donné tous les éloges qu'elle mérite. Je crois que la question a fait, avec M. Hertlein, un pas décisif, et je crois bien que ce petit volume est un de ceux dont un auteur peut être satisfait. C. J.

Rudolf Schneider, *Die antiken Geschütze der Saalburg* (publications du Musée de la Saalburg). Berlin, Weidmann, 1910; 1 vol. in-8° de 36 pages et 9 gravures.

C'est l'explication des reconstitutions des machines antiques faites par l'ingénieur militaire Schramm pour le Musée de la Saalburg. Car ce Musée (la pensée allemande, dirigée par l'action posthume de Mommsen [cf. p. 5] le veut ainsi), ce Musée doit être, pour l'Allemagne, l'équivalent du Musée de Saint-Germain en France, la vie romaine et surtout militaire doit y reparaître par ses ruines et par ses images M. Schneider rend hommage à l'habileté des restitutions faites par le général de Reffye, mais il leur reproche de n'être pas d'accord avec les textes. Je n'ai pas vérifié, c'est fort possible; la science technique des érudits militaires fait toujours bon marché des textes. M. Schneider croit les avoir suivis de plus près. Je n'ai pas vérifié davantage : il faudrait faire le travail sur place. Mais j'ai assez de confiance dans la méthode de l'auteur, qui a déjà à son actif la plus belle bibliographie poliorcétique du monde érudit. — Ceux de nos lecteurs qui voudront se mettre au courant des travaux de M. Schramm les trouveront dans le *Jahrbuch* lorrain, 1904, 1906, 1909. — Résumé

de ces questions, fait par M. Schneider, dans l'article *Geschütze* de Wissœda. — Au moment d'imprimer ces lignes, je vois l'annonce suivante : Schramm, *Griechisch-rœmische Geschütze*, Metz (3 marks) : sans doute un tirage à part. C. J.

[H. Maionica], *Führer durch das k. k. Staatsmuseum in Aquileia*, publication de l'Institut archéologique autrichien. Vienne, Hœlder ; 1 vol. in-12 de 98 pages et [32] gravures.

Oh ! que je voudrais que tous nos Musées de France eussent de pareils petits guides ! Mais à quoi bon invectiver sans cesse leurs directeurs (cf. 1910, p. 419 ; *id.*, p. 303)? ils sont sourds et aveugles, n'écoutent et ne lisent pas ; exceptions faites, bien entendu. Voici, dans ce catalogue, une sorte de *compendium* d'Aquilée, histoire et monuments, un résumé de la vie de la célèbre colonie, le fac-similé des principales pièces, une bibliographie sobre et utile. P. 8 : cippe funéraire surmonté d'un chien couché ; pp. 13-15 : restitution de mausolées romains (cf. à Trion) ; p. 21 : tête de Livie ; p. 32 : fragment de trophée ; p. 59 : ménade ; pp. 66-67 : Pan et Silène ; pp. 73-74 : objets d'ambre admirablement sculptés ; p. 77 : marchand en terre cuite ; p. 81 : Attis en bronze ; p. 71 : cigales en cristal de roche, qui m'ont plus frappé encore que le reste. A la fin, plan d'Aquilée. L'auteur du livre est le fidèle conservateur du Musée, le professeur Heinrich Maionica. C. J.

A. Merlin, *Guide du Musée Alaoui*, publication du Gouvernement tunisien. Tunis, Rapide, [1911] ; 1 vol. in-12 de 66 pages et 6 planches.

Il va de soi (p. 241) que j'excepte d'abord M. Merlin, savant organisateur et fouilleur de premier ordre. Son catalogue est beaucoup plus sommaire que celui d'Aquilée, il renferme moins d'aperçus historiques, et, hélas ! moins de planches. Et j'imagine que ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué à M. Merlin, mais les ressources. Des six planches, la moitié est fournie par Mahdia. L'admirable fouille que celle-là ! Et dire que nous bataillons pour avoir quelques milliers de francs. Le Gouvernement devrait donner cent mille et en finir avec une campagne (si c'est possible). Remarquez que, là, on découvre des objets d'une valeur bien supérieure à la somme dépensée. C. J.

Alfred Cartier, *Le Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève, notice et guide sommaire*. Genève, Kündig, 1910 ; 1 vol. gr. in-8° de 50 pages et 17 planches.

Nouvelle preuve de l'activité si aimable et si sûre de notre confrère et collaborateur M. Cartier. Le livre débute par une notice sur le

nouveau Musée, qui fait un si grand honneur à la ville de Genève, et qu'elle vient d'inaugurer le 15 octobre 1910. C'est ensuite un résumé des principaux fonds et enfin un sommaire des objets les plus importants. Notons, en ce qui concerne l'Antiquité, les objets de l'âge du renne à Veyrier, des stations lacustres du lac de Genève, les bas-reliefs de la XIe dynastie (fouilles Édouard Naville), la célèbre collection Fol, les bronzes antiques, etc. Sont reproduits à la fin : le Mercure en bronze de Logras (Ain), la tête de chien de Sierre (Valais), le bouc en bronze de Sierre, le Dionysos de Chevrier (Savoie).

C. J.

J.-B. Mispoulet, *Le régime des Mines à l'époque romaine et au Moyen-Age*. Paris, Larose, 1908; 1 vol. in-8 de XII-124 p.[1].

Nous avons souvent, dans cette revue, montré la solidarité profonde qui unit les études du Moyen-Age à celles de l'Antiquité. Aussi est-ce avec joie que nous retrouvons, dans l'œuvre nouvelle du savant romaniste, la thèse qui nous est chère. M. Mispoulet part des mines romaines d'Aljustrel, connues par les tables célèbres (il en donne un nouveau commentaire), et il montre comment les pratiques légales qu'elles renferment se sont continuées jusqu'à la fin du Moyen-Age en Occident, sous la forme de coutumes. Son travail, tout entier d'analyse minutieuse, terme par terme, renferme à la fin la transcription de documents médiévaux (statut d'Iglau, document minier de Trente, etc.).

C. JULLIAN.

Alfred Loisy, *A propos d'histoire des religions*. Paris, Nourry, 1911; 1 vol. in-12 de 326 pages.

Nouveau volume de l'admirable série des « petits livres rouges ». Celui-ci renferme : 1° Une *Préface* indiquant l'unité de l'ouvrage, composé d'articles parus ailleurs, mais résumés par une pensée commune, la définition de la religion et la recherche de la méthode qui étudie son histoire; à l'arrière-plan (cf. p. 47), le besoin de combattre contre l'école mythique ou des analogies, si brillamment représentée par M. S. Reinach; et il est certain que la polémique contre *Orpheus*, directe ou indirecte, tient la principale place dans l'œuvre nouvelle; 2° *Remarques sur une définition de la religion* (cf. *Orpheus*, p. 4), parues dans la *Correspondance mensuelle* pour l'*Union de la vérité*, 1er octobre 1909; 3° *De la vulgarisation et de l'enseignement de l'histoire des religions*. Provient du même recueil, de février à mars 1910; 4° *Magie, science et religion*. Tiré de la *Revue*

1. Le travail (sans les documents) a paru dans la *Nouvelle Revue historique de Droit*.

d'histoire et de littérature religieuse, mars-avril 1910. Cf. l'avertissement d'*Orpheus;* 5° *Jésus ou Christ?* Vient de *Hibbert Journal*, avril 1910. Contre l'antignosticisme du révérend R. Roberts; 6° *Le mythe du Christ.* Vient de la *Revue d'histoire*, etc , septembre-octobre. Contre *die Christusmythe* de A. Drews [1], 1910. M. Loisy (cf. *Revue*, p. 114-5) prend de plus en position, comme méthode et résultats, sur la voie historique de Renan. Il me paraît qu'il le sent et qu'il le veut, si du moins je sais interpréter une phrase de sa préface (p. 46) : « Ernest Renan, le grand maître de la critique religieuse en France dans la seconde moitié du XIXe siècle, maître que nous oublions peut-être un peu trop, et dont la *prudente perspicacité* n'a pas toujours été non plus suffisamment appréciée à l'étranger... » — C'est moi qui souligne. Mais combien M. Loisy a raison et comme nous nous félicitons de l'entendre parler ainsi et se réclamer d'un tel maître [2] !

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Auguste Comte et l'oracle de Delphes [3]. — Voici les paroles que l'on prête (?) à Auguste Comte : « L'Humanité est composée de plus de morts que de vivants, et l'empire des morts sur les vivants croît de siècle en siècle : sainte et touchante influence qui se fait sentir de plus en plus au cœur à mesure qu'elle subjugue l'esprit. »

Pas de citation directe, mais indication de la pensée : « elle se compose beaucoup plus de morts que de vivants », dans É. Boutroux, *Science et Religion*, p. 54.

1. Un très joli mot sur Drews, qui convient à tant d'écrivains de cette école (p. 39) : « L'auteur paraît avoir de ces choses l'éblouissement plutôt que la connaissance profonde. »

2. Dans un autre ordre d'idées, à propos de sa récente polémique contre M. Harnack (*Revue d'histoire et de litt. relig.*, 1910, p. 585-6), M. Loisy a, sur l'ascendance morale de Renan (et peut-être de lui-même) une fort belle page, qui est à méditer. J'ai peur cependant qu'en se défendant contre toute tendance au protestantisme, l'illustre écrivain ne veuille confondre le libéralisme et l'orthodoxie, qui sont deux choses fort différentes. « Le protestantisme orthodoxe », dit-il, « semble avoir autant besoin d'être modernisé que le catholicisme, et ne répugner guère moins à une évolution nécessaire. » Mais cette évolution, elle est faite depuis quarante ans pour beaucoup d'entre les protestants, sous la forme du libéralisme : voilà leur modernisme, et un modernisme auquel l'absence de hiérarchie a permis de faire sa place et de garder les âmes.

3. Complément à un passage de la leçon faite le 7 décembre 1910, au Collège de France, par M. Camille Jullian sur l'*Avènement du métal* (p. 12, n. 1).

Réinvention plutôt que réminiscence de l'oracle rendu à Delphes à Aesymnos de Mégare, lequel ἦλθεν ἐς Δελφούς, ἐλθὼν δὲ ἡρώτα τρόπον ὁντινα εὐδαιμονήσουσι· καὶ οἱ καὶ ἄλλα ὁ θεὸς ἔχρησε, καὶ Μεγαρέας εὖ πράξειν ἢν μετὰ τῶν πλειόνων βουλεύσωνται. Τοῦτο τὸ ἔπος ἐς τοὺς τεθνεῶτας ἔχειν νομίζοντες βουλευτήριον ἐνταῦθα ᾠκοδόμησαν, ἵνα σφίσιν ὁ τάφος τῶν ἡρώων ἐντὸς τοῦ βουλευτηρίου γένηται (Pausanias, I, 43, 3). Cf. *Hist. de la Divination*, III, p. 126-7. A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Publications de M. W. Deonna. — Nous avons reçu tout un lot de brochures de l'infatigable archéologue genevois :

1° L'article *Statuaria* dans le *Dictionnaire des Antiquités ;*

2° *Le nouveau Musée d'art et d'histoire à Genève* (extrait de la *Revue archéologique* de 1910, t. II, p. 401-412) ;

3° *Quelques conventions primitives de l'Art grec* (extrait de la *Revue des Études grecques* de 1910, p. 379-401) ;

4° et 5° *Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'Art grec; — Peut-on comparer l'Art de la Grèce à l'Art du Moyen-Age?* (recueil de leçons professées à l'Université de Genève en février-mars 1910, in-8° de 87 pages, avec 16 figures hors-texte);

6° *Les toilettes modernes de la Crète minoenne* (conférence faite à l'Université de Genève le 15 février 1911, in-8 de 46 pages). Dans le même ordre d'idées, nous signalerons une représentation donnée, le 2 avril 1911, à l'Alhambra de Bordeaux et dont nous résumons l'annonce :

L'amour et la mode il y a cinq mille ans; l'occultisme préhistorique, par M. Jules Bois.

Sommaire de la conférence avec projections :

Les Parisiennes de Cnossos.

La rue de la Paix préhistorique.

La jupe-culotte deux mille ans avant notre ère.

Le véritable boudoir de Phèdre.

La danse du fil d'Ariane.

Les mystères de l'au delà dans les temples crétois. G. R.

L'Espagne romaine. — *Transformation de l'Espagne durant les premiers siècles de l'Empire romain*, par J.-B. Mispoulet, in-8° de 28 pages, extrait de la *Revue de Philologie* de 1910. Excellent travail. Et c'est avec joie qu'on voit M. Mispoulet revenir à ses chères études de droit public romain. C. J.

2 mai 1911.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

LES ORIGINES ET LA STRUCTURE TECHNIQUE

DE LA COMÉDIE ANCIENNE

La genèse et la structure de la comédie ancienne — deux questions qui s'éclairent l'une l'autre, et que, par suite, on ne saurait séparer — ont été l'objet, dans ces dernières années, d'importantes et originales recherches. Qu'il suffise de rappeler ici, principalement, les noms de MM. Zielinski, Bethe, Mazon, Maurice Croiset[1]. Toutefois, malgré les précieux résultats obtenus, la lumière n'est pas faite, et ne le sera pas de longtemps, sur bien des parties de ce difficile sujet. C'est pourquoi une reprise de ces problèmes reste toujours légitime. Dans l'étude qui va suivre, j'espère apporter, sur quelques points restés obscurs, des clartés, ou, du moins, des précisions nouvelles.

I

La comédie attique, selon Aristote, est née des φαλλικά[2]. Ce renseignement est essentiel. Il doit, pour nous, être article de foi : 1° vu l'autorité et la compétence spéciales du garant; 2° en raison même de la netteté de l'assertion. En maint endroit, Aristote confesse qu'*il* ne sait pas, ou même qu'*on* ne sait pas l'origine de tel ou tel élément de la comédie. Ici, au contraire, l'affirmation est catégorique : c'est donc que l'auteur était sûr du fait. Et il pouvait d'autant mieux l'être que de son

1. Th. Zielinski, *Die Gliederung der altattischen Komödie*, 1885; E. Bethe, *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum* (chap. III), 1896; P. Mazon, *Essai sur la composition des comédies d'Aristophane*, 1904; Maur. Croiset, *Le Dionysalexandros de Cratinos* (*Revue des Études grecques*, 1904, p. 297 sq.); *La composition des comédies d'Aristophane* (*Journal des Savants*, 1905, p. 5 sq.).

2. Aristote, *Poétique*, chap. 4, p. 1449 A.

temps encore, c'est lui-même qui nous l'apprend, les φαλλικά subsistaient dans nombre de cités grecques. Mais peut-être y a-t-il lieu de presser, plus qu'on ne le fait d'ordinaire, les termes de cette information. Aristote en effet déclare, avec une précision qui ne laisse rien à désirer, que, de même que la tragédie est issue ἀπὸ τῶν ἐξαρχόντων τὸν διθύραμβον, la comédie tire son origine ἀπὸ τῶν (ἐξαρχόντων) τὰ φαλλικά. La formule est identique dans les deux cas. Or, en ce qui concerne la tragédie, nous savons exactement ce qu'elle signifie. Dans le dithyrambe du VIe siècle, il y avait deux choses : un *chœur* et un *narrateur*. En une série de brefs récits, celui-ci esquissait les divers épisodes de la passion de Dionysos. A chaque récit celui-là répondait par un chant approprié, par une lamentation. Le rôle du narrateur était donc de fournir une matière aux chants choraux; cela s'appelait ἐξάρχειν τὸν διθύραμβον, littéralement « préluder au dithyrambe ». Mais que veut dire l'expression parallèle, ἐξάρχειν τὰ φαλλικά? Elle suppose, semble-t-il, dans le *cómos* ou dans la comédie naissante une dualité semblable, c'est-à-dire, outre le chœur, un récitant. Quel est ce récitant? La suite de notre étude apportera, si je ne me trompe, une réponse à cette question[1].

Le seul nom des φαλλικά permettrait déjà, à défaut même de tout renseignement, de s'en faire quelque idée. Mais Aristophane nous a conservé un échantillon, ou du moins un pastiche, du genre dans les *Acharniens*. Nous y voyons le paysan athénien Dikéopolis célébrer, selon le rite traditionnel, les Dionysies rustiques par une procession (πομπή, v. 248), et par un sacrifice. Durant la procession, où chaque membre de la famille tient son rôle, Dikéopolis entonne le chant du phallos (τὸ φαλλικόν, v. 261). Toutefois, ce que cet hymne nous fait surtout connaître, c'est l'exaltation sensuelle, lubrique, qui régnait dans ces cérémonies phalliques. Mais, à côté de cet élément, un autre, non moins important, a certainement coexisté de tout temps : c'est la verve satirique et bouffonne. Aussi bien celle-ci n'est-elle pas complètement absente de la chanson de Dikéopolis : on y trouve, en effet, une allusion

1. Voyez p. 248.

maligne à l'humeur belliqueuse des Athéniens et à leur grand général Lamachos. Mais il n'est pas douteux que la raillerie et l'invective personnelles aient tenu, en réalité, dans les φαλλικά une bien plus large place.

Peut-on préciser davantage et animer ces généralités? A vrai dire, nous ne possédons aucun renseignement direct sur la forme que prenaient, aux Dionysies rustiques, ces moqueries et ces injures (τωθασμός). Mais il y a apparence que les choses ne s'y passaient pas autrement que dans d'autres fêtes, sur lesquelles nous sommes mieux informés. Presque tout cortège religieux, en Grèce, mais surtout dans les cultes de Démèter et de Dionysos, se muait spontanément en une lutte de quolibets et d'injures, toute πομπή en une πομπεία. Aux Anthestéries, par exemple, le jour des Χόες, avait lieu une procession en chars, où les membres du cortège, du haut de leurs véhicules, raillaient et invectivaient les passants[1]. Véhicules à part, c'est sous un aspect analogue qu'on doit se représenter le *cómos* phallique des Dionysies rurales. C'était moins une procession régulière qu'une sorte de descente de la Courtille. La troupe ambulante défile, en tumulte, à travers le village. Elle chante, en couplets lubriques, les louanges de Bacchus, symbolisé par le phallos. Mais parfois aussi elle interrompt sa course et ses chants : elle invective alors et raille les passants, ou, en particulier, tel habitant du village. Puis le chant religieux reprenait. Le cortège phallique n'était donc qu'une alternance d'hymnes religieux et de moqueries iambiques. Telle a été, sans doute, la structure la plus ancienne et la plus élémentaire des φαλλικά ; le public n'y prend part que comme spectateur et auditeur.

Mais, de bonne heure, cette forme simple se compliqua. Un public vif, prompt d'esprit et de langue, comme l'était le public athénien, pouvait-il essuyer longtemps, sans riposter, cette grêle d'injures? De fait, nous connaissons plusieurs *cómoi* dans lesquels la foule, au lieu de rester passive, tient sa partie. Il en était ainsi, par exemple, aux Anthestéries dans la procession des *Sténia :* ce jour-là, les femmes d'Athènes se rendaient

1. Suid. et Phot., s v. τὰ ἐκ τῶν ἁμαξῶν σκώμματα. Cf. P. Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique* (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXVII, 1906), p. 114.

à Halimous, et là, faisaient assaut d'obscénités et d'injures avec les femmes de ce dème[1]. Mais d'une telle lutte, sans frein ni règle, à un véritable concours il n'y avait qu'un pas. Il fut, semble-t-il, vite franchi. Nous trouvons cette forme plus régulière dans la procession des Éleusinies. Au moment où, revenant d'Éleusis, le cortège atteignait le pont du Céphise, la populace qui l'attendait, assise sur les deux parapets du pont, l'assaillait de quolibets grossiers. Alors commençait entre le public et les initiés un « concours de gueule », à la suite duquel une *ténie* était décernée au vainqueur[2]. De même encore, Hérodote nous apprend qu'il existait, dès le VIe siècle, à Égine, des concours d'injures entre des chœurs de femmes (χοροὶ γυναικήϊοι κέρτομοι), institués en l'honneur des déesses locales Damia et Auxésia[3]. D'après ces rapprochements, on peut se représenter approximativement, je crois, les phases successives par lesquelles a passé le τωθασμός des Dionysies champêtres : 1° à l'origine, le cortège bacchique assaille de railleries et d'insultes la foule qui ne répond pas; 2° plus tard, la foule riposte et fait sa partie dans le τωθασμός; 3° un concours régulier s'organise, avec récompense pour le vainqueur. Mais il faut remarquer que ce dernier progrès en implique plusieurs autres. D'une part, il ne peut guère y avoir de concours avec une foule collective : nous sommes ainsi amenés à admettre une forme nouvelle de *cômos*, où la foule était représentée par un individu, mieux doué, de langue plus alerte que les autres, en un mot, par un *compère*. Ce compère, ne serait-ce pas l'ἐξάρχων mentionné par Aristote? J'ajouterai encore que, du même coup, l'improvisation primitive a dû disparaître. Ce délégué de la foule, ce compère, brodait évidemment sur un *scénario*, dont les grandes lignes, au moins, étaient arrêtées d'avance avec le chœur. Enfin, il y a tout lieu de penser que, vers le même temps, le *cômos* cessa d'être la sarabande ambulante qu'il avait été à l'origine et se constitua un local fixe. Ce local,

1. Aristophane, *Thesmophor.*, v. 834 sq.; Photius, s. v. στήνια; Hesychius, s. vv. στήνια et στηνιῶσαι.

2. Hesychius, s. vv. γεφυρίς et γεφυρισταί; Aristophane, *Gren.*, v. 392, 410, 416-430. Cf. F. Lenormand, art. *Gephyrismoi* dans le *Dictionn. des Antiquités grecq. et rom.* (Hachette), et *La Voie Sacrée Eleusinienne*, I, 237 sq.

3. Hérodote, V, 83. Sur le *cômos*, voy. P. Foucart, *ouvr. cité*, p. 184 sq.

ce fut la place de danse circulaire, consacrée dans chaque dème à Dionysos, où s'exécutait depuis longtemps déjà le dithyrambe, et où plus tard s'élèvera le théâtre.

Cette forme dernière et perfectionnée des φαλλικά, je crois la reconnaître dans le curieux spectacle que donnaient, à Sicyone, les φαλλοφόροι. Bien que la description qui nous en est parvenue se rapporte à une époque relativement récente, puisque le théâtre existait déjà, « on ne peut guère expliquer de pareilles folies que par une survivance d'anciens usages »[1]. Ces phallophores, selon Sémos le Délien[2], formaient une sorte de *cômos*. Le visage voilé de touffes de serpolet et de feuilles d'acanthe, la tête couverte d'une épaisse couronne de violettes et de lierre (cet affublement rappelle sans contredit une époque antérieure à l'invention du masque), vêtus de κασυνάκαι (?), ils débouchaient, les uns par la *parodos*, les autres par les portes du milieu, ayant à leur tête le porteur du phallos, reconnaissable à son visage barbouillé de suie. Ils s'avançaient d'un pas rythmé, chantant en l'honneur de Bacchos un hymne dont ils signalent eux-mêmes le caractère licencieux par l'épithète ἀπαρθένευτος (« *qui n'est pas fait pour des jeunes filles* »). Puis tout à coup, prenant leur course, ils se livraient à toutes sortes de moqueries contre qui bon leur semblait. Après quoi, ajoute Sémos, στάδην ἔπραττον : expression qui paraît signifier « ils jouaient en place fixe » *(loco stantes agebant)*. Il faut, je crois, entendre par là qu'après cette entrée tumultueuse et bruyante (c'est ce qu'on appellera plus tard la πάροδος), les phallophores, désormais fixés dans l'orchestra, y jouaient les autres actes traditionnels du *cômos*. Mais quels sont ces actes? A l'aide des survivances manifestes que nous constatons dans les comédies d'Aristophane, il n'est peut-être pas impossible d'en reconstituer les plus importants.

*
* *

Le premier acte du *cômos*, c'était naturellement l'irruption bruyante de la bande dionysiaque sur le lieu du spectacle[3].

1. Maur. Croiset, *Histoire de la littér. grecque*, III², p. 432.
2. Athénée, XIV, p. 622 C.
3. P. Mazon, *ouvr. cité*, p. 178; Maur. Croiset, *ouvr. cité*, III², p. 502 sq.

Que, dans la comédie, l'entrée du chœur ou *parodos* en soit un souvenir, c'est ce qui ne fait de doute pour personne. De cette origine, la *parodos* a, du reste, conservé des traces évidentes. N'est-elle pas souvent, elle aussi, une véritable course, une poursuite, une chasse à l'homme? Entre l'entrée des *phallophores* que nous décrit Sémos le Délien et la *parodos* de telle ou telle des comédies d'Aristophane, il y a une incontestable ressemblance *(Acharniens, Chevaliers)*. Inutile donc d'insister sur ce point.

Mais l'épisode essentiel et, en quelque sorte, central du *cômos,* c'était le « combat de gueule ». Or, cet épisode s'est conservé également, avec sa forme métrique strictement déterminée par une longue tradition, dans la comédie aristophanesque. C'est ce que les modernes, après M. Zielinski, appellent l'ἀγών. Aussi bien la destination originelle de l'*agôn* est-elle encore inscrite, de la façon la plus claire, dans les diverses parties de sa structure. Qu'est-ce en effet que l'ᾠδή, par où il débute, sinon une sorte d'hymne guerrier dans lequel le chœur excite son champion? Vient ensuite le κατακελευσμός, qui est comme le signal du combat, donné par le coryphée. L'ἐπίρρημα est l'engagement même, la bataille. Enfin le πνῖγος, avec son *crescendo* halétant, figure très heureusement la charge finale. Ainsi donc, le cadre complexe de l'*agôn* reflète visiblement toutes les péripéties d'une lutte. Mais la nature des scènes qu'Aristophane a mises dans ce cadre ne témoigne pas moins clairement de sa fonction primitive. Il y a mis d'abord, comme l'a vu le premier M. Zielinski, des joutes dialectiques entre deux personnages, qui défendent, chacun, contradictoirement une thèse. Et de là précisément le nom d'ἀγών, inventé par lui. Mais le tort de M. Zielinski, a été de croire que l'*agôn* n'avait pas d'autre emploi. Dans ce cadre, en effet, Aristophane a inséré encore ce que M. Mazon nomme des *scènes de bataille* (au sens concret, matériel, du mot), mais qu'on appellerait plus justement des *scènes d'altercation*. Au vrai, ce sont des querelles violentes, grossières, avec menaces réciproques de coups, mais qui n'aboutissent point à un corps à corps. Enfin,

M. Maurice Croiset remarque avec raison que, dans beaucoup de cas, l'*agôn* est le cadre, non d'un débat contradictoire, mais d'une démonstration paradoxale et satirique, conduite par un seul personnage. De sorte que, dans cet emploi, le nom d'*agôn* est tout ce qu'il y a de plus impropre. Pour ces scènes, M. Maurice Croiset propose le terme de *scènes de défi*[1]. Telles sont, en résumé, les principales fonctions auxquelles Aristophane, dans ses comédies subsistantes, a plié l'*agôn*. Entre ces trois groupes de scènes et le combat ou concours d'injures qui faisait le fond et l'attraction principale du *cômos*, comment méconnaître un lien étroit, une filiation directe? Des altercations virulentes, telles que la dispute prolongée de Cléon et du Charcutier dans les *Chevaliers*, sont évidemment très proches encore des origines. De ces altercations les scènes de discussion oratoire, à leur tour, ne diffèrent, en somme, que par plus de tenue et de décence et par la substitution d'arguments, plus ou moins sérieux, aux injures. Quant aux scènes de défi, où un seul orateur argumente, non plus avec autrui, mais avec lui-même, c'est encore une variante, un perfectionnement du type primitif Ces scènes de défi existaient-elles déjà dans le *cômos*, ou se sont elles développées postérieurement dans la comédie, c'est ce qu'il est malaisé de décider. Toutefois la première hypothèse n'a rien en soi d'invraisemblable. En résumé, nous pouvons donc admettre avec une quasi-certitude que l'*agôn* de la comédie, dans son esprit comme dans sa forme, est un legs direct du *cômos*[2].

1. *Journal des Savants*, 1905, p. 15.

2. M. Maur. Croiset (*art. cité*, p. 13-15) conteste vivement cette filiation. Pour lui, le prétendu *agôn* de la comédie n'est toujours, au fond, qu'une démonstration satyrique, menée par un seul personnage. Là même où il semblerait, au premier abord, qu'il y a débat contradictoire, ce n'est qu'une pure apparence, car jamais l'argumentateur n'y rencontre de contradicteur vraiment sérieux. Cela posé, l'*agôn* primitif, celui du *cômos*, a dû consister lui-même, non en une querelle, mais en « une démonstration audacieuse que le protagoniste s'engageait à faire envers et contre tous ». Les pages qui suivent montreront pour quelles raisons je ne saurais adopter cette thèse. Je m'y efforce, en effet, de prouver : 1° que la forme primitive de l'*agôn* est la structure double; 2° que cette structure n'a pu être créée qu'en vue d'une « lutte de paroles » à deux personnages; 3° que partout où elle est détournée de cet emploi, la gêne et le désaccord entre la forme et le fond sont manifestes. Si l'on admet ces trois propositions, il faudra bien, du même coup, conclure que la « *démonstration satyrique* » n'est qu'une déviation, un perfectionnement, si l'on veut, du *débat* primitif.

Mais, au sujet de la forme de l'*agôn*, une question se pose. Des deux structures différentes qu'il présente chez Aristophane, laquelle est primitive? La forme redoublée est-elle, comme on l'admet presque unanimement, un développement ultérieur, relativement récent, de la simple[1]? Ou bien, au contraire, celle-ci n'est-elle qu'un rabougrissement, une atrophie de la forme double? Je ne doute pas, pour ma part, que cette seconde opinion ne soit la vraie. Mais, avant de nous prononcer, examinons successivement, sans prévention, les deux hypothèses.

Ponr qui admet que la forme double est dérivée de la simple, il n'y a qu'une explication plausible de ce fait. C'est celle qu'a proposée M. Maurice Croiset. Le doublement de l'*agôn* aurait eu pour but d'adapter plus strictement cet organe à sa fonction, c'est-à-dire aux conditions d'un débat contradictoire. L'hypothèse est, *a priori*, séduisante. N'oublions pas toutefois qu'elle suppose implicitement trois choses : 1° que la forme simple ne se prêtait pas ou, du moins, se prêtait mal à une discussion contradictoire; 2° qu'inversement le type redoublé n'a jamais été utilisé pour une argumentation ou une démonstration présentée par un seul personnage; 3° enfin, que, dans les *agônes* qui servent de cadre à un débat contradictoire, chaque *épirrhéma* est toujours réservé exclusivement à l'un des deux interlocuteurs. Or, de ces trois postulats, aucun n'est réalisé.

Comment prétendre, d'une part, que la forme simple répugne à un débat contradictoire, alors que tel est précisément son emploi dans les *Ecclésiazuses* et dans le *Ploutos ?* Dans la première de ces deux pièces, l'*épirrhéma* unique est une longue discussion (125 vers) entre Praxagora et Blépyros. Plus égal encore est, dans le *Ploutos*, le partage de l'*épirrhéma* (129 vers) entre les deux interlocuteurs ; car tandis que, là, Blépyros n'intervenait guère que par des interrogations et des objections, ici, c'est d'abord Chrémylos qui expose et Pauvreté qui objecte, après quoi les rôles sont intervertis. En sorte que, des deux adversaires, aucun ne prime l'autre.

Il ne manque pas, d'autre part, d'*agônes* à forme double,

1. P. Mazon, *ouvr. cité*, p. 173 ; Maur. Croiset, *art. cité*, p. 14.

qui servent, non à une discussion contradictoire, mais à une démonstration unilatérale, menée par un seul personnage. L'exemple le plus frappant de cet emploi se trouve, si je ne me trompe, dans les *Oiseaux* (v. 450-638). Dans l'*agôn* de cette comédie, c'est Pisétaéros qui occupe l'*épirrhéma* et l'*antépirrhéma* tout entiers ; à peine les deux autres personnages interviennent-ils, la Huppe comme interrogateur, Evelpidès à titre de bouffon ou de *gracioso*. Dans la *Paix* et dans *Lysistratè*, la disposition de l'*agôn* double est sensiblement pareille : Hermès et Lysistraté y argumentent, l'un et l'autre, sans contradicteur. (Notons, en passant, le parti détourné que, dans les *Oiseaux*, Aristophane a ingénieusement tiré de la forme double, en attribuant à chaque *épirrhéma* son thème propre : le premier *épirrhéma* traite de l'antique souveraineté des oiseaux ; le second, des moyens propres à la reconquérir.)

Enfin, c'est tout à fait par exception que, dans les débats contradictoires qui ont pour cadre un *agôn* double, chaque *épirrhéma* est attribué en propre à l'un des adversaires. Je connais, en tout, deux exemples de cette disposition : dans les *Nuées* (v. 949-1104), la querelle du Juste et de l'Injuste, et dans les *Guêpes* (v. 526-759), les plaidoyers opposés de Philocléon et de Bdélycléon. Mais, d'une façon générale, Aristophane traite chacune des moitiés de l'*agôn* double comme un *agôn* simple, j'entends qu'il l'attribue en commun et indivisément aux deux champions. Exemples : le deuxième *agôn* des *Nuées*, v. 1345 sq. (débat entre Strepsiade et Phidippidès), et l'*agôn* des *Grenouilles*, v. 895 sq. (dispute entre Eschyle et Euripide). Et que l'on n'objecte pas que dans ces exemples les deux adversaires ont, du moins chacun à leur tour, le rôle principal, l'un dans l'*épirrhéma*, l'autre dans l'*antépirrhéma*. Car il y a des *agônes* où même cette prédominance alternative des deux champions disparaît. Tel est le cas dans le premier *agôn* des *Chevaliers*, v. 303 sq., qui est d'un bout à l'autre une longue et virulente querelle entre Cléon et le Charcutier. (Pour différencier de quelque façon, malgré tout, l'*épirrhème* de l'*antépirrhème*, Aristophane a de nouveau eu recours à un artifice, que nous avons déjà signalé : il a assigné à chacun de ces

morceaux une sorte de sujet, ou de thème spécial. « Qui criera le plus fort ? », voilà le thème de l'*épirrhème*. Celui de l'*antépirrhème* est : « Qui a le plus d'impudence ? ».) Et tel est le cas encore dans le deuxième *agôn* de la même pièce, où l'on voit les deux mêmes personnages lutter de flagorneries et de largesses envers Démos (v. 756 sq.). (Ici le seul trait qui distingue l'un de l'autre les deux *épirrhèmes* est tout extérieur : c'est la différence du mètre, anapestique d'abord, puis iambique.)

En résumé donc, Aristophane n'a, pour ainsi dire, jamais conservé à l'*agôn* double sa fonction originelle. Celui-ci avait été indubitablement conçu pour être le cadre antithétique de deux plaidoyers symétriques et parallèles. Or, s'il en respecte scrupuleusement l'architecture extérieure, Aristophane, par contre, s'évertue, nous l'avons vu, à y introduire intérieurement la diversité, le mouvement, la vie. Tentative paradoxale, dont le résultat ne pouvait qu'être une discordance criante entre le fond et la forme, entre le contenant et son contenu. N'est-ce pas la preuve que, bien loin d'être une création des poètes de l'ancienne comédie, la structure double de l'*agôn* est un legs gênant du passé qu'ils s'efforcent, en diverses manières, de plier, bon gré mal gré, aux exigences du drame ?

Mais peut-être alléguera-t-on qu'un cadre métrique si complexe et si savant ne saurait, raisonnablement, être attribué à l'art primitif. Prévenons donc, à ce sujet, une confusion. On aurait grand tort, je crois, de se représenter le *cômos*, dans la période qui a précédé immédiatement sa transformation en comédie, comme un spectacle tout populaire encore et informe. Il y a apparence, tout au contraire (et par là s'explique sa brillante et rapide fortune), que c'était déjà, en quelque façon, un genre littéraire, qui avait inspiré de véritables poètes. Et c'est, sans doute, à quelqu'un de ces poètes anonymes, ou, pour mieux dire, à leur collaboration successive qu'est due la création de l'*agôn*. Dès lors, la complexité, le parallélisme, la raideur qui le caractérisent n'ont rien qui nous doive étonner; car, dans tous les arts, littéraires ou plastiques, ce sont là précisément des traits inhérents à l'ar-

chaïsme avancé. La sculpture grecque du VIe siècle, avec ses *corai* d'une exécution à la fois si raffinée et si raide, n'est-elle pas, à elle seule, une démonstration péremptoire de cette loi historique ?

Notre argumentation pourrait, à la rigueur, s'arrêter là. Examinons encore cependant l'emploi qu'a fait Aristophane de la forme simple de l'*agôn*. Nous y trouverons, si je ne me trompe, une confirmation très nette de nos conclusions précédentes. Il importe tout d'abord de remarquer que, chez Aristophane, la forme simple n'apparaît pour la première fois qu'à une date fort tardive : en 392, dans les *Ecclésiazuses* (v. 571-709), c'est-à-dire dans l'avant dernière en date de ses œuvres conservées. Quant aux neuf comédies précédentes, qui renferment une dizaine d'*agônes* doubles, elles n'offrent en revanche aucun exemple d'*agôn* simple. Voilà déjà, en faveur de la priorité de la forme double, un premier indice assez significatif. Mais il en est plusieurs autres qui le complètent et qui permettent même d'assigner à la forme simple sa place exacte dans l'histoire de l'*agôn*. 1° Entre la structure redoublée et la structure simple, les comédies d'Aristophane nous offrent une étape intermédiaire : c'est l'*agôn* double, mais amputé de quelqu'un de ses membres, tel qu'on le rencontre, par exemple, dans la *Paix* (v. 601-705) et dans les *Oiseaux* (v. 327-399). 2° Au-dessous du type simple mais complet, il y a encore un degré ; c'est la forme simple tronquée, que nous trouvons dans le *Ploutos* (v. 487-618). 3° Enfin il est hors de doute que, quelques années plus tard, l'*agôn* disparut complètement de la comédie. De ces faits une conclusion me semble ressortir à l'évidence : c'est que le prétendu *agôn* simple ne représente qu'un moment, une étape dans le dépérissement progressif de l'*agôn*, primitivement double. Rien de plus logique et de plus clair que cette évolution. On conçoit à merveille que dans le drame comique, qui, par essence, est tout mouvement et vie, la raideur symétrique et compassée des vieux cadres phalliques ait dû peu à peu se détendre et s'assouplir. Cette évolution n'a-t-elle pas, du reste, son exact pendant dans celle de la *parabase* ? La

parabase, elle aussi, avait été à l'origine un organisme très complexe qui, insensiblement, s'atrophia et dépérit avant de disparaître. En fin de compte, il me paraît établi que, dans le *cômos* perfectionné, qui se jouait au VIe siècle et d'où allait sortir la comédie, l'épisode essentiel était une lutte de paroles, et que cette lutte avait pour moyen d'expression le cadre métrique que nous appelons l'*agôn* double.

***

Entre toutes les parties de la comédie ancienne, la plus originale et la plus déconcertante est, sans contredit, la *parabase.* Le chœur, en effet, y rejetait soudain, en même temps que son costume de théâtre, sa personnalité fictive, et, redevenu pour quelques instants lui-même, apostrophait en son propre nom les spectateurs. Nul doute que, dans cet étrange jeu de scène, ne se cachât la survivance obscurcie de quelque antique épisode du *cômos.* Est-il impossible d'en restituer la signification originelle? Je ne le pense pas. Représentons-nous, dans chaque dème, les exécutants du *cômos.* Ce sont des habitants du village; tout le monde les connaît. Mais, conformément au rite du culte dionysiaque, ils sont masqués : des touffes de feuillage, ou un barbouillage grossier dissimulent leurs traits. Impossible, par conséquent, au public d'identifier avec sûreté chacun d'eux. Cet *incognito,* comme de juste, pique la curiosité : questions, hypothèses, discussions passionnées vont leur train. Qui ne voit que dans ce mystère, dans la curiosité qu'il excitait, il y avait, toute prête, la matière d'un épisode nouveau des plus divertissants? Les *cômastes* le comprirent. Une année, ils eurent l'idée d'interrompre un moment leur jeu et de dépouiller leurs déguisements[1]. On peut supposer aussi que, dès le même temps, le chef de la troupe profita de cet entr'acte pour vanter (comme cela fut plus tard la règle dans la comédie) le mérite du spectacle et des acteurs,

1. Aristophane, *Acharn.*, v. 626. Le terme ἀποδύντες s'applique sûrement à tout le costume scénique, masque compris. On ne concevrait pas, du reste, un acteur en costume de ville, masqué.

et pour proposer son avis sur les affaires publiques. Quoi qu'il en soit, le succès de cet intermède le perpétua; il devint une partie intégrante du *cômos*. On imagine aisément avec quelle impatience il était attendu chaque année, quelle joie c'était pour ce public, exclusivement local, de découvrir, soudain, en l'impertinent railleur dont il venait d'essuyer les brocards, un ami, un voisin, en tout cas quelque figure connue. Telle est, je crois, la genèse de la *parabase*. Ajoutons qu'une fois incorporé dans la comédie, cet intermède n'y perdit peut-être pas tout son sens ni toute sa saveur. Si, en effet, le public connaissait d'avance, de nom et de renom, les acteurs de la comédie, il n'en était certainement pas de même des vingt-quatre choreutes, lesquels n'étaient point, comme on sait, des professionnels, mais de simples volontaires, recrutés et stylés pour la circonstance. Par suite, il y avait, même pour le public d'Aristophane, une satisfaction de curiosité à pouvoir, grâce à la *parabase*, identifier ces amateurs.

***

Le dernier des épisodes du *cômos* que la comédie s'est appropriés est l'*exodos*, ou sortie du chœur[1]. Quel était, dans le *cômos*, le caractère de cette partie finale? On ne peut guère douter que, comme la *parodos*, elle n'eût généralement les allures d'une sarabande folle. Or, huit pièces sur onze d'Aristophane s'achèvent également par une sortie du chœur, bruyamment chantante et dansante (*Acharniens, Guêpes, Paix, Oiseaux, Lysistratè, Grenouilles, Ecclésiazuses, Ploutos*). A la vérité, le poète a su, dans la plupart des cas, amener de façon plausible cette conclusion uniforme. Par exemple, on conçoit que, dans les *Acharniens*, Dikéopolis, vainqueur au concours de buveurs des Conges, revienne triomphalement au milieu de l'enthousiasme populaire et des cris de τήνελλα καλλίνικος. Et, de même, dans la *Paix* le cortège nuptial de Trygée et d'Opora, dans les *Oiseaux* celui de Pisétæros et de Royauté,

1. Voyez sur le caractère de l'*exodos* chez Aristophane les remarques fines et neuves de M. Mazon, *ouvr. cité*, p. 176.

dans les *Grenouilles* la procession solennelle des initiés qui accompagne le retour d'Eschyle sur la terre, dans *Lysistratè* les danses et les chants par lesquels Athéniens et Lacédémoniens des deux sexes célèbrent leur réconciliation, enfin dans *Ploutos* la pompe triomphale qui conduit le dieu à son temple, tous ces cortèges, bien qu'ils n'aient pas avec l'action un lien nécessaire, s'y rattachent cependant assez congrument. Mais, en revanche, il est aussi des cas où cette chorégraphie finale a tout l'aspect d'un pur hors-d'œuvre, gauchement cousu au sujet. De ce nombre est l'*exodos* des *Ecclésiazuses*. Une servante y vient chercher son maître (personnage anonyme, dont il n'a pas été jusqu'alors question) pour le festin public. Et là-dessus, torches en main, le chœur se met en marche pour accompagner de ses danses et de ses chants l'heureux convive. Il faut avouer qu'ici Aristophane ne s'est guère mis en frais pour amener avec vraisemblance le *finale* traditionnel. Ce caractère artificiel est peut-être plus frappant encore dans la dernière scène des *Guêpes*. Nous y voyons le vieux juge Bdélycléon, atteint soudain — on ne sait pourquoi — de manie dansante, se livrer à des entrechats effrénés et lutter de souplesse et de grâce avec trois danseurs renommés du temps, les fils de Karkinos. Concluons donc qu'une tradition technique, héritée du *cômos,* et qui avait pris, pour ainsi dire, force de loi, imposait aux poètes comiques, quel que fût le sujet traité, une sorte de ballet final.

II

Nous venons de voir ce que la comédie grecque doit au *cômos*. Mais il faut bien reconnaître que dans les quatre épisodes que nous avons essayé de reconstituer, aucune trace ne nous est apparue, aucun germe même de fiction dramatique. Ni le chœur, en effet, ni l'ἐξάρχων n'y revêtent, à aucun moment, une personnalité d'emprunt; ils restent eux-mêmes. Comment, dans ces conditions, Aristote a-t-il pu dire que le drame comique était sorti des φαλλικά? En réalité, l'assertion

d'Aristote a besoin d'être complétée. Ce n'est pas des φαλλικά eux-mêmes qu'est né le drame, mais bien plutôt d'un élément étranger, qui est venu s'adjoindre à eux, et, comme un ferment, les vivifier. Des recherches récentes, dont l'accoutrement si caractéristique des histrions comiques a été le point de départ, ont fait, je crois, la lumière sur ce sujet[1]. Nous n'en rappellerons ici que ce qui est strictement utile pour notre étude.

Pour retrouver le premier ancêtre de l'acteur comique en Grèce, c'est au plus lointain des âges qu'il nous faut remonter : jusqu'à ces danses magiques par lesquelles, dans tous les pays, les hommes primitifs, déguisés en génies de la nature, s'efforçaient d'attirer les bénédictions du ciel. Sous quel aspect se représentaient-ils ces êtres divins? C'est ce que nous montrent, de façon très précise, certains vases peints corinthiens du VIe siècle[2]. Au milieu du cortège ordinaire de Dionysos, on y remarque des danseurs grotesques dont l'affublement est exactement déjà celui des acteurs d'Aristophane : masques grimaçants, bedaines et fesses rebondies, phallos gigantesque. Sur l'une de ces peintures[3], deux d'entre eux sont même désignés par des noms, Εὔνους (le Bienveillant), Ὀφέλανδρος (l'Utile aux hommes), qui expriment leur action bienfaisante. Ainsi donc, lorsque les hommes des anciens temps voulaient appeler sur la terre les faveurs du Ciel, c'est à l'imitation de ces génies grotesques qu'ils se déguisaient. Qu'il y ait eu, en Grèce particulièrement, de ces danses évocatrices, on n'en saurait douter. La tradition écrite elle-même en témoigne. Car, selon toute vraisemblance, les chœurs dionysiaques d'hommes déguisés en boucs et en satyres d'où est issue la tragédie, n'ont pas été à l'origine autre chose. Et tel fut également, sans doute, le sens primitif des *Ourses* (ἄρκτοι) d'Artémis Brauronienne : on appelait ainsi en Attique des jeunes filles qui, parvenues à

1. A. Körte, *Jahrb. des archäol. Instit.*, VIII (1893), p. 86 sq.; G. Loeschke, *Athen. Mittheil.*, XIX (1894), p. 519 sq.; E. Bethe, *ouvr. cité*, p. 48 sq.; H. Reich, *Der Mimus*, I, p. 231 sq., 297 sq., 497 sq.

2. *Annali dell' Instit.*, 1885, tav. D; Benndorf, *Griech. und Sicil. Vas.*, tav. VII; Baumeister, *Denkmäl.*, fig. 2099; Rayet-Collignon, *Céramiq.*, p. 63, fig. 33.

3. *Annali*, *l. c.* Cf. Pottier, *Vases antiq. du Louvre*, p. 55, E 632.

l'âge nubile, allaient sous ce nom (et, apparemment, travesties en ourses) sacrifier à Diane[1]. Mais les danseurs des vases corinthiens étaient destinés encore à un autre avatar. Après avoir été d'abord des génies divins, puis des *orants* déguisés à l'image de ces génies, ils tombèrent finalement au rang de bouffons et d'acteurs. C'est en cette nouvelle qualité qu'ils figurent, non seulement dans la comédie attique du ve siècle, mais encore sur des vases peints du IIIe siècle découverts pour la plupart en Grande-Grèce, qui représentent des *phlyakes*[2], et sur des vases béotiens de la même époque, décorés de scènes bouffonnes[3]. Si surprenante qu'elle puisse, au premier abord, paraître, cette évolution s'explique[4]. Dans la danse magique primitive, il y avait un élément dramatique, puisque les exécutants cessaient d'être eux-mêmes et étaient des *figurants*. Ce germe de drame peu à peu se développa; et ainsi s'est constituée, par une laïcisation progressive dont les degrés nous échappent, la farce populaire qui, sous vingt noms différents (*phlyakes*, *dikelistai*, *autocabdaloi*, *phallophoroi*, etc.), a fleuri et pullulé dans le Péloponnèse. Telle paraît, en bref, avoir été la curieuse filiation de l'acteur comique; ainsi s'explique également l'étrange accoutrement qu'il a gardé jusqu'au temps de la Comédie moyenne. Resterait à chercher par quelle voie s'est opéré le contact entre la farce péloponnésienne et le *cômos* attique. La vraisemblance désigne, comme intermédiaire, Mégare. C'est à Mégare, à quelques lieues d'Athènes, que s'est produite la plus ancienne forme de comédie en Grèce : comédie toute voisine encore, par sa naïveté et sa grossièreté demeurées proverbiales, de l'antique farce péloponnésienne. Du reste, une tradition ancienne témoigne expressément en ce sens : le plus célèbre des poètes mégariens, Susarion,

1. Scholiaste d'Aristoph., *Lysistrat.*, v. 645; Harpocrat. s. v. ἀρκτεῦσαι; Suidas, s. v. ἄρκτος.

2. H. Heydemann, *Die Phlyakendarstell. auf bemalt. Vasen* (dans *Jahrb. des archäol. Instit.*, 1886, p. 260-313); Dörpfeld- Reisch, *Das griech. Theater*, 1896, p. 311-327.

3. A. Körte, *Athen. Mittheil.*, 1894, p. 346. Cf. même recueil, 1888, pl. XI; *Journ. of hellen. Stud.*, 1892-1893, pl. IV; *Archäol. Anzeiger*, 1895, p. 36, n° 29.

4. Voyez, cependant, les objections, à mon avis peu convaincantes, de G. Thiele, *Die Anfänge der griech. Komödie* (dans *Neue Jahrb. für das klass. Alterth.*, V, 1902, p. 503 sq.).

aurait (vers 570) transporté son art dans le dème attique d'Icarie[1].

De quelle manière et dans quelles circonstances s'effectua le rapprochement de ces deux genres populaires? Sur ce point, on ne saurait avancer que des conjectures. Qu'on me permette donc de dire comment, pour ma part, je me représente les choses. Rappelons d'abord que, tout comme le *cômos*, la farce péloponnésienne était issue du culte dionysiaque et n'avait jamais cessé d'en faire partie. C'est, évidemment, à ce titre qu'elle put se glisser, au VIe siècle, dans les Dionysies rurales de l'Attique. Il ne me paraît pas douteux, d'autre part, que les deux genres y aient vécu tout d'abord séparément, d'une vie indépendante. J'ajouterai même qu'entre eux l'opposition de nature était telle que leur réunion n'a pas pu se faire spontanément, par une évolution naturelle. Elle a dû être bien plutôt l'effet d'un accident, peut-être d'un règlement administratif. Je croirais volontiers, par exemple, que, pour varier le spectacle, une alternance régulière fut établie, à une certaine date, entre les actes successifs de la farce dorienne et les quatre épisodes traditionnels du *cômos*. De la sorte, ceux-ci formaient autant d'intermèdes choraux, intercalés dans les pauses de l'action dramatique, mais sans lien avec elle. Cet état de choses dura sans doute nombre d'années, si bien qu'à la longue, et par l'effet de l'accoutumance, on finit par considérer ce spectacle mixte comme un véritable genre. Dès lors l'idée devait tout naturellement venir aux poètes de le perfectionner, en associant, autant que possible, à l'intrigue le chœur phallique et son ἐξάρχων. Entreprise hasardeuse, sinon irréalisable, en raison de l'hétérogénéité foncière des deux genres. Il faut bien reconnaître, en effet, que jamais la comédie ancienne n'est arrivée à une fusion harmonieuse de ses éléments composants. *Parodos*, *agôn*, *parabase*, *exodos* restèrent de tout temps autant de corps étrangers, engagés dans le drame comique, mais mal fondus avec lui. En sorte que toute l'histoire de la comédie grecque, depuis Susarion jusqu'à Ménandre, pourrait se ramener à un conflit permanent entre

1. D'après le Marbre de Paros.

l'élément dramatique et l'élément phallique, et à la lente, mais continue, élimination de ce dernier. Toutefois il faudra deux siècles et demi pour que cette élimination soit achevée, et pour que le genre hybride, né aux Dionysies rurales, devienne, en se dépouillant de tout mélange lyrique, une véritable comédie, au sens moderne du mot, c'est-à-dire un *drame,* et rien qu'un drame.

***

Peut-on se faire une idée approximative de ce qu'était cette farce péloponnésienne, qui vint ainsi, un jour, transformer les φαλλικά? Nous avons d'abord, à ce sujet, un renseignement, à la vérité tout négatif, mais d'importance capitale : c'est l'assertion formelle d'Aristote, selon laquelle Epicharme est le premier qui ait donné, dans la comédie, l'exemple d'une *fable*[1]. Ne cherchons donc, *a priori,* rien de tel dans la farce dorienne. Aussi bien connaissons-nous quelques-uns de ses sujets favoris. Rien de plus simple et de plus naïvement populaire. On représentait, par exemple, dit Athénée, un vol de fruits, un détournement de victuailles[2]. Un passage des *Chevaliers* (v. 417) peut, je crois, servir d'illustration à ce texte trop concis : « J'ai bien d'autres tours dans mon sac, dit le Charcutier, des souvenirs d'enfance. J'allais rôder près des cuisiniers, et je leur disais : « Regardez, mes amis; ne voyez-vous pas une » hirondelle? C'est le printemps qui s'annonce. » Et, tandis qu'ils avaient le nez en l'air, je volais un morceau de viande... Ils n'y voyaient que du feu; ou, si l'on se doutait du tour, je cachais le morceau entre mes fesses, et je niais de par tous les dieux. » Devant un public populaire, ces prouesses de friponnerie adroite et cynique seront toujours assurées du succès. D'un comique plus relevé, plus proche déjà de la comédie de mœurs, est un autre exemple, cité également par Athénée. On mettait en scène, dit cet auteur, le médecin étranger : ce qui signifie sans doute qu'on tournait en ridicule son accent exotique, sa pédanterie, son jargon scientifique. Il faut se

1. *Poétique,* c. 5, p. 1449 B. Suidas, s. v. Ἐπίχαρμος.
2. Athénée, XIV, p. 621 E.

souvenir qu'à cette époque les médecins étaient encore une espèce rare. Sans résidence fixe, ils voyageaient de ville en ville, comme firent plus tard les sophistes. Aussi le passage d'un de ces guérisseurs était-il, non seulement pour les malades, mais encore pour toute la population, un événement capital. Et l'on comprend donc que ce type professionnel, quelque peu charlatanesque, ait de bonne heure éveillé l'attention et la verve de la comédie. Mais il est bien clair que des sujets de cet ordre ne pouvaient fournir matière à une véritable intrigue, j'entends à une action complexe ayand son nœud, ses péripéties, son dénouement. Quelques scènes isolées et décousues, voilà tout ce qu'on en pouvait tirer. Quant à la comédie mégarienne, elle ne paraît pas, elle-même, avoir marqué, à ce point de vue, un sensible progrès sur le mime péloponnésien. Elle fut plus politique et plus agressive, ayant grandi au milieu des rancunes de la démocratie victorieuse. Elle montra, d'autre part, plus d'ambition littéraire, puisque Susarion écrivit, dit-on, ses drames en vers. Mais, en définitive, elle ne produisit encore que des œuvres fort courtes (un témoignage ancien estime à 300 vers environ leur étendue moyenne[1]), et qui, faute d'une intrigue régulière, n'étaient qu'une succession de scènes décousues, de tableaux sans lien[2]. C'est donc sous cet aspect rudimentaire que nous devons, du même coup, nous représenter les plus anciennes comédies attiques, jouées entre 550 et 500. Or, chose curieuse, il y a, dans la comédie du ve siècle elle-même, toute une partie où cette manière naïve de composer semble, par tradition, s'être perpétuée. Je fais allusion à cette série de scènes ou, pour mieux dire, de tableaux comiques sans liaison entre eux, par où s'achèvent toutes les comédies d'Aristophane. Analysons, à titre d'exemple, la partie finale des *Acharniens* (v. 1000-1149).

Scène 1 (1000-1002). — Un héraut vient proclamer l'ouverture du concours de buveurs des conges.

Scène 2 (1003-1007). — Dikéopolis presse et gourmande ses esclaves, occupés à des apprêts culinaires.

1. *Rhein. Museum*, XXVIII, p. 418.
2. Maur. Croiset, *Hist. de la litt. grecque*, III², p. 436.

Scène 3 (1008-1017). — Dialogue iambique entre Dikéopolis et le chœur, qui envie sa sagesse et sa bonne chère *(strophe)*.

Scène 4 (1018-1036). — Un laboureur, à qui les ennemis ont dérobé sa paire de bœufs, vient implorer une goutte de paix : Dikéopolis l'éconduit.

Scène 5 (1037-1047). — Reprise du dialogue iambique entre Dikéopolis, qui s'est remis à ses préparatifs culinaires, et le chœur, qui de nouveau le jalouse et l'admire *(antistrophe)*.

Scène 6 (1048-1055). — Un paranymphe vient, de la part d'un jeune marié, solliciter une coupe de paix : Dikéopolis refuse.

Scène 7 (1056-1068). — Mais arrive la *nympheutria* qui lui adresse la même requête, au nom de la nouvelle mariée, désireuse de garder au moins certaine partie de son époux : Dikéopolis se laisse fléchir.

Scène 8 (1069-1079). — Un messager accourt, de la part des stratèges, appeler aux avant-postes Lamachos, qui gémit.

Scène 9 (1080-1084). — Railleries de Dikéopolis à l'égard de Lamachos.

Scène 10 (1085-1095). — Un second messager accourt, au nom du prêtre de Dionysos, inviter Dikéopolis au festin.

Scène 11 (1097-1142). — Les deux personnages se livrent parallèlement à leurs préparatifs, l'un de combat, l'autre de ripaille.

Scène 12 (1143-1149). — Tandis qu'ils s'éloignent, le coryphée, en un système anapestique, souligne plaisamment le contraste de leurs deux destinées.

Entre ces différentes scènes il n'y a, comme on voit, aucun lien, aucune transition. Un personnage paraît soudain, sans que rien ait annoncé ni préparé sa venue. D'où sort-il, on ne sait. Il expédie son rôle, généralement très bref. Puis il s'évanouit, aussi brusquement qu'il était venu. Après lui surgit un nouveau fantoche, qui prend sa place. Et ainsi de suite, presque indéfiniment. Le public, haletant, avait à peine le temps de souffler. Ce procédé peut, comme dans les *Acharniens*, dans la *Paix*, dans les *Oiseaux*, se répéter une dizaine de fois. En résumé, nous constatons ici la même composition, ou,

pour parler plus exactement, la même absence de composition que dans la farce mégarienne. Mais ce n'est pas seulement par la forme que cette partie des drames d'Aristophane peut être dite *mégarienne*, c'est aussi par le fond. Rappelons, par exemple, quelques-unes des dernières scènes de la *Paix* (1210-1264). Les deux interlocuteurs sont Trygée, restaurateur de la paix, et un armurier qui se plaint que la fin des hostilités le ruine.

Scène 1 (1210-1223). — L'armurier offre à Trygée un lot d'aigrettes à vendre. Trygée feint d'abord de les acheter; elles lui serviront de torchon pour nettoyer sa table. Puis, finalement, il n'en veut pas.

Scène 2 (1224-1239). — L'armurier lui propose alors une cuirasse. Trygée l'essaie comme chaise percée. Puis, finalement, il n'en veut pas.

Scène 3 (1240-1249). — L'armurier propose une trompette. Trygée lui conseille de la transformer en cottabe, ou en balance.

Scène 4 (1250-1254). — L'armurier propose des casques. Trygée lui conseille de les transformer en récipients pour mesurer le syrméa.

Scène 5 (1255 1264). — Restent des lances; Trygée offre de les acheter, pour en faire des échalas.

« Plaisanterie mégarienne » était, pour les anciens, synonyme de facétie outrée, populacière. Ne serait ce pas aussi la définition exacte des bouffonneries que nous venons d'analyser?

III

Donc c'est à la comédie mégarienne, héritière elle-même de la farce péloponnésienne, que la comédie attique doit la *fiction*, sans laquelle il n'y a pas de drame. Mais qui dit fiction dramatique, ne dit pas pour cela *drame*. Un drame, c'est une action complexe, dont toutes les scènes, logiquement liées, convergent, à travers un certain nombre d'incidents, vers un dénouement. Or, nous avons sur ce point l'attestation précise d'Aristote, c'est aux Siciliens, Phormis et Epicharme,

qu'est due cette innovation capitale. Était-elle leur invention propre? Cela est peu probable. « Bien que nous n'ayons, écrit M. Maurice Croiset, aucune preuve décisive de l'influence qui put être exercée en cela par la tragédie, tout nous porte à croire que les grands exemples qu'elle donnait alors ne furent pas étrangers à l'heureuse tentative des deux poètes siciliens[1].» Opinion d'autant mieux fondée que des preuves irrécusables établissent, par ailleurs, l'existence d'étroits rapports entre la tragédie attique et la comédie sicilienne. Il suffira de rappeler ici la principale: bon nombre des comédies d'Epicharme avaient emprunté leurs sujets (les titres conservés en font foi[2]) à des tragédies ou à des drames satyriques athéniens. Malheureusement, les débris de l'œuvre d'Epicharme sont trop misérables pour que nous puissions, avec quelque précision, y mesurer ce que la comédie grecque doit à son aînée, la tragédie. C'est donc à l'aide des comédies subsistantes d'Aristophane que cette recherche doit être tentée. A la vérité, il nous sera presque toujours interdit de discerner ce qui, chez Aristophane, est emprunt immédiat de ce qui n'est qu'emprunt de seconde main. Mais pour que notre étude reste pleinement légitime, il suffira qu'entre le modèle tragique et l'imitation comique nous admettions toujours implicitement, comme possible, un intermédiaire aujourd'hui perdu, la comédie sicilienne.

Sous cette réserve, il est permis de dire que tous les cadres techniques qui ne lui viennent pas directement du *cômos*, la comédie attique, d'une façon générale, les a empruntés à la tragédie.

*
* *

Au nombre de ces cadres il nous faut, tout d'abord, citer le *prologos*. Je ne doute pas, en effet, qu'à l'origine la comédie, de même que le *cômos*, n'ait commencé directement par l'entrée du chœur (πάροδος). Un préambule, monologue ou dialogue, contenant l'exposé des faits nécessaires à l'intelli-

1. *Ouv. cité*, III², p. 441-2.
2. *Ibid.*

gence de l'action, ne devint utile que du jour où la comédie se fut transformée en un drame varié et complexe. Voici, du reste, à ce sujet, un texte précis. Parlant des commencements si obscurs de la comédie grecque, Aristote déclare qu'on ignore qui y a introduit « les masques, le prologue, la pluralité des acteurs »[1]. Par où il entend évidemment qu'il y a eu une époque primitive, où la comédie ne possédait encore aucune de ces trois choses. Mais à quel genre a-t-elle emprunté, au lieu des barbouillages grossiers dont elle s'était d'abord contentée, les masques polychromes à l'image de la figure humaine? A la tragédie. A quel genre a-t-elle emprunté la loi des trois acteurs[2]? A la tragédie encore. Et l'on pourrait citer bien d'autres indices, qui montrent que la comédie grecque, dès qu'elle commença à prendre conscience de sa valeur propre et aspira à la dignité d'art, se régla systématiquement sur le modèle de sa sœur aînée, la tragédie. Par conséquent, lorsque Aristote écrit: « On ne sait pas qui a introduit dans la comédie le *prologos*, » nous sommes autorisés, par voie d'analogie, à entendre: « On ne sait pas lequel des anciens poètes comiques a eu, le premier, l'idée d'emprunter à la tragédie le *prologos*. »

Gardons-nous toutefois d'une assimilation trop complète, qui serait une erreur. Il suffit de l'examen le plus superficiel pour constater que le *prologos* comique, s'il dérive du *prologos* tragique, est cependant autre chose et plus. A preuve, tout d'abord, leurs proportions respectives. L'étendue moyenne du *prologos*, chez Aristophane, est de 260 vers environ; et il comprend jusqu'à quatre, cinq, ou même six scènes. Or, chez Sophocle, le plus long *prologos*, celui d'*Œdipe-Roi*, contient en tout 150 vers; et celui des *Trachiniennes* n'en a même que 93 : ce qui donne une moyenne de 120 vers. Quant au nombre des scènes, la différence entre la tragédie et la comédie n'est pas moins accusée : un seul des *prologoi* de Sophocle atteint trois scènes (*Œdipe à Colone*), quatre en ont deux (*Ajax*,

1. *Poétique*, c. 5, p. 1449 B.
2. Voyez cependant Kelley Rees, *The so-called rule of three-actors in the classical greek drama*, Chicago, 1908.

Œdipe-Roi, *Electre*, *Trachiniennes*), deux n'en ont qu'une (*Antigone*, *Philoctète*). Et ce que nous disons de Sophocle est vrai également d'Euripide. Chez celui-ci le *prologos* a sensiblement les mêmes proportions et comprend aussi, le plus ordinairement, une couple de scènes. En somme, on peut donc dire que le *prologos* tragique, chez Sophocle et Euripide, atteint à peine à la moitié de l'étendue du *prologos* comique.

Cette inégalité d'étendue n'est, comme on le devine, que la traduction extérieure d'une dissemblance interne, beaucoup plus intéressante à étudier. Le *prologos* comique, pour le dire d'un mot dès maintenant, se divise très nettement en deux parties : l'une qui correspond exactement au *prologos* de la tragédie, est une simple exposition; l'autre, généralement plus étendue, qui engage l'action, serait à peu près l'équivalent du premier épisode tragique. Mettons cela en évidence par une analyse parallèle des prologues du *Philoctète* et des *Oiseaux*. Au début de la tragédie de Sophocle, nous voyons les deux députés des Grecs, Ulysse et Néoptolème, débarquer dans l'île de Lesbos, terme de leur voyage. Ils cherchent la caverne de Philoctète, et, chemin faisant, Ulysse, sous couleur de recommandations ultimes à son compagnon, instruit les spectateurs de tout ce qu'il leur est utile de savoir pour suivre l'intrigue. Dans la comédie d'Aristophane, les choses se passent, *mutatis mutandis*, de façon identique. Au début de la pièce, deux voyageurs, Pisétæros et Evelpidès, arrivent en scène; ils touchent, eux aussi, au terme de leur expédition, qui est le royaume des oiseaux. Mais, d'abord, ils ont grand peine à s'orienter et à reconnaître le pays où ils sont parvenus. Enfin, s'adressant au public, l'un d'eux lui expose les raisons et le but de leur entreprise. Arrêtons ici provisoirement (v. 60) notre analyse du *prologos* des *Oiseaux*. Comment ne serait-on pas frappé de l'étroite parenté de ces deux expositions ? C'est, en somme, le même *scénario*, traité noblement dans la tragédie, tiré au comique et au burlesque dans la comédie. Veut-on, de même, ramener à un type tragique les autres prologues d'Aristophane? Dans les *Cavaliers*, dans les *Guêpes*, dans la *Paix*, dans les *Thesmophoriazuses*, dans les *Grenouilles*, dans

le *Ploutos*, nous voyons paraître d'abord, soit ensemble, soit successivement, deux personnages : ils conversent, et cette conversation, à travers mille calembredaines, nous instruit de l'essentiel de l'intrigue. Or n'est-ce pas là, facéties à part, un type de *prologos* des plus fréquents dans la tragédie? Qu'on se rappelle, entre autres, le début de l'*Ajax* de Sophocle. D'abord entre en scène Ulysse; on le voit rôder autour de la tente d'Ajax, épier les traces de pas, jeter à travers la porte des regards inquisiteurs. Pendant cette mimique muette survient un autre personnage; c'est Athéna, qui l'interroge sur le but de cet espionnage. Du dialogue qui suit se dégageront pour nous, tout comme dans les comédies que nous venons de citer, les renseignements nécessaires pour suivre l'action. Ajouterai-je, en passant, que rien ne serait plus facile, comme contre-épreuve, que de transposer ce début de l'*Ajax* en un *prologos* comique? La mimique d'Ulysse est déjà par elle-même assez vulgaire et réaliste. On devine les effets comiques qu'en eût tirés le poète des *Nuées*. « Qu'a-t-il donc à regarder ainsi la terre? Ce sont peut-être des oignons qu'il cherche. Ne te donne pas tant de peine; je sais où il y en a de gros et de beaux... Et son visage postérieur, pourquoi contemple-t-il le ciel? Il s'instruit, sans doute, pour son compte, dans l'astronomie...[1]. » Etc. Enfin l'imitation directe de la tragédie apparaît plus indiscutablement encore dans les trois prologues des *Acharniens*, des *Nuées* et des *Ecclésiazuses*, qui s'ouvrent par un monologue du héros principal. Faut-il rappeler, en regard, chez Eschyle, les monologues de l'*Agamemnon*, des *Choéphores*, des *Euménides*, et surtout tant d'expositions monologuées chez Euripide? Pour l'un de ces prologues, celui des *Acharniens*, nous connaissons même le modèle tragique dont il était la parodie : c'est le soliloque initial de Télèphe, dans la pièce d'Euripide qui portait ce nom[2]. Concluons donc que la première partie du *prologos* comique, c'est-à-dire celle qui contient l'exposition du sujet, n'est pas autre chose essentiellement que le *prologos* de la tragédie, adapté,

1. *Nuées*, v. 188 sq.
2. P. Mazon, *ouvr. cité*, p. 14 sq.

comme de juste, en ce qui concerne le ton, à sa destination nouvelle.

Mais nous avons dit que dans les prologues d'Aristophane il y avait toujours une seconde partie, qui n'a point son pendant dans la tragédie. Pour montrer cela, reprenons le *Philoctète* et les *Oiseaux*. Un fait important nous apparaîtra immédiatement : c'est que l'analyse comparée, qu'on a lue précédemment, si elle épuisait tout le contenu du *prologos* sophocléen, laissait de côté, au contraire, plus des trois quarts du *prologos* aristophanesque. Après la scène initiale que nous avons résumée, et dont le contenu correspondait si exactement au *prologos* entier du *Philoctète*, il reste en effet trois autres scènes encore. Dans l'une paraît le serviteur de Térée : à la requête des deux émigrants, il va appeler son maître. Dans la seconde arrive Térée la Huppe : les voyageurs lui exposent le but de leur voyage ; il les approuve, et se charge de convoquer les oiseaux, pour leur faire part du projet. Enfin, la troisième scène est une monodie de la Huppe, appelant les oiseaux à l'assemblée. Ce groupe de trois scènes forme un ensemble de 200 vers. Si nous analysons le *prologos* des autres comédies d'Aristophane, nous y observerons la même structure. Dans les *Cavaliers*, par exemple, le prologue, au sens étroit du mot, c'est-à-dire l'exposition, n'occupe que 73 vers sur 241 ; dans les *Guêpes*, 135 sur 229 ; dans la *Paix*, 81 sur 300 ; dans les *Thesmophoriazuses*, 100 sur 294, etc... Dans toutes ces comédies, on peut donc dire que le *prologos*, outre la matière d'un *prologos* tragique, contient encore, approximativement, celle de l'épisode suivant.

Comment se justifie cette différence de structure? C'est ici, je crois, le lieu de rappeler l'hypothèse, émise plus haut, selon laquelle la comédie attique serait née de la rencontre du *cômos* attique avec le mime péloponnésien. Cette origine une fois admise, le *parodos* comique nous apparaît, en effet, sous un jour nouveau et, si je ne me trompe, sous son vrai jour : je veux dire comme l'irruption soudaine du *cômos* dans une action engagée, en dehors de lui, par des personnages d'un autre groupe. Tantôt favorable, tantôt hostile, cette inter-

vention est, en tout cas, toujours énergique, violente même. Car, à la différence du chœur tragique, le chœur de la comédie est un véritable acteur et, souvent même, de tous les acteurs, le plus agissant, le plus batailleur. Mais, pour que son intervention fût efficace, il fallait, naturellement, que l'action dramatique n'en fût plus à ses débuts, qu'elle eût déjà atteint un certain développement. Et c'est ainsi que, dans la comédie, l'entrée du chœur se trouve généralement reculée jusqu'à ce moment de l'action, qui correspondrait à peu près à la fin du premier *épeisodion* (ou second acte) tragique.

***

Après le *prologos*, la partie de la comédie ancienne qui a subi le plus profondément, dans sa forme extérieure, l'influence de la tragédie, c'est celle qui va de la *parabase* à l'*exodos*. Partie très étendue, puisqu'elle comprend parfois toute une moitié de la pièce (entre 400 et 900 vers). Un premier indice de l'imitation tragique, c'est que tout cet ensemble est toujours écrit exclusivement en trimètres iambiques. Mais, de plus, sa construction même témoigne très nettement en ce sens. On y distingue, en effet, du premier coup d'œil, deux groupes de scènes : de la *parabase* proprement dite à ce qu'on appelle, assez inexactement d'ailleurs, la *parabase* secondaire, et de celle-ci jusqu'au χορικόν qui précède l'*exodos*. Écrits en trimètres, et délimités par des chants choraux qui jouent exactement le rôle des *stasima* tragiques, ces deux groupes sont donc, en somme, de véritables *épeisodia*, aux contours très arrêtés. Et le relief extérieur de ces *épeisodia* est encore accentué par leur contenu : car chacun d'eux, ainsi que nous le verrons plus loin, a, dans le plan logique de la comédie ancienne, sa destination propre et traditionnelle.

Mais il y a plus : la nature même des chants choraux, dans cette partie de la comédie ancienne, se ressent manifestement de l'action de la tragédie. Il est bien remarquable, en effet, qu'au cours de la plupart des comédies d'Aristophane, le chœur, tout en gardant intacte son identité extérieure, subit

au moral une complète métamorphose. Jusqu'à la *parabase*, il demeure ce qu'il était jadis dans le *cómos*, c'est-à-dire un être passionné, turbulent, agressif. Mais, dans la seconde moitié de la pièce, inspirée de la tragédie, sa personnalité, jusqu'alors si accusée, se décolore et s'efface. Voyez, par exemple, ce qui se passe dans les *Acharniens*. Que devient, après la *parabase*, le chœur batailleur, forcené, des charbonniers d'Acharnes ? Il reparaît à plusieurs reprises, mais *quantum mutatus ab illo !* Rallié subitement aux principes *pacifistes* de Dicéopolis, il n'est plus — tel le chœur ordinaire de la tragédie — que le spectateur sympathique, mais désintéressé, d'une action à laquelle il ne prend aucune part active. En des sortes de chansonnettes élégantes, mais un peu banales, et auxquelles le goût persistant de la satire personnelle prête seul, par moment, quelque accent, il célèbre le bonheur et la sagesse supérieure de Dikéopolis (v. 836-839), il maudit la Guerre et glorifie la Concorde (971-999), il drape de la belle façon la ladrerie d'Antimachos, chorège aux précédentes Lénéennes (1150-1173). Dans tout cela, il ne subsiste plus rien, comme on voit, d'individuel ni d'Acharnien. On pourrait objecter, il est vrai, qu'après la *parabase* l'action dramatique est achevée, le conflit apaisé, et qu'ainsi la transformation morale du chœur s'explique d'elle-même. Mais cette explication reste, je crois, insuffisante. Dans les *Acharniens*, pour reprendre cet exemple, on trouve, en effet, même après la *parabase*, une scène au moins, qui est toute de mouvement et d'action : c'est celle où Dikéopolis, outré de l'impudence du sycophante, le saisit avec l'aide d'un esclave et l'emballe, comme on fait la poterie, dans de la paille (v. 926 sq.). Or, au milieu de toute cette agitation, le chœur prodigue, a la vérité, ses réflexions et ses conseils, mais reste immobile, cloué à sa place. Le vrai motif de son inertie, c'est, je le répète, l'exemple modérateur du chœur tragique, qui, dans cette partie de la pièce, lui en impose et réprime son élan.

Veut-on encore une preuve de l'étroite solidarité qui exista de tout temps entre le chœur tragique et la seconde partie du rôle choral dans la comédie ? Le poète tragique Agathon

ayant, dans les dernières années du ve siècle, pris l'initiative de substituer aux chants du chœur des intermèdes sans lien avec l'action (ἐμβόλιμα)[1], la comédie, comme en témoignent les *Ecclésiazuses* (392) et le *Ploutos* (388), ne tarda pas à s'inspirer de cet exemple. Mais il y a un fait bien significatif : c'est que cette innovation n'affecta, tout d'abord, que la seconde moitié de la comédie, c'est-à-dire celle à laquelle la tragédie a servi de modèle. Dans la première partie des *Ecclésiazuses*, le chœur, en effet, quoique très diminué, subsiste encore. Ce n'est que quelques années plus tard, dans le *Ploutos*, que nous trouvons l'innovation étendue à l'ensemble de la pièce.

*
* *

Dans les autres parties de la comédie ancienne, l'influence de la tragédie, quoique réelle, est cependant bien moins marquée.

L'une de ces parties restantes est l'acte compris entre la *parodos* et la *parabase*. Il se compose essentiellement, comme on sait, de deux épisodes traditionnels, et qui en forment le centre : la *querelle* et l'*agôn*[2]. Entre eux aucune scène ne saurait s'intercaler ; car ce sont deux moments successifs, contigus du même conflit. Mais en revanche, par cela même qu'ils ne sortent pas logiquement du sujet, et lui sont imposés, ces deux épisodes avaient besoin d'être préparés, amenés, rattachés de façon plausible à l'intrigue générale. C'est pourquoi ils sont presque toujours précédés d'une ou de plusieurs scènes d'introduction. Inversement, comme l'*agôn* aboutit en général à l'apaisement du conflit, il fallait bien une scène de conclusion pour formuler les conditions de cet accord. Toutes ces différentes scènes, aussi bien celles d'introduction que de conclusion, sont toujours versifiées en trimètres *iambiques*, c'est-à-dire dans le mètre propre à la tragédie.

Enfin dans le dernier acte de la comédie ou *exodos*, l'influence de la tragédie est moindre encore, puisqu'elle se réduit

1. Aristote, *Poétique*, c. 18, p. 1456 A.
2. Je qualifie *querelles* ou *altercations* les scènes auxquelles M. Mazon donne, à tort, selon moi, le nom de «*scènes de bataille*». Voyez plus haut, p. 250.

généralement à une seule scène *iambique*, qui prépare et motive le ballet final obligatoire.

Nous pouvons maintenant mesurer au juste l'action que la tragédie a exercée sur la comédie ancienne. A la tragédie, celle-ci doit non seulement son *prologos*, qui, par l'étendue comme par le contenu, est l'équivalent de deux actes entiers, mais encore toute la partie qui va de la *parabase* à l'*exodos* et qui comprend deux autres actes, et enfin toutes les scènes de transition, écrites en trimètres iambiques, qui servent à rattacher à l'action dramatique les épisodes primitifs du *comos*. En sorte que l'on peut dire que la comédie ancienne, dans la mesure du moins où le lui permettait un embryon de structure antérieure, s'est efforcée de copier exactement le modèle de la tragédie contemporaine. Et c'est cette imitation des formes extérieures de la tragédie qui explique la grave erreur d'Aristote, transportant purement et simplement au drame plaisant la division technique du drame sérieux[1]. Longtemps les modernes ont partagé cette erreur. A M. Zielinski revient l'honneur d'en avoir, le premier, fait justice, en démêlant les formes et les cadres primitifs que dissimule tant bien que mal une organisation plus récente. Mais, peut-être, par un excès contraire, la critique contemporaine serait elle trop portée à méconnaître la part d'influence de la tragédie grecque sur la comédie. Cette influence a été considérable et en a pénétré toutes les parties.

IV

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de dégager les éléments historiques, d'ordres divers, qui, en s'amalgamant, ont constitué ce genre, si original et si complexe, qu'on appelle la comédie ancienne. Il nous reste maintenant à rechercher comment, à travers ces cadres préétablis, Aristo-

1. A vrai dire, cette doctrine ne se trouve pas dans le texte actuel de la *Poétique*. Mais il est généralement admis que la notice anonyme, qui nous l'a conservée (Didot, *Schol. graec. in Aristoph.*, Prolegom. X d), dérive d'un texte primitif, plus complet que le nôtre.

phane a su faire évoluer une action dramatique, en d'autres termes, à restituer le plan logique de ses comédies. Bien que sur ce sujet, très étudié dans ces dernières années, l'essentiel ait été dit, il reste pourtant, je crois, quelques erreurs à rectifier et quelques faits nouveaux à établir.

Le *schéma* général des comédies d'Aristophane peut se décomposer en quatre parties, qui sont les suivantes:

1re partie (ou *prologos*). — Nous y assistons à l'accomplissement, par le héros principal, de quelque action *fantastique*, *étrange*, ou tout au moins *paradoxale*.

2e partie (depuis la *parodos* jusqu'à la 1re *parabase*). — Toutefois cette action singulière n'a pas en elle-même sa fin; elle n'est que le *moyen* ou la première *étape* d'une entreprise qui va maintenant se réaliser, mais *non sans obstacles et sans lutte (agôn)*.

3e partie (depuis la 1re jusqu'à la 2e *parabase*). — Cette partie, généralement assez brève, nous met sous les yeux, souvent en une sorte de raccourci symbolique, l'*état de choses réalisé*.

4e partie (depuis la 2e *parabase* jusqu'à la fin). — C'est une série plus ou moins longue de scènes ou, plus exactement, de tableaux, sans lien entre eux, mais dont le but commun est de mettre en lumière, souvent sous forme antithétique, les *conséquences* de l'état de choses réalisé.

A ces quatre parties on en pourrait, à la rigueur, ajouter une cinquième : l'*exodos*, ballet final obligatoire, qui, dans la comédie ancienne, était à peu près l'équivalent de l'*apothéose* dans nos opéras modernes. Mais ce ballet est le plus souvent un pur hors-d'œuvre, étranger à l'action. Mieux vaut donc ici, où nous recherchons le *schéma logique* de la comédie aristophanesque, le laisser de côté.

***

Huit comédies d'Aristophane[1], sur onze, sont conformes au

1. Voici, pour qu'on puisse s'en convaincre, le *schéma* de ces huit comédies:

ACHARNIENS (425 av. J.-C.). I. *Prologos* (v. 1-203). Nous y voyons le paysan Athénien Dikéopolis, écœuré de la sottise belliqueuse de ses compatriotes, conclure, en pleine guerre du Péloponnèse, une trêve personnelle avec Lacédémone pour lui et sa famille. — II. De la *parodos* à la *parabase* I (v. 204-625). Le poète nous y montre

type que nous venons d'énoncer. Voyons, pour les trois qui restent, *Cavaliers*, *Grenouilles*, et *Nuées*, en quoi consiste l'exception. Voici, d'abord, le plan général des *Cavaliers*:

I. — Le *prologos* (1-241) nous montre les deux esclaves de Démos cherchant le charcutier prédestiné qui, aux termes de

la lutte que, de ce fait, doit soutenir Dikéopolis contre les belliqueux vieillards d'Acharnes, lutte en action d'abord, puis en paroles. A la fin, les Acharniens se déclarent convaincus et approuvent Dikéopolis. — III. De la 1re *parabase* à la seconde (v. 719-970). Toute opposition étant désormais écartée, Dikéopolis peut jouir des fruits de son initiative avisée. C'est ce que le poète symbolise en deux scènes, qui nous montrent Dikéopolis ouvrant un marché, où affluent tous les produits de l'étranger. — IV. De la 2e *parabase* jusqu'à l'*exodos* (1000-1234). Série de tableaux comiques, sans lien, qui mettent en contraste les avantages de l'état de paix et les désagréments de l'état de guerre.

Guêpes (421 av. J.-C.). I. Le *prologos* (v. 1-229) nous montre un Athénien Bdélycléon, gardant à vue dans sa maison son père Philocléon, vieil héliaste enragé, pour l'empêcher de se rendre au tribunal. — II. De la *parodos* à la *parabase* I (v. 230-1008). Querelle et lutte entre Bdélycléon, aidé de ses serviteurs, et le chœur des héliastes qui a pris le parti de Philocléon. Après l'*agôn*, le chœur est convaincu (v. 759). Scène épisodique: pour ménager la manie du vieux juge, son fils lui donne à juger, à domicile, le procès du chien Labès. — III. De la *parabase* I à la *parabase* II (v. 1122-1264). Voyez p. 290. — IV. De la 2e *parabase* à l'*exodos* (1292-1474). Série de scènes, mettant en lumière les conséquences de la transformation morale de Philocléon.

Paix (421 av. J.-C.). I. Dans le *prologos* (v. 1-300) nous voyons le bon vigneron Trygée, montant au ciel (à l'instar du Bellérophon d'Euripide) pour en ramener sur terre la déesse Paix. A la fin du *prologos*, il a réalisé son dessein et est parvenu au ciel. — II. De la *parados* à la 1re *parabase* (v. 300-728). Efforts de Trygée et du chœur pour délivrer la Paix, captive au fond d'un puits : plusieurs tentatives vaines, enfin réussite. Trygée, en compagnie des déesses Opora et Théoria, redescend sur terre. — III. De la 1re *parabase* à la 2e (v. 819-1126). Voyez p. 289. — IV. De la 2e *parabase* à l'*exodos* (v. 1127-1264). Série de scènes, exposant les conséquences diverses du rétablissement de la paix.

Oiseaux (414 av. J.-C.). Le *prologos* (v. 1-266) met en scène deux Athéniens, Pisétæros et Evelpidès, qui, dégoûtés d'Athènes, se rendent au royaume des oiseaux. A la fin du *prologos* ils y sont arrivés. — II. De la *parodos* à la *parabase* I (v. 267-675). Mais les deux immigrants ont, d'abord, à triompher de l'hostilité des oiseaux : querelle, puis discussion. Enfin le chœur est persuadé et se rallie aux projets exposés par Pisétæros. — III. De la première à la deuxième *parabase* (v. 801-1057). Voyez p. 290. — IV. De la deuxième *parabase* à l'*exodos* (v. 1058-1705). Série de scènes destinées à montrer les conséquences *a*) pour les hommes, *b*) pour les dieux de la fondation de Néphélococcygie.

Lysistratè (411 av. J.-C.). I. Le *prologos* (v. 1-253) nous fait assister au complot organisé par l'Athénienne Lysistratè et par d'autres femmes venues de toutes les villes grecques pour établir la grève conjugale et forcer par ce moyen les hommes à la paix. A la fin du *prologos*, on apprend que, conformément à l'ordre de Lysistratè, les vieilles femmes se sont emparées, par surprise, de l'Acropole d'Athènes. — II. De la *parodos* à la *parabase* (v. 254-613). Lutte, tantôt en action, tantôt en paroles, du chœur des femmes contre le chœur des vieillards. (Cette deuxième partie est conforme au type ordinaire, avec cette différence cependant, que le conflit ne s'y achève pas par une réconciliation). — III. De la *parabase* au χορικόν suivant (v. 706-780). Scène unique qui nous montre l'application de la grève conjugale : cette grève ne va pas sans difficultés pour les conjurées elles-mêmes ; elles souffrent, les premières, de la continence qu'elles se sont imposée; plusieurs tentent de s'évader. Lysistratè à grand'peine les retient et relève leur courage. — IV. Du χορικόν précédent jusqu'à l'*exodos* (v. 829-1215). Effets sur les hommes de la continence forcée Ce

l'oracle, doit remplacer Cléon dans la faveur populaire, et, après qu'ils l'ont découvert, le préparant à ce grand rôle.

II. — De la *parodos* à la *parabase* (242-497). Double « combat de gueule », en présence du chœur des Cavaliers, entre Agoracrite et Cléon : dans la première passe, Agoracrite a le dessous ; mais, dans la seconde (en forme d'ἀγών), c'est lui qui triomphe.

sont ces effets qui amènent les hommes à céder : d'où réconciliation finale. — Bien que le *schéma* extérieur de la comédie ancienne soit ici assez exactement observé, il faut noter quelques innovations internes. La deuxième partie, nous l'avons vu, ne se termine pas par l'ordinaire réconciliation. Les conséquences de cette anomalie sont : 1° que la troisième partie, au lieu de mettre sous nos yeux l'entreprise réalisée, montre les difficultés de cette réalisation ; 2° que la solution du conflit, autrement dit le dénouement, se trouve reculée jusqu'à la fin de la pièce. On peut, je crois, deviner la raison de cette structure, un peu particulière. Qu'on suppose la réconciliation intervenant, comme c'est la règle, avant la *parabase*, nous aurions eu le *schéma* bien connu : *3° partie*, symbolisant l'accord ; *4° partie*, exposant les conséquences heureuses de la paix rétablie. Mais, par là même, Aristophane aurait été amené à répéter ce qu'il avait déjà fait dans les *Acharniens* et la *Paix*.

Thesmophoriazuses (411 av. J.-C.). I. Le *prologos* (v. 1-294) nous montre Euripide envoyant (à défaut du poète Agathon, qui s'y est refusé) son beau père Mnésiloque, affublé d'habillements féminins, dans l'assemblée des femmes aux Thesmophories, pour y surprendre leurs desseins contre le poète et y plaider sa cause. — II. De la *parodos* à la *parabase* (v. 295-784). Lutte entre Mnésiloque et les femmes : il plaide la cause d'Euripide, mais excite la colère de ses auditrices, est reconnu et gardé à vue. (Cette deuxième partie diffère donc du type ordinaire en un point ; c'est que l'entreprise, au lieu de réussir, échoue). — III. De la *parabase* I à la *parabase* II [ou χορικὸν] (v. 846-946) Tandis qu'en général, cette partie de la pièce nous met sous les yeux l'état de choses résultant de l'entreprise réalisée, ici elle nous montre l'état de choses résultant de l'échec de cette entreprise : Mnésiloque, en effet, après une vaine tentative de délivrance de la part d'Euripide, est, sur l'ordre d'un prytane, attaché à demeure à un poteau. — IV. De la *parabase* II à la fin (v. 1001-1230). Tentatives répétées d'Euripide pour délivrer son beau-père. Enfin, le poète fait amende honorable aux femmes, corrompt le gardien scythe de Mnésiloque, et rend la liberté à ce dernier. Cette partie finale, conforme, par sa structure extérieure, au type normal (car elle se compose principalement d'une série de scènes détachées et sans lien), en diffère, par contre, profondément par l'esprit : elle sert en effet à amener le dénouement, lequel dans cette comédie, comme dans la précédente, ne se produit donc qu'à la fin de la pièce. (Voyez, p. 289, n. 1.)

Ecclésiazuses (392 av. J.-C.). I. Le *prologos* (v. 1-477) nous montre l'Athénienne Praxagora, menant à bien son projet de faire déférer aux femmes, par un vote de l'assemblée (où les femmes se sont introduites déguisées), le gouvernement d'Athènes. — II. De la *parodos* au premier intermède, tenant lieu de la *parabase* supprimée (v. 504-729). Praxagora, dans un morceau en forme d'ἀγών, expose les avantages du régime nouveau, et convainc son mari Blépyros, d'abord hésitant. — III. Du premier au deuxième intermède (v. 730-876). Application du régime communiste, décrété par les femmes (voyez p. 290). — IV. Du deuxième intermède à l'*exodos* (v. 877-1112). Conséquences du régime communiste, au point de vue particulier de la communauté des femmes.

Ploutos (388 av. J.-C.). I. Le *prologos* (v. 1-252) nous fait voir Chrémyle s'emparant du dieu de la richesse, Ploutos, qu'il se propose de guérir de sa cécité. — II. De la *parodos* à l'intermède II (v. 322-626). Cette partie consiste essentiellement en un ἀγών, où Pauvreté et Chrémyle discutent des avantages de l'indigence et de la richesse. A la fin, Pauvreté est vaincue. — III. De l'intermède II à l'intermède IV (v. 627-801). Voyez p. 290. — IV. Jusqu'à l'*exodos* (802-1207). Conséquences, pour les hommes d'une part, et, d'autre part, pour les dieux de la guérison de Ploutos.

III. — De la première *parabase* à la seconde (498-1262). La lutte est transportée devant le Sénat et l'Assemblée: *a)* Récit par Agoracrite de sa victoire devant le Sénat; — *b)* Lutte des deux champions devant le bonhomme Démos, terminée par le triomphe décisif du charcutier (ἀγών).

IV. — De la seconde *parabase* à la fin (1263-1408). État de choses résultant de la victoire d'Agoracrite: Démos apparaît, rajeuni et transformé de corps et d'esprit.

De cette analyse que résulte-t-il? C'est qu'ici le conflit, qui, normalement, devrait s'apaiser à la fin de la seconde partie, se poursuit de plus belle à travers toute la partie suivante. Devant les Chevaliers, ce n'était encore qu'une épreuve préalable, une sorte de répétition où Agoracrite essayait ses forces et prenait confiance en lui-même. Devant le Sénat et le Peuple, c'est le vrai combat où il se révèle l'élu du Destin. En résumé donc, le plan des *Chevaliers* est le suivant: I. *Prologos*. — II. Conflit. — III. Continuation du conflit, et apaisement. — IV. État de choses résultant de l'entreprise réalisée. C'est, en somme, le *schéma* ordinaire des comédies d'Aristophane, très reconnaissable: la seule différence, c'est que l'une de ses parties, la seconde, a été doublée, et qu'en compensation une autre, la quatrième, a été supprimée.

Passons aux *Grenouilles*:

I. — Le *prologos* (1-323) nous montre Dionysos, déguisé en Héraclès, descendant aux enfers pour en ramener le poète Euripide, qu'il estime le meilleur des poètes tragiques.

II. — De la *parodos* à la *parabase* (324-673). Le travestissement de Dionysos en Héraclès lui vaut, de la part des habitants des enfers, un accueil très variable, tantôt sympathique, plus souvent hostile.

III. — De la *parabase* à l'*exodos* (674-1501). Longue dispute entre Eschyle et Euripide au sujet de la souveraineté poétique: Dionysos, juge du concours, déclare Eschyle vainqueur.

IV. — Bref *exodos* (1500-1533) montrant la réalisation de l'action entreprise: Eschyle, escorté du chœur, quitte les enfers pour revenir sur la terre.

Notre explication sera à peu près la même que pour les *Chevaliers*. Notons d'abord qu'ici encore est absente la quatrième partie ordinaire des comédies d'Aristophane, je veux dire celle où sont exposées les *conséquences* de l'entreprise réalisée. C'est sans doute que le sujet même ne comportait pas ce genre de développements. Dès lors, pour remplir ses cadres, Aristophane devait nécessairement doubler une des parties restantes. Et, de fait, nous voyons qu'il a doublé la seconde, celle qui, par destination, doit exposer les difficultés de l'entreprise, le conflit. Dans une première série de scènes (qui va de la *parodos* à la *parabase*) il a montré l'accueil généralement hostile que reçoit aux enfers Dionysos déguisé en Héraclès. C'est là un développement purement épisodique, un remplissage, si l'on veut, quoique très spirituel, d'ailleurs, et très divertissant. Puis, dans une autre série de scènes (à partir de la *parabase*), nous assistons à la lutte entre Eschyle et Euripide ; c'est là le véritable conflit, la suite naturelle et logique du *prologos*. De là résulte, en somme, le plan suivant. I. *Prologos*. — II. Conflit épisodique. — III. Conflit réel et solution. — IV. Scène montrant l'entreprise réalisée. C'est la reproduction à peu près exacte du plan des *Chevaliers*.

Le cas des *Nuées* est plus compliqué :

I. — Le *prologos* (1-262) nous montre Strepsiade cherchant, durant son insomnie, le moyen d'échapper à ses créanciers. Il croit enfin l'avoir trouvé; c'est d'envoyer son fils, Phidippidès, à l'école de Socrate. Mais le fils refuse. Strepsiade se résout alors à y aller lui-même. A la fin du *prologos*, il est déjà dans l'école de Socrate.

II. — De la *parodos* jusqu'au delà de la *parabase* (263-813). Socrate expose successivement à son nouveau disciple toutes les matières de son enseignement. Vains efforts : le bonhomme a l'intelligence trop obtuse. En désespoir de cause, Strepsiade décide de faire une nouvelle tentative auprès de son fils.

III. — Du vers 814 à la seconde *parabase* (814-1115). Phidippidès s'est enfin laissé convaincre, et est devenu l'élève de Socrate. Il assiste au duel du Juste et de l'Injuste (ἀγών).

IV. — De la deuxième *parabase* au χορικόν suivant (1131-1302). Nous y voyons Strepsiade jouissant de son triomphe. Sûr désormais, grâce à la faconde de son fils, de gagner tous ses procès, il éconduit et berne ses créanciers.

V. — Du χορικόν précédent à la fin du deuxième ἀγών (1321-1452). Résultat inattendu du triomphe de Strepsiade; Phidippidès bat son père et lui démontre que c'est justice.

VI. — Du deuxième ἀγών à la fin (1453-1510). Strepsiade, désabusé, met le feu à l'école de Socrate.

En dépit des apparences, je ne crois pas impossible de retrouver sous ce plan touffu l'ordinaire *schéma* de la comédie aristophanesque. Pour cela, il faut seulement se rappeler deux choses : 1° qu'après l'insuccès de la première représentation, les *Nuées* furent remaniées par le poète; 2° que ce remaniement lui-même est resté inachevé. Par suite, notre texte actuel est, en maints endroits, un amalgame de deux rédactions divergentes, parfois même inconciliables. Parmi ces additions qui ont défiguré le plan primitif, deux sont particulièrement graves. Il y a, d'abord, toute la partie qui va du refus de Phidippidès jusqu'à son acceptation. Cette partie, en effet, constitue dans l'intrigue une sorte de fausse direction, qui n'est rectifiée qu'au vers 865. Mais pourquoi Phidippidès, qui résistait si énergiquement au vers 125, cède-t-il soudain alors? Aucune ombre de raison de ce revirement n'est donnée. Il semble donc bien que nous ayons affaire, du vers 125 au vers 865, à une seconde version que le poète n'a pas eu le temps de mettre en harmonie avec le contexte. Une autre raison, aussi forte, de regarder toute cette partie des *Nuées* comme une intrusion postérieure, c'est qu'elle s'accorde fort mal avec l'objet, nettement défini, que poursuit Strepsiade. Ne pas payer ses dettes, tel est son unique but; et, par conséquent, ce qu'il vient chercher à l'école de Socrate, c'est uniquement l'art du discours injuste. Quant à toutes ces sciences théoriques que Socrate fait défiler devant ses yeux ébahis : physique, grammaire, géographie, etc., Strepsiade n'en a cure. Je conclus donc que toutes ces scènes se rattachent à une rédaction ultérieure, conçue dans un esprit assez

différent de la première, je veux dire où Socrate devait apparaître, non plus seulement comme un maître d'arguties et de chicanes, mais comme le représentant de la sophistique encyclopédique[1]. La seconde addition importante, due à un remaniement, nous est signalée par le scholiaste lui-même : c'est l'épisode qui clôt aujourd'hui la pièce et où l'on voit Strepsiade incendier la maison de Socrate. En résumé, voilà donc deux retranchements capitaux à opérer dans le texte actuel des *Nuées*. Et, dès lors, le plan primitif se restitue de lui-même. *1re partie*. Après force réflexions, Strepsiade a enfin trouvé le moyen d'échapper à ses créanciers : c'est d'envoyer son fils à l'école de Socrate. Phidippidès accepte ce rôle. — *2e partie*. Phidippidès chez Socrate : lutte du Juste et de l'Injuste (ἀγών). — *3e partie*. Strepsiade jouit du résultat obtenu : il éconduit ses créanciers. — *4e partie*. Conséquence imprévue du triomphe de Strepsiade : il est rossé par son fils, qui lui prouve, par surcroît, que cela est juste. Nous retrouvons là, comme on voit, exactement le *schéma* typique des comédies d'Aristophane.

Donc, le *schéma* que nous avons tracé plus haut est applicable, sauf de légères variantes, à toutes les comédies d'Aristophane, même à celles qui, de prime abord, y semblent le plus réfractaires.

***

Le *prologos* des comédies d'Aristophane a été étudié récemment, avec une précision subtile, par M. Mazon. Ce savant y découvre trois éléments essentiels et constants : 1° une *parade*, 2° un *boniment*, 3° un début d'action. Cette dissection si nette a séduit beaucoup de critiques, et je ne nie pas ce qu'elle a en effet de neuf et de pénétrant. Toutefois, je demande la permission de la discuter ici. Une question préalable se pose. Ces termes de *parade* et *boniment* sont-ils pris en leur sens propre et technique, ou ne doit-on les regarder que comme de simples métaphores? Certains rapprochements de M. Mazon autorisent la première opinion. Parlant de la *parade* aristopha-

1. Il va de soi que le chœur des *Nuées* et maintes parties du dialogue ont pu et dû faire partie de la rédaction primitive.

nesque, il écrit en effet : « De pareilles scènes évoquent tout à fait *le souvenir de nos parades foraines*. Le directeur du théâtre, sur l'estrade, interpelle bruyamment le *clown* qui répond par des calembours, et cela dure jusqu'au moment où, la foule s'étant amassée autour d'eux, le directeur arrête brusquement la farce et s'adresse au public pour lui faire son boniment » (p. 171). Et ailleurs : « Le prologue-récit semble être un souvenir des premiers temps de la comédie, où l'acteur devait annoncer aux spectateurs le sujet de la pièce qu'il allait jouer, *comme le font encore aujourd'hui nos forains* » (p. 35). Si ces rapprochements étaient reconnus exacts, rien ne jetterait une plus vive lumière sur les origines du *prologos* comique, et force nous serait de répudier la thèse, toute différente, que nous avons soutenue plus haut. Vérifions donc l'analyse de M. Mazon. Qu'est-ce, au sens strict du mot, qu'une *parade* de foire? C'est une succession de grimaces, de bourrades, de facéties qui, à la vérité, précède l'action, *mais n'a avec elle aucun lien*. J'insiste sur ce dernier point, parce qu'il est capital. Or, examinez les scènes initiales des comédies d'Aristophane, auxquelles M. Mazon donne le nom de *parades*. Au début des *Cavaliers*, nous voyons, du logis de Démos, se précipiter en fuyant, d'abord un esclave qui geint, qui se frotte les côtes, qui maudit le favori du jour, ce misérable Paphlagonien. Puis s'échappe un autre esclave qui se livre à des manifestations du même genre. Une fois réunis, ils entonnent à l'unisson un *duo* pleurard « à la manière d'Olympos ». A première vue, ce début des *Cavaliers* apparaît, je le reconnais, comme l'exact équivalent de nos parades de foire. Mais il y a un trait, cependant, qui l'en distingue radicalement : c'est que les personnages qui le jouent ont, dès ce moment, revêtu une personnalité fictive; que ce début, par suite, fait partie intégrante du drame et n'en saurait être séparé. Cette observation est également applicable aux prétendues parades des *Guêpes*, de la *Paix*, des *Oiseaux*, des *Thesmaphoriazuses*, des *Grenouilles*. Au sujet de celle des *Guêpes*, M. Mazon va jusqu'à dire qu'elle est « en dehors de l'action ». Mais cela ne saurait être pris au pied de la lettre · car enfin, à travers toute une série de calembre-

daines, la conversation des deux esclaves, geôliers de Philocléon, nous laisse deviner en gros (et dès les premiers vers) le sujet de la pièce[1]. Ma conclusion très ferme, c'est donc qu'on ne saurait trouver, dans les scènes initiales du théâtre aristophanesque, un vestige quelconque de la parade foraine. Au surplus, peut-être arriverons-nous plus rapidement au même résultat par un autre biais. A quoi rimerait, pour peu qu'on y réfléchisse, une parade jouée à l'intérieur du théâtre, devant des spectateurs déjà entrés? Le but d'une parade, c'est de rassembler le public, de l'allécher, de le décider à entrer. Voilà pourquoi une parade se joue toujours extérieurement, à la porte du théâtre. Et elle ne saurait, par définition, se jouer ailleurs. Ainsi donc, ce qui reste de l'analyse de M. Mazon, c'est cette observation très juste, que la plupart des comédies d'Aristophane s'ouvrent par une scène et souvent par une mimique, particulièrement exhilarantes, dont le lien avec l'action, quoique réel, est cependant assez lâche. Mais il a eu, je crois, le double tort : 1° d'attribuer à ce morceau initial le nom impropre de parade qui risque d'orienter l'esprit dans une direction fausse; 2° de présenter cette prétendue parade comme la forme constante du *prologos* comique. Il est bien vrai que celle-ci se rencontre dans six comédies d'Aristophane. Et, par conséquent, on ne peut contester qu'il y ait là une tendance très marquée de l'art de ce poète. Mais cet art est trop inventif et trop spontané pour s'enfermer ainsi obstinément dans une formule étroite. A côté du procédé mis en lumière par M. Mazon, il en est un autre, presque aussi fréquent, qu'il néglige. Des cinq *prologoi* qui restent, quatre commencent par un monologue : *Acharniens*, *Nuées*, *Ecclésiazuses*, *Ploutos*[2]. Et, dans cet emploi répété de la forme monologuée, on saisit manifestement l'influence de la tragédie, et particulièrement de la tragédie d'Euripide.

Des observations qui précèdent il résulte déjà, par surcroît,

1. *Sosias :* Eh bien, Xanthias, que fais-tu, malheureux ? — *Xanthias :* Je m'apprends à me reposer : j'ai veillé toute la nuit. — *Sosias :* Tu veux donc du mal à tes côtes. Ne sais-tu pas quel animal nous gardons là ? (v. 1 sq.).

2. Et on en pourrait dire autant du cinquième, celui de *Lysistratè ;* car les trois premiers vers sont prononcés en aparté.

que je ne saurais admettre non plus, dans les *prologoi* d'Aristophane, le vestige d'un *boniment* forain. Mais voyons la chose de plus près. Pourquoi, dans les *Cavaliers,* par exemple, M. Mazon appelle-t-il boniment l'exposé du sujet comique? Uniquement parce que cet exposé s'adresse non aux personnages, mais directement au public. Et, de fait, si le *prologos* était la seule partie de la comédie où se rencontrât une telle impertinence, rien ne serait plus significatif: il faudrait y voir un trait original et spécifique du *prologos.* Mais est-il besoin de rappeler qu'il n'en est pas ainsi? Sans parler même de la *parabase,* il y a dans toute comédie aristophanesque vingt endroits, où le poète, sans souci de la convention scénique, interpelle ses auditeurs. Entre tous ses procédés comiques, c'est peut-être le plus constant. Et voici une objection, plus grave encore. M. Mazon semble considérer cette annonce directe au public comme un élément constitutif du *prologos.* Dans combien de comédies la trouvons-nous donc? Dans quatre seulement: *Cavaliers*, *Guêpes*, *Paix*, *Oiseaux*. Ériger ce fait exceptionnel en loi, c'est une généralisation arbitraire et hâtive. Quant aux sept autres comédies, l'exposition s'y fait de tout autre façon, c'est-à-dire progressivement, au moyen d'une série de dialogues, qui peu à peu nous révèlent tout ce qu'il est utile de savoir pour suivre l'action. Ce qui est, en somme, le procédé ordinaire de la tragédie.

Reste enfin, selon M. Mazon, un troisième élément du *prologos :* c'est une scène, ou plus ordinairement un groupe de scènes « qui montre le thème comique de la pièce et qui engage l'action ». Cette observation est exacte et fine, et nous en ferons notre profit dans l'exposé qui va suivre. Mais, dans l'ensemble, il ne me paraît pas que l'analyse de M. Mazon donne une idée adéquate de ce qu'est le *prologos* de la comédie aristophanesque : elle pèche, ce me semble, par des qualifications plus pittoresques que conformes à la réalité et par des généralisations trop systématiques.

Le trait essentiel, à mon sens, et vraiment caractéristique, du *prologos* de la comédie ancienne, c'est qu'il forme toujours

à lui seul, dans l'action générale, une sorte de petit drame complet. Ce petit drame a son originalité propre : l'irréel, l'extraordinaire, tout au moins le paradoxe, sont son domaine. On y voit des personnages qui s'élèvent dans les airs jusqu'au ciel ou jusqu'au royaume des oiseaux ; un autre qui descend dans les enfers ; un *pacifiste* qui, au milieu de la conflagration totale de la Grèce, conclut avec l'ennemi une paix particulière pour lui même et pour sa famille ; des femmes qui décrètent la grève conjugale ; d'autres qui, par surprise, s'emparent du pouvoir politique, etc. A la vérité, ce drame particulier se rattache intimement à l'intrigue générale, dont il constitue le premier acte. Mais il a, comme tout drame, son commencement, son milieu, sa fin, de sorte qu'à la rigueur il se suffirait à lui-même. Prenons pour exemple le *prologos* des *Acharniens*. Au début de la pièce, nous voyons sur la Pnyx un paysan athénien, Dikéopolis, qui attend fiévreusement l'ouverture de l'assemblée du peuple. Partisan résolu de la paix avec Lacédémone, il est décidé, si on ne la vote pas, à faire de l'obstruction et du tapage. L'assemblée s'ouvre. Dikéopolis voit, d'abord, les prytanes donner ordre de jeter à bas de la tribune un citoyen, Amphithéos, qui a eu l'imprudence de prononcer le mot de paix. En vain il s'indigne et proteste. Il entend, ensuite, des ambassadeurs, revenus de la cour du Grand Roi, prodiguer mensonges, hâbleries, flatteries, et le peuple dupé inviter au prytanée « l'Œil du Roi ». Tant de niaiserie et de crédulité écœure Dikéopolis. Soudain il prend une résolution extrême : c'est de conclure, par l'intermédiaire d'Amphithéos qu'il enverra à Lacédémone, une trêve particulière pour lui seul et sa famille. Pendant l'absence de son envoyé, Dikéopolis assiste encore au rapport d'une nouvelle ambassade, qui revient de la cour de Sitalkès, roi de Thrace ; promesses fallacieuses et flagorneries recommencent de plus belle. Pour comble, notre héros est lésé dans son intérêt personnel ; car une troupe de barbares, amenée par l'ambassade, le dépouille de la provision d'ail qu'il avait apportée pour son repas. Aussi Amphithéos, qui juste à ce moment arrive, rapportant trois échantillons de paix en bouteilles,

est-il le bienvenu : Dikéopolis choisit une trêve de trente ans. Peut-on nier qu'il n'y ait là tout un petit drame, complet? Ce drame comprend six scènes distinctes. *Scène I :* Monologue de Dikéopolis, qui maugrée en attendant l'assemblée. — *Scène II :* Ouverture de la séance et expulsion d'Amphithéos. — *Scène III :* Rapport des ambassadeurs qui reviennent de Perse. — *Scène IV :* Dikéopolis s'abouche avec Amphithéos et le dépêche à Lacédémone. — *Scène V :* Rapport des ambassadeurs qui reviennent de Thrace. — *Scène VI :* Retour d'Amphithéos qui remet à Dikéopolis une fiole de paix.

On pourrait aisément faire la même démonstration à propos de chacune des onze pièces d'Aristophane. Voici, par exemple, le *schéma* sommaire du *prologos* de *Lysistratè* (v. 1-253). *Scène I* (v. 1-5) : Lysistratè, seule, au pied de l'Acropole, se plaint, en un court monologue, du retard des conjurées. — *Scène II* (v. 6-69) : Arrive une des conjurées, Kaloniké : elle s'excuse de son retard. Lysistratè, à mots couverts, lui laisse entendre le but du complot : il dépend des femmes de sauver la Grèce, en mettant fin à la guerre. — *Scène III* (v. 70-253) : Cette scène, très variée et très longue, peut se subdiviser en quatre phases principales : *a*) Surviennent d'abord Myrrhinè et les femmes d'Anagyre, puis Lampito avec les Lacédémoniennes, puis les Béotiennes, enfin les Corinthiennes : saluts, reproches aux retardataires, compliments (v. 70-92). — *b*) Lysistratè expose le but de la réunion : « Veut-on terminer la guerre, qui éloigne maris et amants? » Assentiment unanime des conjurées. « Établissons donc la grève conjugale. » La proposition est, d'abord, froidement accueillie. Mais Lysistratè réfute victorieusement les mauvaises raisons de ses adversaires, et, aidée de Lampito, finit par les persuader (v. 93-180). — *c*) Sur l'initiative de Lysistratè, toutes les femmes jurent un serment solennel, dont elle leur dicte la formule (v. 181-239). — *d*) Du haut de la citadelle parviennent des cris de triomphe, annonçant que, selon l'ordre reçu, les vieilles femmes ont occupé par surprise l'Acropole. Les conjurées se séparent (v. 239-253).

Même la plus récente des pièces d'Aristophane, le *Ploutos*

(388), et qui déjà par tant de côtés semble annoncer la comédie moyenne, s'ouvre par un *prologos* construit d'après la même formule (v. 1-252). Entrent d'abord trois personnages, qui se suivent à la queue leu-leu; le premier est aveugle. *Scène I* (v. 1-17) : Monologue de l'esclave Carion : il déplore l'étrange folie de son maître Chrémyle, lequel, depuis qu'il a consulté l'oracle d'Apollon, s'obstine à suivre pas à pas cet aveugle. — *Scène II* (v. 18-55) : Pressé de questions par Carion, Chrémyle explique sa conduite : c'est le dieu de Delphes qui lui a commandé de s'attacher aux pas du premier venu qu'il rencontrerait au sortir du temple. — *Scène III* (v. 56-252), très longue, mais ingénieusement diversifiée par des péripéties et des revirements : *a)* Sous la menace des coups, l'aveugle se décide enfin à révéler son identité : il n'est autre que le dieu de la richesse, Ploutos (v. 56-85). — *b)* Il raconte pour quelles raisons Zeus l'a affligé de cécité : c'est afin qu'il ne sût pas distinguer les justes des méchants (v. 86-111). — *c)* Chrémyle propose alors au dieu de le recueillir dans sa maison, et de le guérir. Mais Ploutos a grand'peur de Zeus et de sa foudre; il refuse. Cependant ses deux compagnons insistent, et, en lui prouvant par nombre d'exemples qu'il est plus puissant que Zeus et tous les dieux, ils le rassurent et le convainquent. Ploutos finit donc par céder et entre dans la maison de Chrémyle.

Ainsi donc il y a, dans tout *prologos* d'Aristophane, une action complète et achevée, et qui aboutit à une sorte de dénouement. Ce dénouement est, en général, très nettement marqué. Tel est le cas, par exemple, dans les *Acharniens,* où Dikéopolis, dès la fin du *prologos*, est en possession de cette paix, objet de tous ses vœux. Et il en est de même dans *Lysistratè,* car, à la fin du *prologos*, les femmes sont maîtresses de la citadelle; dans *Ploutos,* car le dieu, jusqu'alors récalcitrant, a enfin consenti à se laisser guérir; dans les *Cavaliers,* car Nicias et Démosthène ont fini par découvrir le charcutier providentiel qui doit supplanter Cléon; dans les *Oiseaux,* car Pisétæros et Evelpidès sont parvenus au terme de leur voyage aérien et ont rallié à leurs projets Térée, etc... Toutefois, il ne s'agit là, naturellement, que d'un résultat provisoire ou

partiel : une opposition va maintenant surgir. Et il convient d'ajouter, pour compléter notre description du *prologos,* que cette opposition y est le plus souvent annoncée dans une scène finale. Ainsi, dans les *Acharniens,* nous apprenons par Amphithéos que les belliqueux vieillards d'Acharnes, ayant flairé au passage et dépisté le porteur de trêves, se sont lancés à sa poursuite. Dans *Lysistratè,* les derniers vers du *prologos* présagent un retour offensif du chœur des hommes pour reprendre la citadelle. Dans les *Cavaliers,* le *prologos* s'achève par l'apparition terrifiante de *Cléon,* qui met en fuite le charcutier. Ainsi s'établit la transition entre le premier et le second acte de la comédie, et du même coup s'engage l'action.

***

Sur le deuxième acte de la comédie ancienne — celui qui va de la *parodos* à la *parabase* — l'étude de M. Mazon, complétée et rectifiée sur certains points par M. Maurice Croiset[1], ne nous laisse rien de nouveau à dire. Rappelons seulement que ce second acte est le cœur même de la pièce : c'est là en effet que l'entreprise, commencée dans le *prologos,* rencontre des obstacles et des difficultés, en d'autres termes que le conflit se noue et se décide. Le nombre et la nature des scènes qui composent cette seconde partie sont assez variables. Mais toujours il y en a deux qui sont capitales et qu'il faut mettre à part : c'est la *querelle* et la *discussion* (ἀγών). Cette dernière se rencontre dans toutes les comédies d'Aristophane. Sa forme primitive, et qui est restée de beaucoup la plus fréquente, est ce cadre métrique qu'on appelle l'*agôn.* C'est tout à fait exceptionnellement qu'elle peut être écrite en trimètres *(Acharniens, Thesmophoriazuses).* Quant à la *querelle,* elle ne manque que dans un très petit nombre de pièces *(Grenouilles, Nuées, Ecclésiazuses, Ploutos).* Elle peut prendre aussi, à l'occasion, la forme métrique d'un *agôn (Cavaliers).* A la suite de l'ἀγών, il y a généralement réconciliation entre les deux parties adverses. Et, par

1. *Journal des Savants,* 1905, p. 10 sq.

conséquent, on peut dire que, dans la comédie aristophanesque, l'action dramatique est achevée dès la fin du second acte[1].

*
* *

Il nous faut insister, au contraire, sur la troisième partie de la comédie ancienne, celle qui va de la *parabase* I à la *parabase* II. D'une façon générale, en effet, l'existence, ou, du moins, l'indépendance de cet élément a été méconnue. Malgré la minutieuse précision de ses analyses, M. Mazon lui-même le confond partout avec le suivant. Ce dont je m'étonne, car, dans la plupart des cas, ce groupe de scènes offre une physionomie propre, une véritable individualité. Prenons d'abord l'exemple des *Acharniens*. Voici, entre les deux *parabases*, une couple de scènes qui nous montrent l'heureux Dikéopolis sur son marché, dans le double rôle d'acheteur et de vendeur. Ce tableau doit-il être confondu avec les suivants qui, en deux séries antithétiques, opposeront, d'une part, toutes les jouissances matérielles de la paix et, d'autre part, toutes les misères de la guerre? Non, évidemment, car ce marché qu'ouvre Dikéopolis, ce n'est pas, à proprement parler, une conséquence de la paix, c'en est bien plutôt la représentation concrète, le symbole matériel. — Cette différence entre la troisième partie et la suivante, vous la retrouverez également dans la *Paix*. Quel est le sujet des scènes qui vont de la première à la seconde *parabase?* On y voit Trygée, redescendu du ciel, offrir au Sénat comme épouse la déesse Théoria, puis célébrer un sacrifice solennel en l'honneur de la déesse Paix, délivrée. Ces deux scènes nous montrent donc Trygée en possession et en jouissance des résultats dus à sa prouesse. Et, par suite, elles forment un groupe à part, ayant

1. Cela ne doit être entendu toutefois que d'une façon générale. Car nous avons vu plus haut (p 275, n. 1) que, dans deux comédies conservées d'Aristophane, *Lysistratè* et les *Thesmophoriazuses*, l'action se poursuivait à travers toute la pièce et que le dénouement n'intervenait qu'à la fin. On a le droit de voir là, avec M. Maurice Croiset (*art. cité*, p. 18), non un simple accident, mais une tendance réfléchie de l'art d'Aristophane, dans la dernière partie de sa carrière. Toutefois je ne crois pas devoir insister ici sur cette nouveauté : l'objet de mon étude, en effet, est de déterminer le *schéma* technique qu'Aristophane a reçu tout fait de la tradition, non les modifications personnelles qu'il y a apportées.

sa signification propre, et qu'il est impossible d'assimiler aux scènes finales, lesquelles nous représentent la joie des marchands d'outils agricoles, enrichis par la paix, et le désespoir des fabricants d'armes que la paix menace de ruine. — Dans les *Oiseaux*, cette troisième partie ne se détache pas moins nettement des autres. Elle figure en effet, en une triade de scènes, la fondation de Néphélococcygie, et par conséquent nous fait assister à la réalisation concrète, matérielle, des plans que s'étaient proposés Evelpidès et Pisétæros, en émigrant dans l'empire des oiseaux. — Dans les *Guêpes*, nous voyons Philocléon, après avoir guéri son vieux père de la folie jugeante, habiller le bonhomme à la mode du jour et s'évertuer, en vue de la vie nouvelle qu'il va mener désormais, à le former aux belles manières et au beau langage. Quel est le but de ce groupe de scènes, sinon, évidemment, de traduire de façon matérielle et sensible la transformation morale de Bdélycléon? Et, par suite, elles ne doivent pas être englobées dans le groupe suivant où apparaîtront les conséquences de cette transformation. — Dans le *Ploutos*, cette troisième partie (de l'intermède II à l'intermède IV, v. 627-801) est absolument conforme au type normal. Un récit de l'esclave nous y apprend d'abord que la cure de Ploutos a été menée à bonne fin; puis le dieu lui-même, guéri, apparaît en personne. — Tout à fait normale également est la troisième partie des *Ecclésiazuses*. Entre l'intermède I et l'intermède II (v. 730-876), nous assistons au partage des fortunes, c'est-à-dire, par conséquent, à l'*application* du système communiste, précédemment décrété. C'est se tromper gravement que d'assimiler cette scène aux suivantes. Car ces dernières nous montrent les *conséquences* du système, telles qu'elles se reproduiront fatalement chaque jour. Le partage, au contraire, qui ne doit avoir lieu qu'une fois pour toutes, est la base même du communisme, la condition *préalable* de son fonctionnement. — La troisième partie de *Lysistratè* (depuis la *parabase* jusqu'au χορικόν suivant, v. 614-780) est tout à fait analogue à celle des *Ecclésiazuses*. C'est une scène unique, qui nous montre, dans ses difficultés pratiques, l'application de la grève conjugale. — Dans les

Thesmophoriazuses, la troisième partie (de la *parabase* I à la *parabase* II, v. 785-946), par suite d'une conception un peu particulière de l'intrigue, expose l'état de choses résultant, non du succès, mais de l'échec de l'entreprise tentée par le héros principal : on y voit Mnésiloque, sur l'ordre d'un prytane, attaché au poteau où il restera jusqu'au dénouement. — Enfin les *Chevaliers*, les *Grenouilles*, les *Nuées* ne diffèrent, on l'a vu plus haut, du type normal qu'en un point : c'est que la partie que nous étudions s'y trouve reculée d'un rang. Au total, nous avons le droit d'affirmer que, dans toute comédie d'Aristophane, il y a, entre les deux *parabases* (ou entre les chants ou intermèdes qui en tiennent lieu) une scène ou un groupe de scènes dont l'objet propre est de synthétiser, en raccourci et souvent sous forme symbolique, l'état de choses réalisé dans la partie précédente.

Je ne ferai que mentionner pour mémoire la quatrième partie de la comédie ancienne (de la *parabase* II à l'*exodos*). C'est celle où sont déduites, de façon sensible et concrète, en une série de tableaux, les *conséquences* de l'action accomplie. Aucune autre partie ne se distingue aussi nettement de l'ensemble. Aussi a-t-elle été de bonne heure reconnue et analysée par la critique. L'étude récente de M. Mazon épuise le sujet.

***

Tel est le *schéma* de la comédie aristophanesque. Mais, plus d'une fois au cours de cette étude, j'ai implicitement étendu mes conclusions à la comédie ancienne tout entière. Cette généralisation était-elle légitime ?

Nous connaissons, plus ou moins exactement, les sujets d'un certain nombre de comédies, œuvres des rivaux d'Aristophane. Les *Muses* de Phrynichos, par exemple, jouées en 405, au même concours que les *Grenouilles*, traitaient aussi le même sujet : savoir, la dispute, aux Enfers, entre Sophocle et Euripide, pour le sceptre de la tragédie. Dans les *Mineurs* et dans les Κραταιαλοί de Phérécratès, le lieu de l'action était

encore le monde infernal. Dans les *Dèmes* d'Eupolis, Nicias ne descendait pas au séjour des morts, mais, en revanche, il en évoquait les âmes des grands citoyens du temps jadis. Le même Eupolis, dans son *Autolycos*, avait impudemment montré un πορνεῖον, à trois cellules, et dans l'une d'elles le jeune Autolycos, dans une autre son père Lycon, dans la troisième sa mère Rhodia attendant les clients. Dans les *Perses*, probablement de Phérécratès, le héros principal partait pour la conquête des trésors fabuleux de Ploutos, cachés en Perse. Dans les *Sauvages*, du même, on voyait un groupe de misanthropes, outrés des vices de la société civilisée, émigrer chez les sauvages, où ils espéraient, avec l'état de nature, retrouver l'innocence de l'âge d'or. Etc... Tous ces sujets ont un trait commun : ce sont des aventures systématiquement merveilleuses ou paradoxales[1]. Et c'est une première ressemblance avec les comédies d'Aristophane. De cette analogie des sujets il serait, évidemment, hasardeux de conclure à l'identité de la composition. Je ne doute pas, cependant, que dans toutes ces pièces, comme dans celles d'Aristophane, l'aventure merveilleuse dont il s'agit, ne fût déjà réalisée à la fin du *prologos*, en d'autres termes que le *prologos* n'y eût exactement la structure décrite plus haut. Voici, du reste, à ce sujet, un témoignage plus précis que les précédents. C'est l'analyse de la Πυτίνη de Cratinos, telle qu'elle nous est donnée par le scholiaste des *Chevaliers*[2]. Cratinos, dans cette pièce, s'était représenté comme l'époux de dame Comédie, laquelle, dans sa fureur jalouse, le menaçait de quitter le logis conjugal et de lui intenter une action de mauvais traitements (κακώσεως). Les amis du poète intervenaient, la suppliant de ne rien faire de précipité, et s'enquéraient de la cause de son irritation. Elle se plaignait alors d'être délaissée par son mari, qui passait tout son temps avec la courtisane Ivrognerie. Nous avons là, j'imagine, le résumé du *prologos;* et il est très vraisemblable que, dès la fin de cette première partie, dame Comédie avait déposé sa plainte. Dans la seconde partie, on assistait au

1. Voyez J. Denis, *La Comédie grecque*, I, p. 176, 181, 183, 205, 207 sq.
2. Scholie du v. 400.

conflit, c'est-à-dire au procès annoncé. Cratinos y prononçait pour sa défense un plaidoyer dont les premiers mots nous sont parvenus : « Vous voyez, je pense, la cabale montée contre moi (τὴν μὲν παρασκευὴν ἴσως γιγνώσκετε). » Très probablement, ce discours en trimètres, comme le plaidoyer correspondant de Dikéopolis dans les *Acharniens*, ou comme les trois harangues des deux femmes et de Mnésiloque dans les *Thesmophoriazuses*, tenait lieu de l'ἀγών traditionnel.

Mais le document décisif, dans la question qui nous occupe, est l'*Argument*, récemment publié, du *Dionysalexandros* de Cratinos[1]. Bien que tronqué dans ses premières lignes, il nous permet de reconstituer avec une presque entière certitude le plan détaillé de la pièce.

Prologos. — Le *prologos* devait exposer la descente sur l'Ida des trois déesses Héra, Athéna et Aphrodite, qui, sous la conduite d'Hermès, venaient disputer devant le beau berger Pâris la pomme de beauté. Nul doute que ce voyage aérien ne fût représenté sous une forme burlesque, dont l'ascension de Trygée au ciel, ou la descente de Dionysos aux enfers peuvent nous donner quelque idée. Peut-être, par exemple (comme le fit quelques années plus tard Aristophane, dans la *Paix*), Cratinos avait-il parodié, à cette occasion, l'emploi tragique de la *méchanè*. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le *prologos* du *Dionysalexandros* présentait le double caractère qui distingue tous les *prologoi* d'Aristophane : 1° il mettait en scène une action fantastique ; 2° il formait à lui seul un petit drame complet, aboutissant à un dénouement. Car, à la fin du *prologos*, les trois déesses étaient, certainement, arrivées au terme de leur voyage, devant la bergerie de Pâris. Mais Pâris, effrayé par l'approche des personnages divins, s'était enfui.

De la parodos à la parabase I. — Cette partie est celle que nous connaissons le moins bien. Elle semble avoir été purement épisodique, comme dans les *Grenouilles*. A défaut de

1. Par MM. Grenfell et Hunt, t. IV des *Oxyrhyncus Papyri*, Londres, 1904. M. Maurice Croiset a reproduit et commenté ce texte dans la *Revue des Études grecques*, 1904, p. 297 sq. A ce commentaire pénétrant, dont j'ai largement profité, j'essaie d'ajouter ici quelques précisions. Voyez aussi un article de P. Perdrizet, dans la *Revue des Études anciennes*, 1905, p. 109 sq.

Pâris défaillant, il s'agissait de trouver un autre juge ; Hermès s'avisait de lui substituer Dionysos, qui se trouvait précisément dans ces parages avec son cortège. Mais celui-ci, pour une raison que nous ne devinons pas au juste, probablement par couardise, essayait aussi de se dérober. On le poursuivait longtemps avant de le rattraper. Il ne reparaissait, au milieu des rires et des moqueries du chœur des satyres, qu'au commencement de l'acte suivant.

De la parabase I à la parabase II. — C'était la partie essentielle de la pièce. On y assistait au concours de beauté, devant Dionysos, juge. Après avoir entendu les trois plaidoyers des déesses rivales, Dionysos, suborné par Aphrodite, qui lui avait promis le don de la beauté et de la séduction, lui décernait la victoire.

De la parabase II au χορικόν suivant. — Comme dans toutes les comédies d'Aristophane, cette partie de la pièce montrait le protagoniste en possession de quelque avantage obtenu dans la partie précédente. Ici on voyait Dionysos ramener de Sparte Hélène qu'il avait séduite (grâce au don d'Aphrodite, et sans doute en usurpant les traits du beau Pâris).

Du χορικόν précédent jusqu'à l'exodos. — Conséquences fâcheuses pour Dionysos du rapt d'Hélène. Un messager annonçait soudain l'approche d'une armée achéenne, venant réclamer l'épouse de Ménélas. En vain Dionysos et sa compagne se cachaient dans la cabane de Pâris. Celui-ci, survenant, les découvrait ; séduit par les charmes d'Hélène, il la gardait près de lui, mais il faisait livrer, malgré ses supplications, Dionysos aux Achéens.

Exodos. — Départ de Dionysos, accompagné de son bruyant cortège de satyres qui n'ont pas voulu l'abandonner.

En résumé, nous retrouvons ici, dans ses lignes essentielles, le *schéma* ordinaire des comédies d'Aristophane. Les seules divergences sont les suivantes. D'une part, le conflit véritable, ou *agôn*, est précédé d'un premier conflit épisodique, qui remplit tout le second acte de la pièce (de la *parodos* à la *parabase*). D'où il résulte que les parties suivantes de la comédie sont toutes reculées d'un rang Nous avons déjà

observé cette particularité dans les *Chevaliers* et dans les *Grenouilles*, et, par conséquent, il semble qu'elle constitue une variante du type normal plutôt qu'une véritable anomalie. Mais ce qui est nouveau ici, c'est que, contrairement à ce que nous voyons dans les deux pièces d'Aristophane, le doublement du second acte n'est pas compensé par la suppression de l'un quelconque des actes suivants. En sorte que le *Dionysalexandros* a cinq parties au lieu de quatre[1]. Cette différence est légère. Et nous pouvons, en somme, conclure que la structure typique de la comédie aristophanesque, bien loin de lui appartenir en propre, a été également celle de la comédie ancienne tout entière ; que, par suite, ce type a dû s'élaborer lentement et obscurément dans la période, si peu connue, qui va de 500 à 450 environ ; mais que dès 430, date de la représentation du *Dionysalexandros*, il avait pris force de loi pour tous les poètes comiques[2].

OCTAVE NAVARRE.

1. Toujours en laissant de côté, comme il a été dit plus haut, l'*exodos*.
2. Maur. Croiset, *art. cité*, p. 304 et 310.

DISQUE DE PHAESTOS

Face A

Face B.

DE L'EMPLOI DES « VIRGULES »
SUR LE DISQUE DE PHAESTOS

I. — Le Disque de Phaestos.

Le disque de Phaestos, découvert par M. Luigi Pernier en juillet 1908 et publié par lui dans *Ausonia* (III, 1908-1909), a déjà été l'objet d'un certain nombre de travaux. Ceux qui sont antérieurs à 1910, sont énumérés par M. A. J.-Reinach dans la première note de son article de la *Revue archéologique* [1910][1]. L'auteur de ce dernier travail n'a pu profiter de la publication des *Scripta Minoa,* livre dû au promoteur des études égéennes, M. A.-J. Evans, et paru à la fin de 1909. M. Evans, de son côté, n'a pu tenir compte de l'article de M. A. J.-Reinach; mais il revient à deux reprises et longuement sur le document remarquable qu'est le disque de Phaestos, une première fois aux pages 22-28, une seconde fois aux pages 272-293 de son grand ouvrage. Comme tout le monde, M. Evans y attache grande importance bien qu'il soit d'avis que nous n'avons pas dans le Disque un spécimen d'une écriture hiéroglyphique *crétoise*, mais un exemplaire d'une écriture sans doute anatolienne (peut-être lycienne?). Beaucoup de savants lui donneront probablement raison sur ce point. Peut-être lui accordera-t-on volontiers aussi (voir plus loin) que le texte de la face B doit être lu avant celui de la face A. Mais, pour le sens dans lequel doit être lue l'inscription de chaque face, il soutient une opinion contraire à celle qu'on a démontrée être la vraie (voir l'article de M. A. della Seta et celui de M. Reinach).

Pour faciliter l'intelligence de ces discussions, voici d'abord la description que donne M. A. J.-Reinach du disque de Phaestos. « C'est un disque d'argile très fine (diam. 158 à

1. Mais il convient de signaler à part l'article *fondamental* de M. A. della Seta (*Il disco di Phaïstos, Reale Accademia dei Lincei*, XVIII, 5 [1909]). C'est à cet article que l'on a emprunté le tableau qui va suivre (I) et auquel on a ajouté les virgules qui sont sur le Disque. De son côté, la reproduction du Disque est empruntée à l'article de M. A. J.-Reinach.

165 mm., ép. 15 à 21 mm.). Sur chaque face, une quadruple spirale s'y enroule, déterminant quatre rangées concentriques qui ont chacune environ 4 centimètres de hauteur. Dans chaque rangée les signes sont séparés par groupes de 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 par un trait vertical qui rejoint les deux lignes concentriques. Les 122 signes[1] qui forment 31 groupes sur la face A et les 119 signes qui forment 30 groupes sur la face B, sont disposés de façon à prendre le moins de place possible, c'est-à-dire qu'ils sont placés verticalement, même des signes comme le bateau dont la logique exigerait qu'ils fussent horizontaux; sauf de rares exceptions dues à des accidents, les signes n'atteignent pas les lignes qui les encadrent et ne se touchent pas entre eux. Chaque signe a été imprimé dans l'argile encore molle au moyen d'un poinçon. Comme il y en a 45 différents, l'*imprimeur* devait disposer d'au moins 45 poinçons. La sûreté avec laquelle il est arrivé à faire tenir tout son texte dans les spirales du disque, le très petit nombre des ratures obtenues en égalisant à nouveau l'argile humide témoignent, sinon d'une grande habileté, du moins d'une longue habitude[2]. » Dans le même article, M. A. J.-Reinach a définitivement établi que la lecture doit aller de la périphérie vers le centre, et de droite à gauche. Ceci est important, on le verra, dans la question des *virgules*, car, de cette façon, elles se trouvent toujours être sous le dernier signe d'un compartiment (et non sous le premier comme le veut M. A.-J. Evans [*op. cit.*]). Que l'écriture elle-même soit encore un système hiéroglyphique, c'est ce que tout le monde admet, et la netteté du dessin dans chaque signe pris en particulier ne peut que confirmer cette façon de voir. On ne s'occupera ici que de la valeur des *virgules*, mais avant d'en aborder l'étude, il est nécessaire de présenter au lecteur l'ensemble des groupes de signes qui se lisent sur l'une et l'autre face dans l'ordre reconnu par M. A. della Seta et par M. A. J.-Reinach.

1. 124 et 118 sont sans doute des fautes d'impression dans l'article cité. On a rétabli ici les chiffres exacts.

2. Le disque de Phaestos date sans doute de l'époque du Minoen Moyen III, laquelle s'étend de 1800 à 1600 environ. M. A.-J. Evans l'attribue à la fin de cette période (avant l'invasion en Égypte des *peuples de la mer*).

Tableau I

(Groupes de signes qui se rencontrent sur les 2 faces du disque de Phaestos).

B[1]

	XVI		I
	XVII		II
	XVIII		III
	XIX		IV
	XX		V
	XXI		VI
	XXII		VII
	XXIII		VIII
	XXIV		IX
	XXV		X
	XXVI		XI
	XXVII		XII
	XXVIII		XIII
	XXIX		XIV
	XXX		XV

1. Suivant M. A.-J. Evans, la face B doit se lire avant la face A.

TABLEAU I *(Suite)*

A

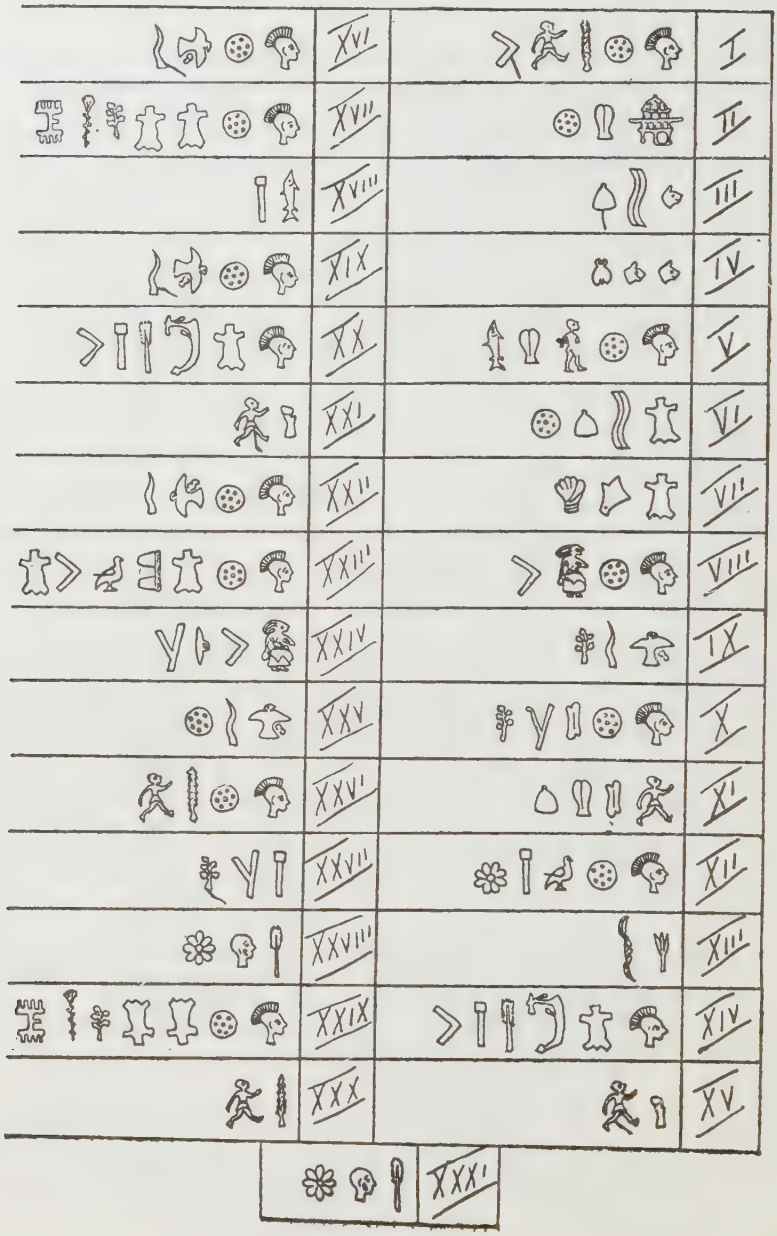

Mais, pour éviter la fonte de caractères reproduisant les 45 signes du tableau précédent et permettre néanmoins de suivre le raisonnement, ces 45 signes seront désormais représentés chacun par un chiffre *(toujours le même)* qui sera déterminé par la première apparition (sur la face A ou la face B) du signe qu'il représente.

Tableau II

Face A

Groupes de signes (mots)								
I	=	1	2	3	4	5, (ici il y a une virgule).		
II	=	6	7	2				
III	=	8	9	10, (ici il y a une virgule).				
IV	=	8	8	11				
V	=	1	2	12	7	13		
VI	=	14	9	10	2			
VII	=	14	15	16				
VIII	=	1	2	17	5			
IX	=	18	19	20				
X	=	1	2	21	22	20		
XI	=	4	21	7	10			
XII	=	1	2	23	24	25		
XIII	=	26	27					
XIV	=	1	14	28	29	24	5	
XV	=	30	4, (ici il y a une virgule).					
XVI	=	1	2	18	19, (ici il y a une virgule).			
XVII	=	1	2	14	14	20	31	32
XVIII	=	13	24					
XIX	=	1	2	18	19, (ici il y a une virgule).			
XX	=	1	14	28	29	24	5	
XXI	=	30	4, (ici il y a une virgule).					
XXII	=	1	2	18	19, (ici il y a une virgule).			
XXIII	=	1	2	14	33	23	5	14
XXIV	=	17	5	34	22			
XXV	=	18	19	2				
XXVI	=	1	2	3	4			
XXVII	=	24	22	20, (ici il y a une virgule).				
XXVIII	=	29	35	25				
XXIX	=	1	2	14	14	20	31	32
XXX	=	3	4					
XXXI	=	29	35	25				

Face B

Groupes de signes (mots)						
I	=	1	2	36	7	10
II	=	14	9	10	20	
III	=	1	31	24	37, (ici il y a une virgule).	
IV	=	36	28	14		
V	=	13	6	38	2	
VI	=	39	24	5	40, (ici il y a une virgule).	
VII	=	3	4	26	13	
VIII	=	41	10	3	4	5
IX	=	36	31	42	28	
X	=	10	6	7	20	
XI	=	1	19	43	7	
XII	=	14	28	25	4	
XIII	=	8	6	6	38	20
XIV	=	39	33	5		
XV	=	8	13	4		
XVI	=	17	20	23	26	13
XVII	=	1	44	14	4	
XVIII	=	8	43	10	16, (ici il y a une virgule).	
XIX	=	8	16	3		
XX	=	8	9	10, (ici il y a une virgule).		
XXI	=	36	8	43	10	16, (ici il y a une virgule).
XXII	=	14	11	24	28	
XXIII	=	10	5	20		
XXIV	=	10	9	10, (ici il y a une virgule).		
XXV	=	10	24	5	6	
XXVI	=	36	8	43	10	16, (ici il y a une virgule).
XXVII	=	44	45	26	5	10
XXVIII	=	1	17	20	24	10
XXIX	=	8	11	24	28	
XXX	=	9	10, (ici il y a une virgule).			

Désormais donc, (voir tableau I, face A, groupe I), le chiffre 1 désignera la tête à coiffure de plumes; 2, le bouclier à sept clous; 3, l'arbre à forme pyramidale; 4, l'homme qui court; 5, l'équerre; etc., etc...

Voilà du reste l'interprétation *matérielle* des 45 signes à peu près telle que la donne M. A. J.-Reinach (pour quelques-uns l'interprétation de M. A.-J. Evans est très différente[1]), mais

1. Cf. Evans, *Scripta Minoa*, p. 275 et suivantes.

ces divergences n'ont aucune importance pour la détermination de l'emploi des *virgules*. On ne donnera ici cette interprétation qu'à titre de renseignement pour éviter au lecteur la peine de se reporter aux travaux cités dans le cas où il voudrait identifier les différents signes du tableau I.

Tableau III.

Signes

1 = la tête à coiffure de plumes.
2 = le bouclier rond à sept clous.
3 = l'arbre à forme pyramidale. (Pour M. Evans, massue à nœuds.)
4 = l'homme qui court (ou qui marche).
5 = l'équerre.
6 = le bâtiment rond à coupole.
7 = le vase ou l'outre. (Signe incertain pour M. Evans[1].)
8 = la tête d'animal (chat ou chien). (Félin pour M. Evans.)
9 = l'eau. (M. Evans rapporte simplement l'opinion de M. Pernier qui est celle de M. Reinach.)
10 = le bonnet en forme de *pilleus* à *apex* (un sein pour M. Evans).
11 = l'abeille.
12 = l'homme aux bras liés derrière le dos.
13 = le poisson debout.
14 = la peau de quadrupède étendue.
15 = le tranchet polygonal. (Énigmatique pour M. Evans.)
16 = la main droite fermée (de face).
17 = la femme (main gauche à la poitrine, main droite pendante).
18 = l'oiseau aux ailes éployées. (Aigle tenant un serpent [Evans].)
19 = la corne (de bœuf ou d'autre animal).
20 = le rameau à cinq feuilles.
21 = l'osselet. (Incertain pour M. Evans.)
22 = le rabot (?) (M. Evans est du même avis.)
23 = l'oiseau aux ailes repliées. (Colombe perchée [Evans].)
24 = la colonne à chapiteau carré.
25 = la rosace à huit pétales. (Aster pour M. Evans.)
26 = la fleur à triple pétale. (Fleur de safran [Pernier-Evans].)
27 = l'arc détendu (formé de deux cornes).
28 = la barque. (Ce n'est pas une barque crétoise.)
29 = la flèche à tranchet.
30 = le pied de bovidé (ou d'autre animal).

1. Ce signe ressemble beaucoup à l'égyptien = Federn als Kopfschmuck. (*Aegyptische Grammatik*[2] [Erman], p. 221.)

31 = la tige terminée en ombelle avec feuilles et boutons.
32 = le plan d'édifice. (Double peigne pour M. Evans.)
33 = la montagne. (M. Evans ne peut souscrire à cet avis.)
34 = le cachet d'anneau vu de profil. (Evans : instrument pour couper le cuir.)
35 = la tête à boucle d'oreille.
36 = la fourche renversée. (Sifflet double pour M. Evans.)
37 = l'homme (ou enfant) marchant.
38 = le vase strié. (Autre main pour M. A. J.-Reinach, vase pour M. Evans.)
39 = le couteau à pédoncule et tranchant courbe.
40 = le triangle pointillé.
41 = la hache-pic.
42 = le segment de cercle à quatre dents et à pointillé (scie?). (Incertain pour M. Evans.)
43 = le tronc à deux branches.
44 = l'herminette ou soc de charrue. (Plutôt une tiare, voir Evans, p. 277[1].)
45 = la tête de cervidé. (Peut-être un mouflon [Evans].)

D'après le tableau II, le groupe 1 (face **A**) sera donc représenté par la formule : 1 2 3 4 5 ; le groupe 1 (face **B**), par la formule : 1 2 36 7 10, et ainsi de suite. Si l'on désire avoir sous les yeux les signes eux-mêmes, on se reportera au tableau I ; si l'on peut se contenter de l'interprétation courante de chacun d'eux, on se reportera au tableau II.

II. — Les « virgules ».

On trouve, 8 fois[2] sur la face A et 8 fois sur la face B, sous le dernier signe d'un groupe (en lisant de droite à gauche), une sorte de *virgule* qui, elle, est tracée de gauche à droite.

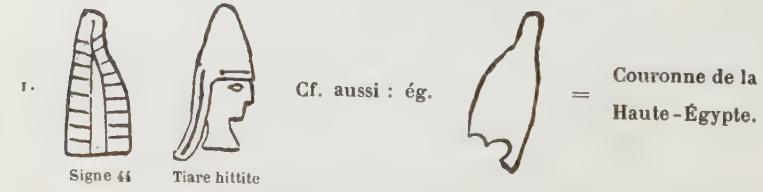

2. Mais en réalité 6 fois sur A et 7 fois sur B, car sur A (groupes XVI et XXI) il y a deux virgules fautives, conséquences d'erreurs de l'*imprimeur* qui sont expliquées plus bas, et sur B, la virgule de **B** XXIV est également analogique et fautive. D'autre part, grâce à l'identité absolue de **A** XIX et de **A** XXII, la virgule de **A** XVIII a été indûment attribuée au premier de ces groupes,

On a de la sorte : AI; AII-III; AIV-XV; AXVI; AXVII-XIX; AXX-XXI; AXXII; AXXIII-XVII; AXXVIII-XXXI (ce dernier groupe est précédé, mais non suivi d'une *virgule*). Et de même, sur la face B, on a : BI-III; BIV-VI; BVII-XVIII; BXIX-XX; BXXI; BXXII-XXIV; BXXV-XXVI; BXXVII-XXX. (Pour être tout à fait logique, comme notre écriture va de gauche à droite, et non de droite à gauche ainsi que celle du Disque, il faudrait changer le sens de la « virgule », mais ceci n'a pas d'importance.)

Quelle est au juste la valeur de ces *virgules*? On a supposé (A. J.-Reinach, *RA.*, p. 12 du tirage à part) que c'était une « ponctuation », et (*ibid.*, p. 15) l'auteur a fait justement observer que les hastes verticales qui précèdent et suivent chaque groupe de signes servent et suffisent à délimiter les mots. Il en a tiré la conclusion que les *virgules* du disque étaient une ponctuation de phrase[1]. — L'hypothèse de M. A. della Seta qui explique ces *virgules* comme étant des indications concernant la valeur à donner à tel ou tel signe est ingénieuse mais inadmissible, car *elle ne se vérifie pas partout*, et l'auteur du présent article a perdu beaucoup de temps à suivre cette fausse piste. Celle de M. E. Meyer, qui y voit un équivalent du *virâma* sanskrit, est tout à fait gratuite.

C'est l'étude attentive de la *place* des différentes *virgules* sur la face A et la face B qui peut seule en déceler la véritable valeur.

Si l'on examine les choses de près à ce point de vue, on constatera d'abord qu'*une fois* la virgule suit, sur chacune des deux faces, un groupe de signes *identiques de nombre et de forme*.

En effet, BXX, de même que AIII, fait partie d'une petite section de *deux* groupes de signes, section qui est à la fois précédée et suivie d'une *virgule*, savoir :

Section BXIX-XX et section AII-III (l'identité qui dans BXX = AIII s'étend même à la *forme* des signes, ne concerne que leur *nombre* dans BXIX comparé à AII). On remarquera ensuite que la section BXXI est détachée par deux virgules et qu'elle correspond de la sorte à la section AI qui est également détachée de l'ensemble, d'une part par une *virgule*,

1. C'est l'opinion qui se rapproche le plus de la façon de voir exposée plus loin.

et de l'autre par le fait qu'elle est au commencement du texte[1]. — B XXI et A I forment à eux seuls chacun une section et se composent chacun de *cinq* signes. (Comme il y a identité formelle entre B XX et A III, on pourrait admettre l'identité virtuelle de B XXI et de A I, mais ceci concernerait la *valeur* des signes eux-mêmes et dépasse la question des « *virgules* »).

En continuant, on rencontre (sur la face A) 11 groupes de signes non suivis de virgule. C'est en effet après le *douzième groupe* seulement (A XV) que l'on en retrouve une. De même, sur la face B, mais *en remontant* cette fois de 12 signes à partir de B XIX, donc jusqu'à B VI, on retrouve une virgule. On a donc de part et d'autre une nouvelle section qui comprend sur chaque face *douze* groupes de signes (ou mots). Le groupe A XVI est à la fois précédé et suivi d'une virgule et n'a pas pour lui correspondre sur la face B une section d'un groupe isolé de même par deux virgules. C'est que la virgule qui suit A XVI est fautive et a été mise par suite d'une erreur due à l'analogie de A XXII auquel il est par ailleurs identique. De son côté, le groupe A XIX est une répétition erronée de A XVI ou bien une anticipation également erronée de A XXII. Ce qui le prouve, c'est que, sans A XIX, on aurait sur la face A, de XIII à XVII exactement la même séquence de groupes que l'on a de XVIII à XXIII (sur la même face), savoir :

2 + 6 + 2 + 4 + 7 signes (voir les tableaux)[2].

1. Si l'on se range à l'opinion très plausible de M. A.-J. Evans d'après laquelle la face A fait suite à la face B, comme la face B se termine par une virgule, la section A I se trouve détachée par deux virgules exactement comme B XXI. Cela explique aussi pourquoi B a une virgule de plus que A (sur A deux fautives, donc 6, sur B, une fautive, donc 7).

2.

A XIII	=	26	27					
A XIV	=	1	14	28	29	24	5	
A XV	=	30	4,					
A XVI	=	1	2	18	19,			
A XVII	=	1	2	14	14	20	31	32

et de même :

A XVIII	=	13	24					
A XX	=	1	14	28	29	24	5	
A XXI	=	30	4,					
A XXII	=	1	2	18	19,			
A XXIII	=	1	2	14	33	23	5	14

(On remarquera l'identité formelle des 6 groupes : A XIV-XV-XVI avec A XX-XXI-XXII, d'où l'on pourrait conclure à l'identité virtuelle de A XIII (26 27) avec A XVIII (13 24) d'une part, et de A XVII (1 2 14 14 20 31 32) avec A XXIII (*1 2 14 14 33 23 5 = 1 2 14 33 23 5 14) de l'autre.

Il faut remarquer en outre, que, sans A XIX, les deux faces auraient exactement *le même nombre* de *groupes* et (on le verra plus loin), le *même nombre* de *signes* (à une unité près), constatation importante vu la symétrie évidemment voulue ici[1].

Enfin, si XIX n'est là que par erreur, on comprend pourquoi, selon une observation faite par M. A. J.-Reinach, l'*imprimeur* a été obligé de *serrer* à la fin de A, ce qui n'est pas arrivé pour B. Après s'être aperçu de l'anticipation fautive de A XXII sous A XIX[2], il ne s'est pas résigné à effacer une partie de son travail. Il est donc absolument légitime de faire abstraction de A XIX.

Restent alors, jusqu'au commencement de B, deux sections de chacune *trois* groupes de signes, auxquelles correspondent pareillement deux sections d'autant de groupes sur la face A, savoir :

B IV-VI = A XVI XVIII

et B I-III = A XX-XXII (la *virgule* de A XXI est certainement fautive ainsi qu'on l'a expliqué dans la note 1).

1. L'état non troublé serait donc dans ces deux sections de A (groupes XV à XXII) :

XVI	=	1	2	18	19 (sans virgule).		
XVII	=	1	2	14	14	30	31
XVIII	=	13	24 (la virgule a été attribuée à XIX, cf. XVI et XXII).				
XX	=	1	14	28	29	24	5
XXI	=	30	4 (sans virgule).				
XXII	=	1	2	18	19,		

Voici ce qui s'est produit :

Cet ensemble commençant et finissant par le même groupe, le second desquels portait à la fin une virgule sur le modèle à reproduire, l'imprimeur en a mis machinalement une au premier (XVI) qui ne devait pas en avoir. Puis il a répété trop tôt (sous XIX au lieu de le faire sous XXII seulement) le groupe : 1 2 18 19, ce qui est évidemment dû à la ressemblance des groupes XVII et XX, formules :

1	2	14	14	30	31
1	14	28	29	24	5

La virgule de XXI (30 4) s'explique elle aussi par l'identité de ce groupe avec XV qui, finissant une section, était légitimement pourvu d'une virgule. L'*imprimeur* ne s'est sans doute aperçu de sa bévue qu'après avoir gravé XX et il a maintenu (en le répétant) le groupe : 1 2 18 19 à la fin de la section. D'où l'état actuel :

XVI	=	1	2	18	19,		
XVII	=	1	2	14	14	30	31
XVIII	=	13	24				
XIX	=	1	2	18	19,		
XX	=	1	14	28	29	24	5
XXI	=	30	4,				
XXII	=	1	2	18	19,		

2. Ou de la répétition fautive de A XVI qui péchait lui-même par l'emploi indû de la virgule.

Jusqu'ici, les sections I, II-III, IV-XV, XVI-XVIII, XX-XXII se présentaient sur **A** dans l'ordre *inverse* de celui où l'on rencontre les sections correspondantes sur **B**, (les groupes composants allant au contraire dans le même sens, ainsi **B** XXI correspondant à **A** I, etc., etc...). Mais, à partir de XXI sur **B** et de XXII sur **A**, les sections se suivent dans *le même* ordre sur les deux faces. Il est remarquable du reste et décisif pour la démonstration qu'il ne reste plus de part et d'autre à ce moment que *neuf* groupes, partagés sur **A** en *deux* sections et sur **B** en *trois*, savoir :

A XXIII-XXVII	**B** XXII-XXIV
et **A** XXVIII-XXXI (fin)	**B** XXV-XXVI
	B XXVII-XXX

La correspondance ici encore est plus exacte qu'il ne semble à première vue, car la *virgule* qui suit **B** XXIV est évidemment une répétition fautive de celle de **B** XX, répétition due à ce que le groupe **B** XXIV (formule 10 9 10) a une forme presque identique à celle du groupe **B** XX (8 9 10) [les deux derniers signes sont identiques de part et d'autre], lequel groupe XX terminant une section, était en conséquence pourvu d'une *virgule* légitime. La *virgule* de **B** XXIV étant donc négligée, on a :

B XXII-XXVI = **A** XXIII-XXVII

et **B** XXVII-XXX = **A** XXVIII-XXXI (fin de l'inscription).

Les deux séries de groupes de signes (ou mots) *à imprimer* sur **A** et sur **B** (ou, plus probablement, sur **B** et sur **A**) étaient donc partagées chacune en *sept* sections se correspondant une à une, la plus petite ne comportant qu'*un* groupe de signes (ou *un* mot); la suivante, *deux*; la troisième, *douze*; la quatrième et la cinquième, *trois* chacune; la sixième, *cinq* et la septième *quatre*. Il est impossible que ces coïncidences *exactes* soient l'effet du hasard; elles ont été certainement *voulues*, de même que la mise à l'envers des *cinq* premières sections de **B** sur **A**. Il est ainsi hors de doute que, si, d'une façon générale et

comme l'a bien montré M. L. Pernier et à sa suite M. Reinach, l'écriture du disque est un système hiéroglyphique dans le genre de l'écriture égyptienne ou des hiéroglyphes dont sont issus les cunéiformes, nous sommes en présence ici, non pas d'un emploi *normal* de cette écriture, mais d'une sorte de cryptographie sans doute magico-religieuse, ce qui est très important pour le jugement que l'on doit porter sur le document. Il s'agit d'une application *artificielle*[1] de cette écriture.

Quoi qu'il en soit, les « virgules » ne servent certainement pas à autre chose qu'à *délimiter les sections* reconnues plus haut.

Mais il convient de revenir en particulier sur les deux petites sections qui ont servi de point de départ à la démonstration : **B** XIX-XX = **A** II-III. La virgule étant après XX sur **B** et après III sur **A**, l'identité formelle des deux groupes : 8 9 10 (**B** XX et **A** III) est par là soulignée. Ceci tend, on l'a dit, à montrer l'identité virtuelle de **B** XXI et de **A** I qui ont chacun *cinq* signes bien que tous différents, et semble indiquer que, dans la section de douze signes qui suit **A** III et **B** XIX (savoir : **A** XV-IV, cf. **B** XVIII-VII), c'est **A** IV qui correspond à **B** VII, etc., etc... Dans l'intérieur de ces deux sections équivalentes au point de vue du *nombre des groupes* y compris, il y a en outre dans plusieurs cas identité du *nombre des signes* (8 fois sur 12, savoir : **B** VIII et **A** V (5 signes), **B** IX et **A** VI (4 signes), **B** X et **A** VIII (4 signes), **B** XIII et **A** X (5 signes), enfin **B** XVI et **A** XII (avec une légère interversion d'un groupe).

Les autres groupes de la section ne diffèrent sur les deux faces que par un ou deux signes de plus ou de moins. Dans la section **B** IV-VI = **A** XVI-XVIII, il y a de même identité de *nombre* une fois sur trois, à savoir : **B** VI = **A** XVI (avec interversion) qui comprennent chacun *quatre* signes. De même, dans la section **B** I-III = **A** XX-XXII, il y a identité de *nombre* entre **B** III et **A** XXII (4 signes) ; et **B** I qui comporte *cinq* signes, ne diffère que peu de **A** XX qui en a *six*. — Dans la section **B** XXII-XXVI = **A** XXIII-XXVII, on remarque égale-

1. M. Evans, lui aussi, a été amené à se servir une ou deux fois de cette expression en parlant du Disque.

ment deux identités de *nombre* : BXXIV = AXXV (3 signes); BXXV = AXXVI (4 signes). Il y a la même identité entre BXXII et AXXIV et, par une interversion plus forte, entre BXXIII et AXXVII (3 signes). Enfin, dans la section BXXVII-XXX = AXXVIII-XXXI, on relève une identité (avec interversion légère) : BXXX = AXXX (2 signes).

Du reste, le *nombre total* des signes compris dans chaque section s'*équilibre*[1] sensiblement sur l'une et l'autre face, quand il n'est pas identique. Ainsi, dans la *première* section (voir le tableau IV), on a, de part et d'autre, 5 signes; dans la *seconde*, de part et d'autre, 6 signes; dans la *troisième*, 49 signes sur B et 46 sur A (car il ne faut pas faire état des 4 signes de AXIX, ainsi qu'on l'a vu plus haut); dans la *quatrième* section, il y a 11 signes sur B contre 13 signes sur A; dans la *cinquième*, 13 sur B et 12 sur A; dans la *sixième*, 19 signes sur B et 21 sur A; dans la *septième* enfin, 16 signes sur B et 15 sur A. En totalisant le nombre des signes de toutes les sections composant A et B, on arrive à un résultat remarquable :

Face A			Face B		
Nombre de signes :			Nombre de signes :		
5	Partagés en 30 groupes	(= 1 groupe)	5	Partagés en 30 groupes	(= 1 groupe)
6		(= 2 groupes)	6		(= 2 groupes)
46		(= 12 groupes)	49		(= 12 groupes)
13		(= 3 groupes)	11		(= 3 groupes)
12		(= 3 groupes)	13		(= 3 groupes)
21		(= 5 groupes)	19		(= 5 groupes)
15		(= 4 groupes)	16		(= 4 groupes)
Total : 118 signes		(30 groupes)	Total : 119 signes		(30 groupes),

c'est-à-dire qu'il y a une équivalence presque complètement exacte (à une unité près) entre le nombre des signes de la face A et celui des signes de la face B, les signes étant répartis *de part et d'autre* entre 30 groupes sensiblement équivalents,

1. M. A.-J. Evans a, lui aussi, remarqué ce « balancement », (pour employer l'expression dont il se sert), mais il en a tiré la conclusion que nous aurions affaire, sur le Disque de Phaestos, à des strophes poétiques.

TABLEAU IV (Emploi des « virgules »).

	Face B		Face A	
Section V	Groupes : 1 = 5 signes 2 = 4 signes 3, = 4 signes	Total : 13	Groupes : 20 = 6 signes 21,[2] = 2 signes 22, = 4 signes	Total : 12
Section IV	4 = 3 signes 5 = 4 signes 6, = 4 signes	Total : 11	16,[3] = 4 signes 17 = 7 signes 18*, = 2 signes[4]	Total : 13
Sect. O			19, = 4 signes	Ne comptent pas
Section III	7 = 4 signes 8 = 5 signes 9 = 4 signes 10 = 4 signes 11 = 4 signes 12 = 4 signes 13 = 5 signes 14 = 3 signes 15 = 3 signes 16 = 5 signes 17 = 4 signes 18, = 4 signes	Total : 49	4 = 3 signes 5 = 5 signes 6 = 4 signes 7 = 3 signes 8 = 4 signes 9 = 3 signes 10 = 5 signes 11 = 4 signes 12 = 5 signes 13 = 2 signes 14 = 6 signes 15, = 2 signes	Total : 46
Section II	19 = 3 signes 20, = 3 signes	Total : 6	2 = 3 signes 3, = 3 signes (les m.)	Total : 6
Sect. I	21, = 5 signes	Total : 5	1, = 5 signes	Total : 5
Section VI	22 = 4 signes 23 = 3 signes 24,[1] = 3 signes 25 = 4 signes 26, = 5 signes	Total : 19	23 = 7 signes 24 = 4 signes 25 = 3 signes 26 = 4 signes 27, = 3 signes	Total : 21
Section VII	27 = 5 signes 28 = 5 signes 29 = 4 signes 30, = 2 signes	Total : 16	28 = 3 signes 29 = 7 signes 30 = 2 signes 31 = 3 signes	Total : 15
	Total général : 119		Total général : 118	

1-2-3. Virgules fautives expliquées plus haut.

4. On a vu plus haut que A 18 devait avoir une virgule qui lui a été enlevée au profit de A 19 par suite de l'identité de 19 et de 22.

et ces groupes eux-mêmes étant répartis en sections de nombre identique (7) et sensiblement équivalentes au point de vue du nombre des signes y contenus, ce qui achève de démontrer l'artificiel et le voulu de cette cryptographie hiéroglyphique.

Le disque de Phaestos n'est donc probablement qu'un exemplaire isolé conservé par un heureux hasard d'une nombreuse série de disques semblables émanant d'un sanctuaire d'Asie Mineure et vendus peut-être comme amulettes. On comprend ainsi pourquoi il avait valu la peine d'établir 45 poinçons différents[1]. Si l'on a eu raison d'étendre la notion d'artificialité jusqu'à l'écriture elle-même, on est autorisé à penser que l'on a sans doute affaire sur le disque à quelques noms de divinités écrits de plusieurs façons différentes[2].

A. CUNY.

1. M. A.-J. Evans (*Scripta Minoa*, p. 293) à fait aussi la remarque que « les poinçons ont dû servir pour beaucoup d'autres exemplaires ». Cf. pour l'origine anatolienne du Disque, le même ouvrage, p. 286. — L'article de M. R. H. Hall sur lequel M. G. Radet a obligeamment attiré l'attention de l'auteur (*A note on the Phaistos Disk — Journal of hellenic Studies*, mai 1911, pp. 119 suiv.) ne va pas à l'encontre de cette opinion de M. A. J. Evans. Au contraire, M. R. H. Hall estime qu'elle a pour elle de grandes probabilités (v. p. 120) et, (dans la note à la même page), il opine que l'argument de M. A. J. Evans (*Scripta Minoa*, p. 285) contre l'attribution du Disque au minoen est tout à fait décisif.

2. On voit combien cette conclusion diffère de celle de M. Hempl (*The solving of an ancient riddle* [tirage à part du *Harper's Magazine*, janvier 1911]. Le grec préhistorique, tout à fait de fantaisie, qu'est amené à nous proposer M. Hempl, contredit toutes les données acquises par la grammaire comparée et montre à l'évidence qu'il a dû faire fausse route.

AD M. ANTONINUM (VII, 31)

Ἀκολούθησον θεῷ. Ἐκεῖνος μέν φησιν, ὅτι Πάντα νομιστί. Ἔτι εἰ* δαίμονα τὰ στοιχεῖα· ἀρκεῖ δὲ μεμνῆσθαι, ὅτι τὰ πάντα νομιστὶ ἔχει.

Je reproduis ci-dessus, d'après la seconde édition de Stich, entre les deux phrases correctes et sûres qui l'encadrent, une citation que fait Marc-Aurèle à la trente et unième pensée du livre VII, et que les copistes ont dû fortement endommager. Parmi l'incohérence des mots alignés, l'étoile signifie la détresse de l'éditeur. En note, il nous indique que le manuscrit A, la meilleure source, donne H et non εἰ; et il rassemble diverses conjectures de philologues, dont nous ne retiendrons que celle de Coraï : δὲ μόνα, pour δαίμονα.

Usener (*Rhein. Mus.*, 47, p. 437) en avait proposé une autre, décisive, qui a échappé à M. Stich. M. Léopold, qui a fait de son côté la même découverte, et qui s'est avisé de la rencontre en corrigeant les épreuves de son article, écrit, dans *Mnémosyne* (1907, p. 70) :

« Jam cum pateat verba Πάντα νομιστὶ ex Democrito ab Antonino esse adsumpta, in promptu est etiam in sequentibus verba Democritea exspectare atque sponte se offert vox, quae est ἐτεῇ, philosopho illi usitatissima ; cf. Sext. Emp. VII, 135 : νόμῳ γλυκὺ καὶ νόμῳ πικρόν, νόμῳ θερμόν, νόμῳ ψυχρόν, νόμῳ χροιή· ἐτεῇ δὲ ἄτομα καὶ κενόν. Itaque totum locum sic refingendum esse apparet : ἐ. μ. φ. ὅτι· Πάντα νομιστί, ἐτεῇ δὲ μόνα τὰ στοιχεῖα, qua correctione recepta elucet, quam prope ad verum accesserit cod. A, qui ἔτι ἤ exhibet. »

De la citation ainsi refaite on tirerait à peu de frais un commencement de vers. Il suffirait d'élider la finale de νομιστί, devenu νομιστά, et de supprimer l'article devant στοιχεῖα. Inachevé comme le trimètre d'Euripide que l'on trouve à la

pensée XI, 6 (cf. note 276 de la traduction Lemercier), cet hexamètre pourrait être aisément complété à l'aide du passage même de Sextus Empiricus qui a fourni ἐτεῇ δὲ à M. Léopold. Dans une poésie aujourd'hui perdue j'imagine que Marc-Aurèle avait pu lire ce vers :

Πάντα νομίστ' ἐτεῇ δὲ μόνα στοιχεῖα κενόν τε,

qui n'est peut-être pas de Démocrite, mais où presque tout est de Démocrite, la pensée, le tour et les termes essentiels de l'antithèse. S'il ne nous est parvenu de ce contemporain de Socrate que quelques pages ou quelques lignes de prose, et si rien ne prouve qu'il ait composé un περὶ φύσεως à l'imitation de ceux des premiers philosophes, ou quelque élégie comme plus tard Aristote, il n'est pas impossible que son système, comme celui de Zénon, ait trouvé, avant ou après Lucrèce, un Cléanthe pour le chanter.

Si opposé que je sois à l'abus des conjectures, oserai-je dire en effet que celle d'Usener et de M. Léopold, quoique évidente, ne me suffit pas? Deux mots me choquent dans cette prose, surtout si on les attribue à Démocrite : 1° Pourquoi l'un des fondateurs de l'atomisme n'aurait-il pas écrit ici encore ἄτομα, plutôt que στοιχεῖα? Six siècles plus tard, c'est à peine si Marc-Aurèle, qui hésite assez souvent entre les systèmes, prend deux fois l'un de ces mots pour l'autre : l'un des deux passages (VII, 50) est justement suspect; l'autre (X, 7 : ἤτοι γὰρ σκεδασμὸς στοιχείων...; cf. VII, 32 : ἢ σκεδασμός, εἰ ἄτομοι...) peut seul, dans toutes les *Pensées*, être opposé sûrement à neuf emplois du mot propre ἄτομοι et à onze exemples de στοιχεῖα signifiant « les quatre éléments ». — 2° Le sens de νομιστί, comme semble l'avoir vu M. Lemercier (traduction des *Pensées*, note 137), est ambigu. Opposé à ἐτεῇ, ou uni dans une même définition, comme chez Galien (III, p. 3)[1], à πρὸς ἡμᾶς, νομιστὶ nous donne comme relatif et convenu ce dont on nous parle. Πάντα νομιστὶ peut être une formule probabiliste. Mais quand le même adverbe, dont le voisinage de ἔχει fait un adjectif,

1. Τὸ... νόμῳ ταὐτὸ βούλεται τῷ οἷον νομιστὶ καὶ πρὸς ἡμᾶς...

qualifie l'univers (non plus πάντα, mais τὰ πάντα), quand c'est Marc-Aurèle qui l'emploie, quand le précepte τὰ πάντα νομιστὶ ἔχει fait, comme ici, par-delà la citation contestée, suite à cet autre : Ἀκολούθησον θεῷ, — νομιστὶ exprime l'ordre et l'harmonie des lois souveraines. De ces deux sens, si différents qu'on pourrait presque les opposer, le premier devait être usuel au second siècle, puisque, dans le passage que j'ai rappelé plus haut et que cite M. Lemercier, c'est précisément par νομιστὶ que Galien traduit et définit le νόμῳ de Démocrite; le second, au contraire, semble insolite, ou du moins ne se rencontre que dans les *Pensées*, et à cet endroit des *Pensées*. A supposer même également fréquents les deux sens de ce mot récent et rare, Marc-Aurèle aurait sans doute évité de les attribuer l'un après l'autre à νομιστί, presque dans la même ligne : le texte d'Usener reste obscur et pénible comme un effet manqué. On ne saisit aucun rapport entre l'idée de la citation et le précepte qui la suit. D'un proverbe que d'ailleurs il contestait l'auteur des *Pensées* s'est, je pense, amusé ici à tirer une sentence toute différente, en n'en retenant que les premiers mots, qu'il a modifiés le moins possible. Il en a cité juste assez pour qu'on le reconnût : moins d'un vers; mais trop encore pour l'usage qu'il en voulait faire : les mots ἀρκεῖ δὲ μεμνῆσθαι ὅτι, qui annoncent son propre précepte, signifient que toute la seconde partie de la citation (depuis ἐτεῇ) ne l'intéresse pas. Bref, voici telle que je l'entrevois, la suite des idées : « Suis Dieu, te rappelant non pas, comme dit l'autre, que πάντα νομιστά, mais que τὰ πάντα νομιστὶ ἔχει. » J'ai laissé en grec le jeu de mots intraduisible de Marc-Aurèle, et, pour éviter dans sa maxime toute équivoque sur νομιστί, j'ai dû changer en α ou suppprimer l'ι final du νομιστὶ de la citation. Cette correction, qui semble nécessaire, qui n'affecte pas le sens, et qui se recommande enfin d'un texte de Sextus Empiricus (*Hyp. Pyr.*, 3, 24, 232, p. 186 : νομιστὰ δὲ πάντα καὶ πρός τι), avait été déjà proposée par M. Lemercier. Il se trouve qu'elle s'accorde avec celle de M. Léopold pour refaire un vers. Ayant admis l'une et l'autre, je n'avais plus qu'à supprimer l'article après μόνα. J'ai pensé, par ce changement unique, rendre

enfin acceptable le texte inspiré de Démocrite. Au lieu d'ἄτομα, στοιχεῖα; au lieu de νόμῳ, νομιστά (qui devait plus tard devenir νομιστί) cessent de m'étonner si j'y puis voir des licences de poète ou de versificateur.

Si Démocrite lui-même n'avait dit ἑτεῇ δὲ μόνα ἄτομα..., l'omission de l'article entre μόνα et στοιχεῖα eût été une autre licence poétique, banale entre toutes. Lorsque, dans la citation, NOMICT eut pris un second ι, à l'image du νομιστὶ de la ligne suivante, le vers, qui n'avait jamais été complet et dont le rythme était surtout marqué dans les syllabes omises, ne fut plus que six mots de prose : sans doute, on crut corriger un solécisme en écrivant τά. La faute qu'a relevée Usener, au milieu des deux précédentes, et qui a pu entraîner l'absurde graphie ΔΑΙΜΟΝΑ (prononcé exactement comme ΔΕΜΟΝΑ), fut commise ensuite : on l'expliquera par l'iotacisme et par la rareté du mot ἑτεῇ que les scribes ne connaissaient plus.

Paul FOURNIER.

NOTES GALLO-ROMAINES

LI

QUELQUES REMARQUES SUR LA LETTRE DES CHRÉTIENS DE LYON[1]

Je voudrais analyser ici la lettre des chrétiens de Lyon, sans tenir compte d'aucun autre document, et rechercher, à l'aide de cette lettre seulement, quelle était « l'essence du christianisme » dans une communauté déterminée et à une date précise, l'église de Lyon sous le règne de Marc-Aurèle, en l'an 177. Cette lettre est l'œuvre des fidèles contemporains, ils l'adressent à d'autres fidèles, leurs frères d'Asie ; ils racontent longuement tous les malheurs qui ont frappé cette année l'église de Lyon, ils nomment et caractérisent les principaux membres de cette église, ils y proclament explicitement leur foi et leurs espérances. Nous pouvons donc savoir exactement ce qu'était, à cette époque, un chrétien de Gaule.

1° Un chrétien, à Lyon, c'est d'abord et avant tout un homme associé à d'autres hommes dans une communauté de croyances et de rites[2], et cette association porte le nom grec

1. Eusèbe, V, 1-4, éd. Schwartz. — Ces lignes sont des fragments de leçons faites au Collège de France, 1908-9. — M. Germain de Montauzan, sous le titre *Du Forum à l'Amphithéâtre de Fourvière*, vient de donner une nouvelle traduction de la lettre, avec commentaires (Lyon, 1910, extrait de la *Revue d'Histoire de Lyon*). — On trouvera un résumé de ces événements, en dernier lieu, chez M. Scott Holmes, *The Origin and Development of the Christian Church in Gaul during the first six centuries of the Christian Era* (Birbeck Lectures à Cambridge), 1911, p. 34 et s.

2. Cf. *corpus sumus de conscientia religionis et disciplinæ unitate et spei fœdere*, Tertullien, *Ap.*, 39. Mais Tertullien néglige ici de dire que *corpus* ne peut s'entendre que d'un collège à cadre municipal, et non, comme était le Christianisme, à cadre universel (cf. p. 319, n. 4).

d'« église »[1], mot d'un emploi assez banal dans les confréries du monde hellénique[2].

2° Mais cette église est limitée aux chrétiens de la cité de Lyon, je veux dire du groupement politique que forme la *respublica* ou la colonie romaine de Lyon[3]. Cette société chrétienne se présente d'abord comme une société municipale[4].

— Et je remarquerai à ce propos deux choses :

D'une part, ce caractère municipal des églises chrétiennes provient de ceci : au regard de la loi romaine, elles étaient des collèges ou des sociétés assimilées aux collèges[5], et la loi romaine n'a jamais compris le collège autrement qu'une société créée dans le cadre municipal[6].

D'autre part, ce caractère originel des églises chrétiennes, je veux dire leur caractère municipal, se conservera sans jamais faiblir, et il sera une des forces du christianisme, et sous l'Empire, et au Moyen-Age, et maintenant. La vitalité, l'énergie d'organisation et l'esprit de continuité du catholicisme viennent de l'évêque et du diocèse, c'est-à-dire du principe municipal. —

3° Mais cette communauté chrétienne de Lyon est en

1. 1, 2; 2, 1; 3, 4; 1, 13 (ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν, les églises de Vienne et de Lyon).

2. Cf. Liebenam, p. 272-3. — Il faut cependant faire une remarque qui a son importance, et qui a échappé aux défenseurs de l'analogie absolue entre le collège ancien et l'église chrétienne (par exemple Hatch, *Die Gesellschaftsverfassung*, etc., trad. Harnack, 1883, p. 23). Ἐκκλησία, chez les chrétiens, désigne le groupement, et le mot est, ou est devenu, la définition de la confrérie elle-même. Dans les collèges grecs, ἐκκλησία signifie, non le groupement, mais « l'assemblée » du groupement, comme les comices sont l'assemblée de la *civitas* (Poland, *Geschichte des Griechischen Vereinswesens*, 1909, p. 332-3). Et cela permet de supposer que les chrétiens ont également pu emprunter le mot à la langue des institutions municipales. — Car, à côté de la terminologie collégiale, nous voyons aussi intervenir, pour définir la société chrétienne, la terminologie municipale, avec les deux expressions de παροικία (4, 1), signifiant *conventus* ou *colonia* (cf. p. 319, n. 8), et de πολιτεία (1, 9), signifiant *respublica*. — Et le christianisme hésitera, ou mieux circulera sans cesse entre l'une et l'autre, entre l'idée de collège et l'idée de cité (cf. p. 317, n. 2, p. 319, n. 8, p. 320, n. 1, 2 et 5).

3. 1, 29; 4, 1.

4. Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ... παροικοῦντες (1, 3); cf. 4, 1; 1, 29. Voyez le commentaire d'Eusèbe, Γαλλία, ἧς μητροπόλεις... (V, 1, 1).

5. Il me semble que les célèbres textes de Tertullien ne laissent place, là-dessus, à aucun doute : *Corpus sumus... coimus ad Deum* (*Ap.*, 39; cf. le commentaire Waltzing, 1910, p. 269 et s.); etc. Dans le même sens, Liebenam, p. 264 et s. — Mais il faut tout de suite ajouter cette remarque (cf. p. 319, n. 4), que Tertullien veut, et veut absolument, présenter les chrétiens comme un collège, et le fait avec une telle insistance que cela doit éveiller notre défiance.

6. Voyez là-dessus les remarques très justes de Kornemann, *Enc.* Wissowa, au mot *Collegium*, c. 412 : *Der Fundamentalsatz lautet : jedes collegium gehört rechtlich einer bestimmten Stadtgemeinde an.* De même Waltzing, II, p. 174 et s.; Liebenam, p. 231.

rapports continus avec des communautés d'autres villes, répandues par tout l'Empire romain, soit à Vienne, en Gaule, très près de Lyon[1], soit à Rome[2], soit, très loin, dans la province d'Asie[3]. Toutes ces communautés portent également le nom de chrétiennes, sont également unies par les croyances et les rites, et leur réunion forme une sorte d'église plus vaste, de collège universel, résultat de la fédération des églises associées[4].

Cela, dans l'Empire romain du second siècle, apparaît comme une chose étrange[5]. Si les collèges municipaux sont innombrables, on ne voit nulle part qu'ils communiquent ensemble de ville à ville[6], qu'ils se coalisent. Cette entente des églises chrétiennes fait songer, cette fois, aux relations des synagogues entre elles[7], et, si je peux dire, elle rappelle plus la nation juive que les collèges municipaux des Romains. Elle annonce le peuple[8] ou la cité d'un chef, plutôt que le collège ou la confrérie d'un dieu[9].

1. V, 1, 3.
2. V, 4.
3. V, 1, 2 et 3; 3, 4.
4. *Illis (ecclesiis) communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contesseratio hospitalitatis,* Tertullien, *De præscr.*, 20. Si l'on veut bien lire avec soin tout ce passage, on verra que Tertullien y cherche à définir (sans heurter les institutions romaines) ce qui fait l'unité, le lien fédéral de toutes les églises. Cf. n. 6.
5. Je n'ai pas à parler, à ce propos, des confréries d'artistes ambulants ἀπ' οἰκουμένης (Liebenam, p. 124 et 231).
6. La seule chose qui ait pu se produire, et encore, jusqu'ici, elle ne me paraît pas très nette, c'est l'échange, entre membres de collèges de villes différentes, du titre de *hospes* et de la *tessera hospitalitatis* (cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 192; *Revue*, 1910, p. 308). Et c'est évidemment de cette manière que Tertullien, toujours préoccupé de donner à la situation des chrétiens un fondement juridique et collégial, c'est par l'hospitalité qu'il explique la correspondance entre les églises et leur communion en une seule, *contesseratio hospitalitatis*; cf. n. 4.
7. Sur ces synagogues, Schürer, *Geschichte*, III, 4e éd., 1909, p. 71 et suiv.
8. Remarquez la terminaison ανος dans Χριστιανός (cf. p. 322, n. 6). — L'expression de παροικία (cf. p. 318, n. 2) pour désigner un groupe municipal de chrétiens justifie la comparaison entre une cité et l'ensemble des églises. — Παροικία, évidemment, se rapproche de « colonie », et fait songer à une CITÉ de compatriotes au sein d'un PAYS étranger (Hatch, p. 56): ce qu'est proprement une colonie. Mais je préfère, pour définir le mot, dire un GROUPE de compatriotes au sein d'une CITÉ étrangère, et je rapprocherai παροικία, non pas du latin *colonia* ou du grec ἀποικία, mais du latin *conventus*, que les Grecs traduisaient par οἱ κατοικοῦντες. Un *conventus civium Romanorum* est l'ensemble des citoyens romains domiciliés dans une cité étrangère, un organisme intermédiaire entre collège et cité (expressions de Kornemann, c. 1193-4, Wissowa, *s. v.*). De même qu'un *conventus* de citoyens est une partie, groupée sur un point, de la cité romaine, de même une église chrétienne est une « assemblée », formée dans un lieu, de membres de la cité du Christ.
9. Il serait intéressant de rechercher les traces que le monde romain a pu laisser d'associations ou d'ententes religieuses intermunicipales. Au premier abord, je n'en vois que fort peu. La plus curieuse est la présence de prêtres de Vaison, Orange, Aps,

Et c'est là peut-être, ce fédéralisme, cet internationalisme des églises, c'est le principal crime contre l'État romain, la tare essentielle inhérente au nom chrétien.

4° L'église chrétienne de Lyon a un chef qui s'intitule, du nom grec de ἐπίσκοπος, *episcopus*[1]. Ce chef paraît avoir un ou plusieurs assistants, appelés « anciens », πρεσβύτερος, *presbyter*[2], et diacres, διάκονος, *diaconus*[3]. Il est nommé à vie, et Pothin, qui est l'évêque en ce temps-là, est nonagénaire[4]. — En cela, rien de différent d'avec les autres confréries ou collèges des villes du monde romain, si ce n'est que ces titres (je ne dis pas les fonctions) paraissent étrangers à la terminologie la plus habituelle de ces collèges[5].

dans une dédicace de Die (*C. I. L.*, XII, 1567). Mais cela est daté de 245, et se rattache à la religion de la *Mater*, qui, de toutes, semble s'être le plus rapprochée du christianisme à ce point de vue d'échange universel. Dans le même sens, voyez le taurobole célébré à Tain par les Lyonnais (XII, 1782) et la présence d'un *tibicen* de Lyon dans un taurobole de Valence (XII, 1745), ce que Hirschfeld (XIII, p. 250) a tort de regarder comme des preuves de l'extension du territoire de Lyon.

1. La lettre (et cela a son importance) dit non pas ἐπίσκοπος, mais ὁ τὴν διακονίαν τῆς ἐπισκοπῆς ἐν Λουγδούνῳ (1, 29): comparez, dans l'organisation municipale des villes grecques (cf. n. 5), *C. I. L.*, V, 7870: *Centenarius episcepseos.*

2. Εἰρηναῖον, πρεσβύτερον (4, 1): Irénée a alors, semble-t-il, au moins 50 ans (cf. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 56). — On fait venir d'ordinaire l'institution, nom et attributions, des communautés du monde juif (cf. Lœning, p. 65 et s.). Mais il est à remarquer que les collèges grecs, surtout en Égypte, ont pu avoir des πρεσβύτεροι (Hatch, p. 61 et s.; Poland, p. 373). — Chose étrange! l'institution des « anciens » de collège, si rare dans le monde purement romain, semble ne pas être étrangère aux corporations gauloises (cf. les *senani* des Nautes parisiens; *Revue*, 1907, p. 263).

3. 1, 17. Sur les diacres des collèges payens, en dernier lieu, Poland, p. 391. — C'est l'ensemble de ces chefs qui sont dits δι' ὧν μάλιστα συνεστήκει τὰ ἐνθάδε (1, 14). Sur leur appellation collective, cf. Hatch, p. 112.

4. Ὁ μακάριος Ποθεινός, etc.; 1, 29.

5. Le titre d'*episcopus* peut évidemment avoir été emprunté à la langue des collèges (cf. Réville, *Les Origines de l'Épiscopat*, 1894, p. 156 et s.; Poland, p. 377; etc.). Mais, comme il s'y trouve appliqué à une fonction inférieure du culte *(id.)*, il me paraît plus logique de croire que les chrétiens ont pris le mot au langage de la *civitas: episcopus*, chez les Grecs, c'est tantôt un administrateur chargé d'un service alimentaire municipal (Arcadius Charisius, *Digeste*, L, 4, 18, 7; cf. Kuhn, *Verfassung*, I, p. 48), tantôt un fonctionnaire commis par une cité à la surveillance des villes sujettes (Lœning, *Die Gemeindeverfassung des Urchristenthums*, 1888, p. 20 et s.; cf. *Enc.* Wissowa, VI, c. 199): tel est le cas [non cité dans ce dernier article] de l'*episcopus Massiliensium* à Nice (*C.I.L.*, V, 7914); cf. 7870, et XII, p. 3. Quelle que soit celle de ces deux institutions municipales qui ait fourni aux chrétiens le mot d'*episcopus*, l'idée qui a présidé au choix de ce mot me paraît être la suivante: toutes les églises forment une seule πολιτεία, *civitas*, et l'autorité de cette *civitas* est déléguée, dans chaque groupe local, à l'*episcopus*. Cf. p. 319, n. 8. — Remarquez le titre πάτερ Ἐλεύθερε adressé à l'évêque de Rome (4, 2). — La solidarité entre l'épiscopat et l'inspiration apostolique (Harnack, *Dogmeng.*, I, 3e éd., 1894, p. 363 et s.) n'est pas encore faite: Pothin n'apparaît que comme un chef et un confesseur, et le véritable apôtre, dans la communauté de Lyon, est Vettius Epagathus, jeune encore, παράκλητος Χριστιανῶν χρηματίσας, ἔχων δὲ τὸν παράκλητον ἐν ἑαυτῷ, τὸ πνεῦμα (1, 10). — Harnack (*Mission*,

5° La confrérie chrétienne accepte toutes les conditions politiques et sociales : elle a riches et pauvres, médecins, marchands, Grecs, Lyonnais, pérégrins, citoyens romains, esclaves et hommes libres, jeunes gens et vieillards. Tous semblent jouir des mêmes droits, et mériter les mêmes titres [1]. Cette égalité se retrouve dans d'autres confréries de l'Empire, religieuses ou funéraires [2], mais dans aucune, à ce qu'il semble [3], d'une manière aussi nette et aussi complète que dans l'Église chrétienne.

Une cérémonie marque l'entrée dans ce corps, le baptême. L'admis est dit le « nouveau-né » [4]. Il peut avoir moins de quinze ans [5].

6° La confrérie chrétienne de Lyon admet, droits et titres égaux, les femmes et les hommes : frères et sœurs fréquentent ensemble [6]. Voilà, pour un Romain, la chose la plus nouvelle [7], encore qu'elle n'ait pas été une chose unique dans l'organisation collégiale [8].

7° Les membres de cette société font profession d'être avant tout, et même uniquement, confrères dans leur église : l'adhésion à leur confrérie leur tient lieu de condition sociale, de patrie municipale ou romaine, de lieu d'origine ou de domicile actuel, de famille et même de nom. « Au juge

p. 256) verrait peut-être dans Attale (1, 17) le « missionnaire » de la communauté. Je crois plutôt que ce rôle a été celui de Vettius.

1. 1, 17, 18, 29, 44, 49. L'esclave Blandine est parmi les fidèles au même rang que sa *domina* (τῆς σαρκίνης δεσποίνης αὐτῆς, 1, 18).

2. Cf. Kornemann, col. 417.

3. Je dis à ce qu'il semble, parce qu'il faut avouer que nous ne connaissons pas la vie intérieure de ces collèges comme nous connaissons celle des chrétiens.

4. Νεόφωτος, 1, 17 (νεοφώτιστος).

5. V, 1, 53.

6. Renvois des n. 1 et 8.

7. Le fameux reproche, l'inceste d'Œdipe (Οἰδιποδείους μίξεις, 1, 14) doit venir de là.

8. Liebenam, p. 173-5 ; Schiess, p. 74-5 ; Waltzing, IV, p. 254 et suiv. ; Kornemann, c. 417. Et il résulte bien des exemples donnés par ces différents auteurs que, dans aucun des collèges païens cités, la proportion des femmes n'est comparable à ce que l'on voit chez les chrétiens. Dans la liste des martyrs de Lyon, on relève 23 noms de femmes sur 48 (Hirschfeld, *Zur Geschichte des Christenthums im Lugdunum*, p. 386-8) : ce qui, étant donné que l'autorité publique a dû poursuivre les hommes plus que les femmes, laisse supposer dans la confrérie chrétienne de Lyon une proportion égale ou même supérieure de l'élément féminin. C'est toujours le contraire, et de beaucoup, dans les collèges païens où se rencontrent des femmes (cf. Poland, p. 289-298). N'oublions pas qu'un des principaux adversaires du Christ, Mithra, n'admet pas les femmes dans ses collèges. Mais la Mère, et par cela plus redoutable pour le Christ, leur a fait, visiblement, une part très grande.

qui lui demande son nom, son pays, sa famille, Sanctus refuse de répondre s'il est libre ou esclave, et ne répond qu'une seule chose : je suis chrétien[1]. »

Qu'on songe à tout ce que le mot de *nomen* éveillait de pensées chez le citoyen d'une cité antique : *nomen Romanum, nomen* gentilice, nom personnel, tous disparaissent pour le chrétien devant ce seul nom, *Christianus sum*[2]. Et de là la concentration, contre ce nom et cette formule seulement, des mesures publiques et des haines populaires[3]. La proclamation de ce *nomen* implique donc, chez le chrétien, l'aveu de sa culpabilité, et c'est cette proclamation qui est pour lui l'acte solennel de sa vie en temps de persécution, la parole, le témoignage, la confession décisives, ὁμολογία, *confessio,* μαρτυρία[4]. — Voyons ce que signifiait ce *nomen Christianum.*

8° Ce qui constitue le nom d'un groupe, dans le monde romain, c'est un qualificatif, tantôt héréditaire et familial, par exemple *nomen Julium,* « la famille des Jules », tantôt géographique et national, *nomen Romanum,* « la cité romaine ». Chez les chrétiens, la société est définie par le nom de l'homme qui l'a instituée[5], le Christ. Il est devenu pour elle une sorte de héros fondateur, et son nom est la formule permanente de cette société éternelle, comme le nom d'Alexandre sert à dénommer les villes qu'il a créées, ou, encore, comme le nom d'un philosophe, Platon, Épicure ou Pythagore, se perpétue sur le secte qui se réclame de lui[6].

1. Ὥστε μήτε τὸ ἴδιον κατειπεῖν ὄνομα μήτε ἔθνους μήτε πόλεως ὅθεν ἦν μήτε εἰ δοῦλος ἢ ἐλεύθερος εἴη · ἀλλὰ πρὸς πάντα τὰ ἐπερωτώμενα ἀπεκρίνατο τῇ Ῥωμαϊκῇ φωνῇ· Χριστιανός εἰμι. V, 1, 20.

2. Τοῦτο καὶ ἀντὶ ὀνόματος καὶ ἀντὶ πόλεως καὶ ἀντὶ γένους καὶ ἀντὶ παντὸς ἐπαλλήλως ὡμολόγει. V, 1,20.

3. *Odii erga nomen christianorum,* Tertullien, *Ap.*, 1, et ailleurs.

4. 1,10; 1,12; 1,20; 1,29.

5. Cf. *nomen sui auctoris,* Tert., *Ap.*, 3.

6. C'est la comparaison à laquelle a recours Tertullien, *Ap.*, 3 : *Quid novi, si aliqua disciplina de magistro cognomentum sectatoribus suis inducit ? nonne philosophi de auctoribus suis nuncupantur, Platonici, Epicurei, Pythagorici ?* Sur ces collèges à noms de philosophes, cf. Poland, p. 236-7. — Mais alors on peut se demander pourquoi l'association chrétienne, nommée d'après son fondateur humain, ne porte pas un nom en -σταί ou en -ειοι. La désinence en -ανοι fait songer surtout à un qualificatif géographique ou, mieux, familial et domestique : « esclaves » ou « fils du Christ». — Je laisse de côté la question, si controversée, de l'origine du nom : l'hypothèse la plus populaire est celle qui la fait venir non du grec et des chrétiens eux-mêmes, mais du latin et du peuple ou de la police de Rome. Les chrétiens de Lyon crient le nom en

9° Mais le Christ n'est pas seulement le fondateur de la société chrétienne, il en demeure le chef toujours présent. Il commande, et on obéit; il enseigne, et on écoute; il guide, et il protège[1]. La paternité morale du Christ a fait de tous les chrétiens une famille de frères[2]. Les frères de l'Église, de toutes les églises du monde, sont également les membres du Christ[3]. L'idée antique du *paterfamilias*, maître, père et prêtre tout à la fois, revit dans cette société chrétienne avec une nouvelle énergie[4].

10° Mais elle y vit avec quelque chose de plus. Si le Christ commande et protège, c'est pour sauver, c'est-à-dire pour amener les fidèles à une existence nouvelle, dont ils jouiront après la mort. Le Christ est un transmetteur de vie, ou, si l'on préfère, un passeur d'âmes, les conduisant d'une destinée à l'autre, du monde à Dieu[5].

11° Aussi, toute cette vie durant, le chrétien a les yeux fixés sur le Christ. Il modèlera sa conduite sur la sienne; les faits et gestes du fondateur lui serviront d'exemples : il vivra et

latin, et cela est spécifié, peut-être avec intention, par le rédacteur de la lettre (p. 322, n. 1). — Je ne vois rien de plus approfondi, sur cette question, que l'ancien mémoire de R. A. Lipsius, *Ueber den Ursprung und den æltesten Gebrauch des Christennamens* (Iena, 1873). Pour M. Deissmann, *Licht vom Osten*, 3e éd., p. 286, l'analogie serait entre *Christianus* et *Cæsarianus*, δοῦλος ou ἀπελεύθερος κυρίου, *Christi* ou *Cæsaris*. Et c'est possible. Mais c'est encore regarder la société chrétienne comme la famille d'un seul.

1. Ἐν πάσαις ταῖς ἐντολαῖς καὶ δικαιώμασι τοῦ κυρίου (1, 9); γνήσιος Χριστοῦ μαθήτης ἀκολουθῶν (1, 10); Χριστῷ... ἀρχηγῷ τῆς ζωῆς τοῦ θεοῦ (2, 3); δοῦλοι Χριστοῦ (1, 3); τοῦ κυρίου ἡμῶν (1, 15). Cf. les images du sarcophage de La Gayolle, *Revue*, 1910, p. 17.

2. L'expression de ἀδελφοί est courante (1, 3; etc.). On trouve également ἀδελφότης (1, 32).

3. Τοῖς Χριστοῦ μέλεσιν (2, 8).

4. Il ne faut pas méconnaître cependant que l'habitude de cette paternité, de cette fraternité, de cette famille morale se développait de plus en plus dans le monde romain, en dehors de toute idée chrétienne, à la faveur des collèges de plus en plus nombreux. On sait que les membres des collèges se sont appelés *fratres : fratres carissimos et collegas* (*C. I. L.*, VI, 406); *fratres et sorores* (VI, 377); *fabri fratres* (V, 7487); etc.; cf. Liebenam, p. 185. En revanche, l'idée de fraternité paraît beaucoup plus rare dans les collèges grecs (Poland, p. 54-5). — Je ne crois pas que les chrétiens se soient laissés pénétrer par l'influence de la « fraternité » qui unissait, dans le monde grec, les colonies filles d'une même métropole.

5. C'est dans ce sens que j'interprète: ἔσπευδον πρὸς Χριστόν (1, 6); ἀρχηγῷ τῆς ζωῆς τοῦ θεοῦ (2, 3); οὗς ἐν τῇ ὁμολογίᾳ Χριστὸς ἠξίωσεν ἀναληφθῆναι (2, 3). Mais je remarque ceci : le concept et les expressions de « salut », « sauveur », si constantes ailleurs, l'idée de Jésus guérisseur (sur laquelle Harnack insiste, *Mission*, 1902, p. 72 et s.), n'apparaissent pas, à ce qu'il me semble, dans les documents de Lyon, aussi nettement que la pensée de l'imitation du Christ (p. 323-4) et que celle de son incarnation dans le fidèle (p. 329).

surtout mourra comme lui. Sa joie en souffrant et en expirant vient surtout de ce qu'il répète le Christ[1]. Il doit le copier et le suivre partout. Un vrai chrétien est un « suiveur » du Christ[2].

12° Cet enseignement du Christ est conservé uniquement dans un livre, qui renferme les actes de sa vie. Tout chrétien doit lire, relire et pour ainsi dire vivre ce livre, dont les paroles reviennent sans cesse à sa bouche, comme la trame de son discours [3]. — Un livre et un homme, et l'un par l'autre, ou l'un pour l'autre, en cela réside l'idéal chrétien.

— Il faut s'arrêter davantage sur l'une et l'autre idées : car nous touchons peut-être au caractère propre du christianisme, à ce qui distingue alors la mentalité du chrétien de celle de tous les dévots de ce temps, adorateurs des dieux classiques ou sectateurs de la Mère ou de Mithra. — Les uns et les autres ont des livres religieux : ils n'ont pas le livre, récit qui sert de bréviaire unique à leur vie : l'*Énéide* ni l'*Iliade,* malgré les efforts des écoles littéraires, n'ont pu devenir le guide d'une foi. — Et dans aucun autre culte de ce temps, anthropomorphique, astral ou chthonien, vous ne trouverez, à la place prépondérante, unique et souveraine, le prestige d'une personnalité humaine. On a beau raconter mille gestes de la vie d'un Jupiter, prêter à Mithra ou à la Mère des Dieux des tristesses et des joies, tout cela est visiblement symbolique et épisodique; cela n'est pas de la vie humaine réelle, naissance, affections, douleurs et mort. Dans les autres religions de ce temps, l'humanité est à l'état de placage, elle arrive pour colorer ou recouvrir un principe différent. Dans la religion chrétienne, elle est à l'état de principe, d'inspiration primordiale. Loin d'être une réaction contre l'anthropomorphisme contemporain, le christianisme était en train de lui donner sa plus complète (et sa plus pure) expression. — Ce culte de l'homme, ce besoin de « suivre » un homme, de le croire, de l'imiter,

1. Le Christ est considéré comme le premier martyr, le « premier-né d'entre les morts », τῷ πιστῷ καὶ ἀληθινῷ μάρτυρι καὶ πρωτοτόκῳ τῶν νεκρῶν (V, 2, 3).

2. V, 1, 6; 1, 9; 1, 10 (ἀκολουθῶν); 2, 2 (ζηλωταὶ καὶ μιμηταὶ Χριστοῦ).

3. V, 1, 9 [Luc, 1, 6]; 10 [Luc, 1, 6 et 7]; 15 [Jean, 16, 2]; 22 [Jean, 7, 38]; 48 [Jean, 17, 12]. Correspondances fournies par l'éditeur Schwartz.

de le répéter, est, au fond, le vrai besoin du chrétien. Son église a une ère initiale, qui est datée de la mort ou de la naissance d'un homme[1]. Je ne m'explique pas la popularité du Christ sans un prestige personnel exercé sur son entourage immédiat. Je ne m'explique pas la vogue du christianisme après la mort du fondateur, sans le prolongement posthume de ce prestige. Plus tard, à tous les ressauts de son existence, le christianisme reviendra toujours à cette religion de l'homme. Qu'on songe au culte de saint Martin, de saint François, et, plus près de nous, à celui de saint Charles Borromée (culte dont on ignore trop l'influence). Le culte du tombeau de saint Jacques est peut-être l'épisode le plus saillant de cette ardeur d'évhémérisme, si longtemps contenue, et qui a fait explosion par la foi chrétienne dans le monde antique. Et, dans chaque cité, la tombe du saint préféré, prenant la place du *genius* ou de la *tutela loci*[2], a satisfait partout cet invincible attrait de l'homme-dieu qui fut la passion souveraine des chrétiens lyonnais. — Mais je reviens à ces derniers. —

13° Le but final de cette obéissance, de cette adaptation au Christ, est de ressusciter, c'est-à-dire vivre, après la mort, une vie nouvelle et éternelle, vie de « gloire » en communion avec Dieu[3]. — De ce désir suprême du chrétien, l'originalité me frappe moins. On peut constater un peu partout, dans les religions antiques, classiques ou barbares, le désir d'une seconde vie semblable, le retour auprès de son dieu[4]. Ce qui fait le caractère propre de cette aspiration, ce n'est pas le thème du retour à Dieu, c'est la nature particulière de ce dieu et les destinées historiques de son fils.

14° Ce Dieu, dont le Christ est le fils et l'agent, demeure, dans cette lettre des chrétiens lyonnais, l'être mystérieux par excellence. Il n'a pas de temple, il n'a pas d'image, il n'a pas de nom. A toutes les questions qui sont posées sur la nature de son dieu, Attale ou l'évêque Pothin répondent : « Croyez

1. Cf. dans la lettre de Lyon (V, 2, 3) : Τῷ Χριστῷ... πρωτοτόκῳ τῶν νεκρῶν.
2. Cf. Dufourcq, *La Christianisation des foules*, 1903, p. 43-7.
3. V, 1, 6; 1, 34; 1, 35; 1, 36; 1, 41; 1, 63; 2, 7.
4. Les apologistes chrétiens s'en sont bien rendu compte. Cf. *Revue*, 1904, p. 143.

en lui d'abord, et vous verrez alors qui il est[1]. » Le fidèle, sur lui-même, répond seulement qu'il est chrétien, et, sur son dieu, ne répond rien. Entre eux même, les paroles sur Dieu se ramènent à quelques expressions de titres et de sentiments, toujours les mêmes, « père », « maître »[2], « amour »[3], et il semble bien que cela leur suffise. C'est ce mystère, évidemment, qui exaspère le plus les païens, gouvernants et populaire, puisque le propre d'un dieu, en ce temps-là, c'est d'avoir un nom, un domicile, une image, des attributs[4].

15° Aussi je n'arrive pas à saisir avec netteté le système théologique des chrétiens de Lyon. Leurs idées sur les rapports de Dieu, du Christ, de l'Esprit, du fidèle et de l'Église se mêlent ou se superposent, et s'expriment surtout en métaphores, qui ne se concilient pas toujours exactement. — Dieu est le maître et le père[5], c'est lui qui commande, et, quand le chrétien agit bien, c'est lui qui agit et parle dans le fidèle et avec le fidèle[6], c'est sa « grâce » qui produit son effet[7]. — Cette action du fidèle, il est dit tantôt qu'elle est l'œuvre directe de Dieu[8] et tantôt qu'elle est l'œuvre de l'Esprit, « l'Esprit du Père »[9]. — Mais, comme je l'ai dit plus haut, cette même inspiration du fidèle peut être aussi l'œuvre du Christ, agissant en lui[10]. Et si les événements qui concernent l'Église peuvent être dispensés par Dieu, ils peuvent être aussi le résultat de la miséricorde de Jésus. — L'Église apparaît comme une quatrième individualité. Elle est dite « vierge » et « mère » tout à la fois[11].

1. V, 1, 52 ; 1, 31.
2. Cf. n. 5.
3. Ἀγάπη [expression courante] πατρός (1, 23 ; cf. 1, 9).
4. C'est ce fait de ne pas nommer leur dieu qui constituait leur athéisme [fait de croyance] et leur impiété [fait de culte], ἄθεον et ἀσεβές (1, 9). On disait de même des Callaïques ἀθέους εἶναι (Strabon, III, 4, 16), sans doute parce que, comme pour les Celtibères, leur dieu était ἀνώνυμος *(id.)*.
5. Θεοῦ πατρός (1, 3) ; δούλων τοῦ θεοῦ (1, 5) ; ὁ κύριος (1, 27).
6. 1, 6 ; 1, 27 ; 1, 28 ; 1, 51. Si le martyr meurt, c'est Dieu qui le veut (1, 27).
7. Ἡ χάρις τοῦ θεοῦ (1, 6).
8. De « la grâce » de Dieu, ἡ χάρις τοῦ θεοῦ (1, 6) ; 1, 27 ; 1, 28.
9. Ζέων τῷ πνεύματι (1, 9) ; τὸ πνεῦμα τὸ πατρικόν (1, 34) ; sans doute aussi ἔχων τον παράκλητον ἐν ἑαυτῷ, τὸ πνεῦμα (1, 10).
10. Cf. p. 323, n. 5, La lettre dit du martyr aussi bien ὁμιλίαν πρὸς Χριστόν (1, 56) que ὁμιλοῦντος τῷ θεῷ (1, 51).
11. Παρθένῳ μητρί (1, 45) ; τῇ μητρί seulement (2, 7). Ces deux textes me paraissent avoir une importance capitale ; ce sont les plus anciens qui mentionnent cette « ma-

Ces métaphores tirées de la maternité et de la naissance dominent toute cette lettre, mais sans se fixer en un formulaire théologique rigoureux. L'adhésion d'un homme au Christ est considérée comme une nouvelle naissance, le Christ étant le père qui reçoit le nouveau-né, et l'apôtre, ou le convertisseur, fidèle de l'Église, étant en quelque sorte ou la mère qui enfante ou le père qui engendre[1]. Mais l'Église elle-même est considérée comme « mère et vierge », recevant dans son sein les nouveau-nés et rejetant, comme des mort-nés, les apostats[2].

16° Mais Dieu et le Christ ne sont pas les maîtres absolus du monde. Ils ont des adversaires, les démons, commandés par un chef, puissances invisibles qui inspirent les adversaires terrestres de l'Église[3]. La vie du chrétien est une lutte contre ces démons et pour Dieu. La persécution est le principal épisode de cette lutte : c'est alors une vraie bataille; Dieu, le Christ, l'Esprit entrent en lice pour encourager et fortifier le fidèle, dans la mesure où ils l'aiment[4]; et si le fidèle résiste et triomphe, c'est-à-dire s'il persiste « à se diriger vers le Christ »[5], c'est la gloire du Christ ou de Dieu vainqueur qui apparaît[6]. Si le fidèle succombe, c'est la mort pour lui, comme membre de l'Église[7]. Cette lutte entre les deux puissances sera de très longue durée. Après s'être prolongée pendant tout le temps de la vie du monde, elle se manifestera encore lors de la fin de ce monde, et il y aura alors un suprême effort des démons pour empêcher le règne de Dieu[8]. — Cette bataille de Dieu et du Diable forme l'unité du récit de la persécution et,

ternité » de l'Église, que devaient plus tard reprendre Tertullien et d'autres, et rejeter parfois Clément d'Alexandrie (Harnack, *Dogmengeschichte*, 3e éd., I, 1894, p. 373). Évidemment, le premier texte ébauche une assimilation de l'Église avec la Sainte Vierge.

1. 1,45; ὥσπερ ὠδίνων, dit la lettre à propos d'un apôtre (1,49).

2. Παρθένῳ μητρὶ, οὓς ὡς νεκροὺς ἐξέτρωσε, τούτους ζῶντας ἀπολαμβανούσῃ (1,45).

3. Ὁ ἀντικείμενος (1,5); τοῦ πονηροῦ (1,6); κατ' ἐνέδραν τοῦ Σατανᾶ (1,14); φιλοτιμουμένου τοῦ Σατανᾶ (1,16); ὁ διάβολος (1,25 et 27); διαβολικοῦ λογισμοῦ (1,35); τῷ σκολιῷ ὄφει (1,42); ἀγρίου θηρός (1,57); ὁ θήρ (2,6).

4. Ἀντεστρατήγει ἡ χαρὶς τοῦ θεοῦ (1,6).

5. 1,6.

6. Χριστοῦ δόξα (1,23); (κυρίου) δόξαν (1,27); Χριστὸς θριαμβεύσῃ (1,30); ἐδοξάζετο μεγάλως ὁ Χριστός (1,48).

7. Cf. n. 2.

8. A conclure de προοιμιαζόμενος ἤδη τὴν ἀδεὼς μέλλουσαν ἔσεσθαι παρουσίαν αὐτοῦ (1,5).

visiblement, la pensée dominante du rédacteur. Chrétiens et persécuteurs n'apparaissent, d'un bout à l'autre de ce récit, que comme des héros de l'*Iliade,* luttant désespérément, et presque à leur insu, sous l'inspiration continue des deux grands adversaires, Dieu et le Diable[1].

17° Il en résulte que cette lettre des chrétiens de Lyon a les allures d'une petite épopée. Elle présente, comme tout récit épique, son préambule, ses épisodes, ses complications, ses drames, ses symboles et ses apothéoses. Chaque personnage y parle et y meurt conformément à sa nature. Et le Christ est à l'arrière-plan de tout le récit. Que ce récit ait été soigneusement composé par un lettré habile, c'est possible, je n'en suis pas sûr. En tout cas, sa valeur épique est sortie de la suite même des événements et des impulsions propres des personnages qui y ont été mêlés.

— Et ici nous touchons à un nouveau trait original du christianisme. Il y avait en lui ce que j'appellerais volontiers des facultés épiques, un principe d'épopée[2]. C'est l'épopée du fondateur que l'*Évangile,* l'épopée d'une conquête que les *Actes,* et ces récits de passions qui depuis le second siècle vont circuler, ne sont autres que les rapides épopées de combats divins. Les vies de saints, qui remplaceront ces passions dans le goût populaire, ne sont autres, le plus souvent, que des épopées de miracles, et c'est le cas de la plus fameuse de toutes, la *Vita Martini* de Sulpice Sévère[3]. — Toutes ces œuvres répondaient également, bien mieux qu'aucune œuvre religieuse des païens, à ce goût d'entendre des choses racontées, d'écouter l'histoire d'événements passés, à cet amour des récits de faits et gestes qui est au fond de chacun de nous. Elles satisfirent ces tendances humaines, au même titre que l'*Iliade,* l'*Énéide,* et les chansons de geste, avec quelque chose de plus populaire et de plus humain. —

18° Destiné ou décidé à demeurer près du Christ après sa

1. Cf. Eusèbe, V, *pr.*, 4. — Sur la lutte contre les démons, Harnack, *Mission,* p. 92 et s.

2. Voyez ce que dit Eusèbe précisément dans le préambule qui précède immédiatement la lettre des chrétiens de Lyon (V, *pr.*, 3 et 4).

3. Cf. *Revue,* 1910, p. 275, n. 3.

mort, vivant et luttant sur cette terre par le Christ et pour lui, s'absorbant dans la pensée et l'imitation de son héros, le chrétien finissait par le sentir s'incarner en lui. Et la religion chrétienne aboutissait, à de certains moments, à une prodigieuse incarnation du Christ dans tous les fidèles de son Église. De cette incarnation, la lettre des Lyonnais nous offre de mémorables exemples. Lorsque Sanctus fut brûlé par le bourreau, « il demeura toujours debout, réconforté par une source vive qui sortait du sein du Christ, et dans cette chair sans forme humaine, c'était le Christ qui souffrait »[1]. Tous les martyrs respiraient l'odeur du Seigneur[2]. Et leurs persécuteurs, acceptant et raillant leur folie, les injuriaient « comme s'ils étaient le Christ lui-même »[3]. — Je ne crois pas qu'aucune religion de l'Antiquité soit arrivée à une aussi complète absorption d'un dévot par son dieu, ou d'un dieu par son dévot.

19° Mais voici qui, brusquement, en achevant la lecture de cette lettre lyonnaise, nous ramène à une conception toute différente. Une religion comme celle-là, qui pouvait aboutir à la descente simultanée de son dieu dans l'âme de tous, risquait d'annihiler toutes les individualités humaines, et de les faire se confondre dans un monotone reflet d'un dieu toujours le même. Tout au contraire, la lettre des chrétiens de Lyon nous les montre conservant chacun sa physionomie et son tempérament propres, vivant bien de sa vie à lui et en vivant fortement. L'humanité nous y apparaît dans une séduisante diversité de figures : Pothin l'évêque nonagénaire, Ponticus l'enfant de quinze ans, Vettius Epagathus l'ardent « avocat de Dieu », Sanctus le diacre, Alexandre le médecin, Attale le marchand, Blandine l'esclave stoïque, Alcibiade l'abstinent, chacun d'eux a sa manière de répondre et de souffrir. Le rédacteur de cette lettre semble le reconnaître lui-même : leur mort, dit-il, fut comme « une couronne de fleurs variées »[4].

1. Ἀνεπίκαμπτος... ὑπὸ τῆς οὐρανίου πηγῆς τοῦ ὕδατος τῆς ζωῆς τοῦ ἐξιόντος ἐκ τῆς νηδύος τοῦ Χριστοῦ δροσιζόμενος καὶ ἐνδυναμούμενος... Ὅλον τραῦμα... ἐν ᾧ πάσχων Χριστός (1, 22 et 23).

2. Τὴν εὐωδίαν ὀδωδότες ἅμα τὴν Χριστοῦ (1, 35).

3. Ἐπιβοήσεις παντοίας ποιουμένων ὡς αὐτοῦ ὄντος τοῦ Χριστοῦ (1, 30).

4. V, 1, 36 : Ἐκ διαφόρων χρωμάτων καὶ παντοίων ἀνθῶν ἕνα πλέξαντες στέφανον.

Dans aucun des groupes connus de la société romaine, les individus ne se dessinent avec plus de netteté et de variété.

— Et je me demande d'où vient cela. — Sans doute, d'abord, de l'intensité de la foi chez les adeptes de toute nouvelle religion, d'une ardeur religieuse qui a suscité et surexcité les éléments propres de la nature de chacun. Ensuite, de l'extrême simplicité de cette religion : pas d'objets de culte, peu de rites, peu de dogmes, rien de ce qui comprime, arrête, discipline ou uniformise les facultés individuelles. Enfin, ces épisodes que raconte la lettre lyonnaise sont uniquement des épisodes de souffrances et de martyre : et c'est surtout dans les moments de lutte que chacun montre sa vraie nature; il y a chez l'homme plus de manières de souffrir et de mourir que d'adorer et de jouir. De ce que le christianisme a été persécuté, il en est résulté pour lui, non pas seulement plus de grandeur, mais plus de diversité[1].

CAMILLE JULLIAN.

1. L'opinion courante, au sujet de cette persécution, est qu'elle est un incident local, sans rapport avec les événements généraux du règne. Je ne puis y souscrire. Il y a eu certainement, en 176, un renouveau de la dévotion à l'empereur, une réaction dans le sens traditionnel et romain. Et cette dévotion s'est manifestée en Gaule par cette multiplicité de tauroboles, qui est vraiment le fait extraordinaire de l'année (à Lectoure, XIII, 505-9; chez les Allobroges, XII, 2391, 2392). Ce réveil ou cet éveil du culte patriotique de la *Magna Mater* ne peut pas être étranger au mouvement populaire contre les chrétiens. N'oublions pas que la Mère, au moins en Gaule, a été, plus que Mithra, la divinité rivale du Christ.

FIOLE EN FUSEAU AYANT CONTENU UN VIN ANTIQUE

TROUVÉE A BORDEAUX

(Planche I).

Au cours des fouilles faites, l'an dernier, à Bordeaux par la Faculté des Lettres sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Seurin, on a trouvé une fiole de verre, en forme de fuseau. Elle a été extraite, le 14 avril 1910, d'un sarcophage découvert le mois de décembre précédent. Ce sarcophage était posé sur le sable, à 4 mètres de profondeur, c'est-à-dire au niveau le plus bas qui ait été atteint. Le couvercle était formé simplement de deux rampants ; il n'avait pas de frontons ; l'arête était ornée d'un chanfrein et les angles d'acrotères. Ce sarcophage, en pierre tendre de Bourg, taillée avec soin, était à demi engagé dans un des murs d'une construction carrée. Il était abrité par une arcature formant enfeu.

Il contenait un corps en poussière, posé à plat sur le fond de la cuve, et la fiole. Celle-ci fut trouvée aux pieds du corps ; elle était appuyée contre le fond du sarcophage et inclinée diagonalement. Elle fut extraite brisée en deux morceaux, mais complète, sauf un petit fragment à la cassure. Au sortir du sarcophage, elle fut lavée sommairement, pour la dégager de la vase que les eaux de pluie avaient entraînée dans la cuve, postérieurement à la découverte.

Cette fiole *(fig. 1)* est cylindrique. Sa longueur totale est de 44 centimètres. Le col va s'évasant pour former une ampoule irrégulière, de forme ovoïde ; puis le tube s'amincit de nouveau pour se renfler légèrement à l'extrémité fermée. La partie cylindrique supérieure a, de l'orifice à la naissance de l'ampoule, 18 centimètres ; son diamètre extérieur est de 13 millimètres. L'ampoule a 9 centimètres de long ; son diamètre extérieur maximum est de 30 millimètres. La partie cylindrique inférieure a une longueur de 17 centimètres ; son diamètre extérieur est, au milieu, de 11 millimètres et à la pointe fermée de 17 millimètres. La capacité n'excède pas 60 centimètres cubes.

Fig. 1.

Certains détails de la fabrication sont visibles. L'orifice

présente un rebord irrégulier, d'un diamètre extérieur de 21 millimètres, sur lequel des replis indiquent que l'ouvrier, ayant terminé le soufflage, a aplati, pour l'évaser, le verre encore chaud. Au-dessous de l'ampoule, on voit la trace d'un pinçage exercé à l'aide d'un outil qui a laissé de chaque côté son empreinte. L'ouvrier, après avoir soufflé sa fiole dans toute la longueur qu'il voulait lui donner, l'a comprimée, encore chaude, au moyen d'une pince, pour souffler l'ampoule. La compression a produit, à l'intérieur de la fiole, une cloison, que la cassure accidentelle survenue au moment de l'extraction a permis de constater. Cette cloison détermine en ce point un conduit géminé de 10 millimètres de longueur.

L'épaisseur est variable. Le tube est très mince et très fragile, avec un commencement d'exfoliation sur l'ampoule, plus épais dans les autres parties, spécialement à l'extrémité fermée. Le verre est verdâtre, avec une couleur plus intense à la pointe, due à l'épaisseur plus grande. La moitié de la fiole qui était appliquée contre le fond du sarcophage est recouverte d'un enduit siliceux. L'autre moitié, qui était libre, présente des irisations assez fortes.

Cette fiole en fuseau n'est pas la première qui ait été découverte dans la nécropole bordelaise. Au mois d'août 1791, on en trouva une, de forme identique, « étroite aux deux extrémités et renflée dans le milieu, » et de longueur à peu près égale (16 pouces), dans un sarcophage, « au-devant et près de la porte orientale de l'église, » dit Caila, qui a mentionné la découverte en notant que « cette forme est rare et curieuse »[1]. En 1850, lors des fouilles faites par l'architecte Duphot à l'occasion de la réfection du chœur de Saint-Seurin[2], on en trouva de semblables, dans des sarcophages, à trois ou quatre mètres au-dessous du sol. Sansas les signala en 1861 : « On a trouvé », dit-il, « plusieurs fois de petites bouteilles en forme de fuseau, absolument semblables à celles dont les Romains se servaient dans les funérailles[3]. »

La forme en fuseau, qui avait frappé Caila et Sansas, a été retrouvée ailleurs. Je puis citer un certain nombre de fioles analogues à celles de Saint-Seurin. Quatre me sont signalées très obligeamment par mon collègue M. Clerc, qui a bien voulu m'en procurer des photographies (planche I). Elles sont conservées au Musée Borély. L'une

1. *Dissertation sur deux lagenes trouvées au mois d'août 1791 dans un tombeau à 22* (sic) *pieds de profondeur, dans le cimetière Saint-Seurin, au 13 août 1803* (Bibl. de l'Académie de Bordeaux, *Antiquité bordelaise — Mémoires de M. de Caïla*, in-f°, n° 4). Cf. une analyse de ce mémoire, par Lacour, dans le ms. 1536 (p. 330) de la Bibl. de la ville de Bordeaux.

2. Cf., sur ces fouilles, *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, 1850-1851, t. XII, pp. 14-15.

3. *Notes sur quelques sépultures récemment découvertes à Bordeaux* (*Congrès scientifique de France*, 28e session, Bordeaux, 1861, t. IV, pp. 466-467).

(n° 459 du catalogue Frœhner) ressemble beaucoup à celle de Saint-Seurin; elle a 43 centimètres de longueur; elle ne présente pas de pinçage; elle provient des Alyscamps[1]. Trois autres sont entrées au Musée Borély depuis la publication du catalogue. L'une est en verre rouge, très élégante, décorée de côtes à la partie inférieure, longue de 35 centimètres (n° 3215 de l'inventaire manuscrit). Une autre est en verre jaunâtre, longue actuellement de 33 centimètres, brisée en haut, terminée en bas par un renflement assez fort et présentant, au-dessus, une ampoule à laquelle quatre dépressions donnent une forme à peu près carrée (n° 3217 de l'inventaire). La troisième (n° 3218), en verre blanc, de 33 centimètres de longueur, ressemble à la précédente, sauf que l'ampoule n'a qu'un seul pinçage qui détermine une sorte de triangle sphérique. Ces trois fioles proviennent de Tyr[2]. Le Musée lapidaire d'Arles en possède aussi une grande, de forme analogue, dont j'ignore la provenance.

Fig. 2.

A côté des quatre fioles marseillaises et de la fiole arlésienne, en voici une nîmoise. Elle a été trouvée par M. F. Mazauric, le 13 décembre 1907, dans un sarcophage du cimetière de Saint-Baudile. Elle est conservée au Musée de la Maison Carrée, sous le n° 236. Recueillie en assez mauvais état, elle a pu être reconstituée presque dans son entier. Sa longueur devait dépasser 40 centimètres. Le fond est très épais et très lourd; l'ampoule ne porte aucune trace de compression[3].

M. Mazauric m'a signalé une fiole semblable *(fig. 2)*, d'une longueur de 45 centimètres, dans la collection de M. G. Baquié fils, géologue, à Nissan (Hérault). M. Baquié s'est empressé de m'en communiquer un dessin grandeur nature. L'objet aurait été trouvé, à une date inconnue, par l'abbé Cau-Durban, dans un tombeau à Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Le possesseur actuel l'a reçu, il y a trois ans, des héritiers Cau-Durban, de Pamiers.

Le Musée de Picardie, à Amiens, possède huit fioles, achetées en

1. Cette fiole n'a pas été signalée par Quicherat dans son article *De quelques pièces curieuses de verrerie antique* (*Rev. archéol.*, nouv. sér., 1874, t. XXVIII, p. 73-82).

2. « Elles ont été vendues », m'écrit M. Clerc, « au Musée en 1900, par un marchand de Sous bien connu, mort depuis, Michel Farah, et données comme trouvées dans la nécropole ancienne de Tyr. »

3. Cette fiole, dont je dois la description à M. Mazauric, a été simplement signalée par lui dans ses *Recherches et Acquisitions*, année 1909. Nîmes, 1910, in-8°, p. 40, et ici même, oct.-déc. 1910, p. 387.

décembre 1893 à M. E. A. Durigello et provenant de fouilles faites aux environs de Saïda, près de Sidon. Le conservateur, M. L. Delambre, à qui je dois ce renseignement, a bien voulu me fournir une description détaillée de ces fioles. Quatre sont analogues aux précédentes. Leurs longueurs respectives sont de 234, 235, 310 et 293 millimètres; le diamètre d'ouverture varie de 15 à 20 millimètres. Elles sont pourvues à leur extrémité d'une chambre régulière de forme sphérique. L'ampoule est placée tantôt au milieu, tantôt dans le tiers supérieur, tantôt dans le tiers inférieur. Sur l'une des ampoules on remarque deux dépressions; sur une autre, il y en a cinq.

Le Musée d'antiques de Rouen ne possède, dans sa belle collection de verreries, qu'une petite fiole en fuseau. En voici les dimensions, très aimablement relevées par le conservateur, M. L. de Vesly : longueur totale, 177 millimètres; diamètre d'ouverture, 20 millimètres; partie cylindrique supérieure, de l'orifice à l'ampoule, 67 millimètres; partie cylindrique inférieure, 80 millimètres; longueur de l'ampoule, 30 millimètres; diamètre maximum de l'ampoule, 23 millimètre. Le diamètre de la partie cylindrique supérieure est réduit à 10 millimètres et demi au-dessus de l'ampoule. Il n'y a pas trace de pinçage.

M. Michon me signale, au département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, plusieurs fioles du même type, en particulier une provenant de la région de Sidon (inventaire MNC, 1409) et une autre ayant fait partie de la collection Edmond Durand, par suite provenant vraisemblablement de Grèce ou d'Italie (inventaire E. D., 8639). Ces deux fioles se rapprochent de la fiole des Alyscamps, conservée au Musée Borély, et de la fiole de Saint-Seurin. Une troisième (collection Campana, n° 10330), provenant sans doute d'Italie, et de dimensions moindres, ressemble aux n°s 3217 et 3218 du Musée Borély [1].

Enfin, M. Michon me signale encore un exemplaire brisé, qui faisait partie de la collection Nelidow, vendue récemment à la galerie G. Petit, et toute une série dans la collection Niessen, de Cologne : ceux-ci ont été trouvés à Cologne même; la longueur varie de 120 à 435 millimètres [2].

La provenance tyrienne de trois fioles du Musée Borély, des huit du Musée de Picardie et de celle du Louvre, leur ressemblance avec celles d'Arles, de Nîmes, de Gaillac-Toulza, de Rouen, de Bordeaux, de Cologne paraissent confirmer l'opinion de M. Clermont-Ganneau à l'Académie des Inscriptions (séance du 13 mai 1910), lors de la

1. Le département oriental du Louvre ne contient, par contre, aucun vase analogue. Je dois ce renseignement à une très obligeante communication de M. Dussaud.

2. *Beschreibung römischer Altertümer gesammelt von C. A. Niessen, Britischem Consul in Cöln*, 1911, t. I, p. 49, n°s 767-778 et t. II, pl. XLII.

présentation par M. Camille Jullian de la fiole de Saint-Seurin. Le type en est syrien. La présence de ces objets dans des régions très différentes de la Gaule paraît attester, d'ailleurs, que la fabrication en était commune et qu'ils n'ont pas été importés d'Orient.

« Ces petites bouteilles », écrivait Sansas à propos des fioles découvertes en 1850 à Saint-Seurin, « portaient sur les parois des traces d'une matière dont la nature n'a pas été reconnue par l'analyse, mais qui paraissait être le résidu d'un liquide depuis longtemps évaporé. » La fiole découverte à Bordeaux en 1910 présentait aussi, à l'extérieur et à l'intérieur, des enduits d'apparence, d'épaisseur et de nature diverses. Mon collègue M. G. Denigès, professeur de chimie biologique à la Faculté de Médecine, a bien voulu les examiner et en faire l'analyse microscopique et chimique. De sa minutieuse étude il résulte que le récipient a contenu de la crème de tartre, « produit qui ne peut provenir que d'un liquide primitivement introduit dans ce récipient ». Ce liquide était du vin, « qui a probablement abandonné sur les parois du vase des traces de sa matière chromotannique, plus ou moins complètement recouverte de carbonate de chaux et qui, en outre, a laissé déposer des grains très nets et très caractéristiques de crème de tartre »[1].

C'est la seconde fois seulement que la chimie est parvenue à reconnaître dans un vase la présence d'un vin antique. Berthelot avait fait l'expérience, en 1877, sur un tube à renflement coudé entre deux ampoules. Ce tube avait été trouvé aux Alyscamps. Il était fermé et contenait 25 centimètres cubes environ d'un liquide jaunâtre. Berthelot y reconnut du vin. Sa découverte eut un grand retentissement. Il terminait ainsi sa communication à l'Académie des Sciences : « J'ajouterai que l'on rencontre fréquemment dans les tombeaux romains des fioles et autres vases renfermant des sédiments rougeâtres, qui pourraient bien, dans certains cas, avoir contenu du vin à l'origine; mais le liquide s'est évaporé, n'étant pas préservé, comme le nôtre, par un scellement hermétique. » Et en note : « Les sédiments mériteraient d'être l'objet d'une analyse chimique approfondie, malgré les causes nombreuses d'altérations ou de mélanges qui ont pu influer dans le cours des siècles sur leur composition[2]. » Ces observations donnent tout leur prix à la découverte de M. Denigès, qui a, comme on l'a vu, opéré sur un vase ouvert et sur de faibles résidus. Il est regrettable

1. G. Denigès, *Sur la présence de résidus tartriques du vin dans un vase antique.* Bordeaux, 1910, in-8° de 4 pages (extrait du *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, juillet 1910). — La démonstration très élégante de M. le professeur Denigès a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences (séance du 23 mai 1910).

2. *Analyse d'un vin antique conservé dans un vase de verre scellé par fusion* (*C. R. de l'Académie des sciences*, 1877, pp. 1060-1063. — Cf. *Rev. archéol.*, nouv. sér., 1877, t. XXXIII, pp. 392-396).

que l'analyse chimique n'ait pu être faite, dans d'aussi bonnes conditions, sur les fioles signalées par Sansas [1].

L'usage de pourvoir les morts de vin est très ancien. Il s'explique par la croyance que le vin est un préservatif contre les dangers et aussi un breuvage expiatoire : de là son emploi dans les sacrifices en l'honneur des morts, à qui l'on offre du vin pur non mélangé. A côté de cette croyance, on en trouve une autre, d'origine plus ancienne peut-être et d'un sens plus profond. Chez Homère, les ombres qui se pressent autour de la fosse creusée par Ulysse reprennent vie en buvant le sang que le héros y a fait couler. Le sang fut donc, à l'origine, considéré comme capable de rendre la vie aux morts, du moins dans une certaine mesure. Le vin, source d'énergie physique pour les vivants, s'est substitué au sang, dont il a la couleur, et il a joué auprès des morts le même rôle [2].

La fiole trouvée à Saint-Seurin est-elle chrétienne? Nous l'ignorons. Le sarcophage qui la contenait ne portait aucun signe, aucune inscription. Sansas ne doutait pas du christianisme des fioles qui furent découvertes en 1850. La présence d'un vase funéraire ayant contenu du vin ne paraît pas, en tout cas, une objection à cette hypothèse. Chez les premiers chrétiens, l'usage de pourvoir les morts de vin a dû d'autant plus aisément se maintenir que l'assimilation du vin au sang était un des dogmes essentiels de la religion nouvelle. Le vin déposé dans le sarcophage ne serait-il pas, dès lors, un symbole de vie, une assurance de survie, un acte de foi dans la résurrection finale du mort?

PAUL COURTEAULT.

1. Ces fioles ont disparu. « J'ai vu », dit Sansas *(loc. cit.)*, « à l'époque de la construction [du chœur], tous ces objets recueillis dans la sacristie de Saint-Seurin ; j'ignore ce qu'ils sont devenus. »

2. Cf. Karl Kircher, *Die sakrale Bedeutung des Weines im Alterthum*, Giessen, 1910, pp. 10, 27, 75, 77-78, 84-85 (coll. des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*).

SUR LES MOULES DE LA GUERCHE

Je n'en ai parlé qu'une fois, en 1899, et pour réserver mon opinion[1]. En ce temps-là, à vrai dire, je les condamnais à part moi sans restriction, et beaucoup d'autres avec moi[2].

Depuis, je n'ai cessé de les examiner, et chaque fois mon hostilité à leur endroit a diminué, et j'ai trouvé plus de raisons de les accepter.

MONUMENT D'ARLON.

Comme ils forment une collection assez imposante, comme leurs figures (s'ils sont authentiques) sont d'une importance capitale pour l'archéologie gallo-romaine, j'estime nécessaire d'ouvrir une enquête sur leur origine et leur nature. Et nous offrons cette *Revue* à tous ceux qui voudront nous aider à la faire.

I

Voici une première observation.

Un moule de La Guerche présente une femme en geste d'orante, les deux mains tendues et ouvertes. Cette femme porte des ailes. — Il peut s'agir d'une déesse gauloise. On connaît maintenant une déesse gauloise pourvue d'ailes, sorte de Victoire ou de Bellone

1. *Revue*, 1899, p. 148, note 4.
2. Entre tous, Déchelette, *Vases*, 1904, II, p. 188-189.

gauloise[1]. Et le dieu au serpent d'Arlon[2] se présente dans un geste d'orante semblable à celui de la femme de La Guerche. — Je trouverais surprenant qu'un faussaire eût imaginé ce double type divin, ailé et d'orante.

C. J.

1. Cf. *Revue*, 1905, p. 239, 246, 247. — Cf. aussi le monument du Musée d'Épinal, C., XIII, 4709 : *dex* ou *deo Camulorici*, « image d'une femme aux nattes retombant sur les épaules ».

2. Cf. *Revue*, 1911, p. 348-9.

MOULE DE LA GUERCHE.

FERRIERS ET FERRIÈRES ANTIQUES

[Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs le questionnaire suivant. Il est destiné à faciliter un travail que M. le marquis de Tryon-Montalembert prépare sur *la métallurgie du fer dans la Gaule*. Nous leur serions reconnaissant de lui adresser les réponses, 5, rue Monsieur, Paris. — C. J.]

Existe-t-il dans votre région des amas anciens de scories de fer?

Sont-ils disposés par amas coniques, ou par lits étendus? Leur forme est-elle régulière ou non? Les scories sont-elles vitrifiées, légères ou très denses?

Quelle est la disposition géographique et topographique de ces amas? Sont-ils sur des sommets ou au bord des cours d'eau? Sont-ils à proximité de fortifications préhistoriques ou du Moyen-Age? Quels sont leurs noms?

Ont-ils été fouillés ou exploités, et a-t-on trouvé parmi les scories des médailles gauloises ou romaines, des tuiles à rebords ou des poteries? Connaît-on des voies romaines certaines du pays, pavées avec ces scories?

A-t-on rencontré, parmi les trouvailles, des figurines ou des statuettes, particulièrement de Vénus anadyomène?

A-t-on analysé les scories, et les analyses indiquent-elles la présence de fondants? Comment avoir connaissance de ces analyses? Le combustible demeuré en fragments dans les scories est-il du charbon fait en meules, ou du bois?

Sait-on d'où provenait le minerai employé?

De quelle sorte est le minerai du pays?

Fait-on encore, dans la région, du fer par la méthode catalane, au charbon ou au bois? Connaît-on encore des fondeurs nomades, comme ceux qu'on appelait autrefois selon les provinces: épingliers, magniens ou peireroux? Travaillent-ils la fonte de fer?

Existe-t-il dans les environs des ferriers, des vestiges des fours qui les ont produits? Quels sont ces vestiges?

Connaît-on d'autres traces des établissements métallurgiques: fosses pour l'extraction de la glaise des fourneaux, fondations, terrassements, etc.?

A-t-on trouvé des restes de moulins à martinets, des fragments de tuyères et des outils?

Existe-t-il des traces de travaux anciens de mines ou de minières, des vestiges de puits de descente ou de sondage? Des localités voisines des ferriers portent-elles les noms de Caves, Bois des trous, etc.?

Si l'on a repris des exploitations anciennes, a-t-on rencontré des galeries, et à quelle profondeur? Comment étaient forés les puits ou descenderies, verticalement ou obliquement? Restait-il des traces de boisages?

Reste-t-il des documents écrits ou des traditions locales, relativement à l'exploitation de ces mines et à leur abandon?

Des légendes ont-elles subsisté au sujet des ferriers et de leurs auteurs: enchanteurs, sorciers, fées, etc.?

Parmi les scories de la région, y en a-t-il qu'on puisse attribuer nettement aux temps de la fin du néolithique ou aux premiers temps du fer?

Enfin, y a-t-il des ouvrages sur cette question, qui aient été publiés dans la région, en dehors des travaux des sociétés savantes?

Marquis de TRYON-MONTALEMBERT,
Associé correspondant national
de la Société des Antiquaires de France.

QUESTIONS HANNIBALIQUES[1]

XI

NOUVELLE ADHÉSION AU CLAPIER

(Planches II, III, IV)

Spenser Wilkinson, *Hannibal's March*. Oxford, Clarendon, 1911; in-8° de 48 pages et 4 cartes.

Ceci est moins un volume qu'une brochure, mais c'est une brochure bien faite. L'auteur est professeur d'histoire militaire, mais il connaît les textes, il a étudié les principaux livres, il a vu les lieux, et il est extrêmement sobre de discussions et de raisonnements : ce qui est un mérite rare en matière hannibalique. — En ce qui concerne la chose importante, le lieu du passage, il se décide pour le Clapier[2], proposé par le colonel Perrin. Et je comprends son choix. D'abord le Clapier, qui n'est qu'un dérivé du Cenis, permet de faire suivre à Hannibal, depuis le Rhône, des routes naturelles, faciles et conformes aux textes. Et ensuite il y a, au Clapier, la célèbre vue de la plaine, si adéquate aux récits anciens. Et cependant, je ne peux pas, du moins je ne peux pas encore me rallier au Clapier. Le col est si difficile! Il y a là si peu de place pour un camp, si peu de facilités pour le repos d'une armée. Le séjour devait y être bien dur à l'automne! La vue des Alpes y est avant la fin de la montée, et non pas au début de la descente, comme le portent les textes. Et puis et surtout, il y a le fameux raidillon de l'escalier vers l'Italie! M. Wilkinson se tire d'affaire, comme d'autres, en faisant faire à la cavalerie d'Hannibal le détour par la Corniche et par Tuglia : mais alors, il faut sacrifier les textes. J'aime mieux les sacrifier pour la vue, et rester au Cenis, au moins jusqu'à nouvel ordre. — M. Wilkinson place le premier combat près de Grenoble, en faisant passer Hannibal par les derniers caps du Vercors (Saint-Quentin-

1. Voyez *Revue*, 1907, p. 18-47; 349-350; 1908, p. 79-84; 1909, p. 33-46.

2. Je ferai un gros reproche à l'auteur. Il n'a pas connu la description la plus précise, la plus éloquente en faveur du Clapier, et de l'homme qui connaît le mieux les Alpes, celle de M. Ferrand (*Revue des Études anciennes*, 1908, p. 79 et suiv.). Nous donnons ici trois vues photographiques des abords immédiats du Clapier, dues à M. Ferrand.

Noyarey). J'ai des doutes. Pourquoi Hannibal n'aurait-il pas suivi la route facile du Graisivaudan? Il faudrait, pour donner raison à l'auteur, prouver d'abord que le bec de l'Échaillon, qui domine cette route, la rendît impraticable à l'époque ancienne. Et puis, il faudrait prouver que les textes placent si près du Rhône le premier combat, l'entrée en montagne. Pour moi, je pense toujours à le mettre à l'entrée de la Maurienne, là où est le commencement de la grande montagne. — M. Wilkinson place le passage du Rhône entre Arles et Tarascon. Il suit là-dessus M. Colin, qui a remis en honneur une très ancienne et sage opinion.

C. JULLIAN.

Mon cher Professeur,

Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu me communiquer l'étude de M. Wilkinson sur la marche d'Hannibal. J'en ai *écrit* la traduction complète. Cet ouvrage est très important parce qu'il est *anglais*. Vous connaissez la malheureuse disposition de l'esprit public en France. On ne s'intéresse qu'aux œuvres de l'étranger. Une idée, une œuvre artistique, une invention produite par un Français n'est considérée comme bonne en France que si elle a été adoptée à l'étranger. C'est la consécration nécessaire.

De là vient l'importance de ce travail, car il n'a rien de bien neuf, et ce n'est en somme qu'un résumé de l'excellente étude de M. le capitaine (aujourd'hui commandant) Colin.

M. Wilkinson a eu connaissance de ce travail de M. Colin, puisqu'il le mentionne quelque part, mais je ne crois pas qu'il l'ait eu sous les yeux, comme ceux de M. le colonel Perrin et de M. le lieutenant Azan, car il y aurait sûrement fait plus d'emprunts. Il indique au cours de son étude qu'il est allé trois fois sur le col du Clapier, mais qu'il n'est descendu qu'une fois sur Jaillon et jamais sur Touille. Il dit d'ailleurs qu'il n'est point alpiniste, et il ne s'étonne guère que beaucoup d'observations aient pu lui échapper : aussi demande-t-il l'avis d'un alpiniste qui s'intéresserait à Hannibal.

J'ai cependant trouvé dans son ouvrage une observation utile, ou neuve, ou qui ne m'avait pas frappé jusqu'alors : il est vrai qu'elle ne se rapporte pas au passage des Alpes, mais au passage du Rhône. C'est la suivante : des deux textes-sources, il résulte qu'une partie du passage a été effectuée sur des « monoxyles ». Les auteurs disent bien que les radeaux et les barques se tenaient en amont pour les protéger contre la violence du courant; il me paraît néanmoins certain que ce

n'est que dans la partie *paresseuse* du Rhône, c'est-à-dire en aval de Tarascon, qu'un semblable passage ait pu être effectué. D'autre part, M. Wilkinson présente, avec plus de raisonnement et plus de force persuasive que tout autre, l'explication des quatre journées de marche qui séparaient de la mer le lieu du passage, et il en explique la brièveté (40 à 50 kilomètres en tout) par des raisons qui paraissent très bien déduites.

Il faut reconnaître que cette détermination du lieu de passage très peu en amont d'Arles, entre Fourques et Tarascon, aide à la computation des distances en faveur du Clapier et dispense des détours exagérés en lesquels le colonel Perrin fait user le temps de l'armée.

Wilkinson se met ici d'accord avec Montanari pour l'emplacement de l'Ile en la région de l'Isle-sur-Sorgues, et il peut appliquer presque sans difficulté le fameux passage — l'interpolation d'après beaucoup — « il tourna à gauche et passa chez les Tricastins, contourna les Voconces, etc. » Il est vrai qu'il lui faut revenir à la leçon première Scoras et en faire la Sorgues!!! Après tout, ce n'est pas absolument impossible.

Mais pour le col Clapier, il n'a retenu et ne met en avant qu'un, un seul argument, c'est celui de la vue des plaines de l'Italie. Je comprends que puisqu'il y est allé et a pu constater *de visu,* cela lui ait paru capital, mais étant donnée la façon ultra-vigoureuse dont cet argument avait été combattu et presque ridiculisé par les anciens partisans de tous les autres cols, il me paraît qu'il aurait fallu en faire une défense un peu plus efficace. Il ne parle ni des *invia,* ni de la fertilité des plateaux inférieurs du mont Genèvre et même du mont Cenis qui exclut la détresse des éléphants pendant leurs trois jours d'attente, il semble se tromper sur l'emplacement du glacier dell Agnello et ne prend certainement pas garde à l'altitude (2,854 mètres) du col d'Ambin.

J'espère que le professeur Patrucco, secrétaire du comité du Congrès de Verceil, fera bientôt imprimer la communication que j'ai présentée à ce Congrès, et dont je lui ai laissé en mains le manuscrit. J'en ferai faire des tirages à part et vous y trouverez condensées les observations qui me paraissent décisives en faveur du Clapier...

H. FERRAND.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Doublets toponymiques. — L'étude des noms de lieux au voisinage des forêts a ceci de particulièrement intéressant, qu'elle montre bien la superposition, pour le même fait, des couches celtique, romaine et française. A ce point de vue, la forêt de Sénart et ses abords est assez complète. Par exemple aux Ormoy[1] correspondent les Limoges[2], Limeil de ces parages et d'ailleurs (Limetz, Limay, Limours, Linas, pour ne parler que de Seine-et-Oise[3]), les Bergeries (peut-être) aux *Athegiolæ*[4] d'Etiolles; à Épinay peut répondre Draveil ou *Dravernum* (qui viendrait du celtique *draen*[5], « épine »); et je doute fort que Corbeil ne rappelle pas le Cormier. Il est possible que les linguistes trouvent des difficultés à ces rapprochements: mais la toponymie, comme le rappelait récemment M. Vendryès (*Revue*, p. 211, 1911), est si capricieuse!

Grégoire de Tours. — Extrait des *Études* publiées par la Compagnie de Jésus, 20 mars 1911, p. 665 et suivantes: *La culture classique de saint Grégoire de Tours*, par Pierre d'Hérouville. — A abordé un sujet qui n'est pas intact, mais qui mérite, je crois, un gros travail d'ensemble. Je ne m'explique pas encore bien la décadence de la latinité en Gaule après 450.

Lim = « **cerf** » en celtique. — On a paru étonné que je visse dans *lim-* le radical celtique signifiant « cerf ». Je croyais la chose connue et acceptée. Je m'appuie, pour le penser: 1° sur le fait que les anciens appelaient *limeum* l'herbe qui tue le cerf, et que ces noms de plantes meurtrières sont souvent ceux de leurs victimes; 2° de ce fait que Pline traduit expressément (XXVII, 101) *limeum* par *cervarium;* 3° sur

1. Il y avait un Ormoy du côté de Tigery, disparu après 1800 (phénomène fort curieux, qui a été l'objet d'une remarquable étude de M. Coüard, *Une Communauté lilliputienne avant la Révolution*, 1910, Versailles, extrait).

2. Le Limoges de Seine-et-Marne; je ne crois pas qu'il ait aucun rapport avec la ville homonyme. Un ancien texte donnerait *Limodium* (Lebeuf, éd. de 1883, t. V, p. 134).

3. Limours, *Lemausum;* Limay, *Limaium;* Linas, *Limaias* dans le plus ancien texte, 936 (cf. Cocheris, *Dict. des anciens noms des communes de Seine-et-Oise*, Versailles, 1874, p. 41).

4. Cocheris, p. 36; diminutif d'*Athegiæ (Attegia)*, qui a donné Athis près de là. Holder, t. I, c. 240 et 246, fait venir ce mot d'un nom de femme. Je ne crois pas. — La véritable étymologie a été donnée au moins dès Valois. — Cf. *Corpus*, XIII, 6054 : *Deo Mercurio attegiam teguliciam.*

5. Cf. Holder, t. I, col. 1313.

le nom de peuple *Lemovices*, qui ne peut guère venir que d'un nom de bête, comme les *Brannovices* du corbeau ; 4° sur les noms de ville, ou source, ou rivière, *Limonum, Lemonum, Limonius, Limonia*, dont je ferai la source du cerf, comme *Epona*, du cheval, *Bebrona*, du castor, *Damona*, du daim (M. Déchelette y a pensé, *Manuel*, II, p. 451), *Sirona*, du serpent (??), etc., etc. (remarquez qu'aujourd'hui bien des sources de France s'appellent encore « fontaine de la vache », « de la jument », « du serpent », etc.). — Et c'est pour cela que je tenais à distinguer expressément ce radical *lem-* d'un autre *lem-* ou *lim-*, signifiant « ormeau » (cf. plus haut), et d'un troisième *lim-*, signifiant « marais », celui-là plus ancien peut-être, se rapprochant du grec λίμνη, se retrouvant dans les mots de *Lemane* (la Limagne, le « marais » d'autrefois), de *Lemannos* (le lac Léman), de *Lemanæ* (le port anglais de Lympne, qui est en plein marécage, Romney Marsh, ce qui me ferait écarter le rapprochement λιμήν).

Boulogne-sur-Seine. — L'inscription de Tibère (*Revue*, p. 200-1, 1910) ayant attiré l'attention sur les localités du nom de Boulogne, je dois rappeler que Boulogne près de Paris doit son nom à l'établissement fait, sur ce point, en 1320, d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-de-Boulogne-(sur-mer[1]). Il s'agit là d'un de ces transferts de nom et de culte qui ne sont pas plus rares au Moyen-Age (voir par exemple, pour Tournai, *Revue*, 1911, p. 97) que dans l'Antiquité. Cf. ce qui suit.

Transferts de culte. — Ernst Schmidt, *Kultübertragungen*, dans la collection *Religionsgeschichtliche Versuche*, t. VIII, fasc. 2, 1910 (Giessen, Tœpelmann).

César. — Le bulletin périodique de la littérature de Jules César, dû à M. Meusel, et toujours impatiemment attendu, vient de paraître dans les *Jahresberichte des philologischen Vereins*, t. XXXVII, p. 30 et suivantes.

Le chien préhistorique. — Résumé d'une communication de M. Trouessart à l'Académie des Sciences, 27 mars 1911 : « Les naturalistes et les paléontologistes ne sont pas encore arrivés à se faire une opinion ferme sur l'origine du chien domestique. Dans un des plus récents travaux qui traitent de cette origine, le professeur Studer[2], de Berne, dit formellement : « La question de savoir si nos chiens » domestiques dérivent d'une race à part, qui aurait vécu dans le qua- » ternaire, ou d'une des espèces sauvages telles que le loup, le chacal, » reste encore ouverte jusqu'à présent. »

» Cependant, dès l'année 1877, le professeur Jeitteles, de Vienne,

1. Voyez le gros ouvrage de M. Penel-Beaufin, *Histoire... de Boulogne*, etc., Boulogne, Doizelet, 1904-5, 2 v. in-8°.

2. [Studer, *Die præhistorischen Hunde*, dans les *Mémoires de la Société paléontologique suisse*, t. XXVIII, 1901, où l'on trouvera une très riche bibliographie du sujet.]

avait proposé de considérer le *canis pallipes* de l'Inde comme représentant l'ancêtre sauvage du chien domestique. Mais Jeitteles entoure ce rapprochement de telles restrictions, il semble même si mal connaître le petit loup de l'Inde qu'il n'a pu convaincre la plupart des naturalistes qui sont venus après lui. Bien plus, il figure sous le nom de *canis matrisoptimæ*, en le rapprochant à la fois du chien domestique et du *canis pallipes*, un crâne quaternaire qui présente tous les caractères du loup *(canis lupus)*. L'idée qui semble prévaloir aujourd'hui (et c'est notamment celle de M. Studer), c'est que le chien domestique descendrait d'une espèce européenne, éteinte depuis le quaternaire. M. Trouessart, professeur au Muséum, ne partage pas cette opinion. Si les caractères craniens ont quelque valeur, on peut, dit-il, dans une note que M. Edmond Perrier analyse, affirmer que la souche principale, sinon unique, de nos races de chiens domestiques est le petit loup *(canis pallipes)* de l'Inde. Il ne fait de réserves que pour les chiens de l'ancienne Égypte qui, d'après quelques naturalistes, descendent peut-être d'un chacal africain. Le chien domestique apparaît brusquement dans l'Europe occidentale, à l'époque de la pierre polie, dans les kjökkenmöddings du Danemark, puis dans les palafittes de la Suisse. Dans ces dernières on trouve déjà deux races distinctes : le chien des tourbières *(canis palustris)*, voisin de nos braques, et le chien de l'âge du bronze, analogue au chien de berger ou aux chiens courants. Les documents zoologiques, paléontologiques et archéologiques sont d'accord pour nous faire admettre que ces deux races ont été domestiquées d'abord dans l'Asie méridionale, puis introduite en Europe, comme la plupart de nos animaux domestiques. A l'époque quaternaire, la civilisation a dû être plus précoce dans l'Inde qu'en Europe. Tandis que tout le nord et l'ouest de ce dernier continent, y compris le massif des Alpes et la vallée du Rhône, étaient ensevelis sous un épais manteau de glace, les plaines de l'Hindoustan, plus privilégiées, échappaient à l'extension des glaciers des montagnes. Une industrie primitive, pastorale et agricole, pouvait s'y développer. Le chien domestique, descendant du *canis pallipes*, s'y était déjà diversifié en plusieurs races, semblables au *canis palustris* et au chien de l'âge du bronze, races que l'on retrouve, sans changements, dans toute l'Asie méridionale. C'est vraisemblablement par les steppes de la Russie et la vallée du Danube, restées libres des glaces, que ces deux formes canines ont été amenées par les migrations successives des peuplades asiatiques, qui ont laissé leurs débris dans les palafittes de Suisse et les terramares d'Italie. »

Fouilles en Suisse. — De M. Viollier :

1° *Ausgrabungen des Schweizerischen Landesmuseum : die Gallischen Gräber in Langdorf bei Frauenfeld* (extrait de l'*Anzeiger*, n. s., t. XII): placées par M. Viollier vers 200 av. J.-C. (n'est-ce pas un peu tôt ?).

Dans l'une, entre les dents du mort, monnaie d'or (quart de statère) imitée des philippes. Le rite serait emprunté par les Gaulois aux Méditerranéens. Je n'en suis pas sûr. Qui nous dit que quelques objets du mobilier funéraire des temps de Hallstatt n'étaient pas destinés aux dieux de l'enfer ou aux droits de passage? Après avoir payé en nature, les Gaulois, une fois pourvus de monnaies, payèrent en espèces[1].

2° *Tombe romaine de Sierre (Valais)* (*id.*, n. s., t. XI): du milieu du Ier siècle; à remarquer le bracelet d'argent en forme de massues; ce type est d'ordinaire des temps barbares; mais, d'après la date [certaine] de la tombe, il doit donc remonter plus haut, beaucoup plus qu'on ne pense. En revanche, cette tombe permet de prolonger la date du type du bracelet valaisan à têtes de serpent.

3° *Un curieux ornement de tête de l'époque barbare* (extrait de la *Revue Charlemagne*), fouille de Kaiser-Augst. Il s'agit d'un collier [?] avec quatre bâtonnets et une chaînette. Je doute qu'il faille descendre jusqu'au IVe siècle : la plaque de Gorgone, trouvée avec, paraît du Haut Empire.

Épées repliées. — M. Viollier a repris la question dans un article de la *Revue archéologique* (1911). Sur trente-six épées découvertes en Suisse, au nord des Alpes, aucune ne présente ce rite. En revanche, au sud des Alpes, dans le Tessin, sur trente-trois épées trouvées à Giubiasco, treize sont repliées. Or, ces épées sont de La Tène II et III. Donc ce rite n'appartiendrait pas, dit M. Viollier, à l'époque gauloise primitive. L'auteur remarque qu'à Giubiasco, outre les épées, les lances pouvaient être courbées de manière à être rendues inutilisables. Je crois bien qu'on devra généraliser ce genre d'observations et que bon nombre d'objets destinés aux morts étaient ainsi mutilés : les trous qu'on rencontre dans certains vases de mobilier funéraire doivent avoir cette origine. On commence du reste à s'apercevoir que cet usage de gâter le mobilier funéraire, partie ou totalité, est un usage très général (Reinach, *Cultes*, III, p. 152). MM. Pottier et Reinach l'ont bien constaté à Myrina, non pas les premiers, mais avec une précision qui, semble-t-il, n'avait pas encore été donnée jusque-là (*Nécropole*, p. 103). C'est un usage semblable qui fait, chez certains peuples de maintenant, déchirer les vêtements destinés aux morts (*ibid*, p. 104).

Quant au but de cette coutume, il faut se résigner encore à l'ignorer. Il est probable que, à différentes époques, on lui a fait signifier des choses différentes. Précaution contre les violateurs de tombeaux, ont dit les uns[2]. D'autres croient à des précautions contre les morts (cela

1. Nous reviendrons là-dessus à propos du récent travail de M. Déchelette, *Les origines de la drachme et de l'obole*, extrait de la *Revue numismatique*, 1911.

2. C'est dans une intention pareille que Roland, avant de mourir, veut briser son épée.

serait vrai peut-être de l'épée repliée), qu'on redoute de voir marcher contre les vivants.

Reste la question de savoir si Polybe s'est trompé en parlant des épées gauloises qui se tordent au combat. A parler franchement, je continue à croire Polybe. Polybe est un des écrivains les plus réfléchis, les plus observateurs de l'Antiquité, il est un de ceux qui ont vu le plus de choses par eux-mêmes, il parle d'événements presque contemporains et il a dû voir des événements presque semblables. Si la trouvaille d'épées repliées l'avait conduit à imaginer la scène des Gaulois faussant leurs épées dans la bataille, ce serait vraiment un bien misérable écrivain. Et, à ce compte, il ne faudrait rien croire ni de lui ni de personne.

Arnemetici[1]. — A propos des doublets toponymiques dont nous parlons plus haut (p. 344), en voici un assez curieux. — Le Musée de Nîmes[2] possède un autel qui porte cette seule inscription :

ARNEMETICI

On l'interprète d'ordinaire comme s'il s'agissait des habitants de la terre d'Argence près de la rive droite du Rhône[3]. Mais en réalité, le mot doit se décomposer en *ar-* = παρά et *nemet-* = « *lucus* ». *Arnemetici*, ce sont les habitants du hameau qui s'est constitué à l'entrée d'un bois sacré. — Et, si l'hypothèse étonne, qu'on songe à la localité de Dantelu, en Lorraine, autrefois *ante lucum*[4]. Et qu'on songe à nos *Capdebosc* et noms similaires. — L'inscription a été trouvée à Jonquières, dans les ruines du château : et il y a près de là un très vieux bois. Nous sommes sur la grande route de Nîmes à Tarascon, et près de la frontière des Volsques et des Salyens : il s'agit là d'un sanctuaire de frontière sur grande route[5].

L'homme au serpent d'Arlon. — M. Waltzing (*Musée belge*, p. 217-220) croit à la stèle funéraire d'un charmeur de serpents, M. Salomon Reinach à l' « exaltation » religieuse du serpent cornu des Gaulois. De même, M. Welter, dans le dernier fascicule de la *Revue archéologique* (févr. 1911, p. 62-3). Ce qui me ferait croire à un dieu, c'est le manteau sur les épaules nues du personnage, c'est le geste hiératique des mains levées et ouvertes « à l'orante ». Ce qui fait croire à M. Reinach et à d'autres qu'il s'agit du serpent gaulois, c'est que la

1. Résumé d'une communication faite à l'Académie des Inscriptions le 7 avril 1911.
2. *C. I. L.*, XII, 2820.
3. En dernier lieu, Holder, *s. v.*
4. *Mém. des Antiquaires de France*, t. VII, p. 216. Cf. Andelu en Seine-et-Oise, etc.
5. [*Arlempdes*, dans la Haute-Loire (Jacotin, *Dict. top.*, 1907), appelé *Harnempde* dans un document du XIIIe siècle, doit être le même mot qu'*Arnemetici*, comme l'a conjecturé M. Antoine Thomas (*Nouveaux Essais*, 1904, p. 41). — A. Longnon.] — Il doit y avoir en France d'autres localités semblables. M. Thomas cite *Arnempdis* (Arrevieille) près d'Aniane dans l'Hérault, Arlende d'Allègre dans le Gard.

bête est cornue. Je ne peux pas encore me résoudre à abandonner l'hypothèse d'un dieu oriental ou orientalisé. — Le geste est celui des druides dans Tacite, *Ann.*, XIV, 30 : *Preces diras manibus sublatis ad cœlum fundentes.* Voir l'image plus haut, p. 337, reproduite d'après une épreuve aimablement fournie par M. Waltzing. — Maintenant, il y a matière de concilier l'opinion de M. Waltzing et la mienne, en se rappelant ce fait constant en Gaule, que le dieu y est figuré souvent dans l'attitude du prêtre.

Oppida celtiques. — Beaupré, *l'Oppidum de Sainte-Geneviève* à Essey-les-Nancy, résultat des fouilles de 1910. Extrait des *Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine.*

Le long du Rhin et du limes. — Voyez la bibliographie donnée par M. Anthes dans le *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine,* 1911, page 134 et suivantes.

L'enquête sur les oppida. — Contribution considérable (la 3e) dans le dernier numéro du *Bericht über die Fortschritte der rœmisch-germanischen Forschung* en 1910; Anthes, *Ringwallforschung,* etc. 44 pages.

La Gaule chrétienne. — Voyez le nouveau livre de M. Scott Holmes, cité p. 317, n. 1, agréable récit, science bien présentée, méthode intermédiaire entre l'hypercritique et le traditionnalisme.

Vopiscus et la vita Taciti. — Le travail de M. Hohl, élève de M. Kornemann à Tubingue (thèse, 1911, *Vopiscus und die Biographie des Kaisers Tacitus,* gr. in-8° de 93 p.) est extraordinairement poussé, et, parmi tant d'écrits parus depuis vingt-cinq ans sur l'*Histoire Auguste,* je n'en connais pas qui ait plus fouillé et labouré le sujet : 93 pages presque in-4°, très serrées, sur quelques pages de latin. Je n'en connais pas non plus qui soit plus destructif, où l'on multiplie davantage l'usage des doublets, des analogies, des réminiscences. Le travail lu, on se trouve en présence, pour Tacite, du néant presque absolu. L'*Histoire Auguste,* le document presque unique sur le IIIe siècle, n'existe plus. Et peut-être est-ce parce qu'il est unique qu'il est si difficile de le défendre. J'hésite toujours à y voir une fraude des temps théodosiens. Et de ce que, par exemple, l'auteur a mis *deus* et non *dii,* je ne m'inquiète pas. Et si Vopiscus déclare que *exercitus sine principe stare non possit,* je ne suis pas convaincu que cela vienne du *sine te stare non possit* du panégyriste d'Autun. J'ai déjà dit souvent les profondes inquiétudes que je ressens à constater le jeu des comparaisons et chez les philologues et chez les archéologues. Mais quelle richesse de lectures chez M. Hohl!

Fonds de cabane à Malaucène et foyers à Sorgues, par E. Duprat, Caen, 1911, extrait des *Comptes rendus du Congrès arch.* de 1909, Avignon.

Mines d'or et d'étain en Limousin. — Nous signalons à nos lecteurs les très intéressants aperçus donnés par le Dr Drouet dans une revue, ma foi ! gaie, vivante et instruite, comme nous en voudrions dans chacune de nos provinces (*Limoges illustré*, 1er et 15 juillet 1909).

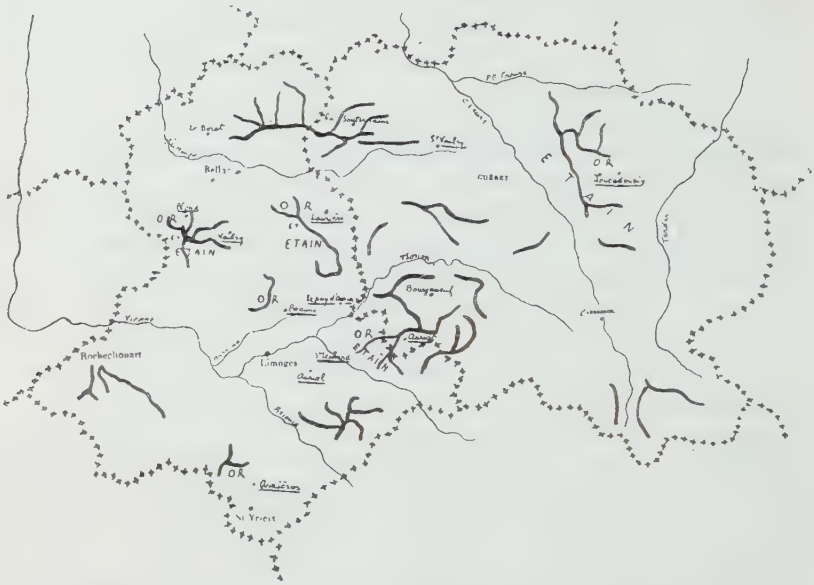

Grâce à l'obligeance de M. Drouet, nous pouvons reproduire le cliché qui accompagne ses articles. Leur titre est *Les mines d'étain et d'or du Limousin et le commerce préhistorique de l'Orient.*

Monnayage de Tétricus. — M. Blanchet ne croit pas à l'imitation par des Barbares des monnaies de Tétricus. Il croirait plutôt à des ateliers clandestins sous ce règne. Les arguments qu'il apporte semblent très forts. — *Numismatique des empereurs gaulois*, etc., p. 597 du Congrès de Bruxelles.

L'or limousin. — Par une pétition en date du 2 avril 1911, M. Maurice Loir, domicilié à Paris, rue du Helder, 5 (IXe arrondissement), sollicite une concession de mines d'arsenic, or et métaux connexes, sur le territoire des communes du Chalard et de Ladignac, arrondissement de Saint-Yrieix *(Journal officiel)*.

Hyères-Olbia. — De M. le colonel de Poitevin de Maureillan, conservateur du Musée d'Hyères : 1° *Pomponiana (Olbia)* [*et*] *San-Salvadour*, Toulon, Impr. régionale, 1907, in-8 de 128 pages, nombreux dessins, riche relevé de poteries, bronzes, ruines de tout genre; 2° *L'Emplacement d'Olbia*, 1909 (Aix, extrait des *Annales de Provence*). — Cf. *Revue*, 1910, p. 73 et s., et *Acad. des Inscr. et B.-L.*, séance du 12 mai 1911.

Les Bituriges *fondateurs de Bourges et de Burdigala*, par P.-A Delboy. Bordeaux, Gounouilhou, 1911, in-8° de 23 pages, extrait de l'ouvrage intitulé *Origines celtiques des langues de l'Occident*, par le même auteur. Cf. *Revue*, 1910, p. 301.

Bronze doré en Gaule (cf. 1909, p. 357, 1910, p. 417). — Voyez *Corpus*, XII, 1904 : *tegulas æneas auratas*.

Les vases planétaires. — M. J. Kossinna (*Mannus*, 1910) croit qu'il s'agit de dieux gaulois importés en Germanie. — Nous avons exposé ici le contraire, 1908, pp. 73, 174, 272. — M. Kossinna, si sévère quand on ne le cite pas, ne mériterait-il pas parfois un pareil traitement? L'hypothèse que le vase de Gundestrup est également un vase planétaire a été indiquée ici même (1908, p. 73). A mon sens, tous ces vases sont des semainiers, disposés de manière à ce que chaque jour le dieu du jour se trouvât en face d'une lampe ou de quelque objet de culte. Voyez un semainier d'une autre espèce à Dijon, *Corpus*, XIII, 2869.

Le svastika en Gaule. — Comme il est délicat de conclure à l'aide de l'archéologie et de l'épigraphie! Je trouve sur une tombe de Carpentras (XII, 1207) la figure du svastika. Et j'ai été tout d'abord tenté d'y voir un des rares exemples de ce symbole dans les milieux celto-romains. Mais la famille de la défunte renferme les noms de *Maurilio, Maurilla*, et je me demande si ce ne sont pas des Africains qui ont porté avec eux, jusqu'en Vaucluse, leur symbole.

Vocontii = viginti (cf. *Revue*, 1907, p. 172-4.). — A rapprocher de ce sens l'institution la plus originale du pays des Voconces, celle des *vigintiviri* (Hirschfeld, XII, p. 162).

Fouilles de Périgueux. — Le rapport que nous avons annoncé, *Revue*, 1911, p. 208, vient de paraître. Il porte pour titre : *Fouilles de Vésone (Compte-rendu de 1909)*, Périgueux, Joucla, 1911, in-8° de 44 pages et 13 planches.

Pays des Buch = Boiates. — C'est en effet du pays de Buch ou de l'ancienne cité des *Boii* ou *Boiates* (cf. *Revue*, 1899, p. 243 ; 1905, p. 74) qu'il est question dans le charmant discours de M. Durègne, lu à l'Académie de Bordeaux (*Une cité antique au bassin d'Arcachon*, in-8° de 12 pages, 1911). Nous croyons savoir que M. Durègne prépare un inventaire d'ensemble de toutes les antiquités du pays de Buch. J'espère que pour un travail de ce genre, aucune collaboration ne lui fera défaut.

Tricontii (cf. *R.*, 1907, p. 172-173) dans l'inscription de Gélignieux *C. I. L*, XIII, n° 2494. Que cela signifie *triginta*, tous les celtistes sont d'accord maintenant. On hésite sur le sens, non du mot, mais de la chose. Il me paraît s'agir des trente convives qui étaient d'usage dans les repas des fondations funéraires (*C. I. L.*, XII, 3861) : *Dum non minus in perpetuum triginta sint*. — M. Loth, qui cite cette inscription

comme argument, ne croit cependant pas à ce sens, et interprète *tricontii* par les mois de trente jours. Tout en n'étant point d'accord, sur ce point avec lui, j'avoue être fort ébranlé par la lecture de son remarquable travail sur l'inscription de Gélignieux (*Ac. des Inscr., c. r.* de 1909).

Chronologie. — Ginzel, *Zeitrechnung der Juden, Naturvölker sowie der Rœmer und Griechen;* Leipzig, Hinrichs, 1911. T. II d'une œuvre capitale.

La Bretagne romaine. — Sagot, *La Bretagne romaine*, avec six cartes et plans. Paris, Fontemoing, 1911, grand in-8° de XVIII-418 p. Le premier grand travail paru en France sur ce sujet.

Les monnaies au crocodile. — Amardel, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1910.

Histoire des armes. — Nous signalons ou rappelons à nos lecteurs l'existence de la revue allemande (Dresde) *Zeitschrift für historische Waffenkunde*, qu'on trouvera à la Bibliothèque nationale.

Le cheval limousin. — Conclusions de cinq articles donnés par le Dr Drouet dans *Limoges illustré* (1er fév.-1er juin 1910):

« Je crois avoir suffisamment démontré l'origine africaine du cheval du pur sang, par suite du cheval limousin. Si l'on tient absolument à témoigner de la reconnaissance à ceux qui ont fait connaître cette bête magnifique, ce n'est pas aux Arabes qu'on la doit, mais à l'Égypte qui plus de mille ans avant l'ère avait apprécié ses qualités, et aux Phénico-Carthaginois qui, peu de temps après, l'ont répandu dans le monde. »

Xanten. — Sous ce titre, M. Steiner publie chez Joseph Bær, à Francfort, le catalogue détaillé du Musée de cette ville. C'est le premier d'une série qui comprendra tous les catalogues des musées archéologiques de l'Allemagne de l'Ouest et du Sud, collection faite par la Commission romano-germanique de l'Institut archéologique. Quand l'Institut français abordera-t-il la collection des catalogues de nos musées archéologiques provinciaux? — La collection nouvelle est d'ordre purement scientifique.

CAMILLE JULLIAN.

De Pachtere, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique,* t. III : *Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie.* Paris, Levieux, 1911, in-8° de 120 pages.

Excellent et peut-être le meilleur de la série.

C. J.

BIBLIOGRAPHIE

A.-P. Lemercier, *Les Pensées de Marc-Aurèle*, traduction française. Paris, Alcan, 1910; in-8° XXIV-237 pages.

Le nouveau traducteur de Marc-Aurèle n'a point à s'excuser « des ressemblances, voire des identités » qui rappelleront à ses lecteurs les quatre ou cinq précédentes versions françaises des *Pensées*. C'était son droit et son devoir de les connaître et d'en profiter. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir trop été gêné par elles : pour les « remaniements » qu'il a dû lui aussi faire subir à un texte souvent inintelligible, il s'est réservé toute liberté de conjecture; aux passages difficiles mais non suspects, notamment à ceux qui avaient mis ses devanciers en désaccord, il ne s'est pas toujours ingénié à trouver un sens nouveau. L'expression est, comme il convient, aisée et simple. On s'avise à peine, en lisant ce livre, que c'est une traduction : et, là où l'on cherchait un homme, on ne rencontre pas un auteur. Toutes les versions françaises des *Pensées* ne méritent peut-être pas ces éloges. Cette fidélité réfléchie du traducteur à son texte suppose une sérieuse pratique et un sens très sûr de la phrase grecque et de son rythme. M. Lemercier n'a pas admiré dans le style de son auteur ce qui appartenait à la langue même, et, si respectueux qu'il fût de la lettre comme de l'esprit, il a sagement laissé au grec ses hellénismes. Il a déjà, puisqu'il conseille cette étude « à de plus jeunes » que lui « et de plus habiles », comparé la langue des *Pensées* à celle des *lettres à Fronton*, à celles aussi des œuvres de Plutarque, d'Épictète et de Sénèque, et il s'est ainsi persuadé que le disciple de Rusticus se souciait peu du *nombre* et du *trait*. Comme l'original, la nouvelle traduction témoignera que les plus hautes méditations peuvent s'exprimer « sans effort, sans apprêt » et sans art, que toute éloquence n'est pas forcément oratoire, et qu'un grand moraliste peut dédaigner les effets de style.

C'est par là surtout qu'elle mérite l'estime des lettrés. Le format et la disposition du livre, qu'on peut lire sans être arrêté par les renvois, l'absence même de toute discussion et de tout commentaire philosophique, l'index des noms propres où l'on pourra trouver des rapprochements intéressants et des éclaircissements superflus semblent la destiner à un assez grand public, malgré la concurrence des autres traductions qui représentent déjà Marc-Aurèle sur les rayons des bibliothèques. Les philosophes en discuteront la terminologie, tout en

reconnaissant que la plupart des mots stoïciens du grec des *Pensées*, et parce qu'ils sont grecs et parce qu'ils sont stoïciens, n'ont pas en notre langue d'équivalents exacts, et que l'expression correspondante dans la version française doit trop souvent varier, selon le contexte. Approximations et divergences fâcheuses, si dans tout système les termes représentent des concepts précis et spéciaux, et si c'est sur eux en somme que l'on raisonne. Il ne serait donc pas surprenant que M. Lemercier eût cherché par exemple le mot unique qui pût convenir partout où Marc-Aurèle avait dit ὁρμή, ni qu'il eût un moment voulu noter dans sa traduction une différence de sens entre ces trois mots parents : αἰτία, αἴτιον et αἰτιῶδες. Mais il ne pouvait *a priori* se flatter d'y réussir.

Il y a dans les *Pensées* vingt-neuf exemples d'ὁρμή : à leur place j'ai lu chez M. Lemercier dix-neuf fois « vouloir », trois fois « volonté », une fois « élans volontaires », une fois aussi « résolutions ». Était-il impossible de faire de ces « résolutions » et de ces « élans volontaires » des « volitions » ? C'est encore ce mot, ou « volonté » ou « vouloir » que le traducteur aurait écrit dans les deux pensées VI, 50, et VIII, 28, s'il n'avait dans l'une changé le texte, et laissé une lacune dans l'autre. Restent donc trois passages où l'ὁρμὴ apparaît involontaire : deux (III, 6 ; IV, 22) où M. Lemercier reconnaît en elle nos « élans » ou notre « instinct », un (VI, 16) où il l'a oubliée au cours d'une énumération. Insuffisante comme toutes les autres, du moins comme toutes celles qui tiennent en un mot, la traduction qu'il pouvait cependant conserver neuf fois sur dix, et qu'il a eu le mérite de proposer le premier, se recommande d'un texte de Stobée (*Ecl.*, II, 160), où la βούλησις nous est donnée, avant l'instinct et l'appétit, comme le type de l'ὁρμὴ raisonnable. Je ne pense pas, en revanche, qu'aucun témoignage d'origine stoïcienne nous autorise à chercher dans Marc-Aurèle une distinction de la forme et de la cause ; du moins, il y a toute une lettre à Lucilius (la 65me) où Sénèque les identifie et soutient contre Aristote que l'une n'est qu'une partie ou un aspect de l'autre, en déclarant expressément qu'il rapporte la doctrine même du Portique : *Dicunt stoïci nostri duo esse in rerum natura, ex quibus omnia fiant, causam et materiam...* Sous les noms d'αἰτία, αἴτιον, αἰτιῶδες et d'ὕλη, οὐσία, ὑλικόν, οὐσιῶδες, ce couple antithétique de la cause et de la matière se présente fréquemment dans les *Pensées*. Il est vrai que l'auteur y ajoute parfois, et presque uniquement dans son dernier livre, le *temps* que durera l'objet ou l'individu considéré et le *rapport* de celui-ci à l'être universel, c'est-à-dire, en un sens, sa fin : mais d'abord, χρόνος et ἀναφορά, s'ils existent en soi hors de notre esprit qui les pense, ne sont pas des principes, ou, comme disent souvent les stoïciens, des souffles spécifiquement distincts de la cause efficiente ; puis et surtout, le nom de cette dernière, en aucune de ces énumérations, ne paraît jamais

accompagné d'un autre nom, qui soit la forme. Si de tels passages embarrassent le traducteur, la faute en est, il faut le reconnaître, à Marc-Aurèle. Pour reprendre contre lui les termes mêmes de l'argumentation de Sénèque contre Aristote, c'est « trop, ou trop peu » de ces quatre principes, qu'il lui arrive, en supprimant le « temps », de réduire à trois, et parmi lesquels d'ailleurs il ne compte jamais « le mouvement, ni le lieu » : trop, si le « temps » et le « rapport » sont déjà inclus dans la *cause;* trop peu, si le principe unique qui détermine la matière est autre chose ou quelque chose de plus que la somme du « temps », du « rapport » et de la *forme*. Mais il est sûr qu'αἰτία (VIII, 3) et αἴτιον (IX, 37) quand ils sont seuls en face de ὕλη, et αἰτιῶδες (V, 13) quand il s'oppose à ὑλικὸν, s'équivalent absolument. Sénèque nous en a par avance indiqué la traduction adéquate. On ne courrait évidemment aucun risque à la conserver même dans les énumérations qui nous laissent un doute. Αἰτία, qui n'y figure jamais, ayant cédé la place aux formes adjectives et neutres, et qui ne fait qu'une seule fois antithèse à l'un des noms de la matière, a été correctement traduit par les prédécesseurs de M. Lemercier et par lui-même, sans hésitation ni divergence (je ne fais état ici, comme il est juste, que des passages où αἰτία est un terme philosophique, non de ceux où il n'est qu'un mot du langage courant, et où, signifiant « faute, motif, prétexte, pourquoi » [1], il signifie encore « cause » plutôt que « forme »). Avec la même constance, on a tenu à toujours et partout écrire « forme » pour αἰτιῶδες, sans égard à la doctrine de l'École ni aux exigences du contexte. On a ainsi fait dire à Marc-Aurèle que la matière était le vêtement et l'écorce de *la forme* (XII, 8), ou que l'âme était *la forme* du corps (V, 13), et l'on a pensé qu'une telle définition suffirait (IV, 21) à rendre compte de la destinée humaine. Pierron, le premier en France qui ait voulu — ou paru — voir la même différence d'αἰτία à αἰτιῶδες qu'à εἶδος ou qu'à μορφή (deux mots absents du lexique des *Pensées*), et qui l'ait affirmée et maintenue d'un bout à l'autre de son livre avec une extraordinaire rigueur, s'est du moins expliqué dans une note rectificatrice (note V, p. 332), où il définit αἰτιῶδες en identifiant la « cause » et la « forme ». M. Michaut a supprimé toute glose, sans s'arrêter aux scrupules de son prédécesseur. Pour M. Lemercier, la distinction de la « forme » et de la « cause », respectivement représentées par αἰτιῶδες et αἰτία, est d'une telle conséquence qu'il est prêt (VIII, 7, note 170) à corriger en αἰτιώδους un αἰτίου qu'on pourrait interpréter comme αἰτίας. C'est qu'il conclut de la différence des emplois à celle des sens : et nous avons vu que dans les *Pensées*, αἰτιῶδες s'oppose toujours, αἰτία ne s'oppose qu'une fois (VIII, 3) à un mot désignant la matière. Mais il eût fallu examiner de plus près le second terme de

1. Par exemple : I, 17 : παρὰ τὴν ἐμὴν αἰτίαν. — VI, 1 : οὐδεμίαν αἰτίαν ἔχει τοῦ κακοποιεῖν. — VI, 41 : οὐδεμία αἰτία καταλείπεται. — VI, 44 : διὰ τίνα αἰτίαν ;

l'antithèse. Au substantif αἰτία répond le substantif ὕλη; à l'adjectif neutre αἰτιῶδες, l'adjectif neutre ὑλικόν. Ceci, cinq fois sur six, l'auteur ayant, la sixième (XII, 8), employé une métaphore; même une fois (VIII, 11), Marc-Aurèle a redoublé l'expression et joint οὐσιῶδες à ὑλικόν. La rime αἰτιῶδες-οὐσιῶδες suffirait à prouver que les trois adjectifs s'appellent l'un l'autre, et qu'il y a entre eux les mêmes rapports de sens qu'entre les substantifs d'où ils sont dérivés. Peut-être marquent-ils mieux que ceux-ci le mélange intime et la confusion totale des deux principes — l'actif et l'inerte — qui font tout ce qui est, l'instabilité de l'un comme de l'autre, enfin l'abstraction pure qui les isolera pour les définir; et peut-être le neutre d'αἰτιῶδες a-t-il été généralement préféré pour désigner l'un des termes de cette analyse au neutre d'αἴτιος, beaucoup plus ancien dans la langue courante et dans la langue philosophique, précisément parce que celui-ci, à l'usage, était devenu (comme ἀγαθόν, καθῆκον, κτλ.) un véritable nom commun. Je crains que ces intentions et ces nuances subtiles ne soient intraduisibles en français. En renonçant à distinguer αἰτιῶδες d'αἰτία, on évitera du moins la contradiction de donner au seul αἴτιον les deux traductions de ces deux mots. Tout comme αἰτιῶδες, en effet, il désigne parfois dans les *Pensées* le « principe efficient et formel » (ainsi qu'a dit Pierron, mais en note), par opposition à la matière à laquelle il est uni; et parfois, tout comme αἰτία, il exprime le « principe efficient et formel » d'un objet ou être individuel en regard de ceux des autres, ou par rapport à l'universelle raison. Les termes étant ici définis par les antithèses, on a dû faire d'αἴτιον, dans le premier cas la « forme », et la « cause » dans le second. Naturellement, Pierron a eu certaines hésitations, et a laissé parfois la seconde traduction empiéter sur la première. Naturellement aussi, M. Michaut n'a pu admettre toutes ces dérogations à la règle. Après Pierron, il l'a oubliée pourtant au moins une fois, et là où elle lui eût été sans doute le plus utile (V, 23). Cette nouvelle contradiction serait-elle fatale? A son tour, le dernier interprète, qui n'a pas voulu l'éviter, nous dit que tout s'écoule et change, « la *substance,*... les *énergies*... et les *causes* ». Qu'est-ce que les énergies? Et qu'est-ce que les causes? La pensée ne serait-elle pas plus claire, si l'on pouvait lire ici : « la *matière,*... les *énergies*... et les *formes* »? — J'ai signalé plus haut un autre passage, où le même voisinage d'ἐνέργεια avait dû faire oublier à M. Lemercier, ainsi d'ailleurs qu'à M. Michaut, le rapport ordinaire d'αἴτιον à οὐσία, et où, tout en écrivant « cause », le premier s'est demandé si l'on ne pourrait pas lire αἰτιώδους.

Il est inutile de poursuivre sur d'autres exemples la même enquête. Aucune version française des *Pensées* ne nous permet — et aucune, *a priori*, ne pouvait nous permettre — de constituer en notre langue l'équivalent littéral de l'*Index grec* de M. Stich. Si je signale deux,

entre vingt, des difficultés insolubles que M. Lemercier a dû rencontrer à son tour, ce n'est certes pas pour lui reprocher de les avoir léguées intactes à ses successeurs; c'est plutôt pour rappeler, au moment où l'épreuve de grec devient facultative à notre concours de l'agrégation de philosophie, cette vérité d'évidence que pour qui veut, non pas lire, mais étudier Platon, Aristote ou Marc-Aurèle, la meilleure traduction n'est qu'une aide, et que la pensée des philosophes ne peut être pénétrée que dans leur texte. Voici, d'une part, trois mots grecs : M. Lemercier, après d'autres, n'en trouve que deux en français pour les remplacer; et peut-être eût-il couru moins de risques à les confondre. Voici, d'autre part, ὁρμή, dont les anciens nous ont donné la définition exacte; mais, n'ayant à son usage aucun terme d'une compréhension égale, M. Lemercier a dû le traduire tantôt par « vouloir », tantôt par « instinct », selon le contexte; et peut-être l'a-t-il traduit mieux que personne. Or, de l'instinct au vouloir l'écart est considérable. Dès lors, ne pourra-t-on pas dire : Peu importe l'échange des synonymes « volonté », « résolution » ou « vouloir » ? et de même : Peu importe qu'ἀναφορά, employé huit fois par Marc-Aurèle, soit représenté chez M. Lemercier par quatre noms différents (« rapport, — résultats, — but, — conséquence[1]), s'il était impossible de conserver dans les huit passages le même mot : « rapport » ? Ce raisonnement, ou plutôt ce prétexte, serait discutable et dangereux; car autre chose est la traduction de 200 pages éparses, autre chose celle d'un livre de 200 pages, surtout d'un livre de philosophe; et la cohérence la plus rigoureuse est le mérite propre de celle-ci. Trop souvent, les prédécesseurs de M. Lemercier — tous ses prédécesseurs, hélas ! — et M. Lemercier comme eux, pour un même terme grec qui ne les arrêtait pas, ont étalé dans leur livre les richesses de leur vocabulaire, écrivant ici un synonyme et là un autre, selon la cadence de la phrase ou l'inspiration du moment. Les mots obscurs et difficiles sont à peu près les seuls dont on ait cherché en français, sinon l'équivalent unique, tout au moins celui qui pût convenir à la plupart de leurs emplois : la constance de la traduction en semblait garantir l'exactitude. Pourquoi n'avoir pas appliqué partout la même règle ? Du premier au dernier livre des *Pensées*, deux noms (« vouloir » et « instinct »; — « rapport » et « fin ») suffisaient à traduire soit ὁρμή, soit ἀναφορά. Pour rendre φαντασία, δόγμα, λόγος σπερματικός, il n'y avait qu'un mot ou qu'une expression à trouver et à conserver. M. Lemercier a trouvé les mots « représentation » et « dogme », qui lui étaient d'ailleurs indiqués, l'un par la tradition[2], l'autre par Juvénal, raillant

1. Deux de ces mots, « résultats » (XII, 8) et « conséquence » (VII, 4), me paraissent d'ailleurs impropres, surtout le dernier qui implique une correction du texte grec.

2. Cette tradition remonte aux Romains, qui, avant l'époque de Marc-Aurèle, traduisaient déjà φαντασία par *repraesentatio*. Pierron et ses successeurs s'y sont géné-

(*Sat.* XII, 121) les *stoïca dogmata*. Mais, pour trente exemples de φαντασία et vingt de δόγμα dans les *Pensées*, je n'en compte chez le dernier traducteur que dix-huit de « représentation » et deux seulement de « dogme ». En réalité, il serait facile d'adapter l'un ou l'autre de ces deux mots à tous les passages où M. Lemercier a cru devoir leur préférer soit « idée », « vision », « image », « apparence », « fantaisie », « conjecture », soit « idée », « opinion », « jugement », « principe », « doctrine ». On demanderait seulement au lecteur d'admettre que le « dogme » pût être faux, comme la « représentation » mensongère, et d'y voir non pas un article de foi, mais un simple jugement pratique, que chacun fait pour soi-même, suivant lequel il ordonne ses actes et qu'il nous est toujours loisible de « redresser », comme tout autre jugement, s'il n'est pas « droit ». Nous sommes, j'imagine, assez détachés de la théologie pour rendre sans effort au mot son sens large. Il se définirait d'ailleurs de lui-même et par son aspect encore grec et par tous ses emplois : il y a dans Descartes ou dans Pascal des termes plus embarrassants que celui-là. Dans aucune *Pensée*, il ne semble plus nécessaire que dans la seconde du livre VII. Là, tout en marquant la dépendance des δόγματα et des φαντασίαι, Marc-Aurèle a retrouvé pour parler des premiers le cri d'Antigone (vers 456-457) prête à mourir pour les lois non écrites qui « vivent toujours ». S'il n'y met pas — et n'a pas lieu d'y mettre — le même accent de révolte et de défi, du moins son émotion lui échappe-t-elle encore à deux reprises : « Pourquoi me troubler?... Tu vas pouvoir ressusciter! » Évidemment, ce ne sont pas des « jugements » quelconques qui l'intéressent à ce point, mais les décrets de la conscience réglant toute la vie morale; non pas seulement l'idée de « *penser* juste », mais bien celle d'« *être un* juste ». M. Lemercier aurait été mieux en garde contre la conjecture qui l'a séduit (ὀρθῶς οἴει, cf. note 118), s'il avait pensé à accorder d'un bout à l'autre des *Pensées* sa traduction de δόγμα, — ou tout au moins évité de traduire par le même mot français deux mots grecs différents. Ici, en écrivant « jugement », il semble confondre δόγμα avec κρῖμα. Ailleurs, il lui donnera le sens d'« idée » (VIII, 14) comme à φαντασία (VIII, 51), ou celui d'« opinion » (IX, 29) comme à ὑπόληψις. Ces incertitudes ne paraissent pas attester une attention suffisante à la valeur des termes. — De même pour λόγος σπερματικός, l'expression la plus matérialiste peut-être de tout le vocabulaire stoïcien; je serais tenté de reprocher à M. Lemercier de l'avoir aussi, à chaque rencontre, traduite un peu vite et sans enquête préalable à travers les *Pensées*. Elle y est trois fois : elle a été rendue par trois locutions différentes (« vertu génératrice », « raison génératrice »,

ralement, mais non pas toujours conformés. Quant au mot « dogme », la première traduction française des *Pensées* où il se rencontre est, je crois, celle qui forme le fascicule V de la *Bibliothèque des Universités du Midi*.

« principes générateurs »), également incolores, où rien ne blessera le lecteur délicat, mais où est effacé tout ce qu'il y avait en elle de singulier et de barbare.

Pour les philologues, M. Lemercier a joint à sa traduction un appendice critique. Le texte de la seconde édition (1903) de Stich, qu'« il était suffisant, dit-il (Introduction, ligne 4), pour son travail de suivre pas à pas », ne lui a pas suffi, puisqu'il nous prévient qu'il ne l'a « pas toujours maintenu ». Mais avant d'en admettre les leçons ou de hasarder des conjectures nouvelles, il n'a pas voulu connaître les articles où M. Polak (avant 1903) dans l'*Hermès* et M. Léopold (après 1903) dans la *Mnémosyne* ont, en étudiant le *Vaticanus* (A), défini à leur tour la parenté et la valeur respective des manuscrits des *Pensées;* et, plus sévère apparemment pour ses compatriotes que l'école de Leyde, il n'a pas tenu compte de leur plus récent travail critique sur Marc-Aurèle, que pourtant il connaissait. Il ne sied point ici de plaider *pro domo*[1]. MM. Polak et Léopold auraient mis le traducteur en défiance à l'égard du *Darmstadinus* (D), et l'auraient détourné peut-être de supprimer à la fin de la pensée III, 4, toute une proposition, sous prétexte qu'elle manque dans ce manuscrit; en plus d'un passage difficile, ils lui auraient proposé la lecture la meilleure. M. Lemercier a du moins amplement profité de l'*apparatus* de Stich, empruntant à peu près à tous les philologues qui avaient étudié les *Pensées*, et adoptant en général la bonne conjecture. Pour les siennes propres, c'est toujours le texte imprimé qui les lui suggère. C'est à peine si deux ou trois fois il se réfère à une variante de manuscrit : encore se trompe-t-il quand il décore la *vulgate* du nom de « manuscrit V » (note 124), ou quand (VII, 2, note 117) il tente un compromis entre la *lectio difficilior* et l'autre. M. Stich avait bien compris que la correction réclamée par ce passage devait conserver des traces des deux mots (ἢ et γὰρ) qui sont inintelligibles dans A, et dont la suppression rend si claire la phrase de la vulgate : la restitution du traducteur, qui déplace un mot (πως), en ajoute deux (δέ, ἀλλά), en change un autre (ἃς en ἐκείνας), et efface ἄλλως et μή, est inadmissible pour plusieurs raisons, mais d'abord parce qu'elle supprime γάρ.

1. Notons seulement quelques rencontres de conjectures que M. Lemercier n'a point signalées : VI, 42. Stich : καὶ ὁ μεμφόμενος καὶ ὁ ἀντιβαίνειν πειρώμενος καὶ ἀναιρεῖν τὰ γιγνόμενα. Traduction de Couat : « même celui qui blâme la marche des choses, celui qui s'y oppose et qui veut les détruire. » Lemercier, note 111 : καὶ ὁ ἀντιβαίνων καὶ ὁ πειρώμενος ἀναιρεῖν τὰ γιγνόμενα. — VII, 48. Stich : ἐπισκοπεῖν δεῖ καὶ τὰ ἐπίγεια, ὥσπερ ποθὲν ἄνωθεν, κατὰ ἀγέλας, στρατεύματα, γεώργια κ τ λ. Fournier : ὥσπερ ποθὲν ἄνωθεν, πάντα ἀγέλας κ τ λ. Lemercier, note 152 : « Je préfère, au lieu de κατά, lire πάντα, mais en le reportant un peu plus haut : τὰ ἐπίγεια πάντα. » Le texte était clair sans ce déplacement, qui impute arbitrairement une seconde faute aux copistes, mais qui suffirait à établir, si elle était en cause, la bonne foi du dernier correcteur. — X, 7. Stich : ὅσα φύσει περιέχεται. Lemercier, note 233 : « Peut-être ὅσα περιέχεται. De même, plus bas, au lieu de εἰ δὲ φύσει κακόν, je lis εἰ δὲ κακόν. » Même note chez Couat-Fournier, page 209.

M. Lemercier a fait quatre sortes de corrections : pour la grammaire, — pour le sens, — dans les noms propres, — dans les citations. Les premières sont peu, mais encore trop nombreuses. Dans τοῦτο μάθε, καὶ ὀρθῶς οἴει (déjà substitué à ὀρθῶς εἶ, VII, 2), et dans ἐπίλεγε καὶ οὐδέν σοι γίνεται (VIII, 49), il n'y a pas lieu de remplacer par des futurs (οἰήσει, γενήσεται) les présents unis par καὶ aux impératifs dont ils marquent la conséquence immédiate. Le tour est vif, non incorrect; symétriques, les deux phrases se garantissent l'une l'autre. De même, la répétition de l'expression ἡ ἐκτὸς αἰτία (IX, 6; IX, 31) aurait dû la protéger. Elle est suspecte à M. Lemercier (note 204) parce que dans le *Prométhée* (vers 330) ἐκτὸς αἰτίας signifie « en dehors de toute accusation ». Mais que peut prouver le texte d'Eschyle contre celui de Marc-Aurèle? Le même mot ne peut-il être adverbe et préposition[1]? En revanche, le traducteur a raison de noter l'incorrection du tour ἀνέχεσθαι αὐτῶν καὶ ἀπέχεσθαι (V, 33 = note 87). Déplacer αὐτῶν ou écrire αὐτοὺς n'explique pas la faute. M. Lemercier intervertit les deux verbes : comme ils ne diffèrent que d'une lettre, on ne saurait imaginer de correction plus discrète; et l'on admettra sans peine qu'un scribe se soit inconsciemment et mal à propos souvenu du précepte ἀνέχου καὶ ἀπέχου. — Le sens et l'expression ont gagné à d'autres retouches, aussi légères, en plusieurs phrases que la critique avait acceptées jusqu'ici : dans les pensées I, 16 (note 9), et VIII, 32 (note 181), où il a suffi d'ajouter soit une seule lettre entre deux noms, soit un verbe à la fin du paragraphe[2]; I, 17 (note 15), où le masculin a remplacé le neutre; IX, 28 (note 214), où la substitution de τὰ καινὰ à κἀκεῖνα a permis d'effacer trois mots lourdement répétés; III, 4 (note 32), où une ligne transposée par les copistes a été reportée à la suite du mot qui l'annonçait[3]. On retiendra aussi le verbe par lequel M. Lemercier termine la pensée II, 2 (note 21). A la suite de l'accusatif τὸ μέλλον, les manuscrits A et D donnent ἀποδύεσθαι, qui serait absurde, la vulgate ὑποδύεσθαι, qui signifie parfois « rentrer sous terre », et auquel on voudrait pouvoir attribuer le sens de « craindre ». La plupart des éditeurs ont ici retouché le texte, écrivant l'un ὑποδείσασθαι, l'autre ὑποδεῖσαι, un autre ὑπιδέσθαι. M. Lemercier lit ἐποδύρεσθαι, inadmissible parce que ce verbe eût régi le datif, mais facile à changer en un composé transitif, tel qu'ἀποδύρεσθαι, qui, en passant d'un manuscrit à l'autre, aurait perdu son ρ. La rançon de ces restitutions

1. Un autre remaniement inopportun est celui du début de la pensée IX, 2 (note 202) par Coraï, que M. Lemercier approuve. Dans χαριεστέρου μὲν ἦν ἀνδρός..., ἂν est-il plus nécessaire qu'à côté de χρῆν (il faudrait), εἰκὸς ἦν, ἐξῆν au sens irréel? Cf. Kühner-Gerth, *Griech. Syntax*, I, p. 204, sqq.

2. La correction d'εἰς en πρὸς dans le même passage me semble inutile.

3. Il est possible que le groupe ainsi reconstitué τουτέστι τῆς ἰδίου ἡγεμονικοῦ παρατηρήσεως passe pour une glose. A ceux qui, comme moi, n'en doutent guère M. Lemercier aura du moins donné une raison de supprimer l'absurde τουτέστι.

excellentes, ce sont les tentatives moins heureuses, plus de vingt corrections, ingénieuses mais inutiles, d'expressions incontestées[1], — quelques négations arbitrairement introduites dans le texte pour l'interprétation abusive d'un mot voisin[2], — certaines fautes de langue inattendues, suppression du qualificatif d'un accusatif de qualification (VI, 41, note 110: στῆναι στάσιν; cf. Koch, *Gramm. grecque*, traduite par Rouft, § 83, 8), attribution à Marc-Aurèle d'une forme homérique (ὄψεαι, IX, 29, note 218), — ou bien, si le passage avait été déjà revu par d'autres, des conjectures de surcharge impliquant parfois dans un même mot deux fautes d'origine et de nature différentes. Ainsi, οἶει proposé par M. Stich à la pensée VII, 2 suggère (note 118) οἰήσει à notre traducteur. Or ce mot n'aurait pu devenir le εἶ de la vulgate et le double εἶ εἰ du *Vaticanus* 1950 que si les copistes s'étaient laissé tromper par les yeux et par les oreilles : par les yeux, qui auraient confondu le C et l'Є lunaires; par les oreilles, qui n'auraient pas su distinguer deux ou même trois *i* consécutifs (OI-H-EI). J'ai dit plus haut que le futur n'était pas nécessaire en ce passage; on pourrait surtout objecter que, n'étant pas un atticiste et se contentant de la langue commune, Marc-Aurèle devait écrire οἰήσῃ. Mais il n'est pas besoin de ces raisons irréfutables pour écarter οἰήσει. Il suffit, si vraiment ce qu'on lit dans la vulgate et dans l'édition de Stich n'est déjà (et rien ne le prouve) qu'une conjecture de Xylander, et si la leçon inintelligible de A (ὀρθῶς εἶ εἰ) est notre unique donnée, que de toutes les corrections proposées celle de M. Lemercier soit la seule qui ne porte pas en elle une explication *immédiate* de la faute. En un autre endroit (VIII, 8, note 172) où la leçon des manuscrits, ἀναγινώσκειν, se défend par les mêmes raisons qu'il invoque pour la changer[3], il méconnaît pareillement le premier mérite d'une

1. Notes 20, 23, 43, 50, 57, 63, 71, 72, 95, 122, 125, 130, 165, 167, 173, 174, 206, 212, 222, 237, 271, etc.

2. M. Lemercier lui-même, dans sa traduction de la pensée V, 9, et dans sa note 73, donne deux sens différents à la phrase où Coraï a conjecturé le verbe δήξει, d'ailleurs barbare sous cette forme active. On peut être « rongé » d'impatience ou « rongé » par le remords; on peut supporter impatiemment d'obéir, ou avoir le remords de *ne pas* obéir à la raison. Des deux interprétations, il faut évidemment préférer celle qui n'ajoute pas μὴ au texte : mais la première correction (δήξει), en raison même de son ambiguïté, n'est-elle pas déjà suspecte? — A la pensée III, 4 (note 34), οὐ ne doit être inséré entre μεμνημένος et διατελεῖ que si l'on fait du participe (et c'est l'erreur de M. Lemercier) un synonyme de φανταζόμενος. Or μεμνημένος exprime une observation ou une expérience constante; φανταζόμενος, une supposition inquiète et jalouse, fausse peut-être. D'ailleurs, οὐ διατελεῖ signifie, non : « il ne perd pas son temps à... », mais : « il lui arrive de... »; *nonnunquam*, et non pas *nunquam*. — Au contraire, c'est la suppression de μὴ que demande le traducteur à la dernière phrase de la pensée XI, 8 (note 279). Mais il reconnaît n'avoir pas vu clair dans le passage. Il a été trompé sans doute par une correction inutile de Morus, dans laquelle il semble avoir pris pour des indicatifs les impératifs ὁμοθαμνεῖ, ὁμοδογματεῖ.

3. Pour justifier sa lecture, ἀνανήφειν οὐκ ἔξεστιν, où il met « le sens d'une interrogation pressante », M. Lemercier invoque ces mots de la pensée VI, 31 : ἀνάνηφε

conjecture antérieure à la sienne (πάντα γινώσκειν), très simple, très claire, et, de son propre aveu, « très ingénieuse » : celui de n'ajouter que deux lettres au texte. Le mot qu'il a traduit (ἀνανήφειν) en diffère bien davantage, malgré la confusion possible des groupes NH et ΓΙΝ en écriture onciale. Cette seule ressemblance nous permet de dire que, sans y réussir comme ailleurs et comme d'autres, M. Lemercier a du moins ici encore essayé, pour sa part, d'*amender* le texte : il est intervenu témérairement en plusieurs passages qu'il déclare ingénument s'être contenté de « remanier ». *Remanier,* c'est, dans un groupe de mots, retrancher la plupart des lettres du début, pour en ajouter un peu plus loin, en compensation, de toutes différentes (VIII, 51, note 196); c'est changer, supprimer, déplacer les copules (VII, 2, note 117); c'est transposer de la troisième à la deuxième personne tous les verbes et tous les pronoms d'une longue phrase (X, 11, note 244); c'est tenir beaucoup plus de compte pour la restitution que l'on cherche d'une citation étrangère que des leçons des manuscrits (VII, 58, note 160). C'est se passer des secours de la paléographie et se libérer des entraves du texte. Mais le texte subsiste, inexpliqué, et condamne le « remaniement »[1]... — L'étude des noms propres et des citations des *Pensées*, et même des réminiscences qu'on y peut saisir, a suggéré enfin à M. Lemercier plus d'une conjecture intéressante. Celle de la note 258 (X, 31), en particulier, devra être conservée : καὶ Σευῆρον ἰδών, Κρίτωνα ἢ Ξενοφῶντα φαντάζου, au lieu de : καὶ Ξενοφῶντα ἰδών, Κρίτωνα ἢ Σευῆρον φαντάζου. Mais je dois signaler que M. Léopold l'avait proposée le premier. D'autres sont plus douteuses : en premier lieu, parmi les restitutions de noms propres, parce que nous ne saurions espérer connaître et retrouver tous ceux qu'a évoqués Marc-Aurèle en ses douze livres. Mais si telles de ces corrections, souvent savantes et fines (notamment XII, 27, note 325), peuvent être trop hardies pour nous convaincre, elles sont assez séduisantes pour que nous ayons presque autant de peine à les rejeter qu'à les admettre. Quant aux imitations ou aux emprunts, dont il est certain que beaucoup nous échappent, ne sommes-nous pas parfois tentés d'en découvrir qui n'en sont pas? Il ne semble pas d'ailleurs que Marc-Aurèle se soit piqué d'exactitude en ses citations. M. Lemercier l'a noté plusieurs fois : il cite toujours de mémoire, et presque toujours inexactement, même les poètes (notes 250 et 267, aux pensées 21 et 34 du livre X). Seul, Épictète (cette observation est intéressante)

καὶ ἀνακαλοῦ σεαυτόν. Pour expliquer et maintenir le texte traditionnel, ἀναγινώσκειν οὐκ ἔξεστιν, il nous suffira de nous reporter à la pensée II, 2, où on lit : Ἄφες τὰ βίβλια · μηκέτι σπῶ. Οὐ δέδοται.

1. Quelques passages qui ont choqué tous les éditeurs des *Pensées* et dont il me semble qu'aucun n'a eu raison sont représentés (il le fallait bien) dans la traduction de M. Lemercier, comme dans les autres : mais le texte n'en a pas été restitué. Ainsi VI, 14 (note 100) : Τὸ ... κεκτῆσθαι ne signifie certainement pas : « Et ils possèdent... ».

paraît lui être vraiment familier. « S'il le résume, on sent qu'il le sait par cœur » (XI, 34, note 307). Il se peut donc qu'« une révision attentive du texte de Marc-Aurèle reste nécessaire », et qu'il demande à être « confronté avec Plutarque... et avec tous les stoïciens » : mais il sera prudent de ne pas trop attendre de cette comparaison. Sans doute, le modèle, reconnu à propos, nous peut éviter de fausses conjectures : ainsi Usener, dont Stich avait négligé la découverte (*Rhein. Mus.*, 47, p. 437) et M. Léopold, que M. Lemercier ne connaît pas (*Mnémosyne*, 1907, p. 70), ne se sont pas contentés d'attribuer, d'après Galien et Sextus Empiricus, à Démocrite le proverbe (πάντα νομιστί)[1] invoqué à la pensée VII, 31 ; en tirant parti d'une idée de Coraï, que notre traducteur a dédaignée, ils ont trouvé chez le même Sextus la suite de la citation, ou du moins la correction sûre de l'inintelligible ἔτι ἢ δαίμονα τὰ στοιχεῖα du manuscrit A : ἐτεῇ δὲ μόνα τὰ στοιχεῖα. Mais de telles aubaines sont rares : jusqu'à ce jour du moins, combien a-t-on rétabli dans les *Pensées* d'expressions ou de phrases d'emprunt?

Sauf, au début, quelques lignes trop courtes sur le texte et le style de Marc-Aurèle, dont j'ai plus haut loué la justesse, et, à la fin, deux ou trois pages d'une éloquence sobre où s'exprime l'admiration de M. Lemercier pour la plus noble peut-être des âmes antiques, la préface n'annonce ni ce travail critique ni une traduction. Les deux parties dont elle se compose principalement ne sont pas mieux reliées entre elles, si ce n'est par un même désir de défendre l'auteur vénéré contre les injustices d'une spirituelle irrévérence ou d'un jugement tendancieux. Après Renan, après Taine, Martha et Édouard Zeller, M. Lemercier n'a pas voulu une fois de plus récrire son histoire, refaire son portrait, ou résumer sa philosophie. Mais, choqué de lire souvent dans l' « inimitable » et célèbre livre de Renan que Marc-Aurèle « s'*ennuyait* », et, d'autres fois, qu'il lui manquait le sens de l'art, il a opposé, et avec raison, à l'un de ces reproches toute la vie si bien remplie de l'empereur, à l'autre les traces de réalisme qui sont dans les *Pensées* (notamment III, 2). De même, s'il lui a paru « impossible de parler de Marc-Aurèle sans parler de ses rapports avec les chrétiens », c'est, au fond, qu'il n'admet pas que certains « historiens, un peu trop de leur école », semblent « tenir à ce que cet empereur figure en bonne place parmi les persécuteurs ». A l'exposé judicieux et clair qu'il fait des pièces du procès on pourra reprocher de n'être pas très neuf ; à la discussion, d'être un peu sommaire : d'autre part, cette critique des thèses de MM. Allard et Linsenmayer paraîtra peut-être hors de propos au commencement d'un livre où les chrétiens ne sont désignés qu'une fois (XI, 3), où, sans doute, ils ne sont

1. M. Lemercier propose (et je crois qu'il a raison) πάντα νομιστά (note 137). — Sur cette lecture, et sur une autre correction à faire dans les mots qui suivent, cf. *supra*, p. 313-316, ma note *Ad M. Antoninum* VII, 31.

même pas nommés[1]. Mais à ces reproches M. Lemercier répondrait aisément : Lorsqu'on accuse Marc-Aurèle d'inhumanité et de basse politique, lorsqu'on « le ravale plus bas que le Félix de Corneille » (*Introduction*, p. XVI), n'a-t-on pas oublié le témoignage capital et irrécusable des douze livres des *Pensées?* Celui-là peut dispenser de trop s'attarder aux autres. Et s'il est devenu utile d'affirmer que les *Pensées* sont « un livre de bonne foi », sans doute cette déclaration ne saurait être mieux placée qu'en tête d'une traduction de Marc-Aurèle[2].

PAUL FOURNIER.

G. Bloch, *La plèbe romaine, essai sur quelques théories récentes* (extrait de la *Revue historique*). Paris, 1911; in-8° de 77 pages.

I. M. Bloch a raison, dans la première partie de son travail, d'écarter toutes les théories, anciennes ou récentes, qui rattachent l'origine de la plèbe à des différences religieuses, sociales, ethnographiques. Je ne sais trop ce que peut être, au VIIIe siècle avant notre ère, l'ethnographie de l'Italie. Il y avait beau temps que les races s'y étaient mêlées. Quand on veut faire intervenir, pour comprendre la plèbe et le patriciat, incinération et inhumation, matriarcat et patriarcat, on fait descendre en plein temps historique des idées qui ont pu disparaître avant l'âge du bronze. Une phrase dans le genre de celle-ci : « Les futurs Italiotes, désertant les *Terramare* du bassin du Pô, apportèrent avec eux dans le centre de l'Italie l'incinération jusqu'alors inconnue », une telle phrase me fait sursauter : qu'est-ce donc qu'un Italiote? Savez-vous s'il a habité les *Terramare?* Êtes-vous sûr qu'il les ait désertées? etc. Vous accumulez six à huit affirmations dont aucune n'est fondée. Laissez donc ces mots et ces affirmations, et regardez la plèbe là où vous la voyez, et au temps où vous la voyez.

II. C'est ce qu'a fait M. Binder dans le livre (*Die Plebs*, Leipzig, 1909) qui a provoqué ce rigoureux travail de M. Bloch. M. Binder a regardé la plèbe *in situ* et *in tempore*. Et il a conclu que la plèbe, ce

1. Voici, en effet, une observation très juste de M. Lemercier (*Introd.*, p. VIII, note 1) : « Je ne le cache pas, j'ai des doutes sur l'origine de ces trois mots : ὡς οἱ Χριστιανοί, et je les attribuerais volontiers à l'un des premiers éditeurs des *Pensées*, à quelque philosophe rancunier, plutôt qu'à Marc-Aurèle, toujours si réservé, si attentif à ne pas *nommer*. »

2. Dans son introduction (p. IX), M. Lemercier a cité le texte aussi célèbre qu'obscur de Tacite (*Annales*, XV, 44) sur les chrétiens : *Odio humani generis convicti sunt*. A la fin d'un article où la critique verbale a déjà tenu beaucoup de place, qu'il nous soit permis de rappeler la conjecture de l'un des premiers collaborateurs de nos *Annales*. En considérant que deux nasales pouvaient être représentées par un seul trait surmontant le mot, M. Hochart a lu : *conjuncti*, qui ne diffère de *convicti* que par l'interversion des lettres I et V.

sont les Latins du Palatin, le patriciat, ce sont les Sabins du Quirinal. — Bonne méthode, dit M. Bloch, mais résultats déplorables : car la méthode a fait usage de textes non probants, de faits mal interprétés. Je renvoie, pour l'examen de ces textes et de ces faits, à M. Bloch. Je suis encore d'accord avec lui.

III. La véritable origine de la plèbe, dit M. Bloch, c'est Niebuhr qui l'a indiquée, alors qu'on n'était point troublé, comme on l'est aujourd'hui, par les espérances ou les illusions nées de l'archéologie ou de la sociologie. La plèbe, c'est *ce qui n'est pas le patriciat.* Ce sont les vaincus du jour de la conquête, les vaincus des jours ultérieurs, les étrangers, les clients répudiés, etc., la masse inorganique. — Encore sur ce point je suis d'accord avec M. Bloch, et, comme lui, je suis Niebuhr. — Je me séparerai volontiers de M. Bloch, au contraire, lorsqu'il voit entre Niebuhr et Mommsen un abîme. Je viens de relire les pages du *Staatsrecht* sur l'origine de la plèbe et il me semble que (mis à part le rapport entre *clientes* et *plebs*) l'essentiel chez Mommsen ressemble à l'essentiel chez Niebuhr. — Où je ne suis pas non plus d'accord avec M. Bloch, c'est en ceci : M. Bloch, comme Niebuhr, comme Belot, voit dans l'élément rural l'élément prépondérant de la plèbe romaine. Oui, sans doute, mais à de certaines époques. A d'autres, l'élément prééminent, dans la plèbe, a été le groupe des métèques de l'Aventin.

IV. Et cela m'amène à dire que, en dépit de l'effroyable littérature provoquée par le sujet, on ne s'est pas encore adressé à tous les moyens d'information possible. Au lieu de faire de la préhistoire ou de la scholastique, il fallait faire de l'histoire, simplement. Il fallait voir ce qu'était Rome dès le VIIIe siècle, un rendez-vous (comme Cadix, Carthage, etc.) de trafiquants venus de toute la Méditerranée, se heurtant là à une vieille aristocratie agricole et guerrière. Il fallait chercher à se rendre compte des conditions de l'existence dans ces villes de commerce du monde antique, capharnaüms de dieux et d'idées. Il fallait étudier de près les métèques du monde grec, si voisins, quoi qu'on dise, de la plèbe. Il fallait aussi se rendre compte des conditions mêmes de la fondation de Rome, colonie collective fondée par le Latium, pour être à la fois son port et sa citadelle de frontière. — Je m'étonne également que, dans cette étude, on ait si souvent négligé la question des flamines, l'opposition entre flamines patriciens et flamines plébéiens, si caractéristique ; qu'on ait négligé aussi l'opposition entre les dieux patriciens, plus sociaux, plus humains, plus universels, plus semblables à un Teutatès ou à un Jehovah, et les dieux plébéiens, plus chthoniens, plus topiques.

Ce travail de M. Bloch est celui d'un esprit sage, patient, ferme et énergique.

C. J.

Louis Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*. Paris, Hachette, 1911; 1 vol. in-4° de XIV-482 pages.

L'émendation des textes est nécessaire; aussi a-t-elle été pratiquée dès l'Antiquité, M. Havet nous le prouve abondamment (v. en particulier § 81, p. 15). La critique moderne, inaugurée par les érudits de la Renaissance, a travaillé avec méthode depuis plus de cinq siècles déjà à l'amélioration de nos textes latins, mais on peut dire que c'est dans l'ouvrage de M. Havet que les principes appliqués par elle d'une façon plus ou moins consciente sont pour la première fois complètement dégagés, tirés au clair, systématisés et, pour ainsi dire, codifiés. Le livre des *Adversaria critica* de Madvig (1871) traitait à la fois la critique des textes grecs et celle des textes latins, et pourtant (v. *Manuel*, p. XI) « la discontinuité de la transmission en Italie et en Gaule » aurait dû détourner Madvig « de traiter des textes latins et des textes grecs pêle-mêle »[1]. Chez Lindsay (*An introduction to Latin textual Emendation*, 1896), « l'explication des fautes... paraît, en général, insuffisamment psychologique, autrement dit trop optique » (v. *Manuel*, p. I). Enfin, le *Gradus ad criticen* de Hagen (1879) « est un recueil bizarre » qui ne prend ses exemples que dans des extraits de glossaires « où les fautes serviles s'amoncellent sans obstacle et où les fautes critiques ont peu d'occasion de se produire » *(ibidem)*. Il n'y avait donc jusqu'ici aucun bon *Manuel* où pût se former à la critique des textes un étudiant qui n'avait pas reçu l'enseignement oral des quelques maîtres de cette science, en particulier celui de M. Havet lui-même. Aussi régnait-il chez les philologues qui s'occupent d'autres spécialités, une certaine défiance à l'égard de cette discipline qu'on accusait volontiers d'aller trop loin dans son ardeur de correction. Et, dans ces milieux, on se demandait, non sans quelque inquiétude, si la critique verbale, appliquée à des textes quelconques, était autre chose qu'un empirisme difficile à acquérir et souvent très subjectif, en un mot si c'était une vraie « science », autant du moins qu'on peut l'exiger d'une « science historique ». Ce n'est pas pour détruire ces préjugés que M. Havet nous a donné son remarquable *Manuel*. Du moins, il ne nous le dit pas. En tout cas il faut bien avouer que, grâce à lui, il ne subsiste plus aucun doute, non seulement sur la légitimité et la nécessité de la critique verbale, mais encore sur sa valeur et sa dignité. M. Havet la compare, ou du moins ce qui en fait l'essence (v. pp. 22-23), savoir la conjecture, aux autres *sciences historiques*[2], tout spécialement à la linguistique et à l'archéologie, et même (p. 23, en note) à la géologie et à l'astronomie, et sur tous ces points on ne peut que lui donner raison.

1. L'Orient n'a eu de commun avec l'Occident que le petit Moyen-Age du III siècle et la renaissance qui l'a suivi (*Manuel*, p. 8, § 48).

2. Ce qu'on pourrait appeler aussi « sciences de reconstruction ».

La critique verbale est donc bien une « science », et l'on n'a plus droit de s'étonner qu'un linguiste aussi fin que M. Havet ait cessé de produire sur ce domaine depuis 1889, « savoir à partir du moment où, ...succédant à son père », il « est devenu professeur au Collège de France et s'est consacré tout entier à l'enseignement dont il avait accepté la charge. Ce que la linguistique a perdu à cette décision, tous ceux qui ont étudié les notes de M. Havet dans les premiers volumes de nos *Mémoires* le savent[1]... » Du moins la philologie latine y a-t-elle tout gagné; plus que la linguistique, du reste, la méthode de la critique verbale, moins bien assise malgré plusieurs siècles de pratique, avait besoin d'un théoricien subtil et vigoureux qui fût en même temps un érudit universellement informé. Le *Manuel*, qui est pour ainsi dire le résultat des vingt ans d'enseignement de M. Havet au Collège de France, répond à tous ces desiderata.

On a déjà vu, par contraste avec Lindsay, que la psychologie des fautes et leur explication psychologique est une des idées maîtresses du livre (v. p. 1) et qu'une autre y règne, par contraste avec Madvig. M. Havet dit lui-même (v. p. XI): « Le petit Moyen-Age mérovingien, la renaissance caroline et par suite la discontinuité de la transmission en Italie et en Gaule, sont des idées présentes en tous les points de ce livre, au moins implicitement. » La dernière idée est reprise en détail pp. 7 et 8 (Les trois Moyen-Ages partiels[2]). La conséquence est qu'il y a eu trois renaissances: celle du IVe siècle, que l'auteur appelle byzantine, la renaissance caroline et la Renaissance proprement dite. (L'auteur a consacré une page à la renaissance caroline [4-5] sous ce titre: *Ce qu'on doit à Charlemagne*, sujet qu'il avait déjà traité pour un plus grand public dans la *Revue Bleue* [n° du 3 février 1906]. Il conclut par ces mots: « L'époque caroline, que caractérise un épanouissement inattendu de la culture, épanouissement favorisé, ou plutôt créé, par un souverain de génie qui régna quarante-cinq ans, représente une étape essentielle dans l'histoire de la transmission des textes.

1. A. Meillet, dans son compte rendu des *Mélanges Havet (Philologie et linguistique)*, v. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, n° 57 [1909], page *lv*. Cf. aussi *Rev. Ét. anc.*, tome XI, pp. 91-92 [1909].

2 Ici, l'auteur insiste sur le fait que le IVe siècle lui aussi est une époque de renaissance; « lui aussi, il a été précédé d'un petit Moyen-Age, comme le prouve un coup d'œil sur l'histoire. Politiquement, le milieu du IIIe siècle a été une époque à la fois d'invasion étrangère et de complète anarchie intérieure, double fruit d'une désorganisation plus ancienne. Dès l'an 217, l'oubli des traditions du Haut Empire s'accuse par un fait qui nous touche peu, mais qui eût paru énorme à un contemporain de Trajan: Macrin, préfet du prétoire, est fait empereur sans être membre du Sénat. Dès 193 d'ailleurs, après le meurtre de Commode et celui de Pertinax, la succession à l'empire avait été le prix d'une lutte entre armées romaines, chose qui ne s'était plus vue depuis la chute de Néron. On peut considérer cette date comme marquant, au point de vue politique, le commencement du Moyen-Age du IVe siècle. Ce Moyen-Age finit politiquement par le rétablissement de l'unité impériale dû aux victoires d'Aurélien, et par une réorganisation systématique des institutions, laquelle fut opérée par Dioclétien » (Havet, *loc. cit.*).

Elle est, pour la critique, un point de repère presque universel. — Cette époque de culture relative ne peut naturellement être comparée, pour son intérêt propre, au grandiose phénomène historique que nous appelons la Renaissance, mais, par rapport à l'enchaînement des faits, il se peut qu'elle soit plus importante. Sans la culture caroline, sans la personne de Charlemagne, il est à croire que la littérature latine aurait péri presque entière. Et sans l'œuvre intellectuelle de Charlemagne, on doit se demander si la Renaissance des XIVe et XVe siècles eût pu avoir lieu. »

Il serait vain d'essayer de résumer l'ouvrage de M. Havet autrement qu'en reproduisant la table des matières et il serait prétentieux pour quelqu'un qui n'est pas du métier de vouloir discuter avec un vétéran de la critique, soit sur une idée directrice, soit sur un détail quelconque. On se contentera donc de dire combien ce livre est solide et instructif, et d'engager tous ceux qui s'occupent de la langue latine à le lire et à le méditer. Ce sera toujours avec un très grand profit qu'ils le feront.

A. CUNY.

Austin Morris Harmon, *The clausula in Ammianus Marcellinus* (*Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences*, vol. XVI, pp. 117-245). New Haven, Connecticut, 1910.

Ammien Marcellin est favorisé : en même temps que le présent travail, paraissent à Berlin, chez Weidmann, les livres XIV à XXV du même auteur, texte revu, avec l'indication des divisions rythmiques. Il semble que l'effort de M. Harmon, en Amérique, de M. Clark et de ses collaborateurs, L. Traube et G. Heraeus, en Allemagne, aurait pu se porter plus avantageusement sur d'autres écrivains. Pour l'étude des clausules, les historiens offrent des difficultés toutes spéciales : le genre lui-même n'exige pas l'application rigoureuse des lois métriques, soit que les historiens ne veuillent, en aucune façon, sacrifier le fond à la forme, soit plutôt qu'ils transcrivent exactement des sources non métriques. De plus, le texte d'Ammien Marcellin, en particulier, n'est pas très sûrement établi.

De ces difficultés, M. Harmon semble avoir vu la dernière seulement. Les autres, il n'apparaît pas qu'il les soupçonne. Peut-être cela tient-il à ce qu'il ne semble pas très au courant des ouvrages publiés en France et en Belgique sur la question ; il cite, à vrai dire, le bon ouvrage de de Jonge sur saint Cyprien et la thèse latine de l'abbé Candel sur l'*Opus Paschale* de Sedulius ; il mentionne le livre fondamental de M. Havet sur Symmaque, mais c'est à propos du compte rendu qu'en a publié W. Meyer de Spire. Il y a là une lacune fâcheuse, non pas en elle-même, mais pour les conséquences qu'elle a entraînées dans le travail, d'ailleurs soigné, que nous examinons.

Comme Wilhelm Meyer a déclaré que les clausules d'Ammien Marcellin sont fondées sur l'accent, M. Harmon admet le fait comme établi, sans même songer à vérifier l'assertion de W. Meyer. Soit. Mais quelles sont les lois suivies par Ammien Marcellin? M. Harmon distingue chez lui trois clausules principales, suivant que les deux dernières syllabes accentuées sont séparées par deux, trois ou quatre syllabes non accentuées. Ces lois manquent vraiment de précision, puisque tout mot final de trois syllabes ou plus y rentre forcément, et que, étant donnée, en place finale et pénultième, la fréquence relative des mots latins de différente forme métrique, il en est de même une fois sur cinq lorsque la phrase se termine par un mot final de type *ferant*, *ferrent* ou *uidear*. Il aurait donc été plus simple de dire : « Lorsque le mot final est de type *ferant*, *ferrent* ou *uidear*, Ammien Marcellin s'arrange pour que le mot précédent n'ait jamais l'accent sur la pénultième. » Mais cette loi même ne se vérifie pas chez Ammien Marcellin, et les listes des clausules du livre XXI dressées par Harmon en fournissent la preuve : pour nous borner aux trois premières pages, nous y trouvons les clausules *Augustus iam edidit, aduertendum est breuiter, genus haud leue, ubique uigens, quisquam dicet, aiunt physici, plebeia strepit,* où les deux dernières syllabes accentuées sont séparées par une seule syllabe non accentuée. Comment M. Harmon se tire-t-il d'affaire? Il n'élide pas *iam*, ni la finale de *aduertendum;* il considère la clausule *genus haud* comme l'équivalent de *dicta sint carptim*; ailleurs, il scande *ubiqüe, quisqüam, aïunt, plebeïa.*

Si l'on ajoute qu'il considère comme clausules, non pas seulement les groupes de mots après lesquels on trouve une ponctuation forte, mais tous ceux après lesquels il lui plaît de s'arrêter, on comprendra que nous ne puissions nullement garantir l'exactitude des conséquences pour l'étude de la prononciation, de l'accentuation, du groupement des syllabes, de la quantité, des formes et de la critique du texte, tirées par l'auteur de ses recherches sur les clausules. M. Harmon est soigneux et consciencieux ; nul doute qu'il ne donne plus exactement sa mesure dans un autre travail, auquel je serais heureux de pouvoir accorder plus d'éloges.

L'impression est nette et la correction typographique remarquable ; mais on souhaiterait une table des matières, qui ne serait pas absolument inutile pour un travail de 130 pages.

Henri BORNECQUE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Au Musée de Constantinople.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. G. Mendel, qui a tant fait pour l'organisation du Musée impérial ottoman, depuis qu'il y a été attaché à la sortie de l'École d'Athènes en 1903, est retourné depuis le début de 1911 à Constantinople. Sa position, un peu incertaine, surtout depuis l'établissement du nouveau régime, a été enfin réglée et c'est avec le titre de *Conservateur des Musées impériaux* et en qualité de fonctionnaire ottoman qu'il s'est engagé pour un nouveau stage de trois ans. Revenant à la division qui avait fait confier en 1893 la partie classique à M. A. Joubin, la partie orientale au P. Scheil, on a remis à M. Mendel les antiquités grecques et romaines (chypriotes et byzantines incluses), réservant celles des Babyloniens, Assyriens, Syro-Phéniciens, Hétéens, Palmyréniens et Himyarites à M. Unger, un jeune assyriologue allemand qui est en même temps un élève de M. Strzygowski. On ne doit pas trop regretter en France cette division d'attributions; elle est aussi profitable aux intérêts de la science qu'elle était inévitable au point de vue international; et cette juste part faite à l'Allemagne rendra, on peut l'espérer, plus assurée et plus durable la place du conservateur français.

Le travail ne manquera pas, d'ailleurs, pour les deux conservateurs occidentaux ni à leurs confrères ottomans, Makridy-Bey et Edhem-Bey, le fils du regretté Hamdi-Bey, fondateur du Musée, et le neveu du nouveau Directeur général, Halil-Bey[1]. Halil-Bey, ancien préfet de Constantinople, n'est pas seulement digne comme administrateur d'occuper la place de son frère, mais aussi comme savant. Arabisant et turquisant très distingué, sa part a été considérable dans les fascicules d'Asie Mineure du *Corpus* des inscriptions arabes que publie M. Van Berchem et, tant de sa collection numismatique que de celle du Musée, il a tiré un monumental *Catalogue des Monnaies musulmanes* (4 fasc. sur 6 parus). Edhem-Bey n'a pas seulement dirigé quelques fouilles (à Alabanda, Lagina et Tralles) et publié quelques bons articles d'archéologie (bas-relief de Tralles, stèle de Zeus Olbios); architecte de son métier, il a rendu comme tel les plus grands services au Musée; la nouvelle aile est principalement son œuvre

1. Halil Bey a donné une brève notice sur l'histoire du Musée accompagnée de nombreuses photographies dans le *Hilprecht Anniversary Volume* (New-York, 1909).

et on lui doit les beaux plans et levés qui accompagnent certains articles de Makridy-Bey. Celui-ci est surtout un fouilleur heureux; son nom n'est pas seulement dès maintenant attaché aux fouilles de Boghaz-Keuï, où il est commissaire ottoman, mais à celles de la forteresse pontique où il a voulu voir la véritable Pteria[1], du palais hétéen d'Euyuk, du temple d'Eshmoun à Sidon, du tumulus macédonien de Langaza. De ce tumulus il a rapporté au Musée des portes magnifiques, qu'il vient de reproduire dans le *Jahrbuch*, de la nécropole de Sidon des stèles peintes bien connues, de celle de Samsoun une splendide collection de figurines encore inédite, de Thasos, en 1910, sept grandes statues de prêtresses d'époque gréco-romaine dont la plus ancienne est signée par Philiscos de Rhodes. Elles seront incessamment publiées dans les *Jahreshefte* de Vienne, ainsi qu'un article annonçant la redécouverte du temple d'Apollon Clarios dont Makridy a déjà publié dans le même recueil des inscriptions transportées à Colophon Nova.

Les quelques travaux que l'on vient de rappeler montrent suffisamment que les conservateurs du Musée donnent l'exemple de l'activité méthodique que veut faire régner partout la Turquie nouvelle et qu'un budget régulier permet enfin à la Direction des Antiquités. A côté de ces enrichissements dus à des travaux du Musée dont l'occasion est, en général, la découverte fortuite d'un particulier ou la nécessité d'arrêter des fouilles clandestines, se placent tout ce qu'ont rapporté au Musée les fouilles des savants étrangers en Turquie, fouilles dont le régime actuel semble devoir marquer un renouveau.

Pour ne parler que des entreprises en cours, on doit mentionner au premier rang les fouilles si diverses que l'Allemagne poursuit simultanément, avec une admirable activité, à Pergame et en différents points de sa région, de Larissa au *templum Deae Aspordenae*, sous la direction de W. Doerpfeld et de A. Conze, à Milet et au Didymeion (dont Wiegand vient d'achever l'expropriation), en Cappadoce, récemment parcourue par les expéditions de H. Grothe et de H. Rott, à Boghaz-Keuï, où Winckler va retourner, en Cilicie à la fois au temple de Zeus Olbios et à la basilique de Sainte-Thékla, en Syrie à Megiddo et à Jéricho, en Mésopotamie à Assour avec Andrae et à Babylone avec Koldewey ainsi qu'à Samara, au fameux palais des Abbassides où E. Herzfeld poursuit les fouilles que n'a pu faire le général de Beylié; les Autrichiens vont reprendre leur exploration d'Éphèse tout en faisant poursuivre l'exploration épigraphique de la Lydie et de l'Ionie par J. Keil établi à demeure à Smyrne; les Anglais qui, sous l'impulsion des Ramsay et des Sayce, continuent à s'intéresser surtout à l'Anatolie centrale, l'ancien empire des Hétéens (voir les travaux

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. IX, 1909, p. 288.

récents d'Anderson, de Calder, de Dawkins, de Miss Bell), ont, pour se consoler d'avoir laissé échapper Boghaz-Keuï, entrepris deux fouilles hétéennes, Garstang à Sakzé-Geuzu en Commagène et Hogarth à Jérablous, qu'il considère comme le véritable Karkhémish ; en Palestine, l'exploration de Gezer par Macalister est terminée ; Duncan Mackenzie, qui lui a succédé, vient d'établir à Beit Shemesh les chantiers du *Palestine Exploration Fund*. Les Américains commencent heureusement à s'intéresser à l'Asie ottomane. Après les deux grandes explorations en Syrie de 1899-1900 et 1904-5 dirigées par Butler, Littmann et Prentice, le Dr Reisner, jusqu'ici occupé surtout en Égypte, poursuit depuis 1910 la mise au jour de l'antique Samarie ; après que la *Cornell Expedition* de 1907-8 a revu la plupart des sites anatoliens vus il y a vingt ans par la *Wolfe Expedition*, Sardes a été choisie, en 1910, pour le théâtre d'une fouille d'importance unique, mais qui demandait des moyens financiers dont l'absence avait causé, il y a quelques années, l'échec des sondages faits par M. Mendel pour le Musée ottoman. En même temps, d'autres Américains ont obtenu en 1911 la concession de Cnide, en 1910 celle de Cyrène. Pris d'émulation pour cette Tripolitaine qu'ils ont tant désirée, les Italiens s'efforcent depuis plus d'un an d'obtenir qu'on leur concède au moins la fouille de Ptolémaïs. Malheureusement, les désordres incessants qu'y entretient le fanatisme senousiste y rendent toute entreprise actuellement aussi téméraire qu'en Arabie.

Dans cette émulation générale [1], si la France n'a pas été mentionnée jusqu'ici, ce n'est pas, hélas ! qu'on l'ait réservée pour la bonne bouche. C'est qu'elle n'a rien obtenu dans ce partage archéologique, — sans doute parce qu'elle n'a rien demandé. Il est vrai que, pour ce qui intéresse Byzance, elle s'est maintenue en bonne place par les missions accomplies à Constantinople par J. Ebersolt avec l'architecte Ad. Thiers et celles remplies à Salonique par l'architecte Letourneau et MM. Diehl et Tafrali (un jeune savant roumain dont les travaux font honneur à la France comme ceux qu'a accomplis en Asie Mineure cet autre jeune byzantiniste, H. Grégoire, ancien membre belge de l'École d'Athènes). Pour la Syrie aussi, grâce à l'admirable activité archéologique que les dominicains de Saint-Étienne de Jérusalem ont déployée sous l'impulsion des PP. Lagrange et Vincent et les jésuites de Saint-Joseph de Beyrouth sous celle des PP. Ronzevalle et Jalabert, la part de

1. Il y aurait lieu de mentionner aussi les fouilles du colonel Parker à la mosquée d'Omar à la recherche du trésor de Salomon et la découverte du tombeau d'Hannibal dans les fondations d'une fabrique de ciment à Eski-Hissar, près de Guebzé ; la première, signalée dans les *Débats* par un article du P. Vincent, a motivé l'interpellation du 8 mai, qui a failli faire tomber le ministère Hakki-Pacha ; quant à la deuxième, elle ne semble guère avoir d'importance scientifique, si j'en crois les journaux qui annoncent que les tombeaux découverts « datent, pour la plupart, de l'époque carthaginoise » (!)

la France reste considérable; l'exploration en Arabie Pétrée que les PP. Jaussen et Savignac ont entreprise sous les auspices de la Société des fouilles archéologiques sera le digne pendant des deux explorations américaines déjà mentionnées et des récentes explorations austro-allemandes, de Brünnow et de Domaszewski, de Musil et de Dalman.

En Chaldée, les fouilles de Telloh ne sont heureusement qu'interrompues. A cette si honorable exception près, je crains bien que les dernières entreprises françaises en Turquie d'Asie n'aient été celles de Gautier à Kadesh (1895), de Haussoullier et Pontremoli à Didymes (1895-1896), de Gaudin et Mendel à Aphrodisias (1904-1905), qui, toutes trois, n'ont malheureusement pas eu la suite qu'elles méritaient. C'est seulement l'an dernier que la France a cherché à reprendre pied pour ainsi dire dans l'exploration archéologique de l'empire ottoman avec les firmans demandés par G. Seure pour Héraclée-Périnthe, et par Ch. Picard et le signataire de cette note pour Thasos ; ce dernier firman est au nom de l'École d'Athènes, à laquelle on a également promis d'avoir recours, quand le Musée impérial entreprendrait le dégagement du temple de Claros.

Avec une exploration aussi active et la loi turque sur les antiquités ne laissant, on le sait, rien au fouilleur, on conçoit que le Musée de Constantinople s'enrichisse rapidement. Pourtant, ses salles nouvelles se sont moins vite remplies qu'on ne pourrait le croire, sans doute parce que la crise de ces dernières années a empêché le transport de nombre de pièces exhumées et parce que la lourde charge de la nouvelle répartition des collections a coïncidé en partie avec cette crise et porté sur un personnel scientifique insuffisant.

Ainsi, rien n'est encore exposé des milliers de figurines rapportées par Makridy de la nécropole de Samsoun, figurines qui feront bonne figure à côté de celles de Myrina, et presque rien de toute la céramique hétéenne rapportée par lui d'Euyuk et de Boghaz-Keuï; des nouvelles fouilles de Milet, les frises du Bouleutérion gisent depuis deux ans au moins dans le jardin du Musée, et je n'ai guère vu exposé comme pièces qui en proviennent que deux têtes de Muses, des portions de statues d'époque romaine, et un buste de femme archaïsant; des nouvelles fouilles de Pergame que quatre assez belles têtes, deux de femmes et deux d'hommes. La salle byzantine n'a encore rien reçu des mosaïques et peintures trouvées par les Russes à l'église du Stoudion, la plus ancienne de Constantinople.

Ce qui m'a semblé le plus remarquable parmi les pièces exposées provenant de fouilles récentes sont les pièces suivantes [1] : en sculpture, comme marbres, les sept statues de femmes drapées gréco-romaines, la plupart des prêtresses d'Artémis Polô, trouvées en 1910 à Thasos,

1. J'indique surtout les dernières pièces exposées, les autres ayant été décrites par G. Mendel dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, octobre 1909.

la plus remarquable et la plus ancienne, celle que signa Philiscos de Rhodes, est malheureusement la seule dont il ne reste que la partie inférieure; comme bronzes, le sanglier déjà fameux de Meuzek, dont le pied postérieur gauche a été retrouvé depuis sa publication (*Rev. arch.*, 1908, I, pl. VIII), et un Héraklès de Samarie, barbu, nu, debout, la peau de lion tombant sur le bras, qui ne sera pas moins célèbre; en céramique, quelques tessons hétéens et syriens et les vases mycéniens provenant des fouilles de Kinch à Lindos; en architecture, outre les chapiteaux à têtes de divinités d'Aphrodisias et d'Alabanda, déjà assez généralement connus, les deux portes du tumulus de Langaza, près Salonique, installées en 1910, toutes deux à deux battants : la porte extérieure en marbre blanc avec imitation de clous dorés, la porte intérieure en bois avec clous de bronze; comme pièces intéressant l'Orient, les curieux cercueils en terre cuite de la nécropole mithradatienne d'Amisos, précurseurs des sarcophages parthes de Niffer, un sarcophage anthropoïde de Gaza avec coiffure à bandeaux ceints d'un diadème, les taureaux en carreaux de terre cuite vernissée d'Assour, aussi remarquables de couleur et de forme que ceux de Suse; de curieuses figurines palestiniennes, notamment de Tell-Moutesellim, et l'autel à encens de Tell-Taannak, pièce si précieuse qu'on souhaiterait de la voir sous vitrine comme le sarcophage d'Alexandre (signalons que, pour une étude qu'il en prépare, M. Winter a obtenu, en 1910, que celle-ci fût soulevée). Comme objets précieux, à côté du merveilleux trésor de l'ancien Artémision d'Éphèse que Hogarth a fait connaître, il faut signaler les couronnes d'or d'un tumulus de Pergame qui sont allées rejoindre celles qui avaient été trouvées en 1894 à Rhodes; parmi elles, l'une figure un rameau de chêne d'une extraordinaire souplesse avec une Victoire ailée et portant une couronne pour fermoir; un bandeau représente, en un relief d'une finesse inouïe, Dionysos et Ariane, sur deux biges aux coursiers cabrés entraînant à leur suite le chœur des Satyres et des Ménades.

Ces couronnes de Rhodes viennent du trésor d'Yildiz. Des collections d'Abd-ul-Hamid les armes sont allées rejoindre celles du Musée de Sainte-Irène — il s'y trouve une impressionnante série de cannes-épées! — la céramique et la verrerie sont venues au Musée chasser les figurines de Myrina de la grande salle qu'elles occupaient au bout de l'aile gauche du premier étage. Il y a là des pièces d'une grande richesse, mais d'un goût déplorable; on semble avoir comblé le sultan de ce que Sèvres ou Meissen produisent de plus lourdement fastueux et les imitations qu'il en fit faire dans la manufacture de porcelaine qu'il établit à Yildiz prouvent que c'était bien le genre qu'il appréciait. Il n'y a là de vraiment admirable que la collection des coupes, sébilles, bouts de tchibouks ou porte-cigarettes en ambre, jade, porphyre, péridot, etc.

Dans cet aperçu des derniers enrichissements du Musée, je tiens à m'excuser à l'avance des omissions que j'ai pu commettre. Il faudrait, pour n'en pas faire, consacrer de longues heures à l'identification des pièces. Aucun Musée n'est plus dépourvu d'étiquettes et les gardiens ne savent guère que le *yassak*, si caractéristique de la Turquie d'autrefois qu'on aimerait le voir disparu avec elle ! Quant aux catalogues que donnent les *Guides*, aucun n'est postérieur à 1905, c'est-à-dire au transfert des antiquités de Tchinli-Kiosk dans le nouveau Musée. Pour ceux du Musée, on sait que le plus ancien, celui que Salomon Reinach rédigea en 1882, est depuis longtemps épuisé; il serait, d'ailleurs, inutilisable.

De l'essai de Catalogue in-12, complet mais sommaire, fait de 1893 à 1898, les fascicules des *Monuments égyptiens* (1898) et des *Monuments himyarites et palmyréniens* (1895) publiés sans nom d'auteur (le premier est dû au P. Scheil, le deuxième au Dr Mordtmann) sont épuisés et des trois fascicules publiés par A. Joubin — *Sculptures grecques et romaines* (1893), *Monuments funéraires* (1898), *Bronzes et bijoux* (1898) — le premier est épuisé, les deux autres sont encore très utiles pour les pièces les plus importantes, mais ne sont pas et ne prétendent pas être complets. C'est, au contraire, un grand catalogue scientifique exhaustif, en volumes in-8° abondamment illustrés, qu'a entrepris M. G. Mendel. Un premier volume, *Catalogue des Figurines grecques de terre cuite*, a paru en 1909 (Paris, Fontemoing); le *Catalogue des Marbres grecs, romains et byzantins* est sous presse. M. G. Nicole a préparé un catalogue complet des antiquités chypriotes dont la partie consacrée à la céramique a paru en 1908; M. J. Ebersolt a donné en 1910 un *Catalogue des Poteries byzantines et anatoliennes* (Constantinople, 1910). Après le P. Scheil, son élève, l'abbé de Genouillac, a longuement travaillé au déchiffrement des tablettes cunéiformes. Hilprecht en a aussi publié des séries qu'il a rapportées de Nippour.

Si le Catalogue scientifique est donc en bonne voie, il n'en serait que plus urgent — et plus facile — de publier pour l'ensemble du Musée un guide pratique; le visiteur archéologue serait aussi heureux de l'avoir à sa disposition que le visiteur non spécialiste.

Un des autres *desiderata* qu'inspire la visite du Musée est celui de ne pas le voir s'encombrer de pièces secondaires ou de peu d'intérêt. Sans doute, jusqu'à ces dernières années, tant qu'il était le seul lieu où des antiquités trouvées en Turquie pussent être en sûreté, il était nécessaire d'y transporter tout ce que l'on trouvait. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et il y aurait tout intérêt pour le Musée à ne faire venir que les pièces qui en valent véritablement la peine. Les économies ainsi faites sur les frais de transport pourraient contribuer à la création de Musées régionaux; les autorités de la région, com-

prenant sans peine le bénéfice qu'elle en retirera, sauront trouver le complément nécessaire et il y a toujours grand intérêt scientifique à laisser grouper dans leur milieu les antiquités d'une même région. Ainsi, l'on ne peut qu'applaudir à la création des petits Musées de Brousse et de Konia dont M. Mendel, qui les a organisés, a donné des catalogues très soignés[1]. On vient d'en créer un aux Dardanelles qui pourra servir pour les antiquités de la Chersonèse de Thrace, de la Troade et de la Mysie; pour Pergame et sa région, on parle de transporter les antiquités réunies tant près de la maison des fouilles allemandes qu'au konak dans les magnifiques thermes romains nommés *Kizil-Avli* qu'on restaurerait à cet effet. A Salonique, il suffirait de réunir les pierres dispersées dans le jardin et les combles du lycée turc pour en former un Musée déjà important. A Smyrne, l'existence du *Musée évangélique* (celui de l'École supérieure grecque) rend inutile l'institution d'un Musée de l'État et, pour Éphèse qu'on visite tant de Smyrne, on pourrait installer comme à Pergame un Musée local. Celui de Jérusalem, qui a été dilapidé, trouverait aisément, autant dans les fouilles que dans les trouvailles fortuites si nombreuses en Palestine, de quoi faire de nouveau bonne figure à côté des collections anglaises, allemandes et françaises (Sainte-Anne des Pères Blancs et Notre-Dame de France).

Ces Musées locaux ou régionaux ne tarderont pas à s'enrichir le jour où des inspecteurs du Musée disposeront, à côté de leur toute-puissance théorique, de l'autorité plus efficace venant et de la possibilité d'indemniser plus largement les particuliers qui découvrent des antiquités et, surtout, de la conscience plus répandue que les antiquités éparses en terre ottomane font partie du patrimoine national. Tant que cette idée n'aura pas pénétré chez les fonctionnaires de tout ordre et que l'on ne pourra indemniser suffisamment les particuliers, ce sera en vain qu'on essaiera de lutter contre les deux maux qui ne cessent de menacer les antiquités en Turquie : l'exploitation clandestine pour le compte des marchands et la démolition systématique pour des travaux publics. Tout récemment encore, je viens de voir le grand pont du Kourou-Tchaï sur la route de Drama à Kavalla qu'on construisait entièrement avec les blocs de marbre enlevés à *l'analemma* du théâtre de Philippes; les deux seuls blocs que j'aie trouvés non retaillés pour cet usage portaient des inscriptions! Si une campagne de presse vigoureuse, des articles de Mordtmann et de Diehl insérés dans le *Stamboul* ont réussi à sauver pour le moment les murs

1. Il n'a pourtant pas signalé dans celui de Brousse qu'on y avait transporté une vingtaine de tablettes cunéiformes, ce qui me paraît une mesure aussi inutile qu'imprudente. Pour les monuments seldjoukides de ce Musée, de celui de Konia et de celui de Constantinople, les plus importants sont publiés par Sarre, *Seldschukische Kleinkunst* (Leipzig, 1909).

de Constantinople de la destruction annoncée, il n'en est malheureusement pas de même à Salonique.

Et, à Constantinople même, pour doubler la voie ferrée de Sirkedji à San-Stefano, on va bouleverser de nouveau toutes les substructions des palais qui s'étendent sur la Marmara de la pointe du Sérail à la Porte Dorée. Si les travaux de la première ligne, en 1871, ont fait disparaître, entre autres, ce qui restait de la façade du Triclinium Maritime et de la Porte monumentale de Nicéphore[1], du moins Mordtmann et Paspati ont-ils pu profiter des tranchées pour préciser nos connaissances sur cette partie de Byzance. Espérons que les nouveaux travaux seront surveillés avec encore plus d'attention. A défaut des fonctionnaires du Musée, qui n'ont ni le temps nécessaire ni la compétence voulue, ce serait en intervenant ici que la Société des Amis de Stamboul, qui achève de se constituer, inaugurerait le mieux son existence. L'heure n'est-elle pas plus que jamais venue pour une pareille Société, à l'époque où d'une part les grands travaux projetés vont, pour transformer Constantinople, ouvrir partout des tranchées, et où, d'autre part, l'intérêt que les Turcs éclairés commencent à porter à tout le passé de leur capitale se marque si bien et dans cette *Revue historique* où le nouvel *Institut d'histoire ottomane* publie une traduction en turc de Critobule par Carolidès-Effendi à côté d'une description du palais de Top-Kapou par Abdour-Rahman et surtout dans le beau livre de Djelal Essad, *De Constantinople à Stamboul* (Paris, 1909)?

Si, profitant de ce réveil, plus sensible d'ailleurs à Constantinople que dans le reste de la Turquie, la Société des Amis de Stamboul peut allier son activité à celle du Musée, la Byzance impériale, moins détruite qu'engloutie sous le linceul de ses propres débris, pourra en ressusciter en partie ; en même temps le Musée enrichira facilement ses collections encore si pauvres pour l'art tant des empereurs byzantins que des premiers sultans.

Un Musée spécial pour l'histoire de Constantinople, uni au Musée des Janissaires, pourrait sauvegarder tout ce qui n'a qu'un intérêt de curiosité. Par la sélection qu'on obtiendrait ainsi pour les antiquités de Constantinople, comme pour celles du reste de l'Empire, par la sélection qui serait due aux Musées régionaux, par l'activité des fouilles sur lesquelles cette sélection aurait à opérer, le Musée de Constantinople achèverait de devenir l'un des premiers de l'Europe. C'est ce que nous lui souhaitons sincèrement.

ADOLPHE J.-REINACH.

Constantinople, avril 1911.

1. Je suis les identifications de Zanotti, *Autour des murs de Constantinople* (Paris, 1911).

Le Palais de Dioclétien à Salone (Planche V)

Un architecte français, M. Ernest Hébrard, a exécuté pour l'Exposition de Rome en 1911, un modèle en relief du célèbre palais de Spalato. Nous empruntons au *Petit Temps* (18 février 1911) la description du monument:

L'ensemble des constructions formait un grand quadrilatère d'environ 215 mètres sur 175 mètres, entouré d'une enceinte fortifiée; aux quatre angles, quatre tours quadrangulaires, dont trois subsistent encore en grande partie. Au milieu des quatre murs étaient percées quatre portes, flanquées, sauf celle qui donnait sur la mer, de deux tours octogonales; entre ces tours et les tours d'angle, s'élevait une nouvelle tour carrée. L'entrée principale n'était pas sur l'Adriatique; elle était au nord, sur la face opposée; c'est la porte dorée. La façade qui donne sur la mer était ornée d'un long portique à arcades, avec colonnes engagées, présentant au centre et aux deux extrémités des loggias largement ouvertes.

Deux grandes avenues reliant l'une à l'autre les quatre portes traversaient l'ensemble dont le plan général était celui d'un camp. A droite et à gauche de l'entrée principale se trouvaient de vastes bâtiments dont il ne subsiste plus rien; d'après le résultat de ses fouilles, M. Hébrard pense qu'on affectait ces bâtiments au logement des officiers, du personnel, aux écuries, boucheries, boulangeries. Vers le centre, l'avenue s'élargissant devenait une sorte de place, entourée d'arcades reposant directement sur des colonnes, motif nouveau dans l'architecture romaine. A gauche, le mausolée de l'empereur, important monument octogonal, et qui sert actuellement de cathédrale. Un escalier que gardent deux sphinx rapportés d'Égypte le précède et un élégant portique l'entoure. A droite, en face du mausolée, on aperçoit un charmant petit temple décoré de frontons et précédé de six colonnes. Dioclétien l'avait dédié à Jupiter.

Au fond de la place, se présentait un important « prothyron » constitué par quatre colonnes supportant une plate-bande par où l'on accédait à un vestibule carré à l'extérieur, circulaire au-dedans, et que recouvrait une coupole à toit quadrangulaire. A droite se trouvaient les appartements de l'empereur, le musée, la bibliothèque et les appartements des invités; à gauche, le gynécée. Le palais était couronné de terrasses, et M. Hébrard a cru devoir les transformer en jardins suspendus, suivant la coutume: ce serait donc sur les toits de son palais que Dioclétien « goûtait le bonheur de cultiver ses laitues ».

La reconstitution de ce palais impérial, qui forme la transition entre l'Antiquité romaine finissante et le Moyen-Age chrétien et byzantin, fait grand honneur à M. Ernest Hébrard et à ses deux collaborateurs, les sculpteurs Germain et Châtillon.

Les Symboles astraux. — Nous recevons la lettre suivante, que nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer :

Bruxelles, 23 mai 1911.

Mon cher Collègue,

Dans le dernier numéro de la *Revue des Études anciennes*, M. Toutain consacre un article fort intéressant aux « Symboles astraux sur les monuments funéraires de l'Afrique du Nord », pays qu'il connaît si bien, et il arrive à la conclusion que ces représentations ont une valeur religieuse et sont d'origine non pas libyenne mais punique, ou pour mieux dire phénicienne. Sa démonstration me paraît convaincante, et l'on peut, si je ne me trompe, alléguer en faveur de cette provenance sémitique une preuve décisive. Les symboles qu'on trouve figurés sur les pierres tombales, soit isolément, soit groupés, sont le croissant, qui est le plus fréquent, le disque ou la rosace et une ou deux étoiles. « Le croissant », dit M. Toutain (p. 172), « représente la lune; le disque avec ou sans rais intérieurs et la rosace représentent le soleil; les étoiles représentent soit le ciel nocturne étoilé dans son ensemble, soit l'étoile du matin et celle du soir ». De ces deux dernières interprétations, c'est la seconde qui est la bonne : on trouve tantôt une et tantôt deux étoiles parce que l'astre du matin et celui du soir n'en forment en réalité qu un seul, la planète Vénus. C'est ce qu'indique clairement le cippe de Thacia *(fig. 4)* où, devant l'étoile à huit rayons placée entre la Lune et le Soleil, vole un enfant ailé tenant une torche, personnification bien connue de Phosphoros (*Rev. hist. des relig.*, XLII, 1910, p. 141, n. 4, etc.). Les astres divins qui apparaissent sur les stèles de l'époque romaine ne sont autres que la vieille triade babylonienne Sîn-Shamash-Ishtar, triade qui a passé dans les cultes syriens et que les Grecs eux-mêmes ont connue (*Neue Jahrb. für das Klass. Altertum*, 1911, p. 3). Leurs emblèmes apparaissent déjà au milieu du second millénaire avant notre ère sur les bornes *(kudurru)* babyloniennes (cf. Kugler, *Im Bannkreis Babels*, 1910, pl. IV ss., p. 57), et il est curieux de constater la ressemblance, je dirais presque l'identité, des symboles qui se perpétuent à travers une si longue série de siècles. Par exemple les sommets des *kudurrus* de Nazi-Marutash et de Mélishipak, conservés au Louvre et qui datent des XIVe et XIIIe siècles (*Délégat. en Perse*, I, pl. XIII-XIV; cf. Kugler, *loc. cit.*), portent à gauche le croissant lunaire, au milieu l'étoile à huit rayons d'Ishtar, à droite le disque solaire, tout comme les monuments puniques. Il serait intéressant de suivre la transmission de ces symboles à travers l'Orient et leur propagation en Occident. Ainsi, une stèle funéraire trouvée en Pannonie est ornée comme celles d'Afrique,

d'un croissant à sa partie supérieure : c'est que le défunt était un soldat de Mopsueste en Cilicie (Hoffmann, *Oesterr. Jahresh.*, XII, 1909, p. 240). Pour déterminer la signification religieuse de tout ce symbolisme, il faudrait exposer les doctrines de l'eschatologie sidérale des anciens, et cette lettre, déjà bien longue, prendrait alors des proportions démesurées. Je me bornerai donc à noter pour finir que les deux lions dont M. Toutain signale la présence à la partie supérieure de certains monuments (CIL, VIII 9057 = 20738 ; 20758), représentent sans doute, comme il apparaît ailleurs plus clairement, les feux célestes que traversent les âmes en montant vers les étoiles (*Oesterr. Jahresh.*, XII, 1909, Beiblatt., p. 214)...

FRANZ CUMONT.

Les morts et les vivants (ad *Rev. Ét. anc.*, 1911, p. 244). — L'expression οἱ πλείους = les morts est connue par une foule de textes bien curieux. Rohde les a presque tous indiqués dans sa *Psyche* (p. 670 de la 1re édition ; t. II, p. 382 de la 3e). *Plures* a la même signification dans le *Trinummus* de Plaute, 291, et dans Pétrone, ch. XLII. Mais peut-être, dans ces deux textes, n'est-ce qu'un simple calque de l'expression grecque. Assurément les morts sont plus nombreux que les vivants. Mais nous sommes aussi moins nombreux que les hommes à venir. En sorte qu'aux méditations que Barrès nous objurgue de faire dans les cimetières, on a le droit de préférer la mâle parole de Gœthe : « En avant, par-dessus les tombeaux ! » Tâchons, comme dit Schiller, d'être les contemporains des hommes qui viendront un jour.

PAUL PERDRIZET.

Nancy, 11 mai 1911.

Erratum. — Dans le précédent numéro de la *Revue*, p. 228, dernière ligne du texte (compte-rendu de l'édition de Thucydide de Mills), corriger « César » en « Cléon ».

---

15 juin 1911.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

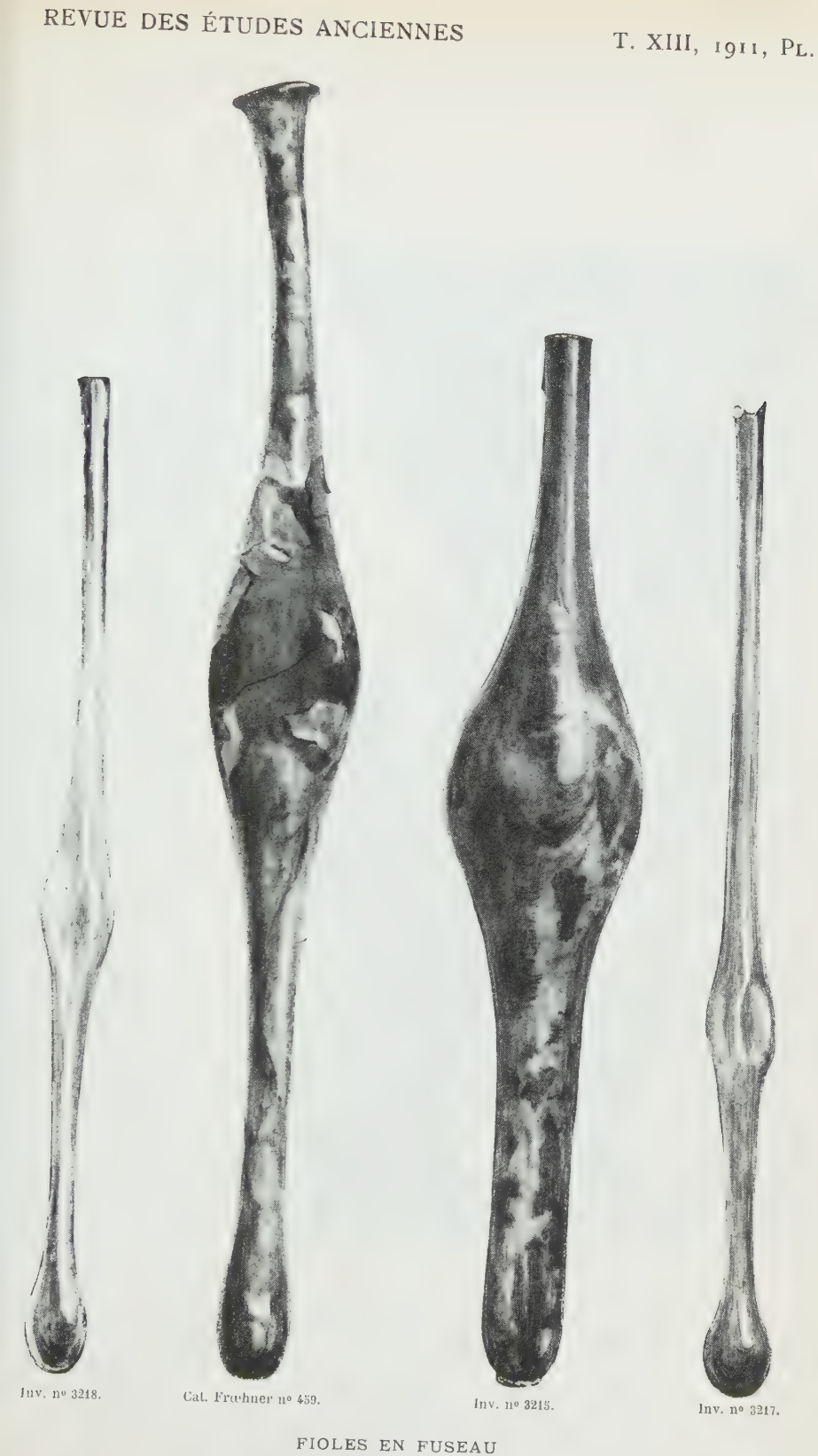

Inv. nº 3218. Cat. Frœhner nº 459. Inv. nº 3215. Inv. nº 3217.

FIOLES EN FUSEAU

(Musée Borély.)

LAC DE SAVINE ET DOUBLE PASSAGE DU COL CLAPIER

GRANGES DE SAVINE : CHEMIN DU COL CLAPIER, VUE PRISE D'AMONT

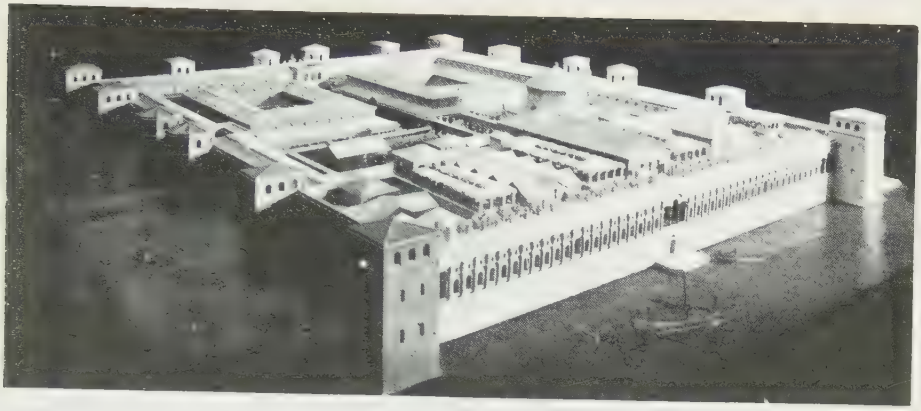

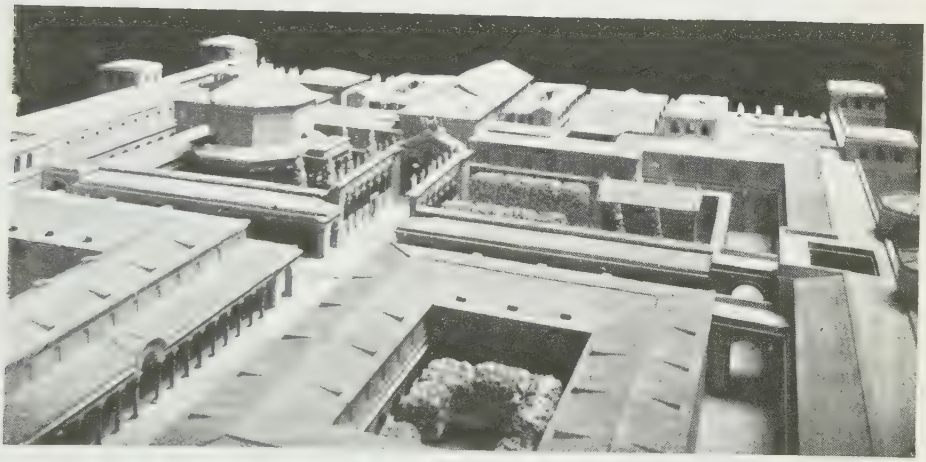

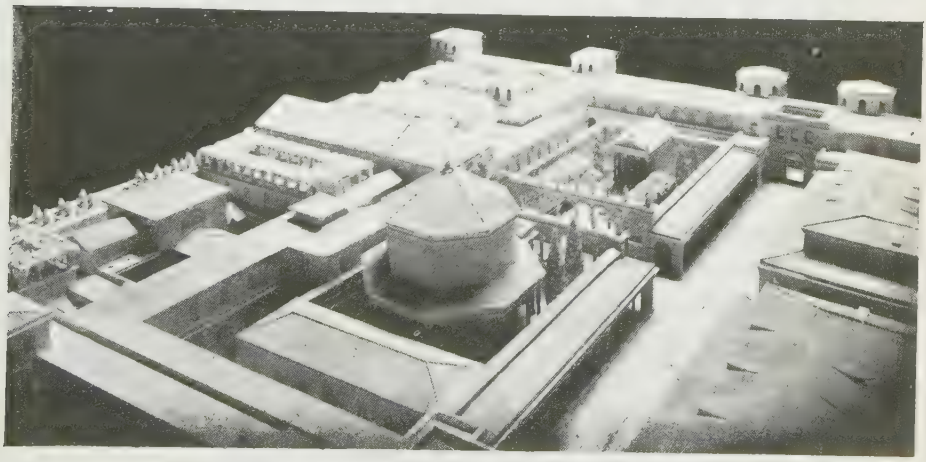

RESTAURATION DU PALAIS DE DIOCLÉTIEN A SALONE

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

IV[1]

Plastique et Poésie.

Quand j'entrepris la publication régulière de ces *Notes*, mon désir a été qu'elles pussent intéresser non pas seulement des spécialistes, mais tous les lecteurs de la Revue que leur curiosité ou leurs études tournent vers l'antique. Beaucoup d'entre eux, qui ont leur horizon borné aux seuls textes littéraires, ne demandent pas mieux qu'on les aide à s'en faire un plus large. C'est à quoi j'ai tâché, en leur offrant, à l'occasion des découvertes récentes, un petit nombre d'exemples choisis et neufs. Mon modeste effort vers ce but a été approuvé, et il ne l'a été plus chaudement par personne que par les archéologues eux-mêmes: je parle, bien entendu, de savants dont le jugement compte, qui ont vraiment le sens de l'antiquité grecque; je ne parle pas des « maître Aliboron » de l'archéologie. Aussi continuerai-je à donner toute mon attention aux monuments qui joignent à leur prix artistique d'être en rapport avec des œuvres littéraires; et c'en est un remarquable, que le bas-relief qui va être décrit ci-après.

Légende d'Ion. — Ce bas-relief en marbre[2], mesurant $1^{m}05$ de long et $0^{m}56$ de haut, a été trouvé en 1908 à Phalère, dans l'intervalle[3] entre les deux *Longs Murs* qui reliaient ensemble

1. I à III: cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151 et 325-364; XIII, 1911, p. 125-161.
2. V. Staïs, Ἀναθηματικὸν ἀνάγλυφον ἐκ Φαλήρου (Ἐφημ. ἀρχ., 1909, c. 239-264, pl. 8).
3. Intervalle un peu moindre de 200 mètres.

les fortifications d'Athènes et du Pirée. Il y avait là un petit sanctuaire des Nymphes, au culte de qui était associé celui de Képhisos, personnification d'une des deux rivières de l'Attique, et celui d'autres dieux encore : la dédicace du relief le déclare consacré à Képhisos ξυμβώμοις τε θεοῖς[1]. Il date de la fin du ve siècle, 420-400 av. J.-C. ; et le sujet représenté paraît bien être inspiré de la légende d'Ion. Relisons donc d'abord l'*Ion* d'Euripide, qui fut joué précisément à la même époque, entre les années 416 et 412[2]. Ce n'est guère que par cette tragédie, d'ailleurs, que nous connaissons la légende; aussi peut-on soupçonner que nous ne la connaissons pas en sa forme exacte et authentique, car on sait avec quelle liberté Euripide le plus souvent modifiait les données de la tradition mythique et des fables héroïques. Pour le dire tout de suite, une grosse différence entre le thème du poète et celui du sculpteur est que, chez Euripide, Ion est déjà un jeune homme, au lieu que, sur le relief, il apparaît petit enfant[3].

Voici, pour les treize figures composant le tableau, l'interprétation proposée[4]. A l'extrémité gauche, *Apollon* Pythios est assis sur un trône-trépied[5], avant devant lui par terre l'omphalos accosté de deux aigles[6]; auprès de lui sont debout *Léto* et

1. Au même endroit avait été trouvé antérieurement le relief *Échélos et Basilé*, lequel était consacré à Hermès et aux Nymphes. Pour ce relief, cf. *65e Berlin. Winckelmprogr.*, 1905, p. 9 sqq. (Kekulé von Stradonitz); pour sa dédicace, cf. Staïs, *loc. laud.*, c. 246, f. 2.

2. La curiosité littéraire pourra inciter à lire aussi l'*Apollonide* de Leconte de Lisle, qui n'est qu'une adaptation, réduite et desséchée, de la tragédie d'Euripide. Le titre même, différent en apparence, est en réalité le même que celui de la pièce grecque, sauf que Leconte de Lisle a préféré désigner Ion par le patronymique; il a nommé ce fils d'Apollon : l'Apollonide, comme il eût dit pour Agamemnon : l'Atride, ou pour Antilochos : le Nestoride.

3. Ce serait la chose la moins surprenante, si Euripide a, de son chef, changé en un garçon de dix-sept à dix-huit ans l'enfançon de la légende. Un enfant n'eût pu avoir qu'un rôle muet, tandis qu'Ion grandi devenait un premier rôle; ce qui permettait, entre autres avantages, de mettre dans la bouche de ce jeune sacristain (comme on l'a appelé d'une façon plus juste qu'attendue) quelques réflexions candidement irrévérencieuses sur la conduite des dieux.

4. On ne reconnaît sûrement, au premier regard, qu'Apollon et Képhisos seuls; on est un peu guidé pour les autres par une inscription, trouvée au même lieu (cf. Staïs, *loc. laud.*, c. 244, f. 1), qui dénombre les divinités honorées ensemble dans le sanctuaire; ces ξύμβωμοι θεοί sont nombreux.

5. Exactement un trépied avec accoudoirs et dossier (celui-ci formé par le déroulement de deux serpents). Les figurations d'Apollon assis sur le trépied ne sont pas rares. — Cf. *Ion*, 366 : ...καθίζει τρίποδα κοινὸν Ἑλλάδος.

6. Ce sont les deux aigles d'or que mentionne Pindare, *Pyth.*, IV, 6; cf. Pausanias, X, 16, 2, commentaire de l'éd. Hitzig-Blümner, t. III, p. 721.

Relief attique inspiré de la légende d'Ion.
Éphém. arch., 1909, pl. 8.

Artémis. Trépied et omphalos témoignent que la scène, pour cette partie de la représentation, est à Delphes, dans le temple même d'Apollon. Or, qui peut être, après le groupe divin, cette femme, voisine d'Artémis et plus petite, qui est elle aussi dans l'intérieur du temple, juste devant Apollon et le trépied, devant l'omphalos et les aigles, et qui a l'air de parler à quelqu'un ou de l'écouter? Ce doit être la *Pythie*. Et cet enfant nu, qui est tout contre elle, et de qui elle semble être la mère, ne saurait être que le petit *Ion*, à qui elle a en effet servi de mère[1]. Reste le sixième personnage, l'interlocuteur de la Pythie, c'est-à-dire le consultant de l'oracle, arrêté devant un haut seuil de pierre sur lequel il a le pied droit posé, comme si l'artiste avait voulu indiquer sommairement un seuil sacré, une limite que ne dépassent pas les pieds des simples mortels[2] : c'est évidemment *Xouthos*, si l'enfant est Ion; et déjà celui-ci lève la tête vers son prétendu père et lui tend le bras droit, bien fort, avec joie. A ces six figures composant la scène de Delphes, correspondent, dans la droite du tableau, six autres figures composant une seconde scène, qui celle-là est à Athènes. Mais, de ce côté, il n'y a pas une action, il y a seulement une réunion de personnages servant à évoquer les premiers événements de la légende. *Képhisos*, le dieu-fleuve[3], nous avertit d'abord que nous sommes en Attique; et près de lui les trois *Nymphes*, divinités ordinaires des grottes, rappellent cette grotte de l'Acropole athénienne où Créousa conçut d'Apollon, mit au monde et abandonna l'enfant qui devait être Ion[4]. Au second plan, derrière Képhisos, se dresse un xoanon soit d'*Artémis* λοχεία ou d'*Eileithyia*, déesses faisant office, l'une et l'autre, d'assister les femmes en couches, et que Créousa dut donc invoquer pendant sa nuit douloureuse. Enfin, voici *Créousa* elle-même, arrêtée devant l'une des Nymphes; elle

1. Cf. *Ion*, 1357-8 : σέ ἔθρεψά τ', ὦ παῖ, dit la Pythie à Ion. Elle lui dit encore, v. 1363 : ἴσον γάρ σ' ὡς τεκοῦσ' ἀσπάζομαι. — De son côté, Ion lui dit, v. 1324 : Χαῖρ', ὦ φίλη μοι μῆτερ. Cf. encore le v. 321.

2. Cf. *Ion*, 1321. Le mot θριγκός dont se sert la Pythie conviendrait assez bien ici.

3. Cf. *Ion*, 1261 : ὦ ταυρόμορφον ὄμμα Κηφισοῦ...

4. Cf. *Ion*, 502 sqq., 936 sqq., 1398-1400. — La grotte en question est identifiée de la façon la plus précise depuis 1897 : cf. deux articles de M. Cavvadias dans l'Ἐφημ. ἀρχ., 1897, c. 1 et 87, pl. 3-4; j'ai donné un résumé de ces articles dans la *Rev. Ét. gr.*, XI, 1898, p. 159-161.

termine ce qu'on peut appeler le groupe attique, opposé au groupe delphique. Les deux groupes, si nettement distincts, sont pourtant unis l'un à l'autre par une treizième figure, placée de face entre Xouthos et Créousa : c'est *Hermès*, qui jadis fut chargé de sauver le nouveau-né, de l'emporter de la grotte athénienne et de l'apporter dans le temple de Delphes[1].

Après cette interprétation, vraisemblable sinon certaine de tout point, on se demandera naturellement à quelle occasion un tel relief fut consacré. La dédicace s'exprime là-dessus avec une brièveté si obscure, que nous ne sommes pas renseignés. En revanche, le choix du sujet me paraît s'expliquer aisément. Si on prend la liste des divinités honorées ensemble dans le sanctuaire[2], on constate que, malgré leur nombre et leur diversité, elles se retrouvent ici presque toutes : autrement dit, le seul exposé sommaire de la légende d'Ion permettait de présenter, d'une façon vivante et intéressante, ces ξύμβωμοι θεοί presque jusqu'au dernier. D'autre part, l'offrande étant faite en premier et nommément à Képhisos, on doit se rappeler que celui-ci était un des ancêtres de Créousa et d'Ion.

Maintenant considérons, dans l'exemple que ce petit monument nous fournit, ce qu'était à Athènes, à la fin du ve siècle, l'art du relief aux mains d'un bon ouvrier. Je ne prendrai pas (ce serait trop long) chacune des treize figures détail à détail. Non pas qu'elles ne méritent grandement d'être louées[3]. Créousa, droite dans son péplos, la main prête à ramener décemment son voile sur le bas de son visage, est véritablement, par son air de noblesse sans pose, une sœur des jeunes Athéniennes de la frise du Parthénon. Les deux Nymphes de profil, par les plis habiles de leur himation mince, annoncent déjà les raffinées *Victoires* de la balustrade d'Athéna Niké[4]. Et quelle grâce dans le nonchaloir un peu alangui du corps

1. Cf. *Ion*, 1598-9.
2. Cf. ci-dessus, p. 382, note 4.
3. Sauf l'enfant. Jusqu'au IVe siècle inclus, les enfants dans l'art grec, qu'il s'agisse de sculpture ou de peinture (vases peints), présentent une forme d'adultes à taille réduite ; mal étudiés, mal compris, ils n'ont plastiquement aucune valeur.
4. La Nymphe de face, au second plan entre ses deux sœurs, porte un péplos à long apoptygma, avec ceinture par-dessus celui-ci : exactement le type de draperie de la *Parthénos* de Phidias.

d'Apollon, dans la double ligne de ses jambes légèrement drapées et dans ses fins pieds qui pendent! Mais j'insisterai plutôt sur les qualités de composition qui se révèlent à l'analyse dans le groupement général et les groupements partiels des treize figures : il y a là une beauté moins extérieure, plus secrète, qu'on doit cependant priser bien davantage que les autres beautés immédiatement visibles. Nous avons dit déjà que l'ensemble du tableau était disposé en manière de diptyque, six figures de chaque côté, avec Hermès au milieu pour relier les deux groupements. A cette division en deux se superpose une autre division en trois. Il y a un chœur de l'*Ion* [1] où au début (strophe) est évoqué le temple delphique avec l'omphalos et le trépied, où à la fin (épode) est évoquée la grotte athénienne témoin des malheurs secrets de Créousa, et où au milieu (antistrophe) est chantée la joie d'une maison qu'anime la présence d'un enfant, maison telle, par conséquent, que sera après le drame celle de Xouthos et Créousa; or, ici, suivant une disposition semblable, les deux époux occupent le milieu, encadrés à gauche par les divinités de Delphes, à droite par les Nymphes de la grotte attique, et en quelque sorte, peut-on ajouter sans subtilité, tournés d'esprit comme de corps à l'opposé l'un de l'autre, Xouthos vers la parole prophétique d'où il espère le bonheur prochain, Créousa vers les souvenirs torturants de son passé. Cette répartition générale des personnages atteste une claire et nette intelligence du sujet à présenter. Il faut considérer, ensuite, ce que valent, au seul point de vue de la plastique, les petits groupements particuliers.

Ce n'est pas symétrie compassée et trop exacte répétition, comme d'un écho redisant à droite ce qui vient de gauche et à gauche ce qui vient de droite; c'est juste pondération, équilibre délicat, correspondances et oppositions à la fois concourant ensemble à une impression pleinement harmonieuse. Que l'on parcoure des yeux, sans plus songer au sujet même, cette réunion de figures, en tenant compte seulement de leur volume et de leur place et de la manière dont elles sont tournées l'une par rapport à l'autre. Tout de suite on discerne

1. V. 452 sqq.

trois groupes de trois personnages (1° les dieux delphiques, 2° Xouthos et Créousa avec Hermès, 3° les Nymphes), composés chacun par deux personnages *de profil* au *premier plan* et, entre ces deux, un troisième *de face* au *second plan*. Ces trois groupes doivent donc se ressembler beaucoup? Non; ils se ressemblent assez pour constituer un fond solide à la composition et nous laisser dans l'esprit le sentiment d'une ferme structure; mais d'autre part ils sont aussi souplement variés que possible. Car voyez ce qu'a fait l'artiste de son groupe du milieu : tandis que, du côté des dieux et du côté des Nymphes, les deux figures de profil sont dirigées dans le même sens, ici Xouthos et Créousa sont tournés en sens contraire l'un de l'autre, Créousa s'entretenant avec une Nymphe et Xouthos avec la Pythie (et en apparence avec Artémis [1]). Et de ce coup, voilà dissociés les éléments des groupes à trois; ou, si l'on préfère, voici que se découvre, après examen, une nouvelle distribution des personnages, par deux et non plus par trois (1° Apollon et Létô, 2° Artémis et Xouthos, 3° Créousa et une Nymphe, 4° Nymphes restantes), les premiers de ces groupes à deux étant séparés des derniers par Hermès, seul au milieu, comme la figure centrale de certains frontons partage le contenu des deux ailes. Une autre variété encore résulte de la présence, à l'extrémité droite, du xoanon d'Eileithyia. Car ce xoanon forme groupe avec les deux premières Nymphes, et alors apparaît une répartition nouvelle : deux groupes à trois (1° les dieux delphiques, 2° Eileithyia et deux Nymphes) se répondant d'une extrémité à l'autre, et, dans le milieu, deux groupes à deux (1° Créousa et Nymphe, 2° Xouthos et Hermès). Et la réunion d'Eileithyia avec les deux Nymphes voisines fournit un bon pendant au groupe des dieux delphiques, puisqu'elle nous montre, à l'inverse de celui-ci, deux figures au second plan et celle du *milieu* au *premier plan*. Remarquons enfin de quelle manière sont garnis les deux bouts : à gauche, en raison de la nature du siège d'Apollon, c'est le haut seule-

1. La Pythie est contre Artémis et la recouvre en majeure partie. Si donc on ne considère que la place occupée par les figures et la masse qu'elles forment, Artémis et la Pythie ne font qu'un, et, Artémis plus grande attirant davantage le regard, c'est elle plutôt qui paraît être groupée avec Xouthos.

ment qui est rempli, tandis qu'à droite, c'est la moitié inférieure qui est la plus pleine, avec Képhisos placé en avant du xoanon...

Je ne prolonge pas ces explications, qui auront sans doute paru un peu longues et fastidieuses. Il y a des façons plus agréables de louer une œuvre d'art, je ne l'ignore pas. Mais j'ai voulu, par là, provoquer le lecteur à faire lui-même et pour lui une pareille analyse. Qu'il veuille bien, après m'avoir lu, se mettre devant le relief et qu'il cherche personnellement, avec ses yeux à lui, tous ces groupements variés, groupements à deux figures, à trois figures; qu'il règle, selon son goût à lui, l'espèce de jeu consistant à les décomposer, les diviser, en former d'autres, puis reformer les premiers; qu'il observe les secrètes correspondances ou les discrètes oppositions qui, de l'un des côtés à l'autre, existent entre telles et telles figures : nulle voie n'est plus sûre pour pénétrer cet art admirable, qui est savant, très savant sans paraître calculé, qui est plein de ressources et n'en fait pas étalage, qui demeure toujours simple, qui est spontané, naturel, frais, limpide, et dont la beauté se manifeste impérissable, éternelle, comme la jeunesse des dieux. Il y a dans ce petit et modeste relief autant de science, toutes proportions gardées, que dans les plus beaux frontons du ve siècle; et c'est bien, d'ailleurs, à la sévère école des frontons que la sculpture grecque, particulièrement la sculpture attique, a dû d'acquérir cette maîtrise dans l'art de composer, qui fut la plus haute de ses multiples qualités.

Sculpture.

Frise du Trésor dit « des Cnidiens » à Delphes. — J'émets timidement l'opinion que, avec un peu de bonne volonté et en coordonnant quelques efforts, on aurait pu depuis longtemps élucider la question de savoir si le Trésor dit « des Cnidiens » est vraiment le *Trésor des Cnidiens,* et si les sculptures attribuées à ce Trésor en proviennent vraiment toutes ou ne sont qu'un habit d'Arlequin fait de pièces empruntées

à droite et à gauche et cousues ensemble. Il aurait fallu que les circonstances matérielles de la découverte fussent exposées dans le plus minutieux et complet détail, que l'on connût surtout à quel endroit exact chacun des marbres a été retrouvé, relativement aux fondations conservées des divers édifices du voisinage. D'autre part, il aurait fallu que ces fondations d'édifices fussent soumises, par ceux qui ont la pratique du terrain et des ruines de Delphes, à une étude approfondie et scrupuleuse, en laquelle nous pussions avoir pleine confiance. Faute de ces indispensables données, les plus courageux hésitent aujourd'hui à s'engager dans ce ravin obscur et semé de pièges. Cependant, les années passent.

Les articles notables, récemment parus sur le plus séduisant et le plus intéressant des édifices delphiques, sont ceux de MM. Heberdey, Karo, Reisch, Courby[1]. M. Karo et M. Reisch ont traité seulement de certains détails; M. Heberdey et Courby ont pris le problème dans son ensemble : mais combien différentes leurs solutions, l'un ayant voulu ruiner et l'autre consolider la reconstruction que M. Homolle a jadis présentée comme sûre[2], et qu'il nous a matériellement montrée dans la double restauration en plâtre faite à Delphes et au Louvre! Nous rappellerons en quelques mots le principal de cette reconstruction. Avant le premier tournant de la Voie sacrée, à gauche de cette Voie, ont été dégagées les fondations d'un petit édifice rectangulaire, lesquelles mesurent $8^{m}90$ en longueur et $6^{m}28$ en largeur : cet édifice, d'abord cru le *Trésor des Siphniens*, fut ensuite dénommé officiellement *Trésor des Cnidiens*[3]. Il était d'ordre ionique et du type *in antis*, avec deux caryatides (au lieu de colonnes) entre les antes. Dans son

1. R. Heberdey, *Das Schatzhaus der Knidier in Delphi* (*Athen. Mitteil.*, XXXIV, 1909, p. 145-166, pl. 5); G. Karo, *Gœtterversammlung und Gigantomachie am Knidier-Schatzhaus in Delphi* (*Ibid.*, p. 167-178); E. Reisch, *Zu den Friesen der delphischen Schatzhæuser* (*Wiener Eranos zur 50e Philologen-Versammlung in Graz, 1909*, p. 293-301); F. Courby, *La frise du Trésor de « Cnide » à Delphes* (*Rev. arch.*, 1911, I, p. 197-220).

2. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 188-194; XIX, 1895, p. 534-537; XX, 1896, p. 581-602; XXIII, 1899, p. 617-635; *C. R. Acad. Inscr.*, 1894, p. 355 sqq.; *Fouilles de Delphes*, II, pl. 11, et IV, pl. 7-24.

3. On l'a, depuis, rendu aux Siphniens, tout en continuant par habitude à l'appeler *Trésor de Cnide*,

voisinage immédiat ont été retrouvées en majeure partie les sculptures qui le décoraient. Ce sont notamment : le fronton de la face postérieure (à l'est)[1], représentant la *Dispute du trépied;* la frise *ouest,* avec un sujet où M. Homolle avait pensé reconnaître l'*Apothéose d'Héraclès,* et que M. Poulsen[2] a interprété d'une manière beaucoup plus probable, en y voyant l'*Arrivée des dieux* sur le champ de bataille dans la plaine

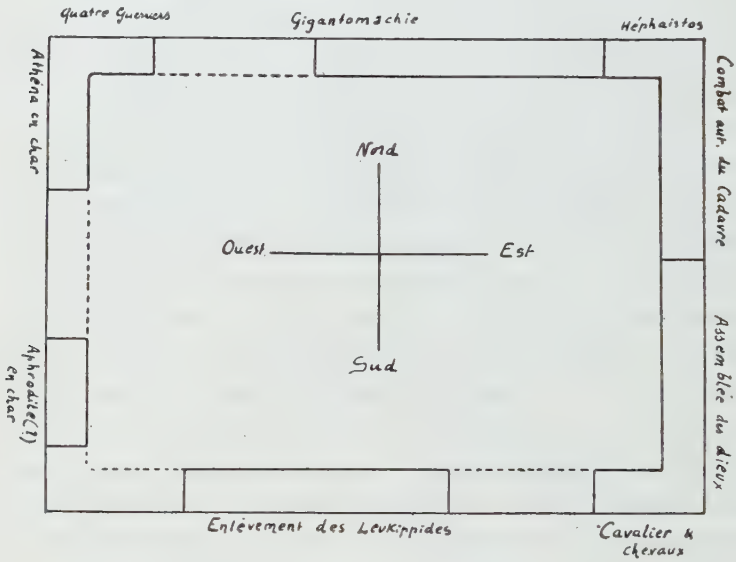

Trésor dit "des Cnidiens" à Delphes :
croquis explicatif de la remise en place de la frise.
[*Rev. arch.*, 1911, I, p. 203.]

troyenne; la frise opposée *Est,* montrant une *Réunion de dieux* et un *Combat autour d'un cadavre;* celle du *nord,* développant une *Gigantomachie;* et celle du *sud,* un *Enlèvement des Leukippides.* — Le petit croquis sommaire[3] reproduit ici a pour but, en faisant voir la disposition respective des sujets sur les quatre faces de l'entablement, de rendre plus aisée l'identification des

1. Ce fronton, retrouvé tout entier sur le côté Est, ne peut être que celui de la face postérieure. Mais, dans les restaurations faites au musée de Delphes et au Louvre, il a été attribué conventionnellement à la face ouest, qui était le côté de l'entrée.

2. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXXII, 1908, p. 177-187.

3. Il est très sommaire, improvisé, n'est pas du tout à l'échelle; mais il suffit pour guider le lecteur.

retours d'angle. Les blocs de frise, en effet, à l'extrémité de chaque face, se coudent, font équerre, et continuent plus ou moins sur l'autre face; chacun d'eux se trouve ainsi appartenir à deux faces de l'édifice, et chacun d'eux (puisque les sujets décorant la frise changent d'une face à l'autre) porte des reliefs appartenant à deux sujets différents, selon le côté de l'équerre devant lequel on s'arrête. De là résultent, nous y reviendrons tout à l'heure, des renseignements précieux.

Sur le Trésor ainsi reconstitué, M. Heberdey s'est jeté comme à l'assaut; et voici le carnage qu'il a fait. — D'abord, le fronton doit être éliminé : ses dimensions sont trop grandes, le style de ses figures diffère trop de celui de la frise; il provient de quelque autre édifice non connu. En second lieu, les reliefs divers attribués à la frise proviennent de deux édifices et non d'un seul, et aucun de ces édifices ne se confond avec celui d'où provient le fronton. L'un des deux était très allongé et très étroit; le relief représentant le *Combat autour d'un cadavre* sous les murs de Troie[1] appartenait à l'un des petits côtés, et, par ce relief demeuré presque complet, nous connaissons la largeur de l'édifice : environ $3^{m}50$. Comme cette dimension concorde avec celle de la dédicace (en partie retrouvée) du Trésor des Cnidiens, il n'y a pas de doute que l'édifice en question ne soit le *Trésor des Cnidiens,* le vrai. De plus, le grand relief *Combat autour d'un cadavre* faisant retour d'angle avec une des extrémités de la *Gigantomachie* (l'extrémité où est figuré *Héphaistos*), celle-ci nous fournit la frise d'un des longs côtés, dont nous pouvons évaluer la longueur à $7^{m}80$. Mais cette *Gigantomachie,* à son tour, ne saurait, pour des motifs de style et de facture, être séparée des reliefs représentant une *Réunion de dieux.* Réunion mal comprise et mal restituée par M. Homolle : car les dieux étaient pour le moins au nombre

1. Il y a du sujet deux interprétations différentes, selon la manière de lire les vestiges d'un nom tracé entre les deux premiers combattants et selon qu'on attribue ce nom au parti grec ou troyen : 1° combat entre Hector et Ménélaos pour le cadavre soit de Patroclos ou d'Euphorbos (d'après l'*Iliade*, XVII) : c'est l'interprétation de M. Homolle (*Bull. Corr. hell.*, XX, 1896, p. 586), un peu modifiée par M. Poulsen (*Ibid.*, XXXII, 1908, p. 187); 2° combat entre Memnon et Achille pour le cadavre d'Antilochos fils de Nestor (d'après l'*Aithiopide*) : c'est l'interprétation de M. Reisch (*loc. laud.*, p. 293).

de douze, et ils formaient deux groupes opposés, respectivement placés aux deux bouts d'une scène (probablement un combat de héros[1]) qu'ils regardaient, en même temps qu'ils la limitaient et encadraient; ce sujet incomplètement connu formait la frise du deuxième long côté. Et comme, enfin, un des groupes divins (celui qui se termine par la figure d'*Arès*) fait retour d'angle avec un fragment qui porte un *cavalier et deux chevaux*[2], ce dernier fragment est donc un reste de la frise décorant le second des petits côtés, et c'en est le seul reste, non suffisant pour que le sujet puisse être déterminé. La façade du Trésor était ornée de deux caryatides, placées, non pas entre les antes (chose impossible, vu le peu de largeur), mais devant les antes[3]. Tel était le *Trésor des Cnidiens*, le vrai, celui de M. Heberdey. — Que subsiste-t-il à présent des reliefs qu'avait attribués M. Homolle à son « Trésor cnidien »? Il subsiste les divers morceaux de l'*Enlèvement des Leukippides*, et les deux grands reliefs montrant, l'un *Athéna* et l'autre une seconde *déesse*, toutes deux avec un *char à quatre chevaux*. Ces reliefs-là proviennent d'un autre édifice encore, qui pourrait bien être le vrai *Trésor des Siphniens*, lequel aurait mesuré environ 7 mètres de long et 4 mètres de large. Un de ses petits côtés était décoré d'un sujet représentant le meurtre de Tityos, offenseur de Létô, par Apollon et Artémis en présence de leur mère : on en a retrouvé seulement *Artémis* et son char à quatre chevaux[4], et un débris de la tête de *Tityos*[5]. Les *Dioscures* et les *Leukippides*, avec certaines figures accessoires, remplissaient un des longs côtés[6]. Reste enfin le

1. M. Karo (*loc. laud.*, p. 173) a émis l'hypothèse, acceptée par M. Heberdey, qu'un fragment de ce *Combat* pourrait bien avoir subsisté dans certain débris que M. Homolle attribuait à la *Gigantomachie :* cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 15, au milieu.

2. Deux chevaux dont l'un est mené haut-le-pied et l'autre monté : cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 9-10, en bas. — M. Homolle avait admis que ce fragment fît partie du même ensemble que ceux où l'on reconnaît l'enlèvement des Leukippides.

3. M. Heberdey n'a pas dissimulé qu'il n'existe nul exemple, dans les ruines d'architecture grecque aujourd'hui connues, d'une semblable disposition.

4. C'est la déesse que M. Poulsen avait si joliment expliquée comme devant être *Aphrodite* (cf. ci-dessus, p. 390, note 2).

5. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 27, en haut. Sur cette planche, la tête est mal présentée; on devrait la voir tombée en avant, face contre terre.

6. M. Reisch (*loc. laud.*, p. 300-301) a contesté que les morceaux attribués par M. Homolle et par M. Heberdey lui-même à l'*Enlèvement des Leukippides* aient tous appartenu à ce sujet. Il n'admet comme tels que les deux suivants : *Fouilles de*

Quadrige d'Athéna, qui fait retour d'angle avec un groupe de *quatre Guerriers*[1] : deux motifs dont on ne sait pas à quel sujet ils se rapportent; et rien n'indique non plus à quel angle ce bloc d'angle devrait être posé, rien n'indique par conséquent si c'est sur le deuxième petit côté ou sur le deuxième long côté que nous devrions replacer Athéna et ses chevaux ailés.

En résumé, du Trésor que M. Homolle pensait avoir remis debout, des fondations au faîte, il ne subsiste plus rien, sauf les fondations dont M. Heberdey n'a su que faire, leurs longueur et largeur ne s'accordant avec aucune de ses hypothèses. En place de cet édifice unique et complet, il en propose trois, qui seraient :

1° Le vrai *Trésor des Cnidiens* ($7^m80 \times 3^m50$ à l'entablement), avec les sculptures suivantes pour décorer sa frise : sur un petit côté, le *Combat autour du cadavre*, et sur l'autre, un sujet inconnu, dont il reste seulement le morceau *Cavalier et deux chevaux;* sur un long côté, la *Gigantomachie,* et sur l'autre, l'*Assemblée des dieux,* mais scindée en deux groupes qui encadraient entre eux un *Combat*, presque totalement détruit.

2° Le vrai *Trésor des Siphniens* ($7^m \times 4^m$ à l'entablement), avec les sculptures suivantes pour décorer sa frise : sur un petit côté, le *Meurtre de Tityos,* dont il reste presque uniquement le morceau *Artémis et son quadrige;* sur un long côté, l'*Enlèvement des Leukippides,* dont il subsiste plusieurs morceaux; sur l'autre petit côté et l'autre long côté (sans précision possible), deux sujets inconnus, de l'un desquels il reste seulement le morceau *Guerriers se battant*, et de l'autre seulement le morceau *Athéna et son quadrige.*

3° Un troisième édifice (6^m40 de largeur à l'entablement;

Delphes, IV, pl. 9-10, le plus grand fragment en bas, à gauche, et le petit fragment reproduit à droite, au-dessus d'un autre plus petit. [Soit dit en passant, comment n'avoir pas numéroté les huit fragments reproduits sur cette planche? Il est presque impossible de les désigner avec une suffisante clarté.] Quant aux deux plus grands morceaux (même planche, en haut), M. Reisch est d'avis qu'ils doivent venir d'une sorte de procession religieuse, laquelle aurait décoré l'un des longs côtés du Trésor, l'autre étant décoré par l'*Enlèvement des Leukippides.*

1. Cf. *Fouilles de Delphes,* IV, pl. 15, n° 3 : fragment considéré par M. Homolle comme appartenant à la *Gigantomachie* et la terminant à droite.

longueur?), dont nous ne possédons rien qu'un fronton, représentant la *Dispute du trépied*.

Cette critique de M. Heberdey, condensée en vingt pages, où tant de questions sont touchées, discutées, résolues, où la démolition rapidement opérée s'accompagne aussitôt d'une reconstruction non moins rapide, est d'un bout à l'autre menée d'une allure si vive et si confiante que le lecteur en est malgré soi entraîné. On ressent au premier moment une impression des plus favorables. Mais elle se modifie beaucoup à la seconde lecture. Pour moi, après avoir été séduit d'abord, j'avais senti la nécessité de revenir à certains points où la discussion « accrochait » un peu; et j'avais constaté alors des erreurs manifestes[1], lesquelles ne sont pas d'infime importance, puisqu'elles servent d'unique soutien à toute une grosse part de la démonstration. De cela, M. Courby s'est rendu compte mieux que personne; et, comme c'est à Delphes même qu'il a pu examiner les hypothèses de M. Heberdey et qu'il apportait à Delphes l'expérience et le savoir acquis dans la minutieuse et intelligente étude, poursuivie plusieurs années durant, de tous les vieux temples et trésors de Délos[2], il a eu le grand mérite entre autres de relever sur ces marbres, si souvent interrogés déjà, quelques nouveaux indices matériels, fort précieux, dont il aura été le premier à comprendre la valeur; et son article, solide, instructif, excellent, devra désormais être toujours cité avec honneur.

M. Courby n'a pas suivi M. Heberdey dans le détail entier de ses critiques et hypothèses. Il signale qu'on ne rencontre nulle part les fondations des trois édifices supposés[3], et rappelle en souriant que M. Heberdey, pour s'excuser de ne les avoir pas trouvées, se borne à dire que le mauvais temps l'empêcha de les chercher; mais il ne conclut point de là, *ipso*

1. Concernant le morceau *quatre Guerriers*, et concernant les deux morceaux *Char d'Athéna* et *Char d'Aphrodite*. Cela sera expliqué plus loin.

2. En attendant que M. Courby publie — prochainement, on doit l'espérer — ses travaux de Délos, un autre article de lui sur un monument de Delphes, *la Tholos du Trésor de Sicyone* (*Bull. Corr. hell.*, XXXV, 1911, p. 132-148, pl. 3), témoigne de l'excellente méthode avec laquelle il sait interroger les ruines d'architecture.

3. C'est-à-dire qu'on ne rencontre pas de fondations ayant des mesures correspondantes à celles qu'indique M. Heberdey pour ses entablements.

facto, qu'on n'a plus à considérer que les seules fondations de l'édifice Homolle, il croit probable l'existence d'un second édifice avec celui-là, et il déclare que « la question dans son ensemble ne pourra être résolue que par l'étude architecturale ». Il a écarté aussi, sans un mot, le problème du fronton[1]. Il a surtout donné son attention à la frise, et il a démontré : 1° que les fragments rassemblés par M. Homolle proviennent d'un seul et même édifice, et ont été dans l'ensemble replacés comme ils devaient l'être; 2° que cet édifice était bien celui que M. Homolle avait désigné, car il y a correspondance parfaite entre les dimensions de la frise et celles des fondations. Cette juste correspondance était sans doute le point le plus difficile à établir. M. Courby a fait ici la meilleure besogne; car, s'il a finalement corroboré les idées de M. Homolle, ce n'est qu'après avoir, d'une main habile et sûre, modifié et corrigé la restauration que celui-ci avait crue définitive.

Un des plus gros arguments de M. Heberdey était celui-ci : la frise, telle qu'on nous la présente sur les petits côtés, excède la largeur de l'édifice qu'on nous propose. Aussi a-t-il fallu tricher; au lieu de dresser cette frise à l'aplomb de l'architrave, on l'a tirée en avant, on lui a donné par divers moyens une saillie inattendue et inadmissible, sans exemple dans l'architecture[2]. Or, M. Courby a prouvé, par des constatations matérielles précises et neuves, que l'architrave, couronnée déjà d'un rang de perles, était en outre surmontée d'un rang d'oves en forte saillie, et qu'au-dessus de ces oves la frise même faisait encore saillie; si bien que cette frise, qui, posée à l'aplomb de l'architrave, n'aurait eu sur les petits côtés que $6^{m}07$ de développement, atteignait par ces ressauts successifs un développement de $6^{m}37$. Et M. Homolle ne lui a donné que $6^{m}28$! Loin qu'il soit allé au delà de ce qu'il pouvait légitimement, il est resté en deçà de ce qu'il devait!

Quant à la répartition des reliefs, notons d'abord que tous

1. On doit tenir pour très possible que ce fronton, comme le veut M. Heberdey, ne provienne pas de l'édifice où M. Homolle l'a replacé.

2. Il est inévitable qu'on rappelle ici à M. Heberdey que pareille objection ne l'arrête pas, quand c'est sa thèse à lui qui en doit être gênée (cf. ci-dessus, p. 392, note 3).

les grands fragments[1] utilisés par M. Homolle ont même hauteur, 0^m65 environ[2], et même épaisseur, 0^m22, et que la plinthe où posent les pieds des figures a partout la même saillie relativement au champ vertical, et la même épaisseur sur sa tranche. Il y a là, évidemment, une forte présomption pour que tous ces fragments aient commune origine. La *Gigantomachie*, en vertu de sa longueur, ne convient qu'à un des longs côtés. Ses deux extrémités forment retour d'angle, et ainsi nous connaissons immédiatement, au moins en partie, les reliefs de deux petits côtés. Après avoir contourné l'extrémité gauche (où est *Héphaistos*), nous trouvons sur l'autre face de l'équerre le *Combat autour du cadavre*. Ce sujet, qui mesurait environ 3^m50[3], est si complet en soi, si parfaitement « centré », que la première pensée est qu'il formait à lui seul l'un des côtés d'une frise. Telle est bien la conviction de M. Heberdey, et, si M. Heberdey avait raison, toute la restauration de M. Homolle serait détruite. Mais considérons, à l'extrémité de la *Gigantomachie*, ce groupe de *quatre Combattants* qui fait retour d'équerre avec le morceau *Athéna en char :* si ce bloc d'angle est bien à sa vraie place, c'est, au contraire, toute la restauration de M. Heberdey qui s'écroule. Naturellement, M. Heberdey proteste que ce bloc n'est pas à sa place, que ces quatre combattants sont étrangers à la *Gigantomachie*. Mais il a commis là une erreur manifeste, que je n'arrive pas à comprendre[4]. On ne saurait douter, il me semble, après avoir comparé ces quatre figures à celles de la *Gigantomachie*, que nous n'ayons affaire ici à un fragment de Gigantomachie encore, comprenant un Géant et un groupe de deux Géants et d'un dieu. Il faudrait donc croire qu'il y avait à

1. J'appelle ainsi ceux qui sont entiers dans le sens de la hauteur.

2. La hauteur peut varier, *dans un même bloc*, de 0^m645 à 0^m68 (plusieurs blocs sont très grands, tel bloc en retour d'angle mesure plus de 3 mètres sur le long bout et encore 0^m66 sur le petit bout). A plus forte raison peut-elle varier d'un bloc à l'autre. Quand nous disons : même hauteur, nous voulons parler d'une hauteur qui reste sensiblement la même, et qui, en tout cas, ne sort jamais des chiffres extrêmes constatés dans un seul et même bloc.

3. Mutilé à un bout, il mesure encore 3^m07. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 11-12, n° 2.

4. M. Heberdey ne mentionne que trois figures, et les interprète d'une façon erronée. La quatrième, dont il ne souffle mot, est précisément celle qui permet de reconnaître la nature du combat et la qualité des combattants.

Delphes deux monuments voisins, décorés l'un et l'autre d'une Gigantomachie sur leur frise; deux Gigantomachies datant de la même époque, offrant même style, mêmes caractères de technique, mêmes détails de vêtements et d'armure; deux frises taillées dans des blocs d'épaisseur égale et de hauteur égale, avec plinthes de même coupe et d'égale saillie! Cela n'est pas seulement invraisemblable, mais impossible, incompatible avec l'esprit de l'art grec.

Ainsi le fragment *quatre Combattants* terminait la *Gigantomachie* à droite; dès lors, le morceau *Athéna en char* appartenait au deuxième petit côté. Mais ce morceau lui-même est inséparable de la seconde *Déesse en char*[1]. On ne conçoit pas que M. Heberdey les ait séparés; car, dit M. Courby en termes aussi justes que concis, « jamais *pendants* n'ont été plus strictement, plus intentionnellement symétriques »[2]. Or, ces deux morceaux, mis bout à bout tels qu'ils sont, mesurent $3^{m}825$, longueur déjà notablement supérieure à celle du *Combat autour du cadavre*, d'où résulte évidemment que ce dernier sujet, quoique complet en soi, ne fournit pas la décoration complète du petit côté auquel il a été assigné. Il y avait là un autre sujet encore, qui sans doute, pouvons-nous présumer, n'avait pas un développement beaucoup moindre. Ce sujet, dans la restauration de M. Homolle, est la *Réunion de dieux*[3], qui comprend quatre divinités assises derrière *Zeus*[4] et trois divinités assises en face de lui, plus les vestiges d'une autre divinité encore, assise près de Zeus dans le même sens que lui, mais se retournant vers lui. M. Heberdey, à la suite d'une découverte de M. Karo, avait fait ici une objection des plus graves et qui sembla victorieuse,

1. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 6-8.

2. Pour la scène dont font partie ces deux déesses, disons ici que M. Courby n'a pas seulement adopté l'interprétation Poulsen (cf. ci-dessus, p. 390, note 2), mais il l'a renforcée, en expliquant minutieusement, dans la dernière partie de son article, le geste d'Athéna, demeuré jusqu'ici incertain et mal compris, c'est à savoir qu'elle était en train d'ajuster son égide, comme Aphrodite en train de mettre son collier: ainsi les gestes des deux déesses se correspondaient et se balançaient parfaitement.

3. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 11-12, n° 1.

4. M. Karo (*loc. laud.*, p. 167-168) a voulu changer ce *Zeus* en *Dionysos;* mais cette nouvelle appellation est sujette à de grands doutes.

jusqu'à ce que M. Courby fût intervenu. En effet, M. Karo[1] s'était avisé que, devant *Athéna,* existaient les restes d'un dossier de trône sur lequel Athéna appuyait le bras droit, et qu'en conséquence il y avait eu en face de *Zeus* quatre divinités assises (non pas trois), dont la première avait pour siège, comme Zeus lui-même, un trône. Et M. Heberdey demandait où loger cette divinité nouvelle, dans une frise à laquelle, selon lui, M. Homolle avait déjà donné plus de largeur qu'il ne le pouvait légitimement. De fait, un coup d'œil sur la planche 11-12 des *Fouilles de Delphes* obligeait à convenir que, si la lacune entre *Zeus* et *Athéna* était certainement trop grande pour la divinité assise devant les genoux de Zeus, elle ne l'était pas assez pour rétablir en outre la divinité assise devant Athéna. Mais nous savons maintenant, par la démonstration de M. Courby, que la frise en réalité n'a pas reçu, dans les restaurations de Delphes et du Louvre, son exact développement, et que, par conséquent, la lacune entre *Zeus* et *Athéna* doit être encore un peu élargie : elle suffit alors, cela se prouve en chiffres[2], pour la mise en place des deux divinités absentes. Et voilà donc la restauration de ce petit côté consolidée, améliorée, désormais sûre et complète[3].

1. *Loc. laud.*, p. 169 et 171.

2. J'ajoute cette remarque : la deuxième divinité au trône ne s'appuyait pas contre le dossier; elle penchait le corps en avant, et en conséquence elle devait ramener en arrière les pieds et le bas des jambes (comparer la deuxième divinité à gauche et la dernière à droite) : elle occupait ainsi le minimum de place en largeur.

3. M. Heberdey a dit que l'artiste, pour des raisons de symétrie, avait dû employer douze dieux au moins, et qu'il en manquait donc encore au moins deux; il a dit aussi que l'artiste avait dû partager ses divinités en deux groupes (de six au moins) et les placer aux deux extrémités, comme témoins d'une scène qui se déroulait au milieu. Ce sont là de simples suppositions, aussi n'en veux-je parler qu'en note; cependant il en faut parler. — Si les dieux avaient été placés à chaque bout de la frise, regardant un combat ou quelque autre scène, ils auraient sans doute été figurés en spectateurs attentifs au spectacle, tandis qu'ils semblent plutôt, dans l'un et l'autre groupe, causer et discuter entre eux, fournissant une bonne « illustration » à ce vers de l'*Iliade* (IV, 1) :

οἱ δὲ θεοὶ πὰρ Ζηνὶ καθήμενοι ἠγορόωντο.

La frise ici se compose de deux sujets qui sont distincts en fait, bien que secrètement reliés par la commune histoire d'où ils sont tirés; ou, si l'on préfère, c'est un seul sujet, mais en deux épisodes : 1° combat dans la plaine troyenne; 2° au-dessus de la plaine, dans le ciel demeure de Zeus, réunion des dieux partisans des Troyens et des

Tout est dit à présent. Le reste va de soi. Mais ce reste ne donne pas grande satisfaction. Contournant notre dernier bloc d'angle à l'extrémité de la *Réunion de dieux* (où est *Arès*), nous trouvons le fragment *Cavalier et deux chevaux*, qui marque la fin de la frise sur le deuxième long côté. A la même frise ont été attribués plusieurs grands morceaux avec des chevaux montés, des chevaux attelés et dont l'un au moins montre une *Leukippide* enlevée par un des *Dioscures:* attribution justifiée et nécessaire, puisque ces divers blocs ont la même hauteur

dieux partisans des Grecs. Les épisodes devraient être superposés; mais l'artiste ne pouvait que les juxtaposer. La symétrie est parfaite : quatre dieux d'un côté, quatre de l'autre, et Zeus au milieu, comme le Maître et le Juge. Dans la réalité, cette assemblée eût été rangée en demi-cercle; nous n'avons pas besoin d'expliquer comment le sculpteur était bien obligé de mettre tous ses personnages à la file; mais ce ne doit pas être un hasard si, en posant Zeus de profil comme les autres, il l'a tourné vers les divinités favorables aux Grecs : il marquait de cette manière (ainsi que devait le faire plus tard l'auteur du fronton Est d'Olympie, en tournant et inclinant vers Pélops la tête de son Zeus) de quel côté penchait la décision souveraine. — Quant à la figure assise immédiatement devant les genoux de Zeus, M. Courby a déjà indiqué pourquoi ce devait être une divinité subalterne, probablement *Hébé*. Elle ne détruit nullement la symétrie indiquée, parce qu'elle n'est pas un membre actif de l'assemblée; elle n'a pas voix au chapitre; elle ne compte pas, non plus que, dans un cas analogue, ne compterait l'aigle, si un sculpteur avait placé aux pieds du Maître l'oiseau majestueux; elle est en surnombre, peut-on dire encore, comme l'est sur la frise du Parthénon, parmi les douze dieux de l'Attique, la jeune *Iris* debout près du couple *Zeus* et *Héra*. N'oublions pas qu'elle apparaît exactement ainsi dans ce passage de l'*Iliade* (IV, 1 sqq.; le premier vers a été cité tout à l'heure), qui décrit la réunion des dieux chez Zeus : Hébé est présente, non pour donner son avis, mais pour servir le nectar.

Si la symétrie est parfaite en ce qui concerne le *sujet*, elle ne l'est pas moins au point de vue de la pure *plastique*, pourvu qu'on ne prête pas au mot le sens d'une répétition monotone et mécanique, coup pour coup, et qu'on n'oublie pas comme les Grecs surent toujours en user librement, souplement, à seule fin d'assurer le juste équilibre et la belle harmonie de la composition entière (cf. ci-dessus, p. 386). Vers le milieu (non pas au milieu exactement) de l'assemblée divine, un groupe de trois figures : les deux divinités à trône (*Zeus* et probablement *Héra*) se faisant face, et, entre elles deux, sur son tabouret bas, la jeune *Hébé*, la petite échansonne familière. Derrière *Zeus* et derrière *Héra*, une file de trois divinités; les deux files se correspondant sans monotonie, puisqu'il y a d'un côté trois déesses et de l'autre deux déesses et un dieu. Mais *Arès*, dira-t-on, reste en l'air? Non, à mon avis, si on n'oublie pas le sujet voisin. Car ce sujet, où tout se balance également à droite et à gauche du cadavre étendu au centre, montrait certainement, devant l'attelage de gauche, un écuyer debout, casqué et cuirassé, comme celui qu'on voit devant l'attelage de droite. Cet écuyer de gauche, en raison de la longueur un peu plus grande prise par le *Combat* relativement à la *Réunion de dieux*, occupait *juste le milieu* de la frise entière. Or, j'estime qu'à cette place, tout en faisant contrepoids à l'autre écuyer debout à l'extrémité droite, il faisait aussi contrepoids à l'*Arès* assis à l'extrémité gauche, leur harnois guerrier donnant aux deux figures une ressemblance suffisante pour que notre regard saisît entre les deux un rapport. Les deux sujets étaient ainsi pareillement équilibrés; et en même temps, grâce à cette figure du milieu, devenue une sorte de « facteur commun », ces deux sujets ne restaient pas simplement juxtaposés : ils se joignaient, s'accrochaient, ils se liaient l'un à l'autre, au moins par l'impression plastique donnée au spectateur.

et la même épaisseur, avec même plinthe en bas, que tous les autres morceaux de la frise. Mais nous ne sommes pas en état de reconstituer, ni de comprendre sûrement le sujet. Faut-il croire, comme M. Homolle et M. Heberdey, qu'il s'agissait, d'un bout à l'autre, de l'*Enlèvement des Leukippides*? M. Reisch a déclaré qu'on devait reconnaître, à côté des restes de cet *Enlèvement*, les restes d'une sorte de *Procession religieuse*, et que c'étaient les débris de *deux frises* distinctes. Peut-être, puisqu'il paraît certain qu'on n'a affaire qu'à une seule frise, la vérité serait-elle que cette frise offrait *deux sujets* se suivant: ce que le sculpteur avait fait pour un petit côté de l'édifice, à plus forte raison l'avait-il pu faire pour un long côté.

Sarcophage de Torre Nova. — Non loin de Rome, à Torre Nova (commune de Frascati), sur la via Labicana, fut découvert en 1903 un très intéressant sarcophage en marbre; il est aujourd'hui conservé au palais Borghèse. C'est un petit sarcophage pour enfant[1]. Il doit provenir de la Grèce ou de l'Asie Mineure. Malgré la date tardive (IIe s. ap. J.-C.) et le médiocre mérite de l'exécution, les reliefs figurés de ses quatre faces nous reportent l'esprit vers la meilleure époque de l'art grec: car ils ont été copiés ou imités d'œuvres originales qu'on peut elles-mêmes dater soit du Ve siècle ou du commencement du IVe siècle avant notre ère. L'interprétation en est délicate, et par endroits malaisée. M. Rizzo y a consacré un abondant et érudit commentaire; M. Hauser en a publié, peu après, un second qui n'a pas autant d'étendue: ce n'est pas le plus court des deux qui est le moins plein[2].

Sur la face antérieure est représentée l'initiation d'*Héraclès* aux mystères d'Éleusis. Le héros est assis sur un siège que recouvre la peau de lion; sa tête baissée est voilée par un pan de sa draperie; il tient de la main gauche une torche; il a sous ses pieds la dépouille du bélier sacrifié. Devant lui, le feu brûle

1. Dimensions: à l'extérieur, 1m30 de long, 0m63 de large, 0m587 de haut; longueur à l'intérieur, 1m07. Le couvercle n'a pas été retrouvé.

2. G. E. Rizzo, *Il sarcofago di Torre Nova* (*Rœm. Mitteil.*, XXV, 1910, p. 89-167, pl 2-7), F. Hauser, *Der Sarg eines Mædchens. Bemerkungen zum Sarkophage von Torre Nova* (*Ibid.*, p. 273-293 et 323).

L'initiation d'Héraclès : sarcophage de Torre Nova (face antérieure).

[*Rom. Mitteil.*, 1910, pl. 2.]

sur un petit autel bas, de forme carrée; et sur ce feu le hiérophante (probablement *Eumolpos*) et *Iacchos* versent chacun une libation: le hiérophante est en costume rituel, vêtu de la longue robe semblable à celle des acteurs tragiques, et il porte sur la main gauche un plateau de fruits; Iacchos, pareil pour le costume et la chaussure à un Dionysos et pour la tête à un Hermès, tient de la main gauche une torche flambante. Derrière Héraclès est debout *Coré*, tenant deux torches allumées, dont elle dirige la flamme vers le sol pour le purifier. Vient ensuite *Déméter*, assise sur la ciste mystique, qui est ici une corbeille d'osier renversée et couverte d'une peau d'animal; la déesse, vêtue (comme Coré) du péplos et d'un himation, s'appuie de la main gauche sur un sceptre, et tient dans la droite une tige de fleur non encore éclose, qui semble être un narcisse. Enroulé autour de la corbeille, et revenant par devant au dessus des jambes de la déesse, un grand serpent allonge le cou et dresse la tête. Enfin, un éphèbe élégant et charmant, d'une élégance un peu féminisée et d'un charme un peu équivoque, tenant des deux mains presque horizontalement devant lui une torche, est debout près d'un autel rond, chargé de fruits, et non loin d'un vieux tronc de laurier qui termine le tableau; ce joli, trop joli page ne me paraît autre que *Triptolémos*[1]. Tels seraient les six personnages composant la scène représentée : Héraclès et le hiérophante, la triade divine des mystères éleusiniens, et le jeune héros Triptolémos. Il y a bien encore trois figures féminines au second plan; mais elles sont indéterminées, et leur intérêt à nos yeux est d'autant moindre que, très probablement, elles n'existaient pas dans l'œuvre grecque originale[2].

1. M. Hauser préfère y reconnaître Eumolpos, encore tout jeune, et donne le nom de Triptolémos au hiérophante. Il y avait, en effet, deux traditions, attribuant, l'une à Eumolpos, l'autre à Triptolémos, l'honneur d'avoir initié Héraclès. Et après tout, dit M. Hauser, Eumolpos n'a pas toujours été vieux et Triptolémos n'est pas toujours resté jeune. Il est vrai; mais, en général, dans l'imagination grecque, Triptolémos s'était, si je puis dire, « cristallisé » en héros jeune, et Eumolpos s'était « cristallisé » en grand-prêtre majestueux. Un Eumolpos avec des grâces ambiguës de page imberbe, un Triptolémos à grande barbe et prenant de l'âge sont également inhabituels.

2. M. Hauser suppose avec vraisemblance qu'elles sont une adjonction faite à l'époque romaine, pour étoffer davantage, selon le goût romain, le modèle grec.

Une scène d'initiation sur un sarcophage d'enfant : il s'agit donc, a pensé M. Rizzo, d'un enfant initié, d'un de ces enfants, garçon ou fille, qu'on appelait « l'initié de l'autel », ὁ μυηθεὶς ou ἡ μυηθεῖσα ἀφ' ἑστίας[1]. Mais, par cette conclusion prématurée, le savant archéologue s'ôtait lui-même la liberté d'examen et de jugement pour les reliefs restants, et il a dû confesser son impuissance à les interpréter en conformité avec le sens positif attribué au relief précédent. M. Hauser, prenant la route inverse, a cherché dans les sujets secondaires quelle intention dicta au sculpteur le choix de ses motifs, et, l'ayant reconnue, il en a déduit le sens tout symbolique du sujet principal.

Les reliefs décorant la face postérieure et les deux petits côtés n'offrent à aucun moment une action véritable ; il n'y a que des groupements de figures, deux par deux, lesquels groupements sont en fait indépendants l'un de l'autre, mais se rapportent à une seule et même pensée, sont tous également des motifs funéraires. Nous comptons six femmes distribuées en trois tête-à-tête, et deux éphèbes formant un quatrième tête-à-tête : l'importance beaucoup plus grande des figures féminines, soit que l'on considère leur nombre ou la place qu'elles occupent ou les attributs qui rehaussent leur rôle, témoigne assez que l'enfant ayant dormi là son dernier sommeil était une fille, non pas un garçon. Voyons en détail ce que sont et ce que font ces figures. Dans le long côté, à droite, une femme est assise, l'air affligé, sur un sarcophage (son propre tombeau) ; devant elle, debout et s'appuyant de la main à l'angle du tombeau, une autre femme, droite, fière, sûre de soi, la regarde avec une sorte d'étonnement. Dans le même côté, à gauche, le motif se précise : une femme est assise à l'extrémité du sarcophage[2], affaissée sur elle-même, regardant devant soi douloureusement une autre femme qui, assise sur un quartier de roc, serre contre elle, d'un geste tendre, son enfant nu ; et cette mère tourne la tête avec pitié vers la pauvre affligée aux

1. Sur le sens de cette appellation, cf. Foucart, *Les Grands Mystères d'Éleusis : Personnel, cérémonies*, p. 97.

2. Jouant ainsi un rôle dans le premier et dans le second sujet, ce sarcophage met un lien entre les deux et donne une sorte d'unité aux représentations de cette face ; mais ce sont, en réalité, deux représentations distinctes et indépendantes.

bras vides. Enfin, sur le petit côté contigu à ce dernier groupe, le motif se précise davantage encore: deux femmes sont là face à face, l'une assise sur un grand rocher formant siège, l'autre debout, le pied gauche appuyé haut, les deux bras posés sur la cuisse gauche; la première tient dans sa main gauche une passoire à vin, et l'autre une petite tablette à écrire. Ce sont ces deux attributs-là qui fournissent la clef de toute la figuration.

La passoire s'explique par les mots de Platon [1] sur les non-initiés (ἀμύητοι), lesquels subiraient la peine, aux Enfers, d'avoir à porter de l'eau avec une cuiller trouée dans un pithos troué. On a reconnu la punition infernale des Danaïdes. En effet, celles-ci ont pris dans l'Hadès, à partir du IVe siècle av. J.-C., la place et le supplice des non-initiés. La substitution se fit grâce à une sorte de jeu de mots, que M. Hauser analyse ainsi : les Danaïdes sont ἄγαμοι, puisqu'elles ont tué leurs époux avant l'accomplissement (τέλος) de l'union conjugale; elles peuvent être dites, en ce sens, ἀτελεῖς, comme sont ἀτελεῖς, dans un autre sens, ceux qui ne connaissent pas les τέλη des Mystères; le mot ἀτελεῖς, applicable à la fois aux ἄγαμοι et aux ἀμύητοι, établit la possibilité d'un synonymat entre ces deux derniers qualificatifs [2]. Simple jeu de mots et frivole amusette, à nos yeux; mais il n'en allait pas ainsi pour les Grecs anciens, un tel synonymat leur étant rendu acceptable et naturel par « les analogies très frappantes que présentaient les cérémonies d'initiation et celles du mariage » [3]. Ainsi, la femme assise qui tient la passoire à vin est une ἀτελής, et ce qui nous assure que le mot ici doit être pris au sens d'ἄγαμος, c'est la tablette à écrire que tient la femme debout : car cette tablette est un rappel direct et matériel du γάμος ἔγγραφος, du mariage conclu sous la condition de συνοίκησις, formellement stipulée et mise par écrit. Les deux attributs s'opposent nettement et reçoivent leur signification complète l'un de l'autre.

1. *Gorgias*, 493, *b*.

2. Ἄγαμοι = ἀτελεῖς = ἀμύητοι. Notons en passant que le mot français *initié*, avec le sens un peu spécial qu'on lui impose quelquefois, se prête parfaitement à la même équivoque.

3. Ces derniers mots sont de M. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 310 (tout le passage serait à citer).

Motifs funéraires : sarcophage de Torre Nova (face postérieure).
(*Röm. Mitteil.*, 1910, pl. 3.)

Dans l'ordre où nous les avons énumérés, les groupements de figures féminines peuvent donc se définir ainsi : 1° simple tête-à-tête, sans détermination, d'une morte et d'une vivante; 2° tête-à-tête d'une morte qui n'a pas connu la joie d'être mère et d'une vivante qui est une mère heureuse; 3° tête-à-tête d'une morte qui n'a pas connu le mariage et d'une vivante mariée en justes noces. Ce n'est pas que l'artiste ait voulu établir la progression de sens que nous venons de marquer. Il n'a pas tant calculé; la preuve en est l'insignifiance relative du deuxième petit côté, où la scène constituée par le tête-à-tête de deux éphèbes ne se relie aux précédentes que par une vague communauté de sentiment [1]. Il n'a pas inventé, il a seulement choisi dans le répertoire de la décoration funéraire quelques motifs connus, susceptibles d'être compris au premier coup d'œil, afin de rappeler que la petite morte pour qui il sculptait ces reliefs avait été trop tôt ravie au jour et gardait dans l'Hadès le regret de n'avoir pas vécu jusqu'à l'âge où la jeune fille devient épouse et devient mère.

Retournons maintenant à la face principale, où est figurée l'initiation d'Héraclès. Bien entendu, cette initiation, la plus illustre dont se glorifiât le sanctuaire éleusinien, ne fait ici qu'exprimer en un tableau concret, propre à séduire l'esprit d'un Grec, l'idée abstraite d'initiation. Et cette idée à son tour, d'après ce qui vient d'être dit tout à l'heure, n'a ici et ne pouvait avoir qu'un sens symbolique. Mais, demandera-t-on, pourquoi représenter, par allusion et par voie de symbole, la cérémonie de mariage sur le sépulcre d'une non-mariée? A quoi M. Hauser, citant un exemple topique, répond à peu près en ces termes : « Rappelez-vous l'usage athénien de dresser une *loutrophore,* le vase du bain nuptial, sur la tombe des jeunes gens non mariés, voire de leur réserver à eux exclusivement cette forme de monument, évocation directe et symbole expressif du mariage. Ils ne l'avaient pas eu dans la réalité de leur vie trop courte, le bain nuptial : on le leur assurait

1. Ces éphèbes sont des défunts, dont l'un est assis sur un gros rocher, l'autre debout, jambes croisées, appuyé du coude sur la stèle de sa propre sépulture : évocation de la mort d'êtres jeunes, prématurément enlevés, avant que la vie ait tenu pour eux ses promesses.

idéalement dans l'Hadès. Pareillement, l'initiation (au sens symbolique) est figurée à la plus belle place sur le sarcophage de l'enfant qui ne fut pas *initiée*, qui est morte ἀτελής, ἄγαμος. » — Voilà comment la sculpture funéraire grecque a su habituellement s'exprimer : par euphémismes, avec une noble distinction de pensée, avec une délicatesse innée de sentiment.

Portrait de Polybe. — « Pendant que les beaux esprits d'Athènes et d'Alexandrie s'amusaient à faire des vers ou de l'érudition, Rome était en train de conquérir le monde, et les lettrés ne semblaient pas s'en apercevoir. L'originalité de Polybe fut de voir ce fait immense, de le comprendre pleinement, d'en saisir les causes profondes et d'en mesurer les conséquences. L'homme qui sut faire ces choses semble être d'une autre race que ses contemporains : au milieu de tant de cénacles curieux, bavards et frivoles, il est sérieux, pratique, capable d'action et de réflexion ; c'est un politique et un homme d'État ; *il y a en lui du Romain* [1]. » Devant son portrait aussi, devant le portrait authentique et officiel que nous possédons de Polybe, on éprouve qu'« il y a en lui du Romain ». Le costume est bien grec (exomis serrée par une ceinture, et grand manteau de cavalerie agrafé au cou) ; les armes également (casque et bouclier rond par terre, grande lance appuyée à l'épaule gauche, glaive pendu au flanc gauche) ; enfin, cette pose d'homme en prière, la main droite levée vers les dieux, n'appartient pas moins à l'usage grec, comme l'attestent plusieurs autres monuments de diverses époques. Mais il est vrai, cependant, que l'homme que voici, tête nue et pieds nus, visage rasé, simple dans son attitude, sobre dans son geste, respire le calme et la gravité d'un citoyen de Rome.

Le monument dont il s'agit, découvert à Cleitor en Arcadie, était connu depuis 1881. M. Studniczka vient de le tirer de la demi-obscurité où on l'avait laissé jusqu'ici, et il a trouvé de nouveaux motifs de nous y intéresser, puisqu'il croit en

1. Cf. A. et M. Croiset, *Hist. de la littér. grecque*, V, p. 261 (début du chapitre sur Polybe, par A. Croiset).

pouvoir nommer avec certitude l'auteur[1]. Polybe, l'an 146/5 av. J.-C., après la victoire de Rome et la défaite de sa patrie, avait usé de ses amitiés romaines en faveur de ses compatriotes arcadiens; et ceux-ci, reconnaissants, avaient consacré son image dans leurs sanctuaires ou leurs agoras. Il n'y a pas moins de cinq de ces images, une statue et quatre reliefs, qui ont été mentionnées par Pausanias. Ces quatre reliefs, signalés respectivement à Mantinée, Tégée, Mégalopolis, et dans le hiéron de Despoina près Akakésion, n'étaient certainement pas les seuls; chaque ville arcadienne devait avoir son monument du commun bienfaiteur. La stèle de Cleitor, dont les dimensions (la figure seule a 2 mètres de haut) manifestent déjà le caractère officiel et honorifique, paraît bien être une répétition des quatre stèles vues et notées par Pausanias. Il y a lieu de l'attribuer à Damophon de Messène, l'auteur des statues cultuelles d'*Anytos, Déméter* et *Artémis* à Lycosoura, car les têtes de ce groupe divin, conservées au Musée d'Athènes, offrent une étroite analogie, pour le style et l'exécution, avec la tête du noble Arcadien représenté sur le relief de Cleitor.

Le marbre est daté de l'année 145, par l'événement même qui en motiva l'érection. Polybe, né en 198[2], avait alors cinquante-trois ans. Mais son image le montre sensiblement plus jeune : peut-être, par une délicate et légitime flatterie, avait-on voulu, dans le témoignage de reconnaissance rendu à l'homme déjà vieillissant, évoquer le temps de son active et brillante jeunesse, et, puisqu'aussi bien on le représentait avec l'équipement militaire, rappeler la fonction d'hipparque de la ligue Achéenne, où il avait été porté en 169, à l'âge de vingt-neuf ans. Si l'on doute que l'artiste ait songé à de telles précisions, on admettra qu'il a tout bonnement rajeuni pour idéaliser, non sans quelque banalité, comme cela arrive souvent dans les portraits officiels. De toute manière, la valeur iconographique du relief de Cleitor n'est pas de premier ordre. C'est chose heureuse, néanmoins, de posséder, même médiocre, un

1. F. Studniczka, *Polybios und Damophon* (*Berichte d. Sæchs. Gesellsch. d. Wissensch.*, LXIII, 1911, séance du 29 avril, pl. 1-2).
2. Ainsi qu'on l'admet aujourd'hui.

Stèle de Cleitor, représentant Polybe.

Berichte d. Sæchs. Gesellsch. d. Wissensch., 29 avril 1911, pl. 1

portrait de Polybe[1]; et si l'auteur en est Damophon, voilà ce sculpteur, de qui l'époque était tellement flottante, ancré désormais au milieu du IIe siècle av. J.-C., et voilà son groupe colossal d'*Anytos*, *Déméter* et *Artémis* daté non loin de l'année 145.

Caricatures. — Les bronzes se suivent et ne se ressemblent pas. Je parle de ceux qu'on repêche en mer près de Mahdia, sur la côte de Tunisie. Après la statue d'*Éros*[2] et l'hermès de *Dionysos* signé de Boéthos[3], les scaphandriers ont remonté du fond, en 1910, cinq grandes statuettes[4] dont les trois premières ont beaucoup surpris. La quatrième et la cinquième, par comparaison, semblent presque trop ordinaires. Ce sont de belles pièces pourtant, et intéressantes. L'une (haut., 0m35) est un jeune *Satyre* nu, aux formes allongées, aux muscles secs, occupé à quelque action vive[5] qui nous vaut cette silhouette découpée, avec de larges jours entre les membres écartés; figure originale ou imitation réduite d'une œuvre plus importante, c'est un produit de l'art hellénistique du IIe ou Ier siècle av. J.-C. L'autre (haut., 0m42) est un *Éros* joueur de lyre, dont les courtes ailes rondes seraient bien incapables d'enlever son corps gras, lourd, poupard, corps de jeune Asiatique, couvert de bijoux voyants qui attestent aussi un goût moins grec qu'oriental; ce type, déjà connu par une notable terre cuite de Myrina[6], ressortit également à l'art hellénistique du IIe ou Ier siècle. Mais l'intérêt qu'offrent ces deux bronzes s'efface devant la nouveauté des trois autres, trois caricatures de danseurs (un homme et deux femmes), qui font un trio monstrueusement comique[7].

1. Déplorons que la stèle soit aujourd'hui à peu près détruite; elle avait par bonheur été moulée à temps. C'est d'après un moulage que M. Studniczka a fait exécuter pour son mémoire la planche reproduite ici.

2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 350-352; XIII, 1911, p. 161.

3. Cf. *Ibid.*, XII, 1910, p. 361-364.

4. A. Merlin, *Statuettes de bronze trouvées en mer près de Mahdia* (*Monuments Piot*, XVIII, 1910, p. 5-17, pl. 1-5). — Cf. R. Cagnat, *Les fouilles sous-marines de Mahdia* (*Rev. art ancien et moderne*, 1911, I, p. 321-334; les cinq statuettes sont reproduites, f. 2-4).

5. Probablement un jeu, avec un second Satyre qui aurait été placé en face, à quelque distance.

6. Cf. Pottier-Reinach, *Myrina*, pl. 16.

7. Les types sont vraiment nouveaux; contre toute attente, on ne rencontre pas leurs pareils dans les caricatures en terre cuite, pourtant assez nombreuses déjà. Seule,

Statuettes en bronze, caricatures de danseurs.
Monuments Piot, XVIII, pl. 3-4.

Ces danseurs sont, tous les trois, bas sur pattes, avec de petits bras, et une grosse tête disproportionnée, dont le poids semble devoir compromettre leur équilibre; ce sont des nains, chez qui certains traits du nanisme ont été exagérés, afin d'obtenir un effet plus grotesque. Tous les trois, ils accompagnent d'un claquement de crotales[1] leur danse ou plutôt leurs contorsions et grimaces. Le danseur (haut., 0^m32), muni d'un copieux appendice priapique, semble courir à petits pas, le corps penché en avant, la tête tournée en arrière, jetant par dessus l'épaule un rire grinçant et un regard... quel regard! de ses deux yeux dont l'un est éteint, sans prunelle, et l'autre brillant, éclatant de blancheur[2]. Pitoyable avorton, pauvre cynique bouffon, qui exploite comme gagne-pain sa laideur naturelle, et en conséquence la soigne et la cultive, y ajoute par des artifices, se déhanche et se tortille pour mieux faire rire[3]. — Les deux femmes sont étonnantes chacune en son genre, mais leur genre n'est pas le même. L'une (haut., 0^m315), couronnée de lierre, figure sans doute une Ménade, une folle suivante de Dionysos. Elle bondit, ses pieds ne touchent pas terre : un anneau fixé au dos témoigne que ce bronze était destiné à être suspendu en l'air, non pas posé sur un socle. C'est de pareille façon que les coroplastes de Myrina donnaient une légèreté aérienne à leurs Nikés volantes et à leurs Éros ailés; et le contraste entre ces évocations d'une grâce presque immatérielle et la lourdeur de cette nabote

une terre cuite du Musée d'Athènes (cf. Winter, *Typen d. figürl. Terrak.*, II, p. 148, n° 8; reproduite une seconde fois, p. 464, n° 7) offre quelque analogie avec une des danseuses, celle dont je parlerai en dernier lieu.

1. Les crotales sont en forme de cône allongé, fendu en deux dans la longueur, et recourbé en haut pour faire une sorte de petit manche que tient la main. Une des danseuses a des crotales dans chaque main; l'autre danseuse et le danseur en ont seulement dans la main gauche, tandis que la droite jouait d'un instrument différent, aujourd'hui perdu (peut-être des cliquettes longues et minces ou un triangle à grelots).

2. Le milieu du globe de l'œil gauche est revêtu d'une mince calotte en argent; il n'y avait rien de pareil sur l'œil droit.

3. ... Ἄμορφός τις... ὠρχήσατο κατακλῶν ἑαυτὸν καὶ διαστρέφων, ὡς γελοιότερος φανείη (Lucien, Συμπόσιον ἢ Λαπίθαι, 18). — Il est intéressant de comparer à la statuette de Mahdia deux petits bronzes, l'un au musée de Cologne, l'autre à l'Antiquarium de Berlin, qui tous deux représentent un danseur faisant claquer de chaque main des crotales: cf. P. Ducati, *Bronzetto del Museo civico di Bologna* (*Wien. Jahreshefte*, XIII, 1910, p. 167-175). Ces deux danseurs sont des figures réelles, empruntées à la vie, et non tournées en caricature.

Statuette en bronze, caricature de danseuse.

Monuments Piot, XVIII, pl. 2.

qui sautille pesamment près de terre produit un effet d'un savoureux comique. Un autre contraste s'offre dans le visage, dont les traits gros et marqués, la bouche aux lèvres fortes, le nez épaté, aux larges narines frémissantes, n'expriment que sensualité bestiale, cependant qu'une clarté céleste semble illuminer les grands yeux frais[1], comme si, sous la vile apparence de cette histrionne, habitait un ange de candeur. — L'autre danseuse (haut., $0^{m}295$) n'a pas de ces façons ambiguës. Une grosse dondon, une joviale maritorne, elle se donne sans plus pour ce qu'elle est. Celle-là ne semble pas avoir jamais songé à prendre, comme sa compagne, des envolées de papillon; elle ne quitte le sol que d'un pied à la fois, tandis que l'autre pied s'y appuie solidement. Elle a le maximum de cette laideur corporelle, particulièrement disgracieuse, qui résulte d'un torse trop long sur des jambes trop courtes. Ses bras trop petits n'arriveraient probablement pas à nouer les deux mains au-dessus de sa tête trop grosse. Elle n'en paraît pas moins fort contente d'elle, et de sa sauterie, et de ses trémoussements, et de ses grâces burlesques. Elle fait penser aux grosses commères triviales d'Adrien van Ostade. Elle est laide, lourde, difforme, repoussante; elle est parfaite.

Après nous être amusés un peu de ces bronzes, c'est un supplément de plaisir non sans saveur, lorsqu'en quittant leur compagnie le hasard d'une lecture nous fait rencontrer les lignes suivantes : « Les Grecs n'ont connu de l'homme et de la vie que les pousses les plus droites et les plus hautes, la fleur saine qui s'épanouit dans la lumière;... (ils n'en ont pas vu) ce qui rampe et moisit dans l'ombre, les avortons déformés et rabougris, etc...[2]. » Si juste que puisse être, en réalité, la thèse soutenue, on aperçoit le danger de telles affirmations absolues. Il y a eu et il y a encore trop de gens qui, mal au courant de la vie grecque et des mœurs grecques, n'ayant qu'une insuffisante notion de l'art grec, oubliant

1. L'œil droit manque aujourd'hui, mais c'est un accident; la personne n'était pas borgne.

2. Taine, *Philosophie de l'art*, II, p. 90.

Aristophane et le drame satyrique et tant de peintures de vases, s'imaginent la Grèce entière comme une sorte de jardin d'Académos, aux allées bien compassées par l'esthétique et la morale. Il faut corriger cette idée fausse. Oui certes, et on le sait de reste, l'art grec a surtout aimé de l'homme et de la vie la « fleur saine », la fleur pure, la « pousse droite et haute » ; mais il a connu aussi, connu avec entrain et sans dégoût les « avortons déformés », les nains, les bouffons, les grotesques, les danseurs de cordax, les sonneuses de crotales, et d'autres drôlesses encore, dignes sœurs de celles qu'a peintes Guy de Maupassant dans un conte célèbre : rappelons par exemple « Flora, dite Balançoire, parce qu'elle boitait un peu ». Seulement l'art grec a su donner à chacun sa juste part : à la pousse droite, à la fleur saine (ne fût-elle pas très pure, comme Phryné), les grandes nobles statues ; à Flora, des petits bronzes, des terres cuites, des dessins sur les coupes des banquets.

HENRI LECHAT.

Août 1911.

LE VASE JATTA, L'ATARGATIS DU JANICULE ET LE MINOS DE DANTE

Un homme enlacé dans les replis de serpents, des membres humains lacérés, une femme éplorée, que faut-il de plus pour évoquer immédiatement à l'esprit le souvenir de la tragédie de Laocoon? C'est bien ainsi que M. Jatta a interprété un fragment de vase de sa collection[1], et son hypothèse a été adoptée par tous ceux qui se sont occupés après lui de ce monument[2].

Le premier éditeur trouvait toutefois à son interprétation une difficulté. Pourquoi le fils de Laocoon, sur le point d'être dévoré comme son frère dont on aperçoit encore les restes, garde-t-il cette immobilité statuaire? Il aurait pu ajouter : pourquoi l'éphèbe se tient-il sur un piédestal semblable à ceux qui supportent les statues et que l'on voit sur les nombreux vases où sont reproduites des images de culte?

En réalité, il s'agissait de la statue d'Apollon lui-même, et l'erreur a été vite relevée. C'est le schéma plastique dont on trouve tant d'exemples : le dieu, la jambe gauche légèrement avancée, les bras coudés presque à angle droit, tient dans la main droite la patère, et dans la gauche l'arc; devant lui s'élève le trépied sacré. Apollon est encore figuré à gauche de cette scène, tenant en main une branche de laurier. Il n'est pas rare en effet de voir sur les peintures de vases, à côté de la statue de la divinité, la divinité elle-même, conçue comme un personnage réel, agissant. Sur un vase bien connu de Bologne[3], on aperçoit la statue d'Apollon, et à côté d'elle, Apollon lui-même qui tient le laurier, comme sur le fragment Jatta. La ressemblance entre les deux compositions est d'autant plus grande que cette scène centrale est encadrée à droite et à gauche par deux femmes, Artémis et Hélène.

1. *Mon. antichi*, IX, 1899, p. 193 sq.; *Rev. des Ét. grecques*, 1899, p. 493.
2. Studniczka, *Jahrbuch*, 1907, p. 138 sq. référ.
3. Reinach, *Répert. de vases*, I, p. 218; Deonna, *Apollons archaïques*, p. 56, référ.

C'est à partir d'ici que mon interprétation diffère. Est-il nécessaire de reconnaître dans la composition mutilée du vase Jatta la mort des fils de Laocoon? La question est d'importance, car, on l'a fait remarquer[1], on ne possédait auparavant, exception faite du groupe du Vatican, aucune représentation figurée de cette légende, avant que Virgile ne l'eût rendue populaire.

La femme éplorée qui se précipite vers la statue du dieu est-elle la mère des victimes? S'avance-t-elle vers le danger pour protéger son second fils qui est derrière elle, ou bien, le bras levé tenant une arme, attaque-t-elle le dragon qui, dressé au-dessus de la tête d'Apollon, a déjà saisi son enfant[2]. Mais que devient le père? Il accourait derrière son épouse, ou bien il était étendu mort derrière elle[3].

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une de ces scènes assez fréquentes sur les vases, où une femme, Hélène, Cassandre, cherche protection auprès de la statue de la divinité? La ressemblance frappante avec le vase de Bologne permettrait de le supposer. La mère des victimes serait elle-même la victime; elle ne courrait pas au devant du danger, elle le fuirait, et le péril qui la menacerait serait derrière elle. Elle lève le bras au-dessus de sa tête, non point pour brandir une arme ou pour tenir un pan de son vêtement[4], mais pour arracher à l'étreinte brutale de l'ennemi sa chevelure[5].

Que signifient alors ces restes humains dévorés par l'un des serpents? Dans une scène du rapt de Cassandre, un serpent sort de l'autel devant la déesse Athéna, pour attaquer Ajax[6]; Philoctète est blessé par un serpent sorti de l'autel d'Apollon auquel les Grecs sacrifiaient[7], et l'on connaît d'autres exemples de ces serpents envoyés par les divinités pour attaquer des mortels[8]. Leur mission terminée, ils retournent auprès du dieu qui les a envoyés; après avoir tué Laocoon et ses fils, les

1. Roscher, *Lexikon*, s. v. Porkes, p. 2767.
2. Engelmann, Höfer, Studnicka.
3. Förster, *Jahrbuch*, 1906, p. 17.
4. Engelmann.
5. Exemples: Cassandre, saisie aux cheveux par Ajax, Roscher, s. v. Kassandra, p. 983, 985; Hélène, par Ménélas ou ses serviteurs, *ibid.*, s. v. Helena, p. 1947.
6. Roscher, s.v. Kassandra, p. 979; *Journal of hellenic Studies*, 1899, p. 221 (Harrisson).
7. Roscher, s. v. Philoctétos, p. 2318.
8. Harrisson, *l. c.*

serpents rentrent dans le temple d'Apollon[1], et sur le vase de Philoctète, on aperçoit au pied de l'autel le serpent qui l'a blessé. Les serpents androphages du vase Jatta rentreraient-ils dans la même catégorie?

Mais cette peinture de vase offre encore un autre intérêt : la statue d'Apollon entourée par les serpents. Parmi les types de la mythologie grecque qu'accompagnent ces animaux[2], il en est quelques-uns qui présentent cette disposition : les déesses aux serpents de Cnossos et les grossières figurines de terre cuite leurs sœurs[3], dont le type aurait survécu en Arcadie[4] et en Gaule[5]; Déméter, assise sur une panthère, avec le serpent enroulé plusieurs fois autour de son corps[6]; Cerbère, au corps entouré des replis du serpent[7], Sérapis lui-même[8]... Le peintre du vase Jatta n'aurait il pas eu sous les yeux une image analogue, où le serpent d'Apollon, au lieu d'entourer le support comme c'est souvent le cas, entourait le corps même du dieu? Il est inutile de faire remarquer le rôle chthonien du serpent dans les types que j'ai cités; il semblerait toutefois que les enroulements de l'animal en accentuent le caractère : Ixion, attaché sur sa roue dans les Enfers, est enlacé par deux serpents[9], et le caducée d'Hermès[10] ne le symbolise pas tant comme héraut que comme dieu infernal[11].

On songe encore à d'autres types plastiques. C'est celui du Kronos mithriaque, autour duquel le serpent décrit jusqu'à sept circonvolutions[12], et représenterait, dit Macrobe, le cours sinueux du soleil dans le ciel à travers les constellations de l'écliptique. C'est la curieuse statuette découverte par MM. Gauc-

1. Quintus Smyrnaeus; Furtwaengler, *Antike Gemmen*, III, p. 450.
2. Harrisson, *l. c.*, p. 205 sq.
3. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*, p. 47; Wide, *Ath. Mitt.*, 1901, p. 247; Prinz, Bemerkungen zur altkretischen Religion, *ibid.*, 1910, p. 149 sq.
4. Reinach, l'Artémis arcadienne et la déesse aux serpents, *Cultes*, III, p. 210 sq.
5. Reinach, l'Autel de Mavilly et l'image de la Vesta romaine, *ibid.*, p. 191 sq. Ajouter aux divinités gauloises avec le serpent, le relief d'Arlon, *Rev. arch.*, 1911, I, p. 62; Waltzing, Un charmeur de serpents à l'époque romaine, *Musée belge*, 1911.
6. *Mélanges Perrot*, p. 199 fig. 2.
7. Roscher, s. v. Kerberos, p. 1127.
8. Cumont, *Mystères de Mithra*, I, p. 76, note 6; 79, note 8.
9. Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Rota, p. 896, fig. 596; Roscher, s. v. Ixion, p. 770.
10. Sur les prototypes orientaux du caducée, *Dict. des Ant.*, s. v. Mercurius, p. 1808.
11. *Ibid.*, p. 1802, 1809; Eitrem, *Hermes und die Tödten*, 1910.
12. Cumont, *op. l.*, I, p. 78 sq.

kler et Darier au Janicule, que le serpent enlace de sept replis avant de poser sa tête sur celle de la déesse. Est-ce la naissance d'Atargatis[1]? entre chaque circonvolution du serpent était déposé un œuf, qui représenterait « les sept degrés de l'initiation correspondant eux-mêmes aux sept sphères planétaires...; ils sont isolés par les circonvolutions du serpent, comme les planètes sont séparées par des barrières que seule parvient à franchir l'âme de l'initié munie du mot de passe »...

Cette explication paraît fort plausible, et il est curieux d'en trouver la confirmation bien des siècles plus tard, dans l'œuvre de Dante, où la même idée de passage successif d'un degré à un autre est transcrite matériellement de la même façon. Dans sa descente à travers les neuf cercles de l'enfer, le poète arrive devant Minos, qui juge les âmes des damnés (ch. V, v. 7 sqq.) :

« Dico, che quando l'anima mal nata
Li vien dinanzi, tutta si confessa,
E quel conoscitor delle peccata
Vede quel loco d'inferno e da essa ;
Cignesi colla coda tante volte,
Quantunque gradi vuol che giu sia messa. »

Ainsi, Minos, ayant prononcé son jugement, fait *un tour avec sa queue pour chaque degré de l'abîme où l'âme doit descendre.* Un autre passage de la Divine Comédie confirme cette curieuse manière de marquer les peines. Les envieux et les orgueilleux sont précipités dans le cinquième cercle de l'Enfer (chant VIII); arrivé au puits des Géants, Dante aperçoit Éphialtès, le corps ceint d'une chaîne qui en fait cinq fois le tour et indique ainsi clairement que son orgueil lui valut tel châtiment (XXXI, vers 88 sq.). Botticelli a illustré ce dernier épisode et noté scrupuleusement les cinq spires de la chaîne[2] ; et plus tard Michel-Ange, dans son Jugement dernier, écho du poème dantesque, a peint le juge des enfers avec sa queue qui s'enroule autour de son corps[3]. Dans l'idole du Janicule, c'est l'ascension de l'âme à travers les degrés qui la mènent à la félicité éternelle ; chez le poète du Moyen Age, c'est la descente

1. Gauckler, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1909, p. 424 sq ; Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Syria Dea, p. 1590 sq. *Rev. hist. des Relig.*, 1910, 62, p. 133.
2. *Gaz. d. B. A.*, 1885, I, p. 409, 412.
3. Muntz, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, III, p. 490.

à travers les cercles de l'enfer; deux conceptions semblables qui sont rendues de la même façon.

Où Dante a-t-il pris le prototype de son Minos? Il ne remonte pas à l'art grec. Minos, qui juge déjà aux enfers, mais indifféremment les bons et les méchants, siège comme un roi majestueux, le sceptre d'or en main[1]. Sans doute, il y a une gradation des peines, mais elle est encore peu précise, et la décision du jugement est indiquée de tout autre façon, par des écriteaux que les justes portent devant, et les méchants derrière[2]. Avec le temps la topographie de l'enfer se précisera[3], et de plus en plus les divinités infernales perdront leur caractère de majesté pour devenir les antagonistes des dieux d'en haut et n'être plus, au temps de Dante, que des diables.

La pensée chrétienne du Moyen-Age a hérité de bon nombre de vieilles doctrines orientales qui s'imposèrent à l'Europe latine sous les Césars et eurent une si grande fortune[4]. On a souvent relevé, par exemple, les points communs que présente le culte de Mithra avec le christianisme. Mais l'Orient n'a pas seulement transmis au christianisme ses idées, il lui a légué plusieurs de ses types artistiques, et c'est ainsi que l'on retrouve jusque sur le portail des cathédrales romanes les images du rituel de Mithra[5]. La philosophie de Dante a de grandes analogies avec les doctrines orientales[6], dans la conception de son ciel et de son enfer; rien d'étonnant que la réalisation plastique soit demeurée semblable, et que son Minos dérive de quelque Kronos mithriaque, ou de quelque image analogue à celle de l'Atargatis du Janicule. M. Cumont l'a dit : « La sculpture narrative et symbolique des cultes orientaux prépare celle du Moyen-Age, et bien des observations du beau livre de M. Mâle sur l'*Art du XIIIe siècle en France* peuvent être appliquées à celui du paganisme finissant[7]. »

W. DEONNA.

1. Roscher, s. v. Minos.
2. *Dict. des Ant.*, s. v. Inferi, p. 505.
3. *Ibid.*, p. 513 sq. (Virgile).
4. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, p. IX sq. etc.
5. Id., *Mystères*, I, p. 339 sq. et 343 sq.
6. Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle*, p. 255 sq. (3 éd.); sur les sources dantesques de la Divine Comédie, Diehl, *Botticelli*, p. 169, référ.
7. *Les Religions orientales*, p. 259, note 19.

LES INSCRIPTIONS LYDIENNES DE SARDES

Grâce aux fouilles américaines de Sardes, nous sommes en possession depuis l'an dernier de deux importantes inscriptions lydiennes, qu'étudie dans le numéro d'avril-juin 1911 de l'*American Journal of Archæology* (2me série, vol. XV, 2, pp. 152-160) le savant linguiste de Strasbourg, déjà connu par ses travaux sur la κοινή hellénistique et sur la grammaire comparée des dialectes grecs, M. Albert Thumb. L'article de M. Thumb est précédé d'une note d'introduction de M. H. C. Butler (pp. 149-152).

Aux pages 151 et 153 sont donnés des fac-similés des deux inscriptions nouvellement découvertes. M. Thumb rappelle que les inscriptions lydiennes publiées en 1908 par MM. J. Keil et A. von Premerstein (*Denkschriften der Wiener Akademie*, LIII, 2, pp. 99 suiv.) étaient vraiment trop fragmentaires pour pouvoir être utilisées soit au point de vue de la connaissance de la langue lydienne, soit même à celui de la détermination des divers caractères alphabétiques propres au lydien. C'est ce qui fait que les inscriptions publiées et discutées actuellement dans le *Journal* sont si précieuses; il faut donc être reconnaissant à M. Butler de n'en avoir pas différé la publication jusqu'au moment où les inscriptions grecques provenant des mêmes fouilles seront prêtes elles aussi à être publiées (voir p. 150 *au bas*).

A l'aide des nouveaux documents, M. Thumb étudie successivement : 1° l'alphabet lydien ; 2° les combinaisons de lettres que l'on rencontre dans les inscriptions ; 3° le caractère phonétique de la langue, et sur tous ces points il compare constamment les autres inscriptions non-helléniques[1] d'Asie Mineure et tout particulièrement les inscriptions lyciennes. Aux pages 152 et 153, on trouvera une transcription en caractères latins des inscriptions I *a* et *b*, et II *a* (il est impossible pour le moment de donner une transcription de II *b*). Le tableau de la page 157 nous donne le résultat des identifications de M. Thumb pour l'alphabet lydien : sur 25 signes, 5 restent, il est vrai, incertains (ce sont surtout des sifflantes suivant l'auteur), mais 20 paraissent avoir été heureusement déterminés, ce sont 9 phonèmes vocaliques, savoir : *a, i, u, e, o, ä, ē, ā* et *v (u)*; 4 sonantes, savoir : *l, r, m, n;*

1. Et de plus l'alphabet des inscriptions préhelléniques de Lemnos (voir *Rev. Ét. anc.*, t. X, pp. 275-278, [1908]), sans préjudice de l'alphabet étrusque.

3 occlusives sourdes, savoir : *k, p, t ;* 2 occlusives sonores, savoir : *g, b ;* une spirante : χ (*h* pour M. Thumb), et une sifflante : *z* (l'auteur fait remarquer que dans les inscriptions de MM. Keil et von Premerstein il y a en plus six signes alphabétiques qui ne se retrouvent pas dans les inscriptions trouvées à Sardes). Le mérite de M. Thumb est d'avoir bien mis en lumière les ressemblances qui existent entre l'alphabet lydien et l'alphabet lycien, ressemblances qui sont plus étroites qu'entre n'importe quels autres alphabets anatoliens. Il est vrai qu'on pourrait lui objecter que c'est quelquefois par comparaison avec le lycien qu'il se décide à attribuer telle ou telle valeur au caractère lydien qu'il étudie et qu'il pourrait y avoir ainsi cercle vicieux, mais on ne peut sérieusement lui reprocher que d'avoir affirmé (p. 154, en note) que la valeur du Ψ[1] dans les inscriptions de Lemnos est tout à fait incertaine, car il semble bien qu'on ait affaire ici à un χ (et non à un signe vocalique comme semble l'insinuer M. Thumb), (voir *Rev. Ét. anc.*, t. X, p. 276, note 1).

D'une façon générale, malgré la remarque faite plus haut, il apparaît que les lectures sont bonnes et que les considérations qui en découlent et qui portent sur le caractère phonétique extérieur de la langue reposent ainsi sur une base solide.

En effet, page 157, l'auteur énumère les combinaisons de lettres qui se rencontrent dans les nouvelles inscriptions et les rapproche ingénieusement de combinaisons analogues qui, de leur côté, sont fréquentes dans l'épigraphie lycienne. Ce sont :

ēi, comparez lycien *āi*, par exemple dans θ*āi*;

vl-, comparez lycien - *bl-* (fréquemment);

kv-, comparez la combinaison *kb-* fréquente en lycien et dans d'autres langues d'Asie Mineure (l'auteur renvoie à l'*Einleitung* de M. Kretschmer, p. 374).

Soit trois ressemblances assurées. M. Thumb en ajoute une quatrième M*n*, car plus haut il a proposé de voir dans M non pas une sifflante, mais une nasale dans le genre du lycien $\overline{m}$ et $\overline{n}$. Mais ici encore on peut lui objecter qu'en lycien on a toujours $\overline{m}m$ et $\overline{n}n$, mais jamais* $\overline{m}n$ ou* $\overline{n}m$. Du reste, avec sa perspicacité de linguiste et sa franchise de savant consciencieux, M. Thumb ajoute que, malgré ces ressemblances frappantes, on ne retrouve pas en lydien les consonnes géminées si fréquentes en lycien. Mais ceci ne va nullement à l'encontre de sa thèse, savoir que le lydien et le lycien sont deux langues de la même famille : en effet, deux langues aussi étroitement apparentées, par exemple, que le français et l'italien présentent le même contraste; le français ignore totalement[2] la gémination qui est si

1. Ψ est ici une graphie conventionnelle pour le signe en question.
2. Il s'agit ici de prononciation et non de graphie.

fréquente en italien; (français : *ma-tin*, italien : *mat-tino*, avec *t* implosif et *t* explosif nettement et distinctement articulés).

Enfin, M. Thumb compare les finales des mots qu'il a pu isoler dans ses inscriptions avec des finales bien connues de mots lyciens. Il reconnaît dans *gugiza* (I *a* et I *b*) le nom propre Γύγης et rappelle le carien Ἰδά-γυγος d'après Kretschmer, *Einleitung*, page 362 ; il en conclut que *manepiza* lui aussi est un nom propre et il rappelle les noms lyciens *hanadaza*, *pumaza*, *wasaza*. A propos de *Artogā-* il était inévitable qu'il ne rappelât pas aussi le lycien *Ortaqijahñ*, Ὀρταχία.

Pour ce qui est du vocabulaire proprement dit, le rapprochement le plus séduisant qu'ait proposé M. Thumb entre le lycien et le lydien, est celui qui concerne l'élément lydien *kmēt-* (qui se trouve à la fois dans *kmēt-χiz* I *a* 1, et I *b*, 2 et dans *kmêt-χē* I *b*, 4) et qui rappelle étonnamment le lycien *cm̄mēti*). Comme d'après Th. Kluge le mot appartient au cercle des expressions funéraires et que le suffixe *-his* (cf. lyd. *-χiz*) se rencontre en lycien en tant que désinence casuelle du pluriel, M. Thumb propose, non sans vraisemblance, de traduire *kmēt-χiz* par « *mortuis* » ou « *mortuos* ». De même, le rapprochement de *esv-* avec le lycien *isb-(ezi)* : σορός est séduisant ; malheureusement, ce premier mot de I *b* n'est pas lisible en entier (*esv* Y *na*), et nous restons ainsi dans le doute.

Quoi qu'il en soit de quelques autres rapprochements de mots et de suffixes qu'institue encore M. Thumb, il faut bien lui concéder qu'il y a en effet entre le lycien et le lydien des ressemblances capables d'arrêter l'attention des linguistes. Malheureusement, il le rappelle lui-même, l'interprétation des inscriptions lyciennes est encore dans l'enfance, et s'il devient probable, grâce à M. Thumb, que lydien et lycien sont deux langues apparentées, il faudra sans doute attendre longtemps encore avant que le lycien puisse rendre à l'interprétation des inscriptions lydiennes les mêmes services qu'a rendus le latin quand il s'agissait de retrouver le sens des inscriptions osques ou ombriennes. M. Thumb ne l'ignore pas et il faut louer sa prudence en ce qui concerne l'interprétation de ses documents. Mais on peut espérer que de nouvelles découvertes viendront enfin jeter un peu plus de lumière sur la famille (ou les familles) des anciennes langues d'Asie Mineure et que l'étrusque, peut-être d'autres langues aussi obscures que lui jusqu'ici, en bénéficieront à leur tour.

A. CUNY.

NOTES GALLO-ROMAINES

LII

LES GAULOIS AU CONFLUENT DE L'OISE[1]

(Planche VI)

Regardez, du côté du nord-ouest, la fin de l'ancien diocèse de Paris[2] : vous serez étonné de certains faits, et vous ne pourrez les comprendre que si, par delà les temps de ce diocèse, vous songez à ceux de la cité gauloise qui l'a précédé et déterminé.

1° Ce diocèse s'allonge démesurément vers le nord-ouest; il descend la Seine jusqu'au confluent de l'Oise; il atteint l'Oise par une longue bande de terrain, entre Fin-d'Oise et la forêt de l'Isle-Adam. — Il est probable que les *Parisii* ont tenu à mettre la main sur le cours inférieur de l'Oise et sur son confluent avec la Seine : ce confluent était nécessaire à leur existence économique, faite surtout de commission et de batellerie. Au point de vue militaire, la région de Paris s'arrête, en aval de la Seine, au défilé de la Frette et au massif de Cormeilles, qui ferme si bien le fleuve. Mais au point de vue commercial, cette région n'est complète que si, au confluent de la Marne, s'ajoute celui de l'Oise. C'est pour cela que les *Parisii* ont pris ce confluent.

2° Au delà, c'est-à-dire sur la rive droite de l'Oise, le diocèse de Paris comprenait trois paroisses[3], qui forment aujourd'hui les quatre communes de Vauréal, Jouy-le-Moutier, Maure-

1. Fragments d'une conférence faite au Collège de France, mai 1911.

2. Voyez, en dernier lieu, la carte jointe au *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise,* par Cocheris, 1874, Versailles. — Lebeuf, éd. de 1883, t. II.

3. « Trois paroisses du diocèse de Paris qui sont situées au delà de la rivière d'Oise. » (Lebeuf, éd. de 1883, t. II, p. 102.) Pour les anciennes indications, voir les *Pouillés de la province de Sens* (Longnon), pp. 318, 354, 355.

court, Andresy[1]. Il tenait donc complètement, en aval de Pontoise et jusqu'à Fin-d'Oise, les deux bords de la rivière. — Cela résulte encore de la politique économique des *Parisii* gaulois. Ils ne pouvaient être les maîtres du trafic sur le cours inférieur de l'Oise qu'à la condition de régner sur les deux rives et d'y percevoir péages, tonlieux, passages et autres droits.

3° Il est à remarquer que le territoire d'Andresy, qui était aux Parisiens, comprend aujourd'hui une longue bande sur la rive méridionale de la Seine; de même, Conflans-Sainte-Honorine, également aux Parisiens, possède l'île de Conflans et la berge ultérieure; de même, Herblay, aux Parisiens encore, possède l'île d'Herblay et la berge ultérieure. — Il est probable que cela remonte à l'époque gauloise, et se rattache au même désir ou besoin des *Parisii* de posséder les deux rives.

4° A l'arrière-pays des paroisses parisiennes d'outre-Oise nous trouvons les hauteurs boisées de l'Hautil. — La peuplade des *Parisii* s'adossait donc à ces bois et à ces collines : cela formait une bonne frontière, naturelle et sûre, contre la peuplade voisine.

5° A ces hauteurs de l'Hautil finissait, de l'autre côté, le diocèse de Rouen. Ce même diocèse allait, en amont, rejoindre l'Oise à Cergy et Pontoise. — Ce diocèse représente l'ancienne cité des Véliocasses : ceux-ci, comme les Parisiens, se sont efforcés d'atteindre le cours de l'Oise.

6° Au sud de la Seine, Achères et la forêt de Saint-Germain appartenaient au diocèse de Chartres. — Celui-ci a hérité des Carnutes. Voilà donc les Carnutes, eux aussi, se dirigeant vers la Seine et le confluent de l'Oise.

7° Ainsi, tout près de ce confluent, autour d'Andresy, convergeaient trois diocèses et trois peuplades gauloises. Ce confluent paraît l'objet de leur convoitise à elles trois. Elles cherchent à s'en rapprocher en allongeant vers lui comme des bandes tentaculaires de territoire. Ces peuplades, évidemment, songeaient aux affaires au moins autant qu'aux batailles.

CAMILLE JULLIAN.

1. Maurecourt a été démembré d'Andresy (Lebeuf, éd. de 1883, t. II p. 200). Vauréal est l'ancien Lieux (*id.*, 106-109).

Post-Scriptum.

Taverny. — Qu'on remarque sur la carte ci-jointe la situation de l'agglomération de Taverny par rapport à la route romaine de Paris à Rouen (cette route, rectiligne, est très visible à Pierrelaye, qui doit rappeler quelque *petra lata*, borne ou autre témoin de la voie). Cette agglomération n'est pas sur le chemin, mais à plus d'une demi-lieue vers l'intérieur. Et cependant Taverny, *Taberniacus* ou autre, est une villa gallo-romaine, qui paraît avoir été la plus importante de cette région [1]. — C'est que les agglomérations des villages actuels (et notamment les églises) ont succédé directement aux bâtisses des villas, châteaux et communs, et que ces bâtisses évitaient, et pour cause, la bordure même des grandes routes, se bâtissaient le plus souvent en retrait de la voie. Et c'est encore vrai aujourd'hui. — J'ai trouvé en Gaule des centaines de faits pareils. On cherchera donc les voies romaines, non pas sur les lignes qui joignent les villas ou villages en *-y* ou *-ac*, mais à quelques centaines de mètres de ces lignes.

Remarquez en outre que la limite méridionale du territoire de la commune de Taverny est formée par la voie romaine, ce qui est un indice en faveur de l'ancienneté de ce territoire. La voie bordait et délimitait le domaine gallo-romain, mais le centre de ce domaine était à l'écart de la route.

Andresy. — L'opinion courante [2] est que ce nom vient de la *classis Anderetianorum*, qui y aurait séjourné aux IVe et Ve siècles. Je ne le crois pas. La *Notitia dignitatum*, qui nous parle de cette flotte, la place *Parisiis* 3, ce qui doit signifier la ville et non le territoire de Paris. Puis, ce nom d'Andresy se retrouve ailleurs [4]. — La seule excuse en faveur de cette opinion est qu'Andresy, au confluent de l'Oise et de la Seine, est une station navale et militaire de premier ordre, et qu'il offre aussi un très bon mouillage. Aujourd'hui encore, il y a à Andresy et Fin-d'Oise un véritable port, vivant et populeux. Mais je ne crois pas que ces raisons d'ordre géographique puissent prévaloir contre les arguments tirés des textes.

Herblay. — Lebeuf [5] a accepté l'hypothèse qu'il faudrait lire *Are-*

1. Cf. le diplôme de 754, de Pépin (*Diplomata Karolina*, p. 11).

2. Lebeuf, t. II, p. 97; Bœcking, *Not., Occ.*, p. 1023*; Ihm *ap.* Wissowa, t. I, c. 2123; Holder, t. I, c. 145 (avec ?); etc.

3. *Occ.*, 42, 22-23, Seeck (var. *Andereci-*, *Anderiti-*). — Quant à l'origine de cette *classis Anderetiana*, il me paraît assez ridicule d'aller la chercher à *Anderitum* (Javols) chez les Gabales. Il faut plutôt songer au port d'*Anderidos* dans le pays de Kent (*Notitia, Occ.*, ch. 28). Mais cela peut aussi venir de toute autre chose.

4. Saint-Hilaire-lès-Andresy dans le Loiret (cf. Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, p. 79). A rapprocher peut-être Andressac dans le Lot, Andrezé dans le Maine-et-Loire.

5. T. II, p. 79.

brelidum au lieu de *Acebrelidum* dans le diplôme de Pépin (754) sur Taverny, et fait de cet *Arebrelidum* Herblay. M. Longnon, que j'ai consulté là-dessus, me dit que cette correction est inutile, et que, sans y recourir, Herblay est bien la localité dont il est ici question. Le document porte : *Colonias in Acebrelido et Walion et illam warinnam fiscalem per quam illa ruca consuetudo est trahere, quam ad ipsam villam... tenuit* [1]. *Acebrelidum* est Herblay, Walion est Gaillon, hameau de Herblay sur la Seine, aux confins de Conflans-Sainte-Honorine.

L'oppidum de Taverny. — On a depuis longtemps signalé [2], au-dessus de Taverny, à l'extrémité sud-est du massif de la forêt de Montmorency, une enceinte fortifiée occupant cette extrémité et dominant tout le bas pays [3]. L'opinion courante, accréditée par une étude de G. de la Noë [4], est qu'il s'agit « d'un *castrum* du Moyen-Age, muni de son *castellum* et de sa cour basse, dont la construction doit être rapportée à une époque comprise entre le IXe et le XIIe siècle » [5]. — J'ai examiné ces ruines. Sans me prononcer définitivement, il me semble plus probable qu'elles appartiennent à un *oppidum* gaulois, dans le genre de ceux de la vallée de la Somme. Ce talus, formé de terre et de fragments de caillasse, la symétrie des lignes de l'enceinte, la présence d'un « haut tertre » flanquant le rempart, ce vieux chemin creux (« la vieille ruelle ») menant à la source d'en bas, cette situation maîtresse : tout cela me fait croire à un *oppidum* des Parisiens, couvrant leur frontière à l'ouest sur la route de Rouen, dominant la plaine fertile qui va vers le confluent de l'Oise [6].

Un autre argument en faveur du caractère celtique de ce « camp » peut être tiré de ses aboutissants. Dufort de Cheverny, qui le signale au XVIIIe siècle, indique ceci [7] : « La forêt a, sur la montagne, une route tirée au cordeau, depuis la Croix-Jacques [vers Saint-Prix] jusqu'au camp de César, qui domine sur tous les vallons. Cette route retourne ensuite jusqu'à Chauvry, toujours sur les hauteurs. » Ces voies rectilignes, dominant les croupes, menant droit à des soi-disant « camps », sont bien caractéristiques des routes gauloises. Cette

1. *Diplomata Karolina*, p. 12.

2. Dès le XVIIIe siècle. Voyez cette partie des mémoires de Dufort de Cheverny [omise dans l'édition, t. Ier, p. 113, n. 1] dans le livre de M. Rey, *Le Château de Leumont* (1884, Champion, p. 47) : « Camp de César »... — Cf. Double, *Les Chroniques des pays de Rémollée et de Thor*, p. 77.

3. La première étude sérieuse est celle de de Boislisle, *Le Camp de Taverny*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XLIV, 1883, p. 65 et suiv., avec un très bon plan dressé par J. de Courcy.

4. *Rapport sur le camp de Taverny*, à la suite du travail de de Boislisle, p. 71 et suivantes.

5. De la Noë, p. 83-84.

6. Je ne tire pas argument des découvertes signalées par M. Double (p. 2) : « Quelques fragments d'épées gauloises et de glaives romains en bronze verdi par les années ; » car je n'ai point vu les objets ni des dessins les figurant.

7. Rey, *Le Château de Leumont*, p. 47.

description (et la vue du sentier) rappellent de très près le spectacle des routes gauloises conduisant à Tirancourt, au Mont-Caubert (Abbeville), pour ne citer que celles qui m'ont paru les deux plus caractéristiques[1]. Il ne serait pas impossible que la ligne indiquée ici, de Saint-Prix vers Chauvry, fût un tronçon de la piste gauloise de Paris à Amiens et Boulogne : ce qui ajouterait à l'intérêt qu'offre l'étude de ce pays.

Si ces solutions se confirmaient, nous aurions là un des coins les plus anciens, les plus curieux, et les moins connus, de la cité celtique des Parisiens. C. J.

MUR A PLUSIEURS PAREMENTS

Il y a quelques années, M. le Dr Guebhard a attiré l'attention sur les murs en pierres sèches à plusieurs parements, émettant l'hypothèse que ce sont les murs doubles signalés par Jules César.

Ces murs se rencontrent très fréquemment dans nos vieilles enceintes, mais leur âge est généralement imprécis, la durée d'occupation des camps ayant été très longue.

J'ai eu naguère l'occasion de trancher la question pour l'un d'eux.

Il est situé au pied de l'à-pic qui défend le côté sud de l'oppidum de Saint-Julien (commune de la Bastidonne). De la falaise se sont détachés des blocs volumineux entassés au sommet du talus qui dévale vers l'ancien monastère du Réal.

Entre l'à-pic et certains de ces blocs ont été édifiées des constructions qui sont entièrement ruinées si l'on excepte quelques pans de murs de la façade.

Ces murs sont construits en pierres sèches, à plusieurs parements. Le mieux conservé a ses extrémités appuyées contre deux blocs énormes. Sur une partie de sa longueur il a pour assise un autre rocher. L'autre partie repose sur deux grosses pierres arcboutées, formant voûte, qui restent suspendues je ne sais par quel équilibre, car la terre s'est affaissée sous elles. Cet affaissement s'explique par le fait qu'il s'agit en réalité d'un sol artificiel. La fouille m'a

1. On peut ajouter maintenant la route gauloise d'Alésia, que M. le commandant Espérandieu vient de découvrir face aux remparts celtiques, également découverts par lui : remparts du reste qui appartiennent au type biturige ou celtique, ceux de Taverny rappelant le type ambien ou belge.

prouvé que c'est un terrassement contenant des débris de poteries de diverses époques, dont la plus récente est représentée par des tuiles à rebords et des *imbrex*. Le mur construit sur ce terrassement est donc de l'époque romaine.

La position de ces constructions hors de l'enceinte montre qu'elles datent d'une période de paix.

L'oppidum a fourni des silex taillés, des objets se rapportant à l'époque de l'indépendance gauloise (nombreuses monnaies massaliotes) et des vestiges importants de la civilisation romaine.

La ville dont nous nous occupons paraît avoir disparu brusquement lors des invasions barbares. Les habitants ont dû s'établir alors à quatre kilomètres vers le sud-est, sur la colline du San-Peyre, aux bords de la Durance. Cette dernière position, mieux dissimulée, était un refuge plus sûr. Je n'y ai pas recueilli de poterie sigillée.

La tribu ainsi établie au défilé de la Durance y a vraisemblablement pris le nom de *Portus*[1], étendu ensuite au *Pertuis* actuel. Celui-ci n'est mentionné dans les chartes qu'au IXe siècle, et ne m'a donné jusqu'à présent que de rares vestiges anciens.

Le premier chef-lieu de cette région a donc été Saint-Julien. Le nom antique de cette cité me paraît s'être conservé dans le lieu dit « Sanson », mais aucun document écrit ne nous l'a transmis.

CH. COTTE.

1. Ce nom peut venir aussi de ce que le chemin établi le long de la Durance, sous le San-Peyre, était en défilé.

MOBILIER FUNÉRAIRE

DE QUELQUES DOLMENS DE LA RÉGION DES CÉVENNES

AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE

(Planche VII)

Parmi les collections archéologiques du Musée de Genève, figure une série d'objets constituant le mobilier funéraire d'un certain nombre de dolmens situés dans la région des Cévennes. Ils se trouvent, pour la plupart, sur ce plateau du Larzac, dont l'intérêt n'est pas moindre aux yeux du préhistorien qu'à ceux du géologue, et dont l'aspect sauvage dut frapper l'imagination de ceux qui le choisirent pour en faire la demeure de leurs morts.

L'auteur des fouilles, feu le pasteur Benjamin Tournier, qui exerça pendant nombre d'années son ministère à Saint-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes), n'a malheureusement pas consigné les observations qu'il avait pu faire au cours de ses recherches; du moins, aucune note concernant le mode de sépulture, la disposition et l'orientation des tombes et la position des objets n'a-t-elle été retrouvée dans ses papiers. Le mobilier livré par chaque dolmen avait été simplement fixé sur des cartons, avec l'indication des provenances, et c'est dans ces conditions que la collection a été acquise en 1905 par le Musée de Genève[1].

Cette lacune est d'autant plus regrettable que le relevé précis des conditions dans lesquelles chacune des séries composant ce remarquable ensemble avait été mise au jour, aurait apporté une contribution de premier ordre à la connaissance de la période de transition du Néolithique à l'âge du Bronze, dans les Cévennes et la zone voisine. Tournier était pourtant un archéologue averti, ainsi qu'en témoignent les fouilles méthodiques entreprises par lui, en compagnie de M. Ernest Chantre, dans la nécropole de Peyre-Haute (Hautes-Alpes)[2], et nous nous expliquons mal l'insuffisance des notes qui accompagnaient les collections qu'il avait conservées par devers lui.

Malgré cette réserve que nous devions formuler ici, la série dont le

1. Une partie des objets recueillis par Tournier au cours de ses fouilles a été léguée par lui au Musée de Gap, mais le mobilier funéraire de chaque dolmen n'a généralement pas été divisé. Quant aux ossements, l'inventeur, nous écrit M. Cartailhac, les replaçait toujours pieusement dans le dolmen.

2. E. Chantre, *Premier âge du Fer*, Paris 1880, in-f°, p. 15.

Musée de Genève se trouve aujourd'hui possesseur n'en constitue pas moins un précieux élément de recherches touchant la phase initiale des métaux, et serait digne d'une étude approfondie. Bornons-nous, pour l'instant, à dresser la liste de nos douze dolmens explorés par Tournier[1], d'en indiquer sommairement le contenu et de dresser l'inventaire plus détaillé de l'un d'entre eux, celui de La Liquisse (Aveyron), que M. J. Déchelette, dans son admirable *Manuel d'Archéologie*[2], aujourd'hui classique, place au premier rang des sépultures dolméniques de la région des Cévennes, et qu'il considère comme l'un des plus typiques.

N° 1. — Jayet.

N° 2. — Jayet.

N° 3. — Bronze.

OBJETS DU MOBILIER FUNÉRAIRE DU DOLMEN DE LA LIQUISSE (Aveyron).

Figure 1. — Gr. 1/1.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Dolmen de Férussac : lames et pointes de flèche en silex; poinçons en os; grains de collier et pendeloques en tuf calcaire[3], en jayet[4], en stéatite et en ambre; plaquette rectangulaire en tuf calcaire, percée de trois trous; canines perforées; neuf grains de collier en *bronze*.

1. Aucun d'eux n'est mentionné dans la statistique établie par Chantre, *Age du Bronze*, 2e partie.

2. T. II, 1re partie, p. 139.

3. Sur la nature et la forme de ces objets, cf. Cazalis de Fondouce, *Derniers temps de l'âge de la Pierre polie dans l'Aveyron*, Montpellier, 1867, in-8°, pp. 48-51 et pl. III et IV.

4. On sait que le plateau du Larzac offre de nombreux gisements de lignite.

N° 2

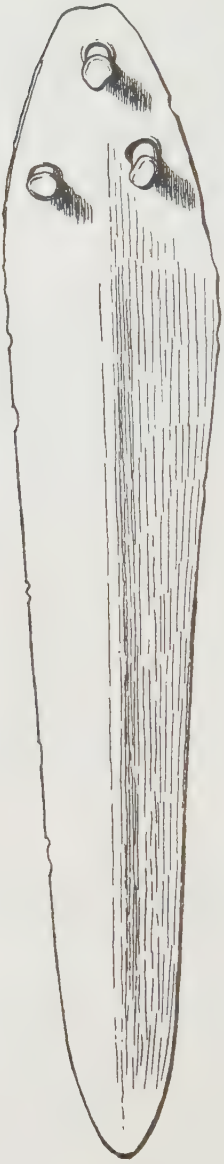

N° 3

N° 4

N° 1

N° 5

Objets en bronze du mobilier funéraire du dolmen de la Liquisse (Aveyron).

Figure 2. — Gr. 1/1.

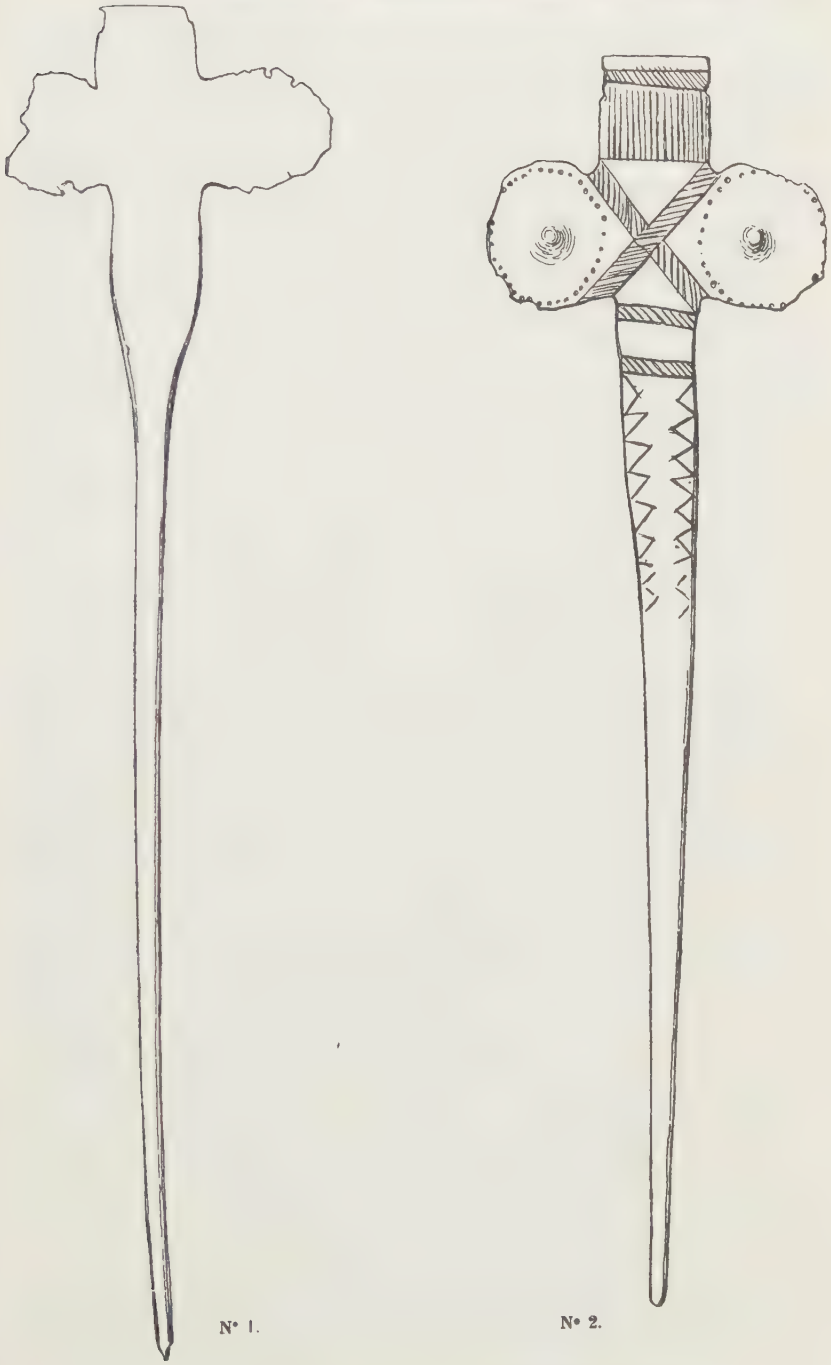

Épingles en bronze du dolmen de la Liquisse (Aveyron).

Figure 3. — Gr. 1/1.

Département de l'Aveyron.

Dolmen de *La Gruelle* (Malafosse), canton de Cornus, arrondissement de Saint-Affrique, entre La Gruelle et le haut de la côte de Cornus : pointes de javelot et pointes de flèche en silex.

Dolmen de *Mascourbe*, commune de Saint-Félix-de-Sorgues, canton de Camarès, arrondissement de Saint-Affrique : nombreuses pointes de flèche et scie en silex; poinçon en os; grains de collier en jayet, en stéatite et en albâtre; fragment de poterie brune; fragment de poterie rouge d'époque gauloise, à décor peint en rouge sur engobe blanc (inhumation postérieure).

Dolmen de *Saysson*, commune de Versols-et-Lapeyre, canton de Camarès, arrondissement de Saint-Affrique : pointes de flèche en silex; grains de collier en tuf calcaire, en jayet, en stéatite et en serpentine; plaquettes rectangulaires percées de deux trous, en tuf calcaire, en schiste noir et en os; trois grains de collier en *bronze*; fragments de poterie brune; une coquille de *Dentalium*.

Dolmen du *Couderq :* nombreuses pointes de flèche, lame et disque en silex; hachette en pierre polie; plaquette en schiste; canine et incisive d'ours; canines perforées; grains de collier en tuf calcaire, en jayet, en stéatite, en albâtre, en chrysocolle[1] et en ambre; pointe de flèche en *bronze* martelé et alène de tatouage, à deux pointes effilées, en *bronze;* fragments de poterie grise.

Dolmen de *La Blaquière*, commune de Millau[2] : nombreuses pointes de flèche en silex.

Dolmen de *Cazejourde,* commune de la Couvertoirade, canton de Nant : pointes de javelot et de flèche en silex ; poinçon en os ; grains de collier en tuf calcaire, en stéatite, en jayet et en os; pendeloques en tuf calcaire et en jayet; coquille de *Cardium*.

Dolmen du *Pouget*, commune de Sauclières, canton de Nant, arrondissement de Millau : pointe de flèche, poignard et lames en silex[3]; hache en pierre polie; poinçon en os; marteau-hache en bois de cerf, à trou transversal; grains de collier en tuf calcaire, en jayet et en stéatite; un grain de collier en *bronze;* un petit anneau en *or* (spirale à trois tours).

Dolmens de *Combe-Redonde et Benifica,* commune de Sauclières : grains de collier en tuf calcaire et en stéatite; pendeloques en tuf calcaire; coquilles de *Marginella op.* (Provence).

1. Minerai de cuivre, avec traces de cuivre natif.

2. D'après les indications qu'a bien voulu nous donner M. Cartailhac, ce dolmen ne doit pas être confondu avec celui de *La Blaquerie*, commune de la Couvertoirade, canton de Nant, arrondissement de Millau, qui a été exploré par M. Cartailhac lui même et lui a livré divers objets.

3. D'autres objets en silex, découverts par Tournier dans le même dolmen, sont conservés au Musée de Gap. (Communication de M. Cartailhac.)

Dolmen de *Beaurette*, commune de Sauclières : pointe et pointe de flèche en silex; grains de collier en stéatite et en ambre; 1 grain de collier en *bronze*.

Dolmen de *La Lego*, commune de Sauclières : pointe en silex; pendeloques en jayet et en os.

Enfin, le dolmen de *La Liquisse*[1] (Barraque-au-dessus), commune de Nant, arrondissement de Millau, a livré les objets suivants[2] :

Pointes en silex.

1 pointe de javelot en silex blanc, à large base rectiligne avec crans, bords dentés. Longueur : 0,069 (pl. VII, n° 1).

2 pointes de flèche en silex, retouchées sur les deux faces, à pédoncule et barbelures horizontales, bords dentés. Longueurs : 0,041 et 0,042 (n°s 2 et 3).

1 dite à barbelures obliques. Longueur : 0,020 (n° 4).

Instruments en os.

1 ciseau. Longueur : 0,120 (n° 16); 1 poinçon fragmenté (n° 17).

Grains de collier, pendeloques, etc.

2 grains de collier en tuf calcaire (n° 6); 1 en stéatite (n° 5); 1 en ambre (n° 8); 4 en os, dont deux en forme de poulie et 2 discoïdes (n° 7).

9 pendeloques en jayet, figurant une canine. Longueur : 0,022 à 0,029 (n° 24 et fig. 1, n° 2).

1 pendeloque de forme triangulaire, en tuf calcaire (n° 25).

2 plaquettes en jayet, de forme rectangulaire, dentelées à la bordure et perforées aux extrémités. Longueur : 0,035 ; largeur : 0,011 (n° 23 et fig. 1, n° 1).

4 canines perforées (n° 26); 2 coquilles de *Marginella op.* (n°s 12-13); 1 de *Murex inflatus Broc.* (n° 14); 1 de *Cardium op.* (n° 15), toutes du pliocène.

Objets en bronze.

L'analyse faite par le Laboratoire de chimie industrielle à Genève a permis de constater que ces objets sont en *bronze*, pauvre en étain :

Petit poignard, forme feuille de saule, languette à trois trous munis de leurs rivets. Longueur : 0,102 (n° 20 et fig. 2, n° 1).

Épingle à tête tréflée, dont le lobe supérieur s'enroule en anneau, décor gravé : au centre, croix de saint André avec bandes striées

1. Le dolmen se trouve à 500 mètres au nord de Liquisse-Basse et à 1 kil. à l'est du signal Liquisse-Haute, point culminant (904 m) du plateau du Larzac. (Communication de M Cartailhac.)

2. Les principaux ont été reproduits par M. Déchelette, ouvrage cité, t. II, part. I, pp. 138-139, fig. 39 et 40.

haut et bas; sur les deux lobes latéraux, cercle pointillé avec point repoussé au centre. Longueur : 0,111 (fig. 3, n° 2).

Épingle de même forme, mais sans gravures. Longueur : 0,118 (fig. 3, n° 1).

2 alènes à tatouer, forme de losange à deux pointes effilées. Longueur : 0,048 et 0,054 (fig. 2, n°s 4-5).

Petit anneau fermé, orné sur le pourtour d'une rangée de traits gravés. Diamètre : 0,016 (fig. 2, n° 2).

Anneau plat et ouvert. Diamètre : 0,015 (fig. 2, n° 3).

Anneau ouvert à section quadrangulaire, extrémités aplaties. Diamètre : 0,024 (fig. 1, n° 3).

Les pointes de flèches en silex recueillies dans nos dolmens sont d'un travail admirable et le soin avec lequel elles ont été retouchées indique bien leur caractère votif.

A l'occasion des deux épingles à tête tréflée de la Liquisse, M. Déchelette constate[1] qu'elles relient ces très anciens types métalliques de l'Aveyron à ceux du Jura et de l'Europe centrale. Des alènes à tatouer, d'un modèle exactement semblable, apparaissent d'autre part en Bohême. C'est donc à un courant de culture venu de l'est qu'il conviendrait d'attribuer l'introduction du métal dans les Cévennes.

La transition du néolithique à la phase initiale des métaux, nous dit encore M. Déchelette[2], s'y différencie à peine du néolithique pur. Les dépôts funéraires se rencontrent alors dans de nombreux dolmens, dans des grottes naturelles et artificielles. L'apparition du métal ne modifia en rien les coutumes anciennes; il ne fut pas apporté par un peuple nouveau, mais introduit peu à peu par voie commerciale. Aussi, bien des dépôts funéraires exhumés des grottes et des dolmens, tout en étant postérieurs à l'introduction du cuivre et du bronze, conservent-ils en tout ou partie leur facies néolithique. Ils nous mettent en présence de types encore plus primitifs que ceux des tumulus armoricains. Le métal ne se montre alors que sous la forme de menus objets, grains de collier, anneaux, bagues, alènes, etc. Les poignards sont plus rares qu'en Bretagne et les haches plates encore moins abondantes.

Les séries groupées au Musée de Genève dans une vitrine spéciale, nous paraissent illustrer, d'une manière tout à fait intéressante, les conclusions de notre savant collègue, et c'est pourquoi nous avons cru pouvoir ajouter ici quelques renseignements complémentaires à la mention faite par lui du dolmen qui avait plus spécialement attiré son attention.

ALFRED CARTIER.

1. Ouvrage cité, p. 140.
2. Ouvrage cité, p. 137.

LES REPRÉSENTATIONS HUMAINES

DANS LE NÉOLITHIQUE IBÉRIQUE

La presque totalité des objets du néolithique ibérique[1] forment un ensemble des plus homogènes où il nous paraît impossible de ne pas reconnaître des représentations du corps humain. Avant de développer cette interprétation, nous rappellerons que, dans l'état actuel des connaissances, la civilisation néolithique est caractérisée, tant en France qu'en Espagne, pour nous borner à l'Occident, par les pratiques funéraires, et que la relation de la représentation de la figure humaine aux sépultures s'y manifeste en fait dans des exemples incontestables. C'est ce qui m'a amené, dans une étude antérieure[2], à expliquer par une représentation stylisée de la figure humaine les pétroglyphes mégalithiques bretons. La péninsule ibérique rentrerait donc à ce point de vue dans le même ordre de préoccupations iconographiques.

Quoi qu'il en soit de la comparaison avec le néolithique français, il semble bien que le seul aspect morphologique des objets ibériques y montre des représentations du corps humain. Nous adoptons la division de M Siret en néolithique ancien, moyen et récent, avec cette simple remarque que les documents sont infiniment moins nombreux pour les deux premières périodes que pour la dernière.

Néolithique ancien.

Les idoles du néolithique ancien peuvent se ramener à deux types principaux :

1° Des galets allongés, dont un bout est usé en forme de tranchant

1. Notre documentation est empruntée essentiellement à deux études de M. L. Siret, *Les Religions néolithiques de l'Ibérie*, in *Revue préhistorique*, t. III (1908), p. 193 sqq. (que je désignerai par l'abrévation *R. N.*) et *les Cassitérides* etc., in *Anthropologie*, t. XX (1909), pp. 129 sqq. et 283 sqq. (désignée par l'abréviation *A.*). Pour les figures, nous ne donnons pas la référence à *A*, quand elle ferait double emploi avec une référence à *R. N.*

2. *Sur la signification des pétroglyphes des mégalithes bretons;* in *Revue de l'École d'Anthropologie*, t. XIX (1909), p. 224 sqq. et t. XX (1910), p. 348 sqq.

de manière à former dans le haut de l'objet une sorte de triangle ou de trapèze. Cette retouche de l'objet nous semble avoir pour but de détacher de l'ensemble considéré comme un corps une partie représentant le visage *(fig. 1)*.

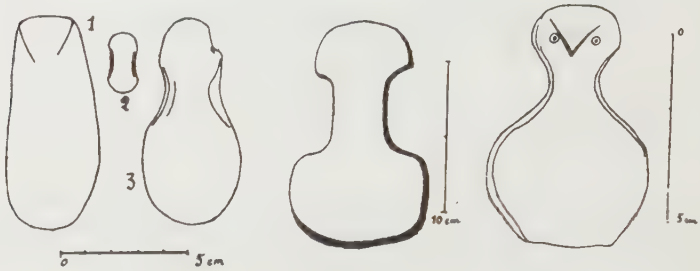

Fig. 1 à 3. — El Gárcel (Antas, prov. d'Almérie) (*R. N.*, fig. 1 d, b et a).
Fig. 4. — Idole plate en marbre, Hissarlik II (8m) (Schliemann, *Ilios*, fig. 204). Cf. *ibid.*, fig. 88 de Hissarlik I (15m).
Fig. 5. — Idole en marbre, Hissarlik II (*Ibid.*, fig. 217).

2° Des plaquettes de schiste découpées en forme de violon *(fig. 2 et 3)*. Nous y voyons le rudiment d'un corps humain réduit à la silhouette du tronc et de la tête, l'étranglement correspondant au cou Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Siret pour relever l'analogie de ces figures avec celles d'Hissarlik *(fig. 4 et 5)*[1].

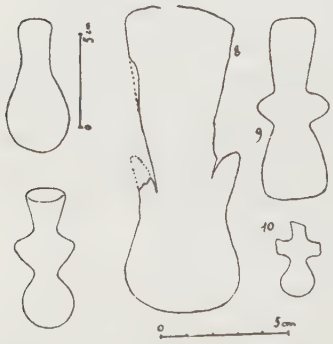

Fig. 6. — El Arteal (Cuevas, prov. d'Almérie) (*R. N.*, fig. 1 c).
Fig. 7. — El Acebuchal (Carmona) (*R. N.*, fig. 22 d).
Fig. 8. — Talc. Jocalla (Purchena, Almérie), sép. 4 (*R. N.*, pl. I, 1).
Fig. 9. — Marbre. Jocalla (Purchena, Almérie), sép. 4 (*R. N.*, pl. I, 11).
Fig. 10. — Pierre blanche. Loma de la Torre (Cantoria, Almérie), sép. 4 (*R. N.*, pl. I, 5).

Néolithique moyen.

Le néolithique moyen présente d'abord des plaquettes de schiste *(fig. 6)*, qui sont la continuation du deuxième type de néolithique ancien, et en outre une forme typique, consistant en plaquettes de schiste, talc, marbre ou albâtre *(fig. 7-10)*. Cette forme se rapproche du premier type du néolithique ancien, dont elle ne

1. Un objet reproduit par M. Siret (*A.*, p. 146, fig. 10 k) comme provenant d'Hissarlik, malheureusement sans autre indication, est tout à fait analogue aux idoles à échancrure latérale du néolithique ibérique ancien.

diffère que par des prolongements latéraux transformant le violon en une sorte de croix, et où il nous semble difficile de ne pas reconnaître des bras[1]. Nous sommes encore d'accord avec M. Siret pour relever

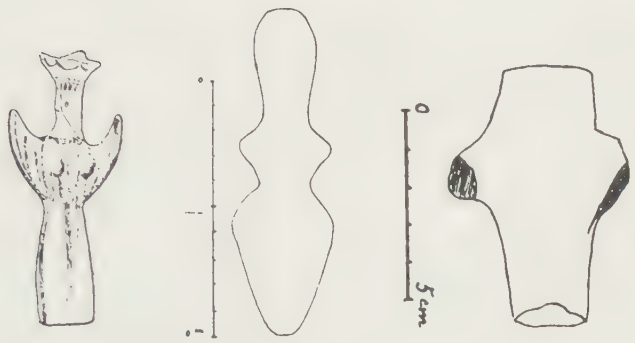

Fig. 11. — Mycènes (Schliemann, *Mycenae et Tyrins*).
Fig. 12. — Idole en marbre de Paros (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. VI, fig. 325).
Fig. 13. — Terre cuite. Hissarlik I (14m) (Schliemann, *Ilios*, fig. 86).

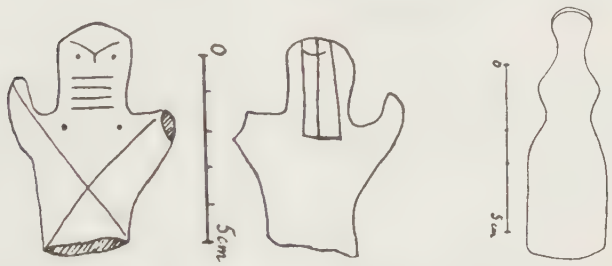

Fig. 14. — Terre cuite. Hissarlik II (8m) (Schliemann, *Ilios*, fig. 200-201).
Fig. 15. — Os. Hissarlik II (7 à 8m) (Schliemann, *Ilios*, fig. 206).

l'analogie de ces figurines avec les statuettes mycéniennes *(fig. 11)*, mais sous cette réserve que, sans parler des idoles cycladiques *(fig. 12)*, on trouve déjà à Hissarlik des idoles analogues avec bras[2].

1. Un certain nombre de ces figurines présentent dans le haut une petite échancrure où nous voyons, non comme M. Siret la duplication de l'herminette, c'est-à-dire la substitution de la bipenne à la hache simple en pierre, mais un rudiment de triangle facial.

2. Peut-être une en terre cuite de la première ville *(fig. 13)*, en tout cas plusieurs de la deuxième ville *(fig. 14-15)*. — Nous sommes pleinement d'accord avec M. Déchelette (*Chronol. préhist. de la pénins. ibér.*, in *Revue archéol.*, 1908, II, pp. 239-240 et 253) pour synchroniser l'énéolithique ibérique avec Hissarlik I-II et non avec le Mycénien.

Néolithique récent.

I. — Le néolithique récent présente d'abord des objets qui ne font que continuer les types antérieurs. Les figures 16-17 représentent des galets en forme de rognons où l'on a produit par percussion un double étranglement latéral correspondant au cou ; par là ces objets se rattacheraient aux idoles en forme de violon des périodes ancienne et moyenne. J'en rapprocherai un objet en grès schisteux de Los Millares *(fig. 18)*, qui me semble l'équivalent sculpté des galets retouchés pour leur donner la forme en violon. La figure 16 semble même présenter dans le haut un essai de retouche destiné à produire le triangle facial. Celui-ci se trouve avec toute la netteté désirable dans la figure 19.

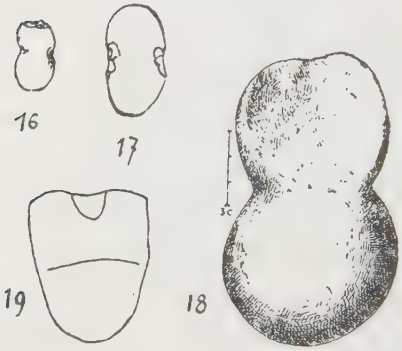

Fig. 16. — A., fig. 10 c.
Fig. 17. — A., fig. 10 f.
Fig. 18. — Grès schisteux. Los Millares, (Gador, Almérie), sép. 62 (*R. N.*, fig. 9).
Fig. 19. — A., fig. 17 a.

II. — Les formes propres au néolithique récent, malgré leur variété, peuvent se ramener à un nombre assez restreint de types :

a) *Statuettes.* — Des statuettes en pierre, le plus souvent en albâtre, rarement en aragonite, quelquefois en ivoire *(fig. 20 et 21)*, en forme de tronc de pyramide allongé à section soit plus ou moins rectangulaire, soit elliptique. Elles portent généralement vers le haut un étranglement plus ou moins accentué qui pour nous correspond, comme les retouches des phalanges sculptées dont nous parlons plus loin, au cou des idoles en forme de violon antérieures, et qui dans certains exemplaires *(fig. 22)* est accompagné de rainures qui pourraient vouloir figurer des colliers. Dans la figure 23, la tête semble être détachée, non seulement par l'étranglement du cou, mais encore par un essai pour représenter la saillie du visage par rapport au cou (cf. dans la série des phalanges, A., fig. 27 c). La figure 24 porte des seins dont la présence confirme à la fois le caractère anthropomorphique de ces représentations et notre interprétation comme d'un cou de l'étranglement latéral au-dessous duquel ils sont placés.

Je rapprocherai de cette série la statuette d'Almizaraque (*fig.* 25), dont la situation, comme le remarque justement M. Siret (*R. N.*, p. 22), établit la contemporanéité avec les autres objets de ce gise-

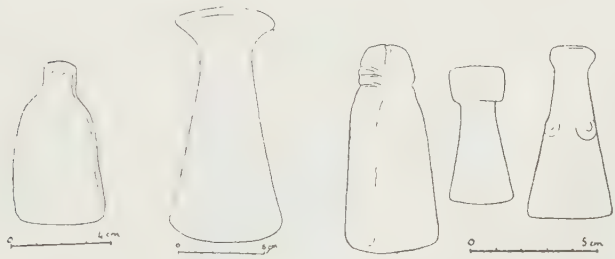

Fig. 20. — Albatre gris. Almizaraque (Cuevas, Almérie) (*R. N.*, pl. II, 5).
Fig. 21. — Albatre. Rambla de las Pozicas (Tabernas, Almérie), sép. 8 (*R. N.*, pl. III, 2).
Fig. 22. — Albatre gris. Almizaraque (*R. N.*, pl. II, 2; cf. *ibid.*, pl. II, 1, 3 et 4).
Fig. 23. — Albatre. Rambla de las Pozicas, sép. 8 (*R. N.*, pl. III, 15; cf. *ibid.*, pl. III, 4).
Fig. 24. — Albatre. Los Millares, sép. 57 (*R. N.*, pl. III, 13; cf. *ibid.*, pl. III, 16).

ment, et qui fournit un exemple, malheureusement unique, mais incontestable, de la représentation du corps humain et spécialement féminin.

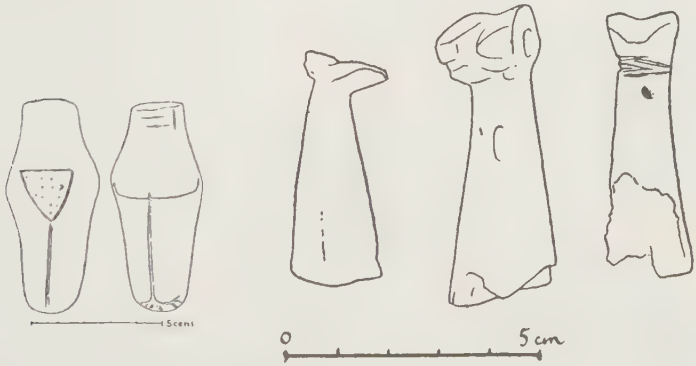

Fig. 25. — Albatre gris. Almizaraque (*R. N.*, fig. 6).
Fig. 26. — Los Millares. sép. 7 (*R. N.*, pl. IV, 5).
Fig. 27. — Almizaraque (*R. N.*, pl. IV, 13; cf. *ibid.*, pl. IV, 8, 10, 12).
Fig. 28. — Los Millares, sép. 10 (*R. N.*, pl. IV, 9; cf. *ibid.*, pl. IV, 6 et 7).

b) *Phalanges.* — Plus de deux cent cinquante phalanges d'animaux, généralement de petit cheval ou d'âne. Les modifications apportées par l'artiste consistent soit dans une sculpture modifiant la forme générale de l'os, soit dans une ornementation due à la gravure, à laquelle se joint la peinture dans un exemplaire (*fig.* 29). Les modifications sculptu-

rales *(fig. 26 et 27)* me semblent avoir pour but général de détacher la tête du tronc; certains exemplaires (*fig. 28*) portent, en outre, des rainures plus ou moins nombreuses et plus ou moins accentuées qui pourraient vouloir représenter des colliers.

Pour l'ornementation, celle de la figure 29 nous semble représenter une face avec yeux et sourcils. 30 et 31 sont ornées sur les deux faces

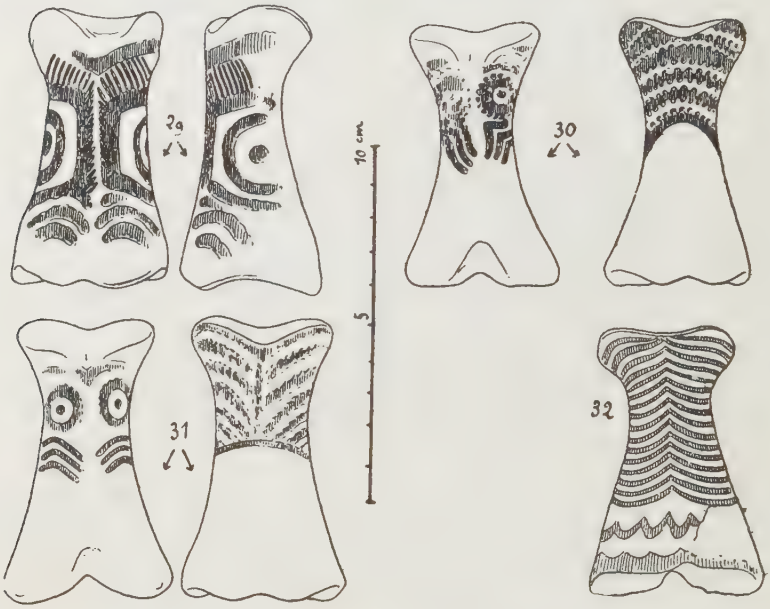

Fig. 29. — Los Millares, sép. 7 (en partie peinte, en partie gravée) (*R. N.*, pl. IV, 1).
Fig. 30. — Almizaraque (gravée) (*R. N.*, pl. IV, 2).
Fig. 31. — Hoya de las Castellones (Gorafe, Grenade), sép. 19 (gravée) (*R. N.*, pl. IV, 3).
Fig. 32. — San Martinho, sép. (gravée) (*R. N.*, pl. IV, 4).

et présentent par-devant une ornementation analogue à 29 et représentant un visage; par derrière, une autre ornementation qui se retrouve seule sur 32, et qui pourrait représenter soit la chevelure, par comparaison avec 38 et 39, soit un vêtement ou un tatouage corporel, par comparaison avec les plaques de schiste ornées ci-dessous. Quant à l'ornementation de la partie faciale de 29, 30 et 31 en dessous des yeux, on pourrait y voir soit, par comparaison avec 43 et 44, un tatouage des joues, soit plutôt, par comparaison avec 39 et 51, la représentation des bras.

c) *Os longs.* — Des os longs *(fig. 33 et 34)* provenant d'une maison d'Almizaraque, où M. Siret voit, avec une grande vraisemblance, un atelier de graveur. La différence entre ces os longs et les phalanges

me semble consister en ce que, par suite de la longueur même des os, le vêtement (ou tatouage corporel) y est représenté en dessous du visage. Par leur ornementation, ces os longs formeraient la transition entre les phalanges et les plaques de schiste ornées que nous examinons plus loin. Il est intéressant de remarquer que, sur plusieurs exemplaires (35 et 36) l'ornementation correspondant aux yeux se trouve répétée deux ou plusieurs fois en série verticale.

Fig. 33. — Almizaraque (*R. N.*, pl. V, 2).
Fig. 34. — Almizaraque (*R. N.*, pl. V, 9; cf. *ibid.*, pl. V et VI).
Fig. 35. — Almizaraque (*R. N.*, pl. V, 5 [retournée]).
Fig. 36. — Almizaraque (*R. N.*, pl. V, 7; cf. *ibid.*, pl. V, 6).
Fig. 37. — *A.*, fig. 33 d.

Nous rapprocherons de cette série, comme trouvée dans la même maison d'Almizaraque, si nous avons bien compris les explications de M. Siret (*R. N.*, p. 197, et *A.*, p. 163), une grande plaque en os couverte d'ornements *(fig. 37)* où nous voyons, avec l'ornementation en plus, la continuation des violons du néolithique ancien.

Fig. 38. — Badajoz (*R. N.*, fig. 3; cf. *R. N.*, fig. 4).
Fig. 39. — Cylindre en pierre. Musée de Madrid (*R. N.*, fig. 5).

d) *Cylindres et plaquettes.* — La représentation du corps humain nous semble se retrouver encore manifestement dans deux séries d'objets qui ne diffèrent entre elles que par la forme du support, qui est soit un cylindre, ou plus exactement un tonnelet très peu convexe,

soit une plaquette dont la figure 38 fera mieux comprendre la forme que toute explication. Dans tous ces objets, l'ornementation plus ou moins compliquée est analogue; la face antérieure des figures 38 et 39 présente des yeux avec sourcils, surmontant une ligne où nous voyons, comme dans d'autres représentations, soit un tatouage des joues, soit des bras; 38 porte sur la face postérieure, 39 sur la face postérieure et la tranche supérieure, des chevrons qui nous semblent une représentation de la chevelure. Nous en rapprocherons les plaquettes de schiste 40 et 41, dont le caractère anthropomorphique est

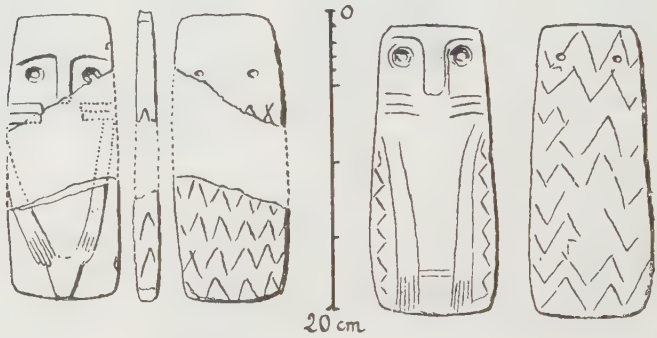

Fig. 40. — Garrovillas de Alconetar (Cáceres). Musée de Madrid (*R. N.*, pl. VIII, 11).
Fig. 41. — Collection Rotondo, Madrid (*R. N.*, pl. VIII, 12).

indiscutable. La face dorsale porte la représentation d'une chevelure ou d'un tatouage; la face antérieure présente les yeux encadrés par le nez que continuent les arcades sourcilières, le tatouage des joues et des bras pendants qui dans 40 rejoignent le triangle sexuel.

e) *Plaquettes de schiste.* — Environ deux cents plaquettes de schiste (*R. N.*, pl. VII et VIII), originaires surtout du Portugal. Leur forme générale est un trapèze aux côtés et aux angles légèrement arrondis. Toutes ont près du sommet des trous de suspension, exceptionnellement trois, plus souvent deux ou un. J'y distinguerai, avec bien entendu des formes de transition de l'une à l'autre, deux séries principales.

1re série. — La tête forme une saillie trapézoïdale qui se détache dans le haut de la plaquette et dans certains exemplaires *(fig. 42)* se continue dans la plaquette sous forme de triangle facial. Les trous de suspension, au nombre de deux, représentent les yeux, qui dans 43 et 44 sont surmontés de sourcils et surmontent des traits qui semblent représenter un tatouage facial. Nous retrouverions le même tatouage dans d'autres exemplaires (*fig. 45;* cf. *R. N.*, pl. VIII, 3, 5 et 6).

Dans certains de ces objets (*fig. 43 et 44;* cf. *R. N.*, pl. VIII, 7

et 8), les bords supérieurs de la plaquette remontent vers le haut, accentuant la saillie des épaules; certaines (*fig. 43 et 44*; cf. *R. N.*, pl. VIII, 2, 3, 4 et 5) semblent ajouter à la séparation entre la tête et

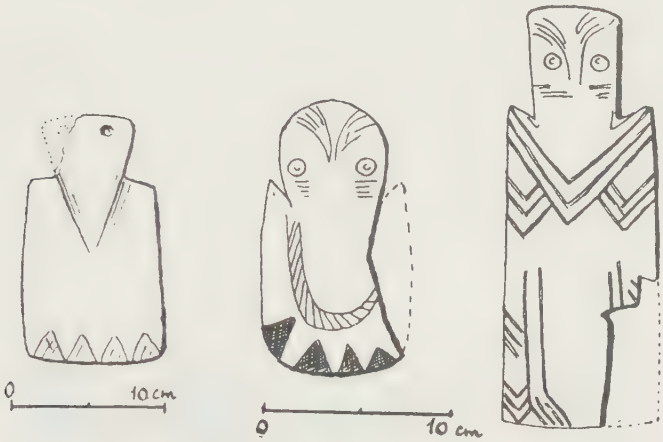

Fig. 42. — Garrovillas. Musée de Madrid (*R. N.*, pl. VIII, 1).
Fig. 43. — Alcobaça (*R. N.*, pl. VIII, 9).
Fig. 44. — Idana a Nova (*R. N.*, pl. VIII, 10).

le corps la représentation plus ou moins nette de colliers; l'exemplaire le plus détaillé (*fig. 44*) a en outre des jambes, et, en dessous des colliers, des chevrons où, par comparaison avec 39 et 51, nous verrions la représentation des bras.

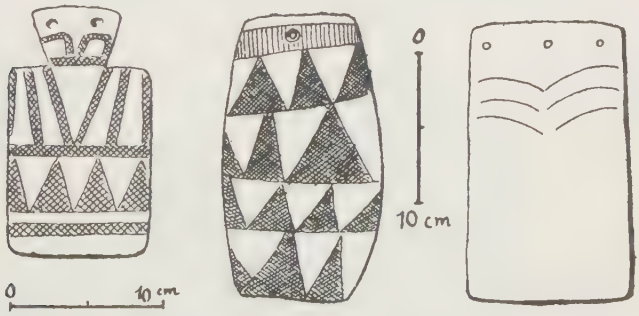

Fig. 45. — Collection Rotondo (*R. N.*, pl. VIII, 4).
Fig. 46. — Valle do Touro (Alcobaça) (*R. N.*, pl. VII, 24).
Fig. 47. — Los Millares, sép. 40 (*R. N.*, pl. VIII, 13; cf. *ibid.*, pl. VIII, 14).

2e série. — La tête ne fait pas saillie en dehors du contour trapézoïdal de la plaquette; mais, sauf des exceptions relativement rares (*fig. 46*; cf. *R. N.*, pl. VII, 22 et 23), elle subsiste indiquée dans l'or-

nementation gravée, sous forme d'un triangle où nous voyons la continuation du triangle obtenu par polissage sur des galets du néolithique ancien. Dans tous ces objets, comme déjà dans la plupart de ceux de la série précédente, l'ornementation du corps de la plaquette, consistant en rangées de figures géométriques, le plus souvent triangles ou chevrons, nous semble représenter le vêtement ou un tatouage. Cette figuration réaliste dégénère graduellement en une simple décoration géométrique (*R. N.*, pl. VII, 19; VIII, 15). Une mention spéciale est due à deux plaquettes (*R. N.*, pl. II, 16, et VII, 25), qui ne portent aucune décoration, et à deux autres (*fig. 47*; cf. *R. N.*, pl. VIII, 14) où celle-ci se réduit à deux colonnes de traits

Fig. 48. — Sein en platre. Los Millares, sép. 40 (*R. N.*, fig. 10).
Fig. 49. — Menhirs mammés près de Macomer (Sardaigne).
(D'après une photographie).

courbes où l'on peut voir, à supposer que l'artiste ait eu une notion précise de leur signification, soit des sourcils, soit, à cause de leur situation au-dessous des trous de suspension qui, bien qu'ils soient ici au nombre de trois, peuvent comme dans d'autres cas correspondre aux yeux, la représentation du tatouage des joues[1].

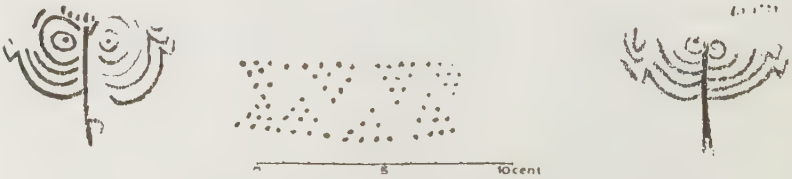

Fig. 50. — Peinture céramique rouge (développement) (*R. N.*, fig. 12).

f) *Décors céramiques.* — Les ornements des vases présentent également, outre des représentations d'animaux très rares (deux exemplaires seulement) et des lignes auxquelles il semble impossible

1. Comme cas analogue où un détail isolé, comme ici les sourcils ou le tatouage, suffit à conférer le caractère humain au support amorphe qui en était revêtu, on peut citer encore une dalle de la sépulture 40 de Los Millares que l'addition d'un sein en plâtre (*fig. 48*) à cinquante centimètres du sol devait transformer en une représentation féminine, faisant de cette dalle l'analogue de certains menhirs mammés (*fig. 49*).

d'attribuer autre chose qu'un caractère géométrique, des motifs qui nous semblent des représentations plus ou moins stylisées de la figure humaine. C'est le cas des deux figures extrêmes de la seule ornementation peinte connue, à savoir celle qui se trouve en rouge sur un vase de Los Millares *(fig. 50)* et où se reconnaissent sans peine les yeux avec les sourcils, les bras et le nez figuré par une sorte de trompe verticale. Les décors gravés se rattachent au même ordre de motifs. Plusieurs (*R. N.*, pl. XIII, 4 et 5) sont des paires de bras, séparés dans certains cas (*fig. 51*; cf. *R. N.*, pl. XIII, 2 et 3) par une paire de seins modelés en relief[1]. La figure 52 repré-

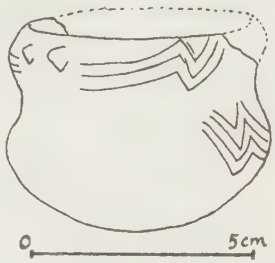

Fig. 51. — *A.*, fig. 39 d.

Fig. 52. — Fond de coupe. Los Millares, sép. 15 (*R. N.*, pl. XV, 2 [retournée]).
Fig. 53. — Fond de coupe. Los Millares, sép. 57 (*R. N.*, pl. XV, 3).
Fig. 54. — Fond de coupe. Los Millares, sép. 37 (*R. N.*, pl. XIII, 1).

1. Le nombre de ces lignes brisées parallèles ne semble avoir aucune signification figurée; car il varie (de 3 à 7) non seulement de l'un des exemplaires à l'autre, mais encore de l'un des bras à l'autre sur le même exemplaire. Il ne doit y avoir là qu'une répétition purement décorative (analogue à celle des yeux dans les

sente deux yeux ciliés surmontés de leurs sourcils superposés au lieu d'être juxtaposés, et 53 un ensemble d'yeux ciliés, transformé en ornementation purement décorative. Le fond de coupe 54 présente un motif répété deux fois symétriquement en hauteur et représentant les yeux surmontés des sourcils; entre les deux motifs est intercalée une paire de bras. 55 représente des yeux avec sourcils surmontant

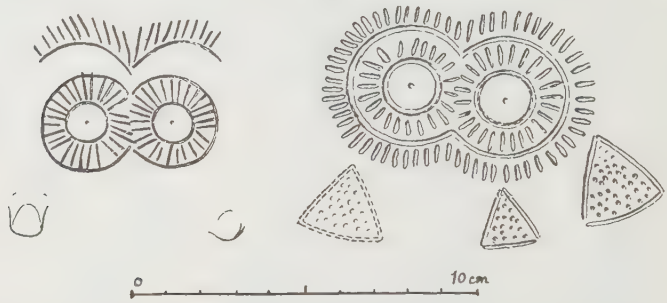

Fig. 55. — Dessin gravé sur vase. Los Millares, sép. 15 (*R. N.*, pl. XIV, 1).
Fig. 56. — Dessin gravé sur vase. Los Millares, sép. 4 (*R. N.*, pl. XIV, 2).

des seins; deux autres exemplaires (*fig. 56;* cf. *R. N.*, pl. XIV, 3) portent encore des yeux avec sourcils surmontant des triangles ponctués qui doivent avoir leur origine dans les seins du motif précédent, mais qui, par leur forme et leur nombre (3 dans un cas, 4 dans l'autre), ne devaient plus avoir pour leur auteur, comme l'ensemble du motif, qu'un rôle purement décoratif.

***

M. L. Siret ne s'est pas contenté de publier une riche et précieuse collection d'objets du néolithique ibérique en en rapprochant des trouvailles antérieures; il a donné de tous ces objets une interprétation qui, par la réunion d'une érudition aussi vaste que variée, d'une déduction systématique, d'un appel à des analogies qui auraient échappé à des yeux moins pénétrants, forme une construction du plus haut intérêt, tant en elle-même que par les problèmes qu'elle soulève. Pourtant, tout en admirant son système, je n'ai pu me laisser convaincre, et l'interprétation qu'il propose me semble dépasser de beaucoup la réalité des faits. J'ai cherché plus haut à montrer que, à s'en tenir à leur aspect visuel, ces objets sont des représentations plus ou moins imparfaites, plus ou moins conventionnelles et plus ou

figures 35 et 36) de la ligne brisée unique représentant le bras, et dont les trois segments doivent correspondre l'un au bras, le second à la paume de la main, le troisième aux doigts.

moins stylisées du corps humain. Mais comme l'interprétation de M. Siret est un fait considérable qu'on ne saurait négliger, je voudrais maintenant la discuter brièvement.

Tout d'abord, on sent, en lisant les développements de M. Siret, la gêne qu'il ressent constamment dans l'interprétation des objets néolithiques, gêne qui résulte de la difficulté d'accorder l'interprétation qui se présente spontanément à l'esprit et, pourrait-on dire, aux yeux, avec sa théorie préconçue qui veut y trouver des haches, des poulpes ou des palmiers. Nous ne relèverons ici que les passages les plus caractéristiques.

Dans les os longs couverts de gravures d'un côté *(fig. 33 et 34)*[1], M. Siret reconnaît « l'effacement complet du rôle morphologique de l'herminette et du poulpe » (*A.*, 159), ce qui revient à dire que, abstraction faite de toute théorie, ce sont des représentations humaines.

Dans nombre d'autres passages, M. Siret reconnaît expressément l'aspect humain des objets qu'il décrit. « Sur deux exemplaires (des idoles en forme de grossières statuettes en albâtre *(fig. 24)* on a sculpté des seins en relief » (*A.*, 159). Le cylindre en calcaire du Musée de Madrid *(fig. 39)* produit « l'impression d'un être fantastique, qui a quelque chose d'humain; une face avec deux grands yeux auxquels on a ajouté des sourcils, et, sur le revers, les zigzags simulant une abondante chevelure... Sur d'anciennes statues, notamment du Cerro de los Santos (Espagne), les cheveux sont rendus comme sur ce cylindre... Sur le dos (de la *fig. 38*) s'étalent les boucles des cheveux » (ce qui n'empêche pas M. Siret de déclarer que la face représente un poulpe; ce serait donc un poulpe qui a des cheveux? (*A.*, 161). « Fréquemment les figures... dérivées du poulpe portent au sommet des lignes que la nature zoologique de l'animal n'explique pas suffisamment *(fig. 36 et 55)*...; quelquefois ils prennent la forme de sourcils » (*A.*, 163). Pour les statuettes en albâtre, « quoique dérivées du poulpe supportant une hache double, nous ne pouvons plus les considérer que comme des figures féminines; malgré leur extrême grossièreté, je ne crois pas qu'il y ait de doute à ce sujet » (A., 284). Des deux formes principales des plaques en schiste du néolithique récent, l'une a « deux épaulements qui découpent à la partie supérieure une forme de tête *(fig. 42 à 45)*... Sur ces plaques, un triangle renversé, vide d'ornements, forme la tête et sa pointe se prolonge sur ce qu'on pourrait appeler la poitrine; dans les figures anthropomorphiques, il se transforme en un nez et se combine avec deux trous de suspension faisant fonction d'une paire d'yeux, pour produire l'impression d'une face » (*A.*, 290-292). « Sur deux plaques *(fig. 40 et 41)* (se trouvent) de longs bras terminés par des doigts » (*A.*, 296).

1. Nous avons substitué, pour l'indication des figures, leur numérotage dans le présent article à celui de M. Siret.

*
* *

Nous croyons avoir montré, par l'examen direct des objets, confirmé par les aveux non suspects de M. Siret, que l'interprétation qui voit dans ces objets des représentations du corps humain est l'hypothèse la plus naturelle, la plus objective et si l'on peut dire la moins hypothétique. Il nous semble d'autre part facile d'établir combien sont non seulement compliquées et conjecturales, mais encore arbitraires, les idées sur lesquelles M. Siret appuie son interprétation. Voici, si nous ne nous trompons pas sur son exposition, parfois un peu flottante[1], comment il nous semble qu'elles pourraient se résumer en ce qui concerne le néolithique ibérique.

Les objets trouvés en Ibérie seraient des manifestations d'un culte unique, celui de la génération ou plus généralement de la fécondité, mais se rapporteraient à deux périodes nettement distinctes, correspondant, la première à une influence égéenne, la seconde à une influence phénicienne.

La première période à son tour se subdiviserait en deux époques, correspondant respectivement aux néolithiques ancien et moyen. Dans toutes deux, le culte de la fécondité serait représenté par deux principes: le principe masculin, le Dieu Océan, symbolisé par le poulpe, et le principe féminin, la déesse Terre, symbolisée par le triangle sexuel qui serait devenu la hache, soit triangulaire (herminette), soit double (bipenne); mais dans la première époque (néolithique ancien) les deux principes auraient eu chacun son symbole distinct; dans la seconde (néolithique moyen), les deux principes auraient été fondus dans un symbole dualistique unique[2].

La seconde période (néolithique récent, de -1700 à -1200) serait sous l'influence phénicienne. Les Phéniciens auraient d'une part rapporté en Ibérie, à côté de la survivance indigène du culte dualistique des époques antérieures, les cultes du poulpe et de la hache qu'ils auraient eux-mêmes conservés sous forme dégénérée et avec des modifications résultant de l'emploi de la gravure et de la peinture à côté de la sculpture seule usitée aux époques antérieures et aboutissant à des idéogrammes (notamment le signe égyptien de l'eau qui se juxtaposerait au poulpe pour symboliser le principe mâle), d'autre part importé en Ibérie un culte postérieur au précédent et d'origine orientale, peut-être plus spécialement assyrienne, le culte du palmier.

1. En particulier en ce qui concerne le rôle des Phéniciens pour le culte du poulpe et de la hache dans le néolithique ibérique récent (*A.*, 304).

2. *A.*, 153-154, *passim*. — Nous avons fait remarquer plus haut qu'à Hissarlik, dont M. Siret rapproche les idoles de celles du néolithique ibérique ancien, il y a déjà des idoles avec bras, qui par suite, en adoptant le système de M. Siret, correspondraient à une divinité dualistique unique.

Nous passerons brièvement, comme M. Siret lui-même, sur les idoles du néolithique ancien et moyen. Nous avons donné (p. 439 et note 2) notre opinion sur l'analogie et le synchronisme des objets ibériques et égéens. Bien que l'intention de représenter le corps humain d'une part, la forme que prend cette représentation d'autre part, soient des phénomènes assez simples et assez généraux pour avoir pu se produire indépendamment dans les deux régions, les arguments présentés par M. Déchelette *(op. citat.)*, nous semblent conférer une grande probabilité à l'hypothèse d'une influence égéenne dans la péninsule ibérique.

En ce qui concerne maintenant le néolithique récent, la date que semblent lui assigner les faits (fin du 3e millénaire avant notre ère) ne laisse plus grande vraisemblance à la conjecture d'une influence phénicienne. Mais même en admettant que les Phéniciens aient été à cette époque en relations avec la péninsule, il nous semble extrêmement hasardeux de conclure de ces relations à l'importation des cultes dont, selon M. Siret, les objets ibériques ne seraient que des symboles. Cette théorie soulève de graves difficultés, dont voici les principales. Des conquérants établis à demeure dans le pays auraient pu imposer par la force ou par une assimilation prolongée leur religion en même temps que leur civilisation aux indigènes; mais les Phéniciens, dont le rôle, d'après M. Siret lui-même, était purement commercial, auraient difficilement pu exercer une influence aussi profonde. En outre, pour que ces cultes soi-disant importés par les Phéniciens, du poulpe ou de l'eau, de la hache et du palmier, aient pu, dans ces conditions défavorables, se répandre parmi les indigènes, il aurait fallu au moins que ceux-ci fussent en état de les comprendre. Or, ni pour le poulpe ni pour le palmier, on ne voit ce qui aurait pu déterminer les populations ibériques à leur attribuer une signification aussi prépondérante, et pour la hache, M. Siret attribue la plus grande importance à la bipenne qui, il est obligé de le déclarer expressément à plusieurs reprises, semble avoir été inconnue dans la péninsule. Et d'autre part, ces cultes ne présentent rien de spécifiquement phénicien. Les symboles du poulpe et de la bipenne sont d'origine égéenne, et en ce qui concerne le premier, nous n'avons aucune preuve de son caractère religieux; la représentation du poulpe nous semble n'avoir eu dans le bassin égéen lui-même qu'un rôle décoratif. Le culte du palmier est assyrien. Donc, de toute façon, ces cultes, si c'en était, n'auraient rien de spécialement phénicien, et les documents nous présentent d'autre part les Phéniciens comme un peuple peu religieux. Pourquoi alors auraient-ils implanté à l'étranger avec une telle force des cultes qui n'avaient pour eux-mêmes qu'une faible importance? Il faudrait pour être obligé de recourir à ces hypothèses compliquées et peu naturelles

que rien dans l'état antéreur de l'art ibérique ne pût fournir une explication des faits.

Or, c'est le contraire qui se produit. Nous croyons avoir établi l'homogénéité des objets appartenant aux trois périodes du néolithique ibérique; les néolithiques ancien et moyen pris ensemble présentent déjà les germes très nets de ce que le néolithique récent ne fera que développer, avec cette seule différence, relevée accessoirement par M. Siret, et qui n'est qu'un progrès dans la technique, de l'apparition de la sculpture, de la gravure et de la peinture à côté de la retouche et du découpage. Par suite, il nous semble inutile de faire appel, pour expliquer les motifs du néolithique récent, à l'intervention d'une race étrangère, et l'évolution indigène de l'art des époques antérieures, quelle que soit son origine à lui-même (autochtone ou importé), suffit, croyons-nous, à rendre compte des caractères des objets du néolithique récent.

G.-H. LUQUET.

[Je suis très frappé de quelques analogies entre ces dessins néolithiques et les dessins de stèles funéraires de l'Espagne romaine; cf. *Revue,* 1906, p. 261; 1910, p. 89 et 189. Il y a peut-être là une simple rencontre fortuite. Mais cela peut aussi venir d'autre chose. — Remarquez aussi le rapprochement à établir avec les stèles d'Orgon; *Revue,* 1911, p. 87 et s. — C. J.]

LE JAVELOT ὁλοσίδηρος DES IBÈRES

On a maintes fois mentionné, à propos de l'armement des Ibères, les σαύνια ὁλοσίδηρα, ces javelots ibériques que Diodore attribue aux Lusitans[1] et que Tite-Live nomme *soliferrei*[2]. Mais personne n'a songé à rechercher dans les collections espagnoles ou aquitaniques si quelque exemplaire n'en serait pas parvenu jusqu'à nous.

Des trouvailles déjà anciennes, mais qui n'ont pas suggéré à leurs inventeurs l'idée d'un rapprochement avec les textes anciens, nous permettent cependant de constater ici l'exactitude des renseignements de Diodore de Sicile, car nous y retrouvons deux de ces javelots, dont l'un admirablement conservé.

Leur dénomination en grec et en latin indique nettement leur caractère essentiel : à la différence du pilum romain et des armes de jet des Gaulois et des autres peuples, ils étaient *tout en fer,* sans hampe de bois. Diodore ajoute une indication précise relative à leur forme : il nous fait savoir que leur pointe se terminait en crochets, autrement dit qu'elle était *barbelée* : χρῶνται δὲ καὶ σαυνίοις ὁλοσιδήροις ἀγκιστρώδεσι.

Or, en explorant vers 1878 les nombreux tumulus à incinération d'Avezac-Prat dans les Hautes-Pyrénées, Édouard Piette a rencontré *(fig. 1 a-a')*, enroulée autour d'une urne, une arme dont il donne la description suivante : « C'est une tige de fer ayant 1 mètre 82 centimètres de longueur et au milieu de laquelle est une poignée. La tige, hexagonale antérieurement, quadrangulaire postérieurement, se termine en avant par une pointe de lance barbelée de 9 centimètres de longueur, sur 2 et demi de largeur maxima. A 2 centimètres et demi en arrière des deux barbelures sont deux autres barbelures très petites destinées à déchirer la plaie ou à empêcher le trait de sortir du bouclier qu'elle aurait percé et à découvrir l'adversaire. Lorsqu'on tient cette arme par la poignée, elle est parfaitement en équilibre, et le guerrier, en abordant son ennemi, pouvait la brandir et la lancer contre lui. Mais il était alors impossible de se battre en masse compacte, car en ramenant le bras pour la lancer, on aurait pu blesser

1. Diodore, V, 34.
2. Tite-Live, XXXIV, 14.

avec le fer de la tige le combattant placé derrière soi. La place pour mettre la main a 9 centimètres de longueur[1]. »

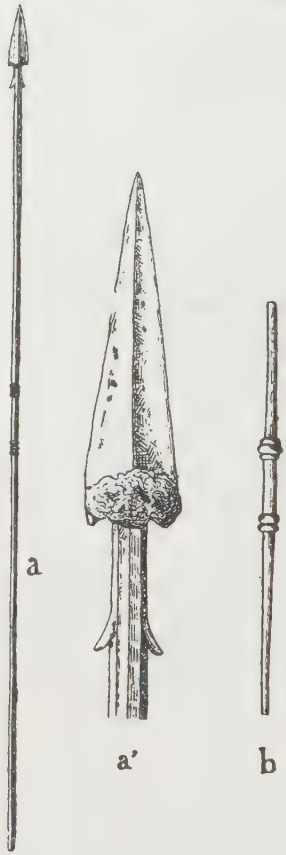

Fig. 1. — *a-a'*, Javelot a hampe en fer. Avezac-Prat (Hte-Pyrénées)[1] (*a*, 1/16 gr. nat.; *a'*, 1/3 gr. nat.); — *b*, Fragment d'un Javelot semblable. Ger (Bnes-Pyrénées) (1/8 gr. nat.).

1. D'après Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat*, Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1879, pl. XI, fig. 4 et 5.
2. D'après le général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, p. 113, fig. 34.

Ainsi, par sa hampe en fer, comme par ses barbelures, cette arme, trouvée sur le territoire ibérique, répond parfaitement aux indications de Diodore. Vers la même époque des fragments d'un javelot semblable ont été recueillis, d'ailleurs, dans un tumulus du plateau de Ger, c'est-à-dire dans la même région, par le général Pothier. Celui-ci signale en effet parmi les produits de ses fouilles des débris de lance ou de javelot *avec hampe en fer*, munie d'un renflement qui servait, dit-il, à fixer une lanière[2]. Cette conjecture paraît contestable : les deux anneaux qui font saillie à la partie médiane de la hampe délimitent simplement la place de la poignée. Quoi qu'il en soit, le dessin du fragment, publié par le général Pothier *(fig. 1 b)*, permet de constater la similitude de l'arme avec celle d'Avezac-Prat.

Les sépultures à incinération du plateau de Ger d'où proviennent ces javelots se classent chronologiquement à la fin de l'époque hallstattienne, d'après le témoignage des fibules et des poignards de fer à antennes. Elles font partie d'un vaste réseau de nécropoles à tombes néolithiques et hallstattiennes juxtaposées, qui s'étend des Basses-Pyrénées à la ligne de partage du bassin de l'Atlantique et du bassin de la Méditerranée.

Ces tombes à facies hallstattien peuvent être attribuées aux VIe-Ve siècles av. J.-C., si l'on applique aux régions pyrénéennes la classification chronolo-

1. Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat (Hautes-Pyrénées)*, Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1879, p. 510. Le produit de ces fouilles est déposé au musée de Saint-Germain.

2. Général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, Paris, 1900, p. 62. La reconstitution de l'arme, telle que la donne l'auteur, p. 60, fig. 23, n'est pas certaine : on l'a recueillie à l'état de débris, mais la forme de la partie centrale est caractéristique.

gique de la Gaule orientale et de l'Europe centrale. Mais il convient de formuler à ce sujet quelques réserves :

1° Parce que dans les régions montagneuses ou isolées par leurs conditions géographiques — nous en avons la preuve pour les Alpes — les formes industrielles hallstattiennes ont persisté plus longtemps que dans les pays de plaine.

2° Parce que jusqu'à ce jour les types de La Tène I et II, épées, fibules, poteries, etc., manquent entièrement dans ces régions pyrénéennes. On peut donc se demander si la culture du premier âge du fer introduite, je crois, par les Celtes chez les Ibères n'aurait pas survécu dans les Pyrénées deux ou trois siècles après l'apparition de celle de La Tène dans la Gaule du Nord. C'est là un problème encore insoluble : jusqu'à ce jour les tombes pyrénéennes n'ont livré aucun objet venant des pays classiques, grecs, étrusques ou phéniciens, et susceptibles de servir de jalon chronologique, comme les vases grecs et italiques de bronze et d'argile, introduits dans les régions de la Marne, de la Franche-Comté, de l'Allemagne du Sud, de la Bohême et de la Suisse.

Fig. 2. — JAVELOTS EN FER CELTIQUES ET ILLYRIENS. *a*, Lac de Bienne (Suisse)[1] (env. 1/5 gr. nat.); — *b*, St-Michael (Carniole)[2] (env. 1/7 gr. nat.).

1. D'après V. Gross, *La Tène. Un oppidum helvète*, pl. V, fig. 3.
2. D'après W. Radimsky, *Die prähistorischen Fundstätten*, p. 65, fig. 234.

Les armes découvertes par Piette dans les tombes pyrénéennes révèlent une habileté technique de premier ordre qui rappelle les ouvrages des forgerons du second âge du fer, beaucoup plus que ceux de l'époque de Hallstatt.

Si l'on considère comme celtibériques les tombes du groupe pyrénéen dont il s'agit ici[1], on peut se demander si le javelot à hampe de fer n'aurait pas été connu des Celtes et des Ibères, ou encore si les Ibères ne l'auraient pas reçu des Celtes. A la vérité, Pollux et Hésychius définirent le *gaesum* ou javelot celtique δόρυ ὁλοσίδηρον, ἐμβόλιον ὁλοσίδηρον[2]. En fait, parmi les nombreux javelots qu'ont livrés les

1. Cf. J. Déchelette, *Essai sur la chronologie préhistorique de l'Espagne et du Portugal* (*Revue archéologique*, 1908, II, p. 219).
2. Hésychius, *Lexicon*, v. γαῖσος. Cf. Pollux, *Onomasticon*, VII, 33.

sépultures et les stations gauloises ou illyriennes, il ne s'en trouve pas un seul, à ma connaissance, qui ne soit muni d'une douille pour l'emmanchement d'une hampe en bois. Quelques-uns ont, il est vrai, une tige métallique mince et longue qui permettait dans une certaine mesure de les rapprocher des javelots lusitans (*fig.* 2, *a-b*) et expliquent les indications des lexicographes.

De plus, il est remarquable que les javelots celtes ne présentent jamais les barbelures des σάυνια lusitans et pyrénéens. Quelques pointes de flèches celtiques portent des barbelures, mais les javelots sont en feuille de saule ou de laurier avec de larges ailerons arrondis à la base.

Les javelots tout entiers en fer sont donc bien des armes d'origine ibérique. Leur fabrication si achevée fait honneur aux armuriers de la Péninsule, dont elle justifie la renommée dans le monde méditerranéen. Le légionnaire romain était armé depuis la seconde guerre punique de la petite épée espagnole et Virgile met dans la main de Turnus la lourde *falarica* de même origine[1]. Suivant Varron le mot *lancea* est d'origine hispanique[2]. Athénée prétend que les Romains auraient reçu des Ibères le *gaesum*, c'est-à-dire le pilum[3]. Diodore a vanté longuement l'excellence des armes celtibériennes auxquelles ne résistait « ni bouclier, ni casque, ni os »[4]. Naturellement, les légendes merveilleuses ne manquaient pas pour expliquer cette supériorité; Diodore s'en fait l'écho, en dépit de leur invraisemblance: il rapporte que les Celtibériens enfouissaient dans la terre des lames de fer jusqu'à ce que, la rouille ayant rongé tout le faible du métal, il n'en restât que la partie la plus solide. Peut-être cette légende était-elle née tout simplement de l'extrême abondance des armes de fer dans les tombes de l'Ibérie, où des fouilles récentes viennent notamment de mettre à jour dans une seule nécropole des centaines de poignards à antennes.

Maintenant que l'exploration archéologique de l'Espagne est entrée dans une période active, on peut s'attendre à la découverte de nouveaux exemplaires de ce curieux javelot au sud des Pyrénées.

JOSEPH DÉCHELETTE.

1. *Aen.*, IX, 705.
2. Aulu-Gelle, XV, 31.
3. VI, XXI.
4. V, 34. Cf. Salomon Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube* (la *cateia* et la francisque), p. 197.

QUESTIONS HANNIBALIQUES[1]

XII

A PROPOS DES COURS D'EAU ALPESTRES

[Nous extrayons d'un récent travail, de M. Buffault[2], les lignes suivantes, qui permettent d'éclairer les textes anciens sur le cours de la Durance.]

Depuis le début même du Moyen-Age, ce qui a disparu de forêt dans le mandement de Guillestre est insignifiant, et le déboisement a été nul. Nous avons fait pour le Briançonnais pareille constatation[3]. Il nous paraît certain que le déboisement effectué dans le haut Dauphiné remonte au moins à l'occupation romaine, et que, depuis cette époque, la physionomie forestière de ces hautes régions n'a pas sensiblement changé[4].

Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'il va à l'encontre des idées admises aujourd'hui et reçues dans le pays même. On a tellement écrit et parlé, au début du XIXe siècle d'abord, puis depuis une cinquantaine d'années, sur la déforestation des montagnes, que, naturellement, le public a exagéré les choses, généralisé à l'excès et étendu notamment aux hautes régions de l'Embrunais et du Briançonnais ce qui n'était exact que pour des régions plus basses (et plus vastes) du Dauphiné et de la Provence, ou pour certains points localisés et en proie aux phénomènes torrentiels.

Deux savants Gapençais qui ont écrit sur le déboisement dans le département des Hautes-Alpes[5] sont, à notre avis, tombés dans les mêmes exagérations. M. Roman écrit que, vers le XIVe siècle,

1. Voyez en dernier lieu *Revue*, 1910, p. 341 et suiv.

2. Pierre Buffault, inspecteur des eaux et forêts [aujourd'hui à Périgueux, autrefois à Briançon], *Les forêts et pâturages du mandement de Guillestre* (*Bulletin de géographie historique*, 1910, fasc. 1-2).

3. Pierre Buffault, *Le Briançonnais forestier et pastoral* (Congrès des Soc. françaises de Géographie, Nancy, 1909).

4. Pareil fait a été démontré pour certaines parties du Forez par M. d'Alverny, *Les hautes chaumes du Forez*. Paris, Laveur, 1907.

5. P. Guillaume, dans le *Bull. de la Société d'études des Hautes-Alpes*; J. Roman, *Les causes du déboisement des montagnes, d'après les documents historiques du XIIIe au XVIIIe siècle*. Gap, Richaud, 1887.

« des forêts entières disparaissent dans le Briançonnais, le Queyras et l'Oisans » ; il invoque à l'appui de sa thèse les mises en défens et réglementations adoptées par les communautés, mesures qui ne prouvent pas la disparition des forêts, mais la jouissance abusive des populations sagement restreinte par les consuls; il invoque de même les noms de lieux, tels que *Gaudissard, la Maierie,* qui attestent bien des défrichements, mais qui ne prouvent point que ces défrichements soient récents et les datent, au contraire, du haut Moyen-Age et même d'une époque antérieure. Pareillement, M. Guillaume pense que les incendies dus aux guerres, qui furent si fréquentes dans les Alpes, que les exploitations considérables faites pour pourvoir les constructions, puis les garnisons de Mont-Dauphin, de Briançon, pour la marine, pour les ponts et chaussées, etc., ont détruit de grands massifs boisés[1]. C'est une erreur : ces exploitations, ces incendies ont appauvri, épuisé les forêts, enlevé tout leur matériel exploitable, ont pu provoquer des ravinements; ils n'ont pas, en définitive, détruit la forêt elle-même, le sol forestier. Les forêts de l'ancien mandement de Guillestre, de la Roche de Rame, de l'Argentière, sont là pour l'attester. Et cela donne la mesure de la puissance singulière de la végétation, même dans les Alpes sèches et si promptes à la dégradation. La forêt s'y maintient ou s'y reconstitue beaucoup plus aisément qu'on ne serait porté à le croire, *dès que le sol a un peu de repos.*

C'est avec scepticisme également que l'on doit accueillir — pour le haut Embrunais et le Briançonnais seulement, bien entendu — l'assertion générale qu'à la faveur du soi-disant déboisement des siècles derniers, la torrentialité des cours d'eau a augmenté, que les crues se produisent plus fréquentes et plus fortes, etc. M. Roman, qui soutient cette thèse et énumère les grandes crues produites depuis le XIVe siècle, telles celles du Guil en 1370 et 1475, celles de la Durance en 1577 et 1582, prouve simplement que de tout temps ces cours d'eau ont été torrentiels, ce que nous apprenait déjà la lecture des vieux historiens et des vieilles chroniques. La destruction de la station romaine de Rame par les débordements de la Durance n'est pas précisément récente, et de cette terrible rivière Tite-Live et Silius Italicus nous ont laissé des descriptions qui sont des tableaux encore exacts de ses manifestations actuelles.

Il nous paraît donc, en somme, établi que l'état forestier et hydrologique du Briançonnais et du pays de Guillestre n a pas sensiblement varié depuis le haut Moyen-Age.

PIERRE BUFFAULT.

1. Dans le même sens, et à tort, Chabrand, *La guerre dans les Alpes* (*op. cit.*).

CINGA OU SULGA ? ORGA OU SORGIA ?

(Lettre à M. Camille Jullian)

Monsieur,

Dans le numéro d'avril-juin 1910 de la *Revue des Études anciennes,* vous avez consacré quelques lignes à *Lucain, géographe*[1]. Permettez-moi, à propos de la *Cinga,* de venir vous assurer que je partage pleinement votre manière de voir. La substitution de *Sulga* à *Cinga* s'impose absolument.

C'est la conclusion à laquelle j'avais abouti dans un mémoire sur *Vindalium,* soumis à mes collègues de l'Académie de Vaucluse, mais non encore publié. J'ai consacré à cette question une note que je me permets de reproduire ici :

« On a de solides raisons de préférer *Sulga* à *Cinga* dans le vers 432 (livre I) du *De bello Civili* (ou *Pharsale*) de Lucain (éd. P. Lejay, Paris, 1894). Cette préférence résulte : 1° du terme « gurgite » appliqué à la source d'où sort la rivière, ce qui convient admirablement au *trou* d'ou surgit la Sorgue et pas du tout à la *Cinga* espagnole ; 2° du rapprochement fait dans la même énumération du *Rhodanus,* qui est cité tout aussitôt après le mot *Cinga.* Ce rapprochement se justifie s'il s'agit de la *Sulga,* affluent du Rhône, et ne s'explique pas si l'on adopte *Cinga;* 3° de l'énumération à laquelle se livre le poète. Lucain ne cite que des peuples et des rivières de la Gaule, de telle sorte que la *Cinga* ibérique se trouverait isolée au milieu de tous ces noms. Au contraire, tout devient clair si l'on corrige par *Sulga.*

» La présence anormale de la *Cinga* avait frappé Lejay, qui, pour la justifier, était réduit à dire que « le poète ne suit plus d'ordre ». Bentley[2] avait jadis soupçonné qu'il fallait lire *Sulga,* mais, en somme, il ne donnait aucune bonne raison pour appuyer son sentiment. Aussi la correction qu'il proposait n'avait-elle pas été admise[3].

» On peut, il est vrai, se demander comment la *Cinga* s'est substituée, dans ce vers de Lucain, à la *Sulga* vauclusienne. La chose me paraît s'expliquer naturellement. Dans ses œuvres, César ne mentionne pas

1. *Notes gallo-romaines,* XLVI : *Notes sur Lucain, géographe,* p. 165.
2. Bentley, édit. de 1760 et Bentley-Weber, *Marci Annaei Lucani Pharsalia,* 1821, Leipzig, 3 vol. in-8°, I, vers 432.
3. Cf. l'édition la plus récente de la collection Teubner, Hosius (2e édit.), 1905.

la Sorgue, mais il cite une fois la *Cinga*. Or, comme dans la *Pharsale* de Lucain il s'agit surtout de César, un scribe ayant lu ou copié déjà l'œuvre de cet historien a bien pu croire, trompé par la physionomie des deux mots, qu'il s'agissait de la rivière mentionnée par César[1] et non d'un cours d'eau dont il ignorait sans doute l'existence. »

Dans cette note, je n'avais pas songé à l'expression *pererrat*. Vous avez montré avec raison qu'aucun qualificatif ne convient mieux à cette rivière ramifiée en plusieurs branches dans les plaines du Thor et d'Entraigues et s'attardant paresseusement dans un dédale de petites îles. Enfin, comme vous le dites, la *Sulga* qui vit le triomphe de Domitius n'est-elle pas une des plus célèbres rivières de la Gaule?

***

Et puisque nous parlons de la *Sorgue*, ne pourrait-on pas proposer aussi une correction à un texte de Pline, et reconnaître dans la *nobilis fons Orgae nomine*, la rivière vauclusienne[2]?

Cette correction ne s'impose pas à l'esprit avec un caractère d'évidence aussi nette que la précédente, mais, bien qu'hypothétique, je tiens à vous la proposer.

Le texte de Pline est fort bref et les indications un peu vagues. Il me semble cependant qu'elles conviennent exactement à la *Sorgue*.

Remarquez d'abord qu'il s'agit d'une source fameuse, « *nobilis*, » de la Narbonnaise, et vous m'accorderez que la Sorgue est célèbre dès l'arrivée des Romains en Gaule. Or, je ne vois dans la Narbonnaise que deux autres sources, celle de Fontaine-l'Évêque dans le Var et la Sorgue de Saint-Affrique qui, par l'abondance de leurs eaux, puissent mériter le titre de *nobiles fontes*. Mais si l'on se place au point de vue des souvenirs historiques, elles ne sauraient prétendre à la célébrité de la rivière de Vaucluse.

Pline ajoute que dans cette source pousse une herbe dont les bœufs sont friands[3]. Le renseignement est imprécis, mais il s'agit d'une plante aquatique, et ce détail suffit à restreindre le champ des recherches. Ne serait-il pas question ici du *sium latifolium* de Linné, plante de la famille des ombellifères, dont il existe plusieurs espèces? Pline signale à plusieurs reprises cette plante, ses vertus médicinales. Deux variétés vivent dans la Sorgue et les cours d'eau de notre région.

L'une est la *berle* (en provençal *berlò*) à tige fistuleuse, aux feuilles

1. César, *De bello gallico*, XLVIII, 3.

2. Pline, XVIII, 22 (51), p. 190 de l'éd. Mayhoff. « Est in Narbonensi provincia nobilis fons Orgae nomine. In eo herbae nascuntur in tantum expetitae bubus, ut mersis capitibus totis eas quaerant. »

3. Pline, XXII (41), 84, t. III, p. 466 ; XXVI (32), 50, t. IV, p. 191 ; XXVI (56), 88, p. 204.

inférieures très grandes, à sept, onze segments lancéolés, dentés. Les fleurs en sont blanches, le calice a cinq dents, les ombelles sont grandes, l'involucre est à cinq, six folioles. Les akènes sont à bords contigus et à côtes égales. La graine est plan-convexe. Cette herbe, fort commune aux environs d'Avignon, où elle fleurit en juillet-août, croît dans la Sorgue et ses dérivations. Elle est très estimée des bestiaux.

Mais peut-être Pline a-t-il voulu parler de la *berula,* genre voisin du *sium* et appartenant à la même famille. Il en existe plusieurs variétés. Dans le Vaucluse, on ne trouve que la *berula angustifolia* de Koch que l'on confond très souvent avec le *sium latifolium.* Son nom français est *berle à feuilles droites* ou encore *bérule.* Elle diffère du *sium latifolium* par ses akènes non continus, distincts, ses graines convexes sur les deux faces. Les feuilles, luisantes, sont à neuf, quinze segments dentés en scie, les ombelles sont opposées aux feuilles, l'involucre est grand, la souche rampante et stolonifère. Comme la *berle,* la *bérule* fleurit en juillet-août à Avignon et dans le Vaucluse, où elle est très abondante et fort appréciée aussi du bétail.

Reste à savoir, il est vrai, si ces herbes ne poussent pas également dans la Sorgue de Saint-Affrique et dans la Fontaine-l'Évêque. C'est une vérification à faire.

Le nom par lequel Pline désigne la source est une nouvelle présomption en faveur de la Sorgue. Il la nomme *Orga.* Or, entre *Orga* et *Sorgia* ou *Sorga,* formes données par les documents du haut Moyen-Age, la ressemblance est peut-être plus grande qu'on ne le croit au premier abord. La première forme ne diffère de la seconde que par l'absence de l'*s* initial. Sans doute, la chute de l'*s* est insoutenable au point de vue philologique, mais on peut l'expliquer par une erreur de scribe. Le copiste à qui on aurait dicté *fons Sorgae* a pu croire que l'*s* de *Sorgae* était simplement l'effet de la liaison avec le mot *fons,* et écrire en conséquence *fons Orgae.* C'est une hypothèse, est-elle absolument invraisemblable ?

Mais, objectera-t-on, la Sorgue s'appelait, au temps de Pline, *Sulga* ou *Vindalicus amnis. Sorgia* n'est connu que par des textes plus récents. J'en conviens, mais à mon avis l'objection n'a pas la portée et la force que l'on s'imagine.

Et d'abord *Vindalicus amnis* n'a jamais été le nom véritable de la Sorgue. Ce n'est là qu'une sorte d'expression poétique ou une façon de parler personnelle à Florus[1]. La Sorgue est dite « rivière vindalicienne » du nom de la ville principale qu'elle baignait, comme la Seine pourrait être appelée de nos jours le fleuve parisien[2]. En réalité, ce n'est pas son nom véritable.

1. Florus, I, 37 (éd. Halm, p. 49).
2. Cf. *Revue,* 1906, p. 323-4.

Reste *Sulga*, qui a pour elle les auteurs antiques; mais est-il impossible que la rivière ait porté deux noms dans l'Antiquité? Serait-ce la première et la seule des rivières de la Gaule qui ait été dans ce cas? Remarquez que le mot *Sorgia* ou *Sorga* [1] et son diminutif *Sorgilio* [2] sont connus dès le xe siècle et que cette forme n'est ni rare ni spéciale à nos régions. C'est le nom d'une rivière de la Lozère qui passe à Saint-Affrique [3]. Dans le Maine-et-Loire, un village s'appelait *Sorgiae* au xie siècle [4]. On cite un *Surgiacus* dans la Nièvre [5]. Dans le Var, la *Fons Sorpius* n'est autre que Fontaine-l'Évêque [6]. Au xe siècle, dans le diocèse d'Aix, on trouve un *Sorgentivo* [7] et un lieu dit *Surgilio* [8], ce qui est tout à fait la *Sorgilio* ou petite Sorgue, qui, au xe siècle (et encore de nos jours) coulait autour d'Avignon [9], dont le territoire offre encore un autre *rivulus Surgilio*, un *Sorgita* [10], un *Sorgentilus* [11] et un *Surgenteris* [12].

Il ne manque pas d'autres rapprochements à faire. Si donc nous n'avons pour la Sorgue que des documents médiévaux, ils appartiennent à une époque si reculée, que joints à la dissémination de ce mot et au fait que beaucoup de rivières gauloises ont porté deux noms,

1. Sorgues est dit *Sorga* en 1031 (Cartulaire de S. Victor, n° 425) et *Sorgia* en 1035 (*ibid.*, n° 428).

2. *Sorgilio* (Archiv. de Vaucl., G, *Archevêché*, 6, f° 5, octobre 907). — *In ripam Sorgiae* (*ibid.*, E, *Duché de Caderousse*, n° 340, en 1008). — *Aquam Sorgie* (*Ibid.*, G, *Chapitre métrop.*, 27, f° 2, juin 1101). — *Pontem super Sorgam* (ms. de la Biblioth. d'Avignon, n° 1830, août 1107). — Holder (*Altceltischer Sprachschatz*, II, col. 1618) au mot *Sorgia* fait erreur. La *Sorgia* dont il est question dans la vie de saint Véran (*Acta SS. Oct.* VIII, pp. 467 et 470) n'est pas la rivière de la Lozère mais celle de Vaucluse. Saint Véran était un évêque de Cavaillon dont le diocèse comprenait la majeure partie du cours de cette rivière. D'ailleurs, la *Vie*, citée par Holder et que j'ai examinée, est de composition trop récente pour pouvoir attacher de l'importance aux données géographiques qui s'y trouvent.

3. *Domus sancti Felicis de Valle Sorga*, en 1310 (Arch. de l'Aveyron, *Fonds de l'abbaye de Nonenque, Maison des chevaliers de S. Jean de Jérusalem*). — *Loci sancti Felicis Vallis Sorgie*, en 1314 (*Ibid.*). — *S. Felix de Sorga*, en 1543 (Arch. de l'Aveyron, *Fonds des commanderies du Rouergue*).

4. Sorges (commune des Ponts-de-Cé) : *Apud villam que dicitur Sorgias*, en 1037 (*Cartulaire de S. Aubin*, fol. 2, Bibl. d'Angers). — *Prata de Sorgiis*, en 1216 (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu d'Angers*, B, 56, f° 43). — En 1290, *Parrochia de Sorges* (Arch. de Maine-et-Loire, G, 725, f° 15).

5. Aujourd'hui Surgy, canton de Clamecy (Nièvre).

6. De Bresc, *Notes historiques sur Fontaine-l'Évêque ou Sorps* (*Comptes rendus et Mémoires du Congrès des Sociétés savantes de Provence*, Marseille, 1906, p. 547).

7. En 1062, *Sorgentivo* (Cartul. de S. Victor, n° 311).

8. *Polyptique de N.-D. de la Seds* par O. de Poli (*Rev. hist. de Prov.*, 1890, p. 367).

9. Arch. de Vaucl., G, *Archevêché*, 6, fol. 5.

10. En 1063, *in castro quod nominatur Fons Sorgiae... et secus buccam Sorgie... rivulus qui vocatur Surgilionis... in Sorgita...* (*Chartes de Cluny*, éd. Bruel, t. III, n° 3387)

11. En 1273, *per quam vineam transit aque Sorgentilorum* (Arch. de Vaucl., H, *Saint-Laurent*, 1, f° 20).

12. En 1123, *molendina apud Surgenterem* (*Codex diplom. S. Rufi* dans *Bulletin de statistique de la Drôme*, 1891, n° xv, p. 20).

ils nous autorisent à penser que *Sorgia* a été employé concurremment avec *Sulga* [1].

Resterait à déterminer l'origine de ces deux qualificatifs et la langue à laquelle ils appartiennent.

Sulga pourrait être considéré comme un terme appartenant à une langue préceltique. Évidemment, c'est une simple impression, mais le préfixe *sul* pourrait être rapproché du préfixe *sul* entrant dans la composition de certains noms qui paraissent n'être pas celtiques.

C'est ainsi qu'on peut rapprocher *Sulga* de Σοῦλκοι, peuple de Sardaigne [2], de Σύρδοι, peuple de Corse [3], pays hors de la sphère gauloise. A Misène, on trouve un *Sulgius* [4]. Le préfixe *sul* rentre notamment dans *Sula* [5], surnom de Minerve en Bretagne, et nous trouvons dans l'*Itinéraire d'Antonin* précisément ce mot associé au terme *aquae* [6]. Il y a encore *Sueltri*, peuple ligure des Alpes [7], et vous l'avez rapproché de *Suleviae* [8] et de *Sulmana*, affluent de la Moselle.

Quant à *Sorgia* ou *Sorga*, est-ce le nom celtique de la Sorgue ou la déformation latine de *Sulga* ou encore un vocable latin [9] ? C'est ce qu'il est difficile de dire. La *fons Sorpius* et le *Surgilio* du pays aixois se trouvent dans une région peu influencée par l'élément gaulois. Cela pourrait faire douter de leur origine celtique. D'autre part, pour supposer une origine celtique à la *Sorgia* de Saint-Affrique, à la *Sorgiae* de Maine-et-Loire et aux *Sörgen* de la Prusse, il faudrait tout d'abord savoir si ces noms sont indigènes, si les *Sorgiae* de France ne datent pas de la conquête romaine et si les *Sörgen* actuels de l'Allemagne sont des dénominations anciennes.

Mais nous voici loin du texte de Pline; il faut y revenir pour

1. Ainsi on trouve *Sorges* dans la Dordogne. En 816, dans le *pagus* de Toulouse, on a un *rivulus Soricinii* (Diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine, *Hist. de Languedoc*, Vaissette, 2e éd., II, col. 111). En 865, dans le *pagus* de Rodez une *vallis Sorica* (*ibid.*, II, col. 339), En 1062 et en 1149, on rencontre le *fluvius Sor* qui passe à Sorège (*ibid.*, V, col. 521 et 1111). En 1161, il est fait mention du village de *Soregius*, aujourd'hui Soriech, dans l'Hérault, commune de Lattes (*ibid.*, V, col. 1245). En Allemagne on trouve *Sorge*, rivière de la Prusse Orientale; *Sorge*, affluent de l'Eider dans le Schleswig; *Sorge*, lac près de Marienbourg (Prusse). En Autriche, une ville de la Carinthie, près du Glan, porte le nom de *Sorg*. Voyez en grec συλλούω, baigner, et en latin *surgere*. *Soricina*, nom de femme à Carpentras (C. I. L., XII, n° 1207), *Soricius* marque de potier à Vaison (*ibid.*, n° 5682 [168]). — En Provençal, on a *surgent*, veine d'eau, source; *sourgenta*, sourdre; *sourgentihoun*, petite source; *sourgueto*, petite sorgue.

2. Strabon, V, 2, 7 et C. I. L., X, n° 7518 : *Sulci*.

3. Ptolémée, III, 2, 7.

4. C. I. L., X, n° 3342.

5. Solin, 22, 10 (18) et C. I. L., VII, 39.

6. *Itinér. Ant.*, 483, 3.

7. Pline, III, 35.

8. Remarquez que ces divinités champêtres ont été honorées dans des lieux où coulent des sources : à Nîmes, à Velleron (C. I. L., XIII, 1180), à Collias (Gard), (n° 2974), à Venasque (n° 1181).

9. Constatons que le mot *Sorgo* en provençal est devenu synonyme de *riau roubino*, c'est-à-dire de petit cours d'eau.

constater que la Sorgue vauclusienne est un « *nobilis fons* » de la Narbonnaise, qu'il y pousse des herbes dont les bœufs sont friands, qu'il n'est pas impossible qu'elle ait porté dans l'Antiquité le nom de *Sorgia* ou *Sorga*, concurremment avec celui de *Sulga*, et qu'enfin *fons Sorgae* a bien pu être écrit par un copiste *fons Orgae*.

Telles sont les réflexions et les rapprochements que je me permets de vous soumettre. Si la correction du texte de Lucain s'impose, on ne peut être aussi catégorique pour celui de Pline. Nous nous trouvons ici en présence de plus d'inconnues. Vous soumettre la question, c'est appeler l'attention sur elle, permettre aux objections de se produire, susciter des vérifications sur les *Orga*, *Orge*[1] ou *Sorgue*, qui peuvent exister dans la Narbonnaise et dont je n'ai pas eu connaissance.

EUG. DUPRAT.

Avignon, octobre 1910.

TABLE A MESURES DE CAPACITÉ

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* (2e trimestre 1911, p. 165-171), M. Ph. Lauzun décrit une pierre à trous découverte à Valence-sur-Baïse. C'est une *mensa ponderaria*, une table de mesures-étalons. On n'en connaissait que deux en France : celle du Musée d'Agen et celle de Maule, en Seine-et-Oise. A la différence de ces *mensæ* et des autres signalées en Afrique et en Italie, celle-ci ne présente, dans aucune de ses douze cavités, de trou inférieur permettant aux liquides de se déverser, soit directement, soit en passant de l'une à l'autre. Faut-il en conclure qu'elle n'était destinée à ne mesurer que des solides ? On peut supposer aussi que les cavités étaient faites pour recevoir des mesures en métal qui pouvaient être facilement enlevées à la main. Cette *mensa* est-elle romaine ? Valence est une bastide du XIIIe siècle, mais qui fut fondée sur un lieu dit « le Castella » ; de plus, les vestiges de villas ne manquent pas aux environs. M. Lauzun signale, entre autres, une mosaïque récemment découverte à la Tourraque, entre Valence et Beaucaire, sur les bords de la Baïse. Il incline pourtant à croire que cette *mensa* est du Moyen Age et qu'elle atteste simplement la survivance en Gascogne d'un usage antique.

PAUL COURTEAULT.

1. Je n'ai pas trouvé dans l'ancienne Narbonnaise des *Orge*. Mais il se peut qu'il en existe. L *Orge* est un affluent de la Seine.

SUR LES MOULES DE LA GUERCHE[1]

(Lettre à M. Camille Jullian)

II

Mon cher Directeur,

Vous avez ouvert une enquête sur les moules de La Guerche. Aux motifs que j ai indiqués (*Vases céramiques ornés*, II, p. 188), permettez-moi d'ajouter une considération nouvelle qui n'est guère en leur faveur. Dans le tome II du *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, du commandant Espérandieu, aussitôt après la description de deux statuettes mutilées recueillies à La Guerche, on trouve la reproduction d'un buste de guerrier, provenant, dit-on, de La Villatte, commune de Neuvy-sur-Barangeon, canton de Vierzon (Cher). « Ce buste, » observe avec raison le commandant Espérandieu, « est un faux grossier peut-être dû au mystificateur dont les briques à inscription, provenant du même lieu, furent publiées en 1861. » (*C. I. L.*, XIII, 130* à 173*.)

Or, La Guerche et Neuvy-sur-Barangeon sont deux localités du même département du Cher, d'ailleurs peu distantes l'une de l'autre. Il y aurait lieu, je crois, de rechercher, à l'aide des articles et mémoires cités au *Corpus*, si l'historique de l'affaire des briques ne procurerait pas quelques indications, quelques concordances de nature à éclairer la question des moules. En tout cas, il est hors de doute que cette région a été vers le milieu du XIXe siècle un centre de falsification, et cela me semble de mauvais augure pour la « trouvaille » de La Guerche.

Depuis 1904, j'ai cherché en vain dans les collections publiques et privées quelques spécimens céramiques analogues. Je suis plus que jamais convaincu que toute la série est fausse, sauf peut-être un ou deux fragments habilement glissés dans le lot pour authentiquer le reste.

Il ne semble pas, d'ailleurs, que les briques soient de la même main que les moules, mais je ne connais les premières que très insuffisamment.

Encore une fois, il ne s'agit nullement de suspecter la bonne foi des « inventeurs ». Il ne serait point impossible que les moules eussent été enfouis dans un sol riche en débris antiques par un faussaire habile et qu'on les ait *découverts* ensuite dans des conditions demeurées malheureusement tout à fait inconnues. Il est inconcevable, comme je l'ai dit, que M. Roubet, prolixe pour des trouvailles insignifiantes, n'ait consacré que deux lignes à l'historique de la découverte des moules.

Joseph DÉCHELETTE.

1. *Revue*, 1911, p. 337-8.

INSCRIPTIONS DE FABREGOULES

Dans le territoire de Septèmes, à douze kilomètres environ de Marseille, se distinguent les restes d'un aqueduc romain. La voie antique se dirigeant vers Aix et le Baou Roux passe à Fabregoules. Au milieu de cette vallée, les Bénédictins du XIe siècle avaient édifié un prieuré qui fut transmis à l'Évêché de Marseille, d'abord, et ensuite aux chanoines de la Major. Le site est délicieux, avec ses collines bleuâtres et ses arbres de hautes futaies ressemblant aux forêts du nord de la France.

Nous savions que Fabregoules était, vers le XIe siècle, un rendez-vous de la noblesse vicomtale, et le mall célèbre qu'y tint la marquise d'Arles, à côté de l'évêque Pons, le désignait comme un des lieux les plus agréables, les plus convoités de la banlieue marseillaise. Plusieurs morceaux de sculpture et de céramique, des dalles de sarcophage, des murs de villa, un pavé de mosaïque, nous assuraient que des colons gallo-romains s'étaient installés à Fabregoules. Les vieux moines en s'emparant du domaine antique avaient bousculé les objets du culte et chassé les rites païens. Les pierres de taille, les marbres de l'édifice s'étaient écroulés, et tout, pêle-mêle, gît encore autour du bassin, du château, de la chapelle modernes.

Ces jours derniers du mois d'août, des paysans en creusant une rigole trouvèrent, sous le bassin, les deux petits monuments que voici :

1° Autel votif intact de 0,19 cent. hauteur, 0,15 cent. largeur. Pierre tendre de Calisanne :

FIRMVS
ET· BITVNA·
IOVI OPTVMO
V·S·L M·

2° Petit autel, à moitié brisé ; hauteur restante : 0,10 cent. ; 0,08 cent. largeur.

M. Chaillan.

Sur le moulage de ce petit autel, envoyé par M. l'abbé Chaillan, je crois pouvoir lire :

////////// VIA ///// ???
//////// VMSOLV ///
///// IVNONI
LIBIIS
MIIRITO

Lettres à demi cursives mal gravées de 10 centimètres environ. — Il faudrait revoir l'original.

C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Colonne à l'anguipède. — Une nouvelle à Virton ; Cumont, *Fragment*, etc., extrait des *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XXIV, p. 485 et 490. Cf. *Revue*, en dernier lieu 1911, p. 240.

Le Luxembourg sous les Romains. — C'est le titre d'un travail de M. l'abbé Dubois, Namur, Godenne, in-8° de 194 pages, nombreuses gravures, [1910].

Mars Caturix. — Que ce soit le dieu propre des Helvètes (XIII, 5035, 5046, 5054), on en a la preuve indirecte en ce sens que la principale dédicace découverte hors de leur territoire (6474) l'a été à Bœckingen dans la région du *Limes*, et que là campait une *cohors* des Helvètes (6475, 6472).

Crudelis = miser (cf. *Revue*, 1910, p. 70) : *Gallia crudelis tribuit mihi* [*funus et ignem*], *C. I. L.*, XIII, 7234.

Armes colossales offertes aux dieux. *C. I. L.*, XIII, 7253. *Nemetonæ :* « Ibidem reperta sunt arma et instrumenta grandia, quæ usui militari non possunt fuisse destinata,... inter ea sunt hastarum cuspides, quarum una longa est o m. 85. » Au Musée de Mayence. Signalé aux préhistoriens.

L'inscription de Martialis. — A propos du travail de M. Poisson sur l'inscription de Martialis, M Vendryès (*Rev. celt.*, 1911, p. 119) croit que la vraie solution est de celle de Thurneysen (*Zeitschrift für Celt. Ph.*, 1908, t. VI, p. 558) : *eti* = « *et* », *gobedbi* = « *sacerdotibus* », *dugiiontiio* = « *qui colunt* » *Ucuetin in Alisiia*. Je préfère interpréter *et magistri* [*gobedbi*, cf. *vergobretus; magistri pagi*] *probaverunt* [j'ai supposé le pluriel verbal, *Revue*, 1908, p. 353].

La tradition des Saintes-Maries. — Un des principaux épisodes de la tradition relative aux Saintes est leur arrivée sur un radeau, *ratis*. Or, M. J. Gazay[1] remarquant que les Saintes-Maries se sont appelées autrefois *Ratis*, suppose que ce nom aura déterminé ce détail de la légende. Et les Bollandistes estiment que « cette explication mérite d'être retenue »[2].

1. *Sur l'origine des traditions hagiographiques des Saintes-Maries de la Mer*, dans les *Annales du Midi*, t. XXII, 1910, p. 293 et suiv.

Je n'ai pas encore étudié le livre de M. Sicard sur *Sainte Marie-Madeleine* (3 vol. in-12, 1910, Paris, Savaète).

2. A. P[oncelet] dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXX, 1911, p. 114.

Ratis (cf. *Revue*, 1903, p. 137). — Mais, quoi que dise M. Gazay dans l'article que je viens de citer, le port de *Ra* ou de *Ram*[1], signalé par les documents du Moyen-Age, ne me paraît avoir aucun rapport avec *Ratis* et l'*oppidum priscum* d'Aviénus. Ce port est sur le Rhône à deux kilomètres de la ville, à la ferme dite le Port, à l'emplacement du pont actuel[2], et il semble bien que le mot soit à rapprocher de *Rha*, « courant »[3].

Bibliographie régionale. — La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée en 1874, a créé, en 1879, un *Bulletin* qui porte aujourd'hui le nom de *Revue de Saintonge et d'Aunis*, paraissant tous les deux mois. Dès l'origine, elle a analysé, sous la rubrique *Livres et Revues*, les ouvrages importants et les articles de revues intéressant l'histoire, l'archéologie, etc., de la région. Ces comptes rendus critiques deviennent parfois de véritables articles de discussion.

Enfin, elle insère depuis trente-deux ans une *bibliographie* qui comprend les indications bibliographiques habituelles des ouvrages imprimés tant dans le département que hors du département, par des auteurs charentais (habitant la Charente-Inférieure ou ailleurs) ou relatifs à des sujets charentais. D'abord publiée par ordre alphabétique d'auteurs, cette bibliographie était répandue sur les six numéros annuels : elle est devenue semestrielle tout en restant alphabétique. C'est le plus vaste recueil de ce genre concernant la Charente-Inférieure et la Charente existant aujourd'hui, et un des meilleurs que possède la province.

Thor dans le Midi viendrait de *torus*, bord de rivière, et non de *turris* (E. Duprat, *Note sur le mot Thor ou tor*, extrait des *Annales de Provence*, Aix, 1911).

Belgique. — Consulter le répertoire sommaire, mais excellent de M. Halkin, où il passe en revue les œuvres ou revues d'ensemble consacrées à la *Statistique archéologique de la Belgique ancienne*, 1911 (extrait du *Musée belge*).

Divinités gauloises au serpent. — Sous ce titre, M. Ad. J.-Reinach nous donne des recherches capitales sur l'origine de ces types d'images (*Revue archéologique*, 1911, extrait).

Calvet. — Très bon travail de M. Duprat sur *Calvet et les monu-*

1. Bondurand, *La Leude et les Péages de Saint-Gilles au XIIe siècle* (extrait des *Mém. de l'Ac. de Nîmes* de 1901 ; Nîmes, Chastanier, 1902), p. 24, 25, 27 *(per Ram)*.

2. Bondurand, p. 8 et 24, n. 11 ; le même, *Les Droits du port de Saint-Gilles*, dans *Nemausa*, t. I, [1883], p. 322-3.

3. Bondurand, *Nemausa*, p. 322-3 (d'après Raynouard, *Lexique*, V, 32). Il est arrivé à cette malheureuse *Nemausa*, si intelligemment dirigée par notre ami Maruéjol, la même chose qu'à tant de revues indépendantes de sociétés : c'est de mourir deux fois, une première, en ne paraissant plus ; une seconde, en n'étant pas admise dans la *Bibliographie* de Lasteyrie.

ments antiques d'Avignon (1911, *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, in-8° de 72 pages).

Le Grand-Pressigny. — Le temps et la place nous manquent pour parler ici longuement du mémoire de M. de Saint-Venant sur les *Tailleries de silex du sud de la Touraine*, « inventaire des produits exportés aux temps préhistoriques et carte de leur aire de diffusion », Le Mans, 1911, 46 pages. C'est vraiment, par sa sobriété, son exactitude, sa richesse, un travail parfait. — Cf. *Revue*, 1910, p. 305.

A Merville. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. de Mély signalant la découverte de trois grandes statues de bronze qui viennent d'être acquises par le Musée de Lille. Elles ont été trouvées dans un dragage, au bord de la Lys, à Merville (Nord). Elles représentent Jupiter, Mars et Mercure et mesurent 50 centimètres et 60 centimètres de haut. La statue de Mercure est admirablement conservée ; elle est argentée et d'une belle patine bleuâtre. Les deux autres ne sont pas entières.

M. de Mély rapproche de cette découverte un texte du Bréviaire de Gand qui signale la destruction, par saint Amand, quand il vint évangéliser les Flandres au VIIe siècle, d'un temple de Mercure bâti précisément sur les bords de la Lys. Les statues peuvent être considérées comme datant du deuxième siècle de notre ère. Elles se classent parmi les plus grands bronzes découverts en Gaule (*Ac. des Inscr.*, 23 juin).

Collections marseillaises. — M. Pottier lit une note de M. Vasseur, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, sur la provenance d'un vase du type de Santorin, conservé au Musée Borély, sous le n° 1930. Il montre, après enquête sérieuse, que ce vase, donné par M. Trabaud, n'a pas été trouvé dans les fouilles du bassin de carénage en 1837, au sud du vieux port, mais qu'il a fait partie d'une collection particulière formée longtemps après ces fouilles. La provenance exacte n'en est pas connue ; on ne doit donc en tirer aucune conclusion pour l'histoire primitive de Marseille. Les tessons du fort Saint-Jean, qui remontent au VIIe siècle, en sont jusqu'ici les témoins les plus anciens. (Même séance.)

Mine de cuivre préhistorique. — M. Pottier lit une seconde note de M. Vasseur sur l'exploitation, pendant la période du bronze, d'une mine de cuivre située dans les garrigues de l'Hérault, près de Cabrières, à Pelharade. M. Vasseur a recueilli à l'entrée et aux alentours de cette mine 323 outils primitifs en pierres bien dures, quartz et quartzites, qui ont servi à concasser et à broyer le minerai (azurite et malachite). On n'y trouve pas de silex. Sur le versant méridional de la colline, à 600 mètres environ de la mine, on voit une grotte sépulcrale, quartier de Roque-Blanche, renfermant, en de grandes quantités, des ossements humains associés à des poteries de l'âge du bronze. Cette grotte a servi de sépulture aux mineurs de Pelharade.

C'est la première fois qu'on peut fournir la preuve qu'une mine de cuivre était exploitée en France, à cette époque, comme cela se faisait en Espagne et au Portugal. La mine a d'ailleurs continué à être exploitée à l'époque romaine, mais, naturellement, avec un autre outillage. (Même séance.)

Dijon. — Les fervents, dont je suis, de l'anthropogéographie liront avec joie les belles pages de M. H. Hauser sur *le site et la croissance de Dijon*, in-8° de 26 pages. (Extrait de quelque publication d'ensemble sur la Bourgogne.)

Au Musée de Metz. — De M. Keune, *Altertumsfunde im Lothringen*, acquisitions du Musée de Metz de 1905 à 1910, 40 pages, très nombreuses illustrations. N'ai-je pas souvent dit que M. Keune était un modèle de conservateur? (*Revue*, 1910, p. 419.)

Musée de Nîmes. — Mazauric, *Recherches et acquisitions*, 1910, Nîmes, 1911, in-8° de 48 pages. — Cf. *Revue*, 1910, p. 419 et 304.

Origines chrétiennes de la Gaule. — Ulysse Chevalier, *Antiquités de l'église de Vienne* par Clément Durand, notice, etc. ; Paris, Picard, 1911, in-8° de 16 pages.

Noms de montagnes. — Gerock, *Die Benennung und Gliederung des linksrheinischen Gebirges*, extrait des *Mitth.* de la Société philomathique d'Alsace-Lorraine, t. IV, 1910. — Cf. *Revue*, 1910, p. 390 et s.

La mosaïque de Lyon. — M. Cagnat communique une lettre de MM. Homo, Germain de Montauzan et Fabia, professeurs à la Faculté des Lettres de Lyon, annonçant les premiers résultats de l'exploration archéologique de Fourvières, entreprise sous les auspices de cette Faculté. — Parmi les vestiges d'un édifice très considérable, on a découvert une belle mosaïque à motifs ornementaux et à sujets figurés ; quoique mutilée, elle mesure plus de 14 mètres carrés. Au centre, se trouve un tableau carré à fond noir mesurant 75 centimètres de côté : il représente Bacchus adolescent, assis sur une panthère. Quatre carrés à fond blanc, de 56 centimètres de côté, étaient aux angles, encadrés dans le riche motif de la bordure formée de torsades noires, blanches et rouges se coupant à angle droit. Chacune de ces bordures portait sans doute, comme sujet, une tête plus grande que nature, dont deux seulement sont conservées : une tête de femme voilée et ornée d'une guirlande de feuillage et une tête de jeune homme à la longue chevelure blonde en boucles et ceinte d'une couronne. Tout contribue à faire de cette mosaïque un spécimen remarquable du genre dit « antoninien ». Elle sera publiée dans les *Annales de l'Université de Lyon* et on espère qu'elle pourra être acquise par le musée de cette ville. (Ac., séance du 1er juillet.)

Villa gallo-romaine découverte par M. Coutil à Incarville, à 4 kilomètres de Louviers, sur la lisière de la forêt de Bord (*Journal de Rouen*, 12 avril). Et la villa touchait si bien à la forêt que les ruines en

disparaissaient sous les racines des hêtres : c'est en pleine époque romaine, le site de la villa d'Ambiorix.

« Du nord au sud, on remarque sur une ligne droite, quatre habitations de 12 à 15 mètres de côté, et à 30 mètres à l'ouest, la villa proprement dite, comprenant un rectangle de 10 mètres sur 10m50, dont le côté sud est détruit et où l'on remarque six pièces. Vers le sud-ouest une colonnade de 16 mètres, dont on a retrouvé la base formée d'énormes pierres sur lesquelles existaient encore une base de colonne de 0m70 de diamètre et un fût de colonne de 0m40 de diamètre.

» Sur le prolongement de cette colonnade et jusqu'à 28 mètres, on suit un mur de 0m75 d'épaisseur, et de chaque côté, des dessous de pavages. Mais à cause des destructions totales des murs, jusqu'à la base des fondations, il est impossible de préciser la forme de cette immense partie s'étendant au moins sur 28 mètres, et dont l'ensemble n'occupait pas moins de 25 mètres de l'est à l'ouest et 40 mètres du nord au sud. En plus de la rangée de pierres énormes de 80 centimètres de côté sur 0m50 d'épaisseur, s'étendant sur 16 mètres de longueur, on a retrouvé de chaque côté des pavages en pierre, des pierres sciées, des consoles moulurées, des pavages en terre cuite en place, des stucs rouges, vert marron et blancs.

» Outre la villa principale, de 25 mètres sur 40 mètres, nous avons dit qu'il y avait quatre autres constructions de 12 à 13 mètres de côté, situées sur une même ligne, à l'est ; sur le côté nord, un mur d'enceinte détruit en partie et sur son axe une longueur de 5 mètres mesure 1 mètre d'épaisseur ; on a fait du feu au pied, la terre est cuite ; comme cette portion de mur n'est qu'à 20 mètres de la villa principale et en face, il se pourrait qu'une septième construction existât en ce point, car il est peu probable qu'on ait fait un mur de clôture de 1 mètre d'épaisseur, mais comme il est rasé à plus d'un mètre de profondeur, le dégagement en sera fort coûteux et M. Coutil a dû y renoncer momentanément, car il a exécuté ses fouilles par la pluie et la neige, ce qui l'empêchait trop souvent de cribler les terres ; mais il tenait à exécuter les fouilles en une seule fois, afin qu'un collègue ne vînt pas le supplanter, comme cela lui est arrivé récemment.

» Les monnaies recueillies sont des règnes de Dioclétien à Constant, mais il suppose que le petit appareil employé dans plusieurs murs et fort soigné, pour certains murs mesurant jusqu'à 1m20 d'épaisseur, permette de faire remonter la construction avant 298, et même au début du IIIe siècle, date à laquelle on fixe ordinairement l'usage de cet appareil en petits blocs équarris alternant avec des tuiles ou des pavés.

» M. Coutil rapproche le plan et les dimensions de cette villa de celles qui ont été explorées par M. de Boisvillette, au Thuit et à

Villemurt, dans l'Eure-et-Loir. Depuis ses fouilles importantes à Pîtres, effectuées en 1899, et qui amenèrent la découverte de deux grands balnéaires, d'une cave, d'un mur d'enceinte, d'une construction isolée et d'un théâtre, il n'avait pas eu l'occasion d'exhumer des substructions aussi vastes. »

Les stèles de Saint-Ambroix (cf. *Revue*, 1910, p. 297). — M. Lechat nous signale le *Journal du Cher*, Bourges, 13 mai 1911 : « La riche collection du Musée lapidaire de Bourges vient de s'enrichir encore de l'important groupe de stèles et pierres découvertes à Saint-Ambroix, dont nous avons parlé à diverses reprises. M. Mater, le savant conservateur du Musée, et son excellent collaborateur, M. de Goy, nous avaient convié, vendredi matin, à visiter cette nouvelle et belle collection, d'une très grande valeur archéologique. Nous nous trouvons en présence de blocs énormes de pierres — l'une d'elles pèse à elle seule 3,000 kilos — que l'on a disposées autour de la statue de bronze « Le Semeur », dans l'espace libre formé par les trois côtés du préau, où sont abritées les autres collections du Musée lapidaire, etc. ».

Sur la mer du Rhône. — Dans la séance du 21 juillet à l'Académie des Inscriptions, on a reçu une lettre de M. Maire, bibliothécaire de l'Université, à la Sorbonne, indiquant l'existence d'un amas d'amphores romaines à l'Espignette, entre le Grau-du-Roi et le Grau-Neuf, à 150 mètres de la mer et sous le Rhône de Saint-Roman.

Les fouilles d'Alésia. — 1° *Les fouilles de la Croix Saint-Charles au Mont Auxois*, notice sommaire par M. le commandant Espérandieu, Le Havre, 1910, in-8° de 32 p. ; 2° *Les fouilles d'Alesia (Croix Saint-Charles)*, id., *id.*, 1911, in-8° de 28 p. ; 3° *Fouilles de la Croix Saint-Charles au Mont Auxois*, id., premier rapport, Dijon, 1910, in-4° de 24 p. Extrait des *Mémoires de la Commission;* 4° *Les fouilles, etc.*, année 1909, extrait du *Bulletin archéologique* de 1911.

Au Musée de Nimes. — *Catalogue des sculptures antiques du Musée de la Maison-Carrée*, par Mazauric, Nîmes, 1911, in-8° de 32 p.

Folklore limousin. — Nous saluons avec joie toutes les publications d'ethnographie relatives à cette province, une des plus riches et des moins étudiées de France. Voici deux nouveaux travaux dus aux intéressantes recherches de M. le Dr Drouet : *La Chasse volante*, dans *Limoges illustré* de septembre 1911, et le *Le Loup-garou en Limousin*, extrait (1911) de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, publiée par l'Institut ethnographique international de Paris.

La conquête de la Gaule par César. — Nouvelle édition (en 872 pages) du grand livre de M. Rice Holmes (Oxford, Clarendon, 1911). Admirablement mis au courant avec une inlassable patience. Sage, réfléchi, précis, sobre, d'une lecture bien agréable.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Mélanges d'indianisme offerts par ses élèves à M. Sylvain Lévi. Paris, Leroux, 1911; 1 vol. in-8° de 345 pages.

Ce volume a été remis à M. Sylvain Lévi le 29 janvier 1911, à l'occasion des vingt-cinq ans écoulés depuis son entrée comme professeur à l'École pratique des Hautes Études. Il suffira, pour bien en montrer le caractère, d'en reproduire ici la courte préface dont voici les termes : « Les auteurs de ce recueil n'ignorent pas que celui à qui il est dédié goûte peu la mode des Mélanges : averti, M. Sylvain Lévi aurait condamné leur projet. Mais ils n'ont pas trouvé de meilleur moyen pour marquer leur reconnaissance au professeur dont tous ont suivi les cours, dont plusieurs sont les disciples et *à qui chacun d'eux est lié par une profonde affection.* Si l'école d'indianisme fondée à Paris par l'enseignement d'Abel Bergaigne a continué de se développer après la mort prématurée du maître, elle le doit à celui qui, obligé d'en prendre la direction dès sa jeunesse, lui a ouvert tant de vues nouvelles et qui, avec sa science variée, lui a donné tout son cœur. » Voici par ordre alphabétique la liste de ceux qui ont collaboré à ces *Mélanges* avec les titres de leurs articles : M. J. Bloch *(Sur quelques transcriptions de noms indiens dans le* PÉRIPLE DE LA MER ÉRYTHRÉE); Mlle M. Bode *(The legend of Ratthapâla in the Pali Apadâna and Buddhaghosa's Commentary)*, M. M. J. de Blonay *(Note sur la déesse bouddhique Târâ)*; A. M. Boyer *(L'inscription de Sitābenga)*; G. Coedès *(Les deux inscriptions de Vat Thipdéi)*; Ph. Colinet *(Étude sur le sens du mot* SVADHÂ *dans le Rig-Véda)*; A. Cuny *(Sanskrit védique* apâsthá-*h)*; A. Ernout (*Skr* ÇRADDHÂ, *lat.* CREDO, *irl.* CRETIM); L. Finot *(Sur quelques traditions indochinoises)*; A. Foucher *(Essai de classement chronologique des diverses versions du* Saddanta-jâtaka*)*; R. Ganthiot (Ῥαονανο Ῥαο); M. Grammont *(La métatèse* [sic] *en pali)*; J. Hackin *(Notes d'iconographie thibétaine)*; A. F. Hérold *(L'Inde à la Comédie Française et à la Comédie Italienne, en 1777)*; Ed. Huber *(Sur le texte thibétain de quelques stances morales de Bharata)*; F. Lacôte *(Sur l'origine indienne du roman grec)*; J. et E. Marouzeau *(Sur les formes et l'emploi du verbe « être » dans le* DIVYÂVADÂNA); H. Maspero *(Sur la date et l'authenticité du* FOU TSANG YIN YUAN

TCHOUAN); M. Mauss *(Anna-Virâj)*; A. Meillet *(La finale* -UH *de skr.* PITUH, VIDUH, *etc.)*; P. Pelliot *(Un bilingue sogdien-chinois)*; A. Roussel (l'Inde sociale d'après le SABHÂ-PARVAN); J. Vendryes *(Le type verbal en* -SKe/o- *de l'indo-iranien)*.

Il convient de signaler à part, étant donné le caractère de cette Revue, les deux articles de MM. Jules Bloch et Félix Lacôte: tous deux en effet intéressent l'hellénisme, bien qu'à des points de vue différents. M. J. Bloch, qui s'est spécialisé dans l'étude des langues de l'Inde, nous donne dans l'article cité plus haut une critique très pénétrante du *Périple de la mer Érythrée* (fin du Ier siècle de notre ère), au point de vue des renseignements phonétiques fournis par les transcriptions grecques des mots hindous qu'il renferme. La principale conclusion est celle-ci : il faut admettre l'existence, à l'époque du *Périple*, d'un dialecte plus conservateur dans la région des bouches de l'Indus et du Kathiavar, s'opposant au dialecte du Dekhan, plus évolué.

L'article de M. F. Lacôte *(Sur l'origine indienne du roman grec)*, beaucoup plus considérable (56 pages) est de toute première importance pour l'histoire de la littérature grecque à l'époque impériale. L'auteur, profondément versé dans la connaissance des langue et littérature sanskrites et dans celle des langue et littérature grecques, semble avoir définitivement prouvé la thèse qu'il avance. Pour l'étendue de l'érudition et la rigueur de la méthode, les travaux de M. Lacôte rappellent ceux de M. Ph.-E. Legrand et font grandement honneur à l'Université de Lyon à laquelle tous deux sont attachés.

A. CUNY.

L. **Moulé**, *La faune d'Homère* (Extrait des *Mémoires de la Société zoologique de France*, Paris, 1910, pp. 183-312).

Il est fait mention, dans les poèmes homériques, d'environ soixante-dix animaux différents. Le chiffre n'est pas très précis, parce qu'on ne sait quel sens exact il faut donner à certains mots qui les désignent. Quelle différence y a-t-il, par exemple, entre le γύψ et l'αἰγυπιός? Nous ne savons si ces vautours-là ne sont pas identiques.

Dans cette liste d'animaux, les oiseaux sont les plus nombreux. On en compte une trentaine. Au contraire, ceux qui vivent dans l'eau sont singulièrement clairsemés. Mention est faite de l'anguille, du chien de mer, du dauphin, sans compter les cétacés, le phoque, le poulpe, quelques coquillages et l'éponge. Et c'est tout. Il y a là une indication. Les aèdes étaient des terriens. La vie innombrable des eaux marines leur était presque totalement inconnue. Et à cause de cette ignorance, ils s'effrayaient aisément, accueillant sans méfiance les récits des gens de mer, qui ne sont pas toujours véridiques. C'est

pourquoi Scyllé, avec ses douze bras et ses six têtes, n'est qu'une pieuvre démesurément grossie et déformée, analogue à celle de *L'homme qui rit.*

En ce temps-là, les animaux domestiques étaient assez rares et nous en avons depuis augmenté le nombre. Dans les basses-cours homériques, il n'y avait que des oies, et Pénélope rêve en un passage qu'elle en avait vingt. Pas de poules : ce fait simplifiait singulièrement la cuisine. C'est pourquoi on mange tant de porc dans ces vieux poèmes.

Cette étude a été faite avec soin et avec une documentation suffisante par un homme très familier avec la zoologie. Les hellénistes lui sauront gré de son travail. C'est par la collaboration des spécialistes qu'ils voient ainsi se préciser les différents objets de leurs recherches.

P. MASQUERAY.

E. Cézard, *Métrique sacrée des Grecs et des Romains.* Paris, Klincksieck, 1911 ; 1 vol. in-12 de VIII et 538 pages.

L'auteur nous dit dans sa préface que la métrique grecque et latine est très sûre et très délicate, qu'elle applique des règles rigoureuses et dont on découvre aisément les raisons. Personne ne le contredira sur ce point. Il ajoute que lorsqu'on cherche l'explication de ces règles dans les traités de métrique des anciens, on ne trouve qu'obscurité, incertitudes et contradictions. La condamnation est bien sévère, surtout parce qu'elle ne comporte pas d'exceptions. Voici maintenant qui devient inquiétant : « Les anciens possédaient deux sortes de métriques. L'une, enseignant l'erreur, avait été composée dans l'intention expresse de cacher la connaissance des rythmes ; elle était destinée aux profanes. L'autre, enseignant la vérité, mais tenue secrète et sacrée, était révélée dans les mystères de Cérès (!) ; elle était réservée aux poètes et aux seuls initiés. » C'est cette métrique secrète que M. Cézard prétend avoir retrouvée, et ce qui l'a conduit à cette découverte inattendue, ce sont, dit-il, les mètres de Pindare.

Vite, je saute au chapitre sur Pindare et j'y trouve les affirmations suivantes : dans les neuf odes décimales (?) de ce poète, le nombre des mètres est un multiple de 10 (sans doute, parce qu'elles sont décimales) ; dans les dix-sept odes astronomiques (?), c'est un multiple de 4, parce qu'il y a quatre saisons dans l'année, ou de 12, à cause des douze signes du Zodiaque ; dans les dix-sept odes numérales (?), le nombre des mètres est le même pour l'unité, pour la dizaine et pour la centaine, et il s'écrit aujourd'hui avec les mêmes chiffres : 66, 77, 88, 111. Voilà, en effet, qui est bien surprenant, d'autant plus que Pindare ignorait en son temps les chiffres arabes et pour cause.

Ce livre, comme on voit, sort un peu de l'ordinaire. Il fait partie de la collection à l'usage des classes, publiée par Klincksieck et il inau-

gure une série supplémentaire. On souhaite que l'éditeur ne la continue point. Qu'aurait dit le probe, le consciencieux, l'admirable O. Riemann, s'il avait vu sa *Syntaxe latine* voisiner avec la *Métrique sacrée* de M. Cézard?

P. MASQUERAY.

M. Collignon, *Les Statues funéraires dans l'Art grec.* Paris, Ernest Leroux, 1911; 1 vol. in-4° de VII-404 pages, avec une planche hors texte et 241 gravures dans le texte.

« La sculpture funéraire des Grecs, » nous dit l'auteur au début de sa préface, « est surtout représentée par les stèles décorées de bas-reliefs dont tous les Musées possèdent des exemplaires, et c'est là qu'on est accoutumé de chercher la traduction plastique des croyances et des sentiments qui présidaient au culte du tombeau. » Mais, à côté de ces riches séries qui furent l'objet de grandes publications comme le recueil de M. A. Conze[1], il existe des œuvres en ronde bosse qui, moins nombreuses et d'un classement beaucoup plus incertain, n'avaient provoqué jusqu'ici que des études ou très générales ou très fragmentaires. Ce sont ces statues tombales que M. Collignon a entrepris de grouper, et, comme elles permettent de suivre toutes les évolutions de l'art, il en résulte que le travail d'ensemble où elles s'ordonnent nous restitue un émouvant chapitre de l'histoire de la sculpture grecque.

Dans la statuaire funéraire, comme dans le reste de la plastique, trois grandes périodes se partagent les monuments. D'où, ces divisions naturelles du livre : 1re partie les types de l'art archaïque; 2e partie : les statues funéraires du Ve et du IVe siècle; 3e partie : l'époque hellénistique et gréco-romaine.

I. Puisque la statue, pour la décoration des tombeaux, n'a jamais été d'un usage aussi courant que la stèle, il importe de rechercher premièrement d'où est venue l'idée d'une ronde-bosse funéraire. C'est ce que fait l'auteur : en des pages claires et attachantes, il reconstitue les plus anciennes croyances religieuses des Préhellènes. De même que pour les Égyptiens l'homme, après la mort, survit à demi dans une sorte de projection aérienne et colorée qu'on appelle le *kâ* ou le *double*, de même, chez les Minoens et les Mycéniens, le défunt garde une vague existence fantômatique : les célèbres tombes à coupole ne sont que de luxueuses *maisons éternelles* aménagées pour cet élément impérissable du corps qui, plus tard, dans les poèmes homériques, nous est connu sous le nom de *psyché* ou d'*eidôlon*.

Mais, à l'époque homérique, la foi dans la demi-survivance maté-

1. *Die attischen Grabreliefs*, depuis 1890.

rielle subit une éclipse. De nouveaux rites apparaissent, « dictés par la crainte des morts plus que par le souci d'honorer leur mémoire » (p. 7). L'inhumation fait place à l'incinération. Puis, les migrations doriennes raniment soudain les cendres éteintes et le tombeau redevient, comme aux âges primitifs, la résidence du défunt, le lieu sacré où l'on invoque sa puissance protectrice. Mouvement d'une portée immense : le culte des héros est né.

Nous voici dès lors à un confluent de croyances : d'une part, maintien, dans la superstition populaire, des idées fétichistes primitives, en vertu desquelles la tombe et le pilier qui la surmonte servent de gaine à ce qui subsiste du corps et de l'âme du mort; d'autre part, élaboration d'une religion plus noble, l'héroïsation, qui fixe, elle aussi, quoique d'une façon moins grossière, l'image du défunt à la sépulture.

Tel est le double courant d'où est issue la plastique funéraire. Une loi s'impose à qui veut honorer les morts : « donner à l'âme un soutien où elle puisse en quelque sorte s'incarner, l'attirer dans la tombe, l'y retenir par la présence de sa propre image... Mais quelle forme prêter à l'*eidôlon*? L'art grec archaïque des îles et de l'Asie Mineure a de bonne heure emprunté à l'Égypte un type qui fera une singulière fortune, celui de l'oiseau à tête humaine, créé pour personnifier l'âme du mort... Suivant les traditions locales, l'oiseau à tête humaine devient la Kêr, la Harpyie, la Sirène » (p. 11). Puis, « le même travail d'esprit qui a fait sortir du tombeau, sous la forme d'une statue de Sirène, l'image de l'âme, en fait aussi sortir l'image du corps sous la forme de la statue funéraire » (p. 16).

Après avoir exposé les raisons diverses qui provoquèrent l'essor de la plastique sépulcrale, M. Collignon aborde l'examen des monuments. L'architecture des tombeaux offre quatre spécimens distincts : le tertre, à ceinture ou *crépis* de pierre (se rappeler celui d'Alyatte en Lydie); la base, dans le genre de celle qui fut trouvée à Lambrika (p. 36); la colonne, surmontée de figures ou d'attributs funéraires; l'édicule, qui grandit en importance sous les Pisistratides, à mesure que se développe le luxe des sépultures.

Un autre chapitre classe et définit les types funéraires : 1° l'hermès (Hermès, dieu chthonien, conducteur des morts dans les régions infernales, devait naturellement planter sa borne sur la tombe, comme il l'avait au carrefour ou au marché); 2° le *kouros*, ou type viril nu (l'image de l'homme dépouillé de tout ce qui le vêt ou l'individualise se confond avec celle du mort héroïsé que la piété des survivants élève à une condition supérieure); 3° le cavalier, attestant que le défunt était au nombre des privilégiés de la cité; 4° le type féminin, soit assis, dans la pose des statues de la Voie Sacrée de Branchides, soit debout, dans l'attitude bien connue des *corés* de l'Acropole.

Non moins que les représentations humaines, la sculpture funéraire

aima les figures symboliques : premièrement, la sirène qui, en fournissant à l'*eidôlon* la gaine de marbre où il se réincorpore, non seulement affranchit les survivants de la terreur des apparitions, mais encore prend une valeur prophylactique et devient un *apotropaion* qui écarte les âmes errantes; puis, le sphinx, autre génie funèbre ailé, à tête de femme et à corps de lion, qui, en Grèce comme en Asie Mineure (rapprocher du sphinx de Xanthos le sphinx de Spata), protège la sépulture; enfin, le lion, gardien lui aussi de la tombe, comme il l'est des palais, des temples et des lieux sacrés.

II. Aucune des créations de l'art archaïque ne disparaît à l'époque suivante. Mais nous les y trouvons fort inégalement représentées, avec de notables différences d'accent, et il nous faut distinguer ici plusieurs périodes : le temps de l'hégémonie de Cimon; celui de Périclès et de Phidias; le IVe siècle.

Au lendemain des guerres médiques, sans doute pour les mêmes causes qui, de 480 à 450, amènent une raréfaction des stèles attiques à reliefs, la sculpture funéraire ralentit son activité. Sans les peintures de vases, qui nous restituent plusieurs de ses formes architecturales, nous ne saurions d'elle que peu de chose. Tout au plus est-il permis de lui attribuer deux types nouveaux exprimant le deuil et la douleur : celui de la « Pénélope » du Vatican et celui de la « Suppliante » du palais Barberini.

Dans la seconde moitié du Ve siècle, alors que règnent Phidias et son école, il en est des statues funéraires comme des stèles du Céramique : elles reflètent plus ou moins « le rayonnement de l'art qui a créé la frise du Parthénon » (p. 127). Elles ont « quelque chose de cette aisance souveraine qui se concilie avec la parfaite noblesse du style » (p. 137). Mais on voit mal ce qui les distingue des statues votives et c'est à l'âge de Scopas et de Praxitèle qu'il appartiendra d'en varier et d'en passionner la formule.

Deux dates circonscrivent l'époque où la sculpture funéraire atteint sa suprême floraison : la fin de la guerre du Péloponnèse (404) et le décret rendu, entre 317 et 307, par Démétrius de Phalère, en vue de mettre un terme au luxe des sépultures. Toute cette période offre une physionomie bien tranchée. Les rites et les types se modifient. Des maîtres renommés, comme Léocharès, ne craignent pas de travailler à la décoration des tombeaux. Le pathétique et le réalisme apparaissent, discrètement d'abord, puis, d'une façon plus accusée, avec la foisonnante série des pleureuses. Les sirènes conservent leur vogue; mais, transformées en génies compatissants, elles guident le défunt vers l'Hadès et lui font « oublier par leurs chants les joies de la vie désormais perdues » (p. 216). Le lion funéraire voit aussi grandir son rôle : à Chéronée, comme à Cnide, il couronne le polyandrion élevé en l'honneur des soldats morts pour la patrie.

Une place à part, dans cette apogée funéraire du IVe siècle, revient aux grands tombeaux de l'Asie Mineure. Le monument des Néréides, érigé à Xanthos, vers le temps où florissait Pausias (377-365), peut-être en l'honneur du dynaste lycien Périclès de Limyra, nous offre un admirable type d'héroon. Quant au Mausolée d'Halicarnasse, l'une des merveilles du monde, il représente le plus colossal effort de l'architecture et de la sculpture funéraires (351).

Durant le IVe siècle, l'influence attique prédomine. « Les types mis en faveur par les sculpteurs atténiens se répandent jusque dans les pays à demi-hellénisés; ils s'imposent à Chypre; ils pénètrent à Sidon et à Carthage, et, dès le règne des premiers Ptolémées, font leur apparition en Égypte » (p. 265). Mais, bientôt, c'en est fait de ce monopole. Dans les pays ouverts au génie grec par la conquête d'Alexandre, les ateliers se multiplient et la sculpture funéraire s'adapte à des croyances nouvelles.

III. Celle de ces croyances qui se développe avec le plus de force est l'ancienne idée de l'héroïsation. Autrefois, on n'héroïsait que les morts illustres. Maintenant, tout défunt est un héros : ἥρως χρηστὲ χαῖρε. L'héroïsation (ἀφηρώϊξις) se banalise. De là, cette multitude d'enclos et de chapelles où les bourgeois riches, pour avoir été bons pères, bons époux ou bons fils, sont l'objet d'un culte semi-divin. Certes, au temps de Xénophon, nous avions déjà vu les morts superbement honorés. Mais tandis que les stèles du Céramique nous les montraient « au milieu des survivants, unis à eux dans une tendre familiarité », l'art hellénistique les représente « isolés des vivants, avec des attitudes de statues, comme revêtus de la dignité héroïque » (p. 270).

Grâce aux monuments et aux textes, il est facile d'évoquer, soit une chapelle funéraire bourgeoise, comme celle d'Épictéta à Théra, soit un temple-tombeau princier, comme celui d'Antigone Gonatas, le fils du Poliorcète. Ce dernier sanctuaire nous est défini par une inscription de Cnide : « A l'héroon étaient annexés un autel ou *thymélé* pour les sacrifices aux Muses, un portique pour les exercices de la palestre, et des bains; une statue de Pan Arcadien rappelait la dévotion particulière que le défunt lui avait vouée » (p. 275).

Nombreux sont les spécimens qui proviennent de la décoration de ces somptueux édifices. Il y a d'abord la statue-portrait, sur le type de l'*Eschine* du Musée de Naples ou du *Sophocle* du Latran : elle représente un personnage debout et drapé, le bras droit ramené sur la poitrine et soutenu par les plis de la tunique (à noter, dans mainte variante, le *volumen* ou rouleau de papyrus, emblème de culture littéraire et de bonne éducation). Il y a ensuite le pendant féminin de ce type, ayant comme modèles de série la *Grande Herculanaise*, prototype des effigies de Dames romaines ou de Vestales, et la *Petite Herculanaise*, d'ou dérivent les statues dites de la *Pudicité*. Il y a

encore les groupes (par exemple, à Délos, celui de Dioscouridès et Cléopatra); les bustes, où l'on peut suivre, en opposition avec l'ancien idéalisme grec et sous l'action des besoins positifs du génie latin, les progrès d'un réalisme de plus en plus impérieux (chef-d'œuvre du genre : les *Époux romains* du Vatican); les morts assimilés aux dieux chthoniens, Hermès ou Dionysos, dont ils reproduisent les traits et les attributs; les figures allégoriques, Éros, Thanatos et Hypnos; enfin, les « dormants », familiers à l'Étrurie primitive (cf. les statues-couvercles des sarcophages de Caeré), et les « gisants », empruntés à l'Égypte par les Phéniciens et propagés par eux dans tout le monde méditerranéen (dernières survivances : les effigies de prêtres provenant de la nécropole de Sainte-Monique à Carthage).

Voici comment, au terme de sa vaste enquête, M. Collignon dégage l'idée générale de son sujet :

« En parcourant cette sorte de Galerie des tombeaux, depuis les origines de l'art grec jusqu'au temps des Antonins, nous n'avons pas une seule fois rencontré l'image de la mort traduite dans sa lugubre réalité. Alors même que, dans les figures de gisants, l'attitude couchée pouvait inviter les sculpteurs à donner au corps l'aspect d'un cadavre, ils sont restés fidèles à la tradition séculaire. Rien ne nous a rappelé des œuvres telles que les tombeaux de Louis XII et de Henri II à Saint-Denis, où les rois défunts apparaissent comme d'inertes et rigides effigies. A plus forte raison, l'effrayant réalisme qu'ont poursuivi parfois les artistes de la Renaissance, leur audace à montrer dans toute son indicible horreur l'œuvre de la mort, sont-ils restés étrangers à l'art antique. Ce qu'il a représenté, aussi bien dans les statues tombales que dans les stèles, c'est la vie, et rien que la vie... La mort, comme si elle respectait la beauté de la forme humaine, ne touche ces effigies de marbre que d'un doigt léger, pour leur imprimer un caractère de gravité tranquille et douce, de mélancolie apaisée et de sérénité » (p. 382-383.)

Il convient, après avoir résumé le livre, d'en apprécier la valeur et la tenue. Je lui découvre, pour mon compte, un triple mérite.

D'abord, il est autant l'œuvre d'un lettré que d'un archéologue. Sous la plénitude et la sûreté de l'information, il associe sans cesse, en une fine harmonie, les monuments et les textes. Il aime à baigner de la pensée des écrivains les matériaux d'atelier. Un passage d'Hésiode ou d'Hérodote, d'Euripide ou de Cicéron, une épigramme de l'*Anthologie,* une inscription du *Corpus* lui servent à vivifier l'inerte débris plastique et à lui redonner une âme.

Puis, il nous apporte, non un entassement, mais un choix. Le volume est considérable, sans être long : qualité maîtresse, à laquelle nous devrions tous viser, et qui devient de plus en plus rare. Tandis qu'autour de nous la vie moderne, rapide, fiévreuse, haletante, sim-

plifie et brûle les étapes, l'érudition, par un contraste bizarre, se complaît en des lenteurs encombrantes. On se fait une loi de délayer en vingt pages ce qui pouvait être dit en vingt lignes. Les revues savantes, débordées par leurs cargaisons d'articles, offrent trop souvent l'aspect de l'Ouest-État, quand, après la récolte en Normandie et en Bretagne, ce réseau légendaire a sa « crise des pommes ». Qui nous guérira de la micrographie mégalographique?

Enfin, le style de cet ouvrage garde les meilleures traditions : aisance, justesse, sobriété lumineuse. Rien de tendu ni d'apprêté. Réjouissons-nous, toutes les fois qu'en une éclaircie réapparaît l'arche où surnage le trésor des générations discrètes.

GEORGES RADET.

Hermann Jacobsohn, *Altitalische Inschriften*. Bonn, Marcus et Weber, 1910; in-8° de 32 pages.

Comme le petit livre de M. Ziebarth *(Aus der antiken Schule)*, dont il a été rendu compte ici même, ce recueil d'inscriptions italiques fait partie de la collection des *Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen und Uebungen*, dont elle forme le n° 57. L'auteur est un linguiste connu et apprécié, M. H. Jacobsohn; son nom seul est une garantie du soin avec lequel a été établi cet ouvrage qui, à un prix très modique et sous un très mince volume, met entre les mains du professeur et de l'étudiant tout ce qui est nécessaire pour un cours d'épigraphie italique: inscriptions falisques, osques, péligniennes, marses, marrucines, vestines, ombriennes, volsques, sicules, messapiennes, vénètes, lépontiennes, celtiques, etc. Seule, l'épigraphie étrusque n'est pas représentée. L'auteur l'a délibérément laissée de côté, sans doute à cause de la désespérante obscurité où reste la langue étrusque à laquelle on n'a pas encore réussi à trouver un parentage sérieux. Du reste, le recueil doit évidemment servir aux étudiants qui s'occupent de la grammaire comparée des langues indo-européennes ou simplement du latin, et il est désormais acquis que l'étrusque n'a rien à faire ni de près ni de loin avec les autres langues italiques. Les notes, très nombreuses, ne se rapportent pas à l'interprétation du texte, mais indiquent la provenance des inscriptions, la nature des objets sur lesquels elles sont gravées, les recueils où elles ont été éditées, les ouvrages où en a été tentée l'interprétation, le plus ou moins de certitude des lectures, etc. Enfin, quand il y avait, comme c'est le cas pour l'ombrien, un choix à faire dans le nombre assez grand des inscriptions, celui de M. Jacobsohn a été particulièrement heureux. Tel qu'il est, son recueil peut donc rendre les plus grands services à ceux qui s'intéressent aux anciennes langues de l'Italie. Peut-être sera-t-il également bienvenu des historiens de l'Italie antique.

A. CUNY.

W. Walther, *De contaminationis apud Plautum et Terentium diversa ratione*. Diss. Jena, 1910; 70 pages in-8°.

La conclusion de l'opuscule est que Plaute pratique ordinairement la contamination, si je puis ainsi dire, par grandes tranches, juxtaposant à des actes entiers pris dans un modèle principal des actes entiers pris dans un modèle secondaire, additionnant en quelque sorte les intrigues ou des parties d'intrigue de deux comédies grecques, se donnant peu de peine pour accorder entre eux les morceaux pris de-ci et de-là et pour éviter l'incohérence; tandis que Térence respecte dans l'ensemble l'intrigue de son modèle principal, y ajoute simplement quelques scènes ou portions de scènes propres à l'enrichir sans la dénaturer, s'applique à effacer les disparates, soigne les raccords. Cette conclusion n'apprendra rien à personne. En vue de l'établir, M. Walther a examiné une fois de plus la composition de trois pièces de Plaute qu'il tient pour contaminées *(Miles gloriosus, Poenulus, Pseudolus)* et de trois pièces de Térence *(Andria, Adelphoe, Eunuchus)*. Il était inévitable que, dans cet examen, il critiquât les opinions de ses devanciers et fît un choix parmi elles plus souvent qu'il ne proposerait des hypothèses personnelles. C'est ce qui est arrivé effectivement. Les analyses que donne M. Walther sont claires et bien ordonnées, mais ne contiennent presque rien de nouveau. Le paragraphe le plus intéressant m'a paru être celui qui concerne le *Pseudolus*. Voici comment l'auteur se représente la composition de cette pièce. A un modèle A ont été empruntés les actes II, IV, V (sauf les vers 1314-1355, imaginés par Plaute). A un modèle B : 1° l'acte I, sauf les vers 269-382, pris dans le modèle A, 390-392 et 522-546, lesquels sont des raccords, et à cela près que le texte de la lettre de Phoenicium a été modifié pour être mis tant bien que mal en rapport avec l'intrigue de A; 2° l'acte III, sauf les vers 892-904, dus au contaminateur.

Ph. E. LEGRAND.

Ant. Schmitt, *De Pseudoli Plautinae exemplo attico*. Diss. Strasbourg, 1909; 74 pages in-8°.

Contrairement à l'avis de Ladewig, de Bierma, de Leo, l'auteur de cette dissertation estime que le *Pseudolus* n'est pas une comédie « contaminée »; et il s'attache à prouver que toutes les incohérences, toutes les contradictions contenues dans la pièce s'expliquent sans qu'on suppose un double original. Si les personnages énoncent comme le jour fixé pour la livraison de Phoenicium tantôt le jour même de l'action, tantôt le lendemain, jour des Dionysies, c'est, prétend M. Schmitt, parce que Plaute a voulu introduire dans sa comédie un trait de mœurs romaines ; chez le poète original, l'action

se déroulait le jour des Dionysies et c'était ce jour-là que le militaire devait prendre livraison de Phoenicium; à la célébration d'une fête grecque, Plaute a substitué celle du *dies natalis*, et il a rejeté les Dionysies au lendemain, mais sans prendre le soin d'accommoder à cette conception tous les passages de son texte. Si Calidore, instruit par Phoenicium, dès avant le début de l'action, du marché qui la livre au militaire, a l'air cependant d'apprendre ce marché, un peu après, de la bouche de Ballion, c'est qu'il connaît Ballion pour un homme sans foi, très capable de tenir le contrat le plus solennel, à quelques jours d'intervalle, pour nul et non avenu... Mais ce sont là des détails accessoires. L'idée dominante de l'opuscule est que Plaute, en rédigeant le *Pseudolus*, a tronqué son modèle. Entre la partie de la pièce grecque correspondant aux vers 1307-1313 et la partie correspondant aux vers 1314 et suivants, il y aurait eu une passe d'armes mettant aux prises Pseudolus et Simon. Celui-ci délivrait de bonne grâce à l'esclave les vingt mines qu'il lui avait promises pour le cas où, dans le cours de la journée, Pseudolus enlèverait Phoenicium. Ces vingt mines, pensait-il, allaient être versées à Ballion comme prix de la courtisane et restituées par Ballion à lui Simon d'après la convention des vers 1070 et suivants. Dès lors, il serait en droit de dire à Pseudolus : « En enlevant Phoenicium, tu as tenu ton second engagement (celui des vers 524 et suivants); et, en te versant les vingt mines, j'ai tenu ma parole. Mais, puisque je ne souffre aucun dommage, tu n'as pas tenu ton premier engagement (celui des vers 507 et suivants). Tu seras donc battu et tu iras au moulin. » Heureusement pour lui, Pseudolus a eu vent de l'imprudente promesse faite par Ballion à Simon. Aussitôt en possession des vingt mines, il déclarait à son maître : « Ne crois pas que je porte cette somme au prostituteur; car je sais qu'il te la rapporterait. Je vais lui dire simplement qu'il n'a plus rien à te payer. Et toi, que j'ai dupé, donne-moi vingt mines de plus, comme prix de la prouesse que j'ai annoncée la première. » Simon regimbait. Mais Calliphon, pris pour arbitre, lui donnait tort; et, tout dolent cette fois, Simon faisait à l'esclave un second versement de vingt mines. Ainsi s'expliquerait que, dans le *Pseudolus*, le rôle de Calliphon soit incomplet; ainsi s'expliqueraient les lamentations de Simon, incompréhensibles chez Plaute, où il ne fait que payer d'une main à Pseudolus ce que Ballion va lui remettre dans l'autre; ainsi s'expliquerait que Pseudolus promette à son vieux maître de lui restituer, s'il veut faire bon visage à Calidore, plus de la moitié de ce qu'on lui a soustrait, ce qui chez Plaute ne serait pas possible, les vingt mines qui forment tout le butin étant nécessaires pour rembourser Charinus et indemniser le prostituteur; et la rédaction embarrassée, amphibologique, illogique des vers 530 et suivants, bien loin de révéler une « contamination », préparerait le retour

agressif de Simon. L'hypothèse est nouvelle; elle est, à coup sûr, ingénieuse. Mais je dois dire que, pour ma part, je la trouve bien fragile et téméraire. Elle a été suggérée à l'auteur par quelques vers de la scène IV 8, où Simon, attendant Pseudolus, dit : « Nunc mihi certumst.... Pseudolo *insidias dare*, Pseudolo *insidias dabo*. » M. Schmitt entend l'expression *insidias dare* au sens propre, et traduit par *tendre un piège*. Je crois qu'il faut traduire simplement par *guetter*, ce qui n'annonce rien de précis. On pourrait ajouter que la sentence de Calliphon, telle que l'imagine M. Schmitt, serait d'une équité très contestable; mais, un poète comique étant maître de faire agir ses personnages comme il veut, il ne convient sans doute pas de trop insister sur ce point.

Un appendice d'une quinzaine de pages est consacré à *Casine* et à l'*Hécyre*. M. Schmitt ne pense pas que, dans *Casine*, l'épisode du travestissement de Chalinus soit tout entier une addition de Plaute; seule, la scène V 2 appartiendrait au poète latin, lequel aurait supprimé d'autre part, à la suite du vers 198, un récit de Cléostrata préparant la reconnaissance, et, à la fin de la pièce, cette reconnaissance elle-même. Cela est très plausible. Dans le modèle de l'*Hécyre*, après que Pamphile s'est dérobé (v. 706), Phidippe, suppose M. Schmitt, se mettait en colère et quittait le lieu de la scène, annonçant qu'il garderait sa fille et réclamerait la dot (comme le Smikrinès des *Epitrepontes*); Lachès à lui tout seul s'avisait d'interroger Bacchis; quand Phidippe revenait, ce n'était pas escorté d'une nourrice, mais de témoins ou d'amis. Cette combinaison a l'avantage d'enlever à Phidippe l'idée d'une démarche — la démarche auprès de Bacchis — qui peut sembler bien hardie pour un homme aussi irrésolu; mais elle lui attribue une autre initiative plus grave, encore moins compatible avec son caractère.

Ph. E. LEGRAND.

J. Francke, *De Militis gloriosi Plautinae compositione*. Diss. Leipzig, 1910; 84 pages in-8°.

Après Brix, Hasper et Kakridis, M. Francke se propose d'établir -- ou, pour mieux dire, de rendre vraisemblable; car M. Francke, sagement et prudemment, se garde des affirmations tranchantes — que le *Miles gloriosus* n'est pas une pièce « contaminée », mais la reproduction d'un seul original, l''Αλαζών. Ayant étudié récemment la question, je n'avais pu parvenir à me faire une opinion solide; M. Francke ne m'en voudra pas si j'avoue que ses observations ne m'ont pas tiré d'embarras.

— Un poète grec, dit-il, a bien pu mettre dans la bouche de Palaestrio prononçant le prologue l'annonce d'événements futurs que Palaestrio personnage du drame ne saurait connaître à l'avance

(v. 147 et suiv. : ei nos facetis fabricis et doctis dolis glaucumam ob oculos objiciemus etc.). Je l'accorde. Mais je ne puis trouver dans les prologues de l'*Aulularia*, des *Captivi*, de *Casina*, du *Poenulus*, du *Truculentus* de quoi confirmer cette hypothèse. Le prologue de l'*Aulularia* est prononcé par un dieu, être doué de prescience, qui d'ailleurs déterminera lui-même les événements qu'il annonce (v. 31 et suiv. : eam ego hodie faciam ut hic senex de proxumo sibi uxorem poscat etc.); ceux des *Captivi*, de *Casina*, du *Poenulus* sont prononcés par Prologus, porte-parole impersonnel du poète; ni ici ni là, le cas n'est donc le même que dans le *Miles gloriosus*. Pas davantage dans le *Truculentus*. L'accouchement supposé de Phronésium appartient au passé; les nouvelles qui font croire à la belle et à ses gens que Stratophane est sur le point d'arriver, aussi; Diniarque peut être instruit de tout cela, sans invraisemblance, dès le commencement de l'action; et par le fait, aux vers 194 et 202-203, jouant son rôle et parlant à Astaphium, il laisse bien voir qu'il en sait là-dessus tout autant que dans le monologue initial. Quant au soupçon qu'expriment les vers 85 et suiv., — car il ne s'agit que d'un soupçon, cela est dit nettement dans le vers 88 a (corrigé par Dombart; cf. 393) : eum isti suppositum puerum *opinor* pessumae, — comment ne viendrait-il pas à l'esprit d'un homme qui connaît la malice des courtisanes et qui, si Phronésium avait été réellement enceinte, n'aurait pu manquer de s'en apercevoir (cf. v. 198-199)? Si Diniarque ne proteste pas contre ce que lui dit Astaphium aux vers 200-201 (Celabat metuebatque te etc.), c'est qu'il juge inutile de discuter; s'il feint d'apprendre de Phronésium, dans une scène suivante (v. 386 et suiv.), ce qu'il a deviné à lui tout seul, c'est par pure politesse.

— De ce que le *Miles gloriosus* manque d'unité, on ne saurait conclure, déclare M. Francke, que la pièce soit contaminée; car les Grecs de la période nouvelle n'avaient pas forcément, sur la nécessité de l'unité d'action, des idées aussi sévères que les nôtres. Très juste. Mais il ne faut pas alléguer, comme des pièces où l'unité d'action est violée non moins que dans le *Miles gloriosus*, *Amphitruo*, la *Mostellaria*, le *Rudens*, les *Bacchides*, *Epidicus*. Dans *Epidicus*, la première ruse de l'esclave est exécutée dès avant le début de l'action, et le résultat acquis par elle fait partie des données de la pièce. Dans la *Mostellaria*, la seconde imagination de Tranio (que Philolachès a acheté la maison du voisin) a son point de départ dans la première (que la maison de Théopropidès est hantée, partant inhabitable). Dans les *Bacchides*, la seconde ruse de Chrysale répare l'insuccès de la première et tend au même but. Dans *Amphitruo*, la première partie et la deuxième traitent le même thème comique (dédoublement des personnalités). Dans le *Rudens*, l'acte IV, qui contient l'*anagnorisis*, parachève le salut de Palaestra; et l'acte V — que je ne défends

point — liquide la situation à l'égard de Labrax. Dans aucune de ces pièces, la dualité de sujet n'est aussi nette que dans le *Miles*.

— Bien loin que le passage secret ne serve à rien dans la seconde partie du *Miles*, il y est nécessaire, prétend M. Francke; car, si les conjurés ne pouvaient grâce à lui communiquer avec Philocomasium, celle-ci ne serait pas instruite en temps voulu de la comédie qui s'apprête et ne saurait comment accueillir la démarche de Pyrgopolynice. Il est vrai qu'à partir du vers 935 Palaestrio n'a pas été près d'elle pour lui faire la leçon — dans la mesure où cela était opportun. Mais n'a-t-il pu la prévenir plus tôt de ce qu'il machinait? Aussitôt après son départ pour le forum, quand Acrotéleutium demande à Periplectomène si la jeune femme les secondera (v. 940 : Datne ab se mulier operam?), le vieillard répond sans hésiter : « Lepidissume et compsissume. » Il a donc apparemment, dès lors, quelque raison de croire qu'elle saura jouer sa partie.

— Les mentions de la sœur de Philocomasium éparses dans l'acte IV, que les partisans de la contamination tiennent pour des raccords dus à Plaute, paraissent à M. Francke naturelles et d'un heureux effet. Ce n'est pas mon avis. Le soldat fanfaron, héros de l''Αλαζών, dont il est parlé dans le prologue, a fréquenté à Athènes chez Philocomasium et sa mère; comment ne s'étonne-t-il pas d'entendre parler à brûle-pourpoint, au vers 1102, d'une sœur qu'il n'a jamais dû voir par l'excellente raison qu'elle n'existe pas? Comment se fait-il, si le *Miles* est tout entier copié d'un même modèle, qu'à la question du vers 1106 (Ecquid fortis visast?) Palestrio ne réponde pas que la prétendue sœur est tout le portrait de Philocomasium? N'est-il pas singulier qu'à cette autre question de Pyrgopolynice « Ubi matrem esse aiebat soror? » il réplique en communiquant ce que lui a conté le *nauclerus?* N'est-il pas maladroit de la part de Pleusiclès de prétendre — et cela sans qu'on l'interroge — que la sœur de Philocomasium est demeurée à bord parce que sa mère a mal aux yeux (v. 1318), alors qu'un peu plus tôt Palaestrio a dit au militaire qu'elle est venue en ville voir Philocomasium (v. 1104-1106)? Tout irait mieux, incontestablement, si, dans ces passages de l'acte IV, il n'était parlé que de la mère.

— Si, dans l'acte II du *Miles*, le passage secret n'est pas utilisé pour faciliter l'évasion immédiate de Philocomasium, c'est, dit M. Francke, parce que cet acte a toujours fait partie d'une pièce où Pyrgopolynice, abusé et bafoué, prêtait les mains lui-même à l'évasion. Il n'en reste pas moins que, dans le *Miles* tel qu'il est, on comprend assez mal pourquoi la maîtresse de Pleusiclès s'attarde chez le militaire. L'héroïne de la pièce anonyme dont provient l'acte II, si le *Miles* est le produit d'une contamination, pouvait au contraire avoir de bons motifs pour rester chez celui qu'elle

trompait ; par exemple, si c'était une matrone, elle pouvait vouloir conserver sa situation sociale, mondaine, tout en jouissant d'un amour clandestin.

— M. Francke a peine à se figurer ce que pouvait être la seconde partie d'une comédie dont l'acte II du *Miles* aurait formé la première. Moi aussi. Mais cela ne prouverait-il pas tout simplement que M. Francke et moi manquons d'imagination? Si nous ne possédions que la première partie d'*Amphitruo*, peut-être M. Francke et moi aurions-nous peine à imaginer la seconde.

— Pour concilier le début et la fin de la scène III 1, M. Francke suppose que le plan arrêté chez Périplectomène et dont Palaestrio parle au vers 612 concerne exclusivement le dédoublement de Philocomasium et la manière de faire admettre par Pyrgopolynice, comme par Scélédrus, l'existence de la prétendue Dicéa. Ce n'est pas impossible; mais cette explication, certes, ne s'impose pas.

— Pour justifier la coexistence de la scène II 6, où Scélédrus déclare qu'il va prendre la fuite, et de la scène III 2, où il est dit de lui qu'il dort dans le cellier, M. Francke, conservant le vers 585, suppose qu'à la fin de la scène II 6 le drôle s'est ravisé; et il estime que, dans l'ensemble de la pièce, la scène III 2 est bien venue. C'est affaire de goût personnel.

En somme, je doute fort qu'aucun des partisans de la contamination soit, par les remarques de M. Francke, converti à sa thèse. A moins qu'une découverte ne nous restitue l''Αλαζών, il y a bien des chances pour que la controverse se poursuive sans fin.

Ph. E. LEGRAND.

Polczyk, *De unitatibus et loci et temporis in nova comoedia observatis*. Diss. Breslau, 1909; 80 pages in-8°.

Ce travail se compose de deux chapitres, très inégaux de longueur. Dans le premier (p. 2-18), l'auteur passe en revue les pièces de Térence et de Plaute, ainsi que celles de Ménandre dont on peut se faire une idée, et montre que dans toutes (sauf dans l'*Heautontimoroumenos*, dont l'action s'étend sur deux jours successifs) les unités de temps et de lieu sont respectées. Il y a dans ce chapitre passablement d'inutilités. En revanche, on aurait aimé que l'auteur y donnât son avis d'une façon plus explicite sur quelques points : par exemple, sur la portée du vers 197 des *Epitrepontes*, lequel, à première vue, invite à reléguer les scènes suivantes dans la journée du lendemain; sur les raisons qui ont conduit à supposer que la demeure du bourru Smikrinès était représentée par le décor; sur la façon dont il convient d'entendre le démonstratif τούτου au vers 9 de la *Perikeiromene;* sur la composition des *Captivi,* où un voyage d'Étolie en Élide et retour

paraît s'accomplir en quelques heures; sur celle de l'*Heautontimoroumenos,* où la transgression de l'unité de temps a été parfois considérée comme la conséquence d'une « contamination ». — Dans le deuxième chapitre, l'auteur examine les divers artifices grâce auxquels les anciens dramaturges ont sauvegardé les unités. Bon nombre des remarques et des critiques contenues dans ce chapitre sont intéressantes et justes. Je ferai néanmoins à M. Polczyk quelques reproches. D'abord, il me paraît juger les procédés des comiques avec trop de sévérité. Les coïncidences de temps et de lieu qui font tenir dans l'espace d'un jour les événements multiples d'une action ou qui font se rencontrer en scène des personnages venant de droite et de gauche devraient être mieux distinguées des invraisemblances ou des conventions proprement dites. L'inégalité de durée entre les incidents qui se déroulent sous les yeux du public et ceux qui sont censés se dérouler hors de sa vue a pu, dans plusieurs des cas que signale M. Polczyk, être compensée par un entr'acte. Les raisons qui motivent l'apparition ou la disparition d'un personnage ne sont pas toujours aussi futiles, aussi inadmissibles, que M. Polczyk semble le croire; et, de ce que certains acteurs paraissent ou disparaissent sans que l'on dise pourquoi, il ne s'ensuit pas forcément que leurs évolutions soient sans motif. Quelques-unes des invraisemblances critiquées — lenteur de tel ou tel personnage à entrer dans une des maisons du décor, complaisance avec laquelle il attend, pour dire ce que le public doit entendre, d'être arrivé sur le lieu de la scène — pouvaient être rendues moins choquantes par les grandes dimensions de l'orchestra, — si c'est dans l'orchestra que se mouvaient les acteurs .. Par contre, il aurait été bon de signaler que la constitution même du décor est çà et là invraisemblable en elle-même et que, dans plus d'une circonstance, les données de l'action sont difficiles à concilier avec la qualité de voisins des acteurs. Il y avait lieu de signaler aussi comment des personnages qui parlent dans la rue se font entendre avec une facilité déconcertante à l'intérieur d'une maison, ou, de la rue, entendent ce qui s'y passe. La théorie moderne localisant différentes scènes dans un *vestibulum,* annexe de la maison, méritait d'être discutée. Le titre du premier paragraphe (p. 18 et suiv.) manque de précision, et l'idée essentielle n'y est pas clairement mise en lumière : *Persaepe in primis fabulis personae scaenam introeunt, ut spectatores quid jam pridem factum sit... aut colloquio aut soliloquio comperiant, quo facilius quae sequuntur intellegantur.* Cela revient à dire que les pièces des comiques comportent des expositions. Et comment n'en comporteraient-elles pas? L'important, au point de vue où se place M. Polczyk, est que les confidences ou les monologues d'exposition ont, au début de mainte pièce, quelque chose de conventionnel *parce qu'ils sont trop tardifs ou qu'ils ne viennent pas à leur heure.* Pourquoi donc ne pas l'indiquer aussitôt?

Ph. E. LEGRAND.

Ed. Feyerabend, *De verbis Plautinis personarum motum in scaena exprimentibus*. Diss. Marburg, 1910; 105 pages in-8°.

Quel est le dessein de ce travail? On pourrait croire, d'après les premières pages, que c'est d'étudier certaines formules, certaines particularités de rédaction au moyen desquelles Plaute rendait plus facile aux spectateurs de suivre la marche des événements, aux lecteurs de se figurer les évolutions des personnages. Mais l'auteur ne s'en est point tenu à cette étude, qui pouvait être faite très brièvement. Il a compilé tous les passages de Plaute où paraissent les verbes *ire*, *venire*, *cedere* et leurs composés, *baetere*, les composés de — *gredi*. C'est l'histoire du langage et de la grammaire qu'intéressent la plupart de ses observations, citations et classifications, plutôt que celle de la technique dramatique. Il s'en faut d'ailleurs, et de beaucoup, que, même envisagées de ce point de vue, les 105 pages comprises dans l'opuscule offrent un intérêt soutenu On peut aimer savoir, par exemple, que Plaute a employé *ire* dans les différents sens de *venir*, *être en chemin*, *aller*, *s'en aller*, et combien de fois dans chacun de ces sens. Mais se souciera-t-on d'apprendre combien de fois il l'a employé, avec tel ou tel sens, à chacune des personnes de l'indicatif présent, ou au futur, ou à l'impératif, etc.? combien de fois avec *rus*, *domum*, *ad forum*, *ad portum*, etc.? Au milieu de tant de divisions, subdivisions et sous-subdivisions hétérogènes, l'intention générale de l'ouvrage — s'il y en a une — disparaît; et trop souvent on a le sentiment d'assister à de purs exercices de statistique, sans but, sans mérite, sans profit.

Ph. E. LEGRAND.

M. Rostowzew, *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates* (*Erstes Beiheft zum Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, *herausgegeben von* **Ulrich Wilcken**). Leipzig-Berlin, Teubner, 1910; 1 vol. in-8° de XII-432 pages, 14 mk.

Les recherches sur l'économie politique et agricole des anciens ont pris, dans ces dernières années, un développement marqué ; mais les travaux publiés n'éclairaient que certains chapitres du sujet, ou ils avaient paru avant les découvertes de papyrus qui l'ont renouvelé. Un ouvrage d'ensemble nous manquait sur le régime des terres; M. Rostowzew se trouvait tout désigné pour l'entreprendre, car bien des points de détail avaient déjà été résolus par l'éminent professeur de Saint-Pétersbourg, dont on n'a pas oublié la savante *Staatspacht*. Son nouveau livre est très digne d'une longue analyse.

Comme de juste, il traite d'abord et avant tout de l'Égypte, avec le dessein nettement affirmé, non point d'en raconter l'histoire agraire complète, mais de caractériser les divers modes d'exploitation du sol.

Souverain absolu dès les premiers temps, le roi est en principe le seul propriétaire foncier. Néanmoins, il y a une catégorie de biens-fonds sur laquelle il ne garde qu'une sorte de domaine éminent et qu'il concède à des particuliers (γῆ ἐν ἀφέσει), une autre dont il reste directement propriétaire et qu'il afferme (γῆ βασιλική). La γῆ ἐν ἀφέσει comprend d'abord la γῆ ἱερά, concédée à des temples, sur laquelle nous sommes peu renseignés; puis la γῆ κληρουχική, constituée dès le début de la conquête macédonienne : l'armée ptolémaïque était formée d'étrangers, gens de fortes races, qu'on cherchait à rattacher au sol égyptien. Enrichis par le butin de guerre, ils pouvaient acheter un lopin et payer un impôt pour subvenir aux travaux d'irrigation; mais déjà fin IIIe siècle, le κλῆρος devint héréditaire au profit du fils aîné; concession légitime : souvent, en effet, on ne leur attribuait ainsi que des *agri rudes* ou *derelicti*, imposant de durs travaux. L'État dut même louer à perpétuité, ou pour une durée indéterminée, des terres incultes que les bénéficiaires étaient astreints à exploiter (γῆ ἰδιόκτητος). Enfin, il fut donné à des particuliers (γῆ ἐν δωρεᾷ) des vignes, jardins et maisons. Nous n'avons pas de données générales pour toute l'Égypte; il nous en est venu seulement de fragmentaires concernant tel genre de terres dans le Fayoum, tel autre dans le Delta ou la Thébaïde; les conclusions d'ensemble en deviennent malaisées; un fait semble néanmoins se dégager : la formation d'une propriété privée, procédant d'origines diverses. Beaucoup de gens y participent, et parmi eux se recrutent les fermiers des finances et les fonctionnaires. C'est malgré tout une propriété incomplète, toujours soumise à redevance; et quand cette dernière n'est pas payée, le terrain n'est point confisqué, mais « repris ».

La γῆ βασιλική régulièrement inondée (βεβρεγμένη) est affermée d'ordinaire, pour un ἐκφόριον préfix, à des entrepreneurs ou aux paysans des villages d'alentour. Les fellahs de la même κώμη forment un tout administratif, avec un kômète pour chef, et chargé en corps des liturgies qu'on lui impose, comme la culture des champs médiocres (χέρσος), en vertu d'une simple injonction et sans contrat (ἄνευ συναλλάξεως). Au-dessous des classes privilégiées (les prêtres, déchus pourtant de leur ancienne élévation et devenus un peu fonctionnaires; les nombreux petits propriétaires, indigènes ou étrangers, pépinière d'agents royaux), ces λαοί ou γεωργοὶ βασιλικοί, partie serfs du domaine royal, partie sous-locataires de terres privées, sont les vrais soutiens de l'État, qui vit de leur labeur et les exploite à merci; les exactions sont telles, que souvent les malheureux font grève et prennent la fuite (ἀναχώρησις).

La dynastie des Lagides disparaît dans des convulsions propices aux troubles et aux usurpations. D'autre part, des possesseurs de κλῆροι les ont abandonnés, ou sont morts, ou bannis. Auguste

ordonne à ses préfets une révision des livres fonciers (βιβλιοθῆκαι ἐγκτήσεων). Une foule d'anciens domaines ἐν δωρεᾷ sont du même coup confisqués. Ce qui subsiste de κληρουχική va se confondre avec l'ἰδιόκτητος. Les terrains incultes sont vendus à bas prix; on renonce à l'emphytéose sans terme précis, car on ne trouve plus guère de preneurs pour risquer la surélévation arbitraire d'un ἐκφόριον, ou la dépossession par suite d'une surenchère. Les terres vendues apparaissent dès lors, dans bien des cas, comme grevées d'une artabe par aroure. A la γῆ ἐν δωρεᾷ succèdent les οὐσίαι, fréquentes dès le Ier siècle, terres privilégiées dont l'empereur fait don à des parents ou favoris; mais les Flaviens les confisquent en masse, au décès du premier titulaire; elles reviennent au prince et constituent le λόγος οὐσιακός; celui-ci témoigne d'un retour à la politique d'Auguste, qui s'était présenté en Égypte comme l'héritier des Ptolémées, propriétaires de toute l'étendue du sol. Les biens confisqués sont baillés à des οὐσιακοὶ μισθωταί et soumis à la surveillance des procurateurs.

La γῆ βασιλική n'en subsiste pas moins, s'opposant en outre à la γῆ δημόσια par des nuances qui nous échappent. Le domaine public en général comprend les terres d'arrosage régulier (ἐν ἀρετῇ), affermées aux κῶμαι, dans lesquelles les diverses parcelles sont ἀναγραφόμεναι aux différents δημόσιοι γεωργοί. La durée des baux reste précaire; du moins l'ἐκφόριον est fixe. La terre médiocre, irrégulièrement arrosée, devient un ὑπόλογον, taxé ἐξ ἀξίας, suivant sa production variable, arbitrairement estimée. Quant à la terre inutilisée jusqu'alors, on en tirera parti par la corvée et les cultures forcées. Désormais, tous les δύνατοι, propriétaires fonciers aussi bien que manœuvres, sont contraints de cultiver quelques parcelles du sol de l'État. Pour assurer l'exécution de cette mesure, le pouvoir s'appuyait sur la notion de l'ἰδία : tout cultivateur était attaché à son ἰδία, le village où il était né et avait grandi. Par intervalles, des ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν invitaient chacun à rentrer chez soi pour le recensement. Aucune loi, en principe, ne le contraignait à rester sur l'ἰδία; pratiquement, impossible de la quitter; emprunte-t-il de la semence à l'État : dans la χειρογραφία, accompagnée de serment, il doit promettre, et de restituer les grains, et de payer les ἐκφόρια et de « rester sur sa terre ». La « grève » n'est plus d'aucun secours; s'il s'y résout, on le poursuit et le jette en prison. En fait, déjà, c'est un serf rivé à la glèbe; plus tard, il aura juridiquement cette condition, sur les *latifundia* des fonctionnaires.

La Sicile, au jour de la conquête romaine, est encore dominée par la *lex Hieronica:* tout *arator* (γεωργός) est astreint à la dîme, affermée; le même système sera transporté en Asie. La redevance fixe, en effet, serait moins acceptable qu'en Égypte, où les hasards climatériques ont peu d'action, où les crues du fleuve ménagent des récoltes assez

constantes; dans des régions dépourvues de ces avantages, le rendement échappe aux prévisions; une *pars quota* constitue donc le meilleur des impôts. Néanmoins, cette idée égyptienne s'insinue dans la loi de Hiéron, que tout le sol est au souverain; d'où la théorie romaine née en Sicile : le *dominium in solo provinciali* n'appartient qu'au *populus Romanus*. Voici maintenant qui n'est point égyptien : en Asie, le sol se divise en territoires de cités et en *latifundia* royaux, agglomérations de villages. Le régime fiscal des villes hellénistiques reste plongé dans une grande obscurité; on entrevoit du moins qu'il n'avait rien de stable, eu égard aux questions politiques, toujours au premier plan, alors que l'Égypte les ignorait.

En Asie, tout ce qui n'appartient pas aux territoires des villes ou des temples est forcément χώρα βασιλική : très étendue à l'origine, cette χώρα diminue peu à peu, par ventes ou donations, soit à des villes, soit à des particuliers; ces derniers sont tenus de rattacher à une cité leurs possessions nouvelles, sans quoi la qualité de terre royale ne serait pas effacée. Ainsi les Séleucides ont développé l'organisation municipale; ils ont aussi fondé des villes nouvelles, par colonisation militaire, ou en conférant l'organisation urbaine à des établissements indigènes, accrûs d'éléments grecs. Avant eux, des groupements féodaux couvraient une bonne part de l'Anatolie : féodalité civile de grands seigneurs — dont ils accaparèrent les domaines fortifiés et rasèrent les tours; — féodalités de temples, entourés de champs considérables que cultivaient des hiérodules, sous la direction d'un grand-prêtre, tout-puissant comme le dieu qu'il représentait. Les Séleucides brisèrent ces féodalités, réduisirent les richesses des temples; les serfs de la glèbe répartis sur ces deux sortes de terres féodales devinrent λαοὶ βασιλικοί. Le domaine royal, par là, se reformait. Toute cette mainmise s'accomplit par étapes; elle semble s'être achevée seulement sous les Attalides dans les régions occidentales, où les Romains n'eurent qu'à maintenir la situation; eux aussi durent réserver aux familles impériales ou à leurs amis de vastes domaines; et l'*ager publicus*, ancienne χώρα βασιλική, fut affermée à des publicains. Plus à l'est, ils temporisèrent; dans l'intérieur et le long des rivages reculés, les temples gardèrent leurs biens; les terrains en friche ou exposés au brigandage furent remis à des dynastes, tels Amyntas, Déjotarus le *diligentissimus agricola*. Grands-prêtres et dynastes furent chargés de policer et mettre en valeur ces vastes étendues, que Rome se réservait d'accaparer ensuite. A la longue, elles vinrent accroître les domaines impériaux, et ce fut le point de départ d'une situation nouvelle pour les paysans : leur condition s'était d'abord améliorée à l'aube de l'Empire; ce qui pesait sur eux le plus lourdement, c'étaient, non point les redevances régulières, mais les prestations à côté : σταθμοί,

ξενίαι des magistrats romains, *angariae*, frais de réception des agents de la police, surtout aux frontières, et les abus d'autorité des fonctionnaires impériaux. La notion de l'ἰδία reparaît, et les travailleurs suivent le domaine, quand il change de possesseur ou d'exploitant. Or justement, au déclin du Haut-Empire, ces domaines royaux, sans cesse élargis, sont donnés, vendus, concédés en fermage héréditaire ou par emphytéose, et l'on aboutit au IVe siècle à une nouvelle féodalité terrienne, avec ses suites : constitution d'une classe de serfs de la glèbe, tout comme avant les Séleucides.

En Afrique, Carthage avait créé de vastes biens-fonds, exploités uniquement par la main-d'œuvre servile. Quand Rome eut abattu cette métropole, le gros du pays, devint, par confiscation, *ager publicus*. On en tira parti de trois façons que rappelle la loi de III : une part fut vendue à des Romains et constitua l'*ager privatus vectigalisque;* une autre *(ager stipendiarius)* assignée à des indigènes, qui jadis payaient un cens aux Carthaginois ; enfin les magistrats de Rome, moyennant la *scriptura* ou la dîme, affermèrent les pacages ou les champs irrigués à des particuliers de toute origine. N'échappaient à l'impôt que quelques *agri adsignati*, traités comme propriété absolument romaine, et le territoire des cités libres. Des entreprises capitalistes se fondèrent; des bras disponibles, inemployés en Italie, vinrent supplanter les esclaves, travailleurs médiocres et onéreux, et on usa aussi des indigènes, comme sous-fermiers ou emphytéotes. Mais les grands *latifundia* privés, constitués au Ier siècle, furent bientôt refoulés par les domaines impériaux; tout y contribua : captations d'héritages, confiscations, principalement sous Néron; et les Césars furent maîtres de presque tout l'*ager privatus* d'Afrique. La transformation du *patrimonium,* bien de famille princière devenu bien d'État, exigeait une réglementation, qu'introduisirent les lois *Manciana* et *Hadriana*. Nous n'avons que des extraits de la première, œuvre sans doute d'un légat spécial de Vespasien; elle s'appliquait à toutes les variétés de terre africaine, et sur elle se fondaient les procurateurs pour trancher toutes difficultés, régler les rapports entre *domini, conductores* et colons. Puis Hadrien, par deux fois, apporta à ce texte quelques additions et amendements.

La *lex Manciana* distingue plusieurs sortes de colons : ceux qui habitent le sol même qu'ils cultivent; les *stipendiarii*, exploitant encore d'autres terres en dehors du domaine impérial, et les *inquilini*, ne travaillant que sur ce domaine; certains logent dans les *villae* du maître, d'autres ont leurs demeures personnelles, peut-être élevées sur les terres non partagées *(subseciva),* où ils auront exercé le droit d'occupation. Ce sont des espaces broussailleux, marécageux ou en friche; le procurateur en consent l'*usus proprius* à qui les ensemen-

cera régulièrement. Dans le droit ptolémaïque, la καταφύτευσις d'un terrain inculte entraînait possession libre et héréditaire; Hadrien étendit cet avantage des terres plantées aux terres semées, ainsi que les privilèges égyptiens d'ἀτέλεια, puis de κουφοτέλεια, pour quelques années. L'*occupatio* s'appliquait encore à l'exploitation du sous-sol, selon des règles précisées par la *lex metalli Vipascensis,* dont il s'est retrouvé deux fragments. Le puits de mine occupé était traité comme un trésor découvert; la moitié de la valeur en était acquise par simple notification, sous forme de paiement d'un léger impôt dit *pittaciarium;* l'autre moitié achetée au procurateur, pour un prix payable en trois ou quatre termes, qui rappellent les τεταρτικά d'Égypte. L'occupant *(occupator, colonus,* mais non *dominus)* n'avait que l'*usus* du puits, dont le fisc restait propriétaire, et la moitié du produit; il versait l'autre à titre de *vectigal.* L'exploitation devait être ininterrompue, ou un autre pouvait la poursuivre, à des conditions meilleures, sans payer aucun prix de vente. Tout cela témoigne de nombreux points de contact avec les usages hellénistiques.

En somme, les lois royales et les lois romaines intervenaient accessoirement dans tous les détails de l'existence du cultivateur; sans faire de lui un serf proprement dit, elles ne lui laissaient que sur son ἰδία la plénitude des droits civils; quitter sa terre équivalait à commencer une vie toute nouvelle, comme il arrive aujourd'hui, dit M. Rostowzew, aux émigrants en Amérique ou aux Russes qui s'établissent en Sibérie. Et malgré lui, le procurateur, juge naturel et maître des colons, mais de même classe sociale que les fermiers, se faisait contre les premiers le complice des seconds. Pourtant, les souverains n'avaient que bienveillance pour les gens de la glèbe; mais ils ne purent, voulant tirer profit de leurs biens, supprimer ces intermédiaires, fermiers et employés, cette classe moyenne dont les intérêts heurtaient de front ceux des colons. Chaque fois qu'ils voulurent supprimer la grande propriété, où s'accroissaient les misères des petits, ils furent paralysés par un contre-courant qui toujours l'emporta. L'Empire avait grandi trop vite; il lui fallait, pour développer économiquement des pays neufs récemment annexés, des sommes énormes dont la réunion et la gestion exigeaient ces fermiers et fonctionnaires. Il avait moins besoin de bras que de capitaux, loi cruelle pour ceux qui ne possédaient que leurs bras. Comment les gros propriétaires eussent-ils assuré les cultures dont ils prenaient la charge, si la main-d'œuvre ne leur avait été garantie? On ne vit rien de mieux que de faire revivre la notion de l'ἰδία, avec ses conséquences funestes : poursuite des fugitifs, amende aux défaillants, responsables du préjudice que causait leur départ. Et l'on revint au système féodal qu'on eût souhaité d'éliminer. L'Empire voulait combattre les grands et protéger les petits; les nécessités fiscales

l'amenèrent à livrer les pauvres aux riches. La lutte fut constante entre grande et petite propriété; pour la seconde fois, le monde y assistait : M. Rostowzew signale certaines correspondances entre les IVe-IIIe siècles avant J.-C. et les IIIe-IVe de notre ère. On croirait souvent à un emprunt; simple retour, plutôt, d'une même évolution; si les formes du colonat, en Occident, ne furent point importées de l'Orient, elles y ont du moins leur prototype, dans le monde de l'hellénisme.

On voit, par ce résumé, tout le talent de M. Rostowzew à dégager, de documents isolés, incomplets et trop souvent obscurs, des données générales et en grande part nouvelles. J'ai regretté, pour tout dire, que son étude se restreignît aux régions indiquées; qu'il veuille bien maintenant s'occuper des autres. Son livre est d'une structure massive; on manque d'air dans cette forêt touffue de textes et d'arguments; avare de résumés, il abuse des redites, des incursions dans les sentiers de traverse; et les titres courants mettent moins en lumière le plan suivi que ne l'eussent fait des divisions plus nombreuses et plus méthodiques. Mais ces défauts de composition ne sauraient compromettre le succès de l'ouvrage ni en dissimuler la haute portée. Ajoutons que le titre est trop modeste; M. Rostowzew donne beaucoup plus qu'il n'avait promis.

VICTOR CHAPOT.

J.-B. Mispoulet, *Le diptyque de bois de Philadelphie* (extrait de la *Nouvelle Revue de droit*). Paris, Larose, 1911; in-8 de 34 pages.

Il s'agit, qu'on veuille ou non l'appeler ainsi, d'un diplôme militaire concernant un légionnaire, et c'est le premier de son espèce. Il vise le droit de cité et, ce qui est plus important, l'exemption des *vectigalia*. Et ce document arrive à point pour confirmer l'édit d'Octave, fourni par un papyrus, et notant une concession semblable. Tout cela montre que l'Empire romain était loin de présenter, dès l'origine, cette égalité démocratique qu'on lui attribue d'ordinaire. C'était, tout au contraire, le régime des statuts personnels et des conditions privilégiées. — Ces deux documents sont commentés par M. Mispoulet avec soin, science et logique, et je ne vois point trop ce que l'on pourrait changer à ses résultats. Une seule chose ne me paraît pas très claire, c'est son hypothèse (p. 32) de la substitution, au diplôme de bronze, du diptyque de bois.

C. J.

Michel Clerc, *Aquæ Sextiæ, histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité*. Ire p. *La région d'Aix avant l'arrivée des Romains*. Paris, Fontemoing, 1910; 1 vol. in-8° de 126 p. et 11 pl. (Fait partie des *Annales de la Faculté des lettres d'Aix*, t. IV, nos 1-2, janv.-juin 1910).

I. *Les Salyens*. — Considérations générales sur le territoire primitif

de la peuplade à laquelle était rattaché le pays d'Aix.— P. 14 : J'aurais souhaité une étude plus approfondie sur la tribu à laquelle Aix a peut-être appartenu, les *Cœnicenses* ou Κατνικῆτοι. Est-il impossible de retrouver quelque survivance de son nom ou de ses limites dans les limites et les noms médiévaux? Je crois que M. Clerc me répondra que non. J'aurais voulu qu'il posât au moins la question. — P. 17 : Je ne crois pas que δέκα μέρη chez Strabon (IV, 6, 3) soit une interpolation. Le chiffre de dix *pagi* est naturel chez une cité de l'étendue des Salyens, et *pagus* a souvent *pars* comme synonyme. — Conclusion (p. 25): « Rien n'indique, chez les Salyens, la coexistence de deux populations vivant en mauvaise intelligence. » Pareille constatation partout en Gaule.

II. *La préhistoire.* — Presque pas de paléolithique (p. 18). Je crois que cela est dû à une absence de recherches. La Provence aixoise et marseillaise abonde en grottes et abris sous roche. Ils n'ont jamais fait l'objet d'études suivies. Le jour où un chercheur se mettra à la chose, je suis convaincu qu'il trouvera des merveilles. — P. 35: l'obsidienne est-elle absolument inconnue en Provence? Je voudrais en être sûr. — P. 37 : sur les stèles de Trets (cf. *Revue*, 1910, p. 308; 1911, p. 87-90), j'hésite encore à les éloigner des temps romains. Leurs ornements, si fermes, si symétriques, ne me font pas penser aux traits de Gavrinis. J'aimerais être convaincu que les silex et les haches polies qui les accompagnaient appartiennent à la même couche. Si je me trompe, ce qui est possible, je prie mon ami Clerc de me l'exposer ici.

III. *Les oppida salyens.* — Considérations générales. A noter p. 45: « Il n'y a pas, entre la Provence d'il y a deux mille ans et celle d'aujourd'hui, la différence que l'on pourrait croire. Le système de l'agglomération prévaut dans la campagne aixoise, etc. » — P. 47 : M. Clerc, dit très justement que les Gaulois n'ont pas construit partout de la même manière. Je le vois chaque jour davantage. Entre l'*oppidum* de Tirancourt par exemple et le Beuvray, il y a une prodigieuse différence. Et cela cependant me semble contemporain. — P. 48 : J'hésite encore à voir dans *murus duplex* un mur renforcé. Mais c'est possible.

IV. *Antremont.* — Je n'attache pas une grande importance à la graphie *an-* pour *en-*. M. Clerc a du reste raison (p. 58) de faire bonne justice de l'étymologie *Intermontium*. Le plateau doit sans doute son nom à la famille *de Tramonto*. — J'ai visité Entremont avec M. Clerc. Sa description, contrôlée sur mes souvenirs et notes, est parfaite, et la première de ce genre que nous possédions. — P. 69: Ici commence l'étude des bas-reliefs, menée très loin. M. Clerc croit à l'influence grecque: nous sommes d'accord. Mais il recule la date avant Hannibal. J'incline à parler de Marius. Mais cela est si difficile à décider! Il croit à un arc de triomphe ou un monument. Je ne peux pas encore exclure un tombeau. Mais je dois remarquer que le rappro-

chement de ces sculptures avec les têtes coupées fixées τοῖς προπυλαίοις des maisons gauloises (Strabon) est une chose extrêmement ingénieuse.

V. *La Roque-Pertuse.* — C'est sur son sommet qu'ont été érigées les trois statues accroupies dites de Velaux. Et ici se place une des plus jolies découvertes de M. Clerc. Il a retrouvé sur le sommet les trois aires rectangulaires où étaient encastrées les trois statues. J'ai été à la Roque-Pertuse voir M. Clerc. J'ai vu ces trois aires. Il n'y a pas de doute, les statues étaient là, dominant la plaine. — Dieux ou morts? M. Clerc croit à des dieux. Et ici encore une très curieuse remarque (p. 94): c'est que ces personnages portaient des espèces de plaques courbes, ou de phalères, ou de dossières, qu'on a pris (sans doute à tort) pour des cuirassés, et qu'il faut rapprocher d'objets semblables ornant certaines statuettes découvertes aux sources de la Seine. — Mais précisément ces phalères me feraient douter encore, comme toujours, qu'il s'agisse de dieux, puisque les figurations de la Seine (Espérandieu, n° 2408) ne sont pas de dieux, mais de dévots. J'y verrais plutôt des morts en fonction sainte, héroïsés, divinisés, mais des morts et non des dieux permanents[1]. Toutefois leur triade, leur installation sur une montagne sainte, font plutôt songer à des dieux. — Sur les dieux accroupis avec plaque de ce genre, je signalerai à M. Clerc l'*imago sedentis* de Vaison, avec, *in tergo*, l'inscription DVLOVIO[2] (XII, 1279). C'est un des rares dieux accroupis nommés. — La colline paraît donc à M. Clerc un sanctuaire plutôt qu'un village. C'est bien mon avis. Ces collines perforées, comme est celle-ci, ont toujours été sanctifiées. Cf. *Mons Caavus*, XIII, 320; cf. aussi la Pierre-Pertuis de Biel, XIII, 5166. — Le svastiska de la statue me paraît indiquer un élément ligure ou d'avant La Tène.

VI. *Le Baou-Roux.* — Cela, c'est un village ouvert, genre Montlaurès, et sans doute (p. 115) celui au pied duquel se tenait, sur la route d'Aix Marseille, le principal marché entre Salyens et Grecs. Marché de frontière, comme la Gaule en a tellement connu, avec ses autels. J'ai rarement vu, à la surface du sol, plus de débris de poteries que là. Et c'est bien encore l'indice de *magus*, ou *forum*, ou ἀγορά, comme on voudra.

VII. Et ainsi M. Clerc semble (et ce ne peut être un hasard) avoir retrouvé du pays aixois le marché, le sanctuaire, l'*oppidum*. Reste un chapitre d'anthropogéographie qu'il ne peut faire, celui de la nécropole. Il ne peut le faire, parce qu'il n'y a pas de nécropole celtique connue dans ce pays. En avons-nous cherché, chacun de notre côté, M. Clerc et moi! — Mais pourquoi cette lacune? Est-ce, comme M. Clerc l'indique (p. 124), parce que les Salyens livraient leurs morts

1. Cf. le texte de Tertullien cité *Revue*, 1910, p. 416.

2. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre rapport entre ce nom et celui de Velaux, près La Roque-Pertuse, Mais c'est à voir.

aux bêtes? C'est possible. Ce n'est pas certain. Je le répète, on ne commence que maintenant l'exploration scientifique de la Provence. On voit par ce résumé que nul ne l'a encore poussée plus loin que M. Clerc, avec plus de science et plus de bonheur.

Le volume suivant sera consacré à Aix romain.

C. J.

Das rœmische Kastell Irgenhausen, par **Otto Schulthess.** Fait partie des *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft*, de Zurich. Zurich, Beer, 1911; in-4° de 74 pages et 25 figures et plans.

La forteresse romaine d'Irgenhausen est en Suisse, dans le canton de Zurich, à l'est du petit lac de Pfæffikon. Les ruines en ont été signalées dès 1837. Ferdinand Keller, un des archéologues auxquels la Suisse doit le plus[1], s'en est longuement occupé pendant toute sa vie de travailleur. Enfin, à partir de 1898, la Société des Antiquaires de Zurich en a entrepris le déblaiement et la restauration méthodiques. C'est le résultat de ces derniers travaux que nous apporte M. Schulthess dans un mémoire copieux et bien ordonné, accompagné de vues et de planches, et auquel on ne trouvera rien à reprocher.

La grosse question est de fixer la date du *castellum*. Ferdinand Keller songeait à la fin du IIIe siècle, à cause des monnaies de Valentinien II trouvées dans les ruines. M. Schulthess préfère l'époque de Dioclétien : les fameuses inscriptions de Winterthur et d'Eschenz (mentionnant des constructions militaires de cette époque), les analogies entre les tours carrées d'angle et de centre avec celles de *castella* arabes ou africains lui paraissent des arguments décisifs en faveur de son opinion. Je ne suis pas convaincu. D'abord, ces analogies se retrouvent avec des constructions africaines ou autres qui semblent être du temps de Trajan. Ensuite, aucune des forteresses dioclétiennes de la Gaule (et elles sont nombreuses) ne rappelle celle d'Irgenhausen. Puis, encore, je ne trouve pas dans cette dernière les lignes de briques si caractéristiques de ces forteresses. Enfin, l'appareil, si rustique qu'il soit, est un *opus spicatum* fait de pierres disposées avec soin; il y a des traces de mortier de très bonne époque[2] : je me demande si on aurait construit ainsi vers 300 à la frontière. Nous sommes à Irgenhausen, sur la frontière des Helvètes et des Rètes, peut-être même chez ces derniers, et on sait que la Rétie était le pays des *castella* dès le premier siècle. — Et je me suis demandé si le *castellum* d'Irgenhausen dont M. Schulthess nous a fait si bien connaître les ruines n'est pas le *castellum Ircavium* mentionné sur une inscription

1. *Princeps et moderator egregius,* dit Mommsen, *C. I. L.*, XIII, II, p. 11.
2. Il est vrai qu'on le rapportera à une *villa rustica* antérieure.

saintongeaise du premier siècle (*Corpus*, XIII, 1041 : *evocato Gesatorum DC Rætorum castello Ircavio*). Cela n'exclurait pas d'ailleurs des réparations ultérieures[1].

C. JULLIAN.

D. Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse, des origines à la conquête romaine, étude sur les mœurs et les croyances des populations préhistoriques* (*Bibl. de l'École des Hautes Etudes, Sciences religieuses*, t. XXIV, f. 7). Paris, Leroux, 1911 ; in-8° de 88 pages et 20 figures.

J'aurais désiré que M. Viollier, (et je le désire de tous les préhistoriens qui s'occupent de sépultures et de rites funéraires), nous donnât, dès le début[2], quelques indications sur les *sites* des tombes et cimetières. On sait les énormes progrès qu'ont faits, dans ces dernières années, l'anthropogéographie[3] et la science des sites, et le merveilleux profit qu'en a tiré M. Bérard. Mais à côté de l'étude des positions et des sites des villes ou des marchés, de la direction et de la forme des routes, je crois (ce qu'on oublie si souvent) que l'anthropogéographie comprend également l'examen des sites préférés pour les cimetières. Il y a une topographie des groupes de morts. Et elle apprend, autant que celle des routes et des villes, et même davantage, sur les croyances des hommes. Le jour où l'on saura exactement pourquoi les sites bretons ont été si recherchés des derniers morts néolithiques, j'imagine que ce jour-là l'histoire de cette civilisation aura fait de grands progrès. Le mort ne se place pas n'importe où, et pas davantage son cénotaphe. Lorsque Homère, parlant de la tombe d'un champion grec, nous dit[4] : « On l'élèvera sur le rivage de l'Hellespont, en sorte que, dans les siècles à venir, quand les voyageurs passeront sur cette mer, ils disent : Voilà le tombeau du vaillant guerrier, » cela montre bien un désir, chez les hommes d'autrefois, de placer les tombes des chefs en vue de la mer passagère et de ses routes naturelles[5]. Et on

1. Ces lignes étaient imprimées lorsque M. Viollier a bien voulu me communiquer une lettre où M. Oechsli combat très vigoureusement et par de très forts arguments, cette hypothèse : 1° Irgenhausen ne peut pas avoir appartenu à la Rétie; 2° le *castellum*, 3,600 mètres carrés, est trop petit pour avoir reçu les 600 gésates; 3° la construction est des temps dioclétiens et non d'Auguste; 4° Irgenhausen n'a aucun rapport avec *Ircavium*, venant de *Irenschuse* = *Haus des Irinc*, nom que l'on retrouve souvent dans le cartulaire de Saint-Gall (*Urk.*, t. p. 196). — Comme je sais que cette hypothèse d'*Ircavium* est venue à d'autres qu'à moi, j'en laisse ici la mention et la réfutation.

2. Il y a, p. 38, une page essentielle sur ces questions, qui indique bien que M. Viollier en a saisi très nettement l'importance.

3. Voyez le récent livre de M. Brunhes sur *La Géographie humaine*.

4. *Iliade*, VII, vers 85 et suiv.

5. Dans une pensée différente, mais pour aboutir au même résultat, les Vikings se faisaient, disait-on, enterrer à l'entrée des fiords, à un endroit d'où ils pussent voir entrer et sortir les navires. Voyez les remarques sur les fouilles de Dalvik en Islande (*Aarboger*, etc., t. XXV, 1910, f. 1, p. 91, d'après les récits irlandais).

retrouvera un désir semblable chez l'excellent Trimalchion, lorsqu'il décide que sa tombe sera placée sur la grande route et pourvue d'un cadran solaire qui obligera les hommes à s'arrêter devant elle[1]. Ces préoccupations doivent être beaucoup plus anciennes que la *via Appia* et les navigations grecques. Et c'est pour cela qu'il faudrait savoir dans quel paysage sont les dolmen et les *tumuli*, et près de quelles routes, en vue de quels accidents de terrain. Il y a là une vaste enquête à faire qui n'a point été abordée[2].

I. — Ce n'est guère qu'à l'époque néolithique (p. 10 et suiv.) que l'on peut faire sérieusement de la thanatologie, ou, si l'on préfère, une étude sérieuse des choses de la mort. Toutefois, il serait possible d'établir un lien entre les sépultures néo- et paléolithiques : M. Viollier relève six tombes où le mort est *allongé sur une couche de cendres* (p. 12), comme à Grimaldi ou à Solutré. Mais ne serait-il pas prématuré de dire que ces morts sont enterrés « sur leurs foyers » ? Il faudrait analyser les cendres. Foyers et cendres ne doivent pas se confondre.

A. Nous passons ensuite aux tombes néolithiques où le corps est *replié*. Ce qui me frappe d'abord dans ces tombes, c'est leur caractère *familial*. « Lorsque la tombe renferme deux corps, ceux-ci sont toujours de sexe différent » ; « quelquefois la femme a emporté avec elle son petit enfant. » Rapprochez de ces tombes les stèles funéraires gallo-romaines : il semble bien qu'un même sentiment ait inspiré les unes et les autres. Il y a, autant qu'on peut en juger, de la monogamie et du patriarchat là-dedans. — Je crois bien que M. Viollier protestera contre ces assertions. Il constate « la très grande différence d'âge entre les conjoints », et il en conclut à un mariage funéraire, le mort recevant avec lui un conjoint immolé pour la circonstance. Mais j'ai des doutes : les observations ont-elles été bien faites? Indiquez la différence d'âge; dans combien de cas se présente-t-elle? est-elle grande? (M. Viollier, p. 17, dit simplement « en général ».) Du reste, le fait d'un mariage mortuaire est, en somme, un hommage à la monogamie. — C'est à propos de ce groupe de tombes que se pose la question du *cadavre replié* ou *accroupi*. Je crois, en ce moment, qu'il peut y avoir un lien entre cette position et celle que les Gaulois ont donnée à leurs dieux (dieux cornus; les gens de Velaux : si ce sont des dieux). On a donné aux dieux l'allure familière du *repos* chez les Gaulois (et autres Barbares[3]), celle qu'ils prenaient lorsqu'ils mangeaient par exemple, *sedentes edebant*. Et donner cette position au mort, c'était le mettre en état de prendre la nourriture qu'on lui laissait.

1. *Cena Trimalchionis*, § 71.

2. Le travail de M. Sophus Müller sur les tombes et routes du Danemark est le seul, à ma connaissance, qui permette quelques premières conclusions à ce sujet (cf. *Revue*, 1905, pp. 389-390).

3. Les Vettons ne concevaient d'autre attitude, pour l'homme éveillé, ἢ μένειν καθ' ἡσυχίαν ἱδρυθέντας ἢ μάχεσθαι (Strabon, III, 4, 16).

B. Aux derniers temps néolithiques se placeraient les tombes *ossuaires à décharnement*, et la plus célèbre de toutes, celle d'Auvernier. Pour celle-là, il paraît y avoir à expliquer deux choses différentes et solidaires : l'ossuaire (vingt corps dans la chambre centrale d'Auvernier) et le décharnement. En ce qui concerne le décharnement, je me demande comment il s'est produit. Je pense que les naturalistes pourraient nous aider à ce sujet[1]. L'ossuaire n'annonce pas la tombe d'une tribu : vingt à vingt-cinq corps, mettons le double, cela ne suffit pas. Plutôt la tombe d'une famille. — J'aurais voulu une étude plus longue du *mobilier*.

II. — A. Nous retrouvons, à l'époque du bronze, ces trois types. — Le type *à cendres* et *corps allongé*. Ici, M. Viollier est plus net (p. 25) : ces cendres sont celles *de foyers rituels* (cuissons d'aliments), et ici je comprends mieux. — Le type *à corps replié*. A côté du corps *couché sur le flanc*, qui paraît avoir été la forme initiale du site, apparaît le *corps couché sur le dos*. — Rien à dire de nouveau sur l'*ossuaire*.— Du reste, plus on étudiera ces questions et d'autres, plus on sera amené à réunir davantage les temps néolithiques et les premiers temps du bronze.

B. C'est alors, sous le bronze, qu'apparaissent les *tombes à incinération* (p. 27 et suiv.). — Comme formes, la *tombe souterraine* et la butte *(tumulus)*. Cette dernière, alors beaucoup plus rare en Suisse. Comme récipient, l'*urne* (nettement indiquée seulement page 29 pour la tombe souterraine). — Pour le *mobilier*, j'aurais voulu encore une enquête plus profonde. Je crois de plus en plus à un mobilier en partie rituel, et cela même longtemps après cette époque. Les tombes gallo-romaines de la Belgique, en particulier, m'ont paru à cet égard bien caractéristiques.

C. Entre les deux types se place le cimetière mixte du Boiron, sur lequel je crois qu'il faudra revenir. Cette fois, si je ne me trompe, c'est l'apparition assez nette de la nécropole, du village des morts complet (car c'est là encore une étude à faire, de la densité plus ou moins grande du *groupe funéraire)*. Je crois ce cimetière plus récent qu'on ne le pense. Mais je peux me tromper, je n'ai pas étudié avec assez de soin le travail de M. Forel à ce sujet (dans l'*Anzeiger* de 1908).

III. — A l'époque de Hallstatt, *tumuli* et *souterrains* se partagent la Suisse : *tumuli* dans les terres de culture du sillon central, souterrains dans les vallées profondes (p. 35). — On doit bien conclure de cela que le souterrain est la forme primitive, puisque ces vallées ont conservé les populations primitives, que le tumulus est la forme récente, puisque c'est dans ces terres de culture que se sont établis

1. A côté de l'ossuaire d'Auvernier, celui d'Æsch dans le canton de Bâle. Mais il n'existe, dit M. Viollier, aucune étude ostéologique sur les débris.

les envahisseurs. Appelons les premiers, Ligures; les seconds, Celtes : peut-être ne nous tromperons-nous pas.

A. A propos des *tumuli* hallstattiens, M. Viollier se préoccupe davantage de la question du groupement et de celle du site (p. 38). Ces *tumuli* se groupent le plus souvent par deux ou trois, quelquefois par dix à douze, ou par vingt, une fois par soixante-trois. D'ordinaire, au fond des vallées, près des forêts, sur un cours d'eau. [J'aurais voulu plus de précision : y avait-il, près de là, une source, une terre de culture?] M. Viollier en conclut que la population de ces *tumuli* était une population de nomades, chasseurs et pasteurs. — Je ne crois pas que la conclusion sorte des prémisses. C'est simplement un phénomène de tombes sporadiques, comme le Moyen-Age et une certaine période de l'Antiquité en ont présenté : le vivant se faisant enterrer près de la source ou de la terre où il a vécu; c'est le temps des *aedificia sparsa per agros*, et de même les tombes. Nous ne sommes pas encore à celui des grandes agglomérations urbaines et sépulcrales. Je doute fort du caractère nomade de l'ère de Hallstatt. Et lorsqu'un homme de ce temps (ce qui est le cas général) se fait inhumer « sur le penchant d'une colline, à l'orée d'un bois, dans un lieu d'où l'on jouit d'une vue étendue » (p. 38), j'ai bien plutôt l'impression d'un cultivateur. M. Viollier définit le site de la tombe de Hallstatt comme Columelle ou César ont défini celui des villas, et il me rappelle assez exactement celui de certaines « piles » gallo-romaines que j'ai vues dans le Sud-Ouest (cf. *Revue*, 1911, p. 98).

Les *tumuli* des temps hallstattiens ne servent plus seulement à des incinérés, comme à l'époque précédente, mais aussi aux inhumés : ce qui me paraît prouver qu'il y a eu, en cet ordre d'idées, non pas une révolution, mais d'assez longues transitions. — Pour les incinérés, le *tumulus* recouvre d'ordinaire le sol qui a porté le bûcher (l'intensité du feu apparaît à la carbonisation du sol). Sauf cela, aucune différence d'avec les *tumuli* pour inhumation. Car les uns et les autres ont également leur mobilier funéraire.

Ce mobilier se compose [j'aurais voulu, là aussi, plus de détails] des poteries (seules dans la nécropole de Lunkhofen en Argovie), des fibules à timbales ou à arc serpentant, des plaques de ceintures, des armes, des restes de chars (plus fréquent que je ne l'aurais cru). — Ici, une remarque très juste (p. 58) : « Ce char devait faciliter au mort le voyage, comme la barque pour le Viking. »

B. Les tombes souterraines à l'époque hallstattienne sont relativement rares. Aucune différence pour le mobilier avec les *tumuli* contemporains. Toutes sont à inhumation.

Mais il y a une différence notable en ce qui concerne le site ou le groupement (p. 61) : les tombes souterraines sont groupées en cimetières; jusqu'à 200 tombes ensemble. — M. Viollier y voit l'indice

de villages, et il a raison. J'ai déjà dit qu'il ne fallait pas opposer leurs populations, à ce point de vue, à celles des *tumuli*.

IV. En ce qui concerne les temps de La Tène, M. Viollier ne me paraît pas, dans son volume, les distinguer assez nettement de ceux de Hallstatt, du moins de la manière dont il a composé son livre. J'aperçois qu'à l'ère de La Tène les tombes souterraines deviennent beaucoup plus fréquentes, les *tumuli* beaucoup plus rares, et que l'usage de la tombe souterraine à inhumation a gagné toute la Suisse. — Serait-ce que les usages des peuples vaincus ont peu à peu repris et gagné sur les vainqueurs? Y aurait-il eu, au IVe siècle, une revanche des peuples ligures sur les Celtes? L'une et l'autre chose sont possibles. Mais au fond, je ne sais trop ce qui s'est passé, ni M. Viollier non plus. Toutes ces constatations me déroutent un peu, car je ne vois pas très clairement la concordance entre ces faits archéologiques et historiques. D'autant plus que l'histoire de la Suisse avant 100 nous échappe complètement.

Le type funéraire de La Tène est d'ailleurs assez net. C'est la tombe rectangulaire qui se dessine peu à peu, le futur sarcophage qui s'annonce. Le corps repose entre un plancher, un toit, quatre parois; et, bientôt ensuite, dans un véritable cercueil. D'ordinaire (ce qui accentue l'évolution), un seul corps par tombe. La monnaie du passage apparaît (p. 68 : j'aurais voulu savoir de quelles monnaies il s'agissait. Tout ce qui est dit du mobilier funéraire est un peu court. M. Viollier le réserve pour un autre ouvrage : je le regrette. Le mobilier sert beaucoup à comprendre le rite.

Je demeure donc, après l'étude de ce livre, très perplexe sur la question des populations de la Suisse, de la manière dont elles se sont succédé, de l'âge auquel elles sont arrivées. Je me demande même si l'archéologie pourra nous renseigner jamais là-dessus. Mais il faut reconnaître que M. Viollier a fait un effort très remarquable pour résoudre ces problèmes, et qu'il y a là, à la fois, une mine précieuse de renseignements et un sens très clair des choses à étudier.

C. J.

H. Hubert, *La poterie de l'âge du bronze et de l'époque de Hallstatt dans la collection de Baye* (extrait de la *Revue préhistorique*, 1910). Paris, Vigot, 1910; in-8° de 24 pages, 35 gravures.

Ce qui fait l'intérêt principal de cette brochure, c'est la constatation (nos 29-35), dans les fouilles de la Marne, de fragments de poteries au type de Lusace, dont le Musée de Saint-Germain ne possédait jusqu'ici aucun spécimen bien caractérisé. — L'étude de ce type fournit à M. Hubert l'occasion de rechercher l'origine d'un de ses éléments

essentiels, le mamelon de panse. Pour lui, c'est tout simplement la dégénérescence de la spirale du type hongrois, spirale à la fin enroulée en vrille et, si je peux dire, condensée en mamelon ou corne. — Je n'ai pas assisté à la leçon de l'École du Louvre où M. Hubert a développé longuement cette thèse séduisante. Jusqu'ici, j'inclinais à voir dans ces mamelons simplement la dégénérescence plus ou moins grossière de mamelles humaines, et, de la même façon qu'on a figuré sur des poteries néolithiques ou protométalliques l'œil humain ou le visage féminin, on a aussi représenté la mamelle. J'avais cru voir un rapport entre l'évolution de certains types céramiques et la représentation de la déesse néolithique, que je regarde toujours comme une divinité chthonienne : le mamelon serait un indice de cette relation. Je reconnais du reste ce qu'il y a d'hypothétique dans cette explication d'origine organique. Et j'ai très peu vu de ces poteries. — Chemin faisant, M. Hubert rappelle les progrès que la découverte du métal a fait faire à la céramique. Il y a là tout un travail à faire. — A la fin, M. Hubert a raison, et grandement, d'élargir le cadre chronologique du type de Lusace, et je ne vois rien à retrancher des conclusions qu'il tire de sa zone d'extension, un mouvement de population (ou de commerce) allant de l'est à l'ouest. « Il y a lieu de penser que, par moments et pour de petits groupes, le mouvement général s'est accéléré, que des fractions de tribus se sont portées rapidement d'un bout à l'autre de leur parcours possible. » C'est, à une époque antérieure, par exemple l'histoire des Harudes d'Arioviste.

C. J.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Statère d'électrum de la collection Jameson. — L'intérêt de cette pièce, qui est de poids milésiaque et qui se rattache au monnayage primitif de l'Ionie méridionale, consiste dans son type, un taureau ailé à tête humaine, rappelant les célèbres taureaux androcéphales munis d'ailes du palais de Khorsabad : « dans cette figure, nous saisissons sur le fait l'alliance du mythe grec avec une tradition plastique venue de Ninive » (E. Babelon, congrès de Bruxelles, 1910).

G. R.

15 novembre 1911.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

AUDOLLENT (A.). — Mines d'Or en Auvergne 202
BODIN (L.). — Mills et Jones, *Thucydides* (bibl.) 228
BORNECQUE (H.). — Harmon, *Clausula in Ammianus Marcellinus* (bibl.) 368
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.). — Auguste Comte et l'oracle de Delphes (chron.) . . . 243
BOUDREAUX (P.). — Cavalieri et Lietzmann, *Specimina codicum graecorum* (bibl.). 104
BUFFAULT (P.). — A propos des cours d'eau alpestres 457
CARTIER (A.). — Mobilier funéraire de quelques dolmens de la région des Cévennes. 430
CHAILLAN (M.). — Inscriptions de Fabregoules 466
CHAPOT (V.). — Rostowzew, *Geschichte des römischen Kolonates* (bibl.) 489
COTTE (Ch.). — Mur à plusieurs parements 428
COURTEAULT (P.). — Fiole en fuseau ayant contenu un vin antique 331
— Table à mesures de capacité 464
CUMONT (Fr.). — Les symboles astraux (chron.) 379
CUNY (A.). — Essai sur le nom des Volsques. 176
— De l'emploi des « virgules » sur le disque de Phaestos 297
— Les inscriptions lydiennes de Sardes 421
— Les écoles antiques et l'enseignement des formes du duel (chr.). . 123
— Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* (bibl.) 102
— *Commentationes Aenipontanae* (bibl.). 112
— Sturtevant, *Labial Terminations* (bibl.). 227
— Fitzhugh, *The literary Saturnian* (bibl.) 229
— Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins* (bibl.) . . 366
— *Mélanges Sylvain Levi* (bibl.) 473
— Jacobsohn, *Altitalische Inschriften* (bibl.). 481
DÉCHELETTE (J.). — Le javelot ὁλοσίδηρος des Ibères 453
— Sur les moules de La Guerche 465
DEONNA (W.). — Le vase Jatta, l'Atargatis du Janicule et le Minos de Dante . . 416
DUGAS (Ch.). — Sur les gemmes représentant la fabrication d'un squelette. . . 162
DUPRAT (E.). — Cinga ou Sulga? Orga ou Sorgia? 459
FERRAND (H.). — Nouvelle adhésion au Clapier 341
FOURNIER (P.). — Ad M. Antoninum (VII, 31) 313
— Lemercier, *Les Pensées de Marc-Aurèle* (bibl.). 353
GÉRIN-RICARD (H. DE). — Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets 87
GUÉNIN (G.). — Enquête sur les menhirs. 83
[HÉBRARD (E.).] — Le palais de Dioclétien à Salone. 378
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : XLIX. Un faux « Mithraeum » dans les Pyrénées; L. La dépopulation de la Gaule au IVe siècle; LI. Quelques remarques sur la lettre des chrétiens de Lyon; LII. Les Gaulois au confluent de l'Oise. 79, 191, 317 424
— Croissants-amulettes 195
— Sur les moules de La Guerche. 337
— Nouvelle adhésion au Clapier 341
— Inscriptions de Fabregoules. 466
— Chronique gallo-romaine 91, 203, 344, 467
— Mispoulet, l'Espagne romaine (chron.). 244
— Willems, *Le droit public romain* (bibl.). 113
— Burckhardt-Biedermann, *Augusta Raurica* (bibl. 113
— Loisy, *Jésus et la tradition évangélique* (bibl.) 114
— Martin, *Évolution du moustérien* (bibl.) 120
— Christol, *L'Art dans l'Afrique australe* (bibl.) 120
— Hahne, *Das vorgeschichtliche Europa* (bibl.) 238
— Chauvet, *Os, ivoires et bois de renne ouvrés de la Charente* (bibl.). 239
— Frazer, *Le Rameau d'or*, t. III (bibl.) 240
— Hertlein, *Die Iuppitergigantensäulen* (bibl.) 240
— Schneider, *Die antiken Geschütze der Saalburg* (bibl.). 240
— [Maionica], *Staatsmuseum in Aquileia* (bibl.). 241
— Merlin, *Musée Alaoui* (bibl.) 241

Pages.

JULLIAN (C.). — Cartier, *Musée de Genève* (bibl.) 241
— Mispoulet, *Le régime des mines* (bibl.) 242
— Loisy, *A propos d'histoire des religions* (bibl.) 242
— Bloch, *La plèbe romaine* (bibl.) 364
— Mispoulet, *Le diptyque de bois de Philadelphie* (bibl.) 495
— Clerc, *Aquae Sextiae* : 1re partie (bibl.) 495
— Schultess, *Das römische Kastell Irgenhausen* (bibl.) 498
— Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse* (bibl.) 499
— Hubert, *La poterie dans la collection de Baye* (bibl.) 503
LECHAT (H.). — Notes archéologiques : III et IV 125, 381
LEGRAND (Ph.-E.). — Notes alexandrines, I : Sur l'élégie 1
— Heinemann, *Epistulae amatoriae* (bibl.) 104
— Plésent, *Le Culex* bibl.) 106
— Besançon, *Les adversaires de l'hellénisme à Rome* (bibl.) . . 109
— Walter, *De contaminatione apud Plautum et Terentium* (bibl.) 482
— Schmitt, *De Pseudoli Plautinae exemplo attico* (bibl.) . . . 482
— Francke, *De Militis gloriosi Plautinae compositione* (bibl.). 484
— Polczyk, *De unitatibus et loci et temporis in nova comœdia* (bibl.) 487
— Feyerabend, *De verbis Plautinis personarum motum exprimentibus* (bibl.) 486
LOTH (J.). — Les dolia des forgerons gaulois de Mané-Bramus en Persquen . . . 85
LUQUET (G.-H.). — Les représentations humaines dans le néolithique ibérique. 437
MAROUZEAU (J.). — Tolman, *Sepulchral inscriptions* (bibl.) 232
— Pease, *Manuscript of St Augustine* (bibl.) 236
MARSAN (abbé). — Le dieu Ageion 84
MASQUERAY (P.). — Moulé, *La faune d'Homère* (bibl.) 474
— Cézard, *Métrique sacrée des Grecs et des Romains* 475
MASSIGLI (R.). — Feder, *Hilarius von Poitiers* (bibl.) 116
MAZAURIC (F.). — Céramique polychrome des Celtes 82
NAVARRE (O.). — Les origines et la structure technique de la Comédie ancienne. 245
PERDRIZET (P.). — Lefebvre, *Inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte* (bibl.) . . 233
— Les morts et les vivants (chron.) 380
PICHON (R.). — L'histoire de Valerius Laevinus dans Tite-Live 183
RADET (G.). — Quelques remarques nouvelles sur la déesse Cybébé 75
— Chronique des Études anciennes 121, 244, 504
— Heuzey et Thureau-Dangin, *Stèle des Vautours* (bibl.) 100
— Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques* (bibl.) 101
— De Sanctis, *Per la Scienza dell' Antichita* (bibl.) 111
— Fougères, *Grèce* (bibl.) 213
— Hulot et Fougères, *Sélinonte* (bibl.) 216
— Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec* (bibl.) 476
REINACH (Ad.-J.). — Les Gaulois en Égypte 33, 182
— Au Musée de Constantinople (chron.) 370
RICHARD (G.). — Churchward, *Signs and symbols of primordial man* (bibl.) . . . 237
SAUTEL (J.). — Fouilles et découvertes gallo-romaines à Vaison 199
TOUTAIN (J.). — Les symboles astraux sur les monuments funéraires de l'Afrique du Nord 165
TRYON-MONTALEMBERT (marquis DE). — Ferriers et ferrières antiques 339
VERNEAU (R.). — Croissants-amulettes 195
VERNET (M.). — Le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie 193
WALTZ (P.). — Chronique des études anciennes 124
— Cartault, *Le distique élégiaque* (bibl.) 230

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — De l'emploi des « virgules » sur le disque de Phaestos (**A. Cuny**), p. 297-312. — Les Inscriptions lydiennes de Sardes (**A. Cuny**), p. 421-423. — Quelques remarques nouvelles sur la déesse Cybébé (**G. Radet**), p. 75-78. — Les Gaulois en Egypte (**Ad.-J. Reinach**), p. 33-74 et 182;

Les origines et la structure technique de la Comédie ancienne (**O. Navarre**), p. 245-295. — Notes alexandrines : I. Sur l'élégie (**Ph.-E. Legrand**), p. 1-32. — *Ad M. Antoninum*, VII, 31 (**P. Fournier**), p. 313-316.

Notes archéologiques (**H. Lechat**), III, p. 125-161, et IV, p. 381-415. — Sur les gemmes représentant la fabrication d'un squelette (**Ch. Dugas**), p. 163-164. — Le vase Jatta, l'Atargatis du Janicule et le Minos de Dante (**W. Deonna**), p. 416-420.

2° Monde latin. — Essai sur le nom des Volsques (**A. Cuny**), p. 176-182. — L'histoire de Valerius Laevinus dans Tite-Live (**R. Pichon**), p. 183 190. — Les symboles astraux sur les monuments funéraires de l'Afrique du Nord (**J. Toutain**), p. 165-175.

3° Antiquités nationales. — Les représentations humaines dans le néolithique ibérique (**G.-H. Luquet**), p 437-452. — Mobilier funéraire de quelques dolmens de la région des Cévennes (**A. Cartier**), p. 430-436.

Notes gallo-romaines (**C. Jullian**), XLIX. Un faux « Mithraeum » dans les Pyrénées, p. 79-81 ; L. La dépopulation de la Gaule au IVe siècle, p. 191-192 ; LI. Quelques remarques sur la lettre des chrétiens de Lyon, p. 317-330 ; LII. Les Gaulois au confluent de l'Oise, p. 424-428. — Cinga ou Sulga? Orga ou Sorgia? (**E. Duprat**), p. 459-464. — Questions hannibaliques : XI. Nouvelle adhésion au Clapier (**C. Jullian** et **H. Ferrand**), p. 341-343 ; XII. A propos des cours d'eau alpestres (**P. Buffault**), p. 457-458. — Le dieu Ageion (**abbé Marsan**), p. 84.

Inscriptions de Fabregoules (**M. Chaillan** et **C. Jullian**), p. 466. — Mur à plusieurs parements (**Ch. Cotte**), p. 428-429. — Fouilles et découvertes gallo-romaines à Vaison (**J. Sautel**), p. 199-201. — Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets (**H. de Gérin-Ricard**), p. 87-90. — Sur les moules de La Guerche : I (**C. Jullian**), p 337-338 ; II (**J. Déchelette**), p. 465. — Le javelot ὁλοσίδηρος des Ibères (**J. Déchelette**), p. 453-456. — Les dolia des forgerons gaulois de Mané-Bramus en Persquen (**J. Loth**), p. 85-87. — Céramique polychrome des Celtes (**F. Mazauric**), p. 82. — Fiole en fuseau ayant contenu un vin antique trouvée à Bordeaux (**P. Courteault**), p 331-336. — Table à mesures de capacité (**P. Courteault**), p. 464; — Croissants-amulettes (**C. Jullian** et **R. Verneau**), p. 195-198.

Enquête sur les menhirs (**G. Guénin**), p. 83-84. — Mines d'or en Auvergne (**A. Audollent**), p. 202. — Ferriers et ferrières antiques (**marquis de Tryon-Montalembert**), p. 339-340. — Le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie (**M. Vernet**), p. 193-195.

II. Bibliographie.

1° Orient grec. — Mélanges Sylvain Lévi (**A. Cuny**), p. 473-474. — Heuzey et Thureau-Dangin, La stèle des Vautours (**G. Radet**), p. 100-101. — Dussaud, Les Civilisations préhelléniques (**G. Radet**), p. 101-102.

Fougères, Grèce (**G. Radet**), p. 213-216. — Boisacq, Dictionnaire étymologique de la langue grecque (**A. Cuny**), p. 102-104. — Sturtevant, Labial Terminations (**A. Cuny**), p. 227-228. — Cézard, Métrique sacrée (**P. Masqueray**), p. 475-476. — Cavalieri et Lietzmann, Specimina codicum graecorum (**P. Boudreaux**), p. 104. — Moulé, La faune d'Homère (**P. Masqueray**), p. 474-475. — Mills et Jones, Thucydides (**L. Bodin**), p. 228-229. — Heinemann, Epistulae amatoriae (**Ph.-E. Degrand**), p. 104-106. — Lemercier, Les *Pensées* de Marc-Aurèle (**P. Fournier**), p. 353-364.

Collignon, Les Statues funéraires dans l'art grec (**G. Radet**), p. 476-481. — Hulot et Fougères, Sélinonte (**G. Radet**), p. 216-227.

De Sanctis, Per la Scienza dell' Antichita (**G. Radet**), p. 111-112. — Commentationes Aenipontanae : Siegel, *Audibam* und *Audibo;* Vonach, Photios über die attischen Rednern (**A. Cuny**), p. 112-113.

2° Monde latin. — Jacobsohn, Altitalische Inschriften (**A. Cuny**), p. 481. — Fitzhugh, The literary Saturnian (**A. Cuny**), p. 229-230. — Havet, Manuel de critique verbale (**A. Cuny**), p. 366-368 — Walther, De contaminationis apud Plautum et Terentium ratione (**Ph.-E. Legrand**), p. 482. — Schmitt, De Pseudoli Plautinae exemplo attico (**Ph.-E. Legrand**), p 482-484. — Francke, De Militis gloriosi Plautinae compositione (**Ph.-E. Legrand**), p. 484-487. — Polczyk, De unitatibus

et loci et temporis (**Ph.-E. Legrand**), p. 487-488. — Feyerabend, De verbis Plautinis motum exprimentibus (**Ph.-E. Legrand**), p. 489. — Cartault, Le distique élégiaque (**P. Waltz**), p. 230-232. — Plésent, Le *Culex* (**Ph.-E. Legrand**), p. 106-109. — Harmon, Clausula in Ammianus Marcellinus (**H. Bornecque**), p. 368-369. — Willems, Le droit public romain (**C. Jullian**), p. 113. — Bloch, La plèbe romaine (**C. Jullian**), p. 364-365. — Besançon, Les adversaires de l'hellénisme à Rome (**Ph.-E. Legrand**), p. 109-111. — Rostowzew, Geschichte des römischen Kolonates (**V. Chapot**), p. 489-495. — Mispoulet, Le Diptyque de Philadelphie (**C. Jullian**), p. 495. — Mispoulet, Le régime des Mines (**C. Jullian**), p. 242. — Tolman, Sepulchral Inscriptions (**J. Marouzeau**), p. 232-233. — Burckhardt-Biedermann, Die Kolonia Augusta Raurica (**C. Jullian**), p. 113-114. — Schulthess, Das römische Kastell Irgenhausen (**C. Jullian**), p. 498-499. — Schneider, Die antiken Geschütze der Saalburg (**C. Jullian**), p. 240-241. — [Maionica], Staatsmuseum in Aquileia (**C. Jullian**), p. 241. — Cartier, Musée de Genève (**C. Jullian**), p. 241. — Merlin, Musée Alaoui (**C. Jullian**), p. 241. —

3° Préhistoire et Antiquités nationales. — Churchward, Signs and symbols of primordial man (**G. Richard**), p. 237-238. — Hahne, Das vorgeschichtliche Europa (**C. Jullian**), p. 238-239. — Martin, L'évolution du moustérien (**C. Jullian**), p. 120. — Viollier, Les rites funéraires en Suisse (**C. Jullian**), p. 499-503. — Chauvet, Os, ivoires et bois de renne ouvrés (**C. Jullian**), p. 239-240. — Hubert, La poterie de l'âge du bronze et de l'époque de Hallstatt (**C. Jullian**), p. 503-504.

Clerc, Aquae Sextiae (**C. Jullian**), p. 495-498. — Hertlein, Die Juppitergigantensäulen (**C. Jullian**), p. 240.

Frazer, Le Rameau d'or (**C. Jullian**), p. 240. — Christol, L'Art dans l'Afrique australe (**C. Jullian**), p. 120.

4° Antiquités chrétiennes. — Loisy, Jésus et la Tradition apostolique (**C. Jullian**), p. 114-115. — Loisy, A propos d'histoire des religions (**C. Jullian**), p. 242-243. — Pease, Manuscript of St. Augustine (**J. Marouzeau**), p. 236-237. — Lefebvre, Inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte (**P. Perdrizet**), p. 233-236. — Feder, Hilarius von Poitiers (**R. Massigli**), p. 116-119.

Chronique des études anciennes (**A. Bouché-Leclercq, Fr. Cumont, A. Cuny, C. Jullian, P. Perdrizet, G. Radet, Ad.-J. Reinach, P. Waltz**), p. 121-124, 243-244, 370-380, 504.

Chronique gallo-romaine (**C. Jullian**), p. 91-99, 203-212, 344-352, 467-472.

III. Gravures.

Disque de Phaestos p. 296; signes du disque de Phaestos, p. 299-300.

Croquis explicatif du Trésor dit des Cnidiens, p. 390. — Parthénon, fronton ouest, p. 138; acrotères du milieu, p. 141. — Hécataion du château d'Ottenstein, p. 145. — Relief attique inspiré de la légende d'Ion, p 383. — Reliefs « pittoresques » : a. La chevauchée nocturne, p. 153 : b. Ménandre et Glykéra, p. 153. — Le Gaulois du Caire, p. 33. — Sarcophage de Torre Nova : a. L'initiation d'Héraclès, p. 401; b. Motifs funéraires, p. 405. — Stèle de Cleitor représentant Polybe, p. 409. — Statue d'Auguste trouvée à Primaporta, p. 157; cuirasse d'Auguste, p. 159. — Bronzes de Mahdia : a. Caricatures de danseurs, p. 411; b. Caricature de danseuse, p. 413. — Gemme de Samos représentant un squelette, p. 162. — Monnaie de Ptolémée II au bouclier gaulois, p. 47 et 74 — Graffite des Galates à Abydos, p. 55.

Disques, croissants, étoiles de l'Afrique du Nord, p. 166. — Cippe de Thacia, p. 167. — Coffret d'Aïn-Beida, face, p. 168; revers, p. 169. — Stèle de Caesarea, p. 170. — Stèle dite de la Manouba: p. 173. — Ex-voto de Mactaris, p. 174. — Stèle à Saturne, p. 175.

Mobilier funéraire du dolmen de La Liquisse, p. 431-433. — Représentations humaines dans le néolithique ibérique, p. 438-448. — Javelots à hampe de fer, p. 454; javelots en fer celtiques et illyriens, p. 455. — Stèles de Trets et d'Orgon, p. 88-90. — Stèles de Vaison, p. 199. — Monument d'Arlon, p. 337; moule de La Guerche, p. 338. — Fiole à fuseau de Saint-Seurin de Bordeaux, p. 331; fiole à fuseau de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), p. 333. — Vases peints de Cavaillon, p. 82. — Débris de *dolia* de Mané-Bramus en Persquen, p. 85-86. — Croissants-amulettes d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie, p. 196.

Carte des mines d'or et d'étain du Limousin, p. 350.

Inscriptions de Castel-Roussillon, p. 205.

IV. Planches.

I. Fioles en fuseau du Musée Borély.

II-IV. Questions hannibaliques : chemin du col Clapier en aval des Granges de Savine; — lac de Savine et double passage du col Clapier; — Granges de Savine : chemin du col Clapier, vue prise d'amont.

V. Restauration du palais de Dioclétien à Salone.

VI. Le confluent de l'Oise.

VII. Mobilier funéraire du dolmen de La Liquisse.

LE CONFLUENT DE L'OISE.

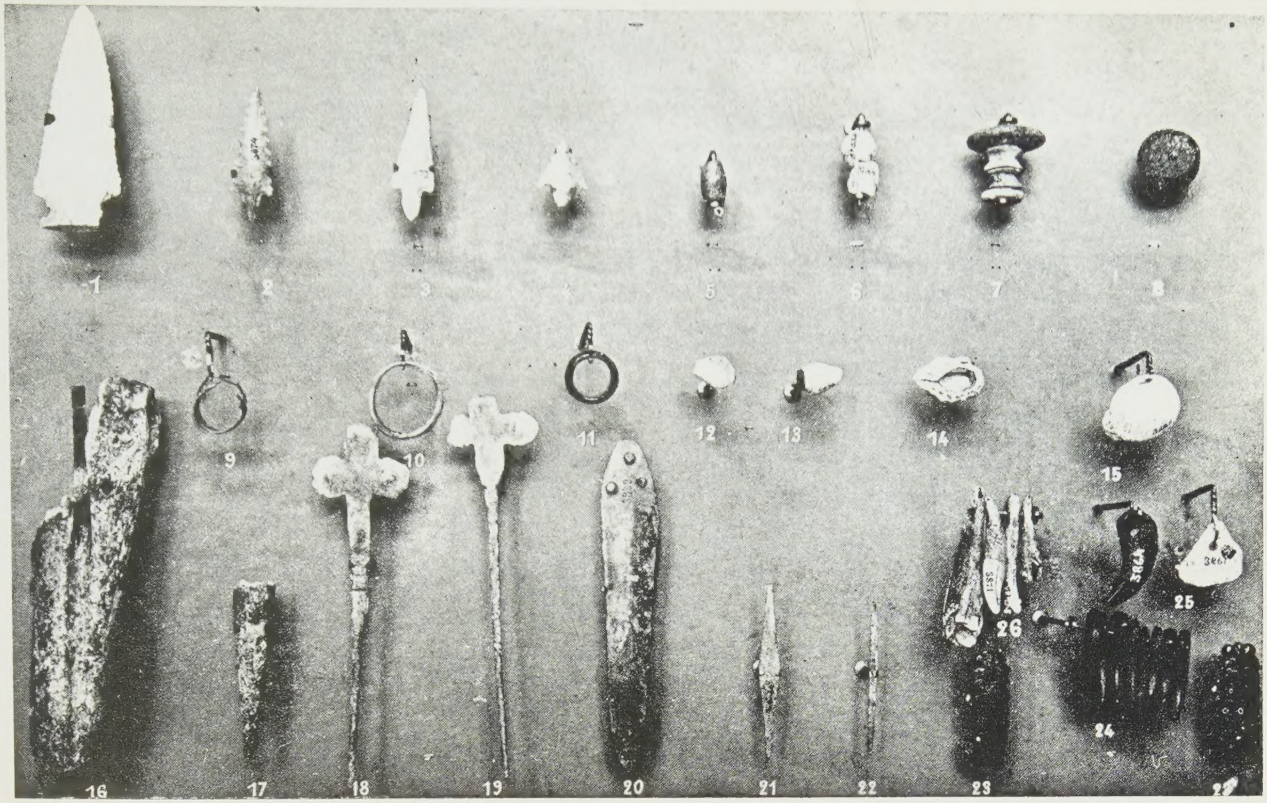

MOBILIER FUNÉRAIRE DU DOLMEN DE LA LIQUISSE, commune de Nant (Aveyron).

Musée d'Art et d'Histoire de Genève.